LA GRANDE CHRISTOLOGIE

PROPHÉTIQUE ET HISTORIQUE

OU

JÉSUS-CHRIST AVEC SES PREUVES & SES TÉMOINS

PAR

M. L'ABBÉ **MAISTRE**

Chanoine hre, Doyen de Dampierre, au diocèse de Troyes (Aube);

Précédemment Professeur d'Écriture-Sainte, de Dogme, de Morale;

Examinateur général des Conférences Ecclésiastiques diocésaines, etc.

TOME V

LES ŒUVRES MIRACULEUSES DU CHRIST

DESTRUCTION DU RÈGNE UNIVERSEL DE SATAN
ET DE L'IDOLATRIE

INSTITUTIONS DIVINES DE JÉSUS-CHRIST.

Démonstration de ces faits :

Ire COLONNE. — Par les Prophètes de l'Ancien Testament ;
IIe COLONNE. — Par les Anciens Docteurs de la Synagogue, antérieure et postérieure à J.-C., etc. ;
IIIe COLONNE. — Par les Evangiles et les Ecrits canoniques du Nouveau-Testament ;
IVe COLONNE. — Par les Pères primitifs, et les Docteurs de l'Eglise ;
Ve COLONNE. — Par les Témoignages mêmes des Premiers Hérétiques, — des Juifs Infidèles, etc. ;
VIe COLONNE. — Par les Témoignages des Païens, — par les Monuments de tous les Peuples du monde.

PARIS
F. WATTELIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
19, Rue de Sèvres, 19.

1876



GRANDE CHRISTOLOGIE

Ire PARTIE

LES PREUVES DU CHRIST

LIVRE IV ET LIVRE V

Les Miracles de Jésus-Christ
Son Eclatante Victoire sur Satan
Ses Institutions Divines.

Deus ipse veniet... Tunc aperientur oculi cæcorum, et aures surdorum patebunt. Tunc saliet sicut cervus claudus, et aperta erit lingua mutorum.

Dieu viendra lui-même... Alors les yeux des aveugles s'ouvriront et les oreilles des sourds se déboucheront. Alors le boiteux guéri *bondira comme le cerf, et la langue des muets sera déliée.*

(Isaïe, chap. XXXV. 1 et suiv.)

Nunc Princeps hujus mundi ejicietur foràs.

C'est maintenant que le Prince de ce monde va être chassé dehors de son Empire.

(S. Jean. XII. 31.)

Haurietis aquas in gaudio ex fontibus Jesu.

Vou spuiserez avec joie les eaux de la vie *aux Fontaines du Sauveur.*

(Isaïe, c. XII. 3-4.)

AVEC APPROBATION

ET AVEC LA BÉNÉDICTION SPÉCIALE DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

LA GRANDE
CHRISTOLOGIE
PROPHÉTIQUE ET HISTORIQUE
OU
JÉSUS-CHRIST AVEC SES PREUVES & SES TÉMOINS

PAR

M. L'ABBÉ **MAISTRE**

Chanoine h°, Doyen de Dampierre, au diocèse de Troyes (Aube)
Précédemment Professeur d'Ecriture-Sainte, de Dogme, de Morale;
Examinateur général des Conférences Ecclésiastiques diocésaines, etc.

TOME V

LES ŒUVRES MIRACULEUSES DU CHRIST
DESTRUCTION DU RÈGNE UNIVERSEL DE SATAN ET DE L'IDOLATRIE
INSTITUTIONS DIVINES DE JÉSUS-CHRIST.

Démonstration de ces faits :

I° COLONNE. — Par les Prophètes de l'Ancien Testament ;
II° COLONNE. — Par les Anciens Docteurs de la Synagogue, antérieure et postérieure à J.-C., etc. ;
III° COLONNE. — Par les Evangiles et les Ecrits canoniques du Nouveau-Testament ;
IV° COLONNE. — Par les Pères primitifs, et les Docteurs de l'Eglise ;
V° COLONNE. — Par les Témoignages mêmes des Premiers Hérétiques, — des Juifs Infidèles, etc. ;
VI° COLONNE. — Par les Témoignages des Païens, — par les Monuments de tous les Peuples du monde.

PARIS
F. WATTELIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
19, Rue de Sèvres, 19

1875

AVANT-PROPOS

Pour confirmer la vérité de son enseignement, le Christ déploiera son Pouvoir Miraculeux. Les prodiges, qui, à son commandement, éclateront de toutes parts, feront voir et sentir qu'il possède toute puissance sur la terre et dans les cieux. Une parole sortie de sa bouche maîtrisera les forces de la nature, guérira instantanément les aveugles, les sourds, les estropiés, ressuscitera les morts, délivrera les hommes de toutes sortes de maladies et d'infirmités. Ses pensées se réaliseront par des actes, le mot qu'il aura prononcé deviendra, subitement, un fait; ses ordres passant aussitôt à l'état d'exécution parfaite, montreront qu'il est ce Verbe Tout-Puissant et Créateur qui a dit au commencement : « Que la lumière soit, et la lumière fut ! »

Pour convaincre encore plus directement les hommes de la vérité de sa doctrine et de chacun de ses dogmes, il opérera des miracles propres à confirmer pleinement chacun des principaux points de son enseignement. Ainsi, pour montrer qu'il est le Libérateur Spirituel des hommes, il délivrera tous ceux qui sont opprimés par les infirmités et par les génies mauvais, les Démons. Pour persuader aux docteurs Israélites, qu'il est Celui qui délie et qui remet les péchés, il déliera sous leurs yeux les paralytiques, il les renverra libres, pleins de force et de santé. Lorsque, dans la vue de rassasier des multitudes affamées, il créera des

pains et dressera dans le Désert des tables abondantes, il apparaîtra comme le Créateur Universel, en même temps que comme l'Auteur de la nourriture matérielle et de la nourriture spirituelle de l'humanité. — Il se présentera comme l'*Auteur de la Vie et de la Résurrection future ;* or, cette grave affirmation dogmatique sera toute rayonnante d'évidence, lorsque le Christ, après avoir ressuscité les morts, se ressuscitera encore lui-même. Enfin, pour que personne ne se croie en droit de douter de sa divinité, il fera les œuvres de la Divinité, et il accomplira en son propre nom de nombreux miracles que la Toute-puissance seule peut opérer, afin que tous sachent qu'il est le Tout-puissant. Mais rien ne fera connaître au monde entier sa domination absolue et universelle comme le jugement de répression et de bannissement qu'il exercera par lui-même et par les siens sur les Puissances Infernales, qui auront jusqu'alors régné par le culte idolâtrique sur toutes les nations de la terre.

Etablissons donc démonstrativement la vérité historique et le caractère éminemment divin des miracles messianiques, cette grande base du Christianisme.

CHRISTOLOGIE PROPHÉTIQUE & HISTORIQUE

LIVRE IV.

CHAPITRE I

DES MIRACLES DU CHRIST

LE MESSIE OPÈRERA BEAUCOUP DE MIRACLES

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

ARGUMENT. — I. Le Christ opérera toute sorte de miracles, guérira les malades, les infirmes, les aveugles, les sourds, les muets, les estropiés, etc. — II. Même sujet. — III et IV. Prophéties explicatives et confirmatives des précédentes. — Guérisons des maladies, du corps et de l'âme. — Résurrections. — V. Le Messie ressuscitera les morts.—VI. Chassera les démons, les Esprits impurs. — VII. Le Messie sera un grand thaumathurge. — VIII. Le siècle du Christ sera un siècle de miracles. *Isaïe, Michée, Aggée, Eccli.* — IX. Le Messie fera des miracles ; — Mais les Juifs les méconnaîtront.

I. Miracles que le Messie doit opérer : futures guérisons des infirmes, des aveugles, des sourds, des muets, des estropiés. — PRÉDICTION D'ISAÏE, FAITE ENVIRON 750 ANS AVANT J.-C.

Le 35e chapitre des prophéties d'Isaïe, dont la première partie a déjà trouvé son accomplissement, comme nous l'avons vu en parlant du Précurseur, continue et s'exprime ainsi au sujet des miracles que le Messie

DEUXIÈME COLONNE

Traditions et interprétations des Docteurs de la Synagogue et de l'Église.

ARGUM. — I. Les Hébreux reconnaissent que le 35e chapitre d'Isaïe annoncent les futurs miracles du Messie. — II. Les Juifs interprètent ces oracles en leur faveur. — Les guérisons corporelles et spirituelles y sont prédites simultanément. — III. Le Messie doit, selon les Juifs, guérir miraculeusement les malades ; — IV. Ressusciter les Morts ; — V. Donner une nourriture miraculeuse. — VI. Tradition des Païens sur les futurs miracles du Christ. — VII. Le Messie prouvera par des miracles sa mission divine. — VIII. Ce sera un grand thaumaturge. — Son siècle sera fertile en miracles. — IX. Ses miracles surpasseront ceux de Moyse. — *Talmud.* — X. Mais les Juifs les méconnaîtront. *Ibid.* — XI. Le Zohar. — XII. Les Sibylles, sur le même point.

I. D'après les interprétations des Hébreux et des Docteurs de l'Eglise, le chapitre 35 d'Isaïe annonce les futurs miracles du Christ. — 1 col. 1.

Les Juifs reconnaissent qu'il est ici question du Messie, et ils

doit opérer en faveur des infirmes et des affligés :

2. « On verra soi-même la « gloire du Seigneur et l'éclat « de la magnificence de notre « Dieu, » c'est-à-dire, ses faits miraculeux et la gloire dont Dieu le Père l'honorera sur les bords du Désert et du Jourdain.

3. « Fortifiez - vous, mains « languissantes, raffermissez- « vous, genoux chancelants, » *(Les Sept. et l'hebr.)*

4. « Dites à ceux qui ont le « cœur abattu : Prenez courage, « ne craignez point : Voici votre « Dieu qui vient vous venger et « rendre aux hommes ce qu'ils « méritent. Dieu viendra lui-« même et il vous sauvera. »

5. « Alors les yeux des aveu-« gles s'ouvriront (ou) verront la « lumière, et les oreilles des « sourds se déboucheront. »

6. « Alors le boiteux guéri, « bondira comme le cerf, et la « langue des muets sera déliée. »

Confortamini manus dissolutas, et genua débilia roborate... Deus ipse veniet et salvabit vos. Tunc aperientur oculi cœcorum, et aures surdorum patebunt. Tunc saliet sicut servus claudus et aperta erit lingua mutorum.

Le Prophète ne pouvait marquer en termes plus clairs la venue d'un Dieu qui sera Rédempteur, qui guérira les membres infirmes, qui vengera les humbles et les pauvres du mépris des Grands et de l'oppression des Puissants ; qui consolera les pacifiques, les affligés, les hommes au cœur abattu ; qui rendra l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles, la parole aux muets, etc... Tout cela regarde littéralement et surtout les guérisons du corps, bien que celles de l'âme doivent s'en suivre. Observons ce qui est dit ici : que *c'est Dieu lui-même qui accomplira ces merveilles* ; afin que

y voient même l'annonce de miracles que le Messie opérera en leur faveur, lorsqu'il les ramènera dans leur patrie, d'où ils se trouvent exclus aujourd'hui. Le R. Moyse Hadarsan va bien plus loin : il prétend que le Messie délivrera même les damnés et leur ouvrira la porte du ciel. Mais, sans nous arrêter à ces interprétations qui exagèrent le sens de l'oracle, il est certain que les miracles, annoncés ici, ne peuvent être appliqués à aucun roi de Juda, ni à aucun Prophète, ni à aucun homme, quelqu'il soit ; ils ne peuvent être attribués qu'au Messie, de qui le Seigneur a dit dans un autre endroit d'Isaie, XLII. 6 : « Je vous ai établi pour être le « Médiateur de l'alliance du peu-« ple, pour ouvrir les yeux des « aveugles, etc.; » et ailleurs, chap. LIII. 4 : il a vraiment « enlevé nos maladies, et il a « porté nos douleurs. » Dans Ezéchiel, ch. XXXIV. 10, le Messie annonce les mêmes choses : « Je banderai les plaies de celles « qui sont blessées ; je guérirai « celles qui sont malades.... » Toutes ces prophéties se tiennent, s'expliquent, se lient et tendent à désigner un seul et même Messie.

Les Talmudistes, dans leurs *Targums et dans la Midras-tillim ou commentaire des Psaumes et du livre d'Isaie*, pensaient qu'au temps où Dieu doit se révéler et opérer les prodiges annoncés ici par Isaie, chacun pourrait le voir et le montrer du doigt. (Voir l. II. c. 1. col. 1).

Jésus-Christ, S. Jean-Baptiste, et les Juifs, leurs contemporains, entendaient cette prophétie du Messie, comme on le voit dans l'Evangile. L'on était avec raison tout prêt à reconnaître le Christ dans Celui qui opérerait les prodiges prédits ici par Isaie. Car

plus loin nous nous gardions bien d'attribuer ces mêmes œuvres prodigieuses à quelqu'homme tel qu'Isaie, ou Cyrus, ou Jérémie, ou tout autre.

II. Autres prophéties sur le même sujet. — Guérison miraculeuse des aveugles. — Résursurrection des morts. — ISAIE XLII. 6. 7.

Le Messie doit opérer des guérisons corporelles et spirituelles. Les corporelles seront les signes et les preuves des guérisons spirituelles et morales.

Les prophéties qui ont déjà été citées relativement à l'Onction du Messie, nous annoncent que le but de son Onction sera d'accorder aux affligés toutes sortes de guérisons et de bienfaits.

« Voici ce que dit le Seigneur Dieu à son Elu dans lequel il a mis ses complaisances et sur qui il répandra son Esprit :

« Je suis le Seigneur qui vous « ai appelé dans la justice, qui « vous ai pris par la main et vous « ai conservé, qui vous ai établi « pour être l'Alliance du peuple « et la lumière des nations ;

« Pour que vous ouvriez les « yeux des aveugles ;

« Pour tirer des liens ceux qui « étaient enchaînés, et pour faire « sortir de prison ceux qui étaient « assis dans les ténèbres. »

Dedi te... ut aperires oculos cæcorum, et educeres de conclusione vinctum, de domo carceris sedentes in tenebris.

Ainsi le Messie rendra la vue aux aveugles, en même temps qu'il éclairera les esprits. (*Ménoch*). Il fera sortir des tombeaux ceux qui étaient assis dans les ombres de la mort : il le fera non seulement au jour de la Résurrection Générale, mais encore pendant les années de sa vie temporelle, lorsqu'il conversera parmi les hommes. Il tirera aussi les hommes des ténèbres de la

ils devaient être la marque certaine du Messie.

D'après ce chap. 35e d'Isaie, Tertullien dit que le « Christ « devait opérer des miracles : « *Virtutes autem facturum à* « *Patre saias dicit : Ecce Deus* « *noster...* » (Adv. Jvdæos, c. 9.) « Tous les miracles du Christ » dit S, Justin, *1 Apol. 48*, « avaient été prédits longtemps d'avance. »

S, Irénée, *liv. III, etc.*, Origène, *liv. II. contr. Celse*, tous les Péres et les Interprètes Chrétiens ont entendu de même cet oracle. Grotius s'étant trouvé forcé de l'expliquer dans un sens figuré, par suite de son faux système d'interprétation allégorique, tous les autres interprètes l'ont censuré à bon droit. « Pourquoi, » lui dit Vatable, « s'écarter de la propriété des « termes prophétiques, lorsque « tout a été accompli dans le « sens propre et littéral ? »

II. — Sur l'oracle du XLIIe ***chap. d'Isaïe, et sur les suivants.***

Nous avons déjà eu occasion de voir que la plupart des Docteurs Juifs appliquent ces prophéties à leur Messie, ainsi que les suivantes. Les R. R Saadias Gaon, David-Kimki, Maimonides sont de ce sentiment. — Comme il est promis aux ministres du Christ, dans la suite du chap. LXI, un règne heureux et des succès éclatants parmi les nations, les Juifs prennent pour eux seuls ces prédictions, et croient que, le Messie étant une fois arrivé, les Gentils et les Chrétiens seront leurs serviteurs et les pasteurs de leurs troupeaux, tandis qu'eux seront les ministres et les prêtres du Messie. — Le Chap. XLII, suivant S. Hilaire, S. Cyrille, S. Jérome, Procope, Tirinus, marque que le Christ guérira corporellement

mort spirituelle. (*S. Luc. I, 79; Zacharie ; — Luc de Bruges, Jensen, etc.*).

III. — Même sujet. — La prophétie du* LXIe *chap. d'Isaïe est confirmative et explicative de la précédente.

« L'Esprit du Seigneur s'est « reposé sur moi, » dit le Messie parlant par la bouche du Prophète, « parceque le Seigneur « m'a rempli de son Onction ; il « m'a envoyé pour annoncer la « bonne nouvelle à ceux qui sont « doux, pour guérir ceux qui ont « le cœur brisé ; pour prêcher la « grâce aux captifs, et la liberté « à ceux qui sont dans les chaî- « nes ; » (L'Hébreu, à la lettre :) « Le Seigneur m'a oint, pour « annoncer aux affligés ; il m'a « envoyé pour lier les plaies de « ceux qui ont le cœur brisé de « douleur : » (Les Septante :) « Il « m'a donné l'onction pour don- « ner de bonnes nouvelles aux « pauvres, et aux aveugles, « que la vue leur est rendue : » εὐαγγελίσασται πτωχοὶσ... καί τυφλοίσ ἀνὰψὶν. Cette traduction a été suivie par S. Luc, *IV. 18.* par S. Barnabé, *epist. cath....*

Le Messie continue : « Il m'a « envoyé pour publier l'année de « la réconciliation du Seigneur, « et le jour de la vengeance de « notre Dieu ; pour consoler ceux « qui pleurent ; pour mettre sur « la tête de ceux de Sion qui sont « dans les larmes, pour leur don- « ner une couronne au lieu de la « cendre ; l'huile de joie, au lieu « de larmes, et un vêtement de « gloire au lieu d'un esprit affli- « gé. » Le reste du chapitre prophétique continue à prédire ce qui regarde l'Eglise du Messie.

L'on doit conclure de tout cela : 1° Que le Messie soulagera les misères spirituelles ; car il « guérira les plaies de ceux qui ont le cœur brisé de douleurs, » ***ut mederer vulnera*** ; 2° Qu'il de même que spirituellement, les aveugles, les malades et les infirmes de toute espèce.

Il faut bien remarquer que, dans ces diverses prophéties, Dieu prédit à la fois plusieurs choses, comme les miracles du Christ, la manière et les effets de sa prédication, le secours accordé aux pauvres, la délivrance du péché et des afflictions, l'institution d'une nouvelle Alliance, etc..... C'est pourquoi comme le prophète doit nécessairement toucher en quelques mots chacun de ces points qu'il a en vue, il nous faut saisir dans les différentes parties de l'oracle ce qui a rapport à notre sujet, c'est-à-dire aux guérisons miraculeuses, qui y sont clairement annoncées. Il y en a de physiques, il y en a de morales. Le Messie qui a le pouvoir de guérir les unes a aussi le pouvoir de guérir les autres. C'est dans ce double sens que le Psalmiste dit de Jéhova : « qu'il pardonne « vos péchés, qu'il guérit toutes « vos infirmités, qu'il rachète « votre vie de la mort, » (Ps. c. II, 3 et 4 ;) et ailleurs : « qu'il « guérit ceux qui ont le cœur « brisé, et qu'il bande leurs « plais. » Ps. CXLVI. 3. Il s'agit bien ici, comme on le voit, de guérisons corporelles et de guérisons spirituelles. Or, c'est avec une puissance égale et semblable que le Christ, l'Elu de Dieu, sera envoyé parmi le peuple.

Isaïe avait certainement en vue dans ces trois ou quatre prophéties, le même objet. Car, dans toutes il annonce « le jour favorable, le jour du salut, le jour de la vengeance ou de la justice, la consolation des affligés et des humbles, la guérison des aveugles, des sourds, des infirmes, etc.

Lorsque le Messie viendra, on le reconnaîtra donc à ces signes éclatants.

apportera de bonnes paroles, de bonnes nouvelles, particulièrement aux pauvres, suivant que le Prophète le déclare en cet endroit et dans d'autres, tels que celui-ci du chap. XI. 4 : « il « jugera les pauvres dans la jus- « tice, et il se déclarera le juste « vengeur des humbles qui sont « sur la terre. » De plus, « il « frappera la terre, » le pays de la Palestine) « par la verge de « sa bouche, et il tuera l'Impie » (le Démon) « par le souffle de « ses lèvres » : *Judicabit in justitiâ pauperes, et arguet in æquitate pro mausu tis terræ; et percutiet terram virga oris sui, et spiritu labiorum suorum interficiet Impium;*

Cet oracle annonce en même temps, que le Christ opérera des prodiges par sa parole, et que d'un mot il chassera le Démon, il détruira cet Impie, en quelque lieu (de la terre) de Judée qu'il se trouve, soit qu'il possède les corps des hommes, soit qu'il anime les impies et même l'Antechrist.

3° Qu'il enlevera les maladies corporelles : car il est dit positivement qu'il « rendra la vue aux « aveugles, et la guérison aux « boiteux, aux estropiés. » Ces mot : *clausis (phacac) apertionem*, se disent proprement, observe Forerio, de l'ouverture des yeux et des oreiltes, *proprie de apertione oculorum aut aurium dicitur*. C'est pour cela que les Interprêtes grecs ont traduit : *et cæcis visum*. Par ces autres paroles : « il annoncera la grâce « aux captifs et la délivrance à « ceux qui sont enchaînés, » on entend communément que le Messie retirera les hommes d'entre les bras de la mort temporelle et de la mort éternelle ; qu'il rompera les liens qui les retiennent dans le péché et par conséquent dans la mort ; car la mort est le salaire du péché. Ces

Du reste, ce ne sont pas là les seuls signes, les seuls miracles qu'il doit opérer : l'expulsion des Démons n'est-elle pas prédite, de même que la chûte des idoles ? L'apparition d'une étoile miraculeuse et divers autres prodiges qui doivent se manifester à sa naissance et à sa mort, sa résurrection glorieuse, les morts qui doivent ressusciter avec lui et beaucoup d'autres circonstances surnaturelles, et plusieurs autres merveilles n'ont-elles pas été prédites par David, par Isaie, et par les autres Prophètes ? Elles sont toutes si grandes, qu'elles méritent que nous les examinions chacune dans un traité particulier.

III. — Le Messie devra, selon les Juifs, guérir miraculeusement les malades.

1° C'est ce qu'enseignent les Juifs anciens et modernes, lorsqu'ils représentent le « Messie « assis au milieu des pauvres « chargés d'infirmités et de dou- « leurs et pansant alternative- « ment leurs plaies. » Talmud, *traité Sanhedrin, chap. hélec.* »

Les Juifs paraissent avoir en partie fondé cette croyance sur ce passage du 53e chap. d'Isaie que nous avons cité 1 col. IV. 2 : « il enlèvera nos infirmités, il « se chargera de nos maladies. » La Gémara de Babylone, dit Sepp, le livre du Zohar, Aben-Ezza, Abarbanel, etc., parmi les Rabbins, appliquent, comme Saint Matthieu, au Messie cet endroit du Prophète. Ils reconnaissent, comme nous, que le Christ promis guérira les infirmes et les malades.

Or, en effet, la lettre de ce passage désigne des maladies et des infirmités corporelles.

S. Matthieu, VIII, 17, entendait ces paroles des maladies corporelles, suivant les termes

expressions : « délier ceux qui « sont enchaînés, tirer de prison « ceux qui gisent dans les ténè« bres, » ne peuvent guère s'entendre que de la mort naturelle ou spirituelle qui est ordinairement représentée dans l'Ecriture sous l'emblême d'une prison ou sous l'image des ombres et des ténèbres. — Que celui qui prétendrait que cela dût s'appliquer aux Juifs emmenés à Babylone, considère que durant les 70 ans de la Captivité, les Juifs n'étaient point enfermés dans les prisons ni dans les cachots, mais qu'ils négociaient librement dans toute l'Assyrie et dans la Perse, depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie, et qu'ils étaient fort souvent élevés aux dignités de ces Etats, comme Tobie, Daniel, et ses compagnons, comme les juges d'Israël, comme Esther, Mardochée, Néhémie et d'autres.

Ces paroles prophétiques : « pour délier ceux qui sont en« chaînés ; pour tirer de prison « ceux qui gisent dans les ténè« bres..., dans les cachots. . et « ailleurs : »

« Pour dire à ceux qui sont « dans les liens : sortez ! et à ceux « qui sont dans les ténèbres : « voyez la lumière ! *revelamini*; » et autres semblables, auront, en outre), un accomplissement particulier et parfait dans la Rédemption des Anciens Justes, des Patriarches et des Prophètes, actuellement détenus dans les Enfers ou Limbes.

Lorsque nous traiterons de « la descente du Christ aux Enfers, » nous aurons donc lieu d'admirer la magnifique réalisation de ces oracles. Le pouvoir *Miraculeux* du Christ éclatera alors, et par la délivrance des anciens captifs de Satan, et par la résurrection corporelle d'un grand nombre de Saints, sortis des Limbes et de leurs sépulcres, et apparaissant à Jéru-

du texte hébreu. S. Pierre, 1. *Pet.* II. 24, d'après les Septante, l'entendait des péchés, qui, d'ailleurs, comme le fait observer ici S. Chrysostôme, sont la peine du péché.

2° Nous voyons le R. Isac — Aramée reconnaître que le Messie, le Verbe du Seigneur, doit opérer des guérisons prodigieuses ; que ses disciples verront ses œuvres et ses merveilles. « Le Rabbin Saül demanda au « R. Samuel : puisque nous « avons versé le sang des Pro« phètes, comment recevrons « nous le Messager, l'Envoyé de « Dieu ou son Verbe? Ou com« ment croirons-nous en lui ?

« Le R. Samuel lui répondit :

« Parce qu'il les guérira et « leur ôtera leurs maladies : « C'est à cause de ces signes, « dis-je, que nous croirons en « lui et que nous l'honore« rons. »

« Alors Saül lui repartit :

« Pourquoi l'Ecriture n'a-t« elle pas dit : Il enverra son « Verbe qui nous guérira ; mais « a-t-elle dit : qui les guérira ?

« Le R. Samüel :

« La raison de cela est, sui« vant mon sentiment, qu'elle « parlait d'une partie et de « quelques-uns seulement, mais « non pas de tous en général ; « c'est ce qui est signifié pro« prement dans la langue hé« braïque par le terme *les*. »

« Le R. Saül lui dit :

« Vous dites une vérité cer« taine; le Verbe est venu, en « effet, pour guérir tout le « monde en général et non pas « quelques-uns, ni une partie « seulement ; mais il n'a été « reçu que par quelques-uns, « qui passaient aux yeux de « tous, pour être d'un esprit « grossier, par des pêcheurs qui « naviguent sur la mer, etc. »

Commentaire du R. Ishac Aramée « sur le XXXVIIe

salem, à leurs proches et à leurs amis.

IV. — Même sujet. Le Christ guérira les malades, les aveugles, et toute sorte d'infirmes.

Il faut encore aux prophéties précédentes joindre les suivantes :

1° *Isaïe*, XLIX. 8. « Voici « ce que dit le Seigneur » au Messie : « Je vous ai exaucé au « temps favorable ; je vous ai « assisté au jour du salut ; je « vous ai conservé ; je vous ai « établi pour être le Médiateur « de l'Alliance du peuple, pour « rétablir la terre, pour posséder les héritages dissipés ; « pour dire à ceux qui sont dans « les chaînes : sortez, et à ceux « qui sont dans les ténèbres : « voyez la lumière! » *ut diceres his, qui vincti sunt : Exite: et his qui in tenebris. Revelamini.* Il est dit ensuite que le Christ donnera aux siens une nourriture miraculeuse.

Cette prophétie, semblable pour le fond aux précédentes, concerne certainement le Christ. Car, outre quelle annonce, comme les autres, le bienfait de la lumière du Christ, le commencement et la fin du chapitre regarde la vocation, non-seulement des Juifs, mais aussi nommément de toutes les nations. Ce qui est la grande fonction du Christ.

2° Isaie, c. LIII. 4, nous dit que le Christ guérira nos maladies spirituelles et corporelles, en prenant sur lui nos péchés, qui sont les causes ordinaires de nos maladies, et même nos infirmités et nos souffrances, qui sont le châtiment de nos péchés : « Il a véritablement pris « sur lui nos langueurs et il s'est « chargé de nos maladies. » Il y a un sens profond dans ces paroles : elles révèlent un amour immense de la part du Messie

chap. de la Genèse. » Dans Galatinus, l. III. c. 5.

On voit par ces paroles du Rabbin, que les miracles du Verbe et spécialement ses cures miraculeuses seront les signes de sa mission divine, par lesquels on devra le reconnaître pour le Messie. *Voir 3e col.*, VII.

Tous les Pères entendent du Messie le psaume 106, et le verset 20 traité ici par le R. Ishac. Berthier, Bellarmin. *Voir 1 col.* IV. *3°*.

S. Irénée, l. IV c. 33, pour montrer que le Messie devait opérer des guérisons et des résurrections, réunit les oracles suivants : « Alors le boiteux se- « ra agile comme le cerf ; la « langue du muet sera déliée et « prompte ; fortifiez-vous, mains « languissantes, affermissez les « genoux tremblants. Les morts « que vous pleurez, vivront, et « les forts d'Israël ressusciteront. « Il a vraiment porté lui-même « nos infirmités, il s'est chargé « de nos douleurs. » C'est ainsi qu'Isaie prédisait les guérisons miraculeuses que le Christ devait opérer. — Ces paroles : « Il envoya son Verbe, » Théodoret les explique par celles-ci : « Il envoya le Messie. » (Tirinus.

IV. — Le Messie doit ressusciter les morts. — Symbole des Juifs.

Le Symbole de foi, que récite encore aujourd'hui la Synagogue, porte, article XII : « Dieu « enverra à la fin des jours no- « tre Messie, afin de racheter « ceux qui attendent le terme « du salut, que lui-même leur « apportera. »

ART. XIII : « Il rendra la vie « aux morts, selon la grandeur « de sa bonté, *mortuos vivificabit*. Que son nom, digne de

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

envers nous ! Car il prend sur lui nos péchés, de même que les châtiments et les maux qu'ils méritent, afin de nous en délivrer ! Il nous les enlève et il les expiera pour nous en sa personne. C'est ce qui est marqué clairement dans toute la suite du chapitre. (Voir 2 col. III. I.) Cette interprétation est confirmée par celle des Juifs et des Pères.

3° — *Guérisons des maladies. — Résurrections.*

Au psaume CVI. 20, David prédit que Dieu enverra son Verbe Incarné, pour guérir les malades et les affligés et pour délivrer ceux qui sont déjà dans la puissance et dans les ombres de la mort (Bellarm.) : « Il a « envoyé son Verbe et il les a « guéris, il les a retirés des hor- « reurs de la mort : *misit Verbum suum, et sanavit eos, et eripuit eos de interitionibus eorum... Sedentes in tenebris et umbrâ mortis...* » Les Hébreux traduisent le texte par le futur : « Il enverra son Verbe « qui les guérira, leur enlèvera « leurs plaies ou maladies, et les « tirera de la mort. » C'est beaucoup plus expressif. Notre interprétation est celle des Hébreux et des Pères. *Voir 2 col.* III. — 2. Les Juifs reconnaissent nettement en cet endroit les futurs miracles du Verbe, envoyé de Dieu.

4° Ezéchiel, *chap.* **XXXIV, 16**, s'accorde en tout point avec les Prophètes précédents et prédit que le Grand Pasteur, le Messie, fils de David, doit guérir les brebis malades. « Je ferai « moi-même paître mes brebis, « dit le Seigneur Dieu ; j'irai à « la recherche de celles qui sont « perdues ; je relevrai celles qui « sont tombées ; je banderai les « plaies de celles qui sont bles- « sées ; je fortifierai celles qui « sont faibles et infirmes ; je

2e COLONNE. — L'ANT. SYNAG.

« louange, soit béni dans toute « l'éternité ! Amen. »

(Bréviaire hébreu, traduit par Génébrard, Théol. de Paris, à la fin de sa Chronogr. page 65).

La Mahzor marque également que Dieu, « au jour où il fera « paraître le Messie béni avec « son règne et avec sa gloire, « renouvellera le monde, ren- « dra la vie aux morts, rétabli- « ra le Temple et la ville de Jé- « rusalem, et détruira le culte « impie, etc. »

La Midras Théhillim, *in* ps. 92 : « Il doit arriver que le « Messie, dont le nom est avant « le soleil, ps. 71, fera renaître « un jour tous ceux qui dor- « ment dans la poussière. » En effet, le Messie sera l'auteur de la Résurrection future. *Galat., l.* III. 15. »

Le R. Jonathas-Ben-Uziel, expliquant le 14e chap. d'Osée, où il est dit : « Je serai comme une rosée pour Israël : il germera comme le lys : et sa racine poussera avec force, comme les cèdres du Liban... Ils renaîtront comme le blé, ils germeront comme la vigne ; » les expose ainsi : « mon Verbe sera com- « me une rosée pour Israël.. Ils « reviendront de la captivité ; « ils habiteront à l'ombre de « leur Messie ; les morts seront « rendus à la vie, vivificabum- « tur mortui, et la terre abon- « dera en biens... *Galat., l.* VI. 16.

Tous ces passages prouvent qu'aux yeux des Juifs, anciens et modernes, le Messie doit-être revêtu de la puissance de ressusciter les morts. *Voir 1 col.* V. *et* III *col.* IV. *et* 5 *col.* III. 6 *col.* V. 5, *etc.*

V. — Le Messie donnera une nourriture miraculeuse.

C'était une opinion anciennement répandue parmi les Juifs, que le Messie créerait du pain

« conserverai celles qui sont « grasses et fortes. » *Quod confractum fuerat alligabo, et quod infirmum fuerat consolidabo*.... Il est dit un peu après, que ce sera le nouveau David qui les fera paître, les guérira et les protégera ainsi.

Le Rabbin David écrit que tous les hébreux entendent du Messie, fils de David, toute cette prophétie d'Ezéchiel,

V. — Le Messie - Rédempteur ressuscitera les morts.

Job, *XIX. 23*, s'exprimait ainsi à ce sujet : « Plût au ciel « que mes paroles fussent écrites, « qu'elles fussent tracées dans « un livre ou gravées à jamais « sur la pierre et sur l'airain « avec un ciseau ; » Ensuite il s'écrie : « Car je sais que mon « Rédempteur (Goël) est vivant, « et qu'un jour il s'élèvera sur « la terre, et, lorsque mon corps « aura été consumé, je verrai « encore le Seigneur dans ma « chair. Je le verrai moi-même « de mes yeux, et mes yeux le « contempleront, moi-même et « non un autre ; cette espérance « repose en mon sein. » Les versions Syriaque et Arabe voient dans cette prophétie l'apparition du Messie et la résurrection des morts ; le Rabbin Haccados lui donne le même sens, ainsi que le livre Bérésith Kétanna. Les Rabbins trouvent que le mot hébreu *Goël* signifie plutôt le Messie que le Rédempteur. ***Polycronius**, **Béde, Huet***. Les RR. Lévi-ben-Gerson et Maimonides ont enseigné, conformément à ce texte et à d'autres, que le Messie doit ressusciter des morts. (*Voyez 2 col. IV.*)

VI. — Le Messie devra chasser les Démons, les Esprits impurs.

Il est annoncé que le Messie fera sentir sa puissance aux Démons.

d'une manière miraculeuse. Ils concluaient cela en partie de ce passage du psaume LXXI. 16, concernant le Messie ; « Alors « une poignée de froment étant « semée dans la terre, au sommet « des montagnes, son fruit mènera bruit comme le Liban. » (Notes de Seigneux de Correvon dans Addison). Voyez le chap., où ce point est traité d'une manière spéciale. « Et 1 col. IV. 1re et 3 col. VI., etc. »

En traitant chacun des faits miraculeux, nous aurons occasion d'en voir les différentes preuves ; contentons nous ici de les toucher comme en passant.

VI. — Traditions des Païens sur les futurs miracles du Christ ou du Juste-Dominateur.

Si les anciens livres Sibyllins que Suétone dit avoir été déposés sous le règne d'Auguste, dans le Temple d'Apollon-Palatin, s'étaient bien conservés : Si ceux, auxquels fait illusion Virgile, étaient bien certainement ceux qui ont été cités par les Pères des deux premiers siècles, ce serait ici le lieu de produire les prédictions qu'ils contiennent au sujet des miracles du *Juste*, c'est-à-dire du Messie. Car ces livres sibyllins, cités par les premiers Pères, et qui ont passé pour authentiques aux yeux des Grecs et des Romains, parlent très-clairement des miracles du Christ : ils disent en un endroit, « qu'il est « tout-puissant par sa parole ; « qu'il guérit toutes sortes de « maladies ; qu'il sera la résur- « rection des morts ; qu'il rendra « une marche agile aux boiteux ; « que le sourd entendra ; que « les aveugles verront, et que « ceux qui ne peuvent parler, « parleront. »

1. Si cela est composé d'après le 35e chapitre d'Isaïe, c'en est

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Isaïe, XI. 4, nous a fait entendre que le Christ *chassera et détruira l'Impie*, qui est le Démon ; qu'il *l'exterminera du pays* de la Judée *par la force de sa parole*, I. col. III.

Dans Zacharie, XIII, il est dit de même : « Je ferai dispa« raître (ou je chasserai) l'esprit « immonde de dessus la terre. » *Spiritum immundum auferam de terrâ.* Voyez le traité spécial qui concerne ce sujet.

VII. — Le Messie sera un grand **THAUMATURGE. *Isaïe*, IX, 6.**

1° La qualité d'*Admirable*, donnée par Isaïe au Messie, équivaut, selon plusieurs Interprètes, à celle de *Thaumaturge*, c'est-à-dire *faiseur de miracles* ou *miraculeux ;* elle signifie qu'il sera *admirable* par les œuvres surnaturelles qu'il fera paraître comme les titres glorieux de sa divinité et comme un objet légitime de l'admiration des hommes.

Le R. Salomon et les Cabalistes, c'est-à-dire les Disciples de la Tradition juive, traduisent ce mot par celui-ci : *Miraculorum operator*, c'est-à-dire *Artisan de miracles.* (In CABALA, p. 450.

2° Ecoutons maintenant le Prophète David sur le même sujet.

Ps. XLIV. 7. Il dit au Roi-Messie :

« Régnez à cause de votre « vérité, de votre douceur et de « votre justice ; et votre droite « vous conduira pour opérer des « merveilles, » *et deducet te mirabiliter dextera tua...* « Les « peuples tomberont soumis à « votre empire. » Le Paraphraste Chaldéen et le R. Kimki, lisent, d'après l'hébreu, au lieu de « votre droite, Dieu vous ensei« gnera à opérer des choses mer« veilleuses et étonnantes. » *(Gé-*

2e COLONNE. — L'ANT. SYNAG.

une explication donnée par les Anciens, soit Païens, soit Chrétiens. C'était pour eux un beau sujet de poésie, une intéressante matière de versification. 2. Si cela vient de l'inspiration de la Sibylle, comme l'ont pensé les premiers Pères et plusieurs modernes (*Schmitt*), c'est une prédiction réelle du genre de celles de Balaam. Elle mérite notre considération. 3. Enfin, si cela est fait après J.-C., selon une première hypothèse et comme le veut Isaac Wossius, c'est un témoignage très-ancien, qui appuie le récit évangélique ; car il est certain que ces vers Sibyllins que citèrent les Pères, existaient avant Celse, Origène, S. Justin, S. Clément d'Alexandrie, avant le Rédacteur des CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES, et qu'ils furent allégués par les premiers chrétiens relativement à J.-C. et à ses miracles.

Ainsi, sous quelque rapport que l'on envisage le Livre de la Sibylle, il ne nuit point ; il sert au contraire. (Voir Schmitt, *Rédempt. ann.*)

VII. — C'est par des signes et des miracles que le Messie devra démontrer sa mission divine.

Dosithée, maître de Simon-le-Magicien, prétendait être le Messie. Comme les Prophètes avaient annoncé que le Messie signalerait sa puissance par des miracles éclatants, *dit Pluquet*, Dosithée comprit la nécessité qui lui était imposée par les oracles : il s'occupa donc de la magie, afin d'imiter du moins par là les miracles et les caractères du Messie prédit, et de pouvoir ainsi en usurper le titre. C'est pour cela qu'il séduisit les Samaritains par des prestiges, des enchantements et des tours d'adresse. Mais comme il voulait aussi s'approprier les pro-

hébr.) » Du reste, *Votre Droite* signifie ici votre Puissance. Remarquez quelles armes il emploie pour subjuguer les peuples et ses ennemis : ce sont la vérité, la douceur, la justice, accompagnées des signes miraculeux. S. Jérôme, S. Chrysostôme, Bossuet, énumèrent et particularisent ici quelques-unes des merveilles que fera le Messie. « La course du Messie, dit Berthier, doit être rapide, son règne établi sur la justice et la vérité, et sa main féconde en merveilles. »

3° Ps. LXXXV. 8. Le Messie, parlant à Dieu le Père, lui dit : « Toutes les nations que vous « avez faite, Seigneur, vien- « dront, se prosterneront devant « vous, et rendront gloire à « votre nom, parce que vous êtes « grand et que vous opérez des « merveilles, *et faciens mira-* « *bilia.* » Ce verset 8e renferme une prophétie ; car au temps du Prophète, toutes les nations ne se prosternaient point devant le Dieu d'Israël. (*Berthier.*) Cela n'arrivera qu'à la venue du Messie. (*Calmet*). Ce sont les miracles que Dieu fera par le Messie et par ses Apôtres, qui attireront les Gentils au culte du vrai Dieu. (*S. Aug.*, *Génébrard*). Ce psaume annonce que les juifs doivent rejeter, et les Gentils recevoir las miracles du Christ. *(Galatinus)*.

4° *Ps.* XCV. *3.* Le Prophète invite à publier partout *le Sauveur* que le Seigneur enverra, et *les merveilles qu'il opérera à son arrivée.*

5° *Ps.* XCVII. *1.* C'est le même argument. Le Prophète exhorte « à chanter un cantique nouveau au Seigneur, *à cause des merveilles* » qu'il opérera, lorsqu'il viendra sur la terre sauver tous les peuples.

S. Augustin, Bellarmin, di-

phéties, il fut obligé de les changer, sans qu'elles pussent néanmoins lui convenir. Voulant persuader qu'il était monté au ciel, il se laissa mourir de de faim dans une caverne loin des yeux du monde.

On voit par cet exemple que les anciens Juifs ont pensé qu'il était nécessaire, d'après les prophéties, que le Messie fit des miracles.

Le Talmud rapporte que le R. Akiba et que les Sages crurent que Barcocébas était le Messie ; la nation juive, sans exiger de lui ni signe ni miracle, se déclara pour lui et se révolta contre les Romains. Ce ne fut que lorsqu'ils se virent assiégés, que les Juifs lui demandèrent enfin un miracle comme signe de sa mission. Ayant remarqué qu'il ne pouvait faire aucun prodige, ils le mirent à mort.

Gal. l. IV. *c, 21.* Ils ne concevaient donc pas le Christ sans le Pouvoir Miraculeux.

Le R. Maimonides [au XIIe siècle] dit :

« Ne pensez pas que le Christ « à son arrivée doive nécessai- « rement faire des signes et des « prodiges. » Or, la raison que ce rabbin en donne, c'est que les Sages et Akiba lui-même, le plus sage des Juifs, n'ont point autrefois exigé de miracles de la part de Barcocébas, lorsqu'ils le suivirent. » Cette raison est sotte, dit Génébrard ; car par cela même qu'ils ne lui ont point demandé de miracles, n'ont-ils pas pu suivre inconsidérément le premier imposteur qui se sera présenté à eux ? N'ont-ils pas, en effet, été trompés par ce Barcocébas même, comme le reconnaît Maimonides lui-même, et cela pour n'avoir point exigé de miracles de ce faux Messie ?

Cependant, tout en disant que le Christ ne doit pas *néces-*

sent que ces merveilles du Messie consistent à soumettre l'Univers par les moyens les plus faibles, à rendre la vue aux aveugles, la santé aux infirmes, et à faire d'autres prodiges lors de sa naissance et de sa mort, et durant sa vie.

6° *Ps.* LXXXVIII. *14. Thabor et Hermon in nomine tuo exultabunt ; tuum brachium cum potentà :* « Le « Thabor et l'Hermon tressailleront de joie à votre nom ; votre « bras paraîtra puissant. » Génébrard estime que le Prophète a en vue ici les miracles du Christ, sa glorieuse transfiguration au mont Thabor, la multiplication des pains au mont Hermon. (Voir le chap. de la transfiguration). *Votre Bras* (terme qui désigne le Messie) sera si puissant qu'il fera éclater des prodiges.

7° Isaïe, XXV. 1., marque clairement que le Christ fera éclater des prodiges : « Seigneur, « vous êtes mon *Dieu* ; lui dit-« il, je bénirai votre nom, parce « que vous avez fait des pro-« diges, » *quoniam fecisti mirabilia;* « et que vous avez fait « voir la vérité de vos dessins « éternels. « *Amen.* »

« *Car*, ajoute Isaïe, expliquant ce qu'il vient de dire, *le Seigneur précipitera la mort pour toujours, rompra la toile qui enveloppait toutes les nations, établira un festin excellent et merveilleux dans son Eglise,* » etc.; Le Prophète énumère plusieurs autres choses prodigieuses, que le Seigneur fera en faveur des pauvres, contre leurs oppresseurs ; et d'autres, contre Jérusalem qu'il réduira en un tombeau. On reconnaîtra, alors enfin, ce Messie, ce Dieu-Sauveur, si longtemps attendu. On sera sauvé par lui.

sairement opérer des prodiges, ce rabbin avoue que la croyance générale des Juifs est qu'il en fera, bien que, selon lui, ce ne soit pas *une nécessité.*

VIII. — Le Christ sera un grand Thaumaturge. — Son siècle sera un siècle fertile et miraculeux.

1° Le R. Jonathan-ben-Uziel (qui vivait avant J.-C.), traduisant le verset du 53e chapître d'Isaïe, où il est dit : « *qui racontera sa génération ?* » l'entend ainsi : « Et qui pourra « raconter les merveilles qui se « feront en notre faveur dans « les jours du Messie ? » D'où l'on voit que ce rabbin croyait, d'après la Tradition, que le Messie opérerait des prodiges éclatants dans son siècle. (Tiré de sa *version chaldaïque*, appelée *Targum.*)

2° Les Rabbins Salomon et Abraham-Aben-Ezza, en particulier, enseignent que l'Eglise, que doit fonder le Messie, sera plus féconde, plus éclatante en prodiges, que le mont Sinaï, que le Carmel et que le Thabor. *Gal., l. V. c. 3.* — Jérôme de S. foi, *l. I. c. 9. adv. Judœos.*

3° Les Rabbins David et Salomon ont enseigné que, à l'avènement du Messie, le ciel et la terre doivent être émus par des miracles et des prodiges, parce qu'il est dit dans Aggée : « Mon Esprit se tiendra parmi vous. Je mettrai ou je ferai descendre mon Esprit sur vos Prophètes. Ne craignez point. Car encore un peu. (Le R. Akiba) : « Encore un « peu de temps s'écoulera jus-« qu'à la venue du Messie. Et « j'ébranlerai le ciel, et la terre « et la mer, et le continent, et « j'ébranlerai toutes les na-« tions. »

4° Le R. Barachias, parlant au nom du R. Ishac, disait : « Tel a été le premier Libéra-« teur, c'est-à-dire Moyse ; tel

VII. — Autres prophéties sur les miracles du Christ. — Le siècle du Christ sera un siècle de miracles.

1° Isaïe, *XLIII. 18*, nous annonce un nouvel ordre de miracles, qui feront oublier les anciens ; un nouveau siècle de merveilles, qui feront oublier celles des siècles précédents.

« Voici ce que dit le Seigneur, qui a ouvert un chemin au milieu de la mer, qui a englouti les charriots, les chevaux et les bataillons de Pharaon, et qui a fait tant de prodiges en Egypte : « Ne vous souvenez plus « des prodiges anciens, et ne « considérez plus les miracles « que j'ai faits autrefois. Voici « que j'en vais opérer de nou« veaux : Bientôt ils paraîtront. « Oui, vous les connaîtrez....... *Ne memineritis priorum, et antiqua ne intucamini. Ecce ego facio nova, et nunc orien tur, utique cognoscetis ea.* Puis il annonce pour le même temps un Peuple Nouveau, la réprobation des Juifs; la concession de grands bienfaits aux nouveaux fidèles, tel que la descente du S. Esprit, la chute du culte idolâtrique, etc. (*Voir 2 col. IX.*)

2° Isaïe n'est pas le seul prophète qui ait prédit, que le siècle du Christ sera aussi et plus fécond en prodiges que le siècle de Moïse. Michée (an 758 av. J.-C.) l'a prédit de même :

Mich. VII. 15. « Je ferai voir à mon peuple des merveilles, comme au sortir d'Egypte, en sorte que les nations seront si étonnées à la vue de tant de prodiges, qu'elles mettront leur main sur leur bouche en signe de respect, et que leurs oreilles deviendront sourdes à tout autre récit... (Calmet.) *Secundum dies Egressionis ei mirabilia*..... Ce qui suit immédia-

« doit être le dernier Libéra« teur. » Et un peu après : « Comme le premier Libérateur « a fait jaillir un puits d'eau ; « ainsi le dernier Libérateur, « qui est le Messie, fera-t-il « jaillir des eaux. » *Gal. l. X. c. 2.*

5° Les Juifs modernes ont pensé pareillement que le Christ doit signaler sa puissance par des prodiges. Voici ce que dit à ce sujet le R. Nachmanides, l'un de leurs plus savants docteurs :

Comme un Chrétien venait de lui montrer que les Sages d'entre les Juifs enseignaient que « le Messie devait être plus « grand qu'Abraham, plus puis« sant que Moyse, plus élevé « que les Anges, » ce Rabbin répond dans un écrit, que ce qu'allègue le Chrétien est véritablement dans le Talmud, puis il l'explique de la sorte : « Abraham, notre Père, a ame« né plusieurs hommes à la « vraie religion, et a étendu la « gloire du Dieu éternel ; il a « combattu avec le roi Nemrod, « et il ne l'a point redouté. « Moyse a fait de plus grandes « choses, il a opéré des prodi« ges devant Pharaon, roi très« puissant ; il ne l'a pas craint « et il a tiré le peuple d'Israël « de ses mains. Quant aux « Anges, ils ont refusé la char« ge de délivrer les Israëlites, « comme il est écrit, (*Dan. X. 21.*) : « Et personne ne vous « assistera en toutes ces choses, « si ce n'est Michel votre con« ducteur, etc. Mais le Messie « fera des choses encore beau« coup plus grandes : *Sed « Messias his omnibus majora « patrabit.* Car, élevant son « cœur dans les voies de Dieu, « il se présentera devant le « Pontife Romain et devant tous « les Rois des nations, et il « leur commandera de laisser

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

tement, est l'annonce de l'accomplissement *simultané* et infaillible de toutes les promesses jurées par Dieu en faveur des Patriarches.

Ainsi, il faudra que le Christ fasse des prodiges aussi éclatants que ceux de Moyse lors de la sortie d'Egypte. — Les Hébreux ont ainsi entendu ces oracles. *(Voir 2 col. IX.)*

3° La présence du Christ sera signalée par de grands prodiges.

Le Prophète Aggée annonce que, lorsque ***Le Désiré des Nations viendra*** pendant la durée du Second Temple, « Dieu « émouvera les cieux et la terre, « et la mer et l'Aride, encore une « fois, » c'est-à-dire comme il fit du temps de Moyse ; car il venait de dire aux Juifs que son Esprit demeurerait avec eux, comme lors de la sortie d'Egypte. Or, Dieu ne promet-il pas par là que le Messie, qui devait faire la gloire du second Temple, ferait au milieu d'eux les mêmes merveilles qui avaient été faites du temps de Moyse; et qu'il ferait éclater ces miracles sur la terre et du côté des cieux, sur les eaux et sur l'Aride ? Quel est « ce Désiré des nations « à la venue duquel Dieu « ébranlera le ciel et la terre et « les éléments, » si ce n'est le Messie ? (Abbadie).

Cette même idée se trouve dans les psaumes prophétiques, cités plus haut, *1 col.* VII. 4°, 5° *et* 6°.

Tous ces oracles nous montrent donc que les prodiges seront aussi grands et plus grands que ceux de Moyse.

4° L'Ecclésiastique, XXXVI, qui vivait près de 300 ans avant J.-C., attendait aussi des prodiges nouveaux, à l'arrivée du Messie, lors de l'accomplissement des Prophéties. — Voici dans une prière prophétique qu'il

2e COLONNE. — L'ANT. SYNAG.

« aller le peuple de Dieu, afin « qu'il serve le Seigneur. Il « fera éclater des prodiges con- « tre ceux qui se montreront « rebelles, *adversus immorigeros edet ostenta,* et il ne « les craindra point. Il habite « à Rome jusqu'au jour où il « doit la détruire. » (*Disputatio* R. Nachmanidis cum F. Paulo, *p 42, 43*. Dans Wagenseil).

Suivant les Juifs, le Messie doit donc être un Thaumaturge plus grand encore que Moyse et que tous les prophètes qui ont fait des prodiges.

IX. — Même sujet. — Les miracles du Christ surpasseront et feront oublier ceux de la sortie d'Egypte. — TALMUDS.

Dans la MIDRAS COHELET ou EXPLICATION DE L'ECCLÉSIASTE, sur ces paroles, c. 1, « on ne « se souviendra plus des choses « qui ont précédé, ni de celles « qui doivent arriver après, » il est dit : « On ne se souviendra « plus de ces choses en les « comparant avec celles qui se « feront dans le dernier temps. « Combien de miracles n'ont « pas été faits en faveur des « Enfants d'Israël, depuis qu'ils « sont sortis d'Egypte et avant « qu'ils en sortissent : « *Quot signa seu miracula facta sunt « filiis Israël?..* » C'est de ces « miracles qu'il est dit qu'on « ne se souviendra plus des « premiers, et de ceux qui les « ont suivis, c'est-à-dire de « ceux qui se feront après la « sortie d'Egypte ; car ils seront « effacés de la mémoire par les « prodiges qui se feront dans « le dernier temps, par les mi- « racles du siècle à venir, » c'est-à-dire du siècle du Messie, comme il est dit plus loin. Car le Paraphaste Chaldéen, expliquant le même passage, dit :

adresse à Dieu, ce qu'il dit à ce sujet :

« Seigneur, répandez vôtre « crainte sur les nations, afin « qu'elles publient vos mer- « veilles, (*enarrent magnalia* « *tua*)...

« Comme vous avez été sanc- « tifié en nous devant elles, vous « serez de même glorifié parmi « elles en notre présence ;

« En sorte qu'elles vous con- « naîtront, comme nous vous « avons connu ; » elles sauront « qu'il n'y a point d'autre Dieu « que vous, Seigneur. »

« Renouvelez vos prodiges, et « faites des miracles qui n'aient « point encore été vus : » *innova signa, et immuta mirabilia.*

« Glorifiez votre Main et votre « Bras droit : » *glorifica Manum et Brachium Dextrum.*

« Détruisez notre Ennemi.

« Pressez le temps, et hâtez « la fin, afin qu'on publie vos « merveilles : » *festina tempus, et memento finis, ut enarrent mirabilia tua...*

Il désirait l'accomplissement des Prophéties, l'arrivée d'un Sauveur au milieu des prodiges.

« Remplissez Sion de la vérité « de vos paroles ineffables et « votre peuple de votre gloire, « (c'est-à-dire de vos œuvres « merveilleuses.) »

« Rendez témoignage à ceux « (Abraham, Moyse, et autres « prophètes), qui ont été dès la « création du monde ; accom- « plissez, (vérifiez), les prédic- « tions que les anciens Pro- « phètes ont prononcées en « votre nom : *et suscita prœ-* « *dicationes quas locuti sunt* « *in nomine tuo Prophetœ* « *priores.*

« Récompensez ceux qui vous « ont attendu longtemps, afin « que vos Prophètes soient trou- « vés fidèles. »

L'Ecclésiastique priait Dieu d'accomplir les prophéties qui

« On ne se souviendra plus ni « des âges précédents ni des « siècles suivants, parmi les « générations qui subsisteront « dans les jours du Roi-Mes- « sie. »

Apud Gal. *l. XI.*, *1.* et Génébrardum, *in chronogr.*

Dans les deux Talmuds, le jérosolymitain et le Babylonien, au livre BERACHOT, c'est-à-dire *des Bénédictions*, chap. *Korin*, on lit ce qui suit : « Le Rab. « Benzuma a dit aux Sages : il « arrivera dans le siècle à ve- « nir, dans les jours du Messie, « qu'Israël ne se souviendra « plus de la sortie d'Egypte. « Et qu'elle est la preuve de « cela ? — Ce qui est écrit dans « Jérémie, c. XXIII : Voici que « des jours viendront, où l'on « ne dira plus : Vive Dieu qui « a fait sortir les Israëlites de « la terre d'Egypte, et le reste ! « Ce n'est pas, ont dit les Sages, « que le nom de l'Egypte doive « être effacé de sa place, mais « c'est que les miracles qui « doivent avoir lieu aux jours « des royaumes ou règnes des « nations, seront la substance « (iccar), tandis que l'Egypte ne « sera que l'accident, (taphla) ; « en effet, les miracles qui ont « eu lieu en Egypte et à la « sortie d'Egypte ne seront « regardés que comme acciden- « tels. C'est ainsi qu'il est dit « dans la Genèse, 35 : *Votre* « *nom ne sera plus Jacob,* « *mais Israël.* Les Docteurs « expliquant ceci, ont dit : Ce « n'est point que le nom de « Jacob soit rayé ; mais c'est « qu'Israël sera la substance, « et Jacob la chose secondaire « ou l'accident. C'est pourquoi « Isaie dit, c. 43 : *ne vous sou-* « *venez plus des miracles* « *anciens, et ne considérez plus* « *les prodiges que j'ai faits* « *autrefois*, et le reste... (Voir « 1 col. VIII, 1o). — *Ne vous*

regardent l'avènement du Messie (*Emmanuel Sà*), et de glorifier son nom par les miracles qui doivent accompagner cette réalisation.

IX. — Le Messie fera des miracles ; — Mais les Juifs les méconnaîtront.

Isaï, LXIV. Voici, au sujet des miracles une prophétie accablante pour les Juifs. Il est prédit qu'ils ne les supporteront pas, ou qu'ils n'y feront pas attention, tandis qu'à la vue de ces mêmes prodiges les Gentils se convertiront.

« Oh! si vous descendiez des « cieux, » dit Isaie !.. « Lorsque « vous ferez éclater vos merveil« les, » par votre Christ, (S. Jérôme, Ménech.) « nous ne pour« rons les supporter : » *Cùm feceris mirabilia, non sustinebimus*. « Vous êtes descendu, « les montagnes se sont écoulées « devant vous, » les grands, les rois se courberont devant le Dieu descendu sur la terre. Il *ira au-devant des Justes* de quelque nation qu'ils soient. Mais les Juifs seront *rejetés comme un vêtement impur*. C'est ici surtout qu'Isaie, en finissant, s'entoure comme d'un grand appareil de deuil, pour pleurer les ruines du Temple, de la ville et du Peuple. Il voit, de plus, la colère divine persévérant contre les Juifs. (*Forério*, *Ménoch*,).

Une autre preuve qui montre que les Juifs méconnaîtront les miracles du Christ, c'est qu'ils doivent méconnaître et rejeter le Christ lui-même, suivant qu'il sera démontré en son lieu.

Les Hébreux ont eux-mêmes reconnu que la génération, qui vivra au temps du Messie, méconnaîtra ses miracles, n'y croira pas, et les attribuera à des causes mauvaises. (Voyez 2. col. X), Voyez aussi l'accomplissement très exact, malheureusement pour

« *souvenez plus des miracles* « *anciens*, ce sont ceux d'Egypte « (mizraim) ; *ni de ceux d'autre* « *fois*, ce sont ceux qui furent « faits depuis la sortie d'Egypte. « *Voici que j'en ferai de nou*« *veaux*. Ceux-ci seront faits « dans les jours du Messie « contre Gog. » Telle est la tradition des Hébreux. Le R. Salomon donne le même sens à ce texte d'Isaie.

(Dans Gal., l. XI. c. 1).

Il est clair par tout ceci, que les Hébreux de l'ancienne et de la nouvelle Synagogue ont enseigné que le Christ doit opérer des prodiges plus grands que ceux de Moyse et des autres Prophètes.

X. — Oui, le Messie opérera de grands miracles ; mais les Juifs les méconnaîtront ! — Tradition des Juifs eux-mêmes.

1° Si, comme l'ont pensé les Juifs eux-mêmes, nous devons comparer la délivrance par Moyse avec la délivrance par le Messie, il en résultera, que le siècle de Moyse annonce figurativement, que la masse de la nation juive méconnaîtra les miracles du Messie-Libérateur, de même qu'elle a méconnu ceux de Moyse, son premier libérateur — Il est écrit en effet, « ps. 77, v. 12 : « Il a fait des miracles en « Egypte, devant leurs Pères... « Eux ont oublié ses bienfaits et « les merveilles qu'il a fait « éclater devant eux ? Ils n'ont « pas cru en Dieu, » (*non crediderunt in Deo*), « ni espéré « dans le salut qu'il leur pro« mettait... 32. Ils n'ont point « cru en ses merveilles » *non crediderunt in mirabilibus ejus*. C'est là une chose effrayante ! Or, tout le psaume roule sur cette incrédulité et sur cette ingratitude des anciens Hébreux.

Il est dit de même, ps. 105,

les Juifs, de cette Prophétie, et de ces prévisions des Anciens Sages de la Synagogue. 5e col. II et III. La vérité et la grandeur des miracles du Verbe, descendu des cieux, les frappera de stupeur ; ils en seront éblouis, et la mauvaise disposition de leur cœur fera qu'ils en seront aveuglés plutôt qu'éclairés.

X. — Le Messie procurera la guérison du corps et celle de l'âme à tous ceux qui s'attacheront à Lui. — [Proph. Malachie, IV, 2, 400 ans avant J.-C]

Malachie, IV. 2, le dernier des Prophètes, console les Israëlites fidèles, et les rassure, en leur annonçant que tous ceux qui serviront Dieu et pratiqueront sa Loi, seront guéris corporellement et sauvés spirituellement par le Messie, auteur de tout salut :

« Mais le Soleil de justice,
« (leur dit-il,) se lèvera pour
« vous, qui avez une crainte
« respectueuse pour mon nom,
« et vous trouverez la guérison
« sous ses ailes...

« Et orietur vobis timentibus
« nomen meum Sol justitiæ, et
« Sanitas in pennis ejus. »

Cette expression « les ailes du soleil, » signifie les « rayons salutaires » du soleil, lesquels par leur éclat et par leur chaleur réparent la santé dans ceux qui l'ont perdue, l'augmentent et la fortifient dans ceux qui l'ont conservée. Le Messie donc guérira surnaturellement, et restaurera par une efficace merveilleuse et les corps et les âmes des Hébreux, qui par une foi confiante viendront se placer sous les salutaires rayons de sa divine influence.

Telle est la commune interprétation des Pères et des Docteurs de l'Eglise : de S. Jérôme, de S. Cyrille, de Théodoret, de Lyranus, d'Arias, de Ménochius et de Tirinus, etc., qui la plu-

v. 7 : « Nous avons péché avec « nos pères...; Nos Pères en « Egypte n'ont pas compris vos « merveilles, ils ne se sont pas « souvenus de votre grande « bonté : *Patres nostri in* « *Ægypto non intellexerunt* « *mirabilia tua*... 13. Ils ont « oublié ses prodiges, ils n'ont « pas attendu l'effet de ses des« seins ; *non sustinuerunt* (voir « 1 col. IX.). Ils ont irrité « Moyse et Aaron, » les auteurs de ces prodiges. En vain les a-t-il châtiés, « ils ont oublié « Dieu qui les a sauvés, qui a « fait de grandes choses en « Egypte, des merveilles dans « la terre de Cham, des choses « étonnantes et terribles dans « la mer Rouge... Ils n'ont « point cru à la parole de Moyse, « mais ils ont murmuré contre « lui... » C'est tout cela que S. Etienne reprochait aux Juifs. *Act.* VI. 27. 35, 36, 39, 51, etc. Il suit donc 1° de ces figures-prophétiques que le Peuple juif ne croira pas, ne comprendra pas, non plus les miracles du Messie. Les fils feront comme leurs Pères.

2° Les Sages d'entre les Juifs ont prévu que les sentiments du gros de leur nation ne répondraient pas aux bienfaits et aux œuvres miraculeuses du Messie.

Les RR. Johanan et Ula disaient en parlant du Messie : « Qu'il vienne, mais que je ne le voie pas ! » Comme on leur demandait pourquoi ils disaient cela, ils répondaient qu'il y avait lieu de craindre que le péché n'attirât quelque malheur sur la nation et n'empêchât l'effet des promesses, comme cela était arrivé sous Zorobabel, au retour de la 2e Captivité. Car, disent-ils, il convenait qu'à ce second retour, ainsi qu'au premier, il se fit des signes et des prodiges en faveur des Israëlites, mais le péché y a

part appliquent cette prédiction au premier Avènement du Christ. Accomplie partiellement à cette époque, elle s'accomplira intégralement et complètement dans les temps qui accompagneront et suivront le Jugement dernier.

mis obstacle : *Consentaneum erat ut Israelitis in 2o egressu signa et prodigia contingerint æque ac in primo, sed prohibuit peccatum.* C'est pourquoi le R. Johanan a dit : « Qu'il vienne, mais que je ne le voie point ! Car il est écrit, ajoutait-il, le « jour du Seigneur « sera pour vous un jour de ténèbres et non de lumière, (Amos. « V.) et vous serez alors comme un homme qui évitant un lion, « rencontre un ours : il s'enfuit dans sa maison et s'appuyant de « la main sur le mur, un serpent le mord » : c'est-à-dire comme un homme qui tombe de malheurs en malheurs plus grands. (Talmud, *Tr. Sanhédr., c. hélec. dans Génébr. p. 57.* — Plusieurs rabbins ont exprimé et répété cette même idée.

Donc, d'après ces Docteurs Juifs, les prodiges du Messie doivent presqu'indubitablement être défavorables au corps de la nation, à cause de ses péchés et de ses mauvaises dispositions.

D'autres Rabbins ont dit quelque chose de plus fort encore ; car, selon eux, non seulement le péché nuira alors ; mais la malice de plusieurs ira jusqu'à attribuer les miracles du Messie à la magie et à des noms impurs.

Le R. Moyse Hadarsan, sur ces paroles du ps. 74 : *nous ne voyons plus les miracles que nous avions accoutumé de voir, il n'y a plus de prophète parmi nous*, dit que le R. Natronaï, en ayant demandé l'explication, le R. Atha répondit « que ces paroles « avaient été dites de la race des Méchants qui ne croiront pas « aux miracles que fera le Messie, mais qui diront de lui, qu'il « fait des prodiges par art magique et par des noms impurs. » *Gal. p. 557*

XI. — Explication de l'oracle de Malachie (Voir 1 col. X.) *par les Anciens Docteurs Hébreux. — Guérisons miraculeuses opérées par le Christ.*

Le *Zohar*, partie I, fol. 112, col, 448, s'exprime de la sorte sur cet oracle de Malachie :

— « R. Hhiya a ouvert la Conférence par ces paroles : « Il est écrit : *Et le Soleil se lèvera pour vous qui révérez mon « nom, et la guérison se trouvera sous ses ailes.* Viens et « considère que Dieu saint et béni, a disposé, pour éclairer Israël, « le *Soleil* que depuis la création de l'Univers il a dérobé à la vue « des impies du monde. Quand ce soleil parut au commencement, « ses rayons éclairaient à la fois toutes les extrémités de la terre. « *(Il ne s'agit pas ici du soleil naturel).* Que dit l'Ecriture « quand Jacob eut eu une cuisse lésée par un Ange ? — *Et le « Soleil se leva pour lui.* (Gen. XXXII. 32.). C'est le Soleil « qui a la vertu de *guérir, c'est le Soleil salutaire* ; car l'Ecriture « dit incontinent après : *Et Jacob arriva sain et sauf dans la « ville de Sichem.* (Ib. XXXIII. 18.). C'est au moyen de ce « Soleil que Dieu éclaire Israël ; car il est écrit : *Et le Soleil de « Justice se lèvera pour vous qui révérez mon nom, et vous « trouverez la guérison, la santé, le salut sous ses ailes.* Quel « Soleil de Justice ? — Celui qui a guéri Jacob. Le texte continue.

« *et qui guérit par ses rayons*; car c'est par ce Soleil que tous
« les hommes obtiendront leur guérison. Dans le temps où Israël
« se relèvera de la poussière, que de *boiteux*, que d'*aveugles*, il
« y aura parmi eux! Mais alors Dieu Saint, (béni-soit-il!) leur
« fera luire ce Soleil pour les guérir. Et alors ce Soleil luira d'une
« extrémité du monde jusqu'à l'autre extrémité. »

Ainsi parle le Zohar.

L'histoire nous montrera-t-elle des estropiés, des infirmes, des paralytiques, des aveugles *guéris* par le Messie, conformément à ces prophéties? C'est ce que nous aurons à voir et à prouver dans les colonnes suivantes.

XII. — La Sibylle de Lybie prédit les miracles du Messie.

Stratonicus, évêque de Cumes et Sixte de Sienne, attribuent à la Sibylle de Lybie l'oracle suivant, relatif aux prodiges que doit opérer le Christ :

« Ille quidem morbis pressos sanabit, et omnes
Læsos, quotquot ei fident, cæcique videbunt:
Incedent claudi : Surdis audire licebit,
Insolitas mutis dabitur formare loquelas.
Expellet Furias; Oppressi morte resurgent;
Placabit fluctus ; in Desertis que locorum,
Largè panibus ex quinis et pisce marino,
Millia quinque virûm satiabit, relliquiæque
Bis senos cophinos implebunt Virginis almæ.
Et tunc ebrius Israël non mente videbit,
Non oculis cernet, non auribus audiet ipsis.

. . . .

(Oracula Sibyll. *l.* 1. *p.* 192. t. 1. *Biblioth. PP.*).

Une autre Sibylle s'exprimait sur le même sujet de la manière suivante :

« ... Omnes sapienti voce docebit.
Placabit fluctus, à morbis eruet ægros :
Vitam defunctis reddet, pellet que dolores,
Et panis de fonte hominum satias erit uno
Cùm domus effundet stirpem Davidica, cujus
In manibus totus mundus, tellus, mare, cælum. »

(*Ibid. l. 6, p. 205.*)

Et ailleurs :

« Cuncta jubens faciet morboque medebitur omni.
Pacabit ventos dicto, sternet que profundum
Insanum, placidis pedibus calcando, fideque »

Ces derniers vers font suite à ceux qui ont été cités par Constantin-le-Grand (*orat. ad. SS. cœtum.*) — par S. Augustin dans la *Cité de Dieu, l. 18. c. 23*; et par la plupart des Anciens. — Ils sont attribués à la Sibylle d'Erythrée.

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Evangélique.

ARGUMENT. — I. Jésus opère des Miracles; — II. Accomplit les oracles qui les annonçaient. — III. Guérisons des corps et des âmes. — IV. Résurrections. — V. Expulsions des Démons. — VI. Multiplication des pains, — VII. Les Miracles de J.-C. prouvent sa mission divine. Enumération de plusieurs miracles de Jésus. *Réflexion* sur la certitude des miracles. — VIII. Le gros de la nation Juive a méconnu les miracles de Jésus. — Les Juifs les ont attribués aux *opérations démoniaques*. — IX. *Conclusion particulière.*

I. — Jésus de Nazareth accomplit tous les miracles que le Messie prédit, 1 *col.* 1, doit opérer. — Il délivre les malades de leurs maladies, rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, ressuscite les morts, évangélise les humbles, les affligés, etc. (*An* 30-33 *de la naissance de J.-C.*).

Pendant que S. Jean-Baptiste était dans la prison de Machéra « Jésus parcourait la Galilée, en guérissant toutes « sortes de maladies et d'infirmités parmi le peuple, » *prædicans Evangelium regni, et sanans omnem langorem et omnem infirmitatem in populo.*

« Et sa réputation s'étant répandu par toute la Syrie, ils « lui présentaient tous ceux qui étaient malades, et diverse- « ment affligés de maux et de douleurs, les possédés, les « lunatiques, les paralytiques ; et il les guérissait. » (Matth. IV. 23. 24.).

« Or, Jean ayant appris dans la prison les œuvres mira-

« culeuses de Jésus-Christ, envoya deux de ses Disciples,
« et lui dit : »

« Etes-vous celui qui doit venir ou en attendons-nous un autre ? » (Matth. XI. 2.)

Etant donc venus vers Jésus, ils lui dirent :

« *Jean nous a envoyés vers vous, pour vous dire :* » *Etes-vous* « Messie, *Celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre ?*

Jésus leur répondit d'abord solidement par des miracles faits en leur présence, par l'opération même des faits miraculeux que, selon les Prophètes, devait opérer le Messie attendu. Car, ajoute S. Luc, « à cette heure-là même Jésus « délivra plusieurs personnes de leurs maladies, et de leurs « plaies et des malins Esprits, et il rendit la vue à plusieurs « aveugles. » Il venait de ***ressusciter*** le fils de la veuve de Naïm, ***et de guérir le serviteur*** du Centenier, ***dangereusement malade et près de mourir.***

Après de telles œuvres, répondant alors de vive voix aux Disciples de Jean, il leur dit :

« Allez maintenant, rapportez à Jean ce que vous venez de voir et « d'entendre, que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que « les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts « ressuscitent et que l'Evangile est annoncé aux pauvres ; et « bienheureux est celui qui ne prendra point de moi un sujet de « scandale ! »

C'est avec cette réponse admirable et on ne peut plus convaincante, que Jésus congédia ceux qui étaient venus de la part de Jean. (Luc. VII. 18.).

II. — Les Compatriotes et Contemporains de Jésus, témoignent qu'il opérait des miracles étonnants et qu'il accomplissait les oracles relatifs au Messie.

(Luc. IV. 16.). Jésus étant allé à Nazareth, où il avait été élevé, entra selon sa coutume, le jour du Sabbat, dans la Synagogue, et il se leva pour lire.

« On lui présenta le Livre du Prophète Isaie : et, l'ayant ouvert, il « trouva l'endroit où ces paroles étaient écrites : L'Esprit du Seigneur

« est sur moi ; c'est pourquoi il m'a consacré par son Onction ; il m'a « envoyé pour prêcher l'Evangile aux pauvres, pour guérir ceux qui « ont le cœur brisé ; pour annoncer aux captifs qu'ils vont être « délivrés et aux aveugles qu'ils vont recouvrer la vue, *et cœcis visum* ; « pour mettre en liberté ceux qui sont accablés sous les chaînes ; « pour publier l'année des miséricordes du Seigneur, et le jour de la « justice. »

Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, et il s'assit. Tout le monde dans la Synagogue avait les yeux arrêtés sur lui. Et il commença à leur dire :

Les paroles de l'Ecriture que vous venez d'entendre sont accomplies aujourd'hui. Et tous lui rendaient témoignage.

Cette prophétie a eu une partie de son accomplissement dans les miracles que faisait Jésus pour guérir les maux corporels ; et une autre partie dans les remèdes puissants qu'il apportait aux funestes effets du péché dans les âmes. C'est sur ces deux points que les Nazaréens, ses compatriotes, « rendaient témoignage à la vérité de ses paroles, » reconnaissant dans ses œuvres prodigieuses et dans la bonne nouvelle du salut qu'il annonçait, l'accomplissement de l'oracle qu'il venait de lire :

D'où viennent toutes ces choses à cet homme? Qu'est-ce que cette sagesse qui lui a été donnée? et qu'est-ce que ces miracles qui se font par ses mains? — Ils admiraient sa doctrine, dit l'Evangeliste S. Marc, VI. 2, *et les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche.*

III. — Jésus a accompli en tout point la précédente prophétie d'Isaie, de même que les autres.

Examinons cet accomplissement dans le corps même de l'Histoire Evangélique.

Jésus, dit S. Matthieu XV. 29, « vint le long de la mer de Galilée, « et étant monté sur une montagne, il s'y assit. Alors, de grandes « troupes de peuples le vinrent trouver, ayant avec eux des muets, « des aveugles, des boiteux, des estropiés et beaucoup d'autres « malades, qu'ils mirent à ses pieds ; et il les guérit ; de sorte que « ces peuples étaient dans l'admiration voyant que les muets parlaient, « que les aveugles voyaient, et ils rendaient gloire au Dieu d'Israël. »

Voilà des guérisons corporelles fort extraordinaires et fort nombreuses ; tous les infirmes, tous les malades recouvrent la santé du corps.

Mais en même temps qu'il guérissait les corps, il guérissait aussi les âmes ; il évangélisait les pauvres, il consolait les âmes blessées par le mépris et par les injustices des Grands, il soulageait l'affliction de ceux qui étaient dans les larmes, par sa doctrine consolante et par ses exemples conformes à ses paroles. Cela est confirmé par ce qui suit :

(Matth. V. I.) « Jésus, voyant les foules, monta sur une montagne « et les instruisit, en disant : Bienheureux les pauvres d'esprit, parce « que le Royaume des cieux est à eux ! Bienheureux les doux, car ils « posséderont la terre *des vivants* ; bienheureux ceux qui pleurent, « car ils seront consolés ; bienheureux ceux qui sont altérés de la « justice, parce qu'ils seront rassassiés, etc... »

Il promettait aux humbles et aux cœurs abattus le Royaume des cieux, d'où les excluaient les Pharisiens superbes ; il leur dit alors les choses les plus consolantes, les plus capables de relever les Esprits découragés ; « et « ayant achevé ces discours, les peuples étaient dans « l'admiration de sa doctrine. » Et lorsqu'il fut descendu de la montagne, une grande foule de peuple le suivit. « Et en « même temps un lépreux vint à lui et l'adora, en lui « disant : Seigneur, si vous voulez, vous pouvez me guérir. « Jésus étendant la main, le toucha et lui dit :

« *Je le veux : Soyez guéri! et à l'instant sa lèpre fut guérie.* »

Le même jour il guérit encore plusieurs autres malades qu'on lui présenta.

C'est ainsi que Jésus joignait la guérison des âmes à celle des corps, et réciproquement. Il ne faisait que des miracles de bonté et de bienfaisance, et non des miracles de vengeance ou de vanité. Il invitait toutes les personnes affligées à venir à lui :

Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos. (Matth. XI. 28.).

Partout où il passait, il faisait du bien, en délivrant tous ceux qui étaient dans les liens du Démon, qui étaient pos-

sédés et opprimés par Satan, *oppressos à Diabolo*, et en rendant la santé à tous les malades. Il envoyait aussi ses Douze Apôtres et ses soixante-douze Disciples en tout lieu, pour agir en sa place et en son nom, pour oindre les malades avec de l'huile et les guérir. En un mot, il a procuré à tous tant de bienfaits et de consolation, il a fait tant d'actions miraculeuses, il a annoncé la bonne nouvelle d'une manière si efficace, qu'il a paru clairement qu'il avait été *Oint* du S. Esprit et envoyé de Dieu, pour évangéliser les pauvres, pour les guérir, pour les consoler, suivant la parole prophétique. *Voir 1. col.* I. II. III, *etc.* Il accomplissait simultanément les différentes parties de la prophétie, tant dans le sens spirituel, que dans le sens temporel. (*Et 4 col.* X. *4.*).

IV. — Jésus a ressuscité les morts.

Jésus ressuscita la fille de Jaïre, l'un des princes de la Synagogue. Voyez en l'histoire, en S. Marc. V. 22 ; en S. Luc, VIII. 41.

Il ressuscita Lazare, frère de Marie et de Marthe, mort depuis quatre jours et sentant déjà mauvais. Cette résurrection fut cause que les Princes des Prêtres voulaient tuer non-seulement Jésus, mais aussi Lazare. (*Jean* XII. 1. *etc.*).

Jésus ressuscita le fils de la veuve de Naïm. S. Luc, III. 25, nous raconte ainsi cette résurrection :

« Jésus allait dans une ville appelée Naïm, et ses Disciples « l'accompagnaient avec une grande foule de peuple. Lorsqu'il était « près de la porte de la ville, il arriva qu'on portait en terre un mort, « qui était fils unique de sa mère, et cette femme était veuve, et il y « avait une grande quantité de personnes de la ville avec elle. Le « Seigneur l'ayant vue, fut touché de compassion envers elle, et il lui « dit : Ne pleurez point. Puis s'approchant, il toucha le cercueil ; « ceux qui le portaient s'arrêtèrent ; alors il dit : Jeune homme levez-« vous, je vous le commande ! En même temps le mort se leva en son « séant, et commença à parler ; et Jésus le rendit à sa mère. »

« Tous ceux qui étaient présents furent saisis de frayeur,
« et ils glorifiaient Dieu, en disant :

« Un grand Prophète a paru au milieu de nous, et Dieu a visité son
« peuple. »

Jésus fit encore d'autres résurrections (5 *col.* III. 6. *col.* V. 5.). Il a donc tiré des liens de la mort ceux qui étaient assis dans les ténèbres et dans la prison des tombeaux. *Voir* 1 *col.* II. *et* III *et* IV. 3°, *et* V ; 2 *col.* IV. V. — De plus, Jésus s'est ressuscité lui-même. Il a donc prouvé qu'il était véritablement la Résurrection et la Vie.

Jésus-Christ a été prouvé fils de Dieu, dit S. Paul, *par le pouvoir dont il a été revêtu, et par la résurrection des morts.* (Rom. I. 4.).

V. — Jésus a chassé les Démons, et les Esprits Impurs.

Il serait trop long de rappeler ici la quantité des expulsions de Démons, mentionnées dans l'Evangile. Ce point sera traité d'une manière spéciale. Nous ne citerons ici qu'un fait pour exemple.

(S. Marc. V. I...) « Jésus ayant passé la mer de Génézareth, un
« homme possédé de l'Esprit Impur vint à lui, sortant des sépulcres...
« Et jetant un grand cri, il lui dit : Qu'y a-t-il entre vous et moi
« Jésus, fils du Dieu Très-Haut ? Je vous conjure par le nom de Dieu
« de ne me point tourmenter. Car Jésus lui disait : Esprit Impur, sors
« de cet homme. Et il lui demanda ; comment t'appelles-tu ? A quoi il
« répondit : Je m'appelle *Légion* parceque nous sommes plusieurs ;
« Et il le priait avec instance de ne point les chasser hors de ce
« pays-là. Or, il y avait là un grand troupeau de pourceaux qui pais-
« saient le long des montagnes ; et tous ces démons le suppliaient, en
« lui disant : Envoyez-nous dans ces pourceaux, afin que nous y
« entrions. Jésus le permit aussitôt; et ces Esprits Impurs, sortant
« *du possédé*, entrèrent dans les pourceaux ; et tout le troupeau qui
« était environ de deux mille courut avec impétuosité se précipiter
« dans la mer, où ils furent tous noyés. »

C'est ainsi que Jésus bannissait les Esprits Impurs de tout le pays. *Comparez* 1 *col.* VI.

VI. — Jésus a donné une nourriture miraculeuse.

Il a rassasié par deux fois le Peuple qui l'avait suivi dans le Désert. Quelques pains et quelques poissons se multiplièrent tellement dans ses mains, qu'il nourrit plusieurs mille personnes. Par là, il opéra des miracles semblables à ceux de Moyse dans le Désert. — Ces multiplications miraculeuses seront traitées dans un chapitre spécial. — *Comparez* 2 *col.* V.

Jésus a aussi donné un autre pain miraculeux, un pain plus précieux, un pain céleste, une nourriture d'immortalité, le Pain Eucharistique.

VII. — Jésus a donné ses miracles pour preuve de sa mission divine et de sa qualité de Messie. — Enumération de plusieurs miracles de Jésus.

I. Sachant que le Christ devait paraître dans le monde avec l'éclat des prodiges célestes, Jésus ne manqua point de faire éclater sa Puissance Miraculeuse, et d'appeler l'attention des Hébreux et de ses Disciples sur ces marques certaines de sa divinité. Les Juifs lui demandant « s'il était le « Messie, il leur répondit » :

Je vous le dis et vous ne me croyez pas. Mais *les œuvres* miraculeuses *que je fais au nom de mon Père, rendent témoignage de moi... Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas. Mais si je les fais, et si vous ne voulez pas me croire sur mes paroles, croyez moi sur les œuvres* merveilleuses *que je fais.* (Jean X. 24, 25, 37.).

Jésus invoque ses miracles devant ses Apôtres :

Ne croyez vous pas que je suis avec mon Père et que mon Père est avec moi. Croyez-le au moins à cause des œuvres que je fais. Alioquin propter opera ipsa credite. Ibid. XIV. 12.

Nous avons vu, 2. *col.* VII, qu'en effet on devait reconnaître le Messie à ses Œuvres Surnaturelles.

2. Pour nous convaincre de plus en plus que Jésus est le Grand Thaumaturge prédit, 1 *col.* I. *etc.*, *et* 2 *col.* VIII, il ne sera pas inutile d'énoncer ou de rappeler ici sommairement

plusieurs des miracles et des guérisons dont les Evangélistes nous parlent plus particulièrement.

Jésus guérit d'une fièvre violente la belle-mère de Simon-Pierre. — *Matth.* VIII. *14.* — Etant à Cana, en Galilée, où il avait changé l'eau en vin, il guérit le fils d'un officier de Capharnaüm, sans même se transporter en cette ville. *Jean* IV. *46* — Au milieu même de la Synagogue, il chassa d'un possédé un Esprit Impur. *Matth.* IV. *13.* D'une parole il apaisa les vents de la mer. (*Marc.* IV. *33.*). — A Capharnaüm, un jour de Sabbat, il guérit tous les malades qu'on lui présenta, et notamment un paralytique, auquel il remit aussi les péchés. *A cette vue, les foules glorifiaient Dieu et disaient : Nous avons vu des merveilles aujourd'hui; jamais nous n'avons rien vu de semblables.* (*Luc.* V. *17 et les autres*), Une femme qui souffrait une perte de sang, depuis 12 ans, et qui avait en vain donné tous ses biens aux médecins, pour être soulagée, fut tout-à-coup guérie en touchant les vêtements de Jésus, lorsqu'il passait. *Matth.* XI. *18.* Il guérit *deux aveugles et un possédé muet. Le Démon étant chassé, le muet parla, et les foules furent ravies d'étonnement et dirent : Jamais il n'a apparu rien de semblable en Israël. Mais les Pharisiens* jaloux *disaient : il chasse les Démons par le Prince des Démons.* (Matth. IX. 2.). Jésus guérit à Jérusalem, le jour de Pâques, un homme qui était malade depuis trente-huit ans. (*Jean* V. *1.*). Il guérit de même une main sèche, le jour du sabbat; circonstance qui irrita les Pharisiens et les Hérodiens. *Luc* VI. *6.* « De là, se retirant vers la mer Tibériade, il est suivi par une grande foule, venue de la Galilée et de Jérusalem, et de l'Idumée et d'audelà le Jourdain. Une grande multitude des environs de Tyr et de Sidon, ayant appris ce qu'il faisait, vinrent aussi vers lui. Il monta sur une barque, afin de n'être pas pressé par la foule; car il en guérissait un grand nombre, en sorte que tous ceux qui étaient affligés de quelque mal, se précipitaient sur lui, pour le toucher, et il les guérit tous. — Ces multitudes des divers pays *étaient venues*, dit S. Luc, VI. 18, « pour l'entendre, « et pour être guéris de leurs maladies, parmi lesquels il y en avait « aussi qui étaient possédés d'Esprits Impurs ; et ils étaient guéris. « Et tout le peuple tâchait de le toucher, par ce qu'il sortait de lui une « vertu qui les guérissait tous : » *quia virtus de illo exibat, et sanabat omnes.*

Cette efficace du Pouvoir Miraculeux de Jésus s'étendait sur tous les malades qu'on lui présentait, quels qu'ils fussent, quelque nombreuses, quelque graves que fussent leurs

infirmités et leurs maladies. Les quatre Evangélistes sont d'accord sur ce fait. On peut consulter les diverses *Concordances.*

Jésus guérit un lépreux, après son discours sur la montagne, et un peu après, il guérit un possédé muet et aveugle. Les Pharisiens, voyant tant de guérisons miraculeuses et d'expulsions de démons, « l'accusèrent de nouveau « de chasser les Démons par Béelzébud, » (Marc. III.). Jésus leur demandait :

Comment il se ferait que *le Démon chassât les Démons, puisqu'un royaume divisé contre lui-même doit nécessairement périr, et qu'ainsi Satan détruirait son propre royaume?*

D'autres demandaient qu'il fit des miracles dans le ciel; mais voyant leurs pensées et sachant qu'ils voulaient le tenter, il ne leur promit que le miracle de Jonas, c'est-à-dire celui de sa propre résurrection, après avoir été trois jours dans le sein du tombeau.

Jésus, après avoir calmé les tempêtes par un simple commandement intimé aux flots de la mer, a marché sur les eaux de la mer de Génézareth, et il y a fait marcher Simon Pierre, son Disciple. (*Matth.* XIV. 22. *etc.*)

Le tétrarque de Galilée, Hérode Antipas, entendait beaucoup parler de lui et de ses miracles, et s'informait de lui. Il s'imaginait en lui-même que c'était Jean-Baptiste ressuscité qui faisait ces prodiges. Il n'eût donc osé lui demander de venir à sa cour. *Ibid.*

Bien plus, Jésus avait communiqué sa Puissance Miraculeuse à ses Douze Apôtres et à ses Soixante-Douze Disciples et il les envoyait partout en leur disant :

Prêchez que le Royaume des cieux est proche. Rendez la santé aux malades, ressusitez les morts, guérissez les lépreux, chassez les Démons... (Matth. X. 8.)

Les Apôtres opéraient en effet toutes ces choses, des guérisons de malades, de lépreux et d'infirmes, des résurrections de morts aussi bien que des expulsions de Démons. Il est dit qu'*ils revenaient* de temps à autre raconter à leur Maître *tout ce qu'ils avaient fait et enseigné;* car à l'exemple

de Jésus, il ne séparaient pas la guérison des corps, de celle des âmes. Ils disaient que « les Esprits eux-mêmes leur « étaient soumis par le nom de Jésus.

Il leur répondait :

Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair. — Vous voyez que je vous ai donné le Pouvoir (bien réel) *de fouler aux pieds les serpents et les scorpions et toute la puissance de l'Ennemi; et rien ne pourra vous nuire.* Luc. X. 17.

« Etant partis, dit S. Marc, VI. 12, ils prêchaient aux « peuples qu'ils fissent pénitence, ils chassaient beaucoup « de Démons ; ils oignaient d'huile beaucoup de malades et « les guérissaient. »

Ce pouvoir Miraculeux réside dans l'Eglise de J.-C. et l'on pourra l'exercer encore très-souvent dans le cours des siècles, et plus d'une fois de notre temps, il a été employé efficacement.

Revenons à notre sujet.

Arrivé au pays de Génézareth, Jésus « fut reconnu par les habitants « du lieu ; aussitôt ils envoyèrent la nouvelle dans tout le pays et se « mirent à apporter de toute part sur des lits tous ceux qui avaient « quelque mal et ils lui présentèrent tous les malades. Partout où il « entrait, soit bourgs, villes ou villages, on déposait les malades dans « les places publiques et on le priait de permettre qu'ils pussent seu- « lement toucher la frange de son vêtement, et tous ceux qui le « touchaient étaient guéris : » *Et quocumque introibat, in vicos, vel in villas, aut civitates in plateis ponebant infirmos... Et quot quot tangebant eum salvi fiebant.* (Matth. XIV. 22. Marc. VI. 56.).

Réflexion. — C'est devant tout ce monde et tous ces témoins, que Jésus opérait ces guérisons et ces miracles, afin que personne dans la suite des âges ne put élever le plus léger soupçon sur leur réalité. En effet, puisque sa réputation était répandue dans toute la Palestine et que de toutes parts et devant des populations entières on lui amenait toute sorte de malades qu'il ne connaissait pas, comment aurait-il pu rendre à tous la santé, s'il n'avait eu véritablement la puissance de faire ces merveilles, ou s'il n'avait pu les faire qu'à l'égard de quelques-uns des siens ? Considérons bien que les miracles de Jésus sont généraux,

sont publics, sont éclatants, sont infaillibles. Il ne s'agit pas ici que d'un ou de deux malades, mais de tous ceux de la Judée, de la Samarie, de la Galilée, de la Célœsyrie, des pays de Tyr et de Sidon, des pays d'audelà la mer de Génézareth et d'audelà le Jourdain, des pays de la Pentapole et de l'Idumée, ce qui formait la plus ample circonférence. Sur ce qu'on savait que Jésus guérissait toutes les maladies, on devait nécessairement de tous ces pays et des contrées circonvoisines, lui amener les malades qu'on avait. Or, d'après les Evangiles, on les lui amenait effectivement. Ces miracles ne se font pas dans un coin de rue, mais sur les places publiques, *in plateis* ; non sur quelques particuliers que Jésus connaissait, mais sur des populations entières qu'il ne connaissait pas et qu'il ne pouvait connaître ; non par des moyens secrets, mystérieux, mais par une parole ou par le simple attouchement de ses vêtements ; non à certains jours et à certaines heures, mais tous les jours et à tous les instants, les jours de sabbats et de fêtes, le jour de Pâques, à Jérusalem ; non par Jésus seul, mais aussi par ses Douze Apôtres et par ses soixante-douze Disciples, (*Luc* XIII.) qui font les mêmes choses en son nom, non-seulement alors, mais encore longtemps après l'Ascension de leur Maître. Ces miracles étaient très-multipliés et retentissaient au loin : Et c'est pour cela qu'ils attiraient à Jésus cette foule de malades de tous les pays, ci-devant nommés, de sorte qu'il est impossible, que ces guérisons miraculeuses, rapportées par les Evangélistes, n'aient pas été très-véritables. Et l'on n'est point étonné que ni les Juifs Infidèles (5 *col.*), ni les Païens ennemis (6 *col.*) n'aient même osé en nier la vérité.

Je demanderai ici à l'auteur de *l'Emile* : Vous, qui pour vous refuser à croire les miracles de J.-C., alléguez, *tom.* III, *p.* 146, *etc.* : que « ces miracles ne consistent qu'en quelques « signes particuliers faits en secret, devant peu de gens « obscurs, dans des chambres, dans des carrefours, dans « des déserts, où l'on a bon marché d'un petit nombre de « spectateurs déjà disposés à tout croire, et que le reste des « hommes ne sait rien de ces signes que par ouï dire ; »

Sur quoi avez-vous fondé votre allégation? Ce n'est point sur l'histoire de Jésus ; car vous y auriez lû que les miracles sont tout autres que vous les dépeignez à vos lecteurs ; qu'ils ont été des faits sensibles et publics, opérés, ***non en secret*** comme vous le dites, ***ni devant des gens crédules***, mais devant une infinité de témoins, parmi lesquels se trouvaient les Scribes et les Pharisiens, hommes habiles, jaloux, et ennemis de Jésus. Ils ne manquaient ni d'adresse, ni de pénétration, pour découvrir la fraude, s'il y en eut eu ; ils l'épiaient et le faisaient épier en toutes ses œuvres. Cependant leur haine contre J.-C., ne trouva d'autre ressource que d'attribuer au Démon tant d'œuvres évidemment divines. Vous auriez vu que ces miracles étaient le plus souvent opérés les jours de sabbats et de fêtes, dans les Synagogues mêmes en présence de bourgs et de villes entières, au vu et au su d'hommes éclairés et distingués du Sanhédrin, qui les crurent véritables.

Habile philosophe, il faut de deux choses l'une ; ou que vous vous soyez grossièrement trompé sur le caractère des miracles de J.-C., ou que vous ayez voulu tromper vos lecteurs par ce tour désavantageux que vous leur prêtez avec une insigne mauvaise foi.

Continuons à effleurer le récit des miracles de Jésus.

Sur les confins de Tyr et de Sidon, il guérit la fille de la Chananéenne. En revenant, il guérit un sourd et muet, et une foule d'autres malades. Arrivé à Bethsaïde, il rend la vue à un aveugle par l'imposition de ses mains. Peu après, il guérit un jeune homme lunatique, que le Démon déchirait et précipitait : puis dix lépreux à Samarie ; ensuite un homme ***aveugle dès sa naissance***, que tous les habitants de Jérusalem étaient accoutumés à voir mendier. Cet homme ayant publiquement reconnu que Jésus ***était le Fils de Dieu*** ; Jésus dit : ***je suis venu dans le monde pour*** exercer ***un jugement : afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles ;*** indiquant par là qu'il ouvrait non seulement les yeux du corps, mais aussi ceux de l'âme ; qu'il enlevait et les maux corporels et les maux spirituels. Par là il accomplissait parfaitement les oracles qui annonçaient comme simultanée cette double guérison. (*Jean* IX.) Dans la Synagogue, pendant qu'il enseignait le

peuple, il vit une femme extrêmement courbée depuis 18 ans, l'appela devant tout le monde et l'a guérit le jour du Sabbat. *Tout le peuple était ravi de lui voir faire tant d'actions glorieuses*. (Luc XIII. II.). Il guérit de même un homme hydropique le jour du Sabbat, dans la maison d'un Pharisien. Il rendit la vue à deux aveugles de Jéricho. Il fit plusieurs pêches miraculeuses devant ses Disciples. Il fit voir qu'il connaissait les pensées les plus intimes et les plus cachées des hommes. Il rappela à la Samaritaine sa vie passée, qu'elle seule connaissait.

Enfin, dit S. Jean, « Jésus a fait à la vue de ses Disciples « beaucoup d'autres miracles qui ne sont pas écrits dans ce « livre. Et si on rapportait en détail ses autres œuvres, je « ne crois pas que le monde même put contenir les livres « qu'on en écrirait. Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous « croyez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu. » XX. 30. XXI. 25.

Nous ne parlons pas ici des autres grands miracles qui ont précédé, accompagné et suivi sa Naissance, son Baptême, sa Mort, sa Résurrection, son Ascension, ni des merveilles de la Pentecôte, ni des prodiges éclatants et innombrables qu'il continua d'opérer par les mains de ses Apôtres, pour fonder son Eglise. Car, en remontant au ciel, il leur avait donné de nouveau le pouvoir de continuer en son nom les mêmes miracles :

En vérité, leur avait-il dit, « celui qui croit en moi, fera des « miracles encore plus grands que ceux que vous me voyez faire, » (Jean. XIV. 12.).

Et ailleurs :

« Voici les signes qui accompagneront ceux qui croiront : en mon « nom, ils chasseront les Démons ; ils parleront des langues nouvelles ; « ils prendront des serpents, et, s'ils boivent quelque breuvage « empoisonné, ils n'en ressentiront aucun mal, ils imposeront les « mains sur les malades, et ils seront guéris. »

Et cela a eu lieu, comme il l'avait dit. (*S. Marc*. XVI. 16. *S. Matth*. XXVIII. 20). C'est Jésus qui faisait ces miracles par ses Disciples ; car *il était avec eux*, comme il est encore avec leurs successeurs pour jusqu'à la fin des siècles.

VIII. — Le gros de la nation Juive a méconnu les miracles de Jésus. — Les Juifs les ont attribués aux opérations Démoniaques.

Nous avons vu que les Pharisiens et les partisans d'Hérode, pour ne pas se rendre aux miracles de Jésus, disaient qu'*il les faisait par Béelzébub, prince des Demons*. (*Matth.* X. 25 *et* XII. 24. *Marc.* III. 22. *Luc.* XI. 15.). C'était ne les pas croire divins, c'était les attribuer à la magie diabolique. La perversité et la malice leur avaient fait imaginer cet exécrable prétexte, afin de pouvoir s'excuser de leur incrédulité et de leur impénitence.

C'est pourquoi Jésus adressa sur ce point des reproches sévères aux villes d'Israël et notamment à Corozaïm, à Bethsaïde, et à Capharnaüm, de ce « qu'elles n'avaient point fait pénitence après « avoir été témoins de tant et de si grands miracles. Si autant de « prodiges, disait-il, avaient été opérés dans Tyr et dans Sidon, ces « villes païennes auraient fait pénitence dans la cendre et dans le « cilice. Je vous le déclare donc : Tyr et Sidon seront traitées avec « moins de rigueur au jour du jugement. » Matth. XI. 20.

C'est ainsi que, par leur infidélité volontaire, les Juifs ont justifié les oracles des Prophètes, 1 *col.* IX, et les prévisions de leurs Sages, 2 *col.* X.

IX. — Conclusion qui se tire des faits précédents.

Pendant que les Pharisiens cherchaient à surprendre Jésus, et osaient attribuer ses miracles au Démon, ceux qui étaient de bonne foi sentaient bien que de tels prodiges venaient de Dieu seul : « Plusieurs Princes ou Membres du « Sanhédrin croyaient en lui, mais n'osaient le déclarer « publiquement de crainte d'être chassés de la Synagogue. » (Jean XII. 42). L'un de ces Pharisiens profitait des ténèbres pour venir dire à Jésus :

« Nul ne peut faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est pas « avec lui. » (*Ibid.* III. 1. 2.).

Ceux d'entre le peuple qui avaient le cœur droit, disaient :

« Quand le Christ viendra, fera-t-il plus de miracles que n'en fait « Celui-ci ? » (*Ibid.* VII. 31.).

En effet, à bien considérer les nombreux miracles de bienfaisance opérés par Jésus, l'on est en droit de dire que Dieu a donné par lui plus de bienfaits qu'il n'en avait promis par les Prophètes. Moyse n'a pas fait des signes aussi nombreux, ni aussi bienfaisants, ni aussi grands.

On a donc tout lieu de dire aux Juifs :

« Et quand votre Christ viendrait, ferait-il plus de miracles que « Celui-ci ? »

X. — Le Verbe, à toutes les époques, a été le *Nom Miraculeux, la Grande Puissance !*

Le Verbe ! C'est le *Nom* qu'invoquait Moyse ! C'est là ce Nom puissant, efficace, ce Nom Miraculeux, qui était dans Moyse et qui opérait par ses mains les plus grands prodiges, dans le sein de l'Egypte, sur la mer Rouge, dans le Désert, dans la conquête de la terre promise ! Ce Verbe, qui, par lui-même et invisiblement, gouvernait le peuple de Dieu, s'incarnera un jour ; il se nommera le Christ ! Et le même Verbe, qui par la main des Prophètes a opéré tous les miracles de l'Ancien Testament, opérera également, mais en personne, tous les prodiges du Nouveau Testament.

Ce Grand, cet Admirable Verbe, auteur de tant de merveilles, se revêtit donc du voile de notre humanité au temps d'Auguste, dans le chaste sein de la Vierge de Nazareth, et apparut sous la forme humaine aux temps de l'empire de Tibère. Ses mains renouvelèrent tous les miracles anciens : Tout le Pouvoir Merveilleux qui avait brillé dans Moyse et dans les Prophètes, éclatait en lui. Ce n'était plus chez lui, comme dans Moyse, un Pouvoir d'emprunt ; Jésus était le Pouvoir Miraculeux lui-même, c'était le Grand Nom, le Nom Tout-Puissant, *révélé à Moyse* (*Exode*, VI. 2.), par lequel celui-ci opérait des prodiges et des signes, Nom capable d'ébranler l'Univers, de créer des mondes nouveaux. Jésus lui-même était ce Grand Nom, tant célébré par la Synagogue, ce Nom *Ineffable*, *Immense*, *Nomen immensum*, dévoilé à Moyse par Dieu même, et appelé pour cela *Semhamepho-*

ras, *Nomen expositum*. Jésus ne l'avait donc point usurpé, comme le disaient calomnieusement les Juifs Infidèles, dans l'impuissance où ils étaient d'expliquer ses merveilles. A-t-on jamais ravi, a-t-il été jamais possible de ravir à Dieu son Pouvoir, de s'en servir contre sa volonté, contre lui-même, de l'employer malgré lui et contre sa gloire? Non, il n'en a point été ainsi; mais Jésus était lui-même le Grand Nom, dont il est parlé dans Moyse (*Exode*, VI. 2. *et* XXIII. 21, *etc.*). C'est parce qu'il leur a été impossible de ne pas reconnaître que le Grand Nom qui avait été dans Moyse, avait été également dans Jésus, que les ennemis de Dieu et de son Christ ont inventé cette explication calomnieuse et évidemment absurde.

Or, ce Nom Miraculeux a été dans les Disciples de Jésus, comme il avait été dans Moyse. Le Verbe Incarné, Jésus, leur avait dit :

« Voilà que je serai avec vous... » *Ecce Ego Vobiscum sum omnibus diebus*. (En mon Nom mes Disciples opéreront des signes). « En mon Nom ils chasseront les Démons, ils parleront des langues « nouvelles... etc., *In Nomine meo*, *Dæmonia ejicient*... » Le Grand Nom était donc en eux. Ils ont fait, comme Moyse, des miracles de tout genre, parce que Jésus, le Verbe, était en eux et avec eux, agissant pour eux et faisant lui-même les prodiges par leurs mains. C'est donc au Verbe lui-même que les prodiges des Disciples doivent être attribués.

Si, par exemple, S. Clément, Disciple de S. Pierre, a fait jaillir du sein d'une terre aride une fontaine d'eau ; s'il a fait reculer les flots de la mer, comme Moyse sépara les eaux de la mer Rouge ; s'il confondit les magiciens de Rome, etc., ça été parce que le Grand Pouvoir qui était autrefois dans Moyse, fut aussi en lui, selon la promesse de J.-C. On pourrait dire la même chose de S. Pierre, de S. Thomas, de S. Matthieu, de S. Simon, de S. Jude, de S. Etienne, de S. Paul, et de tous les autres Disciples.

(On peut voir sur ce sujet, le Traité *de Verbo Mirifico*, par Reuchlin).

QUATRIÈME COLONNE

Témoignages des Juifs et des Païens convertis, des premiers auteurs ecclésiastiques.

ARGUMENT. — I. Tradition primitive. — Ce que les divers témoins oculaires ont pensé de la vérité des miracles. — S. Pierre, S. Paul, les Juifs contemporains. — II. S. Barnabé. — III. S. Clément, etc. — IV. S. Polycarpe. — V. Quadratus, — Aristides. — VI. S. Denis. — VII. — Hégésippe. — VIII. S. Justin atteste et prouve la vérité des miracles devant les Juifs et les Païens. — IX. Témoignages généraux de tous les Pères. — X. *Item,* des premières *sociétés chrétiennes*. — XI. *Martyrs*. — XII. Témoignages particuliers des Pères. — XIII. Témoignages généraux des monuments non-canoniques. — XIV. — Ceux des Hérétiques du Ier et du IIe siècles.

I. — Témoignages et événements qui démontrent la vérité des miracles de Jésus. — An 33 de J.-C.

1° Onze témoins oculaires de ces prodiges les attestent devant les Juifs, qui en sont pareillement les témoins oculaires.

53 jours après le crucifiement de Jésus, *Pierre se présentant* le jour de la Pentecôte, *avec les Onze* Apôtres, *éleva la voix et dit* : « O Juifs, et vous tous « qui demeurez dans Jérusa- « lem... Vous savez que Jésus « de Nazareth a été un homme « que Dieu a rendu célèbre « parmi vous par les merveilles, « les prodiges et les miracles « qu'il a faits par lui au milieu

CINQUIÈME COLONNE

Aveux des Juifs Infidèles et ennemis de J.-C.

ARGUMENT. — I. Josèphe et les Juifs infidèles reconnaissent que Jésus a fait quantité de miracles. — II. Se voyant forcés de les reconnaître pour authentiques et pour vrais, les Juifs ennemis cherchent à les attribuer à des causes non divines, soit à la magie, — III. Soit à la vertu du nom ineffable de Dieu, — IV. Soit à la puissance du Prince des Démons. — *Réfutation.* — V. Les Juifs ont reconnu et avoué expressément la réalité et la vérité des miracles de Jésus. — VI. Témoignages des livres mahométans relativement aux miracles de J.-C. — Mahomet en différents endroits de l'ALCORAN, les reconnaît.

I. Aveux des Juifs Infidèles. — Suivant eux, Jésus a fait quantité de miracles.

1° Témoignage de Josèphe, historien juif, qui écrivait ce qui suit environ 35 ou 40 ans après les événements :

« En même temps (c'est-à- « dire sous P. Pilate), parut « Jésus, homme Sage, si toute- « fois on doit l'appeler homme ; « car il fit un grand nombre de « prodiges. » Josèphe ajoute ensuite qu'après avoir été crucifié par Pilate, Jésus ne fut pas néanmoins abandonné de ses Disciples, mais qu'il ressuscita, et leur apparut vivant trois jours après sa mort ; qu'il accomplit les Prophéties ; que sa secte subsistait jusqu'alors, et portait son nom. (*Antiq.*, *l.* XVIII, *c.* 4.)

4e COLONNE. — LES PÈRES.

« de vous : *Jesum... approbatum à Deo in vobis virtutibus et prodigiis et signis quæ fecit Deus, per illum in medio vestri, sicut et vos scitis.* Puis il ajoute que cependant *ils l'ont crucifié*, mais que Jésus, par un miracle plus éclatant encore, *s'est ressuscité* d'entre les morts, *est monté aux Cieux* et a *envoyé l'effusion miraculeuse du S. Esprit*, selon qu'eux tous venaient *de voir et d'entendre*. Loin de démentir les Apôtres, les Juifs reconnaissent la vérité de ce qu'ils disent ; et 3,000 d'entre eux appuyent par leur conversion publique le témoignage de S. Pierre. *Act II, 22, etc.*

2° Un peu après, S. Pierre, ayant guéri par le nom de Jésus un boiteux, que tout le monde avait coutume de voir mendier à la porte du Temple, et ayant fait connaître aux Juifs que le miracle de ces « guérisons venait de la foi en J.-C., » 5,000 autres Juifs se convertirent. Il n'est pas étonnant après cela que Anne et Caïphe, ayant voulu prendre des mesures de rigueur pour arrêter cette nouvelle doctrine, « n'aient pas osé « à cause du peuple, parce que « tous rendaient gloire à Dieu de « ce miracle, » (*Act.* VI, *1* et *21*) et des autres. Ces chefs, voyant cette conviction générale, voulaient même s'excuser, se défendre de l'odieux de la mort de J.-C.: « Vous voulez, » disaient-ils aux Apôtres avec un air de reproche, « nous charger « du sang de cet homme ! »

Entrons maintenant dans leur conseil secret, et voyons ce que ces chefs, dans leur conscience, pensaient de ces miracles. « Laissez-les, » dit le plus sage d'entre eux (Gamaliel) ; « si cette « œuvre vient des hommes, elle « se détruira, » comme celle de Judas de Galilée ; « si elle vient

5e COLONNE. — LES JUIFS.

Parmi une foule de magiciens et d'imposteurs qui parurent à cette époque (*6 col.*   ), Jésus est le seul que Josèphe appelle *faiseur de merveilles*, *mirabilium Effector*. Il appelle les autres, *magiciens* et *imposteurs*; toutes leurs sectes avaient disparu. Celle de Jésus seule subsistait.

2° Les Juifs des premiers temps ont avoué que Jésus a opéré toutes les guérisons miraculeuses, dénommées au 35e chap. d'Isaïe ; c'est pourquoi Tertullien disputant avec les Juifs, *adv. Judæos, c. 9*, leur disait : « Vous mêmes, vous ne « désavouez point que Jésus a « fait tous ces miracles, » qu'Isaïe a prédits du Christ ; — « Vous convenez que vous ne « vouliez pas le lapider à cause « de ses miracles, mais parce « qu'il les faisait le jour du « sabbat. » Les Juifs reconnaissent la réalité des miracles de Jésus. Mais ils en méconnaissent la divinité, parce que ces miracles étaient faits le jour du Sabbat, comme s'il n'était pas permis de faire du bien, ni d'exercer des actes de charité dans ce jour de repos.

II. — Les Juifs ennemis de Jésus, se voyant forcés de reconnaître la vérité de ses miracles, ont cherché à les attribuer à des causes non-divines.

Nous allons citer les calomnies des Juifs contre J.-C., et les inventions qu'ils ont imaginées pour ne pas reconnaître ses miracles. La manière dont ils les combattent, est une preuve irréfragable de la réalité de ces miracles ; car ils n'ont ni oser ni pu les nier. La façon dont ils les expliquent et cherchent à les mépriser, nous force premièrement à en admettre la vérité ; car ils disent que ce sont des prodiges qu'il faut

« de Dieu, vous ne pourrez la « détruire, et vous seriez en danger de combattre contre Dieu « même. » *Tous*, trouvant cet avis plus sage, *s'y rendirent*, et s'abstinrent des mesures rigoureuses qu'ils allaient prendre contre les Apôtres. Mais ces pensées et ces paroles dans des hommes ennemis, équivalent presque à un témoignage direct. Nous voyons par là que les Juifs non-convertis n'avaient pas de raison pour rester dans leur incrédulité ni pour ne pas se rendre aux miracles. Ils persistaient dans leur état, tant peut-être parce qu'ils avaient pour dogme, comme dit le R. Maimonides, que la Loi Mosaïque était *sancita in perpetuum*, que parce qu'ils avaient des raisons de position. Les ménagements, qu'ils se sentaient obligés de prendre *à cause du peuple*, indiquent que la masse des Juifs croyaient aux témoignages des Apôtres. Mais les laïques n'étaient pas les seuls qui y crussent ; il est rapporté, que, outre plusieurs membres du Sanhédrin, *3 col.*, « il y avait « aussi une quantité considérable « de prêtres qui obéissaient à la « foi. » *Act.* VI, 7. Quelques-uns écrivirent sur les miracles de Jésus (*voir 5 col.* V.) Il fallait donc que ces miracles fussent bien certains, pour engager ces derniers à perdre, par suite de leur foi en J.-C., leur position, leur fortune, la faveur des chefs, leurs espérances et à se voir enfin bannis de la Synagogue : car ce n'était point à d'autres conditions qu'ils pouvaient faire profession de croire en J.-C. (*Jean*. XII 42.)

3° Autre témoignage que rend S. Pierre à Césarée, devant tous les amis et les parents de Corneille, centenier dans une cohorte italienne. *Act. X, 38.*

« Vous savez, *leur dit-il*, ce

attribuer soit à la puissance des Démons, soit, ce qui revient au même, aux enchantements de la magie : soit enfin à la vertu du nom de Dieu, dérobé dans le Temple. Chercher à les expliquer de la sorte, c'est en reconnaître nettement la vérité. — Mais si nous considérons ensuite attentivement le but excellent et le caractère saint de ces mêmes miracles, nous serons, en second lieu, irrésistiblement forcés de les croire divins, et non diaboliques, ni magiques. Car c'est ici le cas d'appliquer la règle de Pascal : *qu'il faut juger les miracles par la Doctrine.*

Montrons maintenant que les Juifs ont cherché à attribuer à des causes non-divines les prodiges de J.-C., qu'ils ont cru réels.

1. Dans le TALMUD, au traité *Schabbat, folio 104,* ils disent que le fils de Stada (c'est-à-dire Jésus) emporta « d'Egypte avec « lui les arts magiques dans « une incision qu'il s'était faite « dans sa chair, par lesquels « il faisait des prodiges, et per-« suadait au peuple qu'il les « faisait par sa propre puis-« sance. » Le Rabbin qui commente ce passage, ajoute qu'il n'aurait pu emporter écrites dans un livre les paroles dont on se servait pour faire des enchantements, parce que les magiciens, dans la crainte qu'on ne les enseignât aux autres nations, avaient soin de fouiller tous ceux qui sortaient du pays.

Au traité *Sanhédrin, fol. 43*, les Juifs disent que Jésus a été crucifié pour avoir exercé la magie.

Dans le même traité du Sanhédrin, *folio 107*, ils disent que sous le Roi Jannée, Jésus, s'étant séparé du R. Josué, fils de Perachias, devint magicien, séducteur et corrupteur des

« qui est arrivé dans toute la « Judée.., comment Dieu a oint « de l'Esprit-Saint et de la « puissance *des miracles* Jésus « de Nazareth, qui allait de « lieu en lieu, faisant du bien « et guérissant tous ceux qui « étaient sous la puissance du « Diable. Et nous sommes té- « moins de toutes les choses « qu'il a faites dans la Judée « et dans Jérusalem. » *Quomodo unxit eum Deus spiritu sancto et virtute, qui pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos à Diabolo, quoniam Deus erat cum illo. Et nos testes sumus omnium quæ fecit...*

S. Pierre fait entendre que Jésus avait reçu de Dieu l'onction et le Pouvoir Miraculeux du S. Esprit, pour aller guérir et faire du bien en tout lieu. S. Jérôme, Bède, Théophylacte, disent de même : « Il a été oint « du S. Esprit, pour annoncer « la bonne nouvelle aux pauvres « et leur dire : *Beati pauperes* « *spiritu, quoniam ipsorum* « *est regnum cœlorum! Beati* « *mites...*, et pour guérir toutes « les infirmités corporelles et « spirituelles. » (*Les SS. Pères*). Cette doctrine et ces faits de Jésus s'accordent très-bien avec les oracles des Prophètes, *1. col. II, III et IV*. La puissance des guérisons et des miracles est attribuée spécialement au S. Esprit. C'est ainsi que S. Paul, rendant aussi témoignage aux miracles que J.-C. et le S. Esprit avaient opérés par lui, disait aux Romains, *XV, 18 :*

« Je n'oserais vous parler de « ce que Jésus-Christ a fait par « moi pour amener les Gentils « à l'obéissance de la foi, par « la vertu des miracles et des « prodiges et par la puissance « du S. Esprit, *in virtute si-* « *gnorum et prodigiorum, in* « *virtute Spiritus Sancti*, de

Israélites. — Ainsi les Juifs ont attribué à la magie les prodiges de Jésus. Mais ils ne s'en tiendront pas là.

III. — Jésus a par le moyen DU NOM DE DIEU, ***guéri les infirmes, les lépreux, ressuscité les morts.*** — TOLDOS.

Mais, soit que les Juifs vissent bien que la magie était incapable de faire les grands et nombreux miracles de Jésus, et qu'il n'y avait que la puissance divine qui en fut capable, soit qu'ils ne sussent à quelle puissance les attribuer, ils inventèrent une autre fable.

Leurs Rabbins s'avisèrent de dire qu' « au temps de la reine « Hélène, il y avait dans le « Temple de Jérusalem une « pierre sur laquelle reposait « ordinairement l'Arche. Sur « cette pierre était inscrit le « *nom ineffable de Dieu*. Qui- « conque avait pu lire et retenir « les caractères de ce nom, « était aussitôt doué de la vertu « de faire des miracles. Les « Sages de la nation craignant « que les jeunes gens n'apprissent ce nom et ne s'en ser- « vissent pour causer de grands « malheurs à l'Univers, avaient « placé à droite et à gauche du « Saint des Saints deux lions « d'airain enchantés, dont les « rugissements épouvantables « effraieraient celui qui aurait « appris le nom de Dieu et le « lui feraient oublier. Instruit « de ce secret, Jésus entra dans « le temple, apprit le *nom* « *ineffable* de Dieu, l'écrivit « sur une peau légère qu'il « cacha dans sa chair au moyen « d'une incision. Il faut, (ob- « servent ici les Rabbins), que « Jésus ait employé l'art ma- « gique pour entrer dans le « Saint des Saints ; car com- « ment les Prêtres lui auraient- « ils permis d'entrer dans un

« sorte que j'ai porté l'Evangile « depuis Jérusalem jusqu'à l'Il- « lyrie. »

II. — Témoignage que rend S. Barnabé à la grandeur des miracles de Jésus.

Ce Disciple de Jésus, dans une exhortation à la patience, s'exprime ainsi : « Et lui, instruisant Israël, et faisant de « grands signes et de grands « prodiges en présence du peu- « ple juif, τηλὶκαῦτα τερατα καὶ « σημεια ποἰων (*tàm magna* « *signa et monstra faciens*), il « leur a fait des prédications, « et leur a donné de grandes « preuves de son amour. Eux « cependant ne crurent point « ni ne l'aimèrent point. » (*Epist. cath. 5.*) Ces faits miraculeux, étant rappelés ainsi d'une manière incidente et sans aucune intention de les attester, on voit qu'ils étaient admis par tous, comme les faits les plus certains, qu'il était inutile de confirmer.

III. — Témoignages des autres Disciples.

S. Clément de Rome, *Récognit. l. V. 10 et 11*, a écrit ces paroles au sujet de J.-C. : « Il « est donc le véritable Prophète, « Celui qui apparut au milieu « de nous, comme vous l'avez « appris : qui se tenant debout, « devant tout le monde, faisait, « par un simple commandement, « voir les aveugles, entendre les « sourds ; chassait les Démons, « rendait la santé aux malades « et la vie aux morts. Et com- « me rien ne lui était impossi- « ble, il entrevoyait même les « pensées des hommes ; ce qui « n'est possible à personne qu'à « Dieu seul. Il annonça le « royaume de Dieu : nous avons « cru à ce qu'il disait, en basant « notre foi, non sur ses paroles « seulement, mais aussi sur ses

« lieu si sacré ? Ainsi, il est « clair que c'est par le moyen « du Démon qu'il a fait toutes « ces choses : *Proindè mani-* « *festum est eum ope impuri* « *nominis et magicâ arte pa-* « *trâsse ista omnia.* » (Comparez cela avec ce qui a été dit 2 colon. x. 2o; — 3 col. VIII; — 6 col. V.)

« Jésus étant sorti de Jéru- « salem et ayant tiré le parche- « min de sa plaie apprit par- « faitement le *nom ineffable.* « Il passa aussitôt à Bethléem, « lieu de sa naissance, où il se « disait fils d'une Vierge, fils « de Dieu, et le Messie prédit « par Isaïe. Les Bethléémites « lui dirent : prouvez-nous par « quelque prodige et quelque « miracle que vous êtes Dieu. « Il leur répondit : Apportez- « moi ici un homme mort et je « le rendrai à la vie. Ce peuple « court avec empressement ou- « vrir un tombeau, où il ne « trouvèrent que des ossements « secs ; les ayant apportés de- « vant Jésus, il rangea tous les « os, les revêtit de peau, de « chair, de nerfs et rendit la « vie à cet homme. Ce peuple « étant transporté d'admiration « à la vue de ce prodige : Quoi, « *leur dit-il !* vous admirez « cela ! Faites venir un lépreux « et je le guérirai. Comme on « lui eut amené un lépreux, il « le guérit sur-le-champ, en « prononçant de même le nom « ineffable de Dieu. Les habi- « tants de Bethléem, frappés « de ces merveilles, se proster- « nèrent devant lui et l'adorè- « rent en disant : Vous êtes « véritablement le fils de Dieu ! »

« Le bruit de ces merveilles « ayant été porté à Jérusalem, « les méchants en eurent beau- « coup de joie ; mais les gens « de bien, les Sages, les Séna- « teurs en ressentirent la dou- « leur la plus amère. ils pri-

4e COLONNE. — LES PÈRES.

« œuvres. Car tout ce qui avait « été figuré et prédit du Christ, « s'est accompli en lui... Les « Juifs étaient sans cesse occu- « pés de la future arrivée de ce « Réparateur : Dès qu'ils le vi- « rent présent parmi eux, et « opérant des signes et des mi- « racles, selon qu'il avait été « écrit de lui ; aveuglés par « l'envie, ils ne purent recon- « naître, lorsqu'il fut présent, « Celui dont l'espérance les ré- « jouissait, lorsqu'il était ab- « sent. Nous le reconnûmes « cependant, nous autres qui « avons été choisis par lui. » S. Clément explique ensuite l'incrédulité des Juifs, en disant qu'*il était prédit* que *les avantages du Christ devaient être enlevés aux Juifs, pour passer aux Gentils*. Il dit encore : *Et in hoc maxime ejus confirmatur adventus, quod ei non omnes credunt. L. I.* 40.

Les Constitutions Apostoliques, les épîtres de S. Ignace, *ad Philipp. 6*, les histoires des Apôtres, *l. III. c. 2*, *et passim*, une foule d'auteurs primitifs, orthodoxes et hérétiques, sont remplis de ces sortes de témoignages indirects, qui, pour être tels, n'en ont que plus de force. Citons-en encore quelques-uns.

IV. — *Témoignage de S. Polycarpe.*

Dans sa lettre à Florinus, S. Irénée dit qu'il se souvenait des traits du visage de S. Polycarpe, de sa manière de vivre, du lieu où il enseignait et du récit qu'il faisait des choses qu'il avait entendues de S. Jean et de ceux qui avaient vu J.-C. : « Je puis « dire comment il rapportait « leurs paroles et ce qu'il avait « appris d'eux, concernant le « Seigneur, concernant ses mi- « racles et sa doctrine, comme « il les avait reçues des témoins « oculaires de la Parole de vie ;

5e COLONNE. — LES JUIFS.

« rent la résolution de l'attirer « à Jérusalem pour le condam- « ner à mort....... Comme la « reine Oleine ou Héleine, « épouse du roi Jannée, sem- « blait vouloir protéger Jésus, « parce qu'elle avait ouï dire « qu'il faisait des prodiges écla- « tants, les Sages lui dirent : « Gardez-vous, Reine, de pro- « téger cet homme, qui par ses « enchantements séduit le peu- « ple, qui a dérobé le nom « ineffable. La Reine, leur ré- « pondit : amenez-le ici, afin « que j'entende ce qu'il dit et que « je voie ce qu'il fait ; car tout « le monde me parle des pro- « diges immenses qu'il opère : « *totus enim mundus mihi* « *loquitur de immensis prodigiis quœ patrat*. Pour com- « plaire donc à la reine, ils « amenèrent Jésus devant « elle. Alors elle lui parla ainsi : » J'ai appris que vous faisiez « beaucoup de prodiges remar- « quables : *audivi te multa in-* « *signia prodigia edere ;* Eh « bien ! faites-en quelques-uns « en ma présence. Jésus lui « répondit : Je ferai tout ce que « vous commanderez..... Faites « venir ici quelque lépreux, et « je le guérirai. Un lépreux lui « étant amené, il posa ses « mains sur lui, prononça le « nom ineffable et le guérit, en « sorte que sa chair devint « belle et saine comme celle « des enfants. Jésus ajouta : « Apportez ici le cadavre d'un « homme mort. Lorsqu'on eut « apporté un corps mort, et « qu'il lui eut semblablement « imposé les mains, le mort res- « suscita et se tint debout sur « ses pieds. Jésus disait : c'est à « mon sujet qu'Isaie a dit : *le* « *boiteux bondira comme le* « *cerf*, etc. A cette vue la Reine « se tourna vers les Sages, et « leur dit : comment osez vous « dire que cet homme est un

« toutes choses que rapportait « Polycarpe conformément aux « Ecritures. » *Lettre de S. « Irénée, conservée par Eu- « sèbe,* HIST. ECCL.

Ainsi, S. Polycarpe racontait les miracles de Jésus, d'après les témoins oculaires ; et son récit était conforme au récit des Evangélistes.

V. — Témoignage d'un Savant d'Athènes, contemporain des Apôtres, et converti à J.-C.

« Mais ces œuvres, *dit ce sa- « vant*, ont toujours été vues et « exactement connues, parce « qu'elles étaient réelles ; elles « l'ont été sûrement par ceux « qui en étaient les objets, tels « que les malades guéris ou « des morts ressuscités. Ces « mêmes personnes guéries ou « ressuscitées, étaient vues, « non-seulement dans le temps « de leur guérison ou de leur « résurrection, mais encore « longtemps après, non-seule- « ment pendant le temps que « N. S. demeurait sur la terre, « mais elles ont survécu de « beaucoup à son Ascension. « Quelques-unes d'entr'elles vi- « vaient encore de nos jours. »

C'est Quadratus, qui parle ainsi dans une Apologie adressée à l'Empereur Adrien. Il vivait sous Trajan près de 60 ans après la mort de J.-C. (*Eusèb. hist. l. III. c. 36.*)

Mais, dira-t-on, *il fut converti*. — C'est pour cela que son témoignage n'a que plus de force. S'il *fut resté païen*, on dirait qu'il ne croyait donc pas aux miracles. Or il les avait si bien examinés et il était si convaincu de leur vérité, qu'il se fit chrétien et mourut pour celui qui les avait opérés. Cela donne le plus grand poids à son témoignage.

Aristide, autre célèbre philosophe Athénien, très-estimé et

« magicien ? Ne l'ai-je pas vu « de mes propres yeux, opérer « des miracles, comme le fils « de Dieu ? »

Le *Toldos* ajoute que les Sages essayèrent alors, par l'entremise d'un nommé Judas, de se saisir de Jésus. Ils auraient engagé Judas à apprendre aussi le nom ineffable et à combattre contre Jésus. Judas aurait prévalu contre Jésus, en lui enlevant le parchemin sur lequel était inscrit le nom ineffable. Il l'aurait livré aux Juifs, qui lui firent subir une mort ignominieuse. *Sepher Toldos Jésus*, dans Wagenseil, *tela ignea Satanæ. Tom.* II.

Malgré les fautes volontaires de chronologie et les fables grossières dont est rempli ce récit de la *vie de Jésus*, composé par les Juifs ennemis, on y reconnaît néanmoins : 1° l'aveu de la réalité des prodiges de Jésus, et leur pleine affirmation ; 2° leur attribution à la vertu du nom de Dieu et non plus à l'art seul des enchantements.

Quant à cette pierre, sur laquelle aurait été inscrit le nom de Dieu, elle est entièrement fabuleuse. Qui l'a jamais vue ? leur demandent Raymond-Martin, Wagenseil, Huet. Par qui ce nom a-t-il été inscrit ? — Est-ce Salomon ? Pourquoi Salomon ou l'auteur, quelqu'il soit, n'a-t-il pas fait usage de la puissance de ce nom, pour opérer lui-même des miracles ? — Pourquoi les Sages qui en connaissaient la vertu, n'en ont-ils pas fait usage contre les ennemis de la nation, contre ceux qui vinrent dévaster la ville et le Temple même de Jérusalem ? A quelle fin ce nom aurait-il été gravé sur cette pierre, s'il ne devait jamais être employé à aucun usage? Qui a enchanté ces lions d'airain ? La magie s'allie-t-elle donc avec les choses

très-éloquent, s'était uni à Quadratus, pour adresser une commune apologie à l'empereur Adrien. L'on ne peut donc douter qu'il n'eut d'aussi fortes raisons que Quadratus de croire à l'histoire miraculeuse de l'Evangile. [Eusèb., *hist. L. IV. 3 ;* S. Jérom. *catalog. c. 20 ;* Orose *hist. L. VII. c. 13.*

VI. — S. Denis l'Aréopagite.

Ce savant Disciple des Apôtres, après avoir rappelé comment J.-C. marcha sur les eaux, ajoute : « Il y aurait encore à « raconter une foule de miracles « et quiconque les considère « d'un œil pieux, comprendra « que Jésus n'était point sim-« plement un homme, mais « qu'étant Dieu et Homme tout « ensemble, il fit connaître au « monde un mode d'agir tout

sacrées du Temple ? — Josèphe et les divers auteurs ont-ils dit un mot de ces merveilleux récits ?

Mais ce qui prouve de plus en plus la fausseté de cette supposition (judaïque), c'est que, d'après les propres aveux des Rabbins, les Apôtres du Christ faisaient après sa mort des signes et des miracles, non point « par « le nom ineffable de Dieu, » mais par le seul nom de Jésus. C'est ainsi qu'ils racontent que l'apôtre Jacob (ou Jacques) faisait des guérisons miraculeuses par l'invocation du nom de Jésus, *in nomine Jésu Nazareni*, comme il est rapporté dans le Talmud de Jérusalem, au traité *Avoda Zara*, et ailleurs1.

Aussi le R. Azarias, qui plus que tous les Juifs étudia la chronologie et les livres des Chré-

---

1. Dans le *Talmud de Jerusalem*, traité *Avoda-Zara* ; *et ailleurs*, à savoir : dans le *Midras-Rabba* sur l'Ecclésiaste, X. 5, et dans la *Ghemara* du Talmud de Babylone, traité *Avoda-Zara*, *fol.* 27.

Le chapitre IIe, *halaka*, 2, du Talmud de Jérusalem, contient le texte suivant :

« Le petit-fils de Rabbi Josué-ben-Lévy étranglait d'un os qui s'était « arrêté dans son gosier : Il fut guéri instantanément par la vertu du « nom de *Jésus, fils de Pandéra*. (C'est ainsi que J.-C. est souvent « nommé dans les livres des Rabbins), qu'un inconnu prononça sur lui. « Quand cet homme se retira, on lui demanda :

« — Quel est le charme que tu as prononcé sur le malade ?

« Et il (*un disciple de J.-C.*) dit le nom (de Jésus).

« Alors on lui observa :

« — Mieux aurait valu que le malade mourut plutôt que d'entendre ce nom. »

Voici maintenant le texte du Talmud de Babylone sur un autre fait :

« *Ben-Dama*, neveu du R. Ismaël, ayant été piqué par une vipère, « Jacob (Jacques, apôtre de J.-C.) voulut le guérir par la puissance du « nom de Jésus ; mais R. Ismaël s'y opposa. Cependant *Ben-Dama* « s'apprêta à prouver par l'Ecriture qu'il était permis de recourir à ce « moyen ; Mais il expira avant d'avoir pu déduire ses raisons. Là « dessus, exclamation de Joie de la part de l'oncle :

« — Que tu es heureux, Ben-Dama ! Ton corps est resté pur, et ton « âme en est sortie pure ! »

C'est ainsi que, tout en reconnaissant la puissance du nom glorieux de N. S. J.-C., les Pharisiens n'en blasphèment pas moins le *Saint des Saints, le Saint d'Israël*, comme l'appellent les Prophètes.

Un autre Livre Juif dit, que *Ben-Dama* fut guéri à l'instant par S. Jacques, apôtre de J.-C., mais que, quand l'oncle eut témoigné le regret que cette guérison miraculeuse eut été opérée par l'efficace Nom de Jésus, *Ben-Dama* mourut aussitôt. (Voir M. Drach, *harm. t.* II. *p.* 451, 452.).

2e COLONNE. — LES PÈRES.

« nouveau, l'opération théan-
« drique. » *IV. épist. ad Caïum.*

VII. — Hégésippe.

Les miracles étaient mentionnés et détaillés dans les Ecrits d'Hégésippe, qui ont été perdus. Cet auteur, qui vivait du temps des Apôtres et qui s'était converti du Judaïsme au Christianisme, avait composé une HISTOIRE DE L'EGLISE, en cinq livres, qui allait jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusque vers l'an 130. Eusèbe en a conservé cinq fragments. Hégésippe mourut fort âgé. Il a été l'un des premiers successeurs des Apôtres. (*Eusèbe. S Jérôme.*)

VIII. — S. Justin atteste les miracles de J.-C. devant les Juifs et les Païens.

« Jésus, » dit-il à Tryphon et aux autres Juifs voisins des Temps Apostoliques, « a paru « au milieu de vous guérissant « les aveugles de naissance, les « sourds, les boiteux, faisant « par la seule vertu de sa pa- « role marcher celui-ci, enten- « dre celui-là, voir cet autre. « Il fit plus encore : il rappelait « les morts à la vie ; il essayait « à force de prodiges, de réveil- « ler l'attention des hommes « qui vivaient alors pour les « obliger à le reconnaître. Mais « ceux-ci attribuaient à la ma- « gie les miracles qu'ils lui « voyaient opérer. Ils osaient « dire que c'était un magicien, « un imposteur qui séduisait le « peuple. »

« Le motif que le portait en- « core à opérer ces prodiges, « c'était de convaincre les hom- « mes fidèles que, quelles que « fussent leurs infirmités corpo- « relles, ils ressusciteraient, au « jour de son second Avènement, « avec un corps pur, intact, im- « mortel, exempt de corruption, « impassible. » *Dial. 69.*

Voici encore un beau et irré-

5e COLONNE. — LES JUIFS.

tiens, n'eut pas de peine à leur faire voir la fausseté manifeste de ces circonstances fabuleuses sur ce qui concerne Jésus. Les Juifs n'osèrent plus depuis invoquer ces récits mensongers. (Azarias, *meor Enajim*). Ils s'efforcèrent donc d'établir que Jésus ne faisait des miracles que par la magie. C'est à cette manière de les expliquer qu'ils revinrent dans la suite, comme nous le montrerons plus loin.

II. — Même sujet. — Les miracles de Jésus avoués par les Juifs et attribués à la vertu du nom de Dieu.

Dans une seconde ***histoire de Jésus***, composée par les Juifs, et rapportée par Basnage dans son histoire des Juifs, *l. V. c. 14*, on lit que « sous Hérode- « le-Grand et son fils, Jésus « assembla quelques Disciples « aux quels il expliqua la Loi « d'une manière différente de la « tradition reçue. Il opérait des « miracles par la vertu du nom « de Jéhovah, qu'il avait pris « dans le Temple. Lorsqu'on « eut dessein de le faire arrêter, « on gagna son hôte qui lui « donna du vin mixtionné, par « lequel il oublia le nom ineffa- « ble, sans quoi l'on n'aurait pû « le saisir. » — Quelle contradiction avec les détails du récit précédent ! Toutefois les miracles de Jésus y sont affirmés. Les Juifs n'ont cherché tant d'inventions, tant de circonstances fabuleuses, que parce qu'ils savaient que les miracles de Jésus étaient réels.

III. — Même sujet. — Guérisons d'un paralytique, d'un lépreux. — Résurrection d'un mort. — Jésus marche sur les eaux, etc. — Pêche miraculeuse.

Dans une 3e ***histoire***, composée par les Juifs, tenue secrète parmi eux, pendant des siècles,

cusable témoignage que nous fournit S. Justin sur les miracles de J.-C.

Dans sa 1re Apologie il dit avec assurance aux Empereurs et au Sénat Romain :

« Qu'il ait été prédit que le « Christ ferait des miracles, « guérirait tous les genres de « maladies, rappelleraient les « morts du tombeau ; écoutez à « ce sujet les termes de l'ora- « cle : *Le boiteux bondira « comme le cerf, à sa présen- « ce ; il déliera la langue du « muet ; les aveugles verront ; « les lépreux seront guéris ; « les morts reprendront la « vie et le mouvement.* »

« Or, que notre Christ ait « opéré tous ces prodiges, vous « pouvez l'apprendre, (et le « connaître) par les *Actes* qui « ont été faits *sous Ponce Pi- « late.* »

« Quod insuper, Christum curaturum fuisse omnes morbos, et defunctos excitaturum prædictum sit, verba vaticinii audite... Et quod ista fecerit, ex eis quœ sub P. Pilato conscripta sunt commentariis cognoscere potestis. »

Un tel témoignage coupe la racine à tous les doutes possibles ! *(Voir 6 col. III).*

IX. — Témoignages généraux de tous les Pères, de tous les Auteurs primitifs, de* S. CLÉMENT DE ROME, d'HERMAS, de S. BARNABÉ, de S. IGNACE, *et d'autres qui ont fleuri environ* 30 *ans*, 40 *ans après la mort de J.-C.; de* PAPIAS, *disciple de S. Jean, de* S. JUSTIN, *né à Sichem, habile philosophe grec et païen, converti à la foi. sous Trajan, vers l'an* 102 ; *de* S. IRÉNÉE, *de* TERTULLIEN, *de* S. CLÉMENT-D'ALEXANDRIE, *d'*ORIGÈNE, *de* S. CYPRIEN, *de* PANTÉNUS, *et de plus de quarante Pères qui ont fleuri dans les premiers temps.

Ces savants auteurs ont accepté et vénéré les quatre his-

publiée par Raymond des Martins, au XIIIe siècle, dans son livre, *Pugoi fidei,* on lit un pareil détail sur la manière dont Jésus aurait pris le nom ineffable de Dieu, *Schemhamephoras:* « Ensuite Jésus assembla 310 « jeunes hommes d'Israël, de- « vant lesquels il se donna pour « le Messie...... Ces jeunes « hommes lui dirent : — Si « vous êtes le Messie, prouvez- « le par quelque miracle. — « Quel prodige, leur dit-il, vou- « lez-vous que je fasse ? Ils lui « dirent : — Guérissez un « homme qui n'ait jamais fait « usage de ses jambes. Aussitôt « ils lui amenèrent un estropié, « *qui nunquam steterat super « pedes suos.* Jésus prononça « sur lui le nom *Schemhame- « phoras*, et à l'heure même « l'estropié se leva et se tint « sur ses pieds. Ils dirent alors : « C'est là sans doute le Messie. « Ils lui amenèrent ensuite un « lépreux ; Jésus prononça le « nom, et lui imposa les mains, « et aussitôt le lépreux fut guéri. « — Alors plusieurs hommes « de néant de notre nation s'at- « tachèrent à Jésus... Les Sages « le traduisirent comme magi- « cien devant la reine Hélène, « qui voulut éprouver sa puis- « sance miraculeuse. Jésus, par « la vertu du nom *Shemhame- « phoras*, fit revivre un mort « en présence des personnes de « la cour. Alors la reine fut « frappée d'étonnement, et dit : « Voilà certainement un grand « miracle ! Elle blâma ensuite « les Sages, qui se retirèrent de « sa cour tout couverts de honte. « Ils furent accablés de douleur, « ainsi que tout Israël.... Or, « Jésus alla dans la Haute Ga- « Galilée, où il fit un grand « nombre de miracles.... Il fai- « sait envoler des oiseaux que « les Galiléens avaient formés « avec de la boue ; il fit nager

4e COLONNE. — LES PÈRES.

toires des Evangiles, les ont citées, y ont souvent fait allusion dans leurs écrits, comme cela est constaté par divers passages tirés de chacun d'eux. Ils ont donc par là souscrit à tout ce qui est rapporté dans l'Evangile, et l'on ne saurait avoir le moindre sujet de douter, qu'ils n'aient reconnu comme vraie et exacte l'histoire de Jésus, telle que nous l'avons.

Leur martyre prouve qu'ils l'ont crue sincèrement !

Or, un tel témoignage est très-important, puisqu'il s'étend sur les miracles et sur tous les faits divers de l'Evangile ; Il est très-fort, puisqu'il s'y étend avec tout le poids de ces saintes et savantes autorités. (On peut voir *Addison* et *Chalmers,* qui ont présenté cet argument dans toute sa force.)

X. — Témoignage général ***des premières sociétés chrétiennes.***

L'histoire des miracles, telle que nous l'avons, était prêchée à Jérusalem, théâtre des événements, de la même manière, que dans toutes les autres parties du monde.

S. Justin (an 140), dit que les Evangiles étaient généralement reçus et lus dans toutes les assemblées chrétiennes. Il tenait de la bouche des Chrétiens les plus âgés qu'il en était de même dans leur jeunesse, c'est-à-dire dans les Temps Apostoliques. D'où il résulte un nouveau témoignage que toutes les premières sociétés chrétiennes ont cru aux miracles et aux faits consignés dans les Evangiles. De plus, il fallait bien qu'elles fussent fortement convaincues de leur réalité, puisque : 1° parmi les divers reproches que S. Paul adressa à quelques églises, il ne leur reprocha jamais le moindre doute ou soupçon sur la vérité des miracles. Au con-

5e COLONNE. — LES JUIFS.

« sur l'eau une grande meule
« de moulin, après lui avoir
« commandé de se transporter
« et de se jeter dans la mer...
« A la vue des Juifs, il marcha
« sur la surface des eaux....
« (Ailleurs :) il prit quantité de
« poissons qu'il donna à la
« troupe qui le suivait. »

« Les Sages, par le moyen de
« Judas Scariot qui apprit aussi
« le nom ineffable, se saisirent
« de lui et le lièrent sur un
« chou, ne le pouvant sur le
« bois, parce que de son vivant
« il les avait tous conjurés par
« le nom ineffable, pour qu'il
« n'y put être suspendu. »

Ainsi ces trois histoires juives attribuent au *nom ineffable* de Dieu, les miracles de Jésus, les mêmes que certains Tulmudistes ont attribués à la magie, c'est-à-dire à la puissance du Démon, comme il sera démontré un peu plus loin. Mais qu'importe cette accusation contre les miracles ? Pour des ennemis de J.-C., c'est beaucoup qu'ils en reconnaissent la réalité et même le principe surnaturel, il faut bien qu'ils aient des raisons quelconques à alléguer, pour justifier leur non-conversion. Ce n'est pas une faible preuve en faveur des miracles, que les juifs aient été réduits a de telles raisons, parcequ'ils ne pouvaient les nier. Maintenant, si les juifs modernes les niaient, leur témoignage négatif ne serait pas recevable ; car c'était à leurs pères à le faire. Mais les juifs modernes, comme les juifs anciens, en reconnaissent la réalité.

Quant à ce qu'ils ont inventé au sujet de Judas Iscariot, de la mort de Jésus sur une tige de chou, et d'autres circonstances semblables, nous ne devons pas nous étonner de voir les histoires juives remplies de mensonges si grossiers, plutôt que de saines raisons ; c'est que les anciens

traire, il s'autorisait de la certitude qu'elles en avaient (*I cor. XV, 13, 14, 16, 17, etc.*), loin d'avoir besoin de les confirmer. De même, les allusions des Pères à tous les faits et miracles évangéliques, étaient des témoignages, non-seulement de leur foi, mais encore de la foi de toutes ces sociétés auxquelles ils s'adressaient. Ces faits miraculeux étaient simplement énoncés ou indirectement rappelés comme des vérités, que les Pères n'ont jamais cru nécessaire de prouver ni d'affirmer, parce qu'ils ne soupçonnaient pas que personne les révoquât en doute. C'est ainsi qu'un magistrat ou gouverneur, qui a besoin de s'autoriser des actes publics de l'administration précédente, les rappelle simplement, sans songer aucunement ni à les affirmer ni encore moins à prouver leur authenticité, parce qu'il sait que personne ne les ignore ni ne doit les contester.

2° Les Païens avaient tout intérêts, non pas de croire aux miracles, mais de n'y pas croire, puisque la profession ouverte de la religion chrétienne les obligeait à renoncer aux plaisirs de la vie, aux vues d'ambition, à tous leurs préjugés, et les exposait à des mortifications continuelles, à des pratiques de pénitence, à la haine, au mépris, aux tourments et à la mort. — S. Irénée, Tertullien, Arnobe, et plusieurs autres auteurs, tant Chrétiens que Juifs et Païens, (comme on le verra au *traité de la conversion des nations*), certifient qu'une multitude innombrable avait embrassé cette foi dès les premiers temps; qu'il y avait un grand nombre de gens sages et éclairés. Or, avant de quitter leur croyance et d'en accepter une nouvelle à de si rudes conditions, tous ces païens avaient sans doute pris un grand

Juifs, dans le dessein de rendre plus détestables et plus ridicules les œuvres de Jésus, ont, comme ceux qu'aveugle une colère ou une passion injuste, ou qu'irritent la bonne cause et les succès de la partie adverse, recouru à des calomnies plus injurieuses que sensées et que vraisemblables.

IV. — Les Juifs, ennemis de J.-C., se voyant forcés de reconnaître la réalité de ses miracles, ont cherché à les attribuer à la magie, — à la puissance du Démon. — Réfutation.

1. Dans l'Evangile, *Matth.* XII. 24, les Juifs disaient de Jésus qu'il « chassait les démons « par Béelzébub, prince des « Démons. » — Cependant cette imputation était celle du petit nombre : la masse des Juifs le regardait comme un Prophète inspiré. Car, lorsque Jésus demanda à ses Disciples : « qui « dit-on que je suis, moi le fils « de l'homme? Ils lui répon- « dirent : les uns disent que « vous êtes Jean-Baptiste ; les « autres, Elie ; les autres Jéré- « mie ou quelqu'un des Pro- « phètes. » Ainsi la plupart des Juifs regardaient ses miracles comme réels et divins. (*Matth.* XVI. 13.). Et même, lorsque les plus incrédules lui demandaient qu'il leur fit voir maintenant quelque miracle du ciel, cela insinuait qu'ils reconnaissaient bien pour réels ceux qu'il avait faits sur la terre, quoi qu'ils pensassent qu'il serait plus difficile d'opérer un prodige dans les airs.

2. Dans les *Actes de S. Pionius*, martyrisé à Smyrne, l'an 250, les Juifs disent que J.-C. a exercé la nécromantie, faisant par là allusion aux morts que Jésus avait ressuscités. (Bollandus, 1er *février*).

La nécromantie était une

4e COLONNE. — LES PÈRES.

soin d'examiner la vérité des faits miraculeux qui venaient d'avoir lieu et qui se passaient encore sous leurs yeux.

Ajoutons encore ici le témoignage certain de leur profonde et entière conviction, je veux dire le sacrifice de leur vie. — Il est à propos, lorsqu'il s'agit de l'attestation des miracles, de nous arrêter un moment sur la force de ce témoignage de sang.

XI. — Valeur du témoignage général des Martyrs, par rapport aux miracles de Jésus et de ses Disciples.

Il fallait que ces hommes fussent absolument certains, que J.-C. et ses Apôtres avaient opéré tels et tels prodiges, pour se laisser tourmenter et égorger, plutôt que d'abandonner Celui qui les avait faits.

Les souffrances mêlées d'affront, la mort cruelle des Apôtres et des autres témoins, endurées pour soutenir les miracles, sont la plus forte preuve de la sincérité du témoignage et de la vérité des miracles. — Qu'on cherche en effet, quelle preuve plus grande ils pouvaient donner de la vérité des faits qu'ils avaient vus ; et l'on verra que celle-là est la plus forte de toutes, et la dernière !

Ecoutons sur ce point deux savants docteurs.

Origène, (an 202) après avoir plusieurs fois allégué, en faveur des miracles, la mort de ceux qui les attestaient, ajoute le témoignage suivant : « Je ne tire « pas seulement ma preuve de « ces miracles mêmes, c'est « aussi de tous ceux qui ont « été opérés par les Apôtres du « Seigneur, puisque, sans ce « Pouvoir Merveilleux, ils n'eussent jamais pu émouvoir leurs « auditeurs, leur persuader de « quitter les supertitions de leur « patrie, d'embrasser la doctrine

5e COLONNE. — LES JUIFS.

espèce de magie noire et diabolique, par laquelle on évoquait les morts.

Dans S. Chrysostôme, ***in ps.*** VIII. *v.* 3, les Juifs disent à peu près les mêmes choses. — Les livres des anciens Juifs, cités par Agobard, archevêque de Lyon, au IXe siècle, disent que les Juifs ont mis à mort Jésus, comme un magicien ; que Pilate, ayant fait chercher son corps avec soin pendant 12 mois, sans pouvoir le trouver, conclut qu'il était ressuscité, et voulut qu'on l'adorât. (*De insolentià judæor*).

Dans sa dispute avec St-Grégoire, le juif Herban dit que sa nation a fait mourir Jésus, parce qu'il était magicien, *p. 198*. Et, *à la page 263*, il ajoute que « Jésus guérissait les « malades le jour du Sabbat ; « ce que la loi défendait » (***Biblioth. des PP. de Margarin de la Bigne, t.*** I.)

Au xe et xiie siècles parurent plusieurs écrits du même titre. Dans l'un, la Synagogue dit à l'Eglise : « ma fille, vous êtes « imbue d'une fausse doctrine « et revêtue d'une grande Puis- « sance magique. » Dans un autre (qui a été imprimé dans le tôme XXIe de la Grande Bibliothèque des Pères de Lyon) au titre X, le juif Moyse dit que ses ancêtres ont fait mourir J.-C., parce qu'il était un magicien ; qu'il séduisait les Juifs par art magique ; et, de plus, parce qu'il se disait fils de Dieu. Pierre lui demande : « Où J.-C. « a-t-il pu apprendre tant de « magie, qu'il ait pu par elle « opérer les plus grands prodi- « ges, changer l'eau en vin, « nourrir cinq mille hommes « avec cinq pains ; guérir les « lépreux, les hydropiques, « rendre la faculté de marcher « aux boiteux, l'ouïe aux sourds, « la parole aux muets, la vue

4e COLONNE. — LES PÈRES.

« qui leur était annoncée et la « défendre eux-mêmes jusqu'à « la mort. » *Adv. Cels., l. II. p. 80.* — Dans un autre endroit, *ibid. l. I, c. I,* il témoigne que, de son temps même, il existe encore des monuments des miracles de Jésus et des Apôtres, et que le Pouvoir Miraculeux, laissé par le Seigneur à ses Disciples, continuait d'opérer des prodiges : « Des miracles « étonnants, dit-il, ont été faits « pour la confirmation de la « doctrine chretienne, comme « on le peut justifier par un « grand nombre de preuves, et « entr'autres par les vestiges « qui restent encore de ces mi« racles parmi les Chrétiens. »

« Le nom de Jésus, dit-il encore en répondant à Celse, « soulage même encore aujour« d'hui ceux qui ont l'esprit « troublé : il chasse les Démons, « et il guérit les maladies. »

Eusèbe parle ainsi du témoignage des martyrs, *Dém. év. l. III, c. 5* :

« Si dans toutes les questions « de fait, si dans tous les pro« cès, si dans toutes les dis« putes ordinaires, l'accord des « témoins décide péremptoire« ment toute affaire en question, « qui peut douter de la vérité « du témoignage de douze Apô« tres, de soixante-douze Dis« ciples et d'un nombre infini « de croyants, qui se portent « pour témoins des prodiges de « J.-C., et qui s'accordent par« faitement dans leurs déposi« tions, non pas sans essuyer « d'assauts, mais au milieu des « tourments, des outrages, et « jusque dans les bras de la « mort. »

Eusébe dit encore ailleurs, *ibid. l. IX :*

« Toutes ces merveilles de « Notre Sauveur reçurent leur « témoignage de la multitude « de ceux qui publièrent son

5e COLONNE. — LES JUIFS.

« aux aveugles, et ce qui est « bien plus grand, la vie aux « morts, et opérer d'autres mer« veilles qu'il serait trop long « de compter. » Le juif Moyse répond à cette question en ces termes : « Nos Docteurs disent « qu'il a appris l'art magique « en Egypte. » Pierre lui prouve par l'autorité des Rabbins que l'on ne peut opérer par la magie les miracles que Jésus a faits. Moyse lui répond : puisque vous avez bien prouvé que ce n'est pas par la magie, « mais par la vertu de Dieu, » que Jésus a « opéré les merveilles qu'il a « faites, » de même que les autres Prophètes, dites-moi pourquoi Jésus ne s'est pas donné pour un prophète, mais qu'il a eu la présomption de se dire fils de Dieu (Dans Wagenseil, *tela ignea Satanœ*, et dans Bullet, *établiss. du Christian.*)

3. Le Rabbin Abraham, et son fils le R. Isaac, dans l'*ancien Nizzachon*, publié par Wagenseil, *t.* II, expriment ainsi les idées des Juifs du XIe siècle, sur le même sujet :

« Les magiciens d'Egypte fai« saient les mêmes merveilles « que Moyse : Simon-le-Magi« cien séduisit les Juifs par ses « prestiges. Tirez de là un ar« gument contre les merveilles « de Jésus, qui ont pareillement « été faites par art magique… « Puisque Jésus a différé de « faire des prodiges jusqu'à ce « qu'il fut parvenu à l'âge-mur, « et qu'il n'en a point fait à « l'âge de deux ou trois ans, il « faut croire que c'est par art « magique qu'il a fait toutes ses « merveilles. Il est écrit dans « l'Evangile qu'il a été deux « ans en Egypte. C'est là qu'il « apprit la magie. C'est pour« quoi nous lisons dans le *Kid« duschin* qu'il est descendu « dix mesures d'enchantements « dans le monde, que l'Egypte

« nom par toute la terre. L'é-
« preuve des supplices et la
« persévérance jusqu'à la mort,
« devant les rois, les princes et
« les magistrats, pour témoigner
« la réalité de ce qu'ils annon-
« çaient, en attestaient la sin-
« cérité et la vérité. »

Tous les Docteurs et les Apologistes chrétiens ont fait valoir de même, en faveur des miracles, la constance des premiers martyrs.

XII. — Témoignages particuliers des anciens Pères, au sujet des miracles.

1. *Tertullien :* « D'un mot,
« il chassait les Démons des
« corps des hommes, éclairait
« les aveugles, guérissait les
« lépreux, ranimait les paraly-
« tiques, ressuscitait les morts,
« commandait aux éléments,
« apaisait les tempêtes, mar-
« chait sur les eaux et se
« montrait partout le Verbe
« Eternel de Dieu, son Premier-
« né, toujours rempli de sa sa-
« gesse, de sa puissance et de
« son Esprit. » Tertullien venait de dire que *l'abaissement du Christ le faisait paraître aux Juifs comme un pur homme,* il ajoute ici : *Sa puissance devait le faire regarder comme un magicien.*

Ce Père laisse par là à entendre que les incrédules de son temps attribuaient à la magie les miracles de J.-C. (*Apologet. no 21.*)

2. *Arnobe* énumère, à la manière de Tertullien, et résume éloquemment les miracles qu'opéra Jésus. (Voyez son discours, *adv. Gentes, l. 1, c. 43.*)

3. *S. Irénée* (ans 140-202) rappelle tous les miracles de N. S., les guérisons merveilleuses de l'hémorroïsse, *l. II. 20*, d'un paralytique, *l. IV. 36*, du fils du centurion, etc., la multiplication des pains et des poissons,

« en a pris neuf et que le reste
« de la terre n'en a eu qu'un ;
« *Videntur arte magicâ fuisse*
« *edita, qualia solent magi*
« *incantatores et venefici pe-*
« *ragere.* » (page 90.)

S. Justin, *4 col.* VIII, Tertullien, *ibid.* X, Eusèbe et plusieurs autres Pères, rapportent que les anciens Juifs ont effectivement voulu faire regarder les miracles de J.-C. pour des prestiges de la magie.

Cette imputation prouve d'abord que les Juifs ont constamment reconnu la réalité ou le fait historique des miracles de Jésus. Car ils n'ont attaqué que le caractère divin de ces miracles, mais non pas leur existence. L'existence des miracles, ils l'ont toujours admise. Il ne s'agit donc pour eux que du caractère de ces miracles.

4. Mais il est facile de juger que les miracles de Jésus n'étaient ni magiques, ni diaboliques. Car, comment le vrai Dieu, le Dieu des Prophètes, aurait-il consenti à ce que ses Prophètes n'eussent annoncé qu'un magicien dans Jésus-Christ, dans Celui en qui se sont accomplis exactement tous les Oracles Divins ? Cet accomplissement des anciennes Prophéties dans la personne de Jésus montre clairement qu'il venait de Dieu, et qu'il n'a pu être un magicien. Dieu n'a pu vouloir accréditer ou favoriser un imposteur par l'accomplissement dans sa personne de tous les oracles, énoncés de siècle en siècle. De plus, la sainteté de la doctrine et de la morale de J.-C., montre qu'il ne pouvait avoir rien de commun avec le Démon, l'auteur du péché, le principe du mal. La destruction de toute magie et de toute œuvre diabolique prouve qu'il en était ennemi, et qu'il n'a point dû en faire usage. Sa cause est si in-

4e COLONNE. — LES PÈRES.

la résurrection de Lazare, le changement de l'eau en vin aux noces de Cana, *l. II. 22*, des guérisons de boiteux, d'aveugles, d'infirmes de tout genre, d'autres résurrections de morts, des expulsions de Démons, *l. II, 31, l. IV. 8, l. V. 18.*

4. Jésus a guéri tout à la fois les maladies du corps et les maladies de l'âme.

S. Clément d'Alex. : « Le « Verbe Divin est descendu du « ciel. Quel est le but de son « arrivée ? Rendre la vue aux « aveugles, l'ouie aux sourds. « redresser les boiteux, ramener « dans les voies de la justice « ceux qui s'égarent, révéler « Dieu à ceux qui l'ignorent, « détruire la corruption, dompter la mort, réconcilier avec « leur Père des enfants rebelles. » (*Disc. aux Grecs. p. 101*).

« Le Verbe guérit tout à la « fois le corps et l'âme. *Levez-« vous,* dit-il au paralytique, « *emportez votre lit et allez « dans votre maison*. Aussitôt, « celui qui ne pouvait marcher, « se lève et rentre chez lui sans « soutien. Il dit à un mort : « *Lazare, sortez de la tombe!* « Le mort sort de sa tombe, tel « qu'il était avant d'être malade, « faisant en quelque sorte l'apprentissage de la résurrection « future. — Non-seulement il « guérit le corps ; mais il guérit l'âme par ses préceptes et « ses grâces. » *Pédag., l. I, c. 2 ; Strom. l.* III. *c. 17.*

Ces paroles sont parfaitement en harmonie avec les prophéties qui annonçaient comme simultanées les guérisons des corps, et celles des âmes. (Voir *1 col.* II, III, IV. *et 3 col.* II, III.

5. Les miracles de J.-C. et de ses Disciples ne sont point les effets de la magie. — Démonstration par les faits.

S. Athanase (vers 300), a

5e COLONNE. — LES JUIFS.

timement liée, est tellement identifiée à la cause du Dieu Vivant et Véritable, que tout dans ses œuvres paraît évidemment empreint du cachet divin.

Voici encore une preuve invincible qui démontre que Jésus n'a point été un magicien : c'est qu'il a fait éclater, à sa Naissance même, les plus grands prodiges : il s'est fait adorer par les Anges ; il a fait briller une Etoile éclatante au-dessus de son berceau ; lorsqu'il était enveloppé de langes, lorsqu'il était à cet âge, où tout homme n'a ni puissance, ni connaissance, ni même aucune conscience de lui-même, il s'est révélé aux Sages de l'Orient, il s'est fait rendre les honneurs divins par les Mages, il s'est soustrait aux persécutions d'Hérode, il a renversé les idoles, il a opéré en Egypte une foule de guérisons miraculeuses et d'autres prodiges, suivant que les anciennes traditions le rapportent. Il est impossible, vu ces faits accomplis à un âge où l'homme est incapable de raison, il est impossible, dis-je, qu'on puisse soutenir l'imputation de magie. Car l'enfant nouveau-né peut-il être magicien ? Cela est impossible. Donc les miracles de Jésus sont divins, soit qu'il les ait faits par lui-même, soit que Dieu les ait faits en sa faveur, lors de sa Naissance.

Aussi les Juifs ont-ils bien senti la force de cette preuve. C'est pourquoi ils ont dit : « Puisque Jésus n'a fait de miracles qu'à l'âge adulte, nous « concluons qu'il les a faits par « l'art magique. » *Nizzachon. p. 90.*

Nous leur répondons :

Mais maintenant, puisque Jésus a fait des miracles *à l'âge de l'Enfance* suivant les Traditions et les monuments primitifs, vous devez nécessairement conclure

écrit des paroles qui rendent un témoignage éclatant aux miracles de J.-C., en même temps qu'elles sont une réfutation invincible de l'accusation de magie, *faite* par les Paiens :

« Que celui, *dit-il*, qui en « veut faire l'expérience, vienne, « et qu'au milieu des prestiges « du Démon, des impostures de « leurs oracles et des prodiges « de la magie, il se serve de ce « signe de la croix dont les « Paiens se moquent ; et il verra « comment les Démons effrayés « prennent la fuite, comment « les oracles cessent aussitôt, « comment les enchantements « de la *magie* demeurent sans « effet. Quel est donc ce Christ « qui par son nom et par sa « présence renverse et détruit « tout ce qui lui est opposé, « qui seul est plus fort que « tous, et qui remplit tout l'U- « nivers de sa doctrine ? Que « les Païens qui se moquent si « impudemment de sa doctrine, « répondent ! Si ce n'est qu'un « homme, comment se peut-il « faire qu'un homme surpasse « en puissance ceux qu'ils ado- « rent comme des dieux, et « fassent voir qu'ils ne sont « rien ? Que s'ils disent que « c'est un magicien, comment « se peut-il faire qu'un magi- « cien n'affermisse pas, mais « détruise au contraire, tout « art magique ? » *L. de incar. Verbi Divini, no 47.*

Ce que dit ici S. Athanase est un fait certain, attesté par une foule de bons auteurs de ce temps-là, comme nous le verrons au traité *de la Destruction du règne du Démon.*

6. *S. Cyrille, P. C. de Jérusalem*, dans un langage magnifique, repasse en revue tous les lieux et monuments de la Palestine, qui furent témoins des grands et nombreux miracles

que ses miracles n'ont pas été faits par art magique, ni par aucun pouvoir humain. — Quel homme, quel magicien, a jamais pu opérer des prodiges, dès sa naissance.

Cet argument renverse d'avance tous les systèmes possibles qui tendraient à accuser Jésus de magie.

I. — *Les Juifs ont reconnu et avoué expressément la réalité et la vérité des miracles de Jésus.*

1. Nous avons vu *qu'une foule nombreuse de prêtres*, du temps de Caiphe, *s'était soumise à la foi* de J.-C. (*Voir 4 col.* I. *2.*) Or, quelques-uns de ces prêtres Juifs ont laissé des opuscules ou écrits concernant Jésus et ses miracles. Bien que les Juifs aient pris soin de ne point laisser tomber ces écrits dans les mains des Chrétiens, ils ont néanmoins existé pendant plusieurs siècles. Ainsi, l'on cite entr'autres les paroles du rabbin Haccanas, fils de Néhémie. Après avoir écrit toutes les actions et les miracles de Jésus, notre Rédempteur, selon qu'il les avait vus, il dit enfin : « Quant à moi « Haccanas, je suis l'un de « ceux qui croient en lui. Je « me suis purifié dans les Eaux « Saintes (du Baptême,) et je « marche dans ses droits sen- « tiers. » *Apud Galat.*, *l.* I, *c. 4*,

2. Le R. Ishac Araméo reconnaît les œuvres miraculeuses de Jésus, il dit que ce furent surtout des nautoniers et des pêcheurs qui crurent au Verbe Divin et qui virent ses merveilles sur la mer. Il leur applique ce passage du psaume CVI, 20. 22... : « il a envoyé son Verbe... « Ceux qui descendent sur la « mer et qui manœuvrent sur « les eaux, ce sont ceux-là « mêmes qui ont vu les œuvres

du fils de Dieu. (*Voir* X *Catéchèse*, *19*.)

Nous laisserons ici les témoignages des Pères, que nous pourrions multiplier davantage et nous nous occuperons de la valeur du témoignage des anciens Hérétiques, qui a beaucoup de poids en cette matière, comme nous allons le voir.

XIII. — Disons, d'abord, un mot des anciens *monuments non-canoniques*. Ces pièces historiques, dont nous avons parlé dans *l'Introduction*, c. V 1, 2, 3, 4, sont très-nombreuses. On en compte plus de 40, qui toutes font allusion ou ont trait direct aux faits miraculeux de N. S. Ainsi, *l'Evangile des miracles de l'Enfance* est consacré entièrement à relater les prodiges que fit Jésus dans son jeune âge. De même, le mémoire intitulé LES ACTES DE PILATE ou l'Evangile de Nicodème, rapporte tous les prodiges de J.-C. à l'âge parfait. — L'HISTOIRE APOSTOLIQUE, composée par Abdias, y fait fréquemment allusion. Et ainsi des autres mémoires de ce genre. Tous les auteurs de ces diverses pièces s'accordent à rendre témoignage aux œuvres miraculeuses du Sauveur.

XIV. — Les premiers Hérétiques, quoiqu'ennemis des Apôtres et de l'Eglise, ont attesté les œuvres miraculeuses de Jésus.

Voici de savants philosophes Platoniciens, Stoïciens, Epicuriens, etc., condamnés, rejetés, chassés de l'Eglise par les Apôtres, hommes sans lettres. Ces Philosophes, qui avaient tâché d'harmoniser leurs systèmes avec l'Evangile, parce qu'ils étaient forcés par l'évidence actuelle d'en admettre les miracles divins, devaient être, en se voyant ainsi rejetés avec leurs systèmes,

« du Seigneur ; ils ont vu ses « merveilles sur les eaux. » (*Dans Galatinus et dans Huet.*)

3. Dans S. Isidore de Séville, qui florissait vers l'an 600, on voit que, lorsqu'on alléguait aux Juifs les miracles de J.-C., ils répondaient que les Prophètes en avaient fait pareillement ; ce qui était un aveu de ceux de J.-C. (*De Nativitate Domini. c. 17.*)

Vers le même temps, un jurisconsulte, dans un écrit intitulé : *Dispute entre l'Eglise et la Synagogue*, a réuni fidèlement les sentiments des juifs contre J.-C. — L'Eglise dit à la Synagogue que J.-C. est venu à elle, ressuscitant les morts, rendant la parole aux muets, guérissant les boiteux, les aveugles, les paralytiques, les lépreux, et qu'elle n'a pas voulu le reconnaître pour Dieu. La Synagogue ne conteste point ces faits, quoi qu'elle contredise Celui de la Résurrection, de l'Ascension, de même que toutes les autorités des Prophètes que l'Eglise emploie pour l'accabler. (*Appendice du 8 tôme de la dernière édition de S. Augustin*).

Andronic, de la maison impériale de Commène, écrivit, l'an 1327, tout ce qui s'était dit entre lui et des jurisconsultes Juifs. Au chap. 55, il rapporte qu'ils ne nient point les miracles de J.-C., quoiqu'ils contestent sur tout le reste. *Gr. Bibl. des PP. de Lyon, tom. 26.*

Vers 1600, le Juif qui dispute avec Buxtorf, à la 6e demande, parle ainsi : « Qu'a « fait Jésus de plus que les « autres Saints ? Hénoch et « Elie ont été enlevés dans les « airs ; Moyse a changé l'eau « en sang ; il a rendu douces « les eaux amères ; il a fait « passer le peuple par le milieu « de la mer. Elisée a fait naître

animés d'un vif désir de vengeance contre les Apôtres. On ne peut douter que, si ceux-ci eussent été coupables de la moindre imposture, ces savants superbes, honteusement retranchés de l'Eglise, ne l'eussent dès lors dévoilée. Or néanmoins aucun d'eux n'a parlé contre la vérité des miracles de J.-C. ou des apôtres, ni n'a découvert aucune tromperie. Au contraire, la plupart, ou plutôt *tous* les admettent, les racontent, tâchent d'expliquer et de justifier leurs systèmes au moyen de ces faits miraculeux, loin de les nier ou de les attaquer.

Ainsi, l'an 33 de J.-C., Judas Iscarioth, loin de rien révéler contre son maître, eut un tel regret de l'avoir trahi qu'il se tua de ses propres mains.

Simon-le-Magicien (l'an 34), ce fameux Samaritain, dont S. Pierre s'était déclaré publiquement l'ennemi, ne contredit point la vérité des miracles de J.-C., mais les cite comme vrais, et il s'étudie à les contrefaire par les prestiges démoniaques.

D'autres disciples de Simon, (ans 40-50-60), tels que Gorthée et Cérinthe, cet hérésiarque d'Antioche, que S. Jean condamna et signala à l'horreur des fidèles, admettaient l'Evangile de S. Mathieu, tout en honorant Judas (*Philastre*), et en refusant le culte à J.-C.

Les Nazaréens et les Ebionites (ans 60-80), voulaient honorer J.-C, seulement comme un homme-juste, comme un saint Prophète, et observer la loi de Moyse. Ils furent excommuniés par les Chrétiens et par les Juifs. Or, ils avaient un évangile particulier, écrit en hébreux, appelé l'*Evangile des Hébreux*, ou *Evangile des Douze Apôtres*, dans lequel ils rapportent les miracles de J.-C. avec quelques circonstances omises par les

« une source d'huile dont plu-
« sieurs vaisseaux ont été rem-
« plis; il a guéri la lèpre de
« Naaman, il a ressuscité deux
« morts. Toutefois, nous ne
« croyons pas qu'ils aient été
« des dieux, mais des hommes
« justes. » Ce Juif, comme on le voit, ne révoque point en doute les miracles de J.-C. Il veut seulement qu'on ne puisse en conclure qu'il est Dieu.

VI. — Témoignage des Mahometans relativement aux miracles de J.-C.

Citons aussi le témoignage de Mahomet, cet ennemi des Chrétiens catholiques, qui forme une nouvelle doctrine, tant avec les pratiques judaïques, qu'avec les erreurs des 1rs hérétiques chrétiens, et qui devient le clef d'une grande secte, (an 622). Voici ce qu'il dit de Jésus-Christ, qu'il considère comme *l'Ange et l'Envoyé de Dieu*, comme *son Esprit*, et comme *son Verbe :*

« Encore, dit-il, que Dieu
« ait élevé les Prophètes, l'un
« plus que l'autre ; c'est néan-
« moins à Jésus, fils de Marie,
« qu'il a conféré une Puissance
« et une Vertu au-dessus de
« tous les autres, et une âme
« pure, sainte, miséricordieuse.
« Il rendit la vue à un aveugle-
« né, guérit un lépreux, ressus-
« cita des morts, etc. »

C'est ainsi qu'en plusieurs autres endroits de l'*Alcoran* il parle des prodiges de J.-C. (Voir I. 15.).

L'hérésie mahométane dérive des hérésies précédentes, de celles de Nestorius, de Cerdon, de Marcus, de Basilides, et d'autres. Ses pratiques sont prises de la Loi Mosaïque.

Mahomet défendait la vérité des miracles de Jésus contre les Juifs qui les voulaient attribuer au Démon :

4e COLONNE. — LES PÈRES.

Evangiles canoniques. Ainsi, l'homme qui avait la main desséchée, y est dit avoir été maçon ; il implore le secours de Jésus en ces termes : « J'étais « maçon, je gagnais ma vie par « le travail de mes mains ; je « vous prie, Jésus, de me rendre la santé, afin que je ne « mendie pas hontensement ma « nourriture. » (*Dans S. Jér. ad Math.* XII, 13. *l.* 2. L'Evangile des Ebionites rapporte les faits miraculeux, comme l'Evangile de S. Mathieu. (*Dans S. Epiph., hær.* XXX, 13.) Il n'y a de modifié que ce qui touche à certains points doctrinaux, mais non pas ce qui touche aux faits.

Vers l'an 70, *Basilide*, disciple de Simon, se vantait avec sa secte, de suivre la doctrine de l'apôtre S. Matthias ; il avait composé un évangile qui portait son nom, et où il rapportait les faits évangéliques ; il écrivit 24 livres de commentaires pour y expliquer ses erreurs. (S. Justin, *Dial.*; S. Irén., *l.* XXII, *c.* 2. S. Clém. d'Alex., *t.* II, III *et* IV.

Tels étaient aussi *Cléobule*, contemporain des Apôtres, *Théodote* et *Artemon*, ses disciples, qui *corrompaient* les Evangiles, afin d'en allier la doctrine avec la leur.

Les *Nicolaïtes*, qui, du temps même des Apôtres, s'autorisaient des erreurs du Diacre Nicolas, et prétendaient être à la fois voluptueux et bons Chrétiens, se prostituer et suivre l'évangile. *Apoc.* II ; *S. Iréen.*, *l.* I, *c.* 27. S. Clém. Alex. *Strom. l.* III.) Les Apôtres les excommunièrent.

Les *Gnostiques*, proprement dits, qui furent condamnés *par S. Jean*, lorqu'ils disaient que J.-C. n'avait pas pris un corps réel, mais fantastique ; *par S. Paul*, lorsqu'ils faisaient pro-

5e COLONNE. — LES JUIFS.

Sura LXI. 6. — « Jésus, fils de Marie, disait à son peuple : « Enfants d'Israël, je suis l'Envoyé de Dieu auprès de vous, « pour confirmer le Pentateuque « (ou la Loi) qui vous a été « donné avant moi, et pour « vous annoncer la venue d'un « Envoyé après moi, dont le « nom sera *Périclytos*, le Glorieux. Et lorsque Jésus fit « éclater sous leurs yeux des « *miracles évidents*, ils disaient « c'est de la magie. »

« Ils voudraient de leur « souffle éteindre la lumière de « Dieu, tandis que Dieu accroît « de plus en plus sa lumière, « dussent les Infidèles en concevoir du dépit. »

« O Croyants ! Soyez les « aides de Dieu, ainsi que Jésus, « fils de Marie, *dit à ses Disciples* : Qui m'assistera dans « la cause de Dieu ! Une partie « des Enfants d'Israël a cru, et « une autre partie n'a pas cru. « Mais nous avons donné la « force aux Croyants contre « leurs ennemis et ils ont remporté la victoire. »

Ecoutons encore ce fameux chef d'une grande secte :

Mahomet atteste que « J.-C. « est venu avec le Pouvoir « d'opérer des miracles : » *Cùm venisset ad filios Israël Jesus, filius Mariæ dicit eis* :

« Certé ego jàm veni ad vos cum signo à Domino vestro : quia ego creabo vobis ex luto veluti figuram avis : tùm insufflabo in illam, et fiet avis per voluntatem Dei : et curabo cæcum à nativitate, et leprosum ; et vivificabo mortuos per voluntatem Dei ; et divinabo vobis quid comedatis, et quid reponatis in domibus vestris... Veni ad vos cum signo a Domino vestro. Tinete Deum et obedite mihi... » (*Sura* III, 43-45.), c'est-à-dire : « Jésus, fils de « Marie, *dit aux Israélites* :

fession d'une *Gnose* ou *Science* de généalogies imaginaires et interminables d'Eons ou d'émanations ; (S. Epiphane, *hær.* 26.) Ils s'égarèrent dans la foi par ces sortes de disputes ; ils niaient que J.-C. se fut fait réellement chair. Sous prétexte de tout éprouver, ils s'abandonnaient à tous les désordres. Ils avaient trois Evangiles : le 1er, *de la Perfection*; le 2e, *d'Eve;* le 3e, *de S. Philippe*, et d'autres livres semblables. Il y avait onze sectes ou branches principales de Gnostiques.

Ménandre, disciple de Simon-le-Magicien, Samaritain, magicien de profession, maître de *Basilides* et de *Saturnin*, chef d'une grande secte à Antioche, qui prétendait donner l'immortalité par une espèce de baptême magique.

Saturnin, qui niait que J.-C. eut pris un corps et qu'il eut souffert ; qui, voulant concilier son système avec l'Evangile, enseignait plusieurs erreurs sur les Anges, sur J.-C., sur la résurrection, etc.

Théobute, qui n'ayant pas été élu évêque de Jérusalem après S. Jacques-le-Juste, se sépara de l'Eglise et en devint l'ennemi.

Hyménée et *Philète*-le-Magicien, convertis par S. Jacques-le-Majeur, puis retombés dans des erreurs sur la résurrection, enfin condamnés par S. Paul.

De tels ennemis, qui étaient aux temps et aux lieux des miracles ; qui en connaissaient à fond l'histoire, n'eussent pas manqué d'en découvrir la fausseté, s'il eut été possible d'obscurcir l'évidence de ces faits. Or, on ne voit nulle part qu'ils aient dit le moindre mot contre la vérité de ces miracles, pas plus qu'on ne songe aujourd'hui à parler contre la réalité des victoires de Napoléon Ier ou de

« Je viens vers vous, accom-
« pagné des signes miraculeux
« du Seigneur ; je formerai de
« boue la figure d'un oiseau, je
« soufflerai sur lui, et l'oiseau
« sera vivant ; je guérirai l'a-
« veugle de naissance et le lé-
« preux ; je rendrai la vie aux
« morts par la volonté de Dieu ;
« je vous révélerai ce que vous
« aurez mangé et ce que vous
« aurez caché dans vos mai-
« sons... Oui, je suis venu avec
« des signes miraculeux, de la
« part de votre Seigneur. Crai-
« gnez-le et obéissez-moi. »

Les Docteurs mahométans ajoutent à ce texte de l'Alcoran : « Fuit autem missus à Deo in temporé médicinæ (i. e. ad curandos infirmos) sanavit que unâ die quinquaginta millia infirmos, cum pacto ut crederent.

Suscitavit autem à mortuis Lararum Justum : et filium Vetulæ (i.e. Viduæ Naïm) et filium Publicani (i.e. Jaïri Archisynagogi) qui omnes vixerunt, et genuerunt filios : et Sem, filium Noë, qui statim mortuus est.

(*Addit Talebiensis :)* Christum (cùm ipse resurgeret à mortuis), resuscitasse Sem filium Noë, per invocationem Nominis Maximi (nimirum) illum vero exisse è sepulcro cum dimidia parte capitis canâ, cum tamen eo tempore homines non canescerent ; eo quod putâsset se vocatum fuisse ad extremum Judicium. (*Gelal.*, *in Suram*, III, *p. 113*.)

Suivant les mémoires primitifs des Mahométans, Jésus guérit 50 mille malades, dans une journée où les multitudes, venues de tous les pays limitrophes, lui présentaient des infirmes sans nombre.

« *Dedimus Jesu, filio Mariæ,*
« *argumenta clara* (i.e. vim
« faciendi miracula) *et robora-*
« *vimus eum Spïritu sancti-*
« *tatis.... venerunt ad eos.*

4e COLONNE. — LES PÈRES.

Louis XIV. Aucun des Pères ne les a combattus pour une dénégation de ce genre.

Ce qui vient d'être dit des Hérétiques du Ier siècle, peut se dire de ceux du IIe siècle, tels que :

Cerdon (en 130) qui admettait l'Evangile de S. Luc en partie et qui fut chassé de l'Eglise.

Marcion, son disciple (145), et *Apelles*, *Carpocrate*, qui disaient que Dieu avait « donné « une force plus grande à Jésus, « pour vaincre les Démons et « pour faire d'autres prodiges ; » tous chefs de sectes impies, qui prétendaient allier leurs erreurs et leurs vices avec la foi et avec la Loi Evangélique, et qui furent excommuniés par les catholiques.

Valentin (150) avec ses disciples *Bardésanes*, *Héracléon*, *Ptolémée*, *Sécundus*, *Marc*, *Colarbasse*, *Bassus*, *Florinus*, *Blastus*, etc., abusait des Evangiles et des Ecritures pour établir ses opinions philosophiques. Ainsi, *dans S. Irénée, l.* I, *c. 3*. Valentin prétendait établir solidement son système sur l'explication de la guérison miraculeuse de cette pauvre femme atteinte d'un flux de sang et malade depuis douze ans.

Hermogènes, Hermas, les *Caïnites* (159), secte adonnée à tous les crimes. qui avait un *livre de Judas*, et un autre intitulé : *l'Ascension de S. Paul ;* Les *Sethéens*, les *Ophites*, ennemis de J.-C., parce qu'il avait écrasé la tête du Serpent, objet de leur culte, et qui avaient pour chefs *Euphratès et Adamas*.

Enfin, *Tatien* (172), chef des *Encratites*, des *Continents*, des *Sévériens*, des *Apotactiques*, qui avaient les *Actes de S. André*, et ceux de *S, Thomas*, de *S. Jean*, un *Evangile composé des quatre*, etc. (*Dans S. Epiph.. hér. 46*.) Et une foule d'autres hérétiques

Or, voilà des chefs de secte, éclairés, avides de célébrité, habiles à séduire les peuples par leur éloquence, à former des sectes nombreuses, contemporains des faits qu'ils examinent

5e COLONNE. — LES JUIFS.

« (Christianos) *argumenta cla-* « *ra* de veritate. (*Sura* II, « *v.* 254, p. 91 et v. 87 : « Attulimus Jesu (Isa) demons- « trationes (i.e. virtutem mira- « culorum.) »

Tout cela est répété dans la Sura Ve, w, 119-125. Mahomet affirme que Jésus, fils de Marie, *était accompagné de miracles évidents et muni du S. Esprit*.

Les Mahométans font mention de divers prodiges de J.-C.: de la multiplication des pains dans le désert, et de celle des deux poissons ; de la dernière Cène et de la parabole du festin, du miracle opéré sur le bord de la mer de Tybériade, où les Disciples virent des poissons placés sur des charbons allumés ; du poisson de la gueule duquel S. Pierre tira une pièce de monnaie pour payer l'impôt, comme il est dit en S. Matthieu, *c. 16*.

Jérôme-Xavier, *in historiâ Christi, Persicè scripta*, témoigne avoir trouvé en Orient toutes les traditions relatives non-seulement aux miracles de Jésus-Christ consignés dans les quatre Evangiles canoniques, mais même à tous ceux qui sont marqués dans les *Lettres de P. Pilate*, dans les *Acta Pilati*. c'est-à-dire dans *l'Evangile de Nicodème* et dans les autres mémoires primitifs. (*p. 301., Fabr., t. 2*.)

scrupuleusement, *qui les* embrassent, *qui* changent *leurs* systèmes philosophiques par suite de cet examen, qui tâchent ensuite d'insinuer, d'expliquer, de justifier leurs opinions erronées, par l'Evangile ; *qui sont condamnés et retranchés* de l'Eglise *par* les Apôtres et qui, cependant, continuent à reconnaître les faits miraculeux, tout en attaquant et en corrompant la doctrine. « Ces « miracles étaient donc bien *bien incontestables,* » observe ici Pluquet, « puisque l'amour du système n'osa les contester. « Voilà le plus incorruptible, le plus éclairé, le plus irréprochable « témoin qui puisse déposer en faveur d'un fait. »

Cela est si vrai, que ce fait et ce témoignage de la part des hérésiarques ont été remarqués des SS. Pères. « *Tanta est « autem*, dit S. Irénée, l. III, c. 2, *Circà Evangelia hæc « firmitas ut et ipsi hæretici testimonium reddant eis, et ex « ipsis egrediens unusquis que eorum conetur suam confirma- « tare doctrinam.* Or, l'authenticité, la solidité qui entoure les « Evangiles est si grande, que les hérétiques eux-mêmes leur « rendent témoignage, et que lorsqu'ils sont sortis de l'Eglise, « ils s'efforcent encore de confirmer leur doctrine par les « Evangiles. »

Les points sur lequels tombent surtout d'accord les témoignages des hérétiques, sont les faits miraculeux plutôt encore que la doctrine ; car ce n'est que celle-ci qu'ils attaquaient en voulant la plier à leurs systèmes.

SIXIÈME COLONNE.

Témoignages des Païens,
aveux et objections des Païens non-convertis
ou ennemis de J.-C.

ARGUMENT. — I. Monument élevé à J.-C. par l'hémoroïsse. — II. Les Archives d'Edesse mentionnent les miracles de J.-C. — III. Les *Actes de Pilate* attestaient que Jésus a fait de grands prodiges, conformément aux oracles d'Isaïe, c. 35, — IV. Monuments des peuples. *L'Homme Miraculeux !* — V. Les Païens, ennemis de J.-C., ont néanmoins reconnu la vérité et la grandeur de ses miracles, tout en cherchant à en contester le principe divin, à les imputer aux Génies, aux Démons les plus puissants ; — Celse, Porphyre, Hiéroclès, les Dieux ou Oracles païens, et les autres Infidèles, les ont généralement reconnus pour certains et pour réels. — Réfutation de leur accusation de magie — VI. Divinité des miracles de Jésus-Christ. — *Appendices* I *et* II.

I. — Monument contemporain.

La femme Syrophénicienne, que Jésus avait guérie d'un flux de sang, (*matth* IX, 20) et qui était de Césarée de Philippe, appelée *Panéade* par les Phéniciens, et située aux sources du Jourdain, avait fait dresser à Jésus-Christ une statue dans un lieu élevé devant sa maison. — Au bas de cette statue croissait une herbe d'une espèce nouvelle, qui ne montait que jusqu'à la frange du vêtement. Dès que cette herbe atteignait les franges de l'habit, elle avait la vertu de guérir toutes les maladies.

Du temps d'Eusèbe, on montrait encore cette statue représentant J.-C. (*Eusèb., hist. l.* VII. *c.* 14 ; *Trip. l.* VI.

c. 41). Julien l'apostat la renversa vers l'an 350. (Théophyl. *in c.* 9. *Matth.*) Mais, suivant Sozomène et Socrate, les Chrétiens la rétablirent dans l'Eglise du lieu. Ainsi, d'après une tradition que d'habiles historiens ont jugée bien fondée, cette statue a été érigée par l'Hémoroïsse de l'Evangile en mémoire d'un des miracles de Jésus. — Les plus anciens hérésiarques, excommuniés de l'Eglise, rappellent la guérison miraculeuse de cette femme affligée depuis douze ans. (Dans S. Irénée, *l.* I. 3. *et l.* II. 20).

II. — Autre monument contemporain.

Le bruit des miracles et des guérisons, que Jésus opérait en Judée, s'était répandu dans toute la Syrie, selon le témoignage de S. Matthieu, IV. 24, et était parvenu aux oreilles d'un petit roi ou toparque, nommé *Abgare*, qui gouvernait certainement alors Edesse, ville située au-delà de l'Euphrate. Ce prince, étant tombé malade, envoya par Ananie à Jésus de Nazareth, la lettre suivante, qui atteste la multitude et la grandeur des miracles du Sauveur

« Abgare, fils d'Uchanias, toparque, à Jésus Sauveur, plein de « bonté, qui paraît à Jérusalem, *Salut.* »

« On m'a raconté les merveilles et les guérisons que vous opérez. « Vous rendez la santé aux malades sans herbes et sans médecine. « Le bruit est que vous rendez la vue aux aveugles ; que vous faites « marcher droit les boiteux et les estropiés ; que vous guérissez les « lépreux ; que vous chassez les Esprits malins des corps ; que vous « faites succéder la santé aux maladies longues et incurables, et que « vous ressuscitez les morts. Suivant ces nouvelles j'ai pensé qu'il « faut que vous soyez Dieu, qui avez voulu descendre du ciel, ou au « moins Fils de Dieu, qui opérez ces miracles. C'est pourquoi j'ai osé « vous écrire cette lettre, et vous supplier de prendre la peine de me « venir trouver, pour me guérir d'une douleur qui me tourmente. J'ai « appris aussi que les Juifs murmurent contre vous et qu'ils désire- « raient vous faire tomber dans quelque piége. J'ai ici une ville belle « et commode, quoique petite ; vous y aurez tout ce qui vous sera « nécessaire. »

Réponse que Jésus envoya par Ananias à Abgare, toparque :

« Vous êtes heureux, Abgare, de croire en moi, sans m'avoir vu.
« Car c'est de moi qu'il est écrit, *que ceux qui me voient, ne croi-*
« *ront point en moi, et que ceux qui ne me voient point, croiront*
« *et recevront la vie.* »

Cela semble être une allusion au chap. 65 d'Isaïe, où il est écrit que les étrangers trouveront le Seigneur, — tandis que les Juifs ne croiront pas en lui.

« Mais il faut que j'accomplisse ici les choses pour lesquelles je
« suis envoyé et qu'ensuite je retourne à Celui qui m'a envoyé. Lors-
« que je serai retourné je vous enverrai un de mes Disciples, afin
« qu'il vous guérisse et qu'il vous donne la vie et à ceux qui sont
« avec vous.

Au bas de ces lettres, il était mentionné que Thomas (après l'Ascension) envoya à Edesse, Thattée (l'un des 72 Disciples), qui logea chez un nommé Thobie, et qui ensuite guérit le roi et Addo avec un grand nombre d'autres malades de cette ville. Il leur prêcha l'Evangile, et toute la ville devint chétienne. (L'ancienneté du Christianisme dans la ville d'Edesse est un fait certain.)

Ces Actes furent trouvés dans les Archives publiques d'Edesse, où étaient écrits tous les événements arrivés sous Abgare, roi de cette ville.

Eusèbe, *hist. l.* I. *c.* 14, Moïse de Chorène, historien arménien au ve siècle, S. Ephrem, Cédrénus, Procope, S. Jérôme, S. Jean de Damas, Evagrius, le comte Darius, *lettre de S. Augustin*, Nicéphore, le pape Adrien, *lettre* à Charlemagne, et presque tous les critiques et savants modernes, tel que Guillaume Cave, le docteur Grabe, Gretzer, Assémani, Addison, de Tillemont, Sepp, etc., ont regardé ces Lettres comme authentiques ou du moins comme très-probables. — Les raisons qu'un petit nombre de critiques modernes ont alléguées pour en établir l'improbabilité, paraissent très-faibles. (*Voir Appendice* I.)

III. — *Autre monument contemporain.* —
Pilate a attesté (devant l'emp. Tibère), les miracles de Jésus-Christ, et parlà l'accomplissement historique de l'oracle du 35e chap. d'Isaïe. — 1 *col.* I.

Il est certain qu'il a existé un Acte très-authentique de *Ponce Pilate*, dans lequel ce gouverneur païen touchait la vie et les actions extraordinaires de J.-C., en même temps que les choses remarquables arrivées, dans le pays de la Judée, sous son administration. S. Justin (*apol.* II.), alléguant des faits miraculeux dans son Apologie adressée à un Empereur et à un Sénat éclairés, sous les yeux de Crescens, philosophe cynique, très-acharné contre la religion chrétienne, en appelle à ce registre public :

« Que notre Christ, *dit-il*, ait opéré tous les miracles (qui viennent « d'être énumérés), vous pouvez l'apprendre des Actes dressés par « P. Pilate. » (*4 col.* VIII.)

Le proconsul Maxime, dans les Actes de Tarachus, de Probus et d'Andronicus, *c.* 9, dit :

« Ne savez-vous pas que le Christ que vous adorez, a été mis sous la *garde* de P. Pilate, et *a été puni* : les Actes de sa Passion existent encore : *cujus extant Acta passionis.* »

C'est le savant Henri de Valois qui a fait observer que les païens eux-mêmes ont fait mention des *Actes* de Pilate. — Trajan les rappela également dans l'interrogatoire de S. Ignace. *Act*.

Tertullien, dans deux endroits de son Apologétique, *c.* V. *et* XXI, parle de ces mêmes Actes :

« L'empereur Tibère, *dit-il*, sous lequel le nom chrétien commença à se faire connaître, proposa au Sénat de recevoir au nombre des Dieux J.-C., dont il avait appris les merveilles par ceux qui commandaient pour lui dans la Palestine. Ce prince mit en avant son suffrage. Le Sénat rejeta sa proposition, parce qu'elle n'avait pas été soumise à son examen. Tibère resta ferme dans son sentiment et menaça ceux qui accuseraient les Chrétiens. »

Plus loin, après avoir parlé des miracles de J.-C., de sa Passion, de ses Prodiges qui arrivèrent alors, de sa résurrection et de son ascension dans les cieux, Tertullien ajoute :

« Pilate, qui dans son âme était déjà chrétien, écrivit alors même tous ces faits à l'empereur Tibère : *ea omnia super Christo Pilatus et ipse jàm pro suâ conscientiâ Christianus, Cœsari tùm Tiberio nuntiavit.* »

La même chose est rapportée par Eusèbe de Césarée, *Chron. l. 2. et hist. l.* II. *c.* 2 ; par Epiphane, *hœr.* 50. *n.* 4 ; par S. Chrysostôme, *hom.* VII. *in Pascha, tom V.* ; par Paul Orose, *hist. l.* VII. *c.* 4 ; par S. Grégoire, *hist. l.* I. *c.* 21 *et* 24, par Haimon, Nicéphore, Cédrénus et autres. Elle a été citée par une foule d'auteurs subséquents.

Eusèbe en fait mention en ces termes :

« Comme c'était la coutume des gouverneurs d'avertir l'empereur de tout ce qui arrivait de nouveau et d'extraordinaire dans l'étendue de leurs provinces, Pilate fit savoir à Thibère le bruit qui était répandu dans la Palestine, touchant la résurrection du Sauveur, ses miracles et l'opinion où plusieurs étaient de sa divinité. »

Il parle aussi de la proposition de Tibère. Orose en attribue le rejet à la haine de Séjan pour le nouveau culte.

Les savants, tous d'accord sur l'existence des *Actes de P. Pilate*, comme favorables en plusieurs points à J.-C., ne l'ont pas été de même sur la proposition de Tibère. Mais ne doit-elle point être considérée comme l'expression d'un désir passager de ce prince, qui pouvait, comme Pilate, s'être senti porté en faveur de J.-C., surtout après la lecture récente de la Relation. Car l'on ne saurait croire que Pilate, après avoir tenté de délivrer Jésus, lors de sa Passion, et avoir entendu le récit de tout ce qui se passa jusqu'après son Ascension, n'est pas rapporté des choses extraordinaires, merveilleuses et empreintes d'un cachet de vérité. (*V. Appendice*, II.)

IV. — Monument des peuples au sujet de l'Homme *Miraculeux*.

Les anciens Livres Sacrés de l'Inde, de la Chine, du Thibet, de la Perse, de l'Egypte, de la Grèce, rappellent par de fréquentes allusions, les divers miracles de J.-C., sa

Naissance d'une Vierge, l'Etoile Miraculeuse qui éclaira son berceau, l'apparition des Anges, l'adoration des Mages, les prodiges du Sauveur, sa Résurrection, son Ascension, etc. Comme il serait trop long de produire ici des extraits de ces monuments profanes, relatifs aux faits miraculeux du Sauveur, nous avertissons qu'ils seront cités dans les chapîtres, où nous traiterons spécialement de chacun de ces faits.

La Chine appelait le Sauveur *l'Homme Miraculeux*, *l'auteur d'une multitude de prodiges*, etc... (Schmitt. *rédempt. ann. Chine*, § 6). Les autres peuples orientaux le qualifiaient de même. Mais la plupart attribuaient ses miracles historiques à leurs divinités imaginaires, en défigurant plus ou moins les faits évangéliques.

V. — Les Païens, ennemis de J.-C., ont tenu les miracles de N. S. pour véritables, bien qu'ils en aient contesté le principe, et qu'ils aient voulu, comme Celse, Porphyre, Hiéroclès, Julien, les imputer aux Démons. — *Réfutation*.

Ces Païens pressés par les milliers de témoins oculaires, qui attestaient les miracles de J.-C., n'osèrent les nier. Alors ils les attaquèrent de la même manière, que les Juifs Incrédules. Ils les attribuèrent *à la magie*, c'est-a-dire *à la puissance des Génies* ou *Démons*. Car l'accusation des Païens : *opérer des miracles par la magie*, revenait à celle-ci des Juifs : *chasser les Démons par Beelzebub, prince des Démons*. Ces deux façons de parler s'équivalaient. Ainsi l'on voit, 5 *col.* III, que selon les Rabbins, il fallait *le secours de la magie*, c'est-à-dire *du Démon*, pour dérober le nom ineffable du Temple. De même, dans S. Clément d'Alexandrie, *cohort. ad gentes*, *p.* 52, les magiciens du paganisme se vantent eux-mêmes d'être servis dans leurs opérations par des Démons. Dans S. Justin, *apol.* II. *n.* 26, il est dit que le Démon était l'auteur des prestiges de Simon-le-Magicien. Tous les philosophes de ce temps, ainsi que les philosophes chrétiens, tels qu'Origène, S. Irénée, Synésius, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, etc., pensaient que par la magie on entrait en commerce avec les Génies ou Démons.

C'est pourquoi, pour prouver aux Païens et aux Juifs que les miracles du Christianisme ne venaient point de la magie, les Pères s'attachèrent à leur montrer « qu'aucun Chrétien « ne s'est jamais servi d'aucun moyen magique, ni d'amu- « lettes, ni de talismans, ni de formules magiques, ni de « caractères mystérieux inscrits sur des feuilles ou du « papier, ni d'enchantements, ni de maléfices ; » qu'au contraire ceux que convertit S. Paul, *Act.* XIX. 9, brûlèrent *des livres de magie*, dont la valeur montait à cinq mille pièces d'argent.

« Vous appelez notre Maître un enchanteur ! leur disait Eusèbe, mais pourquoi la renommée n'a-t-elle pas publié le nom des enchanteurs plus habiles qui ont dû lui apprendre cet art. Quel enchanteur prétendit jamais fonder une société sainte et le culte d'un seul Dieu, un culte ennemi des Démons, de l'idolâtrie, et des superstitions ? Nous vous demanderons, *dit-il ailleurs*, si l'on a jamais vu des enchanteurs et des magiciens fasciner un peuple sans faire des libations ou des sacrifices, *sans invoquer les Démons et implorer leur assistance ?* Pour nous, nous préférons mourir plutôt que d'invoquer les Démons : nous en sommes les ennemis. N'est-ce pas par le nom de Jésus et par les prières les plus pures, que nous les chassons, et Porphyre ne dit-il pas que depuis qu'on a commencé à adorer Jésus, les Dieux ou les Démons ont perdu leur influence ? »

Eusèbe concluait de là avec beaucoup de raison que les Démons n'ont pu concourir avec J. C. ni avec ses Disciples, à établir une religion qui les bannissait et qui leur enlevait tout leur pouvoir ; et que par conséquent J.-C. n'a point opéré ses miracles par la magie démoniaque. *Dém. év. l.* III. *c.* 6.

Toute la question, parmi les anciens Juifs et Païens était de savoir, non point si les miracles de J.-C. étaient véritables (c'était pour eux un fait indubitable); mais, s'ils venaient de Dieu ou du Démon. Ceux donc des Juifs et des Païens qui ne se convertirent pas, ne pouvant, d'un côté, résister aux milliers d'attestations et à la réalité évidente de tant de prodiges opérés par toute la Judée, et voyant d'un autre côté, que la jonglerie, l'adresse et le prestige (qu'objectent les Incrédules d'aujourd'hui), n'auraient pu guérir effecti-

vement tous les malades d'un pays, ni faire de si grands prodiges, furent réduits à dire que les miracles de N. S. venaient de l'opération démoniaque ou magique. — Reproduisons ici leurs paroles. Car elles attestent les faits miraculeux, tout en contestant le principe divin. Les Païens Incrédules ont attribué les miracles de J.-C. aux Démons ; mais nous savons à quoi nous devons nous en tenir sur ce point. La fausseté de cette imputation sera démontrée avec une pleine évidence, lorsque nous traiterons *de la destruction du règne des Démons par J.-C.*

1° Suétone (an 60) atteste que les Chrétiens opéraient des prodiges, lorsqu'il les appelle *une espèce d'hommes d'une superstition nouvelle, adonnée aux enchantements.* (In Nerone, c. 16.) Tel est le nom qu'il donne au caractère merveilleux des choses qu'ils opéraient.

2° Celse avoue les guérisons miraculeuses de J.-C., les expulsions des Démons, la multiplication des pains, les résurrections de morts, etc., tout en inventant des calomnies contre ces miracles de Jésus, en disant *qu'ils ont été faits par l'art enchanteur des Égyptiens...* Il veut *insinuer*, dit Origène, *l.* II. *p.* 80, *qu'ils sont les productions d'une cause impure*, c'est-à-dire du Démon ; et il voudrait le prouver, en se servant de la déclaration même de Jésus qui avait prédit, dit-il, que *ses œuvres seraient imitées par un certain Satan.*

Un peu plus loin, Origène dit à Celse :

« Vous soutenez que dans les actions miraculeuses de Jésus, dont « vous ne contestez pas la vérité à l'égard du fait, il n'y a rien de « divin. »

Le principe divin, voilà donc tout ce que contestait dans les miracles de J.-C., le plus acharné et le plus subtil ennemi des Chrétiens.

Celse avait plus d'intérêt et aurait eu beaucoup plus d'avantage à nier nettement les miracles plutôt qu'à recourir à de telles explications. S'il ne l'a pas fait, ce n'est point qu'il n'y ait songé. Mais il sentait que cette réponse ne serait reçue de personne. Car une seule fois ayant essayé d'élever

du doute sur leur vérité, il comprit que cette réponse n'était pas valable : il en chercha de suite une autre ; ce fut de les comparer aux opérations du Démon, et de dire qu'ils avaient été sans doute *exagérés* par ses Disciples.

Les reconnaissant donc pour authentiques, il s'efforce de les faire envisager comme les actions des magiciens, en les comparant avec « ce que font au milieu des places publiques « ceux qui ont étudié en Egypte, qui, pour quelques oboles, « vous étalent toutes les merveilles de leur science, chas- « sent les Démons hors du corps des hommes, guérissent « les malades en soufflant dessus, évoquent les âmes des « héros, dressent des tables, qui semblent toutes couvertes « de mets exquis, quoiqu'en effet il n'y ait rien, et font « mouvoir des animaux qui n'existent pas, et qui ne sont « que de vains fantômes. » Après cela il ajoute : « Est-ce « que nous devons croire que ces hommes sont Fils de « Dieu, parce qu'ils font ces choses ? Ne devons-nous pas « plutôt dire que ce sont des opérations d'hommes méchants « et des mauvais Démons. »

Orig. *contre Celse*, *l.* I. *n.* 67 *et* 68.

Si ces effets magiques, cités par Celse, proviennent de la véritable magie, nous avons démontré qu'il était physiquement impossible que Jésus eut opéré ses miracles par ce moyen. (5 *col.* IV. 4° *et* 4 *col.* X.) Mais s'il ne s'agit que de prestiges d'escamoteurs, que de tours de joueurs de gobelet, ce ne sont alors que de vaines illusions, des futilités sans réalité, sans effet, sans portée et où personne, pas plus autrefois qu'aujourd'hui, ne se laisse surprendre. — Quant aux miracles de J.-C., nous avons prouvé, 4 *col.* V. *etc.* 3 *col.* VII., qu'ils étaient réels, substantiels, permanents, et par conséquent véritables.

Laissons Celse dire tout ce qu'il lui plaira contre les miracles de Jésus et de ses Disciples.

Il dit que « Jésus étant en Egypte, y apprit les secrets « des Egyptiens, et qu'à son retour fier des miracles qu'il « savait faire, il se donna pour Dieu. » *L.* I. 28 *et* 38 *ibid.* C'est pourquoi il l'appelle *magicien*. *L.* I. 71. « Jésus, *dit-il*

« *encore*, a fait par art magique tout ce qu'il y a de plus
« surprenant dans ses actions, et prévoyant qu'il y en aurait
« plusieurs dans la suite qui, ayant appris les mêmes secrets,
« pourraient se vanter comme lui de faire leurs miracles
« par la vertu de Dieu, il les avait exclus de la société de
« ses Disciples. » *L.* I. *n.* 6.

Il dit ailleurs, « que les Chrétiens ont pris Jésus pour le Fils de Dieu, parce qu'il a guéri des boiteux et des aveugles. » *L.* II. *n.* *48*.

Il ajoute « que le Pouvoir (Miraculeux) qu'il semble que les Chrétiens possèdent, leur vient des noms et de l'invocation de certains Démons. »

Sur quoi Origène dit que Celse veut sans doute désigner les Chrétiens qui chassent les Esprits malins, et ce Père ajoute que les Chrétiens ne prononcent pour cet effet que le nom de Jésus, sans invoquer jamais celui des Démons.

Réflexions. — Si Celse avait cru faux les miracles de J.-C., il n'aurait pas dit qu'ils étaient magiques ou diaboliques, mais qu'ils étaient faux. Car dire que Jésus *était fier de faire des miracles*, que *ces miracles étaient magiques*, c'est d'abord convenir qu'ils étaient réels, authentiques. Toute la dispute ne roule plus ensuite que sur le principe de ces miracles, et sur la qualification qu'on doit leur donner.

Celse voyant bien que l'accusation de charlatanisme, de jonglerie, etc., (qui a paru suffisante dans ces derniers temps), ne suffisait nullement alors pour attaquer de tels miracles, les a attribués *au pouvoir des mauvais Démons.*

Sachant, de plus, que les mauvais Démons n'avaient pas assez de pouvoir pour opérer des prodiges si réels et si grands, et qu'en effet ils n'en avaient jamais faits de pareils, il s'étudia à montrer qu'ils étaient sans doute *exagérés*, et non pas aussi grands que le rapportent les Evangélistes. Ce n'est qu'après avoir ainsi cherché à les amoindrir, qu'il ose enfin les comparer *aux prodiges illusoires et mensongers des magiciens* servis par les Démons, *prodigiis mendacibus Satanæ*, comme les appelle S. Paul, II, *Thessal.* II. 9.

3. *Porphyre.* — C'est également dans le but de les rabais-

ser au niveau des prestiges du Démon que Porphyre, cet autre ennemi déclaré, qui vient environ 50 ans après Celse, cherchait à accuser les Evangélistes d'exagération.

« Il se moque, » rapporte S. Jérôme, (*l. des quest. hébr. sur la Gen.*) « des Evangélistes qui ont écrit par l'hyperbole la plus ridicule, *dit-il*, que Jésus fit marcher S. Pierre sur la mer, parce qu'il le fit marcher sur le chétif lac de Génézareth. »

Il dit que les prodiges opérés aux tombeaux des Martyrs sont des prestiges du Démon. (Dans S. Jér. *contre Vigilance*). Il traitait de même ceux de Jésus. Cependant il ne les nie pas ; tant s'en faut, qu'ici même il avoue le fait merveilleux, et n'en conteste que le principe divin, comme avait fait Celse.

Ce Philosophe a même varié sur ce dernier point. Car dans un passage qu'Eusèbe a extrait du IIIe Livre de Porphyre *sur les Sages célèbres*, on lit :

« *La grandeur des œuvres manifeste* aux amis de la vérité *la puissance divine qui résidait en lui.* »

« *Puis il ajoute que* les Dieux ont déclaré que le Christ est devenu immortel ; que c'était un homme d'une grande piété, et que son âme avait été récompensée de l'immortalité. Cessez donc, *dit-il*, de le blasphémer, et ayez plutôt compassion de l'ignorance de ses adorateurs. »

Eusèbe cite ce passage de Porphyre aux Incrédules, et leur dit que s'ils soupçonnent les Chrétiens d'artifice, ils en croient du moins Celui dont ils suivent les doctrines, lorsqu'il leur parle ainsi de la piété et de la justice de Jésus, et du caractère divin de ses œuvres. *Quel aveu*, dit-il, *vous paraîtra plus digne de foi que Celui de notre Ennemi déclaré ?*

4. *Les Oracles.* — Les Sibylles ont rendu témoignage aux miracles du Sauveur, à ses cures merveilleuses :

παντα λογω πραττων πασαν τε νοσον θεραπευων·

Elles le nomment « la Résurrection des morts, νέκρων « αναστασισ, le Sage aux œuvres prodigieuses, σοφοσ « τερατώδεσὶν έργοισ, qui fait courir les boiteux, entendre « les sourds, voir les aveugles, parler les muets ; qui a

« nourri avec quelques pains des milliers d'hommes ; qui « d'un mot apaise les tempêtes ; qui marche et fait marcher « sur les flots de la mer, » etc., etc. (Voyez Lactance, *l* IV. *institut. c.* 13 *et* 15.

Ces Oracles Sibyllins avaient cours dès le Ier et le IIe siècles. S. Justin et les premiers Pères les ont cités. Selon Porphyre, les dieux mêmes ont attesté la grandeur des prodiges de Jésus.

5. *Hiéroclès.* — Ce magistrat païen de Bythynie (vers l'an 300), se servit de la plume et du glaive contre les Chrétiens. Il s'efforça d'élever les prétendus miracles d'Aristée et d'Apollonius de Thyane, au-dessus de ceux de J.-C., qu'il reconnaissait pour réels et pour authentiques. Voici ses propres termes :

« Les Chrétiens font grand bruit, et donnent de grandes louanges à Jésus, pour avoir rendu la vue aux aveugles et opéré de semblables merveilles. Pour nous, » ajoute-t-il, après avoir énuméré et vanté les prodiges d'Apollonius, « nous portons un meilleur jugement sur chaque chose, puisque nous ne regardons pas comme Dieu, mais seulement comme l'ami des dieux, un homme qui a opéré de si grandes merveilles, tandis que les Chrétiens, au contraire, publient que Jésus est Dieu, à cause de quelques petits prodiges qu'il a faits. »

« *Ce qui est encore digne de considération,* » *ajoute-t-il un peu* après, « c'est que Pierre et Paul et quelques autres de même espèce, hommes menteurs, ignorants et magiciens, ont vanté avec emphase les œuvres de Jésus, et Maxime d'Egée, Damis et Philostrate, hommes savants et amis de la vérité, par amour pour les hommes, nous ont transmis les actions d'Apollonius, ce grand homme, ami des dieux. »

Comme Celse et Porphyre, Hiéroclès prend à tâche de dépriser les miracles de J.-C., et de les mettre au-dessous de ceux d'Apollonius, afin de leur ôter leur caractère divin, et de les ranger au nombre des prestiges magiques On voit qu'il n'en conteste pas non plus la réalité ; il en convient, il les reconnaît pour authentiques.

« Jésus, *dit-il,* a ressuscité les morts, Apollonius n'a-t-il pas forcé les tombeaux de s'ouvrir ? »

Il ajoutait que si N. S. est monté au ciel, Apollonius y était monté pareillement.

Il paraît que les Païens avaient coutume, comme Hiéroclès, de convenir d'abord de la réalité des miracles de J.-C., de les attribuer ensuite à la puissance de la magie démoniaque et enfin de les comparer aux prestiges des magiciens Apollonius et Apulée. C'est ce que disait le comte Marcellin à S. Augustin, *lettre* 135 *et* 136 :

« Ils nous citent toujours leur Apollonius et leur Apulée, et autres semblables magiciens, à qui ils soutiennent qu'on a vu faire de plus grands miracles qu'à J.-C. »

Mais, si les actions d'Apollonius ne sont pas, comme le veulent cependant la plupart des savants modernes, rien autre chose qu'un roman de pure imagination, rempli de fables et d'impostures, écrit par Philostrate sans aucun mémoire historique, cent ans après Apollonius, il est certain, du moins, que cet homme n'était qu'un magicien, un enchanteur, qui a fait des prodiges ou des prestiges par le secours des Démons, comme Simon-le-magicien. Car Philostrate dit lui-même qu'Apollonius s'est servi du secours du Démon. C'est le sentiment de Lactance, de S. Jérôme et de leurs contemporains de Baronius et de plusieurs docteurs. Plusieurs l'ont regardé comme une première image de l'Ante-Christ. — C'est pourquoi, et quoiqu'il en fut, l'imposture d'Apollonius a été généralement reconnue. Elle succomba. Hiéroclès et les autres Païens Incrédules n'ont rien gagné à soutenir ses faux prodiges : ils n'ont fait qu'ajouter un nouveau poids à la vérité des miracles de J.-C., par les fréquents aveux qu'ils en ont faits. Quoique ces miracles aient été si fortement attaqués, décriés, accusés, ridiculisés par ces philosophes adroits, ils n'en furent pas moins reconnus pour divins et pour certains, et crus, alors même, avec une foi si éloignée du doute qu'on mourait à cause d'eux.

Du reste, cela ne doit pas étonner, si l'on considère avec la plupart des savants, que les Juifs et les Païens Infidèles

des premiers temps ne niaient point la réalité des miracles, lesquels étaient de notoriété publique ; qu'ils n'avaient d'autre ressource pour se soustraire à leur force, que de les imputer à la magie ou puissance des Démons, et que cette imputation devait paraître bien absurde et fort ridicule, lorsqu'on venait à examiner le but et la nature de ces miracles, la doctrine céleste qu'ils appuyaient.

6. *Julien l'apostat* (vers l'an 360) fait un aveu formel des miracles de N. S., tout en cherchant aussi à les rabaisser et à en éluder la force :

« Il n'a rien fait, *dit-il*, qui mérite qu'on en parle, à moins qu'on « ne compte pour de grandes actions d'avoir guéri des boiteux et des « aveugles, et d'avoir chassé les démons des possédés dans les petits « bourgs de Bethsaïde et de Bethanie. »

S. Cyrille rapporte ses propres termes, qu'on trouve également dans les œuvres de cet empereur. (S. Cyr. *l.* IV., Julian. opera, *l.* VI. *p.* 191.)

Un peu plus bas, le même Prince forme ainsi une autre objection :

« Jésus, qui commandait aux Démons et qui les chassait ; qui « marchait sur la mer, et qui, bien plus, comme vous autres chré- « tiens vous le voulez, a fait le ciel et la terre, n'a pu changer les « sentiments de ses parents, et de ses proches pour leur procurer le « salut. ».

Dans ce qui regarde ici les miracles, Julien parle suivant son sentiment ; mais il n'en est pas de même pour la Création, qui n'était pas un fait que la notoriété publique put attribuer à J.-C., aussi il se décharge de cette créance-là, et la met sur le compte des Chrétiens, en leur disant sur ce point contestable à ses yeux : *Comme vous le voulez.*

Ainsi Julien l'apostat reconnaît que Jésus a guéri des boiteux, des aveugles, et chassé les Démons dans les bourgs de la Galilée et de la Judée ; qu'il marchait sur la mer ; qu'il commandait aux Esprits malins.

Il dit que S. Paul surpasse tous les magiciens qui ont jamais été. Il dit qu'il est vraisemblable que les Apôtres ont

exercé la magie avec plus d'habileté que leurs Disciples, à qui ils ont laissé ces secrets pernicieux Dans un autre endroit, il annonce *qu'il examinera les œuvres prodigieuses et les prestiges contenus dans les Evangiles.*

On voit donc que pour Julien aussi les faits miraculeux étaient incontestables ; de sorte que pour se refuser à leur force, il se sent, comme les autres Paiens, obligé de les mépriser ou déprécier, afin de les placer sur la ligne des prestiges magiques.

Mais nous lui demandons ici avec Arnobe :

« Vous, qui étiez, avec Jamblique et Maxime, si livré à la magie, « et qui vouliez la rétablir dans son lustre et sa force ; avez-vous « jamais pu imiter la moindre de ces merveilles de J.-C., que vous « semblez mépriser ? *Qui d'entre eux*, ajoute Arnobe, *je ne dirai « pas, a jamais d'un mot réprimé une tempête ? Je ne dirai pas « encore : Qui d'entr'eux a rendu la vue à un aveugle, la vie à un « mort, guéri quelque maladie invétérée, mais seulement guéri la « piqûre d'une épine ou l'infirmité la plus légère par une simple « parole ?* (Arn. *Adv. Gent. l. II.*). Et ailleurs, relevant la frivolité « de ce mépris et le ridicule de cette accusation de magie, il leur dit : « *Quoi donc ! Est-ce que les miracles de J.-C. sentent le prestige « des Démons ou les jeux frivoles des magiciens d'Egypte ? Produisez-nous donc entre ces magiciens célèbres, des quels vous « dites que Jésus est l'élève, un seul homme qui, dans tout le cours « des siècles, ait fait la millième partie des merveilles opérées par « J.-C. ?* »

Or, voici l'objection paienne à laquelle Arnobe vient de répondre :

« Il a été un magicien ; c'est par des sciences secrètes qu'il a fait « tout ce qu'il a opéré d'extraordinaire ; il a volé dans les sanctuaires « des Egyptiens les noms des Génies puissants et la doctrine la plus « cachée. » L. I.

Dans S. Justin, *Apol. I. n.* 30, les Paiens recouraient de même *à l'art magique pour expliquer les prodiges, qui ont fait regarder le Christ, comme le fils de Dieu.* Dans Lactance, un magistrat paien qui avait adressé deux livres aux Chrétiens pour les inviter à quitter leur religion, leur disait que Jésus avait été un magicien : il ne contestait point la vérité de ses

prodiges : il se contentait de dire qu'Apollonius en avait fait de semblables ou de plus grands. *L. V. c.* 3.

Le même Lactance rapporte un oracle d'Apollon, qui déclare que Jésus a été *un homme sage. qui a fait des œuvres prodigieuses, portentifica opera*; un peu après, cet Oracle ajoute qu'*il a fait ces prodiges. non par la vertu divine, mais par la magie démoniaque.* (L. IV. c. 13.)

Les Paiens reconnaissent donc incontestablement l'authenticité des miracles de J.-C. — Ils ne se défendent uniquement, qu'en les attribuant à la magie, mais *à la magie la plus puissante, à tout ce qu'il y a de plus considérable parmi les Démons*, et cela parce qu'ils voyaient la grandeur des œuvres de J.-C.; grandeur, qui les mettait au-dessus de tout ce que fait ordinairement la magie et le Démon.

Pour répondre aux Paiens comme aux Juifs, il ne faut donc que détruire cette accusation de magie : Ce qui est facile ; ce qui a déjà été fait plusieurs fois, *voir 4. col.* X. 5, *et* 6 *col. plus haut*, et surtout le chap. qui traite *de la destruction du règne du Démon par J. C.*

D'ailleurs, des milliers de Paiens et de Juifs étaient sûrs de la fausseté de cette accusation de magie, puisqu'ils se convertirent; puisqu'on ne les vit jamais se convertir avec un aussi grand ébranlement, en aussi grand nombre, ni aussi solidement qu'au temps même, où existaient encore ceux qui avaient été les témoins ou les objets des miracles de J.-C. et de ses Disciples. Avant de se convertir ils étaient Paiens et Juifs comme les autres ; ces Paiens et ces Juifs étaient donc convaincus de l'absurdité évidente de ces accusations, toutes fraîches qu'elles fussent ; et la preuve de leur conviction est leur conversion même; conversion qui n'était pas sans péril pour leur avenir, leur position, leurs biens, leur honneur, leurs enfants, et pour leur vie même.

VI. — Preuve de la divinité des Miracles de J.-C.

Jésus a donné à des prophéties divines, très-anciennes et très-nombreuses, un accomplissement miraculeux, dont

nous sommes témoins encore aujourd'hui. Qui peut en douter, lorsque les faits sont sous nos yeux, lorsque l'histoire des siècles et de tout l'univers parle hautement? Et maintenant quel magicien fit jamais quelque chose de semblable? Car, quel magicien fut prédit dans toute la suite des siècles comme devant, à telle époque, opérer tels et tels faits miraculeux, et qui les ait opérés effectivement, avec précision, suivant la teneur des anciens oracles? Peut-être est-il facile de confondre le nom de prestige avec celui de miracle, celui de magicien avec celui de Thaumaturge. Mais on ne saurait confondre les prestiges des magiciens, prestiges limités, frivoles, puérils, avec les grands faits de J.-C., lesquels déjà miraculeux par eux-mêmes, accomplirent miraculeusement des oracles séculaires, divins, précieusement conservés par un Peuple choisi. La Comparaison que les Paiens faisaient de J.-C. avec leur Apollonius et avec leurs autres dieux, vient donc d'une connaissance étroite, mesquine de J.-C. — J.-C. ne se peut comparer avec de si petits personnages. Ses faits sont incomparables. Aucun d'eux n'en a fait de semblables.

Quel est le magicien, qui fit jamais des prodiges démoniaques et magiques, dans le but de détruire, comme a fait J.-C., la magie elle-même et le règne du démon, dans le but de confirmer la foi au seul vrai Dieu, de soutenir le culte du Créateur, de sanctionner la Loi sainte, et la saine doctrine de vérité et de sainteté? Tous les magiciens ont exercé leur art pour une fin diamétralement opposée. Si nous considérons la chose sous un autre point de vue, un magicien fit-il jamais des prodiges en naissant et avant de naître, en mourant et même après sa mort? Un magicien peut-il se faire prédire par les Prophètes du vrai Dieu, plusieurs siècles avant sa naissance? Peut-il forcer le vrai Dieu à servir sa magie?

Donc J.-C. n'a pas été un magicien. Il a été le Christ, que Dieu avait revêtu du Pouvoir divin et miraculeux. Rien n'est plus évident que la divinité de ses œuvres. Rappelons-

nous en outre avec quelle force et par quelle multitude de témoignages ses œuvres divines sont attestées, et nous comprendrons avec combien de raison J.-J. Rousseau lui-même a dit : *Les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont moins attestés que ceux de J.-C.*

APPENDICE I

(*Voir 6 col.* II)

Comment l'historien Procope relate les faits miraculeux relatifs au roi Abgare.

Procope, célèbre historien grec, originaire de Césarée, fortifie le témoignage d'Eusèbe par le sien. Voici ce qu'il raconte dans son *Histoire de la Guerre contre les Perses, au livre IIᵉ, chapitre 12.*

« I. L'amour de la gloire inspira à Chosroës, roi des Perses, le « dessein de prendre Edesse; et certains bruits répandus parmi les « chrétiens, que cette ville était imprenable, l'y confirmèrent. Voici le « fondement de ces bruits.

« Il y eut autrefois un toparque dans Edesse (c'est ainsi que l'on « appelait les petits rois de chaque pays) nommé Augare (ou Abgare, « qui était un des plus habiles et des plus prudents de son siècle, et « qu'Auguste chérissait très particulièrement ; étant allé à Rome pour « faire alliance avec les Romains, il eut diverses conférences avec cet « Empereur, qui conçut une si haute opinion de sa capacité, qu'il ne « pouvait plus vivre sans lui, et qu'il ne voulut pas lui permettre de « s'en retourner dans sa patrie. Après avoir demandé plusieurs fois « cette permission sans pouvoir l'obtenir, il imagina un moyen d'y « réussir.

« Un jour Auguste l'avait envoyé à la chasse, parcequ'il y était « fort adroit. Augare prit plusieurs bêtes dans les environs de Rome, « et emporta aussi avec elles une portion de la terre où il les avait « trouvées. Il plaça ensuite en divers endroits du Cirque les diverses « portions de terre qu'il avait apportées. Ayant ensuite fait lâcher « toutes les bêtes, chacune courut à l'instant vers la terre d'où elle

« avait été tirée. L'empereur en fit la remarque et y porta son atten-
« tion, admirant que la nature eut gravé sans préceptes, dans le
« cœur des animaux, une si forte inclination pour leur patrie. Augare
« se jeta alors à ses pieds et lui dit :

« — Seigneur, jugez, s'il vous plait, dans quels sentiments je dois
« être, moi qui ai une femme, des enfants et un petit royaume dans
« mon pays.

« L'Empereur, convaincu par l'évidence de la vérité, lui permit,
« quoi que à regret, de retourner dans sa patrie, et lui promit tout ce
« qu'il demanderait. Augare demanda à Auguste de faire bâtir un
« cirque à Edesse. Lorsqu'il fut de retour, ses sujets lui demandèrent
« ce qu'il avait obtenu à Rome en leur faveur ? Il leur répondit qu'il
« avait obtenu une tristesse sans perte et une joie sans profit. C'est
« ainsi qu'il désignait la nature et la condition du Cirque obtenu par
« lui. »

Cette anecdote curieuse se rapporte sans doute au temps où Octavien, ayant vaincu Antoine le 2 septembre de l'an 31 avant notre ère, vint, après la mort d'Antoine, à Alexandrie, où il trouva rassemblés les enfants des Rois et des Princes alliés ou dépendants de ce Triumvir. Le vainqueur les traita tous avec douceur [1] ; et ce fut peut-être alors qu'il distingua le toparque d'Edesse qu'il emmena à Rome avec lui.

II. — Retour du Roi Abgare. — Apparition de J.-C. — Ses prodiges.

Abgare revint dans son pays l'an 30.

« Quand ce Prince fut avancé en âge, il fut attaqué de la goutte qui
« lui causait de grandes douleurs, et qui le privait de la faculté de
« se mouvoir. Après avoir eu recours inutilement aux plus fameux
« médecins, il était réduit à ne chercher de soulagement que dans
« d'inutiles plaintes ; — En ce temps là, Jésus, fils de Dieu, était
« revêtu d'un corps mortel, et conversait visiblement avec les hommes
« dans la Palestine. Il a bien montré qu'il était véritablement le Fils
« de Dieu par la vie toute sainte qu'il a menée et par les miracles
« tout divins qu'il a opérés. Il a retiré les morts du tombeau par la
« force toute puissante de sa parole. Il a rendu la vue à des aveugles-
« nés, guéri la lèpre, redressé des boiteux, et produit d'autres mer-
« veilles qui sont au-dessus de tous les efforts de la médecine et de la
« nature.

1. Crévier, *hist. Rom. Paris* 1824.

« Lorsque le roi Augar eut appris tous ces faits de ceux qui « venaient de la Palestine, il conçut l'espérance de sa guérison. Il « écrivit à Jésus pour l'engager à quitter les hommes ingrats de la « Judée, pour venir demeurer avec lui.

« Jésus lui répondit qu'il ne pouvait aller le trouver, mais qu'il lui « promettait de le guérir.... Augar ayant reçu la lettre de Jésus, fut « guéri, et ne mourut qu'après avoir joui longtemps de la santé qu'il « avait recouvrée par miracle.

« Celui de ses enfants qui lui succéda, fut un des plus méchants « hommes du monde, exerça d'horribles violences contre ses sujets, et « craignant que les Romains n'en tirâssent vengeance, il prit le parti « des Perses. »

En effet, du temps de l'Empereur Claude, il commença à donner des troupes à Caïus Cassius, qui avait ordre de rétablir Méherdate sur le trône de Parthie, l'an 50 de notre ère. Mais quand Méherdate arriva à Edesse, Abgare, (fils du précédent qui reçut chez lui S. Thaddée), s'étant entendu avec les Parthes, l'y retint jusqu'à ce que les peuples de la Perse eussent rassemblé leurs forces, et, dans la chaleur du combat, ayant abandonné les Romains, il fut cause de la défaite de leur armée.

L'an 544, Chosroës voulut braver Dieu, en attaquant la ville d'Edesse *qu'on disait imprenable, à cause d'une promesse faite,* ***ajoutait-on***, par N. S. J.-C. Les armées du roi de Perse élevèrent autour de la ville des retranchements formidables, des forteresses circulaires, qui enveloppaient comme autant de montagnes, les remparts d'Edesse. Les assiégés, après avoir épuisé tous les moyens de défense se croyaient sur le point de périr, lorsqu'ils portèrent l'image sacrée du Christ près des retranchements de l'ennemi. La puissance Divine vint justifier leur confiance, et fit réussir ce qui auparavant était impossible. Tout-à-coup le bois, quoique inondé d'eau, devint la proie des flammes, et dans un moment fut réduit en charbon. En vain les Perses dirigèrent-ils sur le vaste bûcher tous les aqueducs extérieurs d'Edesse, afin d'éteindre le feu, l'eau, comme de l'huile, du soufre, ou quelque autre matière inflammable, ne fit qu'augmenter l'incendie, jusqu'à ce que tous les retranchements et tous les travaux des assiégeants ne présentèrent plus qu'un monceau de cendres. C'est alors que Chosroës, voyant l'issue déshonorante de ses tentatives, lui qui espérait dominer la puissance du Christ, retourna honteusement dans ses Etats.

L'Empereur Constantin Porphyrogénète rapporte les mêmes faits avec d'autres détails qu'on ne trouve ni dans Procope, ni dans l'historien Evagrius[1].

APPENDICE II

(*Voir 6 col.* III)

Pilate atteste positivement les miracles de Jésus dans les deux lettres suivantes que, selon la tradition, il adressa à l'Empereur Tibère, son maître. Voici les termes dont il se sert pour parler de ces prodiges :

« .... Istum itaque (Christum à Prophetis praenuntiatum) me Prœ-
« side in Judæam Deus Hebræorum cùm misisset, et vidissent eum
« cæcos illuminâsse, leprosos mundâsse, paralyticos curâsse, dæmo-
« nes ab homunibus fugâsse, mortuos etiàm suscitâsse, imperâsse
« ventis, ambulâsse siccis pedibus super undas maris, et multa alia
« (mirabilia) fecisse, cùm omnis populus Judæorum eum filium Dei
« esse diceret, invidiam contrà eum passi sunt Principes Judæorum,
« et tenuerunt eum, mihique tradiderunt...., asserentes istum Magum
« esse et contrà Legem eorum agere.... »

« Suis Prophetis et more nostro Sibyllis præmonentibus, hunc ve-
« ritatis legatum crucifixere, signis etiàm super naturam apparentibus,
« dùm penderet, et Orbi Universo Philosophorum judicio lapsum mi-
« nantibus. »

« ...... Ille autem, militibus meis custodientibus, die tertio resur-
« rexit.... »

Un ancien mémoire, intitulé l'*Evangile de Nicodème* ou *Acta-Pilati*, par ce qu'il a été composé en partie avec les *Actes de Pilate*, qui furent envoyés à Rome, — mentionne également les miracles de Jésus, à l'occasion du procès de N. S.

1. Les Juifs se présentent et accusent le Christ en ces termes :

— Nous avons une Loi qui défend de guérir le jour du Sabbat. Or, celui-ci a guéri en ce jour-là des estropiés, des sourds, des paralyti-

1. Voir M. Bonnetty, *Annales de Philosoph. chrét. n. III. p.* 185, *etc.*

ques, des aveugles, des lépreux, des démoniaques, en usant de maléfices.

— Comment, reprit Pilate, *en usant de maléfices?*

— Oui, répondent les Juifs; car c'est un magicien qui chasse les Démons par le Prince des Démons, et c'est ainsi que tous ces Esprits lui sont assujettis.

— « Cette expulsion des Démons, dit Pilate, ne se fait point par l'intermédiaire d'un Esprit immonde, mais par la puissance de Dieu... »

Dans le cours de la Passion, ces mêmes *Actes*[1] nous présentent une scène où quelques-uns de ceux qui avaient été les objets du Pouvoir Miraculeux de J.-C , viennent déposer en sa faveur de la manière qui suit :

« Un Juif, nommé Nicodème, s'approcha du gouverneur et dit :

— Je vous prie de me permettre de dire quelques paroles :

— Parlez, lui dit Pilate.

— J'ai dit aux Anciens des Juifs, reprit Nicodème, et aux Scribes, et aux Prêtres, aux Lévites, et à toute la multitude des Juifs dans la Synagogue : Quelle plainte portez-vous contre cet homme ? Il faisait de nombreux et éclatants miracles tels que personne n'en fait, ni n'en a jamais fait. Renvoyez-le et ne lui faites aucun mal ; si ces miracles viennent de Dieu, ils seront stables ; s'ils viennent des hommes, ils se détruiront. Moyse, que Dieu avait envoyé en Egypte, fit les miracles que Dieu lui avait ordonné d'opérer en présence de Pharaon, roi d'Egypte. Et il y avait là des magiciens, Jannès et Mambrès, et ils voulurent faire les mêmes miracles que Moyse ; mais ils ne purent les imiter tous, et les Egyptiens les regardèrent comme des Dieux. Or, comme les miracles qu'ils avaient opérés, ne provenaient pas de Dieu, ils périrent eux et ceux qui avaient cru en eux. Et maintenant, renvoyez cet homme, car il ne mérite pas la mort.

Après que Nicodème eut ainsi parlé au Prétoire au milieu du frémissement des Juifs, un autre homme s'approcha, demanda au Gouverneur la permission de parler, et dit :

— Depuis 38 ans, je gisais dans mon lit et j'étais constamment en proie à de grandes souffrances et en danger de perdre la vie. Jésus vint, et beaucoup de démoniaques et de gens affligés de divers infirmités furent guéris par lui. Alors quelques jeunes gens m'emportèrent dans mon lit et me menèrent à lui. Et Jésus, me voyant, fut touché

1. Chap. V. VI. VII.

de compassion, et il me dit : ***Levez-vous, prenez votre lit, et marchez!*** Et aussitôt je fus complètement guéri : Je pris mon lit, et je marchai.

Les Juifs dirent à Pilate :

— Demandez-lui quel jour il fut guéri.

— Le jour du Sabbat, répondit-il.

Les Juifs dirent :

— Ne disions-nous pas qu'il guérissait les malades et qu'il chassait les Démons le jour du Sabbat ?

— J'étais aveugle de naissance, dit un autre Juif, j'entendais parler et je ne voyais personne. Jésus passa, je m'adressai à lui en criant à haute voix : ***Fils de David, prenez pitié de moi !*** Et il eut pitié de moi, et il posa sa main sur mes yeux, et aussitôt je recouvrai la vue.

Un autre s'avança et dit :

— J'étais courbé, et d'un mot il m'a redressé.

Un autre s'avança et dit :

— J'étais lépreux, et il m'a guéri d'un mot.

Et une femme, nommée Véronique, dit :

— Depuis 12 ans j'étais affligée d'un flux de sang ; je touchai le bord de son vêtement, et aussitôt le flux de sang s'arrêta :

— D'après notre Loi, dirent les Juifs, une femme ne peut venir déposer en témoignage.

Quelques autres de la foule des Juifs, hommes et femmes, se mirent à crier :

— Cet homme est un Prophète ; les Démons lui sont assujettis.

— Pourquoi, dit Pilate, les Démons ne sont-ils pas assujettis à vos Docteurs ?

— Nous ne savons, répondirent-ils.

D'autres dirent à Pilate :

— Il a ressuscité Lazare, qui était mort depuis 4 jours, et il l'a fait sortir du sépulcre.

Le Gouverneur, entendant cela, fut effrayé, et il dit aux Juifs :

— Que vous servira-t-il de répandre le sang innocent ?

Tels sont les divers témoignages du Paien P. Pilate, relativement aux prodiges de N. S. Ils sont consignés dans sa ***Lettre*** à Tibère et dans le texte de ses ***Acta***.

Les ouvrages de Méliton, de S. Clément de Rome[1], de S. Martial,

1. S. Clém., *recogn. ap. Coteler. t. 1. p.* 496.

etc., rappellent à chaque page ces miracles de Jésus et plusieurs autres encore. Par exemple, Méliton[1], *de passione S. Joannis Apostoli*, fait mention d'une circonstance particulière où N. S. J.-C. ressuscita trois morts, à la fois, en présence du peuple hébreu.

Voici le passage traduit du grec en latin :

« Notre Seigneur disait :

« — S'ils n'écoutent pas Moyse et les Prophètes, ils ne croiront « pas ,lors même qu'ils verraient ressusciter un mort.

« Le Christ confirma par des faits la vérité de ses paroles. Car, « comme les Juifs lui protestaient qu'ils croiraient en lui, s'ils voyaient « revenir un mort à la vie ; il leur dit :

« — Apportez ici les morts que vous avez (présentement dans la ville).

« Bientôt ils lui apportèrent trois cadavres d'hommes morts, et ils « les ressuscita de la mort à la vie : Et ces hommes miraculeusement « ressuscités par lui, se levèrent comme des personnes qui sortent « d'un profond sommeil, et ils rendirent témoignage à la vérité de ses « discours. »

Ce fait concorde très-bien avec ce que dit S. Augustin[2] que *plusieurs morts furent ressuscités par N. S. J.-C.. quoique l'Evangile ne fasse mention que de trois*.

La plupart des miracles de N. S. sont attestés par les divers monuments primitifs, écrits par les Disciples immédiats de Jésus et des Apôtres.

S. Jacques[3] les rappelle en ces termes :

— « Et ut probaretur ipsum esse, qui Adam de limo terræ formaverat, lutum fecit de salivâ suâ, et imposuit oculis ac sanavit eos... Denique post tanta beneficia in Judæos collata, cùm tot paralyticos curâsset, leprosos mundâsset, tot dæmones fugâsset, et mortuos suscitâsset, omnes unâ voce clamaverunt : *Reus est mortis !*...

S. Prochore[4], Disciple de Jésus et compagnon de S. Jean, fait mention des prodiges de son divin Maître, et en particulier de celui par lequel il marcha sur les eaux de la mer...

S. Clément de Rome[5], disciple et successeur de S. Pierre, rapporte les paroles mêmes de S. Pierre concernant les mêmes faits :

1. Mellitus, *de pass. S. Joan. ap. p.* 611.
2. S. Augustin, *serm. 44. de verbis Domini, circà initium.*
3. *Hist. Apôst., l. IV. c.* 7.
4. Proch., *hist. S. Jean. Ev.* c. 15, etc.
5. S. Clém., *recogn. l. I. c.* 41.

— « Cùm omnem languorem, et ómnem infirmitatem curaret in plebe, virtutes faceret innumeras, vitam Evangelisaret æternam ; ab impiis actus est in crucem ; quod tamen factum, virtute ejus conversum est in bonum. Denique, cùm pateretur, omnis ei compassus est mundus : Nam et sol obscuratus est, et astra turbata sunt : Mare commotum est, montesque disrupti ; et sepulcra patefacta sunt : Velum templi scissum est, velut lamentans excidium Loco imminens · Et tamen cùm omnis mundus commotus sit, ipsi etiàm nunc ad inquisitionem tantarum rerum mullatenùs commoventur. »

S. Marcellus[1], autre Disciple très-distingué de S. Pierre, représente cet Apôtre faisant le récit des grandes merveilles opérées par Notre Seigneur.

S. Justin[2], Martyr, montre comment J.-C. a fait des prodiges évidemment divins, et comment il empêcha les magiciens et notamment Apollonius de Thyane, d'opérer des prestiges par l'intermédiaire des Démons.

S. Astérius[3]. *évêque d'Amasée*, en Asie, nous apprend que les divers miracles de J.-C., la résurrection de Lazare, · la guérison de l'hémorroïsse, la pécheresse, le paralytique, les noces de Cana, et d'autres faits prodigieux, étaient peints à Amasée et dans les autres villes de l'Orient, avec les plus vives couleurs, sur les riches tissus de soie et de pourpre, qui faisaient la parure des appartements et des personnes.

1. Marcell., *de Actibus martyrii Petri et Pauli, p.* 638, *etc.*

2. S. Justin. *Quæst.* 24.

3. Voir l'étude de ses sermons par M. Villemain, *Correspondant du* 25 *mars* 1856.

CHAPITRE II

MULTIPLICATION DES PAINS

LE MESSIE MULTIPLIERA MIRACULEUSEMENT
LA NOURRITURE CORPORELLE
EN FAVEUR DES HUMBLES D'ISRAEL. — IL DONNERA
ÉGALEMENT UNE NOURRITURE D'IMMORTALITÉ.

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

I. — Multiplication merveilleuse du pain, au temps du Messie — (David,* An 1080-1014 *av. J.-C.).

Ps. LXXI. 16. David prédit que, entre les autres prodiges des temps du Messie, « il y « aura une abondance de pain « sur la terre, au sommet des « montagnes : un peu de pain « se multipliera plus que les « arbres du Liban : » *Super extolletur super Libanum fructus ejus. (Voir 2 col. 1.).*

II. — Le Messie nourrira miraculeusement ceux qui souffriront la faim dans le Désert.

Au ps. CVI. (4 et suiv.), dont une partie a déjà été appliquée au Messie, voici ce que dit le même Prophète au sujet du rassasiement des pauvres : « Ils « ont erré dans le Désert sans « eaux ; où ils n'ont point trou- « vé de route pour les con- « duire à une ville qu'ils pus- « sent habiter ; ils souffraient la « faim et la soif, et ils tombaient « de défaillance. Ils ont crié « vers le Seigneur durant leur « affliction, et il les a délivrés

DEUXIÈME COLONNE

Traditions et interprétations des docteurs Hébreux et Chrétiens.

I. — Comment les Hébreux expliquent le 16ᵉ verset du ps. 71, (1 col. I.)

Les anciens Docteurs Hébreux, que cite le R. Salomon, ont transmis « qu'au temps du « Messie, fils de David, il y aura « sur la terre d'Israël, au som- « met des montagnes, un mor- « ceau ou gâteau de pain, (Selon « d'autres) : un sacrifice de « pain, offert avec action de « grâces par le Messie, et dont « tous mangeront et procure- « ront des provisions à leur fa- « mille. » Ils se fondent sur le 16ᵉ verset du 71ᵉ psaume, qu'ils appliquent intégralement au Messie, et qui, en effet, doit lui être appliqué ainsi.

Voici ce verset traduit selon les termes de l'hébreu : « Et il « y aura un morceau ou gâteau « de pain, (les 70) : un soutien « ou morceau de pain, (le Chald): « un pain substantiel, (Vatable « et Génébrard) : un peu de « froment ou de pain, sur la « terre, au haut des montagnes ; « son fruit sera multiplié ou

« de leurs misères, *de necessi-* « *tatibus*. Béni soit le Seigneur, « parce qu'il a rassasié Celui « qui était sans aliment, et qu'il « a rempli de biens celui qui « était affamé ! Ils étaient assis « dans les ténèbres et dans les « ombres de la mort ; ils étaient « enchaînés par la misère, *men-* « *dicitate*, et par des liens. » Il est dit ensuite que Dieu les en a retirés « par son Verbe qu'il « leur a envoyé. »

Ce passage paraît avoir tous les caractères d'une prophétie formelle et non pas seulement d'une figure prophétique. Il ressemble fort à l'oracle d'Isaïe, qui va être cité ci-après, et qui marque également le futur rassasiement de ceux qui souffriront la faim dans les lieux déserts.

III. — Le Messie rassasiera les pauvres, donnera aux justes une nourriture d'immortalité.

Le Psaume XXI. 28, qui regarde certainement le Messie, annonce que de son temps ceux qui recherchent le Seigneur, seront miraculeusement rassasiés, et que, en outre, ils recevront du Christ un aliment qui les fera vivre éternellement : « Je vous rendrai mes vœux et « mes actions de grâces, » dit le Christ au Seigneur, « en pré- « sence de ceux qui vous crai- « gnent. Les pauvres. (*l'Hébr.*) « les doux mangeront, et seront « rassasiés. Ceux qui recher- « chent le Seigneur, le loueront ; « leur cœur vivra dans l'éter- « nité. *Edent pauperes, et sa-* « *turabuntur : et laudabunt* « *Dominum, qui requirunt* « *eum : vivent corda eorum* « *in sæculum sæculi*. »

« Alors toutes les extrémités « de la terre se ressouviendront « de ses merveilles et se con- « vertiront au Seigneur ; et tou- « tes les familles des nations se « mènera bruit comme le Li- « ban. (Ses Disciples) se multi- « plieront dans les villes, com- « me l'herbe de la campagne. « Que son nom (le nom du Mes- « sie) soit béni ! il subsistera « autant que le soleil. »

Quelques rabbins crurent que le froment croîtrait en forme de petit gâteau, suivant cette parole: « il y aura un gâteau de pain. » Telle était l'opinion du rabbin Ira.

Plusieurs autres, comme les RR. Kimki, Bérachias, Ishac, etc., ont dit : « Le dernier Ré- « dempteur sera comme le pre- « mier (Rédempteur Moyse) : « De même que le premier Ré- « dempteur a fait descendre la « manne, selon qu'il est écrit « dans l'Exode, c. XVII : *je* « *ferai pleuvoir pour vous un* « *pain du ciel* ; de même aussi « fera le dernier Rédempteur, « c'est-à-dire le Messie, selon « qu'il est écrit : ***il y aura un*** « ***pain célèbre sur la terre***, » etc. ; ou même, selon la teneur du passage prophétique, « il « sera un pain célèbre, un sou- « tien, un sacrifice de pain, sur « la terre, » etc.

Le Messie doit en effet réaliser ces deux choses, en donnant un pain miraculeusement multiplié, et en se donnant lui-même comme le vrai pain du ciel. C'est pourquoi le R. Jonathas-ben-Uziel, traduisant ce passage en Chaldéen, l'a ainsi exposé et appliqué au Messie : « il y aura « un sacrifice de pain sur la « terre, au sommet des monta- « gnes de l'Eglise. Que celui qui « a des yeux prenne garde à ce « qui est écrit : c'est du Messie « que parle tout le psaume... » Selon la glose du R. Salomon, « tout cela arrivera dans les « jours du Messie. »

Le R. Johaï, qui vécut plusieurs années avant J.-C., a dit que « ce Sacrifice de pain, tous

1re COLONNE. — PROPHÉTIES.

« prosterneront en sa présence. » Tout cela sera l'œuvre du Messie. Après avoir rendu grâces à Dieu son Père, il créera ou multipliera miraculeusement la nourriture dont il rassasiera la multitude du peuple. De plus, il donnera aux humbles un aliment de vie éternelle. Par cette nourriture, *leurs cœurs*, selon les termes du Prophète, *vivront pour l'éternité, vivent corda eorum in sæculum sæculi*. Ces miracles convertiront l'Univers : les riches eux-mêmes *adoreront* le Christ, et voudront « participer aussi à cet aliment » d'immortalité.

Le psaume CX. v. 4, marque que le Seigneur doit donner une nourriture merveilleuse, dont il laissera un monument parmi son peuple : « Le Seigneur, plein « de compassion et de tendresse « a établi un monument de ses « merveilles, il a donné une « nourriture à ceux qui le crai- « gnent : *memoriam fecit mi- « rabilium suorum ; escam « dedit timentibus se.* » C'est par ce monument que « toute la terre, » comme il est dit au ps. précédent, le XXI, « se ressouviendra des merveilles » du Christ. Les SS. Pères, dit Calmet, *in ps 100*, ont vu en ceci l'institution de l'Eucharistie. L'on peut dire, en effet, que comme le vase de manne a été autrefois un souvenir des merveilles de Dieu, opérées par la main de Moyse ; ainsi l'Eucharistie sera-t-elle aussi un mémorial ou monument des merveilles du Christ et en particulier de la multiplication des pains. (*Voir 2 col.* II.)

IV. — Le Christ sera ému de compassion pour le peuple qui souffrira la faim : — il le rassasiera sur la montagne. (Isaïe).

Is., XLIX. *8 et suiv.* « Voici « ce que dit le Seigneur *au*

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« les autres sacrifices ayant cessé, « ne cesserait jamais. » — Les RR. Moy. Hadarsan, Assaia, etc., et la plupart des anciens ont pensé de même, comme on le voit dans la *Midras Tillim* ou *Exposition des psaumes*, dans les Commentaires de Génébrard, *(in hunc psal)*, dans Petrus Galatinus, *L. X. c. 4*.

S. Jérôme a traduit ce même verset par ces mots : *erit memorabile frumentum*, voulant peut-être rendre par là l'idée du mot *superextolletur super Libanum :* le fruit de ce froment sera plus célèbre que le Liban. Selon d'autres : « une poignée « de froment ou un peu de pain, « sera plus fécond, plus multi- « plié que le Liban. »

De tout cela il faut conclure que les anciens Docteurs, qui connaissaient bien la valeur des termes hébreux, ont été fondés à attendre du Messie un pain miraculeux quelconque. Quant aux modernes, plusieurs ramènent à ce sens la multiplication du pain qui arrivera au temps du Messie, et que Jésus de Nazareth a opéré miraculeusement en présence d'une grande multitude d'Israélites, qui l'avaient suivi au Désert. (*Voir 3 col. I, et 4 col. I.*)

II. — Sur les prophéties suivantes.

Ces prophéties ont été entendues par tous les Interprètes, et doivent nécessairement s'entendre : 1° d'une nourriture merveilleusement abondante que procurera le Messie aux hommes Hébreux, dociles à sa voix, *1 col.* II, III, IV ; 2° d'une nourriture mémorable, précieuse, comme celle de l'Eucharistie, qui nourrit les hommes pour la vie éternelle, I *col.* III. *Quiconque mangera de ce pain* du Christ, *vivra éternellement.* (S. Jean. VI. 58). Ainsi est gé-

« *Messie qu'*il établit pour être « la Lumière des nations : Je « vous ai établi pour être le « Réconciliateur du Peuple, « pour réparer la terre, pour « posséder les héritages dissi- « pés ; pour dire à ceux qui « sont dans les chaînes : sortez ! « et à ceux qui sont dans les « ténèbres : Paraissez à la Lu- « mière ! »

« Ils paîtront le long des che- « mins, et ils trouveront sur les « collines leurs pâturages (*Hé- « br.): Super vias pascentur, « et in supinis collibus*, (seu, « *in montibus;* (Forer.)*pascua « eorum invenient ;* ils n'au- « ront plus ni faim, ni soif ; *ils « seront rassasiés*, parce que « Celui, qui est plein de com- « passion pour eux, les con- « duira et les mènera boire aux « sources des eaux ; *non esu- « rient, neque sitient,.., quia « miserator eorum reget eos, « et ad fontes aquarum pota- « bit eos.* »

Tout cela marque que le Christ donnera au Peuple fidèle une nourriture corporelle et une nourriture spirituelle ; le pain matériel qui nourrit le corps, et le pain spirituel de la Parole Divine et l'Eucharistie, qui nourrit l'âme pour l'éternité.

Orig., *contr. Celse, l.* I. — Forerio, Ménochius, Huet.

V. — Même sujet. — Joël. — (an 800 *av. J.-C.*

Joël. II. 23, 26. — Il est fort probable qu'il faut entendre des mêmes bienfaits matériels et spirituels du Messie ce que prophétise Joël par l'oracle suivant :

« Et vous, Enfants de Sion, « soyez dans des transports de « joie, et réjouissez-vous dans « le Seigneur, parce qu'il vous « a donné le Docteur de la jus- « tice (Le Messie)... Vous man- « gerez et vous vous nourrirez ; « vous serez rassasiés ; vous

néralement expliqué le passage précité du ps. 21. — Chromatius, Génébrard, Berthier, etc.

Il est facile en effet, si l'on veut considérer attentivement ces prophéties, d'observer que, tout en annonçant certainement une nourriture corporelle aux Disciples du Christ, elles leur promettent en même temps une autre nourriture spéciale, destinée à faire vivre leurs âmes, pour les faire passer des ténèbres et de l'état de mort à l'état de lumière et de vie.

Mais, du reste, on traitera en son lieu, ce qui a été prophétisé et évangélisé touchant cette nourriture spirituelle. — Maintenant nous ne nous occuperons que de ce qui concerne la nourriture corporelle que doit procurer le Messie.

Dieu ayant annoncé dans la Loi Mosaïque que le Messie, le Prophète par excellence, ressemblerait à Moyse tant dans ses œuvres extraordinaires que dans sa Législation, il s'en suit que, Moyse ayant nourri le Peuple Hébreu d'un pain miraculeux et céleste, on doit attendre du Messie promis la même merveille.

Nous montrerons dans un traité spécial, que Moyse n'a été effectivement que la figure prophétique du Messie.

I.I. — La Sibylle.

Lactance, au XVe livre de ses *institutions, chap. 15*, rapporte des prédictions de la Sibylle, qu'il dit extraites de livres authentiques ; voici la teneur de ces prophéties :

.... νοσον ανθρωπῶ απολυσει, ςησει τεθνηῶτασ, απωσεται αλγεα πολλοῖσ. εκ δὲ μίάσ πηγῆσ αρτου χοροσ εσσεται ανδρῶν.

C'est-à-dire, « il bannira les « maladies du corps des hom- « mes, il rendra la vie aux

1re COLONNE. — PROPHÉTIES.

« bénirez le nom du Seigneur, « votre Dieu, qui a fait pour « vous tant de merveilles : *et « comedetis vescentes et satu- « rabimini : et laudabitis no- « men Domini Dei vestri, qui « fecit mirabilia vobiscum.* L'oracle ajoute que les Israëlites fidèles « sauront alors que le « Seigneur Dieu est au milieu « d'eux ; » et il annonce « la « descente » immédiate « du S. « Esprit sur toute chair. »

On voit donc ici que le Peuple fidèle sera rassasié miraculeusement, comblé de biens, et consolé par le Docteur de la justice, par le Seigneur même qui enverra le S. Esprit ; — Que si la masse des Juifs recevait dignement le Messie, elle deviendrait temporellement et spirituellement la plus heureuse de toutes les nations.

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« morts ; il chassera les infir- « mités de plusieurs. De plus, « une seule source procurera « une abondance de pain pour « le rassassiement des hommes. « *Ex uno autem fonte panis « satietas erit viris.* »

Lactance témoigne que ces vers et d'autres, que nous citons ailleurs, *6 col.* III, sont tirés des Livres mêmes de la Sibylle d'Erythrée, dont Cicéron et Varron ont fait mention avant la venue de J.-C. — *Ibid.*

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

I. — Jésus multiplie cinq pains d'une manière toute miraculeuse; — Il nourrit une grande multitude du peuple hébreu, qui souffrait la faim dans le Désert ; — Touché de compassion pour ces brebis affamées et malades, il les guérit, et il les rassasie sur la montagne du Désert. — Récit des quatre Evangélistes. (*L'an* 32-33 *de J.-C.*).

Voici comment les quatre Evangélistes racontent une première multiplioation de cinq pains.

Jésus s'était retiré dans le Désert, près de Bethsaïde, au delà de la mer de Galilée. Une grande multitude le suivait, parcequ'ils voyaient les miracles qu'il faisait sur les malades. « Jésus se retira donc sur « une montagne, et il y était assis avec ses Disciples.

« Il vit de cette montagne une grande multitude de peuple, et il fut « touché de compassion pour eux, *1 col. IV*, parcequ'ils étaient « comme des brebis qui n'ont point de pasteurs ; *et miscrtus est su-* « *per eos.*

« Il les accueillit, et il leur parlait du Royaume de Dieu, et il ren- « dait la santé à ceux qui avaient besoin de guérison.

« Comme il était déjà tard, ses Douze Disciples l'abordèrent, lui « disant : ce lieu-ci n'est point habité. *desertus est locus*, et l'heure « est déjà passée. Renvoyez ces multitudes, afin qu'ils aillent aux « environs, dans les métairies et dans les villages s'acheter de quoi « manger : car nous sommes ici dans un lieu désert.

« Jésus leur répondit :

« Il n'est pas besoin qu'ils y aillent ; donnez leur vous-mêmes de « quoi manger.

« Et ils lui dirent :

« Allons donc acheter dn pain pour deux cents deniers d'argent et « nous leur donnerons à manger.

« Alors Jésus ayant levé les yeux, et du haut de la colline,
« ayant considéré cette grande multitude qui était venue à
« lui, dit à Philippe :

« De quoi achèterons-nous du pain pour nourrir tout ce monde ?

« Mais il disait cela pour l'éprouver ; car il savait ce qu'il
« devait faire.

« Philippe lui répondit :

« Du pain pour deux cents deniers ne suffirait pas pour que chacun
« en eut un peu. »

Cette réponse servait d'avance à la preuve du miracle que Jésus allait opérer. Pour le rendre encore plus indubitable, *il dit aux Apôtres :*

« *Combien avez-vous de pains?* Allez-vous en voir ; Et, eux ayant
« su ce qu'ils en avaient, André, frère de Simon-Pierre, lui dit :

« Il y a ici un jeune garçon, (voir 5 col. I. 1°) qui a cinq pains
« d'orge et deux poissons ; mais qu'est-ce que cela pour tant de
« monde, à moins que nous n'allions acheter à manger pour tout ce
« peuple ?

« Or, il y avait environ cinq mille hommes, sans y comprendre les
« femmes et les petits enfants. Alors il leur ordonna de les faire as-
« seoir par bandes, chacune de cinquante, sur l'herbe verte ; car il y
« avait là beaucoup d'herbe. Ils obéirent, et les firent tous asseoir en
« diverses bandes, les unes de cent, les autres de cinquante.

« Jésus prit les cinq pains avec les deux poissons, et jetant un
« regard vers le ciel, il les bénit ; il rompit ensuite les pains, et les
« donna à ses Disciples, afin qu'ils les missent devant ceux qui
« étaient assis. Il leur partagea aussi à tous les deux poissons, et leur
« en donna autant qu'ils en voulurent,

« Tous mangèrent, et furent rassasiés.

« Quand ils furent ainsi rassasiés, Jésus dit à ses Dis-
« ciples :

« *Ramassez les morceaux qui restent, afin qu'ils ne soient pas*
« *perdus.* Ils les ramassèrent donc, et de ces restes ils remplirent
« douze corbeilles. On emporta aussi ce qui était resté des poissons.

« *Ces gens ayant vu le miracle qu'avait fait Jésus disaient :*

« C'est là vraiment le Prophète qui doit venir dans le monde : »
Quià hic est verè Propheta, qui venturus est in mundum.

Observons dans cette merveilleuse multiplication des pains, plusieurs traits conformes aux prophéties précitées,

1 *col.* Cette tendre compassion de Jésus pour le Peuple fidèle ; cette nourriture substantielle qu'il leur procure, de peur qu'ils ne tombent de défaillance dans le Désert ou le long des chemins ; (*comparez 1 col. IV.*). Cette *montagne* retirée, cette solitude inhabitée, sans eau et sans vivres ; ce soin qu'il prend des pauvres d'Israël ; ce rassasiement, ces consolations, qu'il procure aux humbles et aux affligés ; Cette prière du Verbe Incarné à Dieu son Père ; ce miracle éclatant, dont le souvenir vivant attire au Fils de Dieu les hommages de tous les peuples de la terre ; *reminiscentur, et convertentur universi fines terræ*, etc. Tout cela a beaucoup de conformité avec les oracles relatifs au Messie.

Mais ce n'est point là l'unique circonstance où Jésus ait ainsi miraculeusement nourri les foules du peuple. Nous allons encore ici rapporter un prodige semblable, opéré par Jésus à la vue et à l'avantage de la multitude des Israëlites.

Ce sont des faits miraculeux rappelés plusieurs fois dans l'Evangile. *S. Matth.* XVI. 9 ; *S. Marc.* VIII. 18 ; *S. Jean.* VI.

CONTINUATION DE LA

TROISIÈME COLONNE

Accomplissement évangélique.

JÉSUS A MULTIPLIÉ MIRACULEUSEMENT QUELQUES PAINS ET QUELQUES POISSONS ET A NOURRI LE PEUPLE HÉBREU. — JÉSUS A AUSSI DONNÉ UN PAIN CÉLESTE, LE PAIN DE LA VIE ÉTERNELLE.

I. — Autre multiplication miraculeuse de sept pains et de poissons, racontée par S. Matthieu, XV, 32, et par S. Marc, VIII, 1.

Jésus était au milieu du pays de la Décapole. Il monta sur une montagne où il s'assit. — De grandes troupes de peuple vinrent à lui avec des muets, des aveugles, et une foule de malades, qu'ils mirent à ses pieds, et il les guérit.

De nouveau, dit S. Marc, « comme il se trouvait là encore une « grande multitude d'hommes qui n'avaient pas de quoi manger, » *iterum, cum turba multa esset, nec haberent quod manducarent.*

« *Jésus ayant appelé ses Disciples, leur dit :*

« J'ai pitié de ce peuple, parce qu'il y a trois jours qu'il ne me « quittent point, et ils n'ont rien à manger. Si je les renvoie en leurs « maisons, sans avoir mangé, les forces leur manqueront en chemin ; « car quelques-uns sont venus de loin ; je ne veux donc pas les ren- « voyer à jeun. » *Misereor super turbam : quia ecce jàm triduo sustinent me, nec habent quod manducent...*

Ses Disciples lui dirent :

« Dans un lieu désert comme celui-ci, d'où pourra-t-on avoir des « pains pour les rassasier ? »

Il leur demanda :

« Combien avez-vous de pains? — Sept, lui dirent-ils, (*Matth.*
« *XV.* 34.) et quelques petits poissons. Il ordonna ensuite à ce qu'il
« y avait de monde de s'asseoir sur la terre.

« Alors Jésus prit les sept pains, et, rendant grâces, il les rompit
« et les donna à ses Disciples, pour les servir, et ils les servirent à ce
« peuple. Il bénit aussi les petits poissons qu'ils avaient, et il com-
« manda qu'on les servît.

« Tous mangèrent et furent rassasiés; et des morceaux qui restè-
« rent, on remporta sept corbeilles pleines.

« Or le nombre de ceux qui avaient mangé était d'environ quatre
« mille hommes, sans compter les enfants et les femmes.

« Jésus les congédia, pour se dérober à leurs applaudissements, et,
« montant dans une barque, il alla du côté de Dalmanutha, dans la
« contrée de Magedan. »

Par ces prodigieuses multiplications de pains et de poissons, Jésus a donc opéré un miracle aussi éclatant que celui de Moyse dans le Désert. Mais ce qui est surtout remarquable dans celui de Jésus, c'est qu'il n'était que la figure et la preuve d'un autre miracle plus grand encore, celui de la communication d'un pain céleste, d'un pain vivant, d'un pain d'immortalité, dont nous allons dire ici quelques mots.

II. — Jésus a donné à ses Disciples le véritable Pain de vie, pour leur communiquer la vie éternelle.

Le lendemain, ces milliers d'Israëlites, qui avaient été rassasiés par Jésus, revinrent à lui. Il leur dit :

« Vous me cherchez, par ce que vous avez mangé des pains, et que
« vous avez été rassasiés.

« Travaillez non pour une nourriture qui périt, mais pour celle qui
« demeure jusque dans la vie éternelle, et que le fils de l'homme vous
« donnera. » *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem filius hominis dabit vobis.* (Jean. VI. 27.).

« Je vous le dis en vérité : ce n'est pas Moyse qui vous a donné le
« pain céleste; mais c'est mon Père qui vous donne le vrai Pain cé-
« leste; car le pain de Dieu est celui qui vient du ciel et qui donne la
« vie au monde.

« Ils lui dirent donc :

« Seigneur, donnez-nous toujours de ce pain-là.

« Jésus leur répondit :

« Je suis le Pain de vie ; celui qui vient à moi n'aura point de « faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais de soif...

« Je suis le Pain de vie. — Vos pères ont mangé la Manne dans le « Désert, et ils sont morts :

« C'est ici le Pain descendu du Ciel, afin que, si quelqu'un en « mange, il ne meure point.

« Je suis le Pain vivant descendu du Ciel. Si quelqu'un mange de « ce Pain, il vivra éternellement :

« Et le Pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois (livrer, sa- « crifier,) donner pour la vie du monde.

« Celui qui mange ma chair, et boit mon sang, a la vie éternelle, « et je le ressusciterai au dernier jour.

« Car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est « véritablement un breuvage. » (Voyez le reste du chap.).

C'est bien là la nourriture que, d'après les Prophètes, le Christ devait donner à ses Disciples, afin que, *ps.* 21, *leurs âmes vivent pour l'Eternité*

Il était bien important que Jésus donnât aux hommes cette nourriture céleste, ce Pain de la vie éternelle, et qu'il leur fournît en même temps un puissant motif d'y croire ; mais pouvait-il leur en donner un plus fort et plus convenable, que cette admirable multiplication de quelques pains? Lorsque nous le voyons donner aux hommes un pain matériel, créé sur le champ, avec un pouvoir si miraculeux et si divin, pourrions-nous ne le pas croire, lorsqu'il nous assure qu'il nous donnera sa chair divine pour nourriture d'immortalité?

Nous traiterons du Mystère Eucharistique dans un chapître spécial. Nous ne le touchons ici, en passant, que pour montrer que Jésus a nourri son peuple d'une manière infiniment plus excellente, que n'a fait Moyse.

QUATRIÈME COLONNE

Traditions primitives des Anciens Pères.

I. — Multiplication des Pains.

1. *Saint Martial*, l'un des septante deux Disciples de Jésus, était ce jeune homme qui avait les cinq pains d'orge et les deux poissons, 3 *col.* 1., que le Sauveur bénit et multiplïa miraculeusement, pour être distribués à la multitude affamée. C'est du moins ce que rapportent la tradition des Anciens, et la vie de ce Saint Apôtre.

L'Eglise de Limoges assure que S. Martial a été dans la compagnie du Fils de Dieu ; qu'il fut envoyé dans les Gaules par S. Pierre, et qu'il a prêché dans l'Aquitaine.

L'Eglise Romaine a suivi l'ancienne tradition dans l'office de S. Martial. (*Voir le brév. rom.*).

Ainsi, l'un des témoins les plus immédiats et les plus sûrs de la multiplication miraculeuse des pains et des deux poissons, aura lui-même, rendu témoignage à la vérité de ce prodige éclatant.

2. *S. Clément d'Alexandrie* parle ainsi de cette multiplication des pains :

« Cinq pains rompus par le Sauveur se multiplient sous les mains « de ceux qui l'écoutent. » *Strom. L. IV. 6.*

Et ailleurs :

« Je vois le Seigneur rassasier, avec deux poissons et cinq pains « d'orge, la multitude assise sur l'herbe en face de la mer de Tibé- « riade. » *Ibid. L. VI. c. 3.*

3. *Origène* défend la réalité de ce prodige contre le philosophe Celse, qui se voyant dans l'impossibité de le nier,

cherchait à l'attribuer aux prestiges démoniaques. — *L. 1. du traité d'Orig. contre Celse.*

4. *Arnobe*, (250-280) s'exprime ainsi sur l'auteur de ce prodige :

« A-t-il été un homme comme nous, Celui qui avec cinq pains,
« rassassia cinq mille personnes qui le suivaient, et qui, pour que ce
« miracle ne parut point un prestige aux yeux de ces hommes incré-
« dules et durs, fit recueillir douze corbeilles de morceaux qui restè-
« rent? » *L. 1. c. 46. adv. Gentes.*

Jésus a donc fait paraître en cette circonstance son pouvoir créateur et a prouvé qu'il n'était point un homme ordinaire, d'origine terrestre et mortelle, mais qu'il était le Fils de Dieu, descendu du ciel, pour instruire les hommes sur les moyens de parvenir à la bienheureuse immortalité.

5. *S. Cyrille de Jérusalem* voit dans ce miracle l'action toute puissante d'un Dieu :

« C'est, dit-il, par la puissance de sa divinité qu'il a nourri cinq
« mille hommes avec cinq pains. » (*IVe et X^e catéchèse.*).

6. *S. Augustin* dit que les pains se multiplièrent dans les mains de Jésus, comme le grain se multiplie dans la terre. Que si l'on admire plus la première multiplication, que non pas la seconde, c'est parce que celle-ci est journalière et que l'autre est extraordinaire.

« Les miracles qu'a opérés N. S, J.-C., sont des œuvres toutes di-
« vines ; ces signes visibles révèlent un Dieu à l'intelligence humaine.
« En effet, comme Dieu n'est point une substance telle, quelle puisse
« être vue des yeux du corps ; et, comme les miracles, par les quels
« il régit le monde entier et gouverne toute créature, n'ont plus de
« prix aux yeux des hommes, à cause de leur continuité, en sorte que
« presque personne ne daigne prêter attention à l'action si merveil-
« leuse de Dieu dans chaque grain de semence : Dans sa miséricorde,
« il s'est réservé quelques œuvres à opérer en temps convenable contre
« l'ordre et le cours accoutumé de la nature, afin que les hommes,
« pour qui les prodiges journaliers avaient perdu leur prix, fussent
« dans l'admiration à la vue de ces prodiges inusités, quoique moins
« considérables. Car le gouvernement de l'Univers est un plus grand
« miracle que le rassasiement de cinq mille hommes au moyen de cinq
« pains. Personne n'admire le premier ; tous les hommes admirent le
« second ; non point par ce que c'est un prodige plus considérable,

« mais par ce que c'est un prodige rare. Car qui est-ce qui aujour-
« d'hui même nourrit le monde entier, si ce n'est Celui qui crée les
« moissons avec quelques grains ? C'est partout la même action de
« Dieu. Le pouvoir qui lui sert pour multiplier les moissons au moyen
« de quelques grains, lui a servi pour multiplier en ces mains les cinq
« pains. Ce pouvoir était entre les mains du Christ. Or, ces cinq pains
« étaient comme une semence, non pas, il est vrai, confiée à la terre,
« mais multipliée par Celui qui créa la terre. Ce prodige a été appro-
« ché des sens, pour élever l'âme, a été présenté aux yeux du corps,
« pour exercer l'intelligence : Ces œuvres visibles ont pour but de
« nous faire admirer le Dieu invisible. »

Telles sont les réflexions du grand Docteur sur ce miracle de Jésus. *Tract. 24. in Joannem.*

On peut voir encore sur ce point les paroles de Lactance, au IVe *Livre de ses institutions*, *chap. XV.*

Les habitants de la Palestine montrent le lieu ou J.-C. venait souvent prier et enseigner, et où il fit le miracle de la multiplication des pains. C'est une montagne de Galilée, située dans la tribu de Nephtali, près du Lac de Tibériade, appelée depuis *la Montagne de J.-C.* (*V.* Sanson, *géograph.*).

CINQUIÈME
ET SIXIÈME COLONNE

Témoignages et aveux des hérétiques, des Juifs et des Païens.

I. — Les Mahométans ont reconnu la vérité de ce miracle de Jésus.

L'Alcoran, d'après une histoire non-canonique, parle ainsi avec un style poétique de cette merveilleuse multiplication des pains dans le Désert :

« De plus, Jésus fit descendre du Ciel une table à laquelle il prit
« son repas avec ses Disciples. »

Dans Galatinus, L. VIII., c. 6.

II. — Les Juifs, quoiqu'ennemis implacables de Jésus, ont écrit dans le *Sepher Toldos*, que le fils de Marie « donnait « à la troupe qui le suivait des poissons qu'il leur avait pro- « curés miraculeusement. »

Bien qu'ils ne plaçent pas ce fait en son lieu, ils en attestent néanmoins la vérité et le caractère miraculeux.

La Sibylle des Paiens parle ainsi de la multiplication des cinq pains et des deux poissons, du rassasiement du Peuple dans le Désert et des douze corbeilles de morceaux qui furent recueillis après le repas :

εἲν αρτοισ αμα πεντε και ἰχθυεσσι δυοῖσίν
ανδρων χὶλὶαδασ εν ἔρημω πεντε κορέσσεῖ,
και τα περισσευοντα λαβών μετα κλασματα παντα,
δωδεκα πληρωσει κοφὶνουσ εισ ελπὶδα πολλῶν.

Dans Lactance, Instit. L. IV. c. 15.

Il en est qui pensent que la Sibylle a prédit ce prodige avant la venue du Sauveur; mais il semble plus probable qu'elle n'a fait que raconter sous une forme vatidique un fait accompli. — Nous avons donné ailleurs plus de développement à cette dernière opinion.

IV. — Aveu des Paiens.

Ils ont reconnu l'authenticité de ce miracle, bien qu'ils en aient contesté le caractère surnaturel.

Examinons la contenance que prend Celse vis-à-vis de ces prodiges éclatants de Jésus.

Cet ennemi subtil et acharné, disputant contre le Christ, lui adresse ces paroles :

« Nous ne croyons pas les anciennes fables qui disent que Persée,
« Amphion, Œaque, Minos, sont les fils des Dieux, quoiqu'elles nous
« représentent les actions de ces gens-là comme grandes, merveilleu-
« ses et véritablement plus qu'humaines. Mais vous, qu'avez-vous dit
« ou fait d'extraordinaire, de miraculeux, ou d'admirable? Rien jus-
« qu'à présent, quoique les Juifs vous aient provoqué dans le Temple
« de montrer par quelque miracle évident que vous étiez le fils de
« Dieu.... »

Celse, prévoyant ensuite, dit Origène, qu'on ne manquerait pas d'alléguer les grands miracles que Jésus a faits, veut bien accorder qu'il n'y a rien que de véritable dans ce qu'on lit des malades qu'il a guéris, et, en particulier, *du peu de pain, dont il a nourri de grosses troupes qui en laissaient plus de reste qu'il n'y en avait d'abord*, et des autres prodiges de Jésus ; et quoi qu'il fasse connaître qu'il ne veut pas y ajouter foi, il n'ose cependant compter sur la validité de cette réponse, sur laquelle il était si facile de le réduire au silence. Sentant donc la faiblesse de cette défaite, pressé qu'il était par la notoriété des faits, et par les témoignages qu'on leur rendait de toutes parts, il n'ose s'y arrêter et cherche de suite une seconde retraite au défaut de la première, en disant que c'étaient des opérations magiques des mauvais

Démons. Ainsi il compare *ces merveilleux repas où Jésus, en deux différents temps, nourrit, avec quelque peu de pain et de poissons, plusieurs milliers de personnes, à ces festins magiques des enchanteurs Egyptiens, qui présentaient à leurs convives des mets illusoires, qui n'avaient ni substance, ni réalité.* Ce qui supposerait qu'une multitude affamée et défaillante eut pu être rassasiée par des chimères, rafraichie et fortifiée par des ombres.

(Orig., *l.* I. *n.* 67 *et* 68. — Addison).

« Celse voyait parfaitement, ajoute Addison, que ces miracles avaient eu trop de témoins oculaires, pour qu'il lui fut possible d'en refuter la multitude, et que, ces troupes nombreuses en ayant répandu le bruit, il ne lui restait pour les décréditer, que de les attribuer à la magie. Il ne lui suffisait pas, en effet, de dire qu'un miracle attesté par plusieurs milliers de témoins oculaires, était une invention des Disciples de J.-C. ; c'est pour quoi, en reconnaissant le témoignage pour authentique, il s'efforce de montrer combien cette multitude était abusée. »

Mais comment aurait-elle été abusée cette multitude, affamée depuis trois jours, cette foule nombreuse de 9,000 hommes et peut-être d'autant de femmes et d'enfants qui *mangèrent tous*, dit Saint Matthieu, qui *furent rassasiés*, et devant qui *on recueillit douze paniers de morceaux qui restèrent.*

Pour un ennemi aussi habile que Celse, cette manière de combattre ces miracles de Jésus vaut un témoignage direct. Car, ce philosophe, désirant objecter qu'ils n'étaient pas véritables, vit que cela n'était pas possible devant le témoignage de tant de témoins oculaires, c'est-à-dire de plusieurs milliers d'hommes à l'âge mur et réfléchi. C'est pourquoi il n'osa point s'appuyer sur une réponse si faible, qui eut été nulle et déraisonnable aux yeux de ses contemporains. Car les hommes de cette époque étaient assurés de la vérité de ces faits, et par les témoins oculaires eux-mêmes, et par ceux qui avaient entendu ces témoins raconter ce qu'ils avaient vu et éprouvé.

CHAPITRE III

MIRACLES SUR LA MER

LE VERBE ENVOYÉ PAR DIEU POUR GUÉRIR
ET DÉLIVRER LES HOMMES, APAISERA LES FLOTS AGITÉS
ET OPÉRERA DES MIRACLES SUR LA MER
A LA VUE DES PÊCHEURS.

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

I. — Le Verbe Divin fera paraître des prodiges sur la mer, à la vue des pêcheurs — Il apaisera les flots de la mer.

Le psaume CVI, *vv. 20 et suiv.*, renferme, sinon, comme le veulent néanmoins les Hébreux et la plupart des Interprètes Chrétiens, une prophétie positive, du moins une figure prophétique ou une prophétie allégorique et figurative des bienfaits et des miracles du Verbe, Envoyé de Dieu.

Le Prophète dit, d'abord, qu'il faut louer Dieu de ses bienfaits envers « ceux qu'il a rachetés, « qui erraient dans le Désert ; « de ce qu'il a rassasié celui qui « était sans aliment, et qu'il a « rempli de biens celui qui était « affamé. Ils étaient assis dans « les ténèbres et dans les om« bres de la mort ; ils étaient « enchaînés par la misère et « par les fers... Pressés de la « faim et de la soif, ils tombaient « en défaillance. Il les a déli-

DEUXIÈME COLONNE

Traditions et interprétations de la Synagogue et de l'Eglise.

I. — Sur le psaume prophétique CVI. 20.

Le Paraphraste Chaldéen, qui est Jonathan-ben-Uziel, et qui vivait plus de 130 ans avant J.-C., enseigne que l'auteur de ce psaume « a prophétisé l'avenir : *prophetavit et dixit.* » Suivant ce rabbin, « ces ténèbres et ces ombres de la mort, » dont parle le psaume, sont les mêmes que celles qu'Isaïe, IX, 2, applique aux « peuples de la Galilée, voisins de la mer, » et que l'Evangile attribue également à ces peuples lors de l'apparition de Jésus. (*Matth.* IV. 15.) Berthier démontre que c'est là en effet le véritable sens du psaume. Les Juifs, cités dans Eusèbe, interprètent ce psaume comme annonçant leur restauration, pour l'époque du Messie, (Calmet). Les Pères, dit Berthier, l'ont expliqué de l'envoi du Messie, la Parole substantielle de Dieu, qui a guéri les blessures des hommes et fermé les portes de la mort. « Si ce sens n'est pas « littéral, » ajoute ce savant

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« vrés et conduits par une voie « droite vers la ville où ils de« vaient habiter ; il les a tirés « des ténèbres et des ombres de « *la mort*, et il a rompu leurs « liens. » Il ajoute ensuite en parlant des merveilles qu'il doit faire paraître sur les eaux et sur la mer :

« Le Seigneur a envoyé son « Verbe, et il les a *guéris*, il les « a tirés des horreurs de la « mort. Que les miséricordes du « Seigneur, que ses merveilles « annoncent sa gloire aux En« fants des hommes..., qu'ils « offrent un sacrifice de louan« ges, et qu'ils publient par des « chants d'allégresse la gran« deur de ses œuvres. »

« Ceux qui se mettent en « mer sur des navires et qui « manœuvrent durant la navi« gation, » c'est-à-dire les pêcheurs, les navigateurs, et les nautonniers, « *ont été témoins* « des œuvres du Seigneur : ils « ont vu les merveilles qu'il « opère au milieu de la pleine « mer :

Qui descendunt mare in navibus, facientes operationem in aquis multis, ipsi viderunt opera Dni, et mirabilia ejus in profundo. Le Prophète ne dit point ici l'espèce de ces miracles ; mais il décrit plus loin une tempête que le Verbe apaise miraculeusement.

« Le Seigneur parle ; et le « vent de la tempête survient ; « les flots s'élèvent ; il parais« sent monter jusqu'aux cieux, « et descendre dans les gouffres « de la mer : l'âme des nauton« niers est saisie d'effroi, à la « vue du danger. Ils se trou« blent, ils s'agitent comme un « homme ivre, et tout leur art « est sans ressource : ils ont « crié vers le Seigneur dans leur « trouble, et il les a délivrés de « leurs misères. »

« Il a changé la tempête en

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

interprète, » je ne vois rien dans « ce psaume, ou je n'y vois que « des conjectures arbitraires. » (Voir Eusèbe, *Dém. év.*, *L.* V. 5.)

Voici la suite de l'interprétation de l'ancienne Synagogue dans le commentaire du R. Aramée déjà cité : « Après avoir dit que Dieu devait envoyer son Verbe, pour *guérir* tous ceux qui le recevraient et qui croiraient en lui, il continue : « En effet, « *dit-il*, le Verbe de Dieu est « venu pour les guérir tous en « général, et non pas quelques« uns seulement et en partie. « — Mais il n'a été reçu que par « quelques-uns, qui passaient « aux yeux de tout le monde « pour être d'un esprit gros« sier, — par des pêcheurs et « des nautoniers, qui s'occu« pent sur la mer. Et c'est ce « qui a été signifié par ces « *mots* : « Ceux qui montent en « mer sur des navires, qui ma« nœuvrent sur les grandes « eaux, ce sont ceux-là qui ont « vu l'œuvre miraculeuse du « Seigneur. » Ces gens, à bien « considérer, ne paraissaient « même pas capables de rece« voir aucune notion intellec« tuelle, à cause de la grossiè« reté de leur esprit, *ob rudi*« *tatem sensûs*. Ce sont eux « néanmoins qui reconnurent « et qui reçurent la vérité (c'est« à-dire l'accomplissement) de « la prophétie et de la vision. « Car ils ont cru à sa Parole. « Et ici encore s'est vérifié ce « mot de l'Ecriture : *il a cru à* « *Dieu, et cela lui a été répu*« *té à justice.* »

Ce passage du Rabbin indique que le Messie devait venir guérir tous ceux qui croiraient en lui, et qu'il serait reçu surtout par des pêcheurs et par des hommes illettrés, comme furent les Apôtres et les Publicains. Il montre que ces sortes

1re COLONNE. — PROPHÉTIES.

« calme parfait, et les flots de « la mer se sont apaisés ; *et « statuit procellam ejus in « auram : et siluerunt fluctus « ejus in auram. Et lœtati « sunt, quia siluerunt : et de- « duxit eos in portum volun- « tatis eorum.* Alors la joie a « succédé à la tristesse, parce « que les vents se sont calmés. « Et le Verbe de Dieu a con- « duit ces navigateurs dans le « port où ils voulaient aborder. « Que les miséricordes du Sei- « gneur, que ses merveilles « annoncent sa gloire aux En- « fants des hommes ! »

Tout cela ne concerne point les Israëlites, sortis d'Egypte, puisqu'ils ne voguèrent jamais sur la mer. Voilà en même temps des guérisons nombreuses opérées par le Verbe, Envoyé de Dieu, une tempête apaisée par ce même Verbe, et d'autres prodiges faits sur mer à la vue de ces pêcheurs.

Les Interprètes, dit Berthier, n'ont fait qu'un tissu de conjectures, en voulant appliquer ces choses à l'histoire soit des Chaldéens, soit des Hébreux dans le Désert, soit des Juifs en captivité. Nous sommes mieux fondés, lorsque nous les rapportons au Messie. (*Voir 2 col.* I.)

4e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

de personnes devaient voir sur la mer les miracles du Seigneur. (*Dans Galatinus, L.* III. *5.*) Un savant docteur juif, converti, expliquait de même ce psaume 106.

Remarquons encore ici que les Juifs traduisent par le futur ce qui est au passé dans la Vulgate : « Il enverra son Verbe, disent-ils, *et il les guérira,* » etc. (*Ibid. c.* VI.)

II. — Allusion prophétique à la marche miraculeuse du Christ sur les flots de la mer.

Dans les Prophètes, le Verbe, conducteur des Hébreux, est appelé « Celui qui marche sur « les eaux de la mer, *qui gra- « ditur super fluctus maris,* « (Job. IX, 8); Celui à qui obéis- « sent les vagues, et que re- « doutent les eaux de l'abîme ; « *viderunt te aquœ, et timue- « runt* ; Celui dont le chemin « est sur la mer, et dont les « pas sont sur les grandes « eaux ; *in mari via tua, et « semitœ tuœ in aquis multis, « et vestigia tua non cognos- « centur.* » Cette qualité convient au Verbe, Conducteur du Peuple de Dieu ; elle marque que ces sortes d'œuvres prodigieuses sont particulières et propres au Verbe Divin. Tout cela insinue que, lorsqu'il se manifeste visiblement parmi les hommes, il fait paraître ces prodiges, et qu'il les fera éclater en lui, lorsque dans sa miséricorde il apparaîtra sur la terre.

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

I. — Jésus, le Verbe incarné, apaise les flots de la mer, — marche sur les eaux, — y fait marcher son Disciple.

Jésus « avait eu pitié de 5,000 hommes, qui l'avaient suivi dans le Désert. » Il venait « de les congédier » après les avoir « rassasiés de pain et de poisson, » et les avoir consolés par sa doctrine. « Cette grande multitude l'avait suivi parce qu'ils voyaient les prodiges qu'il faisait sur ceux qui étaient malades. »

Cependant « Jésus ayant su qu'ils allaient venir pour le faire roi, obligea aussitôt ses Disciples d'entrer dans la barque, afin qu'ils passassent avant lui de l'autre côté du lac, tandis qu'il congédirait le Peuple ; et, après qu'il l'eut renvoyé, il s'enfuit seul sur la montagne pour prier. Ses Disciples étant montés dans la barque s'avancèrent vers Capharnaüm, qui était à l'autre bord. Or, il était déjà nuit, et Jésus n'était pas encore venu à eux, lorsque la barque fut violemment balottée par les flots au milieu de la mer. Un grand vent s'éleva et la mer était soulevée : *navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus. Mare vento magno flante exsurgebat.* Mais à la 4[e] veille de la nuit (3 h. du matin), quand ils eurent fait 25 à 30 stades environ, (c'est-à-dire cinq quarts de lieue) ayant beaucoup de peine à ramer, parce que le vent leur était contraire, Jésus vint à eux, marchant sur la mer, *ambulans suprà mare.* Lorsqu'ils le virent marcher ainsi sur la mer et s'approcher du vaisseau, ils furent troublés : ils crurent que c'était un fantôme, et ils jetèrent un cri de frayeur. Aussitôt Jésus leur parla et leur dit : rassurez-vous ; c'est moi ; ne craignez point. »

« Pierre lui répondit : Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille à vous, en marchant sur les eaux. — Venez, lui dit Jésus ; et Pierre, descendant de la barque, marchait sur l'eau pour aller à Jésus ; mais voyant que le vent soufflait avec violence, il eut peur, et comme il commençait à enfoncer, il s'écria : Seigneur, sauvez-moi ! Aussitôt Jésus, tendant la main, le prit et lui dit : homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté ? Et, étant monté dans la barque à la prière de ses Disciples, le vent cessa, *cessavit ventus*, et aussitôt le navire aborda à terre ; ce qui augmenta leur étonnement ; car c'étaient deux nouveaux miracles. Alors ceux qui étaient dans la barque, s'approchèrent et l'abordèrent, en disant : vous êtes vraiment le Fils de Dieu ! »

« Etant abordé sur le territoire de Génézareth, Jésus guérit tous les malades du pays ; en quelque lieu qu'il entrât, soit dans les bourgs, soit dans les villes ou villages, on mettait les malades dans les places publiques, et tous ceux qui le touchaient étaient guéris. »

Cette histoire est rapportée par trois Evangélistes, S. Matthieu, XIV. 24 ; S. Marc, VI. 53 ; S. Jean, VI. 15.

« Le lendemain, le peuple qui était resté de l'autre côté de la mer, remarqua qu'il n'y avait point eu là d'autre barque que celle des Disciples ; et que Jésus n'y était point entré. »

L'ayant donc cherché et trouvé à Capharnaüm, après y être passé sur quantité de barques venues de Tibériade, ils lui dirent, dans leur surprise : « Maître, quand êtes-vous venu ici ? Car ils virent bien qu'il avait dû passer la mer sans barque, puisque l'on ne pouvait arriver par terre en ce lieu, sans faire de longs circuits et sans mettre beaucoup de temps. (Voir 6 col. II.) Ainsi, plus de cinq mille hommes, qui la veille avaient été rassasiés de pain et de poisson, connurent, avec les Disciples, que Jésus avait traversé la mer en marchant sur les flots.

II. — Autre tempête apaisée. — Jésus sauve ses Disciples.

Ce jour-là même, Jésus dit à ses Disciples :

« Repassons à l'autre bord. Et congédiant le monde, il monta dans une barque avec eux. Ils se mirent donc en mer, et d'autres barques

encore l'accompagnaient, *et aliæ naves erant cum illo.* » Le cortége était donc assez nombreux. « Comme ils naviguaient, Jésus s'endormit. »

« Tout-à-coup la mer fut violemment agitée : un tourbillon de vent fondit sur le Lac ; et soulevant les flots, il les jetait dans la barque avec une telle furie, qu'elle en était toute couverte. Elle commençait à s'emplir et le danger était pressant. Cependant Jésus était à la poupe, dormant sur un oreiller. Ses Disciples s'approchant de lui, le réveillèrent. Seigneur, lui dirent-ils, sauvez-nous, nous sommes perdus ! Ne vous mettez-vous point en peine de ce que nous périssons ? — Jésus leur répondit : Pourquoi avez-vous peur, gens de peu de foi ? Alors se levant, il menaça le vent, et dit à la mer : Tais-toi, cesse de te faire entendre : *tace, obmutesce.* Le vent cessa aussitôt, et il se fit un grand calme. *Et cessavit ventus, et facta est tranquillitas magna.* Eux se disaient l'un à l'autre : quel est, pensez-vous, cet homme-ci, qui commande aux vents et à la mer ; et à qui les vents et la mer obéissent ?

Dans ces circonstances, Jésus a donc parfaitement accompli ce qui est dit au psaume 106. 1 *col.* I. -- Il est bien ce Verbe Tout Puissant, envoyé par Dieu, pour faire éclater les prodiges en présence des Pêcheurs et des nautonniers qui manœuvrent sur les eaux profondes, — et pour sauver miraculeusement des flots et des tempêtes, ses Disciples qui espèrent en Lui et qui ont recours à Lui. Il est évidemment ce Dieu, plein de bonté et ami des hommes qui s'est fait le Conducteur d'Israël dans le Désert, — qui marche sur les eaux de la mer, et y fait marcher les siens. Les âmes simples et justes l'ont rencontré, l'ont reconnu, et ont été comblées des effets de sa Bonté et de sa Gloire.

QUATRIÈME COLONNE

JÉSUS APAISE LES TEMPÊTES, MARCHE SUR LA MER DE GALILÉE, FAIT ÉGALEMENT MARCHER S. PIERRE SUR LES EAUX, ET GUÉRIT TOUS LES MALADES.

Tradition Ecclésiastique.

I. — Témoignage général sur la vérité de ces miracles.

Les Disciples, un peuple entier, ou plus de cinq à huit mille hommes, sans compter les femmes ni les enfants, ayant été à même de se convaincre de cette marche miraculeuse de Jésus sur la mer, et de ces tempêtes apaisées, y ont tous depuis ajouté foi, ainsi qu'aux diverses multiplications de pains, auxquelles le Peuple avait assisté et participé. — Ces miracles furent divulgués par cette foule d'hommes, furent répétés de bouche en bouche, et furent crus généralement et sans peine, tant à cause du nombre des témoins, qu'à cause des autres miracles dont on était partout témoin oculaire.

C'est sur ce fondement certain que les premières sociétés chrétiennes et les premiers Auteurs ecclésiastiques ont cru et rapporté à leur tour ces miracles de Jésus sur la mer. — D'ailleurs, la plupart des Disciples et de ces plusieurs milliers d'hommes, qui avaient été témoins de ces faits, existaient encore, lorsqu'ils furent écrits et publiés dans la Galilée et dans la Judée.

II. — Témoignages individuels.

1° S. Denys, l'Aréopagite, dans son épitre à Caïus, s'exprime de la sorte sur ce point :

« La nature divine de J.-C. a paru en ce que l'eau s'affermit sous ses pieds de chair, et soutint le poids de son corps, devenue tout-à-coup ferme et stable par une force surnaturelle. »

Le savant Huet, sur ces paroles déjà citées (2 *col.* II), de Job : ***Celui qui marche sur les flots de la mer***, tire pareillement de là un argument en faveur de la divinité de Jésus :

« Quand on ne voudrait pas, dit-il, voir une prophétie littérale dans ce passage de Job, il faudrait toujours y voir une preuve de la divinité de J.-C.; car Job parle ici d'une puissance qui ne peut appartenir qu'à Dieu ; or, J.-C. a exercé cette puissance qui consiste à marcher sur la mer : il l'a même communiquée à S. Pierre, et il a prouvé par cela seul qu'il était Dieu. On peut consulter avec fruit sur ce passage le IXe livre de la Démonstration d'Eusèbe. »

2° Le pape Martin Ier a cité le témoignage de S. Denys en plein synode de Latran, en disant :

« L'illustre S. Denys nous apprend que le Seigneur foula d'un pied sec les flots de la mer, sans que leur mobilité cédât sous le poids de son corps. »

3° Tertullien, *l. adv. Marcion. p.* 208, dit :

« Que Jésus traversa la mer ; qu'il souleva et comprima les eaux de la mer. »

Et dans son Apologétique :

« Jésus s'est montré partout le Verbe Eternel de Dieu ; toujours rempli de sa sagesse, de sa puissance et de son esprit, il éclairait les aveugles, guérissait les lépreux, ranimait les paralytiques, commandait aux éléments, apaisait les tempêtes et marchait sur les eaux. »

4° Arnobe, *l.* I. *c.* 46, *adv. gentes*, s'exprime ainsi :

« A-t-il été un homme comme nous, Celui qui d'une seule parole guérissait des centaines de personnes affligées de diverses infirmités et maladies ? Celui dont une simple parole calmait les mers agitées et furieuses ? A qui les tourbillons orageux et les tempêtes obéissaient ? Celui qui marchait à pied sec sur les profonds abîmes ? Qui foulait sous ses pieds la surface (le dos) de la mer, *calcabat ponti terga* ? Les éléments eux-mêmes étaient étonnés, et la nature s'empressait de le servir. »

5° S. Justin, Ammonius, les deux Cyrille, celui d'Alexandrie et celui de Jérusalem, Lactance, S. Chrysostôme, S. Jérôme, S. Augustin, Léonce, etc., tous les Pères, parlent souvent et au long de ces faits merveilleux de Jésus, faits indubitables à leurs yeux, ainsi qu'aux yeux de tous les premiers Disciples du Sauveur.

CINQUIÈME COLONNE

Aveux des Juifs Infidèles.

I. — *Témoignages traditionnels.*

Les Livres ou Ecrits non-canoniques mentionnent ces mêmes faits assez fréquemment et conformément au récit des quatre Evangélistes Sacrés.

Nous les omettrons, pour rapporter spécialement les aveux des Juifs Infidèles.

II. — *Aveux des Juifs Infidèles.*

Les Juifs, se voyant dans l'impossibilité de nier ces miracles de Jésus, que leur publicité rendait certains aux yeux de tout le monde, cherchèrent à les attribuer à la vertu du *nom divin* qu'il aurait pris dans le Temple, selon qu'il a été raconté, *chap. des miracles.* — Suivant eux,

« Jésus a marché sur la surface des eaux de la mer, — a fait surnager de grandes meules sur le Lac de Génézareth, — a fait des pêches miraculeuses, — a communiqué la vie au limon inanimé.

1° L'histoire de Jésus, composée par les Juifs de Palestine et rapportée par le voyageur *Sandys*, dit que « Jésus, « par la vertu du nom de Dieu, marcha sur les eaux, res« suscita les morts, » etc.

[Wagenseil, *t.* II. *Confutat. Toldos*, *p.* 7.

2° Le *Sépher Toldos* mentionne la même chose. Voici le passage qu'on y lit :

« Jésus s'étant purifié dans le Jourdain, apporte le Saint Nom, et recommence de nouveaux miracles. Il alla même prendre deux pierres

de moulin, et fit qu'elles nagèrent sur les eaux ; s'étant ensuite assis dessus, il prit des poissons, en présence de la multitude, qui les recevait pour s'en nourrir. »

3° Dans une autre histoire, composée par les Juifs et rapportée par Raymond-des-Martins, dans son ***Pugio fidei***, il est ainsi parlé du même fait de Jésus sur la mer de Galilée :

« Des hommes de la Galilée faisaient devant lui des oiseaux avec du limon ; et Jésus de Nazareth prononçait le nom *Schemhamephoras* sur ces oiseaux, et ils s'envolaient sur-le-champ. »

La même chose est racontée dans l'Alcoran par Mahomet, qui l'avait puisée dans une autre histoire non-canonique : ***de luto formatis vitam simùl et volatum dabat aviculis.***

« A cette vue, ces gens de Galilée se prosternèrent le visage contre terre pour l'adorer.

« Au même instant, Jésus leur dit encore d'amener une grande meule de moulin et de la jeter dans la mer. Dès que cela fut exécuté, il prononça le Saint Nom de Dieu (ou le nom *Schemhamephoras*), et il fit nager cette meule sur la surface de la mer ; il s'assit ensuite dessus, et il dit aux soldats, (qui étaient venus pour le prendre) : retournez auprès de la Reine, votre Maîtresse, et racontez-lui ce que vous avez vu. »

« S'étant ensuite levé en leur présence, il se mit à marcher sur la surface de l'eau : *deinde surrexit coram eis, et cœpit ambulare super faciem aquæ.*

« Les soldats ayant rapporté ces choses à la Reine, elle fut étonnée, et elle dit aux Sages : Les signes que fait cet homme montrent qu'il est le véritable Fils de Dieu. »

Tels sont les récits des anciens Juifs. Il les font précéder de plusieurs guérisons miraculeuses, opérées par Jésus, toujours au moyen du nom ineffable. — Quoique ce ne soient pas les mêmes faits que ceux que rapportent les Evangiles Sacrés ; ce sont néanmoins des faits assez analogues ; et bien que S. Jean nous assure que Jésus a fait une infinité de miracles, qui ne sont pas consignés dans les

quatre Evangiles, il est probable toutefois qu'il ne faut envisager dans ces sortes de récits des Juifs Infidèles, qu'une altération ou une explication fort embarrassée de miracles certains, que les Juifs ne pouvaient nier et dont ils n'ont pas même essayé de contester la réalité.

SIXIÈME COLONNE

Aveux des Païens.

I. — La Sibylle des Païens.

Les Livres Sibyllins ont parlé des miracles de J.-C. et entr'autres des tempêtes apaisées par son commandement, et de sa marche confiante sur les flots de la mer :

τουσ ανεμουσ παυσει τε λογω, στρωσει τε θαλασσαν
μαινουενην, ποσὶν εἴρηνησ πιστεὶ τε πατησασ

Un autre Sibylle dit encore :

κυματα πεζευσει, νοσον ἀνθρωπων ἀπολυσεὶ...

Dans Lactance, *L.* IV. *c.* 15. *Instit.*

Suivant les Sibylles, le Fils de Dieu « apaisera (donc) les « vents, calmera la mer orageuse, marchera même avec « confiance et sécurité sur les flots. »

Soit que cela ait été réellement prédit par la Sibylle ; soit que, selon une autre opinion, cela ait été écrit par elle ou par d'autres, après les événements accomplis, on peut y voir toutefois un témoignage ou un hommage rendu à ces faits divins, puisque ces vers sibyllins existaient certainement, dès le premier siècle, avant S. Justin, et avant Celse, qui en parlent dans leurs écrits.

II. — Aveu d'un Philosophe, ennemi de J.-C.

Porphyre, que S. Augustin appelle le plus habile des philosophes prophanes, écrivit contre la Religion chrétienne un ouvrage divisé en quinze livres, que les Païens estimaient beaucoup.

Or, dans cet ouvrage, il reconnaissait la réalité des miracles de Jésus ; seulement « il se moque des Evangélistes

« qui ont écrit, par l'hyperbole la plus ridicule, dit-il, que
« Jésus fit marcher Pierre sur la mer, parce qu'il le fit
« marcher sur le chétif Lac de Génézareth. »

(*Dans S. Jérôme, livre des questions hébraïques sur la Genèse*).

On voit qu'il ne niait point ces miracles. Mais, comme les Juifs, il s'efforçait d'établir qu'ils avaient été opérés par le secours des Démons ou par la magie. Si ces mirales eussent pu être niés, c'était à Porphyre de le faire, et il est permis de croire que s'ils avaient été effectivement attaquables par cet endroit, ce philosophe n'eut point manqué de profiter d'un tel moyen pour les combattre.

Quant à ce qu'il dit de la petitesse *de la mer de Galilée*, nous devons considérer que, bien qu'elle n'eut que six lieues de long sur deux de large, cela toutefois n'empêchait point qu'on ne l'appelât *mer*, même du temps des Septante, qui la nomment eux-mêmes : η θαλάσση Κενερεθ. — Cela n'ôte rien non plus à la grandeur du miracle, quelle que soit l'idée que Porphyre veuille insinuer, à moins qu'on ne dise que les eaux d'une petite mer sont plus fermes que celles du grand Océan.

Du reste, les Géographes rapportent que la mer de Génézareth éprouve des tempêtes violentes, qui agitent ses eaux, comme le sont celles de la grande mer dans les temps d'orage. *Dict. géogr. de Barbié du Bocage.*

III. — Objection.

Un incrédule allemand (Eck), ne pouvant attaquer autrement ce miracle, s'est avisé de dire que sans doute les Apôtres ont cru apercevoir Jésus marcher sur les eaux de la mer, tandis qu'il marchait le long du rivage.

Nous répondons à cela, qu'outre qu'il est dit dans le texte que Jésus marchait sur la mer elle-même, τησ θάλάττησ, le fait de S. Pierre qui, dans la première ardeur de sa foi,

demanda à aller sur les eaux à Jésus : *si tu es, jube me venire ad te super aquas* ; qui s'élance en effet sur les eaux, *et ambulabat super aquas, ut veniret ad Jesum* (Matth. XIV. 28), et qui enfonce dans la mer par suite de son doute ; ce fait, dis-je, ne montre-t-il pas que Jésus marchait effectivement alors même sur les flots ? — L'objection de notre incrédule ne paraîtelle pas futile et dénuée de tout fondement ?

CHAPITRE IV.

DÉMONOLOGIE

DESTRUCTION DU RÈGNE DE SATAN, DE L'IDOLATRIE, DE LA MAGIE ET DES ORACLES DES DÉMONS

Opérée par le CHRIST

SECTION Ire

Du règne de SATAN avant la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ.

I. — L'ancien Testament atteste que le Démon a exercé, avant la venue de N. S. J.-C., un certain pouvoir sur les hommes, sur leurs corps par des possessions ou des maladies, sur leurs âmes par des impostures. — Les Démons se sont érigés en divinités, et ont, partout l'Univers, usurpé les honneurs qui ne sont dûs qu'au vrai Dieu. — Les Docteurs de l'ancienne Synagogue ont reconnu et constaté ce fait.

II. — Les Démons ont inventé, soutenu et propagé le Paganisme ou Polythéisme et l'idolâtrie, parce que ces religions favorisaient les erreurs et les vices. Les premiers Pères se sont avec raison déchaînés contre les abominations des mystères païens.

III. — Les exemples des dieux païens autorisaient et consacraient en quelque sorte les désordres. Le triple caractère de mensonge, d'immoralité et de cruauté, inhérent à l'idolâtrie, prouve qu'elle n'est qu'une invention des Mauvais Anges.

IV. — Les Divinités païennes sont appelées *Démons* par les Païens eux-mêmes, et sont souvent considérées par eux comme des Êtres malfaisants.

V. — Les Dieux qui se faisaient adorer des Gentils étaient véritablement des Démons malfaisants : — Les Païens cherchaient à les apaiser par des sacrifices humains.

VI. — Universalité du culte des Démons chez les nations Païennes.

VII. — D'après les Païens, les Hébreux et des Auteurs Chrétiens, les Dieux ou Démons résidaient dans les idoles, dans les statues ou simulacres qui leur étaient consacrés.

VIII. — Le Démon aimait particulièrement la forme du *Serpent*. — Un culte divin était rendu *au Démon sous la forme du Serpent*, chez les différents peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique. (Voir l'*Appendice I.*)

IX. — Aveu de Celse concernant l'avidité qu'ont les Démons, ces dieux du Polythéisme, pour le sang, pour les voluptés de la chair, pour la magie et pour les choses corporelles.

X. — Les Démons étaient les auteurs des anciens Oracles et de la Magie.

XI. — Continuation du même sujet.

XII. — Le mensonge se trouvait quelquefois dans les réponses et dans les Oracles des Démons.

XIII. — Le nouveau Testament confirme tout ce qui précède.

XIV. — Les Puisssances Infernales, les Démons, les Esprits de malice, forment une multitude innombrable.

SECTION II[e]

LE RÈGNE ET LE POUVOIR DE SATAN SERONT UN JOUR DÉTRUITS PAR LE MESSIE. — LE CULTE DES IDOLES ET LES ORACLES DES FAUX-DIEUX SERONT ABOLIS.

PAR SON AVÉNEMENT EN CE MONDE, JÉSUS A RENVERSÉ LE RÈGNE ET LA PUISSANCE DES DÉMONS, — A FAIT CESSER LES ORACLES PAIENS, — TOMBER PARTOUT LE CULTE DES IDOLES ET DES FAUX-DIEUX DU PAGANISME.

L'Empire des Démons détruit par l'avènement du Christ.

PREMIÈRE COLONNE

ORACLES PROPHÉTIQUES.

Argument. — I. L'Empire de l'Antique Serpent, de Satan, séducteur des hommes, doit être détruit. — II. Au temps du Messie, l'Esprit Impur sera chassé, la Magie et les oracles confondus, et l'idolâtrie renversée. — III. Satan sera réprimé par le Messie. — IV. Le Christ exterminera le Démon désigné par les Prophètes sous le nom d'*Impie*. — V Les fidèles trouveront la guérison dans le nom du Messie, et, par ce nom, ils seront vainqueurs des *Impies*. — VI. Les Esprits Méchants et Impurs seront retranchés du milieu des Juifs et des Gentils qui se convertiront au Messie. — VII. Les idoles tomberont. Le Messie sera adoré par toutes les nations. — VIII. L'Empire qu'a Satan sur les peuples sera renversé, anéanti. — IX. Le Proph. Habacuc a prédit le même événement. — X. Isaie l'a figuré dans la mort de Léviathan. — XI. Aux jours du Messie, la chûte des idoles sera générale parmi les nations; — le culte des Démons ou faux dieux sera ruiné. — XII. Les idoles de l'Egypte, en particulier, seront ébranlées, foulées aux pieds. — XIII. On rougira de l'idolâtrie, au temps du Christ. — XIV. A l'époque de la seconde Rédemption, il ne sera plus question des faux-dieux. — XV. Les Gentils abandonneront les idoles. — XVI. Michée annonce le même événement. — XVII. Il y aura anéantissement général du culte des dieux parmi les nations. — Le vrai Dieu sera adoré en tout pays. *(Sophonie)*. — XVIII. Fin des idoles, prédite par l'auteur de la *Sagesse*. — Leur extermination annoncée, en plusieurs endroits de la Prophétie d'Isaie, et en particulier par le Prophète Daniel.

DEUXIÈME COLONNE

TRADITIONS ANTÉ-MESSIANIQUES.

Argument. — I. Le Verbe, Fils de Dieu, doit un jour vaincre le Diable, auteur de la mort. — II. Interprétation de l'oracle de Zacharie, 13. — III. La chûte des idoles, des Oracles, et des temples des faux-dieux, est prédite par la Sibylle. par Apollon. — Les oracles ont de l'écho jusqu'en Chine. — IV. Les Démons seront un jour vaincus. — V. Le Psaume IX[e] marque la défaite des Puissances de l'Enfer. — VI. Interprétation de l'Oracle d'Habacuc (*voir 1 col. IX.*). — VII. Idem., de l'oracle d'Isaie, *1 col. X*. — VIII. Tradition des Anciens Talmudistes au sujet de Léviathan. — IX. Prédictions des Sibylles sur la future destruction des idoles. — X. Les idoles seront brisées et brûlées. — XI. Les Anciens Talmudistes ont énigmatiquement parlé de ce futur événement. — XII. Les Démons étaient présents dans leurs idoles. — XIII. Interprétations des oracles précités, *1 col. XV, XVI, XVII, XVIII*. — XIV. Les Juifs et les Gentils connaissent d'avance la ruine future de l'Antique Serpent, du Démon. — D'après les traditions des peuples de l'Antiquité, cet ancien Serpent doit être vaincu par un Homme-Dieu. — *Talmud. Targums*. — Monuments sacrés de l'Inde, — de la Perse, — Du Thibet, — de la Grèce, — des Sibylles. — Ecrits des Poëtes. — XV. D'autres traditions de l'Ancienne Synagogue et des divers Docteurs Hébreux, fondées sur les prophéties, marquent le grand événement de l'expulsion du Démon par le Christ.

TROISIÈME COLONNE.

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

Argument. — I. Le moyen dont Jésus s'est servi pour détruire le pouvoir du Démon, était efficace et prodigieux. — II. Satan a été jugé, chassé, dépouillé de sa tyrannique domination, par Jésus. — III. Les Génies Malfaisants, les Esprits Impurs et toute sorte de démons, ont été expulsés par Jésus. — IV. Jésus a chassé une légion de démons immondes, — V. Et plusieurs autres Esprits de cette espèce, en diverses circonstances. — VI. Il a délivré un lunatique, sourd et muet. VII. Il chassait les Démons, même sans être présent. — VIII. Il a été partout le destructeur du règne de Satan. — IX. Jésus a confié à ses Apôtres et à ses autres Disciples le Pouvoir de chasser semblablement les Démons, et de détruire en tout lieu toute la puissance de Satan. — X. Munis de ces pouvoirs, les Septante Disciples ont obtenu sur les Génies Infernaux les plus merveilleux succès. — XI. Les mêmes pouvoirs sur les Démons ayant été communiqués également aux Douze Apôtres, ceux-ci les exercèrent avec la même efficacité. — XII. La décadence de l'idalâtrie, — des Oracles Paiens, — et de l'empire de Satan, date de l'époque du ministère de J.-C., et de l'expulsion des Démons par le Christ et par ses Apôtres. — XIII. L'une des plus importantes et des plus grandes victoires que Jésus a remportées sur les Puissances Infernales, est celle qui accompagna sa Descente solennelle dans le royaume même des Enfers, où il a enchainé les Princes des ténèbres pour jusqu'à la fin des temps.

QUATRIÈME COLONNE

TÉMOIGNAGES DES PÈRES PRIMITIFS.

Argument. — I. Les faits historiques de l'Evangile, et en particulier les récits démonologiques sont rappelés et mentionnés dans les autres Ecrits des Apôtres et dans ceux des premiers Ecrivains Ecclésiastiques. — 1° Témoignage de l'Apôtre S. Pierre. — II. Témoignages de S. Jean, de S. Paul, de S. Ignace, martyr, relatifs à la destruction du règne de Satan, par J.-C. — III. Les Démons, ces dieux du Paganisme, ces auteurs de la magie, ces fauteurs de l'idolâtrie, voient crouler leur empire devant la force de l'Empire de Jésus. — IV. Jésus affranchit les nations et le monde entier du culte et de la servitude des Démons. — V. Le seul nom de Jésus, invoqué, chasse les Démons. — VI. Jésus a écrasé la tête du Serpent, de Satan, l'Ennemi de l'humanité. — VII. Il a ruiné l'idolâtrie. — VIII. Les Esprits Démoniaques ont été partout chassés par la vertu du nom de Jésus et par le Pouvoir qu'il a conféré à ses Disciples. (S. Justin). — IX. La puissance des Démons a été détruite, notamment dans tout l'Empire Romain, par les Envoyés de Jésus, en même temps que des guérisons miraculeuses étaient opérées par la vertu de son Nom. — X. Au nom de Jésus, l'Esprit de Python a été banni par S. Paul. — XI. Dans tout l'Univers, les Dieux ou Démons sont dépouillés de leur pouvoir par l'invocation du Nom de N. S. J.-C. — XII. Témoignage de Tertullien sur ce fait important. — XIII. Idem. 1° de Minutius-Félix; — 2° de S. Cyprien; — 3° de S. Grégroire Thaumaturge; — 4° d'Arnobe; — 5° de Lactance; — 6° de S. Athanase; — 7° de plusieurs Historiens et Pères contemporains, sur l'événement de Daphné. — XIV. C'est à l'avénement de J.-C. que les Gentils ont abandonné l'idolâtrie. — XV. Toutes les fausses divinités du Polythéisme furent bannies de tous les lieux qu'elles occupaient, et reléguées dans les Enfers, d'où elles étaient originairement sorties.

Appendice II. — Autres preuves de l'accomplissement des Divines prophéties, — de l'Expulsion des Démons, — de la ruine de l'idolâtrie. — I. Un trait tiré des *Actes* des Apôtres. — II. Démonologie de Tertullien; — III. de S. Cyprien; — IV. De Lactance; — V. D'Eusèbe de Césarée.

CINQUIÈME COLONNE

AVEUX DES JUIFS INFIDÈLES. — AUTRES MÉMOIRES.

Argument. — I. Les Juifs Infidèles ont constaté et expérimenté avec succès la divine efficacité du nom de Jésus comme moyen d'expulsion de Satan et des autres Génies Malfaisants. — 1[er] exemple. — II. Second exemple de Juifs qui voulurent chasser les Démons par le S. Nom de Jésus. — III. Le nom de N. S. J.-C. prononcé même par des Méchants a quelquefois chassé les Démons. — IV. Les Juifs ont publiquement reconnu que Jésus a expulsé les Esprits de malice. — V. Ils constatent que Jésus a accompli l'un des plus importants offices du Messie, en ruinant l'idolâtrie et le règne de Satan. — VI. Les Hérésiarques primitifs, les Mahométans, les Magiciens reconnaissent que N. S. a renversé les idoles et le règne des Puissances Infernales. — VII. Des *Mémoires de l'Antiquité chrétienne* nous ont conservé des détails pleins d'intérêt sur l'expulsion des Démons par les Hommes Apostoliques, par S. Jean; (*Voir Appendice III;*) par S. Apollinaire, disciple de S. Pierre; — VIII. Par S. Simon et S. Jude, apôtres; par S. Matthieu, apôtre; — par S. Barthélemy, apôtre de l'Orient; — par S. Thomas, apôtre des Indes. IX. Les Chrétiens des âges subséquents ont pareillement chassé les Démons, et ruiné le règne de l'idolâtrie. — Victoire de S. Hilarion sur les Démons. — Témoignages de S. Cyrille de Jérusalem.

SIXIÈME COLONNE

LES PAIENS, TÉMOINS DE L'ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

Argument. — I. Les Savants Paiens, qui vécurent vers les temps des Apôtres, ont constaté l'impuissance et le silence subit et extraordinaire des Dieux du Paganisme, lors de l'Avènement de J.-C. (Lucain, Statius, Juvénal, Strabon). — II. Cette décadence des Oracles et du règne de l'idolâtrie date de l'Etablissement de l'Evangile, et a été causée par la vertu du nom de J.-C. — III. A l'époque de Jésus et de ses Envoyés, les Oracles Paiens les plus fameux, et notamment Apollon, se reconnaissent dans l'impuissance absolue de donner des réponses comme auparavant. — Porphyre. — IV. Plutarque constate le même fait, et témoigne son profond étonnement. — V. Ce Prêtre et Philosophe Paien se livre à mille réflexions et expose celles des autres idolâtres, sur la défection des Oracles. — VI. Lucien, — Celse, et d'autres Savants hommes du Paganisme, ont reconnu et avoué que les Chrétiens chassaient les Démons. — Pline-le-Jeune, contemporain des Apôtres, atteste qu'à cette époque la magie a été confondue, ainsi que les magiciens. — VII. Les traditions de l'Inde font mention de la délivrance des hommes, jusqu'àlors assujettis aux Démons. — VIII. Les Césars, convertis à J.-C., détruisent l'idolâtrie dans toute l'éteudue de leur empire. — IX. Le Nom de Jésus chasse les Démons des lieux où ils règnent encore aujourd'hui. — X. Dès l'époque de l'apparition de Jésus, les Démons ont été chassés et la Magie démoniaque détruite. — Témoins les Ecrivains Paiens, P. Pilate dans sa *Lettre à Tibère*; — Dion et Tacite, dans leurs Histoires; — Pline, dans ses ouvrages.

Appendice IV. — I. Témoignages des Paiens sur le silence des oracles, à l'occasion d'une sépulture chrétienne. — Ammien Marcellin, — Julien-l'Apostat, — Libanius. — Plusieurs historiens chrétiens. — II. L'idolâtrie tombe partout. — Dion, — S. Prosper, — S. Augustin. — III. L'un des plus célèbres oracles du Paganisme est réduit au silence par l'avènement du Christ. (Suidas, — Nicéph, — Cédrenus). — IV. Extrait historique des Ouvrages de S. Grég. de Naziance. — Le fait d'un Empereur Paien montre que Jésus est le Maitre des Puissances Infernales. — V. Autre fait qui prouve que toutes les fausses divinités du monde paien étaient assujetties à la domination de Jésus, notre Messie.

DESTRUCTION
DE L'EMPIRE DE SATAN
PAR JÉSUS-CHRIST

EXPULSION DES DÉMONS. — CHUTE DES IDOLES. — SILENCE DES ORACLES.

Il y a ici à établir deux faits intéressants : l'un, que les Démons exerçaient sur le genre humain un certain pouvoir, avant qu'ils en fusent dépouillés par la religion chrétienne ; l'autre que J.-C., par sa religion, a banni ces Esprits Méchants des lieux dont ils s'étaient rendus maîtres et qu'il a détruit leur empire.

On démontre d'abord le premier contre les Incrédules[1], les Epicuriens et les Matérialistes, qui ont soutenu que les Démons sont des êtres imaginaires ; et cohtre un grand nombre de protestants qui ont osé avancer que, s'il y en a, ils n'ont aucun pouvoir, qu'ils ne peuvent agir ni sur les hommes, ni sur la nature. Il s'agit donc de savoir :

1° Si avant la venue de J.-C. les Démons exerçaient quelqu'empire sur les hommes ?

2° Si J.-C. et ses Apôtres les en ont dépouillés d'une manière miraculeuse, surnaturelle.

Entrons sérieusement dans l'examen de ce double fait.

1. De nos jours, M. Renan ne craint pas de se ranger dans cette classe et d'avancer sans pudeur, que les Pères ont été *de mauvaise foi* en soutenant l'idée démonologique. Les preuves que nous allons apporter réprimeront cette impudente et ignorante audace. (Voir l'*Ami de la Religion*, novembre et décembre 1857.)

PREMIÈRE SECTION

DU RÈGNE DE SATAN AVANT J.-C.

§ I. — Si le Démon a pu exercer quelque pouvoir sur les hommes, ça été ou sur le corps par des maladies ou sur l'esprit par ses impostures. L'ancien Testament nous atteste ce fait.

Moyse nous apprend que la première femme fut engagée à désobéir à Dieu par un ennemi perfide, caché sous la forme d'un serpent. *Gen. III. 1*. Sur quoi l'Auteur du Livre de la Sagesse, II. 24, dit : *C'est par l'envie du Diable que la mort est entrée dans le monde*. S. Jean, dans l'Apocalypse, XX. 2 et 9, l'appelle le *Dragon, l'Ancien Serpent, qui est le Diable et Satan, qui séduisait les hommes. — Dieu n'a point fait la mort*, dit Salomon, Sap. I. 1, *et il ne se réjouit point de la perte des vivants. A l'origine du monde, le règne des Enfers n'était point sur la terre*. Dans le Deutéronome, XXXII. 17, il est dit que les Israëlites *ont immolé leurs enfants aux Esprits Méchants et malfaisants, Schedim ;* le Psalmiste en dit autant, *ps.* 106, v. 37 ; toutes les anciennes versions traduisent ce terme par celui de *Démons*. Nous voyons dans l'Ancienne Loi une mention fréquente de l'Esprit de Python, des Pythonisses et des Oracles révérés chez les peuples de la Palestine, tous semblables à ceux de la Grèce, Dieu avait fait une défense formelle d'y recourir : *Il ne se trouvera parmi vous personne qui fasse passer son fils ou sa fille par le feu, ni qui consulte l'Esprit de Python, ni les Devins* (Deuter. XVIII, 10 et 11). Dieu lui-même avait annoncé que les hommes seraient éprouvés par des prodiges et des oracles : « s'il s'élève au milieu de toi quelque pro-
« phète ou quelque songeur, qui fasse devant toi quelque signe ou
« quelque miracle ; et que ce signe ou miracle arrive ; s'il te dit :
« Allons après d'autres dieux.... tu n'écouteras pas les paroles de ce
« prophète ni de ce songeur ; car le Seigneur votre Dieu vous éprouve
« pour savoir si vous aimez le Seigneur.... » (Deut. XIII. 1). Mais remarquons que ce même Dieu qui annonce comme une épreuve des prodiges réels ou tellement spécieux qu'ils puissent aisément être en-

visagés comme tels, daigne en même temps par sa bonté prémunir son Peuple contre l'erreur, en l'avertissant du caractère distinctif auquel il pourra la reconnaître.

L'Ecriture nous fournit un exemple de cet Esprit de Python dans la Pythonisse d'Endor, qui fut consultée par Saül et qui lui annonça sa destinée et celle de son Empire. (I. Sam. XXVIII.). Isaïe et les Prophètes ont souvent reproché à la nation Juive de consulter les magiciens et les Devins, et *ces Esprits qui rendaient des réponses dans les sépulcres des morts et dans les lieux souterrains.* (Isaïe, VIII. 19. Voir Forerio, commentant ce passage).

D'après Celse et Porphyre, dans Eusèbe, *prep. évang., L. II, c. 2. 16. et passim*), voici, conformément à ce que dit Isaïe, quel était le séjour des Démons : « parmi les Démons, il en est qui habitent les « régions voisines de la terre, ou les régions souterraines, et qui se « meuvent dans cette atmosphère épaisse et ténébreuse qui environne « la terre, condamnés pour certaines raisons à habiter ce terrestre et « obscur séjour ; ils ne cherchent que les tombeaux[1] et les cadavres, « ils n'aiment que cette corruption fétide et impure, le sang, la « putréfaction, les chairs corrompues des animaux, l'odeur des victi- « mes, les exhalaisons de la terre. Ils ont pour chefs certaines Puis- « sances aériennes ou terrestres. »

Quant au mot grec *Python*, c'est dans la mythologie, disent les grammairiens, un serpent qui naquit du limon de la terre détrempée par les eaux du Déluge. *Pu, Py* est la puanteur, la vapeur, une exhalaison, infecte et puante ; *thon* ou *chton* est la *terre*, et signifie aussi *bas, profond, un creux, une caverne;* Python exprime donc littéralement *exhalaison de la caverne.* Comme la vapeur puante qui sortait de la caverne de Delphes faisait tourner la tête, on imagina, dit Bergier, (au mot *Python*), qu'elle communiquait le don de prédire l'avenir ; ainsi le mot *Python*[2] exprima l'inspiration prophétique, les Oracles de la Pythie, les devins, les magiciens ou prophètes d'Apollon, les nécromanciens, les sorciers, etc. (Les Septante, la Vulgate et même les Païens lui donnent ce sens). On voit par là qu'Apollon n'était lui-même qu'un Démon, comme les autres Oracles ; c'est, du reste, le nom qu'il se donnait à lui-même ; comme on le voit dans

1. *L'Esprit impur,* que chassa Jésus, (en S. Marc. V. 3) *faisait sa demeure ordinaire dans les sépulcres.*

2. Un python c'est un démon. — Voyez M. G. de Mousseaux, et les autres auteurs qui ont traité de la démonologie.

Lactance, *L. I. c. 7*, car interrogé sur la manière dont il désirait être supplié, ce Dieu répondit, en donnant la formule qui suit :

« *Exauce-moi, ô Démon, plein de toute la sagesse, de toute science,*
[*toi qui te transportent partout :*

« *O roi, l'harmonie et la lumière du monde, Lucifer, Démon*
[*plein de sagesse !*

C'est donc avec raison que Lactance, après avoir cité un grand nombre de faits, conclut que les Démons sont les inventeurs de l'Astrologie, de la Divination, de ce qu'on appelle les oracles, de la nécromantie, de l'art magique et de tous les maléfices que les hommes exerçent en secret ou en public. Il ajoute que les Démons ont encore appris aux hommes à ériger des simulacres, à adorer les Idoles et enfin à s'adonner à tout ce qui regarde le culte idolâtrique. (*Ibid. L. II. 16*). Les Païens, dit-il *au chap. 15*, adorent les *Démons* comme *des dieux*.

S. Clément dit aux Païens : « Comment pouvez-vous les regarder « comme des dieux[1], ces Démons impurs, horribles, que tous recon-« naissent pour des êtres terrestres, fangueux, enfoncés par leur « propre poids dans la matière et sans cesse errants autour des tom-« beaux ? Là, ils apparaissent comme des spectres dans les ténèbres, « de vains simulacres, des ombres creuses, d'affreux fantômes ; voilà « vos dieux ! » *Adhort.* Tout cela s'accorde parfaitement avec ce que disait Isaïe concernant « ces Esprits qui rendaient des oracles dans les « tombeaux des morts et dans les lieux souterrains. »

Les écrivains théologiens de notre époque reconnaissent, conformément à ce que nous venons de rapporter, qu'il y a, en effet, une extase naturelle ou tellurique, provoquée ou causée par les Esprits terrestres et impurs ; c'est une espèce de sommeil magnétique qui s'emparait de la Pythie de Delphes sur son trépied, lorsque, enivrée par la fumée qui montait des profondeurs de la grotte, (et éclairée par les lueurs infernales des Génies Démoniaques), elle était soustraite en quelque sorte aux conditions de la matière, de l'espace et du temps, et apercevait, comme dans le centre des choses, les objets les plus éloignés, aussi bien que les plus proches. C'est cette excitation dangereuse de l'Esprit de la terre, qui, dans son développement, peut aller jusqu'à la possession satanique[2], que les Pharisiens désignaient sous cette

1. « Les Démons, dit Tatien, étaient regardés comme des dieux chez les « Païens. » (*Orat. adv. Græc.*).

2. Voir sur ce point les traités de MM. Des Mousseaux et de Mirville.

expression : *Avoir Béelzébub.* Aussi le paganisme était-il dans son fond le plus intime l'œuvre du Démon. Et les Apôtres et tous les prédicateurs de la foi l'ont toujours considéré et combattu comme la religion de Satan, ou le Pacte avec le dieu de ce monde. Les expérimentateurs matérialistes des derniers temps ont reconnu la réalité de ces phénomènes qui sortent de l'ordre naturel, et ils se sont mis en communication avec ce qu'ils appellent eux-mêmes ***l'Esprit de la terre.***

Dans le livre de Job, 1, 12, Satan ou l'Ennemi auquel Dieu permet d'affliger ce saint homme, est un Esprit Méchant qui est représenté comme parcourant toute la terre pour tenter les hommes, autant que Dieu lui permet de le faire. Cette dernière circonstance est clairement marquée dans le Livre de Job et justifie pleinement ce que dit S. Paul à ce sujet : *Dieu ne souffrira pas que vous soyez tentés audelà de vos forces.* Il ne se pouvait, en effet, que Dieu laissât aux Démons une liberté de nuire absolue et sans bornes, telles que les Paiens l'attribuaient à leurs *prétendus Dieux* ou *Démons*, il restreint cette liberté et ce pouvoir comme il lui plait; il donne à l'homme par sa grâce les forces nécessaires pour combattre et pour vaincre. Il n'est pas plus indigne de Dieu de punir les pécheurs ou d'éprouver les Justes par les opérations du Démon, que de le faire par les fléaux de la nature. L'histoire de Job est la confirmation de ceci.

Michée représente l'Esprit de mensonge se tenant devant le Seigneur, et allant, par sa permission, se placer dans la bouche des faux Prophètes et leur inspirer de faux oracles, afin d'engager le roi Achab au combat. *III. Reg., XXII. 21.*

Quel exemple nous peint plus distinctement l'influence des Démons que celui d'Ochosias, roi d'Israël, qui désirant savoir s'il relèverait de sa maladie, fit consulter Béelzébub, dieu d'Accaron, le même que S. Matthieu, XII. 24, appelle ***Béelzébub, Prince des Diables.*** N'est-on pas autorisé à inférer de ces exemples que non-seulement les Démons induisaient les hommes à certains actes, mais encore qu'ils s'érigeaient en divinités, et qu'ils suggéraient à leurs prêtres des oracles propres à séduire la multitude? Ne se peut-il pas encore que dans la multitude de ces oracles, sortis des sanctuaires des Démons, il s'en soient trouvés de véritables qui suffisaient, quoiqu'en petit nombre, pour attirer la vénération à tous les autres. *IV. Reg. I.*

N'est-ce pas par le secours des Démons que les Magiciens de Pharaon cherchaient à contrebalançer par leurs prestiges l'effet des miracles de Moyse? Balaam n'était-il pas le prêtre de ces fausses divinités?

Tous les prêtres des Païens, tous les nombreux Sacrificateurs des Idoles n'étaient-ils *pas les Prêtres des Démons*? On ne peut en douter en entendant le Roi-Prophète nous déclarer que « tous les dieux des « nations étaient des Démons : *Omnes Dii Gentium Dæmonia*, ps. 95. v. 5 (Septante).

Le Psaume 105, v. 34, 35, 36, dit expressément que les Juifs en servant les idoles des Gentils, servaient les Démons ; et que, en immolant leurs enfants aux Démons, ils les immolaient aux idoles des Gentils.

Moyse dans son cantique (*Deut. 32*) déclare nettement que les Hébreux ont offensé Dieu gravement en « sacrifiant aux Dieux étrangers, « en immolant aux Démons, et non à Dieu, en immolant à des dieux « qu'ils ne connaissaient point. »

D'après Moyse et David, il est clair que tous les dieux Païens n'étaient que des Démons

L'auteur du Livre des Paralipomènes, II. c. XI. v. 15, ne fait-il pas entendre la même chose, lorsqu'il appelle les prêtres des nations étrangères *Sacerdotes excelsorum et Dæmoniorum et vitulorum* 1 ? Tout cela nous montre que le Démon régnait partout, qu'il se faisait même rendre les honneurs dûs à Dieu seul ; qu'il avait ses autels, ses prêtres, ses oracles, ses moyens de nuire et d'agir. Zacharie, *c. III, v. 1, 2*, l'appelle *Satan* et le représente cherchant à nuire au Grand-Prêtre Jésus, fils de Josédech. Dans le Livre de Tobie, III. 18, c'est un Démon, nommé *Asmodée*, qui affligea la vertueuse Sara, et qui mit à mort les sept premiers maris qui l'épousèrent. Le psaume 90e a pour but principal d'indiquer aux Justes le moyen de se mettre en garde *contre les attaques des Démons* et contre leurs tentations de tout genre. (*S. Aug., s. Bern., Tirinus*).

Quelques Incrédules ont assuré que les Juifs n'avaient aucune idée des *Démons* avant d'avoir fréquenté les Chaldéens ; mais les Livres de Moyse, celui de Job, ceux des Rois, ont été écrits longtemps avant que les Juifs pussent consulter les Chaldéens et dans un temps où ces deux peuples étaient ennemis déclarés.

Les Livres Traditionnels de l'ancienne Synagogue sont remplis de traits doctrinaux ou historiques, relatifs au *Démon*, qu'ils appellent

1. « Les dieux, les Démons, les Génies, les Pontifes et les fées, tout cela « se lie donc évidemment dans l'histoire des religions (païennes), et ce « méandre, qui cachait une partie de sa longueur sous ses propres replis, ne « forme qu'une série de chaînons formés d'une même métal. (M. des Mousseaux, *mœurs et pratiques des Démons*, *p.* 77).

indifféremment : *Démon-Tentateur*, *Samaël*. *Léviathan*, *Satan*, *l'Ancien Serpent*, *le Serpent-Tortueux*, *l'Ange de la mort*, etc.

On peut voir les divers *Livres* ou *Traités* qui composent les *Talmuds*, LE ZOHAR, *1re partie*, *fol. 28*. *col*, *110* ; *IIe partie*, *fol. 119 col. 474* ; IIIe partie, fol. 21, col. 82 ; — Les chapitres du R. Eliézer ; — Les divers commentaires des Ecritures, appelés *Midras* ou *Midraschot*, la *Midras-Rabba*, la *Midras-Hannéelam-Ruth*. etc. ; Le Livre *Avoda-Haccados*, sect. *Mystères de la Loi*, chap. III. ; le traité *Avot* de Rabbi Nathan, chapitre I ; le livre *Emek-Ammélehh*, du R. Naphtalie, fol. 130, col. I. chap. XI : Le livre *Yalkut-Hadasch*, no 20 : Le Talmud, au traité *Sabbath*, fol, 146, recto ; au traité *Yebamot*, fol. 103, verso ; au traité *Avoda-Zara*, fol. 22, verso ; — La Paraphrase de Jonathan-ben-Uziel, Gen. IV. I. ; les *traditions de Manahem de Recanati* sur la Genèse, etc., etc.

De tout temps, les Docteurs de la Synagogue ont reconnu les obsessions et les influences malignes du Chef des Démons, de Sammaël, et celles des autres Esprits Impurs. Ils enseignaient, comme les prêtres de l'Eglise catholique, les moyens de se préserver de leurs attaques et de leur méchanceté obstinée. Ils représentent Satan faisant des efforts, tantôt pour détourner Isaac et Abraham du devoir de l'obéissance [1], tantôt pour engager les Hébreux à devenir infidèles au Seigneur.

R. Abraham Séba, commentaire sur le Pentateuque, section *Ki-Tetzé*, fol. 143, col. 2, s'exprime en ces termes :

— « L'*Ennemi*, c'est Sammaël, c'est le Serpent, c'est Satan, le Tentateur, qui a induit Adam, comme il induit encore tous les hommes aux faiblesses humaines et aux voluptés, par l'agrément de ses paroles plus douces que l'huile. »

— Il est enseigné, dit le Zohar, « que, lorsque le *Serpent puissant* commence à se manifester, les colonnes et les bâtiments s'écroulent et disparaissent. » — « Sammaël, dit le R. Eliézer, » était le Prince le plus distingué dans le ciel ; car les *Haïyot* et les Séraphins sont des Anges à six ailes, et Sammaël était un Ange à douze ailes. Celui-ci étant donc descendu sur la terre avec sa Légion, examina toutes les créatures que le Très-Saint, béni soit-il, avait créées, et il n'en trouva pas de plus rusée pour le mal que le Serpent, ainsi qu'il est écrit : Et le Serpent était rusé [2] plus que toutes les bêtes des champs. —

1. *Apud Galatinum*. *l*. *XI*. *c*. 13.

2. Cette finesse du Serpent n'est pas regardée comme la finesse d'un animal sans raison, dit Bossuet, mais comme la finesse du diable, qui, par une permission divine, était entré dans le corps de cet animal. Comme Dieu paraissait à l'homme sous une figure sensible, il en était de même des Anges...

Sammaël, changé en spectre, monta dessus et s'en fit porter. Le Serpent seul était visible et le spectre qui le portait était sa force et sa puissance. »

Selon les autres Livres Talmudiques, la compagne de Sammaël est une furie, *Erinnys*, qui s'acharne avec les autres Démons, à faire du mal aux femmes d'Israël, à leurs enfants et à leurs familles. L'idée de cette furie et des autres Spectres Infernaux, outre qu'elle est adoptée par beaucoup de chrétiens, est encore exprimée dans les écrits des Païens, et notamment dans ces vers d'Ovide :

Nocte volant, pueros que petunt nutricis egentes,
Et vitiant cunis corpora rapta suis.
Carpere dicuntur lactantia viscera rostris :
Et plenum poto sanguine guttur habent.
Pectora que exsorbent avidis infantia linguis :
At puer infelix vagit, opemque petit.

(Fast. VI 135-138 ; 145, 146.).

---

§ II. — Les Démons ont inventé, soutenu et propagé le Paganisme et l'Idolâtrie, (parce que) ces religions favorisaient le vice.

Ce n'est pas seulement l'Ancien Testament qui atteste que les Démons, ces Esprits d'erreur, sont causes de l'idolâtrie et des horreurs du Paganisme, c'est encore le Paganisme lui-même, ce sont ses infâmes mystères, ses cérémonies, ses histoires mêmes. Qu'on lise dans les 4e, 5e, 6e, 7e et 8e livres de la *Préparation Evangélique* d'Eusèbe de Césarée, dans *les Stromates* et dans l'*Exhortation* de S. Clément d'Alexandrie, ce que les auteurs Païens rapportent eux-mêmes de ces honteux mystères ; on y verra que ces malheureux Esprits, aux quels il a été permis de mettre à l'épreuve la raison et la volonté humaines ou d'offusquer par leurs prestiges les lumières de l'homme, font leurs délices des erreurs et de la corruption du genre humain ; qu'ils avaient pour cela le plus beau champ dans le Paganisme, déjà l'ouvrage de leur malice. Aussi ne pouvaient-ils mieux placer leur art détestable qu'à soutenir une religion qui justifiait le vice par l'exemple même de ses dieux.

Pour appuyer une telle religion, que pouvaient-ils imaginer de plus imposant que les Oracles qui annonçaient la volonté des dieux et la destinée des hommes, dans les temples magnifiques avec tout l'appareil des mystères et de ce qui a coutume d'inspirer une vénération religieuse.

Mais tout ce faste consacré couvrait des horreurs dignes de la religion qu'il appuyait, et les Oracles en particulier autorisaient tant de crimes, qu'il ne semblait pas que la dépravation humaine eut pu suffire pour les forger. On est frappé de voir que ces oracles qu'on disait venir du ciel exigeaient des victimes humaines, admettaient dans les temples les impudicités les plus monstrueuses, enseignaient la magie, incitaient aux guerres et aux séditions, décernaient les honneurs divins à des scélérats, inculquaient le dogme d'un destin aveugle et inévitable, principe affreux qui renverse toutes les lois, autorise tous les crimes et ruine toutes les vertus parmi les hommes.

Sur l'un de ces points écoutons un instant S. Clément d'Alexandrie. Dans son *Exhortation aux Grecs*, après avoir parlé des prétendus prodiges et oracles du Polythéisme, des évocations funèbres, des divinations, des orgies, des initiations mystérieuses en usage chez les différents peuples, il ajoute :

« Il me fera toujours horreur ce Cyniras de Chypre qui, possédé du « désir de diviniser une prostituée, sa compatriote, osa mettre au jour « les infâmes mystères de Vénus : ce Mélampe qui apporta d'Egypte « en Grèce les fêtes de Cérès. Je vois dans tous ces hommes les au« teurs funestes de fables impies, les pères d'une désolante supersti« tion, qui ont jeté dans la vie humaine ces mystères comme un « germe fatal de crime et de mort... Les mystères de Cérès rappellent « les liaisons incestueuses de Jupiter avec Cérès, sa mère, et le cour« roux de Cérès elle-même que l'on doit appeler ou sa mère ou son « épouse ; car je ne sais lequel des deux noms lui donner. C'est de « cette colère de Cérès que lui est venu, dit-on, le nom de *Brimo*. « Delà ces supplications à Jupiter, ces coupes de fiel, ces convulsions, « enfin ces actions abominables qui se faisaient dans les fêtes de cette « divinité. Les mêmes cérémonies sont en usage chez les Phrygiens, « en l'honneur d'Attis, de Cybèle et des Corybantes. On dit aussi que « Jupiter mutila un bélier dont il jeta les lambeaux dans le sein de « Cérès, comme une expiation pour le crime qu'il avait commis en lui « faisant violence. Les symboles de ces initiations sont, par exemple : « j'ai mangé du tambour, j'ai dansé la cernophore, j'ai pénétré dans « le lit nuptial. — Dans les fêtes de Vénus, ceux qui sont initiés à « l'art honteux de la prostitution, reçoivent comme symbole de la gé« nération un grain de sel et une figure infâme, dont les oreilles « chastes ne sauraient entendre le nom. »

Plus loin sont racontées les infamies de ce même Jupiter, séduisant plusieurs fois sa propre fille Phéréphalte ; celles du Dieu Pluton ;

celles de Bacchus, de Pallas, de Vulcain, de Cérès, etc.; celles mêlées de cruautés qu'on retrouve dans les mystères de Thémis, dans les fêtes d'Eleusis. « O comble d'infamie ! » s'écrie le Docteur d'Alexandrie ; « Autrefois le silence de la nuit servait de voile aux plus « chastes plaisirs de l'homme aux mœurs pures : et maintenant c'est « la nuit qui révèle aux initiés les mystères de l'impudicité ! Des « torches allumées éclairent de leurs feux les derniers excès de la « débauche ! Éteins donc ce feu, grand Hiérophante ! Et vous, prê-« tres, rougissez de ces flambeaux que vous portez : leurs lumières « éclairent les turpitudes de votre Iacchus. Certes, la nuit n'a pas de « ténèbres trop profondes pour voiler vos mystères ; vos orgies « gagneront du moins quelque chose à rester dans l'obscurité ; car le « feu ne sait pas feindre, lui ; sa nature est de dénoncer les coupa-« bles et de les punir. Ainsi, voilà donc les mystères de ces peuples « athées ; et si je les appelle de ce nom, ils le méritent à tous les « titres, eux qui ont méconnu l'unique Dieu véritable, qui ne rou-« gissent pas d'honorer d'un culte honteux un enfant mis en pièces, « des objets dont la seule idée révolte la pudeur, eux qui prennent « pour des dieux des êtres qui ne le sont pas. » (*Prépar. ev. L.* II. *3*). — Parlant ailleurs des viandes immolées aux dieux du paganisme, ce Père s'exprime ainsi : « Ces viandes sur le sang desquelles volent « les ombres et les Esprits infernaux, me paraissent exécrables et « abominables. » (*Pédag., l. II. c. 1.*)

Clément d'Alexandrie, Eusèbe, Théodoret, Origène, Athénagore, dans différents endroits de leurs ouvrages, établissent avec la dernière force, la vérité de toutes ces pratiques horribles du culte païen, et c'est sur ces fondements, sur les aveux des auteurs païens et des oracles eux-mêmes, que les anciens chrétiens, les auteurs ecclésiastiques et généralement tous les Péres de l'Église ont reconnu le Démon pour auteur de l'idolâtrie et des oracles en particulier. Fontenelle lui-même l'a avoué : « Les Démons qui ont sans contredit le « pouvoir de tenter les hommes et de leur tendre des piéges, favori-« saient autant qu'il était en eux l'erreur grossière des Païens. » *Hist. des Orac. c.* V. — Tous les Pères ont pensé et enseigné que les Démons s'étaient emparés des Temples où se rendaient les oracles, pour soutenir plus efficacement l'idolâtrie au préjudice du culte du vrai Dieu, et que sans être capables de prédire l'avenir, il était en leur pouvoir de faire illusion aux hommes par des réponses captieuses et par des prestiges.

A la vérité, ils ne croyaient pas que ces oracles fussent rendus par des idoles en vertu d'un pouvoir magique, mais par des prêtres et des prêtresses inspirés de la fureur religieuse par les Démons[1], auteurs des superstitions et des faux miracles du paganisme. Théodoret, (*interpret. in ps. 113*), s'en explique formellement, de même que Athénagore (*Apolog.*), Lactance (II, 18), Minutius Félix (*in Octavio)*, Tertullien, (*in Apolog.* etc.) A quoi S. Augustin ajoute (*lib. de divinat. Dœm. c. V.*) que, quoique ces oracles ne fussent que mensonge ou que conjecture, ils n'en étaient pas moins leur ouvrage. — La rapidité avec laquelle on jugeait que ces êtres pouvaient se transporter, une connaissance plus intime des signes extérieurs, une pénétration vaste des choses humaines, pouvaient les rendre capables d'opérer de pareils prodiges.

Pour montrer que tous ces prestiges n'avaient évidemment pour fin que d'accréditer le mensonge, le vice, la cruauté et tous les genres de barbaries, et que c'est aux Démons que tout cela doit être attribué, je produirai ici les conclusions qu'Eusèbe tire d'une quantité de faits de ce genre. Après avoir rapporté plusieurs traits des historiens profanes, il dit : « Ces faits prouvent que c'est aux Démons, à ce « qu'il y a de plus méchant et de plus barbare, qu'il faut attribuer « l'érection primitive des anciens simulacres des Dieux, en un mot, « l'institution de tout ce culte idolâtrique des Païens. Après cela, le « Prophète ne dit-il pas une grande vérité, lorsqu'il s'écrie que *tous « les Dieux des nations sont des Démons*, et l'Apôtre, lorsqu'il dit : « *Leurs victimes, c'est aux Démons, et non à Dieu, qu'ils les « immolent*. Or, s'il y avait véritablement en eux quelque chose de « bon qui put leur mériter le nom de bons génies, on devrait les « trouver bienfaisants, cherchant le salut de tout le monde, aimant « la justice, s'intéressant au bien-être de l'humanité. Mais, s'il en « était ainsi, leurs oracles ne défendraient-ils pas aux hommes de « semblables abominations ? Or, loin de là, on ne trouve pas même « chez les hommes tant de malice et de cruauté ; car eux, du moins, « ont cherché à restreindre, par la sévérité des lois, ces meurtres « parricides..... Si vous voulez encore une preuve plus éclatante « qu'il faut attribuer aux méchants démons l'invention de tout ce « culte religieux, vous la trouverez dans les abominations, les prosti- « tutions effrénées, qui ont lieu à Héliopolis en Phénicie, et chez la

1. Voyez Perronne, *de exist. Dæmonum, prælect. theol.* tom. II, p. 512.

« plupart des autres nations : » En effet, Eusèbe désigne au chapitre suivant un grand nombre de peuples, chez lesquels on voyait ces horribles excès. « Et ces adultères, ces dissolutions, et tous les « autres crimes de ce genre, ils s'en font un devoir, ils prétendent « que leurs Dieux veulent être honorés ainsi, La débauche et la pros- « titution, voilà les prémices qu'ils aiment à leur offrir, et les fruits « de ce commerce immoral et honteux, sont comme un gage de « gratitude qu'ils se plaisent à donner à leurs divinités. Il y a, « comme il est facile de le remarquer, une affinité frappante entre « ces horreurs et les sacrifices humains. — De telles infamies ne « sont pas agréables à la nature divine, etc. » *Prép. ev., l.* IV, *c. 16.*

Pour se convaincre de plus en plus de la multitude et de la diffusion de ces pratiques abominables parmi les nations, il faudrait lire les auteurs précités et surtout une bonne partie de la *Préparation Evangélique* d'Eusèbe. Les actions ignominieuses des Démons, ces dieux païens, y sont exposées au long.

Le Père de La Porte, docteur en Théologie, dans son opuscule intitulé : *le Diable existe-t-il?* (1864), p. 24, s'exprime ainsi sur l'origine démoniaque du Paganisme :

« L'idolâtrie, qui a couvert presque toute la terre, depuis le Déluge jusqu'à la venue de J.-C., et règne encore dans d'immenses contrées, consiste dans ce double crime : rendre à des esprits créés le culte *d'adoration*, dû à Dieu seul ; et rendre ce culte à des *Esprits mauvais*, par crainte, par intérêt, ou par respect humain. »

Les auteurs de beaucoup de livres, gros et menus, sur les religions de l'Antiquité auraient évité bien des bévues, s'ils avaient su lire dans le Psalmiste cette affirmation nette et précise : *tous les dieux des nations sont des démons*, (Ps. 95), et dans S. Paul, qui voyait de près le Paganisme encore vivant et maître du monde : *Ce que les Païens immolent, ils l'immolent aux Démons et non pas à Dieu*, (1 Cor. X, 20) ; de sorte que le Paganisme est la religion du Diable, pas autre chose.

On s'est beaucoup étonné, — et il y avait sujet de s'étonner, — de voir des hommes qui n'étaient pas frappés d'aliénation mentale, se prosterner devant le bois et la pierre taillée, devant les astres du firmament et même devant de vils animaux ; mais une étude plus approfondie et plus sérieuse du Paganisme, a montré que, en général, les Païens n'adoraient pas plus leurs statues que nous n'adorons les nôtres ; ils adoraient les Esprits qu'ils croyaient résider dans ces

statues, dans ces étoiles, dans ces animaux ; esprits qui, *souvent*, donnaient des preuves de leur puissance et des signes de leur présence.

Le premier des Théologiens et le plus profond des Philosophes, S. Thomas, a donné la vraie explication du Paganisme, dans ces paroles :

« — L'homme a pu être en partie cause de l'idolâtrie, par le désordre de ses affections, par le plaisir qu'il trouvait dans les représentations symboliques et par son ignorance. Mais la *cause fondamentale*, *consummativa*, il faut la chercher dans les Démons qui se font adorer des hommes, sous la forme des idoles, en y opérant de certaines choses, qui causaient leur étonnement et l'admiration. » *S. Thom.* II, *11*, *95*.)

Plus rapprochés que nous du berceau du monde, et mieux instruits des faits primitifs, les anciens peuples savaient parfaitement que les purs Esprits exercent, dans l'univers, une continuelle action. La Physique matérialiste de notre époque, qui nie effrontément leur intervention dans les choses de ce monde, est une erreur relativement récente,

Le Démon ambitionne pour lui-même le culte du à Dieu seul. Satan, ce *Singe* de Dieu, comme l'appellent les Pères, prétend régner à sa place, se faire adorer à sa place : il flatte dans ce but toutes les passions des hommes : *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.* (S. Matth. IV, 9.)

III. — Les exemples des dieux Païens autorisaient et consacraient (en quelque sorte) les désordres.

Quantité de preuves pourraient démontrer ce point. Citons-en quelques-unes.

Euripide, dans l'Ion, introduit un personnage qui parle ainsi : « Il ne faut plus appeler les hommes méchants quand ils ne font « qu'imiter les actions des dieux ; mais la haine en retombe sur ceux « qui enseignent ces choses. » (*S. Justin, de la monarchie, p. 40*).

Denis d'Halicarnasse reconnaît que « les fables grecques étaient « propres à gâter les mœurs, en ce que le peuple est porté à ne « s'abstenir d'aucun vice, lorsqu'il voit que les dieux mêmes y sont « sujets. » (*Luc.* II, *p. 90 et 92*).

Un jeune homme s'anime dans Térence à corrompre une jeune

personne, en regardant un tableau qui représentait Jupiter changé en pluie d'or pour corrompre Danaë :

Egomet quoque id spectare cœpi. Et quia consimilem luserat
Jàm olim ille lusum, impendio magis animus gaudebat mihi,
Deum sese in hominem convertisse, atque per alienas tegulas
Fucum factum mulieri, venisse per impluvium clanculum.
At quem Deum ? Qui templa cœli summa sonitu concutit.
Ego homuncio hoc non facerem ? Ego illud vero faciam ac lubens.
[L'Eunuque, *Act.* III. *Sc. V.*]

Ovide conseille aux jeunes personnes du sexe de ne point aller dans les temples, parce qu'elles y verraient des tableaux ou des statues capables de les corrompre. Voici ses paroles : « Est-il de lieu « plus saint que le temple ! Cependant toute jeune personne du sexe « qui sera attentive à conserver sa pudeur, doit éviter d'y entrer ; car « si elle allait dans le temple de Jupiter, combien n'y verrait-elle pas « de marques des impudicités de ce dieu ? » etc. (*Trist.*, *L. II*, *v. 287*).

Les Démons ne pouvaient, en effet, exciter plus efficacement les hommes au vice, qu'en leur faisant croire que les Dieux mêmes y étaient sujets. Ils fournissaient aux hommes un sujet légitime d'excuser leurs désordres par l'exemple des Dieux. C'est la pensée de Senèque. (*De brevitate vitæ*). C'est pourquoi S. Clément d'Alex. avait raison de dire aux Païens : « Vous croyez aux idoles par amour « de leurs dissolutions ; vous restez incrédules pour vous livrer sans « frein aux voluptés.... Les lubricités des Esprits Infernaux respirent « sur tous les murs. » *Adhort.*

S. Augustin, se servant du nom de quelques-uns des dieux du Paganisme, répandait sur ce sujet des lumières très suffisantes pour les fidèles auxquels il s'adressait :

« C'est une constante tradition, *dit-il*, que plusieurs personnes confirment de leur propre expérience, ou par le récit de témoins non suspects ; — que les Silvains et les Faunes, des démons, des Dieux de la Gentilité, appelés Dusiens dans les Gaules, ont recherché des unions adultères, les ont consommées, et qu'ils sont continuellement appliqués à susciter de ces illusions. » — Le nombre et la gravité des témoignages rendraient la négation presque impudente.

..... Celeberrima fama est, multique se expertos, vel abeis qui experti essent, de quorum fide dubitandum non est, audisse confirmant, Silvanos et Faunos, *quos vulgo incubos vocant*, improbos sæpè extitisse mulieribus, et eorum appetisse ac peregisse concubitum, et

quosdam dæmones, quos Dusios Galli nuncupant, hanc assidue immunditiam et tentare et efficere, plures tales que asseverant, ut hoc negare impudentiæ videatur...

(S. Augustin, *cité de Dieu*, *l.* XV, *c. 23*.)

On ne saurait donc douter que les Démons, ennemis du vrai Dieu et des hommes, n'aient déterminé l'apostasie des peuples. On ne comprendrait pas, en effet, comment sous leur influence et dès les premiers temps, l'idolâtrie présenta, aussitôt qu'elle parut, le triple *caractère du mensonge, de l'immoralité et de l'homicide*, chez tous les peuples de l'antiquité. J'ignore comment ceux qui nient la corruption de l'espèce humaine, aussi bien que l'influence des esprits sur cette corruption, expliqueraient un tel phénomène. Que les hommes qui s'éloignaient de Dieu, s'abandonnassent à la fougue de leurs désirs, c'était la marche de la nature : qu'ils prêtassent à leurs fausses divinités les passions humaines, c'était le signe d'une terrible dégradation, naturelle toutefois dans l'avilissement où ils étaient tombés ; mais qu'ils fissent consister le culte divin dans la débauche et dans l'homicide, c'est ce qu'on ne saurait expliquer que par les artifices de l'Esprit Impur : « Homicide dès le commencement, il n'est point « demeuré dans la vérité, il est menteur et père du mensonge. » (*S. Jean*, VIII. *44*.)

IV. — Les Divinités païennes sont appelées *Démons* par les Païens eux-mêmes, et sont souvent considérées par eux comme des êtres malfaisants.

On voit dans le *Recueil des Oracles par Porphyre*, que les Dieux des païens se donnaient, en terme *général* à eux-mêmes, le *nom* de *Démons*.

Celse *leur* donne *également* ce *nom* : « Si ces idoles, dit-il aux « Chrétiens, ne sont rien (comme vous le dites), quel inconvénient y « a-t-il à se trouver aux festins publics ? Mais s'il y a des Démons, « il ne faut pas douter qu'ils ne soient aussi à Dieu et qu'il ne faille « croire en eux, leur faire des offrandes, selon les lois et les invoquer, « afin qu'ils nous soient favorables. » *Dans Orig.*, *l.* VIII, *contre Celse*, *c.* 7.) Dans ce peu de mots, on reconnaît que c'est à ces Démons que les Lois de tous les peuples païens commandaient d'offrir des sacrifices. — Les Athéniens appelaient leurs dieux des *Démons ;* c'est pourquoi ils pensèrent, en voyant S. Paul que cet Apôtre venait

leur annoncer « de nouveaux démons : « *novorum Dæmoniorum videtur annonciator esse.* (Act. XVII, 18.)

Nous avons vu qu'Apollon, le grand Apollon des Païens, se donnait à lui-même le nom de *Démon*. (Voir § 1.)[1]

Porphyre, ce défenseur du culte païen, regardait Hécate ou la *grande Diane comme un Démon ou un génie malfaisant*. Cependant cette déesse était en grande vénération dans le Paganisme, comme on le voit par la Théogonie d'Hésiode (vers 410), et par les antiquités de la Grèce de Potter, et par les Actes des Apôtres.

Porphyre nous assure encore que Sérapis, cette grande divinité Egyptienne, qui avait des Temples et des prêtres dans toute l'Égypte, ainsi que nous l'apprenons de Plutarque, et qui était le même Dieu qu'Osiris, était le chef et le prince des mauvais Démons, et qu'enfin *tous ceux qui rendaient des oracles étaient des Démons malfaisants. (Prép. ev., l.* IV, *c. 22, 23.*)

Ainsi, l'un des plus grands philosophes du Paganisme et en même temps l'un des plus violents ennemis du Christianime, rend témoignage à ce que S. Paul dit, savoir que « les Gentils sacrifiaient aux « Diables qui sont de mauvais Démons, et non pas à Dieu, » (*1 Cor.* X, *20*) et à ce que dit aux Païens S. Clément d'Alexandrie :

Les Dieux des Païens sont des Démons malfaisants. — « Si « les démons sont des Esprits Impurs, d'insatiables gloutons, dans « chaque ville, vous avez de ces Démons indigènes, qui se font rendre « les honneurs divins : ainsi Edemus chez les Cythiens, Callistagoras « à Thénos ; Anius, en Elide, Strablacus en Laconie... Dans la « guerre contre les Mèdes, là Pythie ordonna aux Platéens de sacri- « fier à Androcrate, à Démocrate, à Cyclée, à Leucon. Si vous voulez

1. Selon Thalès et Pythagore, Diogène Laërce et Plutarque, le monde est plein d'esprits, ou de substances intellectuelles, qui se divisent en deux classes : l'une des Esprits Bons ; l'autre, des Esprits Mauvais, *inférieurs aux premiers*. Empédocle disait « que les mauvais Démons sont punis pour les fautes qu'ils ont commises. » (Plutarque, de Isis et Osiris).

« Je ne sais, disait Plutarque, si nous ne devons point admettre, tout « étrange qu'elle nous paraisse, *cette croyance que l'Antiquité* nous a « transmise, qu'il y a des Démons envieux et méchants, qui s'attachent « par jalousie aux hommes vertueux, mettent obstacle à leurs bonnes « actions, et leur jettent dans l'esprit des troubles et des frayeurs qui « agitent et quelquefois même ébranlent leur vertu, de peur qu'en demeu- « rant fermes et inébranlables dans le bien, ils n'aient en partage, après « leur mort, une meilleure vie que n'est la leur. » (Plutarque, *de la vie de Dion.*) Ainsi cet ancien auteur assure que telle était la croyance de l'Antiquité. Or, l'erreur des Gentils consistait à offrir des prières et des sacrifices à ces mauvais Génies ou Démons, ennemis de Dieu et des hommes, auteurs du péché et du mal. *Omnes Dii gentiium dæmonia.* Aussi le Paganisme ou l'Idolâtrie, ou le Polythéisme, était-il regardé avec raison comme le plus grand des crimes.

« y faire attention, vous trouverez bien d'autres Démons semblables.
« *La terre*, dit Hésiode, *compte jusqu'à trois fois dix mille Esprits
« immortels qui veillent à la garde de l'homme*. Ces gardiens que
« sont-ils ? Veuillez nous l'apprendre, grand Poëte de la Béothie ! Il
« est clair que ce sont les Démons dont je viens de vous parler.
« Apollon, Diane, Latone, Cérès, Proserpine, Pluton, Hercule, Jupi-
« ter, qui reçoivent de plus grands honneurs, sont des Démons d'un
« ordre plus relevé. O Vieillard d'Ascra ! *Ils nous gardent !* et
« pourquoi ? Est-ce de peur que nous ne nous sauvions, ou plutôt,
« exempts de crimes, ne veulent-ils pas nous conserver purs ? Alors
« on pourrait dire comme le proverbe : *le père incorrigible veu-
« corriger son fils.* »

« Ah ! s'ils nous protégent, assurément ce n'est pas qu'ils nous ai-
« ment ; ce sont de vrais flatteurs qui veulent notre perte... Vos
« dieux sont des génies cruels, ennemis des hommes ; non contents
« de les corrompre et de les aveugler, ils font leurs délices du sang
« et du carnage, ils exigent des sacrifices humains ; Aristomène im-
« mole trois cents hommes à Jupiter et se croit fort agréable au ciel
« par cette triple hécatombe, qui comptait une noble et illustre vic-
« time, Théopompe, roi de Lacédémone. » (S. Clément cite ici sept autres exemples de semblables sacrifices), puis il ajoute : « Connais-
« sez à ces traits l'amour que vous portent les Démons... Je puis
« vous citer des hommes meilleurs que vos dieux, c'est-à-dire vos
« Démons. Solon, Cyrus, ne valent-ils pas mieux que le divin Apollon ?
« Vos dieux, ce sont les Démons, des Génies funestes, perfides, les
« plus cruels ennemis de l'homme, et vous ne les fuyez pas ! » (*Discours aux Gentils.*)

S. Justin tient le même langage (II *Apol. n. 5*) : « Plusieurs d'en-
« tr'eux (les Anges) se corrompirent et furent appelés Démons ; ils
« placèrent le genre humain sous leur joug, se firent rendre un culte,
« dresser des autels, immoler des victimes, et avec tous les crimes
« enfantèrent tous les maux. Vos poëtes en ont fait des dieux, et les
« ont désignés sous les noms que chacun de ces Anges déchus avait
« pris. »

S. Jean, *Apoc.* IX. *20*, enseigne dans le même sens que « les
« dieux des Infidèles sont les Démons et les idoles d'or, d'argent,
« d'airain, de pierre et de bois. » Les idoles ou les simulacres d'or et d'argent n'étaient que comme les tabernacles des Démons. — S. Chrysogone confessa en présence de Dioclétien, que *les dieux* du paganisme, ou « les dieux de l'Empire, n'étaient que des Démons. » (*Brev. rom. 24 novembre*.)

V. — Les dieux qui se faisaient adorer des Gentils, étaient véritablement des Démons malfaisants ; — Les Païens cherchaient à les apaiser par des sacrifices humains.

Porphyre, cet avocat zélé du Paganisme, assure « qu'il existe des « Démons nuisibles qui habitent dans les espaces aériens qui envi- « ronnent la terre et qu'il faut se garder de les irriter. Il les estime « les auteurs de tout le mal qui arrive aux hommes : ils sont, dit-il, « d'un caractère si malfaisant, qu'il n'y a point d'espèce de mal, « quelle quelle soit, qu'ils ne cherchent à faire. Il est de leur essence « de mentir ; ils font tout ce qu'ils peuvent pour détourner les hom- « mes du culte qu'ils doivent aux dieux, pour attirer leurs regards et « leurs hommages ; car ils ne désirent rien tant que de passer pour « des dieux : le plus puissant ou le chef de ces mauvais génies à une « *ambition démesurée d'être adoré comme le Dieu Suprême.*[1] » Porphyre, *de abstinentiâ L.* II. § *39, 40, 42.* Cette doctrine du philosophe païen n'est-elle pas en des points essentiels, absolument conforme à celle des Docteurs Chrétiens ? (Voyez *hist. Apostoliques, L.* VII. *c. 1 et suiv.*)

« Les hommes leur rendent assez généralement un culte religieux, « *continuePorphyre*, les villes et les empires jugent nécessaire de « calmer leur humeur chagrine, de les égayer et de les apaiser par « des prières et par des sacrifices,[2] parce qu'il est au pouvoir des « Démons de donner les richesses et tous les biens extérieurs qui ont

1. Ce même philosophe théurge (Porphyre), ajoute en un autre endroit.

« Tout l'art et l'emploi des Démons, c'est de dresser des embûches ! « Tantôt ils se précipitent avec emportement pour commettre le mal, et « leurs attaques sont la violence même ; tantôt ils couvrent et déguisent « ces attaques sous la ruse. De là, ces désordres et ces souffrances aigües « dont *les Démons* ne produisent que si lentement la cure. Auteurs de « toutes les calamités qui affligent le monde, des pestes, des disettes, des « tremblements de terre, des incendies, des sécheresses, ces mauvais dé- « mons nous persuadent que c'est là l'œuvre *des dieux*, à qui nous devons « l'abondance et la prospérité... » Porphyre, *de sacrificiis*.)

D'accord sur ce point avec Porphyre, Proclus, qui n'a dans son cœur ni dans son intelligence les ressources du chrétien, s'écrie :

« Gardez-vous de vous opposer à ces démons, dès le début, et avec « énergie ! ne vous armez que d'une molle et douce résistance; sinon, vous « leur donnerez la force du rire contenu, ou de la flamme comprimée par « de longs efforts. »

2. Porphyre s'explique de la manière suivante sur la nature des démons et sur leur avidité pour les sacrifices : « Nous appelons bons démons, dit-il, toute intelligence attachée à un *Esprit* (*dans le sens de fluide*) et sachant gouverner cet esprit par la force de sa raison. Nous donnons, au contraire, le nom de mauvais démons à des Intelligences unies à un esprit qu'elles ne savent point maîtriser : source croissante de concupiscence qui les entraîne au gré de sa fougue. (*Des sacrifices*).

Ces bons et mauvais démons restent invisibles, et ne tombent que rare-

« rapport au corps. C'est le sentiment des Théologiens, ajoute Por-
« phyre, que ceux qui sont attachés aux biens sensibles et qui ne
« peuvent plus ni modérer ni réprimer leurs appétits, doivent tâcher
« de fléchir la colère de ces Démons : autrement ils peuvent s'attendre
« qu'ils les inquiéteront sans cesse dans la jouissance de ces biens
« temporels, sans jamais leur laisser un moment de relâche. » *Porphyre, de Abstinentiâ. L.* II. § *43.*

Les *Histoires Apostoliques* rapportent, conformément à la doctrine du philosophe païen, que plusieurs fois les Apôtres contraignirent les Dieux du Paganisme à avouer qu'ils n'étaient que des Démons Malfaisants, qui envoyaient des maux, des maladies aux hommes, afin, en les guérissant aisément, d'être adorés comme des dieux protecteurs et bienfaisants. (Voir *Hist. Apost.*, l. VIII. c. 5 et 6. et l. VII. c. 1, etc.)[1]

VI. — Universalité du culte des Démons chez les nations Païennes.

Leland, auteur anglais, a consacré un long paragraphe de sa *Démonstration Evangélique, chap.* V. § 8, à prouver cette proposition. Il fait voir qu'on rendait un culte religieux aux Démons ou aux êtres malfaisants, non-seulement chez les peuples païens les plus policés et les plus savants, comme chez les Romains, chez les Grecs, chez les Egyptiens, mais aussi dans d'autres parties du monde beaucoup moins éclairées des lumières de la philosophie.[2] Les anciens Sabéens

ment sous les sens de l'homme, parce que la substance dont ils sont revêtus, « bien qu'étant corporelle, ne forme pas un corps solide. »

... C'est d'ailleurs un fait reconnu qu'il s'échappe de ces corps de perpétuelles effluves, et qu'ils éprouvent le besoin de se nourrir (*ce que conteste Jamblique.*) Lorsque le sang des sacrifices coule sur leurs autels, ce n'est donc pas seulement pour flatter leur orgueil... C'est que leur corps se nourrit de ces offrandes. Il vit des émanations de la chair, c'est en elles qu'il puise sa force. L'homme prudent se gardera donc bien d'user de ces sacrifices, par lesquels il attirerait en lui les mauvais démons. (*Des Sacrifices, idem.*)

1. Le *Breviaire Romain*, au 14 avril, consacre les paroles des SS. martyrs *Valerianus*, *Tiburtius*, *Maxime*, et de plusieurs autres chrétiens qui moururent *en confessant la divinité de J.-C., et en déclarant que Jupiter et les dieux de l'Empire Romain et des autres nations, n'étaient que les vaines idoles des Démons.* [Christum Deum constanter confitentes, Deos autem Dæmoniorum inania simulachra prædicantes... virgis cædi jubet...]

2. Mgr Cœur, évêque de Troyes, dans son instruction pastorale du carême 1856, p. 29, fait observer aux fidèles de son diocèse, que, avant la venue du Christ et de la Vierge, *on faisait adorer à l'humanité déchue*, (sous les symboles idolâtriques), *une Vénus immorale*, et je ne sais combien d'autres Démons, *transformés en divinités arrogantes, adultères et jalouses.*

adoraient un certain Sammaël, qu'ils regardaient comme un Esprit méchant et même comme le Prince des Démons. Les Persans adoraient aussi Arimane, *qui*, selon eux, était un mauvais principe et l'auteur de tout le mal qui se faisait dans le monde. Il en était de même des peuples du Pégu, de Décan, et de plusieurs autres contrées des Indes Orientales. Les mauvais Esprits sont adorés au Japon, dans l'île Formose, à Ceylan, à Madagascar. On attribue aussi la même idolâtrie aux Hottentots et aux autres nations de l'Afrique. On a trouvé le même culte établi dans plusieurs parties de l'Amérique, et particulièrement parmi les anciens habitants du Canada, de la Terre-Ferme, du Brésil, du Chili, du Mexique. Ces nations, dont plusieurs reconnaissent un Dieu Suprême, s'accordent néanmoins à adorer un être malfaisant ou même de mauvais Démons, auxquels ils rendaient des honneurs divins, dans la crainte d'être détruits par leur puissance fatale, s'ils manquaient à leur rendre un culte propre à adoucir leur mauvais caractère. Tout ce qui est avancé ici au sujet des différentes nations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique est attesté par des témoins, dignes de foi, et prouvé par de bons auteurs dans *l'histoire de la Propagation du Christianisme*, par Millar, *vol.* II. *c.* 7.

VII. — D'après les Païens, les Dieux ou les Démons résidaient dans les Idoles ou Simulacres.

Porphyre dit que les dieux habitent dans des Statues et qu'ils y sont renfermés comme dans un lieu saint. [*Euseb., prép, ev. l.* V. *c. 15.*] Le même Philosophe, dans son *Recueil des Oracles*, dit : « Les dieux ont été jusqu'à désigner la forme de leurs statues et c'est « sur le modèle qu'ils ont donné qu'ont été faites leurs idoles. » Puis il cite les réponses mêmes des dieux sur ce sujet : Dans ces oracles les dieux Païens avouent et déclarent eux-mêmes qu'ils sont des *Démons*. « *Qu'un dragon aux mille replis*, dit l'un de ces dieux « au sujet d'une statue à exécuter, *enserre dans ses anneaux la « tête terrible de la déesse* [Hécate] ; *qu'elle soit armée d'une clé « mobile et d'un fouet qui retentit au loin ; tel est l'emblême « essentiel de la puissance des Démons.* » Ibid. c. 13 et 14.

Jamblique avait fait un ouvrage par lequel il montrait que les idoles étaient divines et remplies d'une substance divine. (Photius, *dans sa Bibliothèque, cod, 216*). — Il enseignait que les Démons ont un corps fluidique, subtil.

Un païen parle ainsi à Arnobe : « Vous vous trompez ; nous ne « croyons point que l'airain, l'argent, l'or et les autres matières,

« dont on forme les simulacres, soient des Dieux ; mais nous hono-
« rons les dieux mêmes dans ces simulacres, parce que, dès qu'on les
« leur a dédiés, ils y viennent habiter. » *L.* VI. *n.* 27.

Tite-Live, dans plusieurs endroits de son histoire, témoigne que, aux yeux des Païens, les dieux mêmes étaient assiégés, quand les temples étaient sur le point de tomber au pouvoir des ennemis ; que ces divinités étaient enlevées, lorsque leurs simulacres avaient été ou enlevés ou détruits. (*Tite-Live, L.* III. *c. 17 et L.* XXXVIII. *c. 43.*)

Cicéron dit que les Siciliens n'ont plus de dieux dans leurs villes, auxquels ils puissent avoir recours, parce que Verrès a enlevé leurs simulacres de leurs Temples. (*Disc. 4 contre Verrès, au commencement.*) On voit donc que les Démons passaient pour habiter dans les idoles qui leur étaient dédiées. D'anciens auteurs Chrétiens confirment ce fait. Ainsi, Athénagore, *apol. n. 27*, parle des mouvements et des effets qu'on attribuaient aux statues et simulacres. On rapporte que S. Apollinaire, disciple de S. Pierre, rendit muet un Démon, ou Dieu païen, qui rendait des oracles dans le temple de Sérapis et qui était adoré dans l'un des simulacres de ce sanctuaire. (*Vie de S. Apoll., Brév. rom. 23 juillet.*) Les *Histoires Apostoliques* rapportent que plusieurs dieux ou démons ont été par les Apôtres chassés des Temples et des Simulacres dans lesquels ils habitaient et se faisaient adorer. *Voir L.* VI. *c. 21, 22, 23* ; *Liv.* VIII, *c. 5* , *L.* IX. *c. 14 et 15 et passim.*[1] *L'Evangile de l'Enfance* de *J.-C., chap.* X, XI *et* XII, raconte que la présence du Sauveur, en faisant tomber les idoles des Egyptiens, chassait en même temps les Démons qui, par ces idoles, rendaient des oracles aux prêtres et aux habitants de l'Egypte. Ces faits sont approuvés par S. Athanase (*de incarnat., t.* I, *page 89*), par Eusèbe, *Dém. év , l. 6. c. 20 et l. 9,* c. *2*). Ils ne contredisent point, du reste, ce que dit S. Jean, (*Apoc.* XIII. *15*), du pouvoir qu'a le Démon *d'animer et de faire parler ses statues ;* mais plutôt ils le confirment.

M. Drach, *harmonie, t.* II, *p. 441-449*, établit par de nombreux faits que, suivant les idolâtres et un grand nombre de savants, les démons ou les dieux des Gentils résidaient réellement, personnellement, dans les bétyles (ou *Pierres divines et animées*) et dans les statues qui leur étaient consacrées. — Ces pierres se mouvaient et même s'élevaient en l'air.

« 1 Attendite, dit S. Paul, apud *Linum. Biblioth. PP. p. 74*, quia simulacra vana non sunt Dii, sed hominum factura, et Dœmonia in eisdem facturis latentia... »

Arnobe, *adv. Gentes, l.* I. *p.* 2, assure qu'avant d'avoir embrassé la Religion Chrétienne, il adorait toutes les pierres ointes d'huile (et les statues) qu'il apercevait, et leur demandait des grâces comme si une divinité y habitait réellement : Si quando conspexeram lubricatum lapidem, *dit-il*, et ex olivi unguine sordidatum, tanquàm inesset Vis præsens, adulabar, affabar, et beneficia poscebam.

Il est parlé de ces Pierres sacrées et animées dans Philon de Biblos, Pausanias, Maxime de Tyr. Œlius Lampridius, Tite-Live, Hérodote, Théophraste.

Le païen Damascius dit : « J'étais persuadé que le *Bétyle* a quel« que chose de divin. » — Mais Isidore l'appelait plutôt *Démon* ; car il reçoit le mouvement du Démon. — Le même Damascius atteste avoir vu de ses propres yeux un bétyle qui se promenait en l'air : εἶδον τον Βαίτυλον δία του ἀέροσ κίνουμενον. — « Je ne sais, dit Maxime de Tyr. quel dieu adorent les Arabes ; mais le simulacre que j'en ai vu était une pierre quadrangulaire. » — Dans l'Irlande, le *Cromleach* ou la *Pierre inclinée*, était anciennement appelé *Bothal* ou *la Maison de Dieu*.

Diogène Laërce rapporte, *dans la vie de Stilpon*, que ce Philosophe fut exilé d'Athènes par ordre de l'Aréopage parce qu'il avait osé dire publiquement que la fameuse Minerve de Phidias n'était qu'un bloc de pierre façonné par l'artiste, mais que la déesse, fille de Jupiter, ne s'y trouvait pas réellement, personnellement : όϋx αρα (εἰπεν) αυτη θεοσ εστίν.

Selon M. Drach. en l'absence de l'Arche d'Alliance, et par conséquent, de *La Gloire de Jéhovah*, on tenait dans le Saint des Saints le *Béthel* de Jacob, qui était, selon la Tradition, la Pierre primitive. la Pierre *Schetiya* ; cela se conçoit, parce qu'elle figurait le Messie *divin*, et remplaçait ainsi l'Arche-Sainte, siége de la Gloire Divine, appelée *La Sékinah*.

VIII. — Le Démon aimait particulièrement la forme du Serpent.

Le Démon, étant de sa nature un être incorporel et invisible, prit la forme du Serpent pour tromper l'homme, soit que cette forme lui plût davantage, soit que Dieu ne lui eut pas permis d'en prendre une autre, afin qu'à cette vue l'homme pût plus aisément reconnaître Satan et résister ainsi à ses tentations.

C'est pourquoi, l'Ecriture désigne communément le Démon par le

nom de *Serpent*, de *Baleine* (*Is.* XXVII. *v. 1*.),1 de *Dragon*-Rebelle (Job, XXVI. 13 et XL. 20).

« Eve fut trompée autrefois par le Serpent, dit S. Théophile, et « devint la cause du péché ; voilà pourquoi le Démon, auteur de tous « les maux, Satan, qui s'entretint avec la femme, par l'intermédiaire « du Serpent, se sert encore d'elle toutes les fois qu'il veut corrompre « les hommes. Il est appelé lui-même *Démon* ou *Dragon*, parce « qu'il s'est séparé de Dieu en véritable transfuge ; car il était Ange « auparavant. » (*L.* II. *n. 28. à Autolycus*).

Aussi, c'est par le culte du Serpent que commença l'idolâtrie. Strabon, *l. 14*, atteste que dans tous les lieux du Paganisme il y avait des temples dédiés au *Serpent* ou *Dragon*, et qu'on appelait ces temples *Draconia* ou *Demeures consacrées au Dragon*. On voit aussi dans presque toutes les Eglises chrétiennes le Démon représenté sous l'image du Serpent, mais écrasé sous les pieds de Celle qui enfanta son Vainqueur. Les Païens croyaient que le Serpent était doué du don de la préscience et que par conséquent il pouvait rendre des oracles. On mettait sous sa garde les temples, les maisons, les oracles, les trésors. « Le monde adora le Démon sous la forme même « du Serpent. Il y eut le culte du Serpent, l'ophiolatrie. Nos vieux « Druides gaulois s'appelaient eux-mêmes *les Serpents*. La fée Voui« vre n'était que moitié serpent ; le haut de son corps était femme, et « l'escarboucle étincelait sur son front. Les Vierges Druidesses, au « moment où elles étaient saisies par la puissance de l'antique magie, « n'avait plus rien de mortel : elles grandissaient, elles devenaient « des géants, des flammes, des fantômes, des serpents, des monstres. « Elles *rugissaient comme des lions*, le sol tremblait, l'air était « ébranlé. »

Dans Porphyre, les faux dieux, désignant eux-mêmes la forme de leurs statues, veulent que, « un Dragon aux mille replis, enserre dans ses anneaux la tête terrible du dieu ; qu'il soit armé d'un fouet retentissant ; car tel est, dit le dieu, l'emblême essentiel de la puissance des Démons. (*Prép. év.*, *l.* V *c. 13 et 14*). Et ailleurs, Hécate veut être représentée « avec une ceinture de longs serpents, qui se « glissent sans laisser de souillure, depuis le sommet de la tête jus« qu'à l'extrémité, et dont les replis sinueux couvrent avec grâce « toute l'étendue du corps. » *Ibid.*

1. Isaï, 27. « *super Leviathan Serpentem vectem, et super Leviathan Serpentem tortuosum...* »
Filii Diaboli... Serpentes genimina Viperarum. (Matth. XXIII, 33. 1 Joan. III. 10. Joan. VIII. 44.) *ex patre Diabolo estis.*

Les Serpents qui ornent le Caducée du dieu Mercure, ceux qui accompagnent constamment la représentation du dieu Esculape, tout cela désignait le Pouvoir du Démon et de ses Anges. N'était-ce pas là comme l'apposition du sceau diabolique ?

Le Serpent Python, l'Esprit de Python, était un Démon impur qui se mêlait de prédire l'avenir et qui inspirait les devins. *Hœc in appendice insunt sed alitu.*

Plotin, philosophe idolâtre, au IIIe siècle, passait pour avoir un démon familier qui l'inspirait. Il voulut réaliser la République de Platon, c'est-à-dire établir le communisme : ce qui aurait ouvert la porte à tous les désordres. Porphyre raconte qu'à sa mort un dragon sortit de son lit, entra dans la muraille et disparut. Ce qui fit qu'on regarda Plotin comme un dieu et qu'on lui dressa des autels. Car on crut que ce dragon était le Démon qui avait parlé par la bouche de ce philosophe. (Porphyre, *en sa vie*. Voir *dict. de Bayle et de Moréri*).

Les dieux qu'adoraient les anciens Egyptiens étaient représentés sous des formes de serpents. C'est ce qu'atteste l'Ecriture, lorsqu'elle dit que Dieu punit les Egyptiens, contemporains de Moyse, « parce « que dans leurs égarements ils adoraient des serpents. » *Sap.* XI. *16.*

Les dieux des Babyloniens étaient adorés également sous la forme du Serpent. « Il y avait, » dit l'Ecriture (*Dan.*, XIV. *22*), « un « grand Dragon qu'adoraient les Babyloniens et qu'ils regardaient « comme un dieu » puissant. Selon S. Augustin, le Diable aimait à revêtir la forme du *Serpent* ou *Dragon*, afin de rappeler le souvenir de son ancienne entreprise à l'égard d'Eve.

Dans les *Histoires Apostoliques*, l. VII. c. 4, 5, 6, à l'occasion de deux horribles serpents qui accompagnaient deux magiciens, S. Matthieu enseigna aux Ethiopiens que « le Véritable Serpent, c'est le « Diable...; que cet Ange, devenu jaloux de l'homme, entra dans le « Serpent par sa puissance angélique, pour persuader l'épouse « d'Adam ; qu'après l'expulsion de nos premiers parents prévarica- « teurs, l'auteur du péché fut trouvé dans le Serpent et frappé d'une « malédiction éternelle. »

L'*Evangile de l'Enfance* rapporte l'exemple frappant d'un démon, de *Satan lui-même* qui apparaissait sous la forme d'un grand Serpent : *erat ibi puella quœ à Satanâ affligebatur ; maledictus enim ille formâ ingentis Draconis subinde illi apparebat...* (chap. XXXIII et XXXIV.)

Un faux prophète venant de mourir, un serpent se trouva enroulé

autour de son cou. Ce que Dieu semble avoir permis pour montrer que ce faux-Prophète appartenait au Démon. — Les Hébreux furent affligés par les Serpents, en punition de ce qu'ils avaient aimé et aimaient encore à adorer les divinités Egyptiennes, qui prenaient les formes de Serpents.

S. Jean donne au Diable le nom d'*Antique Serpent* ou *Ancien Dragon*, ou simplement de *Dragon*, de *Serpent*. (Apoc. XII. 9, 14, 15 et XX. 2.)

J.-C. donnait à ses Disciples toute puissance sur les Démons, lorsqu'il leur disait : « Je vous ai donné toute puissance de fouler aux « pieds les Serpents, les Scorpions et toute la force de l'Ennemi. » Luc. X. 19. Ces *Serpents* sont représentés ici comme les Auxiliaires et les forces de Satan, notre Ennemi.

Le Démon a voulu être adoré sous la forme du Serpent, non-seulement par les Païens, mais aussi par les Hérétiques. C'est ce qui a fait que les *Ophites* ont été ainsi appelés de οφισ Serpent ; parce que, suivant S. Epiphane, S. Aug., Théodoret, ces hérétiques nourrissaient et adoraient un Serpent, comme s'il eut été leur Christ.

On doit conclure de tous ces faits, que, les dieux des nations et les Démons, ayant tous le même emblême, savoir la forme du Serpent, sont tous de la même nature et sont tous pareillement des Démons.

Du culte rendu au Démon sous la forme du Serpent chez les différents Peuples — de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique. Confirmation de tout ce qui est dit dans nos Livres Saints sur l'Etre Mauvais, caché sous la figure du Serpent.

Nos Livres Sacrés, nous l'avouons, contiennent d'étonnantes révélations et nous racontent de profonds mystères. Ils nous parlent d'un Etre qui, d'abord la plus belle et la plus puissante des Créatures après Dieu, se révolta contre lui ; — ils disent qu'à son sujet, il y eut un grand combat dans le Ciel, à la suite duquel il fut précipité dans un abîme. — Puis ils nous montrent ce même Etre, tombé et déchu, s'introduisant furtivement dans le jardin d'Eden, sous l'ignoble figure du Serpent, et là, adressant des paroles insidieuses à la 1re femme, qui cède à ses perfides conseils, méconnait l'autorité de Dieu, et attire sur elle et sur sa race cette condition mauvaise, dans laquelle nous végétons tous, Enfants malheureux d'un père bon, créatures pauvres et infirmes d'un *créateur riche en magnificence et tout-puissant en* force.

Voilà ce que nous racontent nos Saints Livres.

Et malgré le rire incrédule des Philosophes, c'est là l'histoire de l'humanité.

Interrogeons tous les peuples sur ce qu'ils savent de cet Etre que nos Livres nous ont fait connaître sous la forme du Serpent. Il est connu partout comme ayant eu quelque rapport mystérieux avec la femme, — comme mauvais et auteur du mal, — comme étant d'une nature supérieure à la nôtre et comme ayant usurpé les honneurs divins.

1. Le genre humain a conservé le souvenir de la funeste influence que cet artisan de nos malheurs exerça sur la femme. Partout nous trouvons la croyance qu'il a existé quelques rapports mystérieux entre le Serpent et la femme.

C'est ce que disent les Indiens du monstrueux Serpent *Kaliva.*

Les Grecs racontent qu'un de leurs Dieux, transformé en Serpent, vint sur cette terre pour pervertir une femme[1]. Bien plus, ils croyaient qu'il avait existé une race particulière d'hommes méchants, qui venaient d'un Serpent et d'une femme, et que pour cela ils appelaient *Ophiogènes. (Enfants du Serpent)*[2].

Les Rabbins avaient cette même opinion. Suivant eux, quand le Serpent abusa d'Eve, il lui communiqua le *venin* et la souillure, et Caïn provint de ce commerce du Serpent. Delà la race des Méchants mêlée à celle des bons[3].

Chez les Epirotes et chez les Romains, près de Lavinium, de jeunes Vierges étaient les prêtresses des Dieux-Serpents qu'ils adoraient. Elles seules leur portaient la nourriture, les interrogeaient sur l'avenir, communiquaient avec eux. Quand elles entraient pour leur donner à manger, on leur bandait les yeux. Mais une sorte d'Esprit divin les conduisait droit à la caverne[4].

En Afrique, les plus belles filles du pays sont consacrées au service des Serpents que les Nègres adorent. Les Africains croient que le Grand-Serpent et ses confrères, les autres dieux, ont coutume de guêter, au printemps, les jeunes filles sur le soir, et que l'approche

1. Voir Plutarque et Lucien, *vie d'Alexandre.*

2. Voir Elien, *l. XII. c.* 39 et Pline, *l. VII. c.* 12.

3. M. Drach, *harmon., t. II. p.* 322, 323, *etc.*

4. Elien, *l. XI. c.* 16.

ou l'attouchement de ces reptiles leur fait perdre la raison[1]. Elles ont donc été plus spécialement chargées de traiter avec lui.

Enfin, en Amérique, la *mère de notre chair* y est aussi appelée *la femme du Serpent, Cihua-Cohuali;* Dans tous les symboles de ces peuples elle est toujours en rapport avec un Grand Serpent[2].

L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* nous offre d'anciennes scènes mythologiques que la Grèce païenne dans ses mystères présentait à la vénération religieuse du peuple. On y remarque l'intervention du Serpent au pied de l'arbre de vie ou de la Sagesse. On l'y voit dans toutes les positions : ou au pied de l'arbre, prêt à lutter avec un bélier ; ou roulé autour de l'arbre, la tête en bas, et paraissant prêt à mordre l'homme qui s'en approche, ou entourant l'arbre, et la tête en haut ; et donnant quelque chose à la femme (ou la recevant d'elle ;) ou enfin semblant familiarisé avec la femme, et recevoir d'elle sa nourriture. Partout on voit l'homme et la femme près de l'arbre et du Serpent. Celui-ci parle plus souvent à la femme, qui est représentée sous la figure de Minerve, la déesse de la science, et dont le nom, AΘΗ, *Athê*, viendrait, selon quelques uns, de *ADÊ*, ou *ADA*, nom de la 1re femme, formée directement par les mains de Dieu, comme Minerve. Divers monuments grecs montrent même que cette déesse portait quelquefois le nom d'Eve, *EYE*[3]. Ce qui avait lieu principalement dans les *Orgies* ou *Mystères Sacrés.*

2. Chez les différents peuples, l'Etre représenté par le Serpent était généralement reconnu comme déchu, tombé, l'auteur du mal et l'ennemi de Dieu

D'abord nous voyons chez les Indiens que *Siva*, leur dieu du mal, celui qu'ils regardent comme le Pouvoir destructeur, est représenté sous plusieurs formes monstrueuses, et particulièrement sous celle du Serpent. Ce Serpent, auteur du mal, est aussi appelé *Kaly* ou *Kaliva*, dans leurs Livres. Le pouvoir de ce Serpent était si grand et les maux qu'il avait faits à la création étaient si irréparables, qu'il fallut, suivant eux, que *Wichnou*, la 2e Personne de leur Trinité, vint s'incarner dans le sein d'une femme ou Vierge, nommée *Dohi-Buhy*, pour en délivrer le genre humain[4]. — Ce Serpent fut, en effet, vaincu par *Wichnou*, lorsque celui-ci prit la forme *Krischna.*

1. Noël, *dict. de la fable*, au mot *Serpent.*
2. *Vue des Cordillières, tom. I. p.* 237, 274. *tom. II. p.* 198.
3. Voir *Annal. de Ph. Chr. n.* 104. *p.* 443-445.
4. M. Dubois, t. II. 3e partie, *ch. VI.* p. 433.

Ils croyaient encore, au rapport des Lybiens et des Egyptiens, qui habitaient près de Thèbes, que lorsque un Serpent avait tué un homme, il ne pouvait plus rentrer dans sa retraite, — que la terre le repoussait de son sein, — qu'il était obligé d'errer, à jamais misérable et vagabond, — et que tout cela se faisait par la *Providence de Dieu*[1].

Aussi voit-on encore aujourd'hui les mêmes personnes qui adorent les Serpents-Capels, adorer pareillement le *Garouda*, oiseau de proie, qui fait la guerre à ces Serpents.

Les Egyptiens donnaient le nom de *Typhon* au Dieu du mal; et ils le représentaient ayant les doigts et les cuisses entortillés de Serpents; ils pensaient aussi que cet Etre Mauvais avait fait la guerre contre Dieu et avait détérioré son ouvrage. — Aussi, comme les Indiens, ils rendaient les honneurs divins à l'*Ibis*, et le regardaient comme un de leurs dieux tutélaires, parce que cet oiseau faisait la guerre aux Serpents[2].

Selon la croyance des Grecs, le Tartare créa dans les ténèbres l'effrayant et monstrueux *Typhon*, Etre qui ne ressemblait ni à Dieu ni aux hommes, le fléau des mortels; ce féroce destructeur des hommes et des animaux, provoqua Jupiter, le défia de combattre avec lui, pour savoir qui régnerait[3]. C'est de ce Typhon et de la femme *Echidna* que sont nés tous les monstres, Cerbère et le Dragon qui gardait les pommes d'or du jardin des Hespérides[4]; — Pindare nous le représente comme l'*Ennemi des Dieux*, monstre à cent têtes, que les Dieux furent obligés de combattre, et qui est maintenant étendu dans le Tartare[5].

Il y a encore dans les Annales des Grecs le Serpent *Python*, monstre énorme, un prodige effrayant; Ovide l'appelle le Grand Python, Serpent inconnu, la terreur des peuples[6]. Il empêchait les hommes de porter les offrandes aux Temples, et il fallut qu'un Dieu, Apollon, vint combattre contre lui pour le mettre à mort.

Nous retrouvons encore dans les histoires du Nord un Grand Ser-

1. Elien. *l. XII. c.* 32.

2. *Ibid. l. II. c.* 38.

3. Voir : *Encyclopédie*; Noël, *dict. de la fable*, à l'art. *Typhon*; — Homère, *hymn. à Apollon, vers* 351 *et* 352. 301 *et* 302.

4. Hygin, *fable* 152.

5. Voir Homère, *Ib.* Hésiode, *Théogonie*, 821; — et Apollodore le grammairien.

6. Pausanias, *l. XII. c.* 7; *Métamorphoses d'Ovide, l. I. vers* 438; Strabon, *l.* 8; — Lucain, *Pharsale*, *l.* 5; — Homère, *ib.*; *Mém. de l'Academ. des Inscr. des Belles-Lettres, t. III.*

pent; qui fut le fruit de l'union du Principe du mal, *Loke*, avec la géante *Angerbode*, messagère des malheurs. Loke y est désigné comme le calomniateur des Dieux, le grand artisan de tromperies, l'opprobe de Dieu et des hommes; il était beau de figure, mais son esprit était perverti[1].

Les Traditions de l'Amérique signalent encore le Serpent comme le Symbole du Mauvais Esprit. Les peintures hiérogliphiques artèques nous représentent le Grand-Esprit, *Tercatupoca*, mettant en pièces une Couleuvre[2].

3. L'Etre Mauvais, l'Ange déchu, quoique reconnu pour tel par les nations, se fera adorer dans les temples de la terre, en place du vrai Dieu. Ainsi, outre les exemples déjà cités, nous voyons tous les Livres Sacrés des Indiens faire mention du Serpent. Leurs Symboles et leurs Annales parlent du *Grand Serpent*, qui joua un grand rôle au commencement des temps. Ils l'appellent *Ananta* et *Maha-Sécha*. Un temple est érigé en son honneur à l'est du Meissour, dans un lieu appelé *Soubra-Manniah*[3].

Outre les honneurs rendus à ce Serpent historique, les Brahmes adorent encore aujourd'hui le Serpent-Capel, qui est fort commun et dont la morsure donne presque subitement la mort.

Les dévots vont à la recherche des trous où se tiennent ces sortes de Serpents, et lorsqu'ils en ont découvert quelqu'un, ils ont soin d'aller de temps en temps déposer à l'entrée du lait, des bananes et autres aliments qu'ils savent être du goût de ces reptiles. S'il vient à s'en introduire un dans une maison, les habitants se gardent bien de l'en chasser; il est, au contraire, soigneusement nourri, et on lui offre des sacrifices. — On voit des Indiens entretenir ainsi chez eux, depuis nombre d'années, de gros Serpents Capels; et dût-il en coûter la vie à toute la famille, ils n'oseraient porter la main sur eux. — Dans le temple dont nous venons de parler, tous les ans, au mois de Décembre, on célèbre une fête solennelle; d'innombrables Indiens accourent de fort loin pour offrir aux Dieux-Serpents des adorations et des sacrifices. — Beaucoup de ces reptiles ont établi leur domicile dans

1. Mallet, *hist. du Danemarck*, *Introd.*

2. De Humboldt, *vue des Cordilières*, etc.

3. Le Mexique, sous Montésuma, contenait plusieurs milliers de Temples consacrés aux Démons. L'extérieur de ces temples représentait des serpents entortillés et entrelacés. Les quatre bâtons de l'Idole se terminaient en tête de serpents. Cette Idole, à la figure horrible, tenait dans sa main droite un serpent. (Barrow).

l'intérieur du Temple, où ils sont entretenus et bien nourris par les Brahmes qui les desservent[1].

Les doctrines des Brahmes, et entr'autres, celle du culte du Serpent, *ont été* transmises aux prêtres Egyptiens. — Les Egyptiens employaient le Serpent dans presque tous leurs symboles de religion et de science. Ils le regardaient comme ayant quelque chose de *sacré*, de *vénérable*, et même comme cachant encore quelque *chose de très divin*, et qu'il n'était pas avantageux de connaître. *Nam et Draco sacer et venerandus divinius in se aliquid habet, quodque præstet ignorari*[2]. — Aussi entrait-il dans l'idée ou la représentation de tous leurs dieux. Le sceptre d'*Osiris* était entrelacé d'un serpent. Les statues d'*Isis* étaient couronnées d'une espèce de serpents nommés *Thermutis*, qu'ils regardaient comme sacrés, et auxquels ils rendaient de grands honneurs. Suivant eux, ces Serpents étaient immortels, servaient à discerner le bien du mal, se montraient amis des gens de bien, et ne donnaient la mort qu'aux Méchants[3]. Leurs prêtres avaient des Serpents autour de leurs bonnets, et le diadème même de leur roi était entouré de ce fameux emblême[4].

Mais ils ne se contentaient pas de le donner pour attribut à leurs divinités ; leurs dieux mêmes étaient représentés sous cette forme. *Sérapis* avait une tête humaine, mais tout le reste de son corps était un Serpent replié à plusieurs tours. — *Apis* se voit aussi avec une tête de Taureau, ayant le corps de Serpent et la queue retroussée à l'extrémité. — Le *Kneph*, dit la *Bonté Divine*, était représenté par une *Couleuvre*, et sa force et sa puissance par une *Vipère*. Le Cercle dont ils se servaient pour représenter le premier de leur dieux était entouré d'un ou de deux Serpents. Un serpent entier y représentait la plus puissante de ces Divinités[5].

C'est en conséquence de cette croyance qu'on adorait les Serpents et qu'on leur avait élevé un grand nombre de temples où on les nourrissait. On voyait de ces reptiles dans tous les temples de l'Egypte, mais surtout dans ceux des villes de la Thébaïde et du Delta ; à Ther-

1. Mœurs et institutions des peuples de l'Inde, par M. Dubois, *t.* 2. *c.* 12. *p.* 435, ouvrage imprimé par la Société de Calcutta.

2. Elien, *de la nature des animaux, l.* XI. *c.* II.

3. *Ib. l. X. c.* 31.

4. Diodore de Sicile, *l. V.*

5. Ibid. l. V. — Noël, *grand Dict. de la fable.*

mutis, dans la Basse-Egypte, dans l'île Eléphantine, et généralement dans toute l'Ethiophie et l'Afrique[1].

Il est bien prouvé aujourd'hui que les Grecs n'ont inventé aucune de leurs principales divinités, mais qu'ils les ont reçues avec la plupart de leurs croyances, des Egyptiens, qui à plusieurs reprises, envoyèrent des colonies en Grèce. — On sait aussi que ce sont les Grecs qui enrichirent les temples de Rome de leurs principales divinités ; aussi trouvons-nous à peu près les mêmes croyances chez ces deux peuples.

En effet, le Serpent y fut toujours l'objet d'un culte spécial :

Il y était le Symbole d'Apollon et d'Esculape, dieux du jour et de la médecine, et on lui rendait un culte particulier. Les Athéniens en conservaient toujours un en vie, et le regardaient comme le protecteur de leur ville. Ils lui attribuaient la vertu de lire dans l'avenir, et c'est pour cela qu'ils en nourrissaient et en conservaient de familiers, afin d'avoir à portée les prophètes et les prophéties[2].

Les Romains lui rendaient aussi les honneurs divins : leur ville étant désolée par la peste, ils envoyèrent une députation solennelle à Epidaure, afin d'en faire venir Esculape pour les guérir. Quand les députés eurent fait leur demande, nous dit un Auteur, un grand Serpent sortit du Temple, se promena dans les endroits les plus fréquentés de la ville avec des yeux doux et une démarche calme, et vint monter sur la galère des Romains, qui l'ayant reçu avec un respect mêlé de frayeur, le conduisirent à Rome et lui consacrèrent un Temple dans l'île du Tibre, au-dessus du Pont Palatin[3].

La même croyance se retrouve encore en Afrique ; le culte le plus célèbre et le plus accrédité dans ce pays est celui du Serpent. Parmi le grand nombre de Serpents qui y sont honorés par des cérémonies plus ou moins bizarres, il en est un qui est regardé comme le Père ; et auquel on rend des hommages particuliers. On lui a bâti un temple où des prêtres sont chargés de le servir. Les rois lui envoient de magnifiques présents, et entreprennent de longs pélerinages pour venir lui présenter leurs offrandes et leurs adorations[4].

Enfin, l'histoire nous montre encore ce culte établi chez les Anciens peuples du Nord, dans la Lithuanie, l'Estonie, la Livonie, la Prusse,

1. Phylarchus, l. XII. cité par Elien, *de nat. anim. l.* XVII. *c.* 5.
2. Pausanias, *l.* II. *p.* 175.
3. Valère-Maxime, *l.* I. *c.* 8. *n.* 2.
4. Voir : *Le voyage de Bosman*, et *Mythologie Africaine*, dans le gr. dict. précité.

la Courlande et la Samogitie[1]. Bien plus, les paysans de quelques-unes de ces contrées conservent encore aujourd'hui des restes de cette croyance; les Russes eux-mêmes n'en sont pas exempts[2].

D'après tous ces faits, il est donc de la dernière évidence, que le Démon, cet Etre Mauvais, Séducteur de la 1re femme, et auteur de nos maux, s'est fait adorer sous la forme du Serpent, par toute la terre ; — qu'il a été comme forcé de se cacher sous cette forme de Dragon, dans laquelle il a été originairement maudit, et cela, afin que les hommes le reconnussent facilement pour l'auteur du mal et l'Ennemi de Dieu, et qu'ils se missent en garde contre lui. Tous les peuples ont cru que c'était un monstre épouvantable, hideux, d'une origine mystérieuse, inconnue ; et qu'il ne fallait rien moins qu'un Dieu, et un Dieu incarné, pour en délivrer la terre. Le Christianisme seul nous dira comment sera brisée la tête de cet Antique Serpent[3], dont le tyrannique empire opprime toutes les nations de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe, de l'Amérique, de l'Univers entier.

IX. — Aveu de Celse concernant l'avidité qu'ont les Démons, ces dieux du Paganisme, pour le sang, pour les voluptés de la chair, pour la magie et pour les choses corporelles.

Après avoir beaucoup engagé les Chrétiens au culte des Démons, ces dieux de l'Egypte et de tout l'Empire Romain, Celse, ajoute, au sujet de la magie démoniaque : — « Il faut cependant prendre garde « que, en étudiant cet art, on ne s'abandonne par excès au plaisir de « la mettre en pratique, et qu'on ne s'attache tellement à l'amour des « choses corporelles, qu'on en néglige et qu'on en oublie d'autres plus « excellentes ; car peut-être qu'on aurait grand tort de ne pas ajouter « foi aux Sages, qui nous avertissent que presque tous ces démons « terrestres ont une passion démesurée pour les voluptés de la chair, « sont avides du sang et de la fumée des sacrifices, courent après les « concerts et les autres choses semblables, sans pouvoir rien faire de « meilleur, que de guérir le corps, de prédire aux hommes et aux villes « ce qui leur doit arriver, ou quelque chose de pareil, ne sachant et « ne pouvant rien que ce qui concerne les accidents de cette vie « mortelle. »

1. Voir *Mythologie Slave. ib.*

2. Voir les ouvrages d'*Oléarius* et de *Natknoch. Annal. de Ph. chr. n.* 19. *p.* 56-67.

3. Genèse, *ch.* III. *v.* 15. *ipsa conteret caput tuum.*

Ainsi parle Celse au sujet des dieux du Paganisme. Ce langage bien examiné approche de Celui que les Pères de l'Eglise nous tiennent sur le même sujet. (*Orig.*, *l. VIII. adv. Cels.* *19*).

Porphyre nous apprend aussi que les Démons sont les honteux esclaves des passions lubriques, et qu'il y en a une dominante dans chacun d'eux : « Une chose que je ne m'explique pas, *dit-il*, c'est « que ceux auxquels nous adressons nos prières, parce que nous les « regardons comme de bons Démons, ne sont pas moins que les « mauvais, soumis à toutes les passions ; ou bien que, voulant voir la « justice dans ceux qui les honorent, ils ne rougissent pas eux-mêmes « de s'assujettir jusqu'à commettre toutes sortes d'injustices ; ou bien « encore qu'ils repoussent la prière de toute âme qui n'est pas pure « des jouissances grossières des sens, et que cependant ils ne man- « quent pas de porter ceux qui les servent, ou plutôt tous les hommes, « aux plus infâmes plaisirs de la volupté. » (*prép. év.*, *l. V. c. 7.*). Vous trouverez, ajoute Eusèbe, les mêmes pensées dans sa lettre à l'Egyptien Anébo. Ce qui précède est tiré de son fameux *traité de la Philosophie fondée sur les Oracles.* — Athénagore dit les mêmes choses, *Apol. n° 27, etc.*

X. — *Les Démons étaient les auteurs des Oracles et de la Magie.*

Plutarque, dans son ouvrage sur la *Défection des Oracles*, attribue, dit Eusèbe, aux Mauvais Démons, toutes les divinations et tous les Oracles des Païens. Selon Plutarque, « la classe des Démons est placée « entre la nature des dieux et celle des hommes, soit qu'on doive « attribuer l'invention de ce système à Zoroastre-le-Mage, soit qu'Or- « phée l'ait apporté de Thrace, d'Egypte ou de Phrygie.., Chez les « Grecs, Homère paraît s'être servi indifféremment de l'un ou l'autre « nom pour désigner les Dieux ; il leur donne tantôt le nom de dieux, « tantôt celui de Démons. Hésiode, place les Démons entre les dieux « et les héros ; Demetrius prétend que, d'après le témoignage des « plus profonds et des plus anciens Philosophes, il y a entre les dieux « et les hommes des natures qui tiennent comme le milieu entre les « uns et les autres, qui sont soumises à des affections humaines et à « des changements nécessaires, et que ces Etres doivent être appelés « *Démons* ou *Génies*, et révérés comme tels, suivant la coutume de « nos pères. — Je ne crois pas me tromper, *continue Plutarque*, « quand je dis que ce ne sont pas les dieux qui président aux Oracles,

« mais qu'ils se servent du ministère des Démons. Mais attribuer à « ces Démons, comme Empédocle semble l'avoir fait, les crimes, les « malheurs, les fléaux envoyés par les dieux, c'est là une opinion qui « me paraît infiniment téméraire et digne de l'ignorance des bar- « bares. »

Après cela, ce même Philosophe démontre évidemment que c'était en l'honneur des Mauvais Démons que dans toutes les villes, aux jours de fêtes, on se repaissait de chair crue, on « se livrait à des « convulsions, à des lamentations, souvent à des infamies dans les « temples, ou à une multitude de folies de ce genre, qui se font avec « des contorsions ridicules et au milieu du tumulte ; *non, dit-il*, je ne « croirai jamais que tout cela ait été institué en l'honneur des dieux ; « ce ne peut être qu'en l'honneur de quelque Démon, soit pour apai- « ser son courroux, soit aussi sans doute pour tenir lieu des anciens « sacrifices humains. Des rois et des généraux n'ont été jusqu'à « immoler leurs propres enfants, que pour satisfaire les passions fu- « rieuses de ces démons destructeurs... Il n'est pas rare de voir ces « méchants et cruels Démons, pour ravir encore une âme unie à son « corps, vouer une ville entière à la peste, un pays à la famine, « exciter des séditions, allumer des guerres, jusqu'à ce qu'ils aient « obtenu l'objet de leurs désirs. »

Si c'étaient quelques Pères de l'Eglise qui disent ces choses, peut-être les Incrédules ne les croieraient-ils pas ; mais ce sont les Païens, les Prêtres mêmes des Idoles, qui les attestent et les démontrent longuement dans des traités. Ils ne peuvent donc se refuser d'y croire.

De plus, c'est là le sentiment des Païens eux-mêmes et de leurs Philosophes les plus celèbres, comme Plutarque nous l'apprend : « Tout ce qu'on raconte, *dit-il*, de Typhon, d'Osiris et d'Isis, ne doit « point être attribué à des dieux ou à des hommes, mais aux princi- « paux d'entre les Démons ; c'est, *ajoute-t-il*, le sentiment de Pla- « ton, de Pythagore, de Xénocrate, de Chrysippe, qui, suivant les « anciens théologiens, enseignent que ces Génies étaient d'une force « bien supérieure à celle de l'homme. »

Or, tout cela montre que tout ce que la fable attribuait aux dieux mêmes, n'était que l'histoire mystérieuse des Démons. En effet, toutes les actions criminelles des dieux, les combats de Python contre Apollon, la fuite de Bacchus, les courses errantes de Cérès, etc., ont un rapport évident avec les faits attribués à Osiris et à Typhon, que la fable publie impudemment aux oreilles de tout le monde, et dont les

traces sont conservées dans les sacrifices sous le voile du mystère ; car tous ces rits que l'on ne peut ni voir ni raconter, s'appliquent également aux dieux.

« Empédocle, *continue Plutarque*, attribue aux Démons l'art divi-
« natoire ; il place au premier rang parmi les Oracles celui de Del-
« phes. Il a entendu tout ce qu'on raconte de Bacchus, il a été
« instruit des sacrifices qu'on offre en son honneur ; mais il dit que
« ce sont là autant de souffrances qu'ont eu à supporter les Démons.
« Il en dit autant de Typhon et de ses aventures, des combats des
« géants et des Titans : Ce sont, dit-il, des combats de Démons contre
« des Démons. »

« Maintenant, que nous donnions, *dit Plutarque*, à certains Dé-
« mons le nom de dieux, il n'y a rien en cela qui doive surprendre ;
« car chacun d'eux aime à porter le nom du Dieu auquel il est attaché
« et dont il partage la puissance. Ainsi chez nous il est tel ou tel qui
« joint à son nom celui de Jupiter ; un autre, celui de Minerve, ou
« d'Apollon, ou de Bacchus, ou de Mercure. Et il arrive quelquefois
« par hasard que ces noms ont une application juste et raisonnable ;
« mais le plus souvent ces noms de dieux ne conviennent nullement
« à ceux qui en sont décorés. » Telles sont les opinions de Plutarque
« dans son traité sur la défection des Oracles. (*Prép. év.*, *l. V. c. 4. et 5.*).

Démontrons de plus en plus clairement que l'Art Magique était inspiré par les Dieux ou Démons.

Porphyre, ce prince de la Théologie païenne, enseigne dans plusieurs endroits de ses livres, que les dieux sont auteurs de la Magie :
« En appuyant, dit-il, leurs réponses sur certains signes et sur la
« connaissance qu'ils ont de la naissance de chacun, les dieux se font
« souvent passer pour les premiers, pour les plus grands faiseurs
« d'horoscopes, si l'on peut s'exprimer ainsi. Apollon prescrit cer-
« taines invocations pour cela ; il recommande de se servir de paroles
« mystérieuses inventées par le roi des magiciens, autour de la lyre à
« sept cordes, cet homme connu de tout le monde. » Dans ce même auteur les dieux avouent eux-mêmes qu'ils sont attachés à certains lieux par quelques signes magiques ou par d'autres caractères symboliques de même nature :

« Qui n'aime à voir, *dit Hécate*, ces caractères que je dispose, »
« Pour y faire lire aux mortels leurs sorts divers. »

(*Ibid. l. V. c. 15.*).

Porphyre raconte que quelqu'un implorant un jour le secours du dieu, celui-ci prescrivit de recourir à la magie pour se soustraire à l'influence du Destin : « une force divine pèse sur ta race, dit le dieu : « mais tu peux t'y soustraire par des opérations magiques. » — N'est-ce pas là enseigner clairement, ajoute Porphyre, que la Magie[1] est comme un présent que les dieux ont fait aux hommes pour leur donner le moyen de vaincre le Destin ? Telle est la réflexion de ce philosophe sur un oracle qu'il rapporte. Quand un Dieu enseigne de cultiver la *magie* plutôt que la Sagesse et la vertu, on peut aisément connaître quelle est sa nature et quelles sont ses qualités. Nous verrons plus loin les réflexions des Pères et en particulier celles du savant Eusèbe sur cette désolante doctrine des Oracles Païens.

XI. — Continuation du même sujet.

« Platon, » dit S. Clément d'Alexandrie, « attribue aussi aux dieux « un certain dialecte. C'est surtout dans les songes et dans les Oracles « qu'il puise cette conjoncture ; les Démoniaques la lui fournissent « aussi, eux qui ne parlent ni avec leur propre voix, ni avec leur « propre dialecte, mais avec la voix et le dialecte des Démons, qui se « sont furtivement introduits en eux. » Ceci s'accorde avec la réponse qu'un jeune paysan démoniaque fit à un missionaire qui l'interrogeait en latin. Le possédé qui ignorait cette langue, répondit : *Ego nescio*

1. Dans la Magie démoniaque il y avait ordinairement beaucoup plus d'illusion et de tromperie que de puissance réelle. Un passage de Tertullien, relatif aux guérisons fréquentes et merveilleuses opérées par l'art magique décèle ainsi l'astuce des Esprits ou des dieux païens. Ecoutons :
— » Leur bienfaisance éclate surtout dans la cure des maladies ; oui, « certes ; mais *ils commencent par occasionner le mal,* après quoi vous « les entendez prescrire des médicaments qui sont une merveille par leur « nouveauté, ceux-mêmes qui sont contraires à la maladie. C'est le moment « précis où ils interrompent leur action malfaisante ; et, le monde ébahi, « de crier au miracle ! »
Ce passage est d'autant plus instructif, qu'il précède dans le même Auteur, celui des Tables tournantes et parlantes, phénomène magique et démoniaque, de très-haute antiquité, ainsi que des textes le démontrent, et qui indiquent ; que le Magnétisme ou la Magie des temps modernes, semblable au Magnétisme des temps Anciens, a la même cause, la même origine.
Tertullien marque expressément, que c'est par les Esprits de perdition, par les Démons, que les Tables se livraient à la divination, comme à un exercice vulgaire et familier : *per quos et capræ, et mensæ, divinare consueverunt.* — Personne ne sera tenté de soupçonner que le texte de Tertullien a été forgé après les événements de nos jours. Le textes que nous avons sous la main, sont imprimés depuis près de trois siècles.
C'est pour séduire plus surement, que les Démons apparaissent sous la forme et avec le nom de personnes défuntes, de certaines personnes chères aux vivants.

loqui latinè. — Ce fait est rapporté dans la Théologie de Mgr Bouvier, évêque du Mans. (*In I. præcept. Decalogi*).

Le même Docteur d'Alexandrie attribue aux Démons tous les Oracles qu'on appelait les *Oracles des Dieux:* « La plupart des prédictions (des Prophètes Grecs et Païens) n'eurent d'autres bases que des « observations naturelles et que des conjectures, comme les médecins qui, dans l'exercice de leur art, prennent pour seul guide la « physiognomie. Les autres furent inspirés par les Démons, ou jetés « dans des extases prophétiques, soit par les vapeurs qui s'élèvent des « eaux, soit par l'odeur des parfums, soit par certaines émanations « atmosphériques. Mais les Prophètes Hébreux tenaient du Ciel leur « Puissance divinatrice, etc. » *Strom. l. I. c. 22.*

S. Irénée, commentant le passage de l'Apocalypse, où S. Jean dit que *la Bête opérera de grands prodiges*, enseigne que le Démon « fera ces prodiges, non par quelque effet de la puissance divine, « mais uniquement par l'effet d'une opération magique...; le Démon « a par lui-même le pouvoir de faire ces choses, avec l'aide et l'assistance des Esprits Infernaux et Rébelles qui le servent. — Elle ordonnera aux habitants de la terre d'élever une image à la Bête; « elle aura même le pouvoir d'animer l'image de la Bête et de la faire « parler, et de faire tuer tous ceux qui n'adoreront pas l'image de la « Bête. » Ainsi, le Démon pourra un jour opérer encore des prodiges magiques et rendre des Oracles, comme il a fait avant J.-C... (S. Irén. *l. V. c. 28.* — Apoc. XIII. 15). — S. Paul dit pareillement que les Démons feront un jour apostasier plusieurs fidèles par les faux Oracles et par les doctrines hérétiques qu'ils publieront : « quelques-uns « abandonneront la foi, parce qu'ils écouteront les Esprits d'erreur et « les doctrines des Démons : » *Spiritibus erroris et doctrinis Dæmoniorum.* (*1. Tim. IV. 1*).

Flavius Josèphe, contemporain des Apôtres, rapporte (*Antiq.*, 8. 2. 5). qu'il y avait de son temps des magiciens très-nombreux qui opéraient des prestiges par le secours des Démons. Il dit que l'un d'eux, nommé *Eléazar*, qu'il avait connu lui-même, donna des preuves remarquables de son art mystérieux en présence de l'Empereur Vespasien, de ses fils et de toute l'Armée Romaine, à peu près comme l'avaient fait autrefois les Magiciens d'Egypte, sous les yeux de Pharaon et de Moyse. Il tenait, par exemple, sous le nez des Pythoniciens qu'il avait à son service un anneau renfermant une racine enchantée; et au même instant ces hommes s'affaissaient et tombaient. Mais le Démon, sur son commandement, passait du corps de ces possédés

dans un vase d'eau qui était là tout près, le renversait, et faisait une infinité d'autres choses semblables.

Les Païens aussi avaient leurs conjurations, et les Rabbins nous apprennent eux-mêmes la manière dont ils faisaient leurs exorcismes. Nous lisons, en effet, dans le traité intitulé : *Bammidbar Rabba, section 19. fol. 238*, et dans le traité intitulé : *Tanchuma*, fol. 70. I. « R. Jochanan, Ben-Zachée, dit à un prosélyte : — As-tu été quel-« quefois obsédé du Mauvais Esprit ? — Il le nia. — Le Docteur lui « dit alors : — As-tu vu quelquefois un possédé ? — Oui, lui ré-« pondit le Païen. — Le Rabbin lui dit : — Que faites-vous à un « possédé ? — Le Gentil lui répondit : — Nous employons des her-« bes, et nous excitons la fumée sous lui ; puis nous l'aspergeons « d'eau, et le Démon s'enfuit. » (*Voir* Sepp. *t. I. p. 410*).

Héritiers de la Doctrine de Moyse (*Deuter.*, XVIII. 10, *etc.*) et de celle de J.-C., tous les Pères de l'Eglise professaient hautement leur foi aux œuvres que les Démons opèrent à l'aide des sciences occultes ou magiques. Et d'ailleurs, il leur eut suffi, pour stigmatiser ces opérations détestables, de consulter leur propre expérience. Ecoutons encore quelques-uns de ces hommes d'élite, et recueillons-nous devant ce passage de Tertullien, qui semble écrit pour notre époque :

« S'il est donné à des Magiciens de faire apparaître des fantômes, « d'évoquer les âmes des morts, de forcer la bouche des enfants à « rendre des Oracles ; si ces charlatans imitent un grand nombre de « miracles, qui semblent dûs aux Cercles, ou aux chaînes, que des « personnes forment entre elles ; s'ils envoient des songes, s'ils con-« jurent, s'ils ont à leurs ordres des Esprits messagers et des Démons « par la vertu desquels les chèvres et *les Tables* qui prophétisent « sont un fait vulgaire, avec quel redoublement de zèle ces Esprits « puissants ne s'efforçeront-ils point de faire pour leur propre compte « ce qu'ils font pour le service d'autrui ? »

Porro si et Magi phantasmata œdunt, et jàm defunctorum inclamant animas, si pueros in eloquium oraculi eliciunt, si multa miracula circulatoriis præstigiis ludunt, si et dæmonum assistentem sibi potestatem, per quos et capreæ et mensæ divinare consueverunt; quanto magis ea potestas de suo arbitrio, et pro suo negotio, studeat totis viribus operari, quod alienæ præstat negotiationi?

(Tertullianus, *in* ***Apolog. c.*** XXIII, ***p. 696; Parisiis Editus anno 1580).***

« Les miracles de Dieu, dit S. Augustin, s'opèrent par la simplicité

de la foi, et non point par ces enchantements d'un art sacrilège et d'une criminelle curiosité, que l'on appelle tantôt *Magie*, tantôt du nom plus déteslable de *goëtie*, ou du nom moins odieux de *théurgie*... Tous ceux qui exerçent ces arts ou pratiques illicites, sont également enchainés aux perfides autels des Démons, ces Esprits qui usurpent le nom des Anges. » (*Cité de Dieu, sur Porphyre, l. X. c. 9*).

« Eh bien, *continue le même Docteur*, pour confondre ces prestiges de la Magie, dont quelques hommes ont le malheur et l'impiété de se glorifier au nom des Démons, je ne veux d'autres témoins que la lumière et la publicité. En effet, pourquoi cette rigueur des lois humaines, s'il s'agit d'opérations accomplies par des Divinités dignes d'hommages. Est-ce aux Chrétiens qu'il faut attribuer ces lois portées contre la Magie ? » *Lois des douze tables*.).... Les prestiges des magiciens ne s'accomplissent donc que par l'enseignement et l'influence des Démons.

(S. Aug., *cité de Dien, l. VIII. c. 19*). Voyez aussi Tertullien sur ce point. (*Tract. de idololatr. p. 619*).

Ailleurs, le Saint Docteur parlant d'une lampe inextinguible, que l'on disait brûler dans un temple de Vénus, s'exprime en ces termes :

« A cette lampe, nous ajoutons encore les merveilles des sciences humaines et magiques, c'est-à-dire les prodiges que les Démons opèrent *par l'entremise* des hommes, ou par eux-mêmes ; et nous ne saurions les nier, sans contredire la vérité des Ecritures Saintes. » (*Cité de Dieu, l. XXI. c. 6.*).

« Qui sont les Magiciens, dit S. Ambroise, n'est-ce point ceux qui, d'après les enseignements de l'histoire, tirent leur origine de Balaam, » le chef des magiciens et des impies ?

(S. Ambr., *Exposit. evang. c. 48.*).

Comme Dieu, le Démon a ses Sacrements.

Le théologien Thyrée répète souvent ce passage de S. Augustin : « Les Démons séduisent, par des choses qui n'ont que l'apparence, les hommes dont l'esprit s'adonne aux vanités. Inspirés par leurs astuce, ils aiment *à copier Dieu*. Voyant Dieu attacher sa grâce à des Signes sensibles, qui, cependant, n'en sont point la cause productrice, ils adoptent, de leur côté, certains moyens, qu'ils livrent aux hommes pour en faire usage... Quand les Démons s'insinuent dans les créatures, ils sont attirés par des charmes aussi divers que leur génie.... Ils se rendent à *des signes conformes à la volonté de chacun*. Ils

affectionnent différentes espèces de pierres, d'herbes, de bois, d'animaux, d'enchantements ou de rites... Ils enseignent ce qu'ils aiment ou ce qu'ils abhorrent, le nom qui les attire ou qui les contraint, tout l'art, enfin, de la Magie, toute la science des Magiciens. » (*cité de Dieu, l. XXI, c. 6.*).

Rien ne s'accorde mieux avec le sens de ces passages de S. Augustin que les paroles suivantes de Champollion Figeac sur l'Egypte :

— « Plus tard, le Mage Arnuphis évoquait les Démons et faisait pleuvoir à volonté. Le christianisme ne détruisit pas entièrement cette superstition. Origène affirmait la certitude des préceptes et l'usage de la Magie; non pas celle d'Epicure et d'Aristote, disait-il, mais l'art qui se pratiquait de son temps. Il reconnaît *la puissance de certains mots* Egyptiens pour opérer sur une classe de Démons, et celle de *certains mots* persans pour agir sur une autre classe de ces génies indomptés. Il avoue, toutefois, que les gens instruits possèdent seuls ces secrets de la science. » (*Egypte, p. 103. Univ.*).

En un mot, selon S. Augustin, S. Jérôme, — (M. Champollion, Delrio) et d'autres graves auteurs, toutes ces combinaisons formées d'herbes, de pierres, d'animaux, de certaines émissions de voix, de certaines figures, ou imaginaires, ou empruntées à l'observation des mouvements célestes, *combinaisons qui deviennent sur la terre, entre les mains de l'homme, des puissances productrices de divers effets* ; tout cela n'est que l'œuvre de ces démons, trompeurs des âmes asservies à leur pouvoir, et qui font de l'erreur des hommes leurs malignes délices[1]

Voici maintenant des faits qui démontrent de plus en plus que les grands dieux du Paganisme étaient les auteurs de toute cette magie démoniaque.

Les Pythagoriciens, qui connaissaient à fond *la puissance des nombres* et des *lignes* magiques, dit Porphyre, donnaient à tel nombre le nom de *Pallas*, et à tel autre le nom de *Diane*, d'*Apollon*, ou bien de *Justice* ou de *Tempérance*, etc.... Certaines figures, qu'ils consacraient aux dieux, les leur rendaient si favorables, qu'à chacune de ces sortes d'offrandes chacun de ces dieux se manifestait, et que les bouches divines se mettaient à prophétiser, dès qu'il importait à ces hommes de savoir l'avenir[2].

1. M. G. de Mousseaux, *mœurs des Démons* ; — *cité de Dieu, l. X. c.* II ; — Id. M. Delrio, *l.* I. *p.* 35, 36 ; *l.* II. *p.* 100.
2. Porphyre, *des sacrifices*.

Jamblique ajoute :

— *La merveilleuse puissance des Symboles et des Sacrements*, n'est connue que des dieux seuls, et c'est par elle que s'opère notre union avec la Divinité. Le prêtre fait usage des Sacrements ou des signes sensibles, dans l'ordre où la religion les a établis ; et, dès lors, c'est le Dieu qui imprime aux Sacrements l'efficacité de leur puissance. Le prêtre commande alors aux dieux du monde, non point par l'effet de la puissance humaine, mais par la vertu divine des Signes ineffables ! Constitué lui-même dans l'ordre des dieux supérieurs, il emploie les menaces et les commandements les plus élevés. Son dessein ne peut être de mettre à exécution de telles menaces ; mais il veut signifier la force que lui communique son union avec les dieux, le pouvoir qu'il puise dans la connaissance et la possession des Symboles ineffables, ou des signes, que nous appelons Sacrements 1.

Porphyre et Jamblique font remarquer que ceux qui négligent les sanctifications prescrites par la Religion païenne, qui omettent de se servir des *caractères* et des *pratiques qui conviennent aux dieux*, obtiennent des dieux des apparitions, mais qui ne sont qu'insignifiantes et obscures. Cette négligence fait qu'ils n'ont souvent à leur aide que des mauvais démons qui mentent, qui trompent, qui brouillent et confondent les très-faibles indices, ou les apparitions, que l'on a pu obtenir des dieux.

Dans les expiations les plus saintes et dans les sacrifices, avant que les dieux aient manifesté leur présence, il se produit un phénomène singulier : c'est que les démons terrestres se pressent tumultueusement, et des apparitions particulières troublent ceux qui se sanctifient par les sacrifices, afin de les détourner des biens purs et de les porter à la matière.

D'ailleurs, autour de chaque dieu (principal), tourbillonne une multitude de Démons qui *sont leurs ministres*, et qui portent les noms des dieux, leurs chefs, c'est-à-dire de *Mercure*, d'*Apollon*, de *Jupiter*..., etc. Or, ces démons reproduisent dans leur personne les propriétés de leurs dieux.

Jamblique 2, décrivant l'agent spirituel et universel de la Magie sous le nom de ses dieux, dit que « leur puissance nous offre les indices de l'avenir et nous l'annonce jusque par les cailloux, par les

1. Jamblique, *des Mystères*.
2. Jambliq., *liv. des mystères*.

baguettes, par les bois, par les pierres, par le grain de froment et la farine... Dans ces objets, ils donnent *miraculeusement une âme* aux choses inanimées, « le mouvement à celles qui sont immobiles, l'intel- « ligence à celles qui sont privées de la raison ; » et ces dons, les objets inanimés les reçoivent de telle sorte, que vous les croiriez doués de la connaissance de l'avenir qu'ils présagent. »

Que disait de plus Tertullien dans son chapitre des *Tables, n. 23*; Thyrée, *loca infesta, p. 152*, et les autres théologiens ? Que disent de moins les Magnétiseurs ou Magiciens en 1853, dans le *journal du magnétisme, 25 mai, p. 251, etc., etc.* ? M. Du Potet, le magnétiseur transcendant de notre époque, dans sa *Magie dévoilée*, p. 216, décrit la formidable puissance et les effets d'un agent principal et invisible, qui accorde sa faveur à ceux qui pratiquent les signes ou les sacrements de la Magie, ou plutôt les sacrements du Diable. Pour lui, cette pratique en elle-même n'est rien ; toute la force réside dans l'Esprit qui intervient : « Les cérémonies des Anciens Magiciens et « Nécromanciens, *nous dit-il*, leurs sacrifices, leurs paroles et leurs « cercles, n'étaient que secondaires. »

La théologie est d'accord avec lui sur ce point : « *Quando effectus aliquis sequitur usus Characterum, etc., id totum a Dœmone fieri*[1], *qui constitutarum a se nugarum credulitatem conatur vel de novo mentibus inserere, vel insertam profundiùs et stabiliùs infigere*[2].

Ces preuves suffisent bien, je pense, pour démontrer que la Magie Ancienne avait pour auteurs les démons ou les dieux du Paganisme. La magie moderne ou le magnétisme, c'est une même chose. « Le « magnétisme, c'est la magie, dit M. Du Potet...; et qui détermine ces « attractions, ces penchants subits, ces fureurs, ces antipathies, ces « crises, ces convulsions, que l'on peut rendre durables et dangereu- « ses, si ce n'est le principe même employé, l'agent très certainement « connu des hommes du passé (c'est-à-dire le Démon ?) — Tous les « principaux caractères de la magie, *cette science divine ou diabo- « lique*, se trouvent donc écrits dans les phénomènes produits actuel- « lement...[3] »

1. S. Justin, (*Quæst.* 81), parle ainsi de la magie des démons : — « Qui Christi auctoritatem non sequeatur, in iis errorem Dæmones « exercent. Nec vero imagines, Oracula et Opera, quibus Divini in iis di- « cendis et efficiendis quæ sunt divinationis propria, utuntur, vera sunt « corpora, sed faciunt arte suâ dœmones, ut Oculi corpora quæ non sunt, « videre videantur. »

2. Delrio, *disq. mag. l.* I. *Quæst.* I. *p.* 35-36. — *id., l.* II. *Quæst.* 4. *p.* 100.

3. M. Du Potet, p. 50-51. M. Des Mousseaux, *p.* 214-215.

XII. — Le mensonge se trouvait quelque fois dans les réponses — et dans les oracles des Démons.

« Mais comme il est souvent impossible, » dit Porphyre, « non-seulement aux hommes, mais à certains démons, d'avoir une connaissance parfaite du mouvement des astres et des événements qui en dépendent, il en résulte que souvent ils sont sujets à mentir dans les réponses qu'ils font lorsqu'on les consulte. »

Il ajoute ensuite :

« Ils prétendent que c'est l'air environnant qui rend les oracles faux, mais que jamais les dieux ne font eux-mêmes un mensonge ; car souvent il leur arrive de déclarer qu'ils vont se tromper. Ceux qui les consultent n'en persistent pas moins à vouloir obtenir une réponse malgré le dieu, tant est grande leur folie. Ainsi, un jour Apollon, à cause de cette mauvaise disposition de l'atmosphère, dont nous venons de parler, répondit à celui qui le consultait :

« Cesse de me tourmenter en vain ; car je ne ferai qu'une réponse fausse. »

Et ce n'est point un fait que nous imaginons ; il est fondé sur l'autorité même des Oracles. En effet, consulté un jour par quelqu'un, un dieu fit cette réponse :

— Je ne puis indiquer aujourd'hui, ni le cours des astres, ni leur position ; la connaissance de l'avenir reste en ce moment cachée dans les astres. »

Il conclut ainsi :

— « On voit par là à quelle cause il faut attribuer les erreurs des oracles. »

Ainsi parle Porphyre, *l. VI. c. 4 et 5. ibid.*

On reconnaît ici la prévision très-bornée des Démons, et leur pouvoir limité. Ils couvrent leurs mensonges, leurs erreurs, du prétexte de la mauvaise disposition de l'air, et leur impuissance du prétexte de la fatalité et du mouvement des astres. Qui ne comprend à ces indices qu'il n'y avait vraiment rien de divin dans les oracles. Car comment supposer que Dieu puisse se tromper ou mentir, lui dont l'essence est l'infaillibilité et la véracité? Mais le démon, ce *père du mensonge*, comme l'appelle J.-C., avait inventé cet habile stratagème pour en imposer à la crédulité des peuples ; s'il lui arrivait de ne pas rencontrer juste dans la prédiction des choses futures, il lui restait une ressource dans la fatalité.

Dans Athénagore, *Apologie*, *n. 24*, le Prince de la matière s'exprime en ces termes :

— « Nous avons l'art de mentir, et toujours d'une manière très-vraisemblable. »

Les Démons sont les propagateurs de la doctrine du fatalisme. — Avec cette doctrine qui faisait tout dépendre du destin aveugle, et qui nous enlevait notre libre arbitre en l'assujettissant à la fatalité, on peut concevoir dans quel abîme de dégradation les Démons ont dû précipiter leurs sectateurs. En effet, s'il faut attribuer au Destin et à l'influence des astres, non-seulement nos actions extérieures, mais encore les pensées intimes de notre âme ; si une inévitable nécessité fait peser son joug jusque sur la volonté humaine, c'en est fait de la Religion. Quel mérite auront ceux qui se montrent zélés à cultiver la vertu ? Il n'y a plus d'amour de Dieu, plus de travail qui soit digne de récompense, puisque tout est le résultat d'une invincible destinée. Il n'est donc plus permis de reprocher aux scélérats leurs désordres, aux impies leurs blasphèmes, ni de louer et d'admirer les sectateurs de la vertu. Voilà les fondements de la vie morale détruits ! et la porte ouverte à tous les crimes ! Les démons qui n'ont rien tant à cœur que la corruption et la perte des hommes, enseignaient et propageaient cette désolante doctrine dans leurs oracles et par leurs sectateurs.

Eusèbe traite longuement cette matière dans son beau travail de la ***Préparation Evangélique**, l, VI*e*, chap. 5 et 6.* — Si l'on désire de plus nombreuses et de plus fortes preuves de toutes les propositions qui n'ont été ici qu'effleurées, on peut consulter cet ouvrage, important monument de l'Antiquité.

Ce que nous en avons rapporté ici, est pour donner une idée générale de l'immense empire que le Démon exerçait sur le genre humain, des affreux ravages qu'il causait dans le monde visible et surtout dans le monde moral et intellectuel. Il s'était partout érigé en divinité ; partout il recevait le culte et les honneurs, qui ne sont dûs qu'au Dieu vivant et véritable ; il possédait sous son joug de fer tous les hommes et tous les peuples, à l'exception du peuple hébreu. Il avait dans chaque nation ses sectateurs, ses autels, ses idoles, ses prêtres, ses temples, ses oracles, ses prestiges magiques. Il règnait en tout lieu, excepté sur la nation d'Israël. C'est ce que reconnaissait très-bien, quoique dans un autre sens, l'empereur Julien l'Apostat : — « *On a adoré les idoles, **disait-il,*** pendant des années innombrables, « depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, depuis le septen- « trion jusqu'au midi ; il n'y a eu dans l'Univers que la petite nation

« des Juifs, laquelle n'est formée que depuis deux mille ans, qui n'ait « pas adoré les Dieux. » (Dans S. Cyrille, *l. III, adv. Julien.*)

Dans sa Lettre aux habitants de Bostres, il parle ainsi : « Que « ceux qui sont dans l'erreur n'attaquent point ceux qui, suivant la « tradition de tous les siècles, rendent aux dieux un culte légitime. » (*Epistola 52. ad Bostrenses*).

Cécilius, dans Minutius-Félix, tenait un langage semblable. Il dit que, en adoptant et en adorant les dieux de toutes les nations, les Romains ont mérité l'empire de l'Univers. On sait qu'en effet Rome devint comme le centre et le boulevard de l'idolâtrie. Satan, et tous les Esprits immondes, ses compagnons de révolte et de malheur, étaient donc effectivement les Puissances de ce monde, avant la venue et le règne de J.-C. Le Démon pouvait être justement appelé *le Prince de ce monde, le Père du mensonge, l'Esprit de malice et et de haine.* Tout ce que les Auteurs profanes et les Prêtres païens rapportent touchant les opérations des Démons, prouve amplement cette vérité. Il convenait d'exposer l'étendue et la force du règne du démon, afin que, lorsqu'on verra J.-C. détruire cet empire du Fort-Armé et des Puissances Infernales, on put comprendre l'importance de cet événement.

XIII. — Le Nouveau-Testament confirme ce qui précède.

Jusqu'ici l'on voit que l'idée du pouvoir des Démons, de leurs opérations si préjudiciables à la vérité et aux mœurs, de leurs oracles artificieux, et de leur empire presque universel, est fondée sur le langage de l'Ancien-Testament, sur celui des Pères, aussi bien que sur le témoignage des Païens eux-mêmes, — et qu'il y a à cet égard parfaite harmonie entre les Auteurs Sacrés et les Auteurs Profanes. Montrons, de plus, ici, l'accord des Auteurs du Nouveau-Testament avec les précédents. L'opération des Mauvais Esprits y est clairement posée en principe et en fait ; le règne et les qualités des Démons y sont parfaitement marqués.

J.-C. disait du Démon : — « Le Prince de ce monde va venir, « quoiqu'il n'y ait rien en moi qui soit à lui, (S. Jean. XIV. 30) ; — « C'est maintenant que le Prince de ce monde va être chassé dehors, « (Ibid. XII. 31). — « Prince de ce monde, » voilà le titre du Démon, ou du premier chef des démons, qui règnait partout. Quand on lit la parabole du Semeur, on y reconnaît que « l'Ennemi qui sème

« l'ivraie, c'est le Diable. » (*S. Matth. XIII. 39*). Telles sont ses œuvres de malice. Il faut que ceux des Protestants et ceux des Rationalistes, qui nient l'opération des Mauvais Esprits, rejettent l'histoire de la Tentation de J.-C. (*S. Matth. IV. 1*), et plusieurs autres récits évangéliques de même nature. Que signifient pour eux ces paroles de S. Pierre, *1 épist. V. 8* : — « Le Diable, votre Ennemi, tourne « autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra « dévorer ; » — Et celles-ci encore : « Simon, Simon, Satan a de« mandé à te cribler comme le froment ; mais j'ai prié pour toi *spé« cialement*, afin que ta foi ne défaille point, » (*S. Luc. XXII. 31*). Lorsque nous prononçons dans l'*Oraison Dominicale* ces paroles : « Délivrez-nous du Méchant ! » ou que nous voyons « Satan entrer « dans Judas Iscarioth : *intravit autem Satanas in Judam*, » (*S. Luc.* XXII. *3*) ; ce qui est ainsi exprimé par S. Jean, (XIII, *2 et 27*) : « Le Diable ayant mis dans le cœur de Judas Iscarioth le des« sein de trahir Jésus, etc. ; » Si nous ajoutons la manière dont le désigne S. Paul (*Ephes.* II, *2*) : « Le Prince des Puissances de l'air, « cet Esprit qui agit dans les Incrédules et les rebelles, d'après le« quel, *ajoute-t-il*, nous avons tous vécu autrefois dans les dérégle« ments et selon les passions de la chair ; » ou, comme l'exprime S. Jean (*1 Jean, V. 19*), « *Celui qui est né de Dieu.... l'Esprit Méchant* « ne le touche point. » Que signifient tous ces passages et tant d'autres semblables, s'ils ne nous peignent pas les artifices qui ont été laissés au pouvoir du Diable, pour attaquer, pour tenter l'innocence de l'homme, tantôt par les attraits des plaisirs, tantôt par l'éclat de l'or, d'autres fois par le relief de l'autorité et des distinctions. Si le Démon a eu l'audace de présenter au Fils de Dieu même la pompe des royaumes, s'il a osé se flatter de le séduire à la faveur de l'humanité qu'il avait revêtue, quel fond n'a-t-il pas dû faire sur nos passions, sur notre ignorance, sur notre faiblesse ? Et si de simples mortels ont quelquefois tant de facilité à nous corrompre par les ruses, les piéges et les déguisements de leur malice, quel avantage n'auraient pas sur les hommes ces Esprits déchus, qui joindraient à un cœur envenimé pour notre perte, toute la supériorité de leur génie ?

Le langage des Pères est encore ici parfaitement d'accord avec l'Ecriture.

« Ces Esprits perdus, dit S. Cyprien, ne cessent de travailler à « perdre les hommes, en les détournant du vrai culte qui est dû à « Dieu. » (*Lib. de Idolor. vanit.*) S. Jean dit de même : « L'Ancien « Serpent qui est appelé Diable et Satan, qui séduit tout le monde. »

(*Apoc.* XII, *9 et* XX.) « Les Démons, *dit Lactance*, offusquent la « vérité de ténèbres ; ils aveuglent les hommes, de peur qu'ils ne « reconnaissent leur Père et leur Dieu. » Paroles qui ressemblent à celles de S. Paul, II *Cor.* IV. *3, 4* : » L'Evangile n'est caché qu'aux « incrédules auxquels le dieu de ce siècle a aveuglé l'entendement « afin qu'ils ne soient point frappés de la splendeur de l'Evangile. »

XIV. — Multitude des Mauvais Esprits.

Satan n'est pas seul pour tenter les hommes ; il a sous ses ordres une multitude innombrable d'autres Esprits qui furent complices de sa révolte et de son malheur, et qui, comme des agents subalternes, le secondent continuellement dans ses œuvres de ruine et de ténèbres, c'est ce que nous enseigne S. Paul (*Ephes.* VI. *11-12*) :

— « Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu pour pouvoir vous défendre des embûches et des artifices du Diable. Car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les Principautés et les Puissances, contre les Princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les Esprits de malice, répandus dans l'air. »

D'après cette doctrine, Satan et les autres Démons sont des Puissances Maîtresses de ce monde, qui donnent le ton au siècle, qui règnaient et dominaient, par le moyen de l'idolâtrie, sur presque tout l'Univers. Quel en est le nombre ? — « Une Légion, *disait l'un d'eux, car nous sommes en grand nombre.* » (*S. Marc.* V. *9.*) Quel est leur caractère, leur penchant ? — La méchanceté ; Leurs passions ? — Une haine implacable contre le genre humain et un acharnement à sa perte ; Leur nature ? — ce sont des Esprits invisibles qui remplissent les régions de l'air.

Cet enseignement s'accorde entièrement avec les constantes et universelles croyances de l'humanité. Les Païens reconnaissaient ce même empire des Démons.

— « Il faut bien, » dit Celse, « que nous adressions des vœux aux « Démons qui président sur les choses de la terre, qui ont la direc« tion des affaires de l'air et de la terre. »

Origène lui répond, qu'il n'y a point de *Démons qui président*, par l'ordre de Dieu, *sur les choses de la terre*, mais que par suite de leur méchanceté, ils se sont peut-être partagé les lieux d'où la connaissance de Dieu et la vie conforme à ses Lois sont entièrement

bannies; — et que, comme ils sont dignes de régner sur les Méchants et d'être employés à les punir, le Verbe, souverain Gouverneur de toutes choses, leur a donné autorité sur ceux qui aiment mieux reconnaître l'empire du péché que celui de Dieu. (Origène, *l. VIII, 8.*). Celse dit que les Egyptiens reconnaissent aussi « un Démon ou un « dieu de l'air, qui est chargé de veiller sur le corps humain ; — qu'ils « nomment même trente-six de ces Démons, dont les Magiciens invo- « quent les noms. »

On voit que effectivement les Démons avaient quelquefois un grand pouvoir sur les corps, surtout de ceux qu'ils possédaient. Le Nouveau Testament nous fournit une foule d'exemples de cette nature : ce qui a fait dire à Fontenelle, que « jamais les Démons n'ont eu tant de « pouvoir et n'ont fait tant de choses surprenantes, que du temps de « J.-C. et de ses Apôtres. » (*Hist. des Oracles, chap. V.*) Les maladies cerporelles, causées par les Démons, semblent, en effet, avoir été plus fréquentes à l'époque de J.-C. ; Dieu l'a sans doute permis ainsi, pour faire éclater davantage la gloire de son Fils, et son pouvoir sur l'Ennemi du genre humain, sur les Puissances Infernales, qui avaient alors réuni toutes leurs forces naturelles. — Les prestiges et les autres effets du pouvoir des Démons eussent beaucoup retardé les progrès de l'Evangile, si les miracles réels et beaucoup plus grands de J.-C., et si même les expulsions fréquentes des Démons par Jésus et par ses Apôtres, n'eussent hautement démontré au monde que Jésus était le Maître et le Vainqueur des Démons, et que ceux-ci lui étaient absolument assujettis, ainsi qu'à ses Disciples mêmes, comme nous l'allons voir.

La *Revue de la Bibliographie Catholique, tom. 4. 1868, p. 47*, donnant le résumé du grand travail de M. de Mirville *sur les Esprits*, expose les conclusions suivantes de cet important monument scientifique, les quelles s'accordent parfaitement avec ce que nous avons dit concernant le règne de Satan avant J.-C.

« M. de Mirville a pris son sujet immense, d'abord par ses deux extrémités : le spiritisme idolâtrique et le spiritisme contemporain. Allant au plus près et au plus pressé, il s'est jeté à travers ces flots de spiritisme qui, partis d'Amérique, ont depuis envahi la France, l'Europe et le monde, témoin qu'aujourd'hui on ne compte pas moins de vingt millions de médiums, dix millions pour l'Amérique seulement. Avec toute l'autorité du savoir et de la foi, il a défié la science incrédule d'expliquer ces manifestations mystérieuses, et il a donné à la science croyante le mot de l'énigme, en lui nommant, en lui mon-

trant partout le grand Agent qui cherchait à se faire oublier ou nier : Satan ! Tel était l'objet de son premier *Mémoire*. — Dans le second, qui n'a pas exigé moins de *quatre volumes*, sortant de l'ère contemporaine, laissant derrière lui dix-huit siècles de Christianisme, il s'est plongé dans les profondeurs de l'Antiquité païenne, et c'est encore par Satan, par Satan et ses suppôts, par les Esprits, condamnés au feu de l'Enfer, qu'il a éclairés ces ombres terribles et impures. Désormais le Paganisme dans toutes ses phases, fétichisme, cosmolâtrie, astrolâtrie, anthropolâtrie, nécrolâtrie, n'est pas autre chose, pour qui veut voir, que l'intervention, que l'action permanente de Satan et de ses Anges dans le monde ; c'est toujours Satan qui, sous une forme quelconque, fétiche brut ou astre brillant, animal ou héros, se fait adorer ; c'est toujours lui qui parle par les Oracles, par les Statues et les Monuments, par les mystères de la nécromancie et de la théurgie sacerdotale ; c'est devant lui et ses incontestables manifestations, et non devant des idoles de bois ou de métal, devant un bœuf ou un oignon, que le genre humain tout entier, non seulement vile populace et prêtres intéressés, mais philosophes et poëtes, princes et magistrats, est resté et reste encore, sur toutes les plages non éclairées par le Christianisme, courbé en crainte et en adoration. — Voilà ce que nous avons osé appeler une théologie nouvelle et une véritable philosophie de l'histoire. »

Or, c'est de toutes ces erreurs de Satan, de toutes ces superstitions et impiétés Démoniaques, que nous a délivrés le Christ, Fils de Dieu *quâ libertate Christus nos liberavit.*

Examinons maintenant dans la *IIe Section*, le fait réel et très positif de cette grande, de cette infiniment heureuse Rédemption, opérée par Jséus-Christ.

SECTION IIe

L'EMPIRE DES DÉMONS DÉTRUIT PAR L'AVÉNEMENT DU CHRIST.

S'il est incontestable que le Démon eut un pouvoir si préjudiciable au culte du vrai Dieu, à la vérité et aux mœurs, il était digne de la Majesté de Dieu, qu'il en fut enfin dépouillé avec éclat ; et cette grande révolution ne pouvait arriver dans un temps plus convenable qu'à la venue de J.-C., destinée à ramener sur la terre le service du vrai Dieu, la vérité et la vertu.

Cet événement considérable, surnaturel, a été annoncé d'une manière bien formelle par les Oracles des Saints Prophètes. Nombre de faits et de témoignages répondent à ces prophéties et en fixent l'accomplissement historique à la venue de Jésus, c'est-à-dire à l'établissement de son Règne par la prédication de l'Evangile.

Les Anciennes Prophéties, authentiquées par les Interprétations et les Traditions anté-messianiques, étant mises en parallèle avec l'histoire de leur accomplissement et avec les témoignages sacrés et profanes, Chrétiens, Juifs et Païens. — vont mettre en lumière la vérité et la surnaturalité de cet immense événement, auquel, aujourd'hui et depuis plusieurs siècles, on ne fait pas assez attention.

Voici donc les deux points généraux que nous allons démontrer :

PROPHÉTIES, — INTERPRETATIONS, TRADITIONS ANTÊMESSIANIQUES.	ACCOMPLISSEMENT ÉVANGELIQUE, TÉMOIGNAGES CHRÉT., JUIFS, PAIENS.
Le règne et le pouvoir de Satan seront un jour détruits par le Messie. — Le culte des idoles et les oracles des faux-dieux seront abolis.	Par son avénement en ce monde, Jésus a renversé le règne et la Puissance des Démons, — a fait cesser les oracles Païens, — tomber partout le culte des idoles et des faux-dieux du Paganisme.

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

I. — L'Empire de l'Ancien Serpent, de Satan, qui séduit les hommes, doit être détruit.

C'est à Celui qui était dans le Serpent, c'est au Séducteur d'Eve, qu'il a été dit: « *Le Fils de la femme te brisera la tête.* (Gen. III. 15). Or, on ne voit nulle part dans l'Ecriture, que le Démon qui avait pris la forme du Serpent, ait jamais eu la tête brisée, c'est-à-dire, ait perdu sa puissance et qu'il ait été exclu de l'empire qu'il avait sur le monde. On voit même le contraire arriver jusqu'au temps de J.-C. La destruction du pouvoir de Satan, est donc réservée à Celui qui naîtra, non de l'homme, mais de la femme seulement. Car c'est pour cela que ce Rédempteur est appelé ici *le Fils ou la semence de la femme.* (Ménoch. et la plupart des Interprètes catholiques). S. Irén , S. Justin, S. Clem. d'Alex., S. Aug., etc.

Comme le Démon était cause que l'homme avait abandonné Dieu, et qu'il était assujetti aux honteuses passions de la chair, cet Esprit Méchant ne chercha depuis, qu'à continuer son œuvre par l'idolâtrie et par ses mystères infâmes. Aussi est-il justement appelé le Père de l'idolâtrie et l'*Esprit Impur.*

II. — L'Esprit impur sera chassé; les Oracles et la Magie seront confondus et l'idolâtrie renversée, au temps du Messie.

Zach. XIII. 2., « En ce jour « là, dit le Seigneur des armées, « je retrancherai de la terre les « noms des idoles et il n'en sera « plus parlé ; j'exterminerai de « la terre les faux Prophètes et « l'Esprit Impur, *pseudopro-* « *phetas et Spiritum Immun-* « *dum auferam de terrâ.* »

« Si quelqu'un entreprend « encore de faire le prophète,

DEUXIÈME COLONNE

Traditions et Interprétations des anciens Docteurs de la Synagogue et de l'Eglise.

I. — Le Verbe, Fils de Dieu, doit un jour vaincre le Diable, auteur de la mort.

Dans le Talmud, au livre Zohar, on lit les paroles suivantes du Rabbi Racanad au sujet du quatrième chapitre de la Genèse : « La Présence de Dieu, appelée « Atta, dominera l'Ange de la « mort, c'est-à-dire le Diable. » Et dans ce même endroit, il est dit : « que le mot Atta désigne « la Sagesse de Dieu. » (*Gal., l.* 1. 7.)

Ce passage montre clairement que la puissance du Diable devait, d'après les Talmudistes, être vaincue par la Sagesse de Dieu ; c'est-à-dire par le Fils de Dieu ; car, dans le langage de l'Ecriture, la Sagesse de Dieu marque le Fils de Dieu.

Cette victoire du Verbe sur l'Auteur de la mort, rendra la vie au genre humain ; car la vie était perdue par la victoire que le Démon avait remportée sur la femme, selon qu'il est dit au livre de l'Ecclésiastique, XXV. 33 : « C'est par la femme que « le péché a commencé et c'est « par elle que nous mourons « tous. »

II. — Sur la prophétie de Zacharie. XIII. (Voir 1 col. II).

— Ce texte parle du Messie, au sentiment de tous les Hébreux (Gal., l. IV. 29). En effet, cette prophétie, étant précédée et suivie d'autres prédictions qui regardent certainement le Christ, on ne saurait douter, que ce soit lui qui doive un jour chasser l'*Esprit immonde*, cet Esprit, fauteur de l'idolâtrie, qui n'est autre que le Démon, qui inspire les devins et qui rend des Oracles, par les magiciens, par les prêtres des idoles et par les faux

« son père et sa mère qui lui « auront donné la vie, lui di- « ront : vous mourrez, parce « que vous vous êtes servi du « nom du Seigneur pour débiter « des mensonges. Et son père « et sa mère qui lui auront don- « né la vie, le perceront eux- « mêmes, pour avoir ainsi « prophétisé. »

« En ce jour là, chacun des « prophètes qui auront inventé « des prophéties, sera confondu « par sa propre vision ; ils ne « se couvriront plus de sacs, « pour donner de l'autorité à « leurs mensonges. » (Voir 2. col. II).

III. — Satan sera réprimé par le Messie.

(Zach. III. 2).

« Le Seigneur dit à Satan : « que le Seigneur te réprime, « ô Satan ! que le Seigneur te « réprime, lui qui a élu Jérusa- « lem pour sa demeure, etc. »

Le Grand-Prêtre Jésus était accusé devant le Seigneur par Satan, et était défendu par l'Archange S. Michel. Ce fut alors que le Seigneur commanda au Seigneur (ou bien littéralement) que *Jehova* qui était le nom incommunicable de Dieu créateur du ciel et de la terre) *commanda à Jéhova*, de réprimer Satan. Ce second Jéhova paraît être le Messie même qui doit vaincre et réprimer Satan, le prince des Démons ; et il est ici figuré par Jésus, fils de Josédech, comme le Seigneur le dit expressément : « Ecoutez, ô Jésus, Grand- « Prêtre, vous et vos amis, (c'est-à-dire Zorobabel, Esdras, et Néhémie), « qui sont devant « vous, parceque, comme vous, « ils sont destinés à être la « figure de l'Avenir, » savoir, de Celui que je dois envoyer ; « car voici que je vais faire ve- « nir l'Orient, qui est mon Ser- « viteur. »

prophètes. (S. Cyrille et la plupart des Interprètes. v. Tirinus, Calmet). Le R. Isaac, dans son *Munimen fidei*, c. 5, dit que les Prophètes, entr'autres Zacharie, c. 13, ont clairement annoncé que l'idolâtrie règnerait dans l'Univers jusqu'aux temps du Messie.

III. — ***La chûte des idoles, des oracles et des temples des faux-dieux, prédite par la Sibylle et par Apollon.***

C'est ainsi que parle l'antique Sibylle dans S. Justin qui écrivait vers l'an 140 :

« Nous nous sommes écartés « des routes de l'immortalité ; « nous avons adoré des idoles, « ouvrages insensés, fabriqués « par la main des hommes ; « nous les avons invoquées, « quoiqu'elles fussent l'œuvre « d'hommes mortels comme « nous. »

Et plus loin :

« Heureux seront les hommes « qui adoreront le grand Dieu, « qui béniront l'Être Suprême « avant de prendre leur nour- « riture, qui auront foi dans son « culte ! Ils fuiront les autels « où s'élèvent comme sur des « trônes des pierres insensibles, « ils renieront les temples qu'ils « verront souillés du sang des « animaux immolés dans les « sacrifices, et ils ne seront oc- « cupés qu'à contempler la « gloire du Dieu Unique. »

Voilà comment a parlé la Sibylle. (S. Justin, ***disc. aux Grecs, n. 16***.)

Ecoutons maintenant Apollon lui-même annonçant vers les temps de J.-C. la cessation actuelle et perpétuelle des oracles de Python, et des autres faux-dieux :

C'est Porphyre lui-même, cet ami des Démons, ce soutien du paganisme, qui va nous rapporter dans son « traité de la phi-

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Ainsi, que ce soit le Seigneur ou un Ange qui réprime Satan en faveur de Jésus, dès que Jésus figure ici le Messie ou l'*Orient*, il est certain que le chef des Démons sera réprimé aux temps du Messie. Que si le Seigneur commande que le Messie, qui serait ici appelé *Jéhova*, réprime Satan, la même chose aura lieu. Dans les deux cas, on trouve une prédiction de la future répression de Satan. S. Jér., S. Ambr., S. Grég., reconnaissent ici la figure prophétique du combat et du triomphe du Christ sur le Démon, (dans Tirinus). — Orig. S. Justin, Tertull., Lact., S. Chrys., (dans Calmet), y voient Jésus-Christ lui-même, réprimant Satan.

IV. — ***Le Messie exterminera le Démon désigné sous le nom d'Impie.***

Is. XI. 4. Le Rejeton de Jessé, « le fils de David, tuera « l'Impie par le soufle de sa « bouche, » *spiritu labiorum suorum incerficiet Impium*, « et il frappera la terre par la « verge de sa bouche. » Cet Impie, quel est-il, si ce n'est le Démon, auteur de l'impiété et de l'idolâtrie? Et que désigne ce grand coup, par lequel la terre sera frappée, sinon la destruction du règne de *l'Impie?*

*V. — **Les fidèles trouveront la guérison et seront vainqueurs des impies, par le nom du Messie.***

Mal. IV. 2. Le Seigneur promet aux Juifs fidèles que, aux jours du Messie, ils fouleront aux pieds les impies :

« Le Soleil de Justice se lè« vera pour vous, qui avez la « crainte de mon Nom. On « trouvera la guérison et le « salut sous ses ailes, » *et sanitas in pennis ejus:* « vous « sortirez alors, vous tressaille-

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE

losophie fondée sur les Oracles, » l'oracle même d'Apollon :

« Ecoute les paroles sacrées « de ma bouche divine sur l'o« racle Python et l'oracle Cla« rien. Autrefois du sein de la « terre émanaient des milliers « d'Oracles : ici, de la source « sacrée d'une fontaine ; là, « d'un antre, d'où s'exha« laient, en tournoyant, des « vapeurs épaisses. Aujour« d'hui les uns sont rentrés « dans les vastes entrailles de « la terre ; les autres sont ense« velis dans l'oubli des siècles. « Le Soleil, flambeau des mor« tels, n'éclaire plus aujour« d'hui que les ondes sacrées « de Mycale, dans la vallée de « Didyme, auprès de Pythos, « aux pieds des collines du « Parnasse ; et Claros, au sol « pierreux, où Phébus fait en« tendre sa voix sévère. »

Puis le même Apollon répond ainsi aux habitants de Nicée : « Python a perdu sa voix pro« phétique ; les siècles l'ont vue « s'évanouir ; elle ne ressusci« tera pas ; un immuable si« lence a fermé sa bouche : ne « cessez pas d'offrir vos sacri« fices à Phébus. »

(Dans Euseb., *prép. év. l.* V. *c.* 16.)

Nous verrons plus tard que Porphyre faisait dater cet aveu d'Apollon et cette cessation des Oracles païens de l'Epoque où parut et où fut adoré Jésus. C'est donc alors que l'Esprit Pythonique ou démoniaque, voyant déjà ses oracles cesser, en annonça la chûte générale et perpétuelle.

Produisons encore ici le texte de S. Clément d'Alexandrie, où cet ancien Père représente aux Egyptiens et aux Grecs les paroles de leur Sibylle : « Chez « vous, leur dit-il, les tombeaux « et les temples sont également « admirés. Pyramides, mauso-

« rez de joie, comme les jeunes « bœufs d'un troupeau bondis- « sent sur l'herbe. Vous foulerez « aux pieds, les Impies, *calca- « bitis Impios*, en ce jour là où « j'agirai moi-même, dit le Sei- « gneur des armées. »

Par ce qui précède et ce qui suit, on voit que cela doit arriver, lorsque l'Elie, précurseur du Messie, aura déjà paru; et que c'est par le Christ et en son nom, que les *guérisons auront lieu* et que « les Juifs fidèles « vainqueront les impies, » c'est-à-dire les Démons.

En effet, d'après l'Ancien Testament, il y a affinité entre ces deux noms, *l'Impie* et *le Diable*. Il est écrit, Eccli. XXI. 30. « Lorsque l'Impie maudit le « Diable, il maudit son âme « elle-même, » par ce que c'est le Démon qui agit dans les impies. Que cela soit dit pour ceux qui penseraient que ce nom *l'Impie par excellence* ne serait pas assez fort pour caractériser et désigner le Démon.

V. — Les Esprits méchants et impurs seront retranchés du milieu des Juifs et des Gentils convertis au Messie. (Is. *c. XXXV*).

Le 35e chapitre d'Isaïe, après avoir prédit que le Messie rendra la vue aux aveugles, l'ouie aux sourds, la guérison aux malades, annonce aussi directement, quoique symboliquement, l'expulsion des Démons: « Dans les lieux qui « ne servaient auparavant que « de demeure aux dragons ou « Serpents, on verra naitre la « verdeur des roseaux et du « jonc. Il y aura là un sentier « et une voie qui sera appelée « *la Voie Sainte*. Celui qui est « impur n'y passera point, et « ce sera pour vous, dit-il aux « Israëlites, une Voie *Droite*, en « sorte que les ignorants y mar- « cheront sans s'égarer. Il n'y « aura point là de lion : la bête « farouche, (les faunes, les dé-

« lées, ou tombeaux, labyrin- « thes, qu'est-ce autre chose « que les temples des morts, « que les tombeaux des dieux? »

« Je veux faire parler ici « l'autorité prophétique de la « Sibylle. Les oracles ne vien- « nent pas d'Apollon, que les « nations abusées ont fausse- « ment appelé dieu ou prophète; « mais du Grand Dieu que la « main de l'homme ne saurait « représenter avec la pierre ni « par aucune image. — La Si- « bylle avait annoncé la ruine « des temples ; car elle dit en « propres termes que celui de « Diane, sera renversé par un « tremblement de terre : « E- « phèse éplorée fera retentir ses « rivages de ses gémissements, « elle pleurera son temple et « ses yeux le chercheront en « vain. » Elle dit de celui d'Isis « et de Séraphis, qu'il n'en « restera pas pierre sur pierre, « qu'ils seront dévorés par le « feu : « Isis, déesse infortunée, « je te vois sur les bords de ton « fleuve, solitaire, silencieuse, « éperdue sur les sables de « l'Achéron. »

Ensuite elle ajoute :

« Et toi, Sérapis, assis sur la « pierre, quelle sera ta douleur ? « Il ne restera de toi que de « vastes ruines au sein de la « malheureuse Egypte ! »

Si vous attachez peu d'importance aux oracles de la Sibylle, écoutez au moins un de vos philosophes, Héraclite d'Ephèse, reprochant aux statues leur insensibilité : « Quand vous les priez, dit-il, c'est comme si vous vous adressiez à des murailles. » N'est-ce pas, en effet, une absurdité monstrueuse, d'adorer des pierres? etc. (Clément. Alex., *disc. aux Gentils*.)

— Le capitaine Wilford, savant orientaliste, témoigne dans ses *Mémoires*, que, d'après les *Pouranas*, longtemps avant J.-

« mons), n'y monteront point « et ne s'y trouveront point; « ceux qui auront été délivrés, « y marcheront en sûreté. Ceux « que le Seigneur aura rachetés « se convertiront (du culte des « idoles et de l'impiété) et vien- « dront dans Sion, chantant des « louanges » (2 col. IV. Tirinus). Cette prophétie ressemble à la suivante pour ce qui regarde le retour joyeux des convertis.

VII. — Chute des idoles. — Le Messie adoré par tous les rois des nations.

Tob. XIV. 8. Tobie annonçant une Jérusalem nouvelle, dont les murs devaient être de pierres précieuses et dans laquelle devaient se rendre les nations des pays les plus lointains, ajoute : « Alors les nations « abandonneront leurs idoles, « *idola sua*, et viendront dans « Jérusalem pour y habiter, et « en Elle tous les Rois de la « terre se réjouiront d'adorer le « Roi d'Israël, *et gaudebunt in « eâ omnes reges terræ ado- « rantes Regem Israël.* Ceci ne sera possible et ne sera réalisé que dans la Jérusalem spirituelle du Roi Messie. Car, jamais, jusqu'à J.-C., ni les nations ne quittèrent leurs idoles, ni les rois de la terre ne vinrent adorer à Jérusalem le Dieu ou aucun roi d'Israël.

VIII. — *Destruction de l'empire de Satan sur les peuples.*

Ps. IX. 5. Le Prophète célébrant d'avance la victoire du Christ sur le Démon et sur l'idolâtrie, s'écrie : « Seigneur, vous « avez repris avec force les na- « tions, et vous avez fait périr « l'Impie ; vous avez détruit leur « nom pour toujours : *increpasti « gentes et periit impius.* Les « lances de l'ennemi ont cessé « pour toujours et vous avez « détruit leurs villes. Leur mé- « moire a péri avec fracas ;

C., l'Orient et l'Univers attendaient un Sauveur promis, « qui affranchirait la terre de la tyrannie des *Daytias* ou *Démons* et la délivrerait du danger de s'enfoncer dans le *Patala* (l'enfer), en détruisant les iniquités accumulées du genre humain. » — Telle était en particulier la tradition des Indiens. — (*Voir Annal. de Ph. Chrét. n. 24. p. 415.*

I. — *Interprétations. — Les Démons vaincus.*

Les Israélites et ceux qui auront été délivrés par le Messie « pourront marcher sur les Ser- « pents, sur les Scorpions et « sur toute la puissance de « l'Ennemi, » c'est-à-dire de Satan et des Démons. *Luc. X. 19.* (Forerio.) Cette puissance sur les Démons sera une des marques du Pouvoir Miraculeux du Messie. Cette expulsion des Serpents, des Démons, sera communiquée aux fidèles ; et l'*Esprit Impur* disparaîtra de l'Eglise du Messie *Non transibit per eam pollutus*, etc.

Il est probable que le ps. 90 indique le même pouvoir du Messie et de ses Disciples sur toute sorte de Démons.

« Vous ne craindrez rien du « Démon de midi, (le Caldéen): « vous n'aurez rien à craindre « de l'incursion ou de la foule « des Démons qui attaquent en « plein midi. Il en tombera « mille à votre gauche et dix « mille à votre droite... Vous « marcherez sur l'aspic *qui « mord le pied* et sur le Basi- « lic *qui tue par le regard ;* « vous foulerez à vos pieds le « Lion *qui déchire* et le Dra- « gon *qui empoisonne.* » Cela veut dire que toutes les espèces de Démons ne nuiront point et seront soumis à celui dont parle le Prophète. Or Eusèbe, *Dém. év., l. V. 21*, s'attache à mon-

« mais le Seigneur subsiste « éternellement. » (Voir 2. col. V.).

IX. — ***Prophétie figurative ou figure prophétique du même événement.***

Habacuc, III. 5, rappelant l'ancienne Délivrance d'Egypte, en annonce une Nouvelle plus importante : « La Mort ira devant « sa face et le Diable ou le « Serpent, sortira devant lui. »

S. Jérôme et plusieurs Pères voient ici le triomphe du Messie sur la Mort et sur l'Antique Serpent (2 col. VI), le Prince des Démons. Ce qu'on lit un peu plus bas parait en effet confirmer ce sens : car le Prophète dit à Dieu : « Vous êtes sorti pour donner « le Salut à votre peuple, vous « êtes sorti avec votre Christ « pour le sauver. » (Une autre Edition porte :) « Vous êtes sorti « pour sauver votre peuple par « Jésus votre Christ. Vous avez « frappé le chef de la maison de « l'Impie : vous avez ruiné sa « maison de fond en comble. « Vous avez maudit ses sceptres « et le chef de ses guerriers qui « venaient comme une tempête « pour me perdre : qui venaient « avec une joie semblable à « celle d'un homme qui dévore « le pauvre en secret. » (Voir 2 col. VI).

Ce dernier trait est très propre à caractériser le Diable, qui, semblable à un lion rugissant, tourne autour de nous, cherchant qui il pourra dévorer.

X. — ***Autre figure Prophétique. — Isaïe*** XXVII. I.

« En ce temps là, le Seigneur « viendra avec sa grande épée, « son épée pénétrante et invicible, pour frapper Léviathan, « ce Serpent levier, Leviathan, « ce Serpent a divers plis et « replis ; et il fera mourir la « Baleine qui est dans la mer. » (2 col. VII et VIII).

trer que ce psaume regarde le Messie ; une de ses raisons est que le Psalmiste appelle son Seigneur celui-là même à qui le Très-Haut prête son secours : « C'est parce que, Seigneur, « vous êtes mon espérance ; « c'est parce que vous avez « placé votre asile dans le Très- « Haut. »

Les Rabbins et les Interprètes qui pensent qu'il ne s'agit point ici de deux Seigneurs, sont obligés d'ajouter des mots qui ne sont point dans le texte. Du reste, s'il *n'est ici question* que des Justes, ces Démons seront surtout assujettis aux Justes du temps du Messie, dont la mission sera de détruire les œuvres et le règne de Satan. — Galatinus et plusieurs autres interprètes expliquent ce psaume comme Eusèbe.

V. — ***Sur le psaume IX. 5. (Voir 1 col.*** VIII.

S. Athanase, Bellarmin et les autres Pères entendent tout ce psaume du triomphe du Christ sur le Démon (***Calmet, Génébr.***) « Il doit s'agir d'un grand événement dans ce psaume, dit le P. Berthier ; car le prophète dit : « Que Dieu a repris avec « force les nations, » c'est-à-dire les idolâtres ; que ces impies ont péri, et que « leur nom « a été détruit pour l'éternité. » L'expression dont se sert l'hébreu, marque l'éternité proprement dite : car dans ce même psaume la durée et le règne de Dieu sont exprimés de la même façon : « Le Seigneur règnera « dans les siècles des siècles. » Il doit donc être question dans ce psaume de l'idolâtrie et de la défaite des Puissances de l'Enfer, par la prédication de l'Evangile. » (*1 explic. littérale de ce Ps.*)

VI. — ***Sur le passage d'Habacuc.*** III. 5.

S. Jérôme dit, d'après les

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Le Démon est ici désigné sous l'emblême de *Léviathan*, mot hébreu qui signifie *Monstre des eaux*. Au sens littéral, il désigne la Baleine ; au sens allégorique ou figuratif, il marque Lucifer, le Démon de l'orgueil et de la force, suivant tous les Interprètes Hébreux, Grecs et Latins, Orig.. S. Athan., Olympiodore, S. Grég.. Aquila, Symmaque, Théodotion. etc. (Dans Tirinus, in. Job., XL, v. 20).

Isaïe, XIV. 4. 12, compare la chute éclatante du Roi de Babylone à la chute même de Lucifer, qui fut précipité du ciel dans l'enfer. (S. Ambr., Forer.).

Mais cette ruine de Babylone, de ses idoles, de ses temples de volupté, *delubra voluptatis*, XIII. 22, cette chute de son roi idolâtre, figuraient la destruction de l'idolâtrie et du règne de Lucifer par le Christ. (Les SS. PP., S. Cypr., S. Athan., Tert.). Le Prophète envisageait ce double objet, suivant les principes que nous avons posés et démontrés.

XI. — ***Chûte générale des idoles parmi les nations ; ruine du culte des Démons ou faux-dieux, prédite par les Prophètes.***

Is. II. Lorsque les nations accourront à la Maison du Seigneur et que la Maison de Jacob aura été rejetée, il est dit que, après que les hommes auront adoré l'ouvrage de leurs mains et se seront courbés devant de vaines idoles, « le Seigneur seul « paraîtra grand en ce jour là ; « et les idoles seront entière- « rement réduites en poudre, *et « idola penitùs conterentur.* « Les hommes fuiront au fond « des cavernes des rochers, et « dans les antres les plus creux « de la terre, pour se mettre à « couvert de la frayeur du Sei- « gneur, et de la gloire de sa « Majesté, lorsqu'il s'élèvera « pour frapper la terre. En ce

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

Traditions des Hébreux, que, de même que dans l'Evangile Béelzébud est appelé *Prince des Démons*, de même le Démon *Resph* (mot qui signifie *Rampant* ou *Agile*, *Volucris* ou *Reptans*) est regardé comme le chef des Démons, *eo quod sit res levissima et sine volatu reptet.* C'est ce Démon, ajoute-t-il, qui, sous la forme d'un Serpent, tenta notre première mère dans le Paradis terrestre, et qui en punition de ce fait fut condamné par Dieu à ramper sur la terre.

(Dans Calmet).

Christo exeunti de aquis, dit encore S. Jérôme, *occurrit Diabolus, et ante pedes ejus stetit mors et coluber Antiquus, qui 40 diebus tentavit eum in solitudine. Ibid.*

Le sens principal du cantique d'Habacuc regarde le Christ, d'après les Pères, S. Cyprien, *lib. 2 contr. Judœos ;* Eusèbe, *prép. l. 6. c. 15 ;* S. Augustin, *l. 18. de Trinit. ;* S. Athanase, *in Synopsi* ; S. Jér., Théodoret, Théophylacte, S. Cyrille, Rupert, Euthymius et plusieurs modernes, cités dans Calmet.

La Bible de Vence en explique la lettre de l'ancienne Délivrance d'Egypte et en applique le sens spirituel à la ruine de l'idolâtrie et du règne du Démon. (De même, Calmet).

VII. — ***Sur le passage d'Isaïe,*** XXVII. 1. (1 col. X.)

Isaïe annonce que Dieu délivrera son peuple de deux sortes de tyrans, 1° des rois d'Assyrie, ses oppresseurs temporels ; 2° du Démon, prince de ce monde. Cet ennemi puissant sera retranché, son régne détruit, le culte des idoles aboli. « La plupart, dit Calmet, expliquent du Diable ces paroles d'Isaïe. » Forerio n'approuve pas la première interprétation. Tirinus ne

« jour là, l'homme rejettera loin « de lui les idoles d'argent et « les statues d'or qu'il s'était « faites pour les adorer, des « taupes et des chauves-souris. « Et il s'enfuira dans les ouver- « tures des pierres et dans les « cavernes des rochers, pour se « mettre a couvert de la frayeur « du Seigneur et de la gloire de « sa Majesté. »

Au jour où le Seigneur sera seul adoré, une terreur sera imprimée parmi les idolâtres; ils se cacheront dans les cavernes, pour y adorer leurs idoles, ou bien se convertissant au Seigneur, ils les rejetteront loin d'eux, *projiciet homo idola argenti sui.* (Ménochius, Huet); — Le R. Isaac-ben-Abraham.

XII. — Les idoles de l'Egypte seront ébranlées.

Is. XIX. 1. « Prophétie contre « l'Egypte. Le Seigneur montera « sur une nuée légère, et il en- « trera dans l'Egypte et les « idoles de l'Egypte seront « ébranlées devant sa face. » *Commovebuntur simulachra Œgypti a facie ejus.* « et le « cœur de l'Egypte sera saisi « d'effroi. » Cette chûte des Idoles sera la suite de deux événements prédits dans ce même chapitre; 1° du ravage des Assyriens que Dieu amènera sur l'Egypte; 2° de la conversion générale de l'Egypte au vrai Dieu. Cette dernière cause clairement prédite est la principale, puisque le culte des Idoles n'a pas cessé en Egypte après l'invasion des Assyriens.

La plupart des Pères (cités dans Tirinus), fixent cette revolution à la venue du Messie, (S. Athan., S. Jér., Procope, Théod., S. Aug. et Eusèbe surtout).

Isaie XXX. 2 D. 22, annonçant le Christ, docteur du monde, dit : « Allors vous mettrez au « rang des choses profanes ces « lames d'argent de vos Idoles

s'attache qu'à la seconde qui concerne Satan.

VIII. — Tradition des Anciens Talmudistes au sujet de Léviathan.

Les Rabbins ont forgé des fables au sujet de cet animal. Ils disent qu'il fut créé dès le commencement du monde, au 5e jour; que Dieu le tua et le sala, pour le conserver jusqu'à la venue du Messie, qu'on régalera d'un grand festin, où l'on servira ce grand animal. Voilà ce que disent les Talmudistes touchant Léviathan, dont il est aussi fait mention dans les chapitres du Rabbin Eliézer et dans plusieurs auteurs Juifs. Les plus Sages d'entre eux l'expliquent néanmoins comme une allégorie en figure et disent que les anciens docteurs ont voulu désigner le Diable par cet animal Léviathan. (Buxtorf, — *Synagog. Jud. et dict.*; Moreri, dict. »

Ces Hébreux pensaient que la destruction entière de Léviathan ou de Satan était réservée au temps du Messie; ce qui s'accorde avec ce qui précède.

IX. — Autres Prédictions des Sibylles sur la destruction des idoles.

S. Théophile, évêque d'Antioche, l'an 168 de J.-C. et mort l'an 182, après avoir cité les Prophètes Hébreux aux Païens, en appelle aux prédictions Sibyllines, qui avaient cours alors dans le monde Païen :

« Voici maintenant, dit-il, les « paroles de la Sibylle, qui fut « la Prophétesse des Grecs et « des autres nations : « Adorez « le Dieu Unique, qui gouverne « le monde, qui seul a existé « pendant les siècles et avant « les siècles... Si au lieu d'ado- « rer le Dieu véritable et éter- « nel, et de lui offrir des sacri- « fices, vous allez immoler aux

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« et ces vêtements précieux de « vos statues d'or ; vous les re- « jetterez avec abomination « comme le linge le plus souillé : « Sortez d'ici, leur direz-vous ! » Ceci arrivera sous Esdras et principalement sous le Règne du Christ. (Ménoch., Forer., Tirinus).

La même chose paraît annoncée au chap. XXXI. V. 7, d'Isaie, et C. XLVI. 1. 2.

XIII. — *On rougira de l'idolâtrie aux temps du Christ.*

D'après le XLIIe chap. d'Isaie, v. 8. 17. L'Oint du Seigneur, qui doit éclairer « les Iles et les « nations, » dépouillera les bois et les hauts lieux de leurs idoles. « Je ne donnerai plus « ma gloire à un autre, c'est-à- « dire à Satan, ni les hommages « qui me sont dûs à des idoles, « *sculptilibus*... Ceux qui met- « tent leur confiance dans des « images taillées retourneront « en arrière ; ils seront couverts « de confusion ceux qui disent « à des images de fonte : Vous « êtes nos dieux ! » *qui dicunt conflatili : vos dii nostri !*

Ce chapitre regarde directement et littéralement le Christ, suivant tous les Pères et les Interprètes.

Ce qui suit ne saurait s'appliquer littéralement à nul autre qu'au Christ.

Is. XLV. 14. 15. 16. Le Seigneur déclarant au Messie que tous les peuples, et nommément celui d'Egypte, viendront l'adorer, ajoute : Ils vous prieront, en disant : « Il n'y a de Dieu « qu'en vous, et il n'y a point « de Dieu hors vous. Vous êtes « vraiment le Dieu caché, Dieu « d'Israël, ô Sauveur ! Les fa- « bricateurs de l'erreur ont tous « été confondus ; ils rougiront « de honte, et ils seront tous « couverts de confusion, mais « Israël a reçu du Seigneur un

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« Démons qui habitent les En- « fers, attendez-vous à une jus- « te punition... Vous abandon- « nez le droit chemin, pour aller « à travers les épines et les « précipices ? Pourquoi errer « ainsi, ô Mortels ! cessez de « poursuivre les ténèbres et la « nuit obscure ; saisissez la lu- « mière ! Voici un Astre qui « brille à tous les yeux et qui « ne conduit point à l'erreur : « Venez, abandonnez les ténè- « bres, et suivez la douce lu- « mière du Soleil..... Il n'est « qu'un seul Dieu... »

« Ecoutez encore ce qu'elle dit des dieux qui ont été engendrés :

« S'il est vrai que tout ce qui « est engendré, est, par là « même, sujet à la corruption, « un dieu ne peut être formé de « l'homme. »

Dans Lactance, l. I. 8, ce mot est attribué à la Sibylle d'Erythrée :

« *Non potest ex viri femo-* « *ribus mulieris que formatus* « *Deus esse.* »

De là la Sibylle (que cite S. Théophile) conclut « qu'il n'est « donc qu'un seul Dieu qui a « créé et qui gouverne toutes « choses... » Elle ajoute ensuite : « O hommes, rougissez « d'honorer comme des dieux « les chats, les insectes ! N'est- « pas folie, fureur, stupidité ; « car ces dieux s'introduisent « dans les vases, dans les mar- « mites pour y voler et piller ; « lorsqu'ils devraient habiter le « ciel, si magnifique et si riche, « ils s'occupent de morceaux « rongés de vers et couverts de « toiles d'araignées. Insensés ! « vous adorez des serpents, des « chiens, des chats, des oiseaux, « des reptiles, des statues et « des monceaux de pierres qu'on « trouve dans les rues. Que « dis-je ? Je n'oserais nommer « toutes les choses hideuses qui

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« Salut éternel, » Ceci indique que les Démons et les Idolâtres seront confondus par la doctrine et par les miracles du Christ. (Menochius, 1e expl. ; Forerio et Tirin., 2 expl.).

Is. XLIV, 25. Dieu parlant au long contre la vanité des idoles, paraît en prédire la ruine : « c'est moi, dit-il, celui « qui fait voir la fausseté des « prodiges des magiciens ; qui « rends insensés les devins ; « qui renverse l'esprit des « Sages.... *ego irrita faciens signa divinorum*... Dieu ne les laisse subsister que tant, qu'il lui plaît.

Isaïe, XLI, 27, avait déjà prédit le même événement. Dieu, en annonçant le Messie, le Juste, le Saint d'Israël, dit en s'adressant aux idoles :

« Découvrez-nous l'avenir, et « nous reconnaîtrons que vous « êtes des dieux... mais vous « venez du néant, vous avez « reçu l'être de ce qui n'est « point ; et c'est l'abomination « qui vous a faits dieux. »

Mais le Christ viendra, et, dans ces jours-là.

« Le Seigneur dira le premier « à Sion :

« Voici ceux que j'ai prédits, « et je donnerai à Jérusalem un « Evangéliste, (un messager de « la bonne nouvelle) ; » c'est-à-*dire* des Apôtres, des *prédicateurs*, succédant aux Prophètes, viendront annoncer la venue de mon règne, du règne du Christ, et les idoles seront confondues. (Corn. à Lap., post S. Hieronimum, Theodoretum, et alios Patres et Doctores.

« J'ai regardé alors, et je « n'ai trouvé aucun (de ces « dieux) qui eut un avis (à don- « ner) ou qui répondit un seul « mot à ceux qui venaient les « interroger. »

« Voilà qu'ils ne sont tous que « péché et mensonge ; leurs

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« sont encore l'objet de vos « hommages. Ce sont des dieux « qui trompent des hommes in- « sensés, et répandent, de leurs « bouches, un poison mortel. « Vous ne devez fléchir le genou « que devant l'Etre incréé...... « Vous serez à jamais brûlés « par les flammes et couverts « de confusion, à cause de vos « vaines idoles... » etc.

Telles sont les paroles de la Sibylle. *S. Théoph. à Autolyque, l.* II. *n° 36.*

X. — *Les Idoles seront brisées et brûlées.*

Lactance, *l.* VII, *19*, qui vivait encore parmi des païens, s'autorise des vers sibyllins pour affirmer devant eux que l'Univers sera délivré enfin des erreurs de l'idolâtrie et du culte des Démons ; « D'accord avec « les Prophètes la Sibylle d'E- « rythrée l'a assuré : » τριψουσι δ'ειδωλα Βροτοί και πλουτον απαντα. « Les mortels foule- « ront aux pieds les idoles et « toutes leurs richesses. »

Ensuite :

εργα δε χειροποιητά θεων συνεκκαυσονταὶ. « Les dieux que « la main de l'homme a faits, « seront brûlés. »

Les Pères ont pensé que Dieu a voulu, pour préparer la conversion des Païens, qu'ils eussent dans les Sibylles des Prophètes, comme les Hébreux en avaient eus dans des hommes divinement inspirés. On peut voir sur ce point ce qui en a été dit dans l'*Introduction*.

XI. — *Enigme des anciens Talmudistes.*

Les anciens Talmudistes, dit Galatinus, *l.* I. 7, ont transmis une infinité de secrets et d'énigmes qui paraissent des absurdités à ceux qui *n'en ont pas* l'intelligence, et qui ont par conséquent été un sujet de risée

« œuvres ne sont que vanité ; « leurs simulacres ne sont qu'un « vide et un néant. »

Primus ad Sion dicet: Ecce adsunt ; et Jérusalem Evangelistam dabo.

Et vidi, et non erat neque ex istis quisquam qui iniret consilium, et interrogatus responderet verbum. Ecce omnes injusti, et vana opera eorum : ventus et inane simulacra eorum.

Selon les Interprètes déjà cités, cela annonce que, à l'avènement du Christ, les Oracles des Idoles, des dieux du paganisme cesseront et que tous les Démons se verront réduits au silence avec les Pythonisses, les prêtres et les devins, qui les servaient dans les différents temples de la terre. Comparez cette prédiction avec ce que les Auteurs sacrés et les Auteurs mêmes profanes racontent des temps de Jésus. (*6 col. 1 et suiv.*).

Ps. 96. v. 7. — Dans ce cantique, qui, selon S. Paul, les Pères et les Interprètes, traite de l'avénement du Messie, David exprime un souhait prophétique; quand il commande « aux Anges « de l'adorer tous, » et qu'il dit : « Tous les peuples ont vu « sa gloire ; que tous ceux qui « adorent les idoles et qui se « glorifient dans leurs simula- « cres, (l'hébr.) : dans leurs « Démons, soient confondus. » (2. col. XII). — Les idolâtres convertis adoreront le Messie, dont le règne s'établira sur les ruines de celui du Diable et de idoles. (Munster, Bellanger).

XIV. — *Il ne sera plus question des faux dieux à l'époque de la seconde Rédemption.*

Osée II. v. 16. « J'ôterai de « sa bouche les noms des Baals, « et elle (Sion) ne se souviendra « plus de leur nom. » Dieu

pour les modernes. Mais ceux-ci se sont trompés en bien des points et entr'autres sur les paroles suivantes extraites des chapitres du R. Eléazar (*Talmud, livre Zoar*) : « Dieu créa « le blanc du côté de l'Aquilon, « et il ne l'acheva point, car « Dieu dit : « Quiconque dira « qu'il est Dieu, qu'il vienne et « qu'il comble cette ouverture « que j'ai laissée, et tous les « hommes reconnaîtront qu'il « est Dieu. »

Pour comprendre cette énigme, ajoute Galatinus, il faut savoir que les Anciens Hébreux eurent coutume de désigner par le côté gauche ou septentrional, la malice et la puissance des Démons, ainsi que la tentation et le culte des idoles. Cette ouverture que Dieu a laissée, fait entendre qu'il permet dans le monde le culte de l'idolâtrie et qu'il permet que les hommes s'y livrent, suivant le libre arbitre qu'il leur a donné. Donc, d'après cette doctrine des anciens Talmudistes, c'est un caractère de Divinité de pouvoir vaincre et ruiner le pouvoir des démons et exclure du monde l'idolâtrie.

XII. — *Présence des Démons dans les idoles.* (Voir 1 col. XIII. ps. 96.)

L'hébreu porte *Elilim*, *Deiculi*, mot qui se traduit tantôt par *idoles*, tantôt par *Démons*, comme au ps. 95. v. 6. C'est qu'en effet les idoles n'étaient pas de simples simulacres ; mais elles étaient comme les domiciles, les demeures des Démons, où ceux-ci inspiraient les devins et rendaient des oracles. C'est en elles et par elles que les Démons recevaient les honneurs divins ; elles étaient comme leurs représentations et leurs apparences ; Hermès les a appelées *leurs corps*, *deorum corpora*,

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

parle ensuite de la vocation des peuples. (Ménoch., Tirinus, Calmet, 2e explic, littér. etc.).

Osée XIV, 9, annonce la même chose : « Ephraïm dira : « qu'ai-je de commun avec les « idoles ? » *quid mihi ultra idola?* (V. Ménoch., Ibid.).

XV. — Les Gentils abandonneront les idoles.

Jérémie XVI. 19, annonçant la conversion des nations idolâtres, s'exprime ainsi devant Dieu : « Seigneur.., les Nations « viendront à vous des extrémi- « tés de la terre et elles diront : « il est vrai que nos Pères « n'ont psssédé que le men- « songe et qu'un néant qui leur « a été inutile : » *ad te venient gentes ab extremis terræ et dicent : vere mendacium possederunt patres nostri...* « Com- « ment un homme se ferait-il « des dieux, et certainement ce « ne sont pas des dieux. »

« C'est donc alors que je leur « montrerai mon bras et ma « Toute puissance, et ils sauront « que mon nom est : Celui qui « est, (Jéhova), 2 col. XIII. « 1°. »

XVI. — *Michée* V. 11 *et* 12 *sur le même sujet.*

« En ce jour-là, dit le Sei- « gneur, » (c'est-à-dire après la naissance du Messie à Bethléem, laquelle vient d'être annoncée), « j'arracherai d'entre vos mains « tout ce qui servait à vos sor- « tilèges, et il n'y aura plus de « devins parmi vous. J'extermi- « nerai du milieu de vous vos « idoles et vos statues, et vous « n'adorerez plus l'ouvrage de « vos mains. J'arracherai les « grands bois que vous avez « plantés, pour y adorer vos « fausses divinités. » (2 col. XIII. 3.).

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

parce qu'en elles ils manifestaient leur présence, et cela sans doute dans le but d'imiter le vrai Dieu qui se manifestait dans le Propitiatoire. Arnobe, *l. contrà Gentes*, nous indique la même chose, lorsqu'il écrit, que « c'est dans les idoles « qu'habitent les dieux, *in ido-* « *lis inhabitare deos* ; » S. Augustin, après Lactance et Eusèbe, dit que c'est en elles que les Démons rendent des réponses, opèrent des signes et des prodiges, guérissent des maladies, et prêtent du secours à ceux qui sont dans le malheur. » (Génébrard).

XIII. — ***Interprétations.*** (Voir 1 col. XV.)

1. Ce texte s'entend de la conversion générale des Païens au vrai Dieu, dans les temps du Messie : (Orig., Tertul., S. Ambr., S. Jér., S. Aug., — Raban, Hugues, Maldonat, dans Corn. à Lapide).

Cette annonce positive et littérale est un fort argument en faveur de notre proposition.

2° Michée, 1 col. XVI, annonce cette abolition du culte des idoles, comme une conséquence de la venue du Sauveur. L'Eglise Nouvelle ne sera plus adonnée à ces superstitions impies. [*Arias, Valable, Lyranus, Ménoch., Tirinus,* etc. Calmet, *2 exp. littér.*]

3° Sophonie, 1 col. XVII, nous fournit ici une très-claire prophétie littérale de la ruine générale des idoles dans le monde entier. Car ces mots, ***toutes les îles des nations***, désignent les habitants des pays d'au-delà les mers et les Eglises qui doivent être établies dans tout l'univers. C'est en vain que des Juifs s'efforcent d'interpréter cette prophétie de leur retour de la captivité de Babylone. Quel étranger est venu

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

XVII. — *Anéantissement général du culte des dieux parmi les nations. — Le vrai Dieu adoré dans tous pays.*

Sophonie, II, II, prédit cet événement en ces termes :

« Le Seigneur se rendra terrible parmi les peuples ; il anéantira tous les dieux de la terre ; et il sera adoré par chaque homme dans chaque pays et par toutes les îles des nations. » *Attenuabit omnes deos terræ: et adorabunt eum viri de loco suo, omnes insulæ gentium.* (2 col. XIII. 3°).

XVIII.. — *Conclusion. — Fin des Idoles.*

« Sag. XIV. 11, 12, 13, 14. » — Concluons avec le Sage et disons : « Les idoles des nations ne seront point épargnées, parce que, créatures de Dieu, elles sont devenues un objet d'abomination, un sujet de tentation aux hommes, et un filet où les pieds des insensés se sont pris. »

« La pensée des idoles a été le commencement de la prostitution ; et leur perfection a été l'entière corruption de la vie humaine. Car les idoles n'ont pas été dès le commencement et elles ne seront pas toujours. C'est la vanité (le péché) des hommes qui les a introduites dans le monde ; c'est pourquoi on en verra bientôt la fin. » (Voir 2 col. XIII. 4°),

Le Seigneur annonce encore l'extermination des idoles :

1° Au XXIVe chap. d'Isaie, V. 21 et 22, lorsqu'il dit qu'*il visitera* dans sa colère la « Milice céleste, » c'est-à-dire les Mauvais Anges, qui « sont dans l'air, et les rois persécuteurs; ils les ramassera et les liera ensemble comme un faisceau de bois, puis les jettera dans le lac, où ils seront enfermés

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

alors à Jérusalem et a rendu illustre partout la religion juive? Du reste, le Prophète n'annonce pas que cette religion aura un nom éclatant dans l'Univers, mais que chacun adorera le vrai Dieu dans son pays. Il s'agit donc d'une religion qui doit avoir une bien plus vaste étendue que celle des Juifs ; bien plus, en prenant cette prophétie à la lettre, elle n'est point conforme à la religion juive. Car cette religion juive, de l'aveu même des Juifs, ne peut être saintement pratiquée qu'à Jérusalem.

Eusèb., S. Jér., S. Aug., Théodoret, Calmet, S. Chrys., — Léon de Castro, Corn. à Lapide, le R. Isaac, et une foule d'Interprètes. (Apud. Tirin.)

4° Le Sage, 1 col. XVIII, avait puisé la connaissance de la chûte future des idoles, soit dans les prophéties, soit plutôt dans la lumière l'Esprit Saint qui était en lui. *Neque erunt in perpetuum... brevis illorum finis invenietur* [hébr.] Dire avec Le Sage que le culte des idoles est l'origine des fornications, de l'abandonnement de la foi, de la corruption de la vie humaine, etc., c'est donner d'avance la véritable raison de tous les faits et de tous les crimes énormes, que les Pères, Clément, Arnobe, Lactance, Eusèbe, etc., rapportent sur le compte des idolâtres.

XIV. — *Les Juifs et les Gentils savent d'avance la ruine du Démon, l'antique Serpent.*

1° Les Talmudistes enseignent, au livre *Welle Semoth Rabba*, que le Messie détruira dans le monde la mort et l'Ange de la mort. (*Ap. Galatinum, l. VI. c. 2.*)

Le R. Hadarsan enseigne qu'aux jours du Messie, les Gentils qui nient Dieu, verront tomber le règne de l'idolâtrie, détruiront les Juifs de ce temps

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« comme dans une prison. » (Sic. Cornelius à Lapide, apud Tirimum).

2° Au XXVIIe chapitre du même Prophète, *versets 1 et 9*, lorsque, après avoir marqué la « destruction du Grand Serpent « Léviathan, » c'est-à-dire du Démon, il ajoute, que « Israël « verra son Temple Jérosoly- « mitain détruit, ainsi que tous « les bois sacrés et les Temples « des fausses divinités renver- « sés. » (Ità Tirinus, cum S. Hieronymo).

3° Ibid. chap. XLII. 15, lorsqu'il prédit qu'*il rendra désertes les montagnes et les collines*, où se trouvent les autels et les temples profanes des idoles. Significat regna idolorum et idololatrarum per Christum prorsùs eversum iri, inquit Hieronymus et Procopius, apud Tirinum ;

4° Au VIIe chapitre de Daniel, versets 11 et 12, où ce prophète s'exprime en ces termes :

« Je regardais attentivement « à cause du bruit des grandes « paroles que cette corne » (La corne de la 4e Bête) « pronon- « çait ; et je vis que la Bête « avait été tuée ; que son corps « avait été détruit, et qu'il avait « été livré au feu pour être « brûlé : » et vidi quoniam interfecta esset Bestia, et periisset corpus ejus, et traditum esset ad comburendum igni.

« Je vis aussi que la puissance « des autres Bêtes leur avait été « ôtée, et que la durée de leur « vie leur avait été marquée « jusqu'à un temps et un temps : Aliarum quoque bestiarum ablata esset potestas, et tempora vitœ constituta essent eis usque ad tempus et tempus.

Car l'Ancien des jours venait de porter une sentence contre la Bête en faveur du Christ, et le Fils de l'homme venait de monter vers le Père, et de recevoir de ses mains toute puissance

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

et recevront de Dieu leur récompense. (*ap. Gal., l. 5, c. 3.*)

Le Talmud, glosant sur ces paroles du cantique des cantiques, c. 2 : *vox dilecti mei :* « Voix de mon Bienaimé. Le « voici qui vient bondissant sur « les montagnes, passant sur « les collines, » rapporte que le R. Ioda, au nom du Rabbi Eliaser, fils du R. José, a dit : « Ces paroles sont dites prophé- « tiquement du Roi Messie. Ces « montagnes et ces collines dé- « signent l'idolâtrie, que le « Messie doit fouler sous ses « pieds en passant. 1 (*Apud. Hieron. de S. Fide, l.* I, *c. 10.*)

Les Cabalistes disent, que « la Loi a été donnée, parce que « le Serpent a insinué son poi- « son dans Adam ; mais qu'à « l'Avènement du Messie ce « poison cessera. 1 (*Dans Galatinus, l.* XI, c. *3.*)

Ainsi, d'après les Docteurs hébreux, le Christ doit ruiner le culte des idoles et mettre un terme aux funestes effets de la perfidie de l'Antique Serpent.

2° L'Ancien Serpent doit être vaincu par un Homme-Dieu, d'après les traditions des anciens peuples.

Les hommes de la Gentilité savaient par une tradition, originairement venue des Hébreux et de Moïse, que le mal était entré dans le monde par un Serpent. Ils savaient que l'Ancien Dragon devait être vaincu un jour, et qu'un Dieu lui-même, né d'une femme, devait écraser sa tête. Aussi trouvons-nous chez tous les peuples de l'Antiquité le reflet de cette tradition divine dans un récit particulier, dont les nuances varient selon les caractères des divers peuples où il se produit, mais dont le fond est toujours le même. Apollon combat contre *Pithon*, Horus contre *Typhon*, dont le

sur tous les peuples, un Règne éternel et indestructible, et l'Empire Universel du monde. Cet oracle annonce, que, au IVe Empire, c'est-à-dire au temps de l'Empire Romain, après que Satan et ses ministres, les antechrists et les Princes persécuteurs, auront régné et sévi contre le Peuple des Saints, pendant un temps et un temps, ils seront jugés, précipités dans les Enfers, brûlés par un feu éternel, et le Règne Universel et Eternel passera aux Saints du Très-Haut, c'est-à-dire aux Disciples du Christ, Fils de l'homme, à l'Eglise catholique. (Ità Lyranus, Tirinus, cum SS. Patribus).

Telle est l'époque, à la quelle le règne universel du démon, de l'idolâtrie, du polythéisme, aura son terme.

nom lui-même signifie Serpent ; Ormuzd contre *Ahriman*, le grand Serpent, qui présente à la femme le fruit dont la jouissance la rendit criminelle envers Dieu. [Chrishna], la 2e divinité indienne incarnée, était attendue pour combattre contre l'horrible Dragon *Caliya-Naga*, et devait lui briser la tête. — *Thor* chez les Germains, *Odin* chez les peuples du Nord, est vainqueur du grand Serpent qui entoure la terre comme d'une ceinture. Chez les Thibétains, c'est *Durga* qui lutte contre le Serpent. *Siegfried*, parmi les populations Germaniques, remporte une victoire sur ce génie du mal.

Tous ces traits épars dans les mythologies des différents peuples, le Paganisme, qui se composait uniquement de traditions altérées et de symboles, les a réunis dans Héraclès, qui déjà, dès le berceau, étouffait un Serpent ; et qui plus tard, au commencement de sa carrière héroïque, tue le Serpent *Néméis*. Le souvenir de ces combats était symbolisé chaque année, au Printemps et à l'Automne, par des solennités qu'on appelait fêtes de la mort du Serpent, ou fêtes de la destruction du mal, et qui sont encore en usage chez plusieurs peuples de l'Orient.

Dans le *Prométhée* du Poëte Eschyle, comme nous le verrons au chapitre *de la Rédemption*, celui qui a perdu le premier homme et la première femme, le chef des Puissances Infernales, Jupiter « sera détrôné, renversé, par un Dieu-Libérateur, né d'une vierge. On lit à plusieurs reprises dans Eschyle ces paroles profondes, au sujet du Prince des faux-Dieux : « Il est écrit dans « les Destins que Jupiter tombera sans gloire ; *et ailleurs* : la « couronne et l'honneur de Jupiter passeront sur la tête d'un « nouveau Dieu. » (Voir *annales de Philosophie chrét., n. III p, 176-182 ; ibid. n. 107. p. 332-338.*)

3o Les Sibylles ont eu connaissance de cette chûte des idoles et des faux-Dieux du Paganisme. Après avoir démontré la vanité de leur culte, elles en prédisent ouvertement la future abolition :

. . . .

Opprimitur Thmuis et Xovis ; consiliumque
Herculis atque Jovis frangetur, Mercuriique,
(*Sibyll. orac. Bibl. PP. t. I, p. 202,*)

Ægyptum pinguem, quæ semper floret aristis,
Quam refluens ebriat septeno flumine Nilus,
Mutua civilis prædatio, deinde repente
Ejicient non divum homines mortalibus Apim. . . .

2e COLONNE. — L'ANCIENNE SYNAGOGUE.

. . . .

Placabunt homines Numen...
...Quorum domus est Davidica causa.
Conciliavit enim solium Deus ipse, dedit que
Ipsi, sud pedibus vero Genii dormibunt.
Quique pyras monstrant, etiàm qui flumina monstrant,
Quique Urbes servant, etiàm qui flamina mittunt.
(*Ibid. p. 205.*)

4° Signes avant-coureurs et commencements de la chute des idoles.

L'historien païen Dion, dans son histoire Romaine, au livre 37, raconte les prodiges significatifs qui éclatèrent au moment où les Sibylles annonçaient le Règne du Christ en même temps que la destruction du Paganisme : il dit que « les statues des dieux « furent foudroyées dans le Capitole, renversées, réduites en « poudre, de même que celle de Jupiter, les images de la Louve, « de Rémus et de Romulus ; que les lettres des Lois (païennes) « furent brouillées et effacées : » In Capitolio multæ statuæ de cælo tactæ, liquefactæ que fluxerant, dejectaque erant tùm talia simulachra, tùm Jovis columnæ insistens. Præterea imago Lupæ cum Remo ac Romulo consecrata ceciderat. Litteræ etiàm in columnis, in quibus Leges scribebantur, confusæ atque oblitteratæ erant. Hæc Dio.

Ces phénomènes, dit Baronius, *app. p. 9.*, annonçaient le Roi futur, qui allait venir ruiner l'idolâtrie, détrôner les fausses divinités, puis donner de nouvelles Lois ; mais les Païens, qui ignoraient ce mystère divin, les interprétaient dans un autre sens. C'est par cette même raison que, déjà, dès ce moment, plusieurs Oracles célèbres se sentirent réduits à un silence forcé.

XV. — Autres traditions de l'Ancienne Synagogue.

Le Zohar, sur l'Exode, fol. 59, col. 236, expliquant ce verset du Deutéronôme :

Jehovah, Elohenou, Jehovah (est) un ;

dit dans le cours de son commentaire les paroles suivantes, relatives à notre sujet :

— « Tous ces Trois sont un d'une unité Unique. Et au temps « du Messie, où le Démon sera ôté de ce monde et n'y exercera « plus sa puissance, cet *Un* sera prononcé manifestement.[1] »

Le même Livre, sur la Genèse, *col. 70*, s'exprime ainsi sur le même sujet :

— *Et vous puiserez de l'eau aux sources du Salut* (Isaïe XII), ce sont *les sources de la Grâce*. Et les Justes et les hommes pieux se réjouissaient dans cette solennité, parce qu'elle était une figure de la faveur que le Très-Saint, béni soit-il, accordera, *lorsqu'il ôtera de la terre l'impureté du Serpent.* C'est alors que couleront ces *eaux pures* de la vie qu'ils boiront.[2] »

1. Voir M. Drach, *harmonie entre la Synag. et l'Eglise. t. I. p*, 316.
2. *Ibid. t.* 2. *p.* 355.

2e COLONNE. — L'ANCIENNE SYNAGOGUE.

Généralement, on connaissait la chûte future du Démon parmi les Docteurs de la Synagogue Ancienne.

Le *Midrasch-Rabba,* section Ire du Pentateuque, dit :

— « L'Ange Impie, Sammaël, est le chef de tous les Satans. » Et un peu plus bas : — « Parmi tous les Satans il n'y en a pas de si méchant que Sammaël. »

Sa peine est déjà commencée ; mais son compte n'est pas encore fait : on en finira avec lui et avec sa compagne par un supplice réservé aux grands criminels. C'est là ce que nous trouvons dans les Livres des Rabbins.

1° Au Livre *Ammudé-Schib-a, fol. 51, col. 3, 4,* on lit :

« On ne doit pas prendre les choses à la lettre, car ce Lévia-
« than et sa compagne, c'est l'Ange-Satan, ce dieu étranger, et la
« furie ou le Démon féminin, qui est sa compagne ; ou plutôt,
« c'est Léviathan qui est tout à la fois le « *Serpent insinuant* et
« le *Serpent tortueux*. D'après la prophétie d'Isaïe (XXVII. 1),
« le Très-Saint, béni soit-il, les visitera avec sa terrible épée pour
« les exterminer du monde. »

2° R. Nephtalie, dans son célèbre Livre *Emech-Ammélech, fol. 130, col. I. chap. 11,* exprime la même Tradition :

« Dans le temps à venir le Très-Saint, béni soit-il, égorgera
« l'Impie Sammaël, ainsi qu'il est écrit (Is. XXVII. 1) : *en ce* jour-
« là Jéhova visitera de son épée terrible Léviathan, le Serpent
« insinuant, qui est Sammaël, et Léviathan, le Serpent Sinueux,
« qui est sa compagne. »

3° Le Livre Jalkut-Hadasch, art. *Jetzer-tob*, etc., n° 20, dit au sujet de cette jugulation :

« En ce que Nos Sages, (que leur mémoire soit en bénédiction),
« enseignent que dans les temps à venir le Très-Saint, béni soit-il,
« égorgera le Tentateur, qui est Sammaël, qui est l'Ange de la
« mort, le chef d'Esaü et d'Edom, il ne faut pas entendre que le
« Très-Saint lui-même, béni soit-il, l'égorgera, mais le tiendra
« par les cheveux de la tête, et Elie [le Prophète] lui tranchera le
« cou. »

4° Le vieux *Targum de Jérusalem* présente la même prophétie traditionnelle, en commentant le Pentateuque. Le passage suivant de ce monument très-ancien a été traduit par Génébrard,[1] savant professeur royal d'hébreu ; il marque clairement que l'Antique Serpent, séducteur de nos premiers parents, sera vaincu et foulé aux pieds par le Roi-Christ et par ses Disciples :

« — Cùm filii mulieris attendent ad Legem et servabunt man-
« data, insidiabuntur et percutient tibi caput tuum teque occi-
« dent. Cùm autem dereliquerint filii mulieris præcepta Legis,
« neque mandatis parebunt, insidiaberis tu et mordebis eos in
« calcibus ipsorum, pessimeque illos afficies.

« Verùm erit sanitas et medicina filiis mulieris, tibi autem, ô
« Serpens, nulla erit sanitas.

« Verùm ipsi inter se facturi sunt conculcationes calcibus suis
« in fine calcis dierum per Regem Christum. »

5° Les docteurs Hanina,[2] et Ishac-ben-Abraham enseignaient

1. Génébrard, *chron. p.* 53. *ad calcem libri.*

2. *Apud Galat. l. V. c.* 2.

cette même vérité, et disaient que, « au jour où la lumière resplandissante du Messie cammencerait à se lever à l'horizon, le vieux soleil de l'idolâtrie se coucherait.

6° Voici comment s'exprime l'ancienne ***Pesiktha-Rabbati***, cité dans le ***Midras-Yalkut*** sur Isaïe LX :

« Que veulent dire ces paroles, ***Dans la lumière, ô Dien, nous « verrons la lumière*** (Ps. XXXVI. 10) ? Ceci est la Lumière du « Messie, car il est écrit : ***Et Dieu vit que la Lumière était « bonne*** (Gen. I. 4). Cela nous montre que Dieu a caché sous ***son « trône glorieux le Messie et son siècle.*** Alors Satan dit devant « Dieu Saint : béni soit-il :

« — Maitre de l'univers, à qui est la Lumière cachée sous votre Trône glorieux ?

Dieu répondit :

« — A celui qui t'abaissera, et qui te couvrira de confusion.

« — Maître de l'Univers, reprit Satan, faites-le moi voir.

« — Viens, dit Dieu, et vois-le.

Aussitôt qu'il l'aperçut, il commença à trembler violemment, et il tomba sur sa face, s'écriant :

— « C'est assurément le Messie, qui me précipitera dans l'Enfer avec toutes les nations Infidèles.

Dans le même temps, les nations furent ébranlées, et elles dirent devant Dieu :

« — Maître de l'Univers, qui est celui dans les mains de qui « nous nous sentons tomber ? Quel est son nom et quelle est sa « nature ?

Dieu Saint, béni soit-il, répondit :

« — Ephraïm, le Messie, ***fils d'Ephraïm***, autrement ***fils de « Joseph***, père d'Ephraïm, est le Christ souffrant, comme nous le « montrerons ailleurs. Le ***Messie de Justice*** est le Soleil mystique, « appelé par le Prophète ***Soleil de Justice***. [Voir M. Drach, *harm. « t. 2. p. 430.*], mon Messie de Justice est son nom. Il relèvera « sa stature et celle de son sciècle, et il illuminera les yeux d'Is- « raël et sauvera son Peuple. »

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

I. — Comment Jésus a détruit le règne et le pouvoir du Démon.

Pour établir que Jésus a dépouillé les Démons de l'empire qu'ils avaient dans le monde, il faut prouver qu'il a non-seulement substitué le culte du vrai Dieu au culte des idoles et de ces mêmes Démons, mais qu'il a de plus, hautement et à la face du monde, triomphé d'eux, en les chassant lui même, par sa propre puissance, de toute la Judée, et en les bannissant par la puissance qu'il avait communiquée à ses Disciples, des lieux où ils régnaient en maîtres dans le monde païen. L'histoire nous apprenant que ces esprits de malice étaient les fauteurs et même les auteurs du culte idolâtrique ; les monuments de l'Antiquité nous convainquant qu'ils s'étaient érigés en divinités ; qu'ils se faisaient offrir un culte et des sacrifices abominables ; qu'ils autorisaient tous les crimes ; qu'ils trompaient les hommes par l'illusion de leurs oracles et de leurs prestiges ; la destruction du règne du Démon et de l'empire des ténèbres devra entraîner la chute des idoles et de tout le colosse du Paganisme, ouvrage des Démons.

Or les faits de l'histoire authentique vont nous démontrer que ce grand événement a été préparé et amené par Jésus. Le récit évangélique nous apprend que le Fils de Dieu est venu en ce monde pour combattre et pour ruiner la Puissance des ténèbres.

Partout, en effet, nous l'y voyons chassant les Démons, enseignant à ses Disciples à les mettre en fuite, leur don-

nant le pouvoir de les expulser efficacement et miraculeusement, non-seulement en Judée, mais encore dans l'univers entier. — Les faits de ce genre, les monuments, les preuves abondent de toutes parts. — Parcourons-les attentivement.

II. — Le démon a été jugé, chassé et dépouillé de son règne par Jésus.

A l'époque de son ministère, Jésus disait :

« Le Prince de ce monde est déjà jugé, » *princeps hujus mundi jâm judicatus est.* (Jean, xvi, 11).

Il disait encore : (*Ibid.* xii, 31.) :

« C'est maintenant que le monde va être jugé : C'est maintenant « que le Prince du monde va être chassé dehors : *Princeps hujus* « *mundi ejicietur foras.*, et quand j'aurai été élevé, j'attirai tout à « moi. »

Jésus nous marque qu'il s'agit ici d'un événement important pour le monde entier ; le monde va être jugé miséricordieusement par Dieu ; tout l'univers va être attiré à J.-C., parce qu'il va être délivré de la domination tyrannique du Démon, parce que le Diable qui se glorifie d'être comme *le Prince de ce monde, va être chassé* du lieu de son Empire. Cette expression *omnia traham ad me*, qui désigne la conversion du monde, marque admirablement, comme dit S. Chrysostôme, la violence avec laquelle le Démon retient sous sa puissance ceux qu'il s'est assujettis. Mais Jésus annonce que par la vertu de sa croix, il lui enlèvera victorieusement toutes ses armes et ses dépouilles. *Luc*, xi, 21.

III. — Les Esprits Malins, les Esprits Impurs et toutes sortes de Démons sont chassés par Jésus.

Jésus a joint les effets aux paroles. Il a chassé les Esprits malins et impurs partout où il les a rencontrés.

S. Matth. IV. 24. « Sa réputation s'étant répandue par toute la « Judée et par toute la Syrie, ils lui présentèrent tous ceux qui « étaient malades et diversement affligés de maux et de douleurs, les

« paralytiques et tous ceux qui étatent possédés par les Démons... et « il les guérissait. »

Ibid. VIII. 16. « *On lui en présenta plusieurs qui étaient possédés « par des Démons, et il en chassa les malins Esprits par sa parole et « guérit tous ceux qui étaient malades.* » ***Obtulerunt ei multos dœmonia habentes et ejibibat Spiritus verbo.***

S. Marc rapporte les mêmes faits :

Lorsque Jésus, « au jour du Sabbat, instruisait les Juifs dans la « grande Synagogue de Capharnaüm, il se trouva dans cette Synago- « gue même un homme possédé de l'Esprit Impur : ***homo in Spiritu « immundo***, qui s'écria en disant : Qu'y a-t-il de commun entre « vous et nous, Jésus de Nazareth ? Etes-vous venu pour nous « perdre ? Je sais qui vous êtes : Vous êtes le Saint de Dieu.

« Mais Jésus, lui parlant avec menaces, lui dit : Tais-toi et sors de « cet homme. Alors l'Esprit Impur, l'agitant avec de violentes con- « vulsions, et jetant un grand cri, sortit de lui.

« Tous en furent si surpris, qu'ils se demandaient les uns aux « autres : qu'est-ce que ceci ?... Il commande avec empire même aux « Esprits Impurs, et ils lui obéissent. »

S. Marc dit qu'on lui amenait de toutes parts ***des malades et des possédés*** et que ces expulsions de Démons se faisaient publiquement.

« Et toute la ville, ***dit cet historien***, était assemblée devant la « porte.

« Il guérit plusieurs malades, et il chassa un grand nombre de « Démons. Mais il ne leur permettait pas de dire qu'ils le connais- « saient. » (Marc, I. 23, 33.)

S. Luc nous apprend, IV, 41, ce que disaient les Démons :

« Les Démons sortaient aussi du corps de plusieurs, en criant et « disant : Vous êtes le Fils de Dieu ! Mais il les menaçait et les « empêchait de dire qu'ils sussent qu'il était le Christ. »

IV. — Jésus chasse une Légion de Démons.

S. Matth. VIII. 28. S. Marc, V. 1. S. Luc, VIII, 26.

« Jésus étant arrivé au pays des Géraséniens, deux possédés qui « étaient si furieux que personne n'osait passer par ce chemin-là, « sortirent des sépulcres et vinrent au-devant de lui. Ils se mirent en

« même temps à crier et à lui dire : Jésus, Fils de Dieu, qu'y a-t-il « entre vous et nous ? Etes-vous venu ici pour nous tourmenter avant « le temps ? Or, il y avait, en un lieu peu éloigné d'eux, un grand « troupeau de pourceaux qui paissaient ; et les Démons le priaient en « lui disant : Si vous nous chassez d'ici, envoyez-nous dans ce trou- « peau de pourceaux. Il leur répondit : Allez. Et étant sortis, ils en- « trèrent dans ces pourceaux. En même temps, tout ce troupeau « courut avec impétuosité se précipiter dans la mer et ils moururent « dans les eaux. Alors ceux qui les gardaient s'enfuirent ; et étant « venus à la ville, ils racontèrent tout ceci, et ce qui était arrivé aux « possédés... » S. Matth. VIII. 28.

S. Marc et S. Luc rapportent de longs détails : ils disent que Jésus ayant demandé au plus furieux Démoniaque : *Quel est ton nom ? il lui dit : Je m'appelle Légion, parce que plusieurs démons étaient entrés dans cet homme.*

S. Marc rapporte que le nombre des pourceaux où entrèrent les démons se montait à deux mille.

Cette histoire montre que Jésus triomphait facilement et hautement des Démons ; que ceux-ci sont justement appelés des Esprits Impurs, puisqu'ils habitaient des sépulcres et qu'ils demandaient à entrer dans des pourceaux ; qu'ils sont également des Esprits méchants, puisqu'ils se plaisent à tourmenter si violemment ceux qu'ils possèdent.

V. — Autres expulsions des Démons.

« Jésus chassa sept démons de Marie-Magdeleine. » XVI, 19. S. Marc et S. Luc, VIII, 2.

Dans la Galilée, « on lui présenta un homme muet, possédé du « Démon. Le Démon ayant été chassé, le muet parla et le peuple en « fut dans l'admiration et ils disaient : *On n'a jamais rien vu de « semblable en Israël.* (S. Matth. IX, 32,) et *ibid.* XII. 22. Une délivrance semblable eut encore lieu, et les foules ravies d'étonnement s'écriaient : « N'est-ce point là le fils de David ? »

VI. — Démoniaque, lunatique, sourd et muet.

« Le lendemain, une grande multitude de peuple vint au-devant « d'eux. Jésus étant arrivé au lieu ou étaient ses Disciples, vit autour

« d'eux une grande foule et des scribes qui raisonnaient avec eux. A « la vue de Jésus, tout ce monde fut frappé d'étonnement et de « crainte. Comme ils accouraient à lui et le saluaient, il leur demanda : « De quoi disputez-vous ensemble ?... » A l'instant même, » un « homme de la foule l'aborda, qui se jeta à genoux devant lui, en « disant : Maître je vous ai amené mon fils, qui est possédé d'un « Esprit muet. Jetez, je vous prie les yeux sur cet enfant, car je n'ai « que lui. Ayez pitié de mon fils qui est lunatique et qui est miséra- « blement tourmenté ; car il tombe souvent dans le feu et souvent « dans l'eau. Le Démon s'en empare tout-à-coup ; il crie aussitôt ; « il est renversé et agité violemment ; il écume et l'Esprit ne le « quitte qu'à peine et en le mettant comme en pièces, et l'enfant « demeure comme tout exténué. Je l'ai présenté à vos Disciples, et « les ai prié de les chasser, mais ils n'ont pas pu. »

Tel était sans doute le sujet de la dispute. Le défaut de foi de la part des Apôtres et du Père avait été cause du mauvais succès. Aussi *Jésus leur dit :*

« O race infidèle et perverse ! Jusqu'à quand serai-je avec vous et « vous souffrirai-je ? Amenez ici votre fils. On apporta l'enfant. Lors- « qu'il approchait et dès qu'il aperçut Jésus, l'Esprit se mit à le « tourmenter. Il le renversa par terre où il se roulait en écumant. « Jésus demanda au père : « Combien y at-il que cela lui est arrivé ? « Dès son enfance, dit le Père ; et le Démon l'a souvent jeté dans le « feu et dans l'eau pour le faire périr. Mais si vous pouvez quelque « chose, ayez pitié de nous et secourez-nous ! »

Il doutait du pouvoir de Jésus ; mais *Jésus lui dit :*

« Si vous pouvez croire, tout est possible à celui qui croit. Aussitôt « le père s'écria les larmes aux yeux : Je crois, Seigneur, aidez mon « peu de foi ! Alors Jésus voyant le Peuple venir en foule, menaça « l'Esprit Immonde et lui dit : Esprit sourd et muet, sors du corps « de cet enfant et n'y entre plus, je te le commande. »

Le Démon obéit, mais en démon.

« Il sortit du possédé, jetant de grands cris et l'agitant avec beau- « coup de violence ; et l'enfant demeura comme mort, en sorte que « plusieurs disaient : il est mort ! Mais Jésus, le prenant par la « main, lui aida à se relever, et l'enfant se leva ; et dès ce moment il « fut guéri. Jésus le remit entre les mains de son père. Tous étaient « dans l'admiration de la grande puissance de Dieu. » *Luc*, IX, 37.

Jesus dit ensuite à ses Disciples que leur peu de foi était

la cause pourquoi ils n'avaient pu chasser ce démon. *Cette sorte de Démon,* ajouta-t-il, *ne se chasse qu'avec la prière et le jeûne.*

VIII. — Jésus chassait aussi les Démons, sans être présent.

Lorsqu'il « alla sur les confins de Tyr et de Sidon, une femme « païenne et Syrophénicienne de nation, et *dont la fille* était tour- « mentée d'un Esprit immonde, vint se jeter à ses pieds, le priant de « chasser le Démon *du corps* de sa fille. Jésus lui dit : Allez, le « Démon est sorti de votre fille. Et s'en étant allée chez elle, elle « trouva que le Démon était sorti de sa fille. » (S. Matth. XV. 22. S. Marc, VII, 26.)

Tous ces faits et plusieurs autres semblables montrent quelle puissance Jésus avait sur les Démons. S. Luc, en effet, nous apprend que plusieurs autres personnes, outre celles dont nous venons de parler, avaient été délivrées des malins Esprits, *à Spiritibus malignis.* Luc, VIII, 1.

VIII. — Le règne du Démon détruit par Jésus.

Les Scribes et les Pharisiens de Jérusalem, à la vue de ces grands prodiges, se voyaient forcés à se rendre ou à chercher un subterfuge. Leur noire envie leur fit imaginer une calomnie ; ce fut de dire :

« Il est possédé de Béelzébut, et il chasse les Démons par le moyen « de Béelzébuth, prince des Démons. »

Jésus leur répondit donc :

« Comment Satan peut-il chasser Satan ? Tout royaume divisé et « opposé à lui-même sera détruit ; et toute ville ou toute maison « opposée à elle-même ne subsistera point. Or, si Satan chasse Satan, « il est divisé et opposé à lui-même ; comment donc son royaume « subsistera-t-il ? Il ne pourra plus se maintenir, et il tire à sa « fin. »

Quoique cette réponse fut sans réplique, Jésus en ajoute une seconde, qui fait voir aux Pharisiens leur propre condamnation dans leurs propres sentiments ; car ils avaient constamment attribué au pouvoir divin toutes les expulsions

de Démons qui s'opéraient par d'autres que Jésus. Il leur dit donc :

« Vous dites que c'est par Béelzébut que je chasse les démons. « Que si je chasse les démons par Béelzébut, au nom de qui vos « Enfants les chassent-ils ? » Vous avez toujours reconnu que c'est au *nom de Dieu* ; « c'est pour cela qu'ils seront vos juges. » Car vous savez que c'est une œuvre divine. « Mais si c'est par l'Esprit de « Dieu que je chasse les démons, le règne de Dieu est donc arrivé ; « (*Dans S. Luc*) ; Assurément le règne de Dieu est venu jusqu'à « vous. »

L'expulsion des Démons était la preuve directe de la destruction du règne de Satan, lequel ne pouvait être anéanti dans la Judée et dans le monde que par l'avènement du règne de Dieu, ce que Jésus achève de rendre sensible par cette comparaison :

« Comment quelqu'un peut-il entrer dans la maison d'un homme « vaillant, et piller ce qu'il a, s'il ne le lie auparavant ? Quand un « homme vaillant, bien armé, garde bien l'entrée de sa maison, ce « qui lui appartient est en sûreté. Mais s'il en vient un plus vaillant « que lui qui le vainque, il emporte toutes les armes dans lesquelles « l'autre se fiait et il en partagera les dépouilles. »

Pour enlever à Satan ses dépouilles, c'est-à-dire les âmes et les corps, pour délivrer le monde de sa tyrannie, pour la soustraire à sa cruauté, à son règne impur, à son culte et à ses cérémonies idolâtriques, à ses oracles et à sa puissance de mensonge et de malice, Jésus dit ***qu'il le lie d'abord***; voilà la cause principale de la chûte du règne de Satan. Jésus dit qu'il lui ***enlèvera*** en outre ses ***armes et ses dépouilles***; voilà de plus la cause de la ruine des oracles, des idoles, de l'idolâtrie et du Paganisme. Le monde va être délivré de toute cette œuvre de Satan.

IX. — Jésus confie à ses Disciples le Pouvoir de chasser les Démons et de détruire toute la puissance de Satan.

Jésus, ayant porté le coup principal à la Puissance Infernale, confia à ses ministres le pouvoir et la mission d'exécuter en tout lieu la destruction du règne des ténèbres.

Lorsqu'il eût choisi, outre ses Douze Apôtres, Soixante-Douze autres Disciples, il les envoya en tout lieu, avec ordre d'exercer le même ministère que ses Apôtres, le même Pouvoir Evangélique et Miraculeux.

« Voilà, (leur dit Jésus), que je vous ai donné le Pouvoir de mar-
« cher sur les Serpents et sur les Scorpions, et sur toutes les forces
« de l'Ennemi, sans en recevoir aucun mal ; *Ecce dedi vobis potes-*
« *tatem calcandi supra serpentes et scorpiones et super omnem*
« *virtututem inimici ;* cependant, (ajouta-t-il), ne vous réjouissez pas
« de ce que les Démons vous sont soumis, mais réjouissez-vous de ce
« que vos noms sont écrits au ciel. » Luc, X, *19*.

Tel était le Pouvoir que Jésus avait donné à ses disciples sur les démons. L'efficacité de ce pouvoir a été démontrée par de nombreux et d'insignes effets à la face des hommes, comme on le voit par ce qui suit :

X. — Les 72 Disciples rendent compte de leur mission et de leurs succès.

Or, les Soixante et Douze Disciples revinrent tout joyeux des succès de leur mission. « Seigneur, dirent-ils, les « Démons mêmes nous sont assujettis par la vertu de votre « nom. » *Dæmonia subjicientur nobis in nomine tuo.*

Jésus leur répondit :

« Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair. » *Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem.* Il leur marquait par ces paroles la rapidité de sa décadence prochaine ; le chef des Légions infernales tombait de la région supérieure de l'air, d'ou il exerçait sa tyrannie sur le genre humain. (*S. Luc*, X. 18.)

Satan voulait se venger sur les Apôtres. Il demanda à Dieu la permission de les éprouver par toutes sortes de tentations. Son but était de chercher à les faire succomber. C'est ce que Jésus révéla aux Apôtres :

« Simon, Simon, Satan vous a demandés *tous* pour vous cribler
« comme le froment ; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille
« point. » *Luc*, XXII, 31.

XI. — Le même Pouvoir sur les Démons avait été communiqué aux 12 Apôtres.

« Or, Jésus ayant appelé les Douze, il commença à les « envoyer deux à deux, et il leur donna puissance sur les « Esprits Impurs. » (*Marc*, VI. 7.) Ce pouvoir avait été spécialement donné et à plusieurs fois aux douze Apôtres, comme il paraît par le même Evangéliste.

Lorsque *Jésus envoya* prêcher les Douze, dit encore S. Marc, III, 14, *il leur donna la puissance de guérir les maladies et de chasser les Démons : Curandi infirmitates et ejiciendi Dæmonia.*

Ce Pouvoir confié aux Apôtres n'était pas non plus sans effet ; car l'Evangéliste rapporte un peu plus loin, que les Apôtres étant partis, *ils prêchaient* aux peuples *qu'ils fissent pénitence ; qu'ils chassaient beaucoup de Démons ; qu'ils oignaient d'huile beaucoup de malades et les guérissaient.*

XII. — La décadence de l'idolâtrie, des oracles païens et de l'empire de Satan, date de l'époque du ministère de J.-C. et de l'expulsion des Démons par le Christ et par les Apôtres.

Cette décadence très remarquable, certainement arrivée à cette époque, est un événement miraculeux qui ne peut être attribué qu'à Jésus-Christ, à son Pouvoir sur les démons, et à celui qu'il avait donné à ses Apôtres et même à tous ses Disciples, de les chasser, lorsqu'il dit en montant au ciel : « Voici les miracles qui accompagneront ceux qui « auront cru : ils chasseront les Démons en mon nom ; » *in nomine meo Dæmonia ejicient*, etc. (*Marc*, XVI. 17.) C'est ce que les Pères et les Chrétiens ont reconnu comme un fait de la dernière évidence. C'est à dater de ce temps-là que le Prince des Démons fut réprimé par le Christ, qu'il eût la tête brisée et qu'il perdit tout son empire dans l'univers ; que ses milliers d'Anges rebelles furent bannis de tous les lieux dont ils s'étaient rendus maîtres. C'est depuis ce temps que les possessions devinrent rares, si rares, que les Incrédules crurent pouvoir nier qu'elles aient existé.

Mais on en vit encore quelques-unes depuis, comme pour attester qu'elles peuvent avoir été autrefois très nombreuses. Toutefois, en disant que c'est de cette époque que date la décadence de l'idolâtrie, des oracles païens et de tout ce qui était l'œuvre des démons, on ne veut pas dire que tout cela soit tombé tout d'un coup, mais par degrés à mesure que le règne de Jésus s'établissait par la prédication de son Evangile. C'est ce que marquent les paroles du Sauveur montant au ciel : elles indiquent que les Chrétiens chasseront les Démons, même après son Ascension.

Nous allons voir comment s'exercera ce Pouvoir que Jésus donne à ses Disciples, sur les Démons et sur toute la puissance de l'ennemi du genre humain. Jésus doit être regardé comme l'auteur de la chute des oracles, de la ruine du pouvoir des Démons, puisque c'est *en son nom* que ces faits miraculeux auront lieu.

Le seul nom de Jésus invoqué même par ceux qui n'étaient pas de ses Disciples, mettait en fuite les Esprits Impurs, comme on le voit en S. Luc, IX. 49 : « Maître, nous « avons vu quelqu'un qui chassait les Démons en votre « nom ; et nous l'avons empêché, parce qu'il n'est pas de « notre Société. »

Jésus répondit à S. Jean qu'il ne fallait pas l'empêcher.

Cet exemple ne sera pas le seul de cette espèce. Nous en verrons d'autres à la 5e et à la 6e colonne.

XIII. — Autre victoire de J.-C. sur les Puissances Infernales.

Ajoutons à tant de triomphes de Jésus sur les Démons celui qu'il remportera sur eux au moment de sa Descente dans les Enfers. Au *Premier chapitre du Livre neuvième*, nous verrons comment il dépouillera les Puissances Infernales de l'empire qu'elles exerçaient depuis quatre mille ans sur tous les hommes ; comment il les enchaînera après les *avoir chassés dehors*, c'est-à-dire après leur avoir enlevé la domination temporelle qu'elles avaient sur les nations de la terre ; comment enfin les Princes de l'Enfer et les Démons

demeureront privés de l'exercice de leur pouvoir terrestre jusqu'à l'époque des derniers temps.

En effet, aux approches de la fin du monde, les Démons seront déchaînés de nouveau pour mettre à l'épreuve les Elus, comme ils le furent avant la dernière catastrophe de l'Ancien Peuple de Dieu. *Ne craignez rien de ce qu'on vous fera souffrir*, disait l'Esprit Prophétique aux Justes de cette époque, *Apoc.* II. 10; *Le Diable mettra quelques-uns de vous en prison, afin que vous soyez éprouvés ; et vous aurez à souffrir pendant dix jours*, c'est-à-dire un assez long espace de temps, disent les Interprètes; *Soyez fidèles jusqu'à la mort, et je vous donnerai la couronne de vie.* Satan fit un grand nombre de martyrs dans les derniers temps qui précédèrent la fin de la nation Juive ; il en fera un plus grand nombre aux approches de la fin du monde. *Ecce missurus est Diabolus aliquot ex vobis in carcerem, ut tentemini, et habebitis tribulationem diebus decem...*

QUATRIÈME COLONNE

Témoignages des anciens Juifs et Païens convertis.

I. — Les faits historiques de l'Evangile et en particulier les récits démonologiques sont rappelés et mentionnés dans les autres écrits des Apôtres et dans ceux des premiers Ecrivains Ecclésiastiques.

1° Témoignage de S. Pierre Apôtre :

« Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de force Jésus de Nazareth, qui, « allant de lieu en lieu, faisait du bien partout et guérissait tous ceux « qui étaient sous la puissance du diable, *Sanando omnes oppressos* « *à Diabolo,* parce que Dieu était avec lui. Et nous sommes témoins « de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem. » Act. X. 38.

II. — Jésus a détruit le règne de Satan.

S. Jean. III. 8.

« C'est pour détruire les œuvres du Diable que le Fils de Dieu est « venu dans le monde. »

S. Paul dit de même, Hébr. II. 14 :

« Jésus a pris une nature mortelle, afin de détruire par sa mort « celui qui était le prince de la mort, c'est-à-dire le Diable, » *ut destrueret per mortem eum qui habebat mortis imperium, id est, Diabolum,* « et de mettre en liberté ceux que la crainte de la mort « tenait dans une continuelle servitude pendant leur vie. »

S. Ignace, Martyr, qui appelle aussi le Démon *Prince de ce Siècle,* dit qu'à l'Avénement de Jésus, le règne de la magie, de l'erreur, de la mort, fut détruit :

« Le Prince de ce monde, dit-il, n'a point connu la Virginité de « Marie, son Enfantement et la mort du Seigneur, trois mystères « éclatants qui ont été accomplis dans le silence de Dieu ou de la Sa- « gesse Divine.... Mais alors enfin l'art de la magie fut confondu, les « liens de l'Enfer brisés, l'erreur détruite, l'ancien règne du péché

« renversé. » *Soluta est omnis magia.. vetus regnum est labefactum...* « Ce fut l'œuvre d'un Dieu manifesté sous une forme humaine
« pour régénérer l'homme et l'enfanter à la vie éternelle. Il prenait
« possession de l'Empire Souverain que Dieu lui a donné sur toutes
« les créatures. Le monde entier était dans une grande agitation,
« parce qu'il venait détruire l'empire de la mort, » *omnia commovebantur quod meditaretur mortis abolitionem.* (Ep. aux Ephés. XIX).

Tous les saints docteurs nous montrent que le coup que Jésus porta à la puissance du Diable ne frappait pas que les Esprits impurs qui régnaient dans la Judée, mais qu'il renversait aussi le pouvoir et les œuvres des Démons dans le monde entier. Le célèbre docteur d'Alexandrie va confirmer et nous développer cet enseignement des Apôtres et des Pères.

III. — Les Démons, ces dieux du Paganisme, ces auteurs de la magie, ces fauteurs de l'idolatrie, voient tomber leur règne, sous la force de l'Empire de Jésus.

S. Clément d'Alexandrie dit aux Païens que *leurs dieux sont les Démons*; que ces dieux donnent des exemples très-pernicieux; qu'ils enseignent l'adultère, le vol, les superstitions les plus honteuses; qu'ils sont les auteurs de la magie, et que les magiciens se vantent d'avoir des démons aux ordres de leur impiété, au point d'en faire des valets, et de savoir par la vertu de certaines paroles, les contraindre à obéir. (Disc. aux Gentils).

« Jusqu'à ce jour, le perfide Serpent n'a cessé, par ses funestes en-
« chantements, de séduire les hommes et de les retenir dans la plus
« honteuse et la plus déplorable servitude. Sa cruauté ressemble à
« celle de ces rois barbares qui enchainaient leurs captifs à des cada-
« vres, les laissant pourrir ensemble dans cet affreux embrassement
« de la vie et de la mort. S'emparer de l'homme dès son berceau,
« comme fait le Démon, ce cruel tyran, le prosterner aux pieds de
« vaines statues, de ridicules idoles, l'attacher par le lien honteux de
« la superstition à la pierre ou au bois, n'est-ce pas accoupler les
« vivants avec les morts et les jeter dans un commun tombeau pour
« s'y corrompre et pourrir ensemble?

« Le Séducteur n'a pas changé : vous le trouvez le même à toutes

« les époques ; comme il a entraîné autrefois Eve dans la mort, il y
« précipite encore aujourd'hui ses enfants ; mais le Verbe est notre
« vengeur..., il nous presse de nous emparer du salut, qu'il nous a
« apporté, de fuir le Prince des Puissances de l'air, cet Esprit qui
« agit dans les Enfants de l'incrédulité, de nous jeter dans les bras
« du Sauveur qui nous appelle au salut... » *Ibid.*

IV. — Jésus affranchit les nations du Culte et de la Servitude des Démons.

S. Justin, dès l'an 130-150, atteste cet événement :

« Celui qui a étendu sur Jérusalem le Sceptre de son autorité, selon
« le ps. 109, c'est notre Christ quand il a appelé au salut et invité à
« la pénitence toutes les nations, que les Démons tenaient sous leur
« empire comme le dit David, *les Démons sont les dieux des nations.*
« Combien a été puissante la Parole du Verbe ? Elle a fait abandon-
« ner à une multitude d'hommes le Culte des Démons, elle les a
« affranchis de ce honteux esclavage. Par elle ils ont été amenés à
« croire au Dieu Créateur et à reconnaître leurs dieux pour ce qu'ils
« étaient, c'est-à-dire, pour de véritables Démons. » *Dial. n° 83.*

V. — Le seul nom de Jésus chasse les Démons.

Le même Philosophe chrétien dit dans un autre endroit :

« Nous demandons à Dieu, avant toute chose, d'être préservés des
« ennemis cachés, c'est-à-dire des Esprits pervers et trompeurs ;
« et pour échapper aux attaques de ces Ennemis du Culte de Dieu, je
« veux dire les Mauvais Génies que nous adorions autrefois, nous
« conjurons le Seigneur par J.-C., son Fils, de nous conserver purs et
« de nous faire connaître la vérité. Nous appelons le Christ notre
« Soutien, notre Sauveur, Lui dont le nom seul fait trembler les Dé-
« mons. Ne voyez vous pas qu'en effet, au seul nom de Jésus, crucifié
« sous Ponce-Pilate, les Démons sont chassés et vaincus ? Et quelle
« preuve plus évidente de la puissance qui lui fut donnée par Dieu le
« Père, que de voir son nom et les mérites de sa Passion terrasser
« les Puissances de l'Enfer. » *Dial. n° 30.*

C'est ainsi que S. Justin et les Pères ont reconnu que la main de J.-C. s'est appésantie, non-seulement sur les Esprits qui régnaient en Judée, mais aussi sur tous les Démons qu'adoraient les Païens.

VI. — Jésus a écrasé la tête du Serpent, de Satan, notre Ennemi.

Le Christ est venu, réunissant en lui toutes choses ; il a provoqué notre Ennemi au combat ; il a terrassé Celui qui nous avait emmenés captifs dans la personne de notre père Adam, et il a écrasé sa tête. (S. Irénée. *liv. V. c.* 21). Ce Docteur dit que le Démon séduisit nos premiers parents en prenant la forme du Serpent comme pour se cacher de Dieu. Il rapporte que S. Justin a dit qu'avant l'avènement de N. S. sur la terre, Satan n'avait point encore osé blasphémer contre Dieu, parce qu'avant il n'avait pas connu l'arrêt de son éternelle damnation ; mais que J. C. la lui signifia formellement ; et que c'est pour cela que Satan se sert des hommes réprouvés pour blasphémer et maudire Dieu par leur bouche. *Ibid. l. V. c* 26. Il dit encore que Dieu a retiré à l'homme son inimitié, qu'il reporta toute entière sur le Démon. *L. IV, c. 40, et ibid. passim.*

VII. — Ruine de l'Idolâtrie par Jésus.

C'est un fait qui se trouve invinciblement établi par le fait même de la conversion générale des Païens, dès le temps même des Apôtres ; car il est certain que le Culte des Idoles n'a pu subsister conjoitement avec le culte du vrai Dieu chez les Gentils convertis à J.-C. ; ces deux cultes sont entièrement incompatibles.

S. Justin, qui naquit à la fin des Temps Apostoliques, disait aux Empereurs Romains :

« Les Gentils qui n'avaient pas entendu parler du Christ, avant « que les Apôtres, partis de Jérusalem, vinssent leur annoncer sa « venue et leur montrer les prophéties, quittent leurs idoles, pleins de « joie et d'espérance, et, grâce à Jésus-Christ, embrassent le culte du « vrai Dieu. » *1 Apol. n° 49.*

VIII. — Les Démons ont été partout chassés par le nom de Jésus et par le Pouvoir qu'il a donné à ses Disciples.

Le même S. Justin atteste cet événement devant les Juifs rebelles :

« Voyez, ce qui se passe sous vos yeux, *leur dit-il*, n'est-ce pas
« par le nom de ce Fils du Très-Haut, qui fut homme de douleur, que
« votre peuple a crucifié et fait mourir sous Ponce-Pilate, qui est
« *ressuscité* et *monté aux cieux* ; N'est-ce pas, dis-je, par la vertu de
« son nom que le Démon, interpellé dans nos exorcismes, s'enfuit et
« par sa fuite atteste sa défaite ? Interpellez le Malin Esprit par quel-
« qu'autre nom que vous voudrez, soit de vos rois, soit de vos Justes,
« soit des Prophètes ou des Patriarches et vous verrez s'il s'avoue
« vaincu. »

Certes, ces effets si extraordinaires indiquaient que Jésus était de beaucoup supérieur à tous les Prophétes qui l'ont précédé. *Dial. n*° 85.

Voici ce que dit encore S. Justin dans un autre endroit, n° 76 :

Après avoir exposé que Jésus « donna à ses Disciples la puissance
« de marcher sur les Serpents, sur les Scorpions et les Scolopendres,
« et de fouler aux pieds toutes les forces de l'ennemi, » il ajoute :

« En effet, nous qui croyons en J.-C. crucifié sous P. Pilate, ne
« réduisons-nous pas sous notre puissance par les exorcismes, tous
« les Démons et tous les Génies Mauvais ? »

Voilà ce qu'il disait aux Juifs ; mais ailleurs il atteste le même fait, en prenant à témoins les Empereurs Romains.

IX. — La puissance des Démons est détruite dans tout l'Empire Romain, par les Disciples de Jésus. — Guérisons miraculeuses.

« Le Verbe s'appelle Jésus ou Sauveur, parce qu'il s'est fait homme
« pour sauver les hommes qui croient en lui et renverser l'Empire du
« Démon. Ce qui se passe aujourd'hui sous vos yeux peut vous en
« convaincre. En effet, au milieu de cette capitale, par tout l'empire,
« les Chrétiens triomphent du Démon ; ils guérissent au nom de Jésus
« crucifié sous P. Pilate, des hommes dont cet Ennemi s'était emparé,
« qu'il se plaisait à tourmenter, et que n'avait pu délivrer tout l'art
« des Magiciens et des Enchanteurs. De toute part sa puissance sur
« l'homme est détruite, renversée par les Disciples de J.-C. » *2 Apol.*
n° *6*.

Tel est le langage de S. Justin et de tous les Premiers Pères : Il montre que tout homme était témoin de la pré-

sence actuelle du Démon, ainsi que de son expulsion par les exorcismes des Chrétiens.

X. — L'Esprit de Python chassé par S. Paul, au nom de Jésus. — Act. XVI. 16.

A Philippes, *nous rencontrâmes*, dit S. Luc, *une servante qui ayant un Esprit de Python, apportait un grand gain à ses maîtres en devinant. Elle se mit à nous suivre, Paul et nous, en criant.*

« Ces hommes sont des serviteurs du Dieu Très-Haut, qui vous « annoncent la voie du salut ! »

Cet exemple justifie ce que les Pères ont rapporté des prophéties des Sibylles, ces Prophétesses païennes, touchant la ruine prochaine des idoles et du culte des Démons ; Dieu a pu les forcer à prédire la vérité, comme il arriva dans cette circonstance.

Elle fit la même chose pendant plusieurs jours. Mais Paul, ayant peine à le souffrir, se retourna vers elle, et dit à l'Esprit :

« Je te commande au nom de J.-C., de sortir de cette fille ; et il « sortit à l'heure même. »

Mais les maîtres de cette servente, voyant qu'ils avaient perdu l'espérance de leur gain, se saisirent de Paul et de Silas, soulevèrent les magistrats et tout le peuple contre eux, les firent battre de verges et mettre en prison. Mais Dieu les en délivra.

Le livre des *Actes* rapporte que des Juifs même de la Synagogue se servaient avec succès du nom de Jésus pour chasser les Démons. *Act. XIX.* 16. Origène en dit autant de quelques Païens. *Contr. Celse. l I.*

XI. — Dans tout l'univers, les dieux ou Démons sont dépouillés de leur antique pouvoir par l'invocation du nom de Jésus.

S. Irénée, *l. II. c.* 32, énumérant les dons miraculeux que Jésus a répandus dans l'Eglise, compte ceux-ci entr'autres :

« Les uns chassent si réellement les Démons des corps des possé- « dés, que ceux qui sont guéris croient en lui et entrent le plus sou- « vent dans le sein de l'Eglise... D'autres guérissent les malades par

« l'imposition des mains. Des morts ont été ressuscités, on ne saurait
« dire le nombre infini des œuvres miraculeuses que l'Eglise opère
« chaque jour dans tout l'univers, en faveur des Gentils. Elle les fait
« à la vue de tout le monde, et au nom du Christ qu'elle invoque... »

XII. — Tertullien sur le même sujet.

Cet auteur démontre dans son Apologétique que les Chrétiens forçaient les Démons, au nom de J.-C., de confesser eux-mêmes qu'ils n'étaient que des Démons et des Esprits séducteurs ; ils les contraignaient, de plus, à quitter les prêtres, les prêtresses et les temples dont ils s'étaient emparés. Tertullien (*Apol,. n° XXIII*) nous dit que les Chrétiens étaient si sûrs du Pouvoir que le nom sacré de Jésus leur donnait, qu'ils provoquaient les Païens à en faire l'expérience devant les tribunaux, à peine à ceux qui échoueraient de subir le dernier supplice. Cependant les Esprits impurs, auteurs ou protecteurs des oracles et de l'idolâtrie, non-seulement se déshonoraient par un aveu si humiliant, mais encore ils renonçaient pour jamais à tous les avantages qu'ils retiraient auparavant de leur imposture.

Jusqu'ici ce ne sont que des paroles, dit Tertullien :

« Voici la démonstration par le fait que les dieux et les
« Démons sont absolument les mêmes. »

« Qu'on fasse venir devant vos tribunaux un homme qui soit re-
« connu pour possédé du Démon ; qu'un Chrétien quelqu'il soit,
« n'importe, commande à cet Esprit de parler : il avouera, et qu'il est
« véritablement Démon, et qu'ailleurs il se dit faussement dieu. Qu'on
« amène également quelqu'un de ceux qu'on croit agités par un dieu,
« qui, en respirant avec force sur les autels, aient reçu la divinité
« avec la vapeur, qui parlent avec effort et comme hors d'haleine ;
« oui, si cette Vierge Célestis, déesse de la pluie, si Esculape, inven-
« teur de la médecine, qui a rendu à la vie Socordius, Thanatius et
« Asclépiodote, destinés à la perdre une seconde fois ; si, n'osant
« mentir à un chrétien, ils ne confessent pas qu'ils sont des Démons,
« répandez sur le lieu même le sang de ce téméraire chrétien. Qu'y
« a-t-il de plus clair et de plus sur qu'une pareille épreuve ? Voilà la
« vérité même avec sa simplicité et son énergie. Que pourriez-vous
« soupçonner ? De la magie ou de la fourberie ? Vos yeux et vos oreil-

« les vous confondraient. Non, vous n'avez rien à opposer à l'évidence « toute nue, pour ainsi dire, et sans art. »

Le passage entier de Tertullien sur ce sujet est trop fort de vérité et répond trop bien à ce qui a déjà été dit sur ce point, pour que nous ne le reproduisions pas ici pour ceux qui désirent le lire. (*Voir note IIe*). Citons quelque chose de chacun.

XIII. — Les autres Pères.

1. Minutius Félix (an 218-230) en atteste les Païens eux-mêmes :

« La plupart d'entre vous n'ignorent pas les aveux que les Démons « nous ont faits toutes les fois qu'ils sont forcés par nos exorcismes « et par nos prières de sortir des possédés... »

2. S. Cyprien (an 246), dans son écrit à Démétrien, proconsul d'Afrique, le presse très-fortement de consentir à être témoin de la manière dont les Chrétiens chassent les dieux adorés des Païens :

O si audire eos velles !...

« Venez, lui dit-il, et reconnaissez la vérité de ce que nous vous « annonçons ; et puisque vous faites profession d'adorer les dieux, « croyez-en au moins ceux que vous jugez dignes de votre Culte. »

Et ailleurs :

« Les Mauvais Esprits conjurés par le vrai Dieu, nous obéissent « sans hésiter, se soumettent à nous, et sont contraints de sortir des « corps qu'ils obsèdent. »

3. S. Grégroire Thaumaturge (an 215-265) rendit muets par sa présence les Oracles des Païens. (*In vita*).

4. Arnobe (an 290) :

« Le nom seul de Jésus met en fuite les Mauvais Esprits et fait « taire les Oracles, les Aruspices, confond les magiciens, *non horrore* « (ut dicitis) *nominis, sed majoris licentiâ potestatis.* »

On voit par là comment les Païens cherchaient à excuser la défaite de leurs dieux. (*Arnob., adv. Gen. l. I. p.* 143).

Il dit au livre VIII, p. 227 :

« La plupart d'entre vous connaissent les aveux que les Démons « nous ont faits, toutes les fois que nous les contraignons par nos « prières à quitter les personnes qu'ils possèdent. »

« Saturne lui-même et Sérapis et Jupiter et tous les Dé-
« mons que vous adorez, déclarent qu'ils ne sont que des
« Démons ; la douleur leur arrache cet aveu ; mentiraient-
« ils pour se déshonorer en votre présence ? Croyez-en donc
« leur propre témoignage, et qu'ils disent la vérité, lors-
« qu'ils reconnaissent qu'ils ne sont que des Démous... »
(Arnob., *adv. Gen. l. VIII. p.* 227).

5. Lactance (an 302) en parle avec la même force de témoignage :

« Que l'on amène, dit-il, un homme véritablement possédé du
« Démon, qu'on nous présente le prêtre même d'Apollon de Delphes,
« ils frémiront l'un et l'autre au seul nom de Dieu ; Apollon sortira
« aussi promptement de son faux prophète que le Démon de ce pos-
« sédé, et le prophète abandonné du dieu que la conjuration aura mis
« en fuite, sera pour jamais réduit au silence. » (Div. instit. l. IV. c. 27).

Le même Lactance assure qu'un seul Chrétien assistant, sans être connu, à la pompe d'un sacrifice, les aruspices n'avaient pu tirer aucune lumière des entrailles des victimes, ni rendre aucune réponse. Sur quoi le prêtre s'étant écrié qu'il y avait dans la foule quelque profane, le peuple, animé par ce discours, avait excité une espèce de tumulte. (*Ibid. l. XXVII. c. 4.*

6. S. Athanase, (*lib. incarnat. Verbi.*), disait aux Païens :

« Que celui qui voudra l'éprouver, vienne.... au seul nom de Jésus,
« il verra comment les Démons fuient, comment les Oracles cessent,
« et comment la magie avec ses enchantements reste confondue.., »

Dans son discours contre les Idoles, il dit que par la *vertu de la croix l'idolâtrie est tombée et que les prestiges des Démons ont cessé.* — An 360. —

7. A. Daphné, la présence des reliques de S. Babylas, martyr, rendit Apollon muet, en sorte qu'il ne put rendre d'Oracles pendant tout le temps que le corps de ce Saint resta dans le voisinage. C'est un événement célèbre dont parlent Philostrate, Sozomène, Ruffin, Théodoret, S. Chrysostome (*contra Gent.* S. Cyrille *contr. Julian.* Niceph. *l. I. c.* 17.; *l. V. c.* 1.) tous auteurs contemporains. (Voir Append. 4 col.). Julien et le païen Libanius en parlent également.

XV. — **Les Païens abandonnèrent l'idolâtrie à l'avènement de J.-C.**

S. Paul rappelant aux Grecs ce qu'ils étaient avant J.-C. et ce qu'ils étaient devenus depuis, les engageait à rendre grâces à Dieu de leur délivrance :

Car vous savez, leur disait-il, « que lorsque vous étiez Gentils, « vous vous laissiez entraîner, selon qu'on vous menait, vers les ido- « les muettes. » 1 cor. XII. 2.

Il rappelle la même chose aux Asiatiques :

« Pour vous, lorsque vous ne reconnaissiez point Dieu, vous rendiez « un culte à ceux qui ne sont point dieux par nature. » Gal. IV. 8. (Voir n. I). Voy. 1 col. XV. etc.

S. Augustin, rappelant la prophétie de Jérémie, XVI. 19, dit :

« Nous voyons les nations les plus éloignées accourir pour se sou- « *mettre à J.-C.* ; *elles* disent que leurs Pères n'ont adoré que de « vains simulacres, et elles brisent en même temps leurs idoles. » *Ecce nunc gentes ab extremo terrœ veniunt ista dicentes et simulacra frangentes. l. I. de Consensu évang, c. 26.*

Ce grand Docteur disait ailleurs :

« Les simulacres qui ne cessaient de parler, sont réduits, depuis « que les Démons ont été chassés par les Chrétiens, à demeurer « muets comme des instruments inanimés, *veluti sine flatu organa,* « *pulsis dœmonibus, silent loquacissima simulacra.* »

Si l'on désire de plus nombreux témoignages l'on pourra consulter les ouvrages indiqués, et les notes qui suivent. On y trouvera quantité de faits très intéressants qui démontrent surabondamment que les Prophéties anciennes et que les paroles de Jésus ont eu leur entier accomplissement.

XV. — **Toutes les fausses divinités du Polythéisme sont bannies de tous les lieux qu'elles occupaient, et reléguées dans les Enfers, d'où elles étaient originairement sorties.**

Eusèbe fait remarquer que c'est sous l'empire de Tibère, que Notre-Seigneur, conversant parmi les hommes, a banni toutes les espèces de démons de la vie humaine, les Faunes, les Satyres des forêts ; les Hamadriades, les Dryades des bois sacrés : les Oréades des montagnes ; les Nymphes, les Naïades, les Néréïdes, les Tritons des eaux : les Lampyses, les Lamies, les Lares, les Pénates, des maisons : les Esprits

de Python, les Parèdres, des hommes qu'ils possédaient. Car il est de fait qu'avant la venue salutaire de J.-C. les hommes n'étaient point à l'abri des pièges du Diable, soit qu'ils marchassent au dehors, soit qu'ils demeurassent à la maison. Lors donc que les Gentils remarquaient que leurs dieux abandonnaient les temples, étaient chassés des corps des possédés, étaient envoyés en Enfer par les Chrétiens, ils accusaient ceux-ci, disaient que depuis leur apparition les dieux avaient commencé à délaisser le soin des choses humaines, à sortir des temples. C'est pourquoi, afin de les y retenir, ils avaient mis une garde de soldats devant les portes des Temples. (Beatus Rhenanus, *in Tertul. p.* 102).

L'*Histoire Ecclésiastique* et le *Bréviaire Romain, au 2 août*, rapportent une célèbre expulsion du démon par le Pape S. Etienne, sous les empereurs Valerien et Gallien. — Les Infidèles traînèrent ce Pontife au Temple de Mars, afin qu'il sacrifiât à ce dieu de la Gentilité. Etienne déclara *hautement qu'il ne consentirait jamais à rendre à des Démons un honneur qui n'était dû qu'à Dieu* : libere negavit, se Dœmonibus eum honorem velle tribuere, qui uni Deo deberetur. Lorsqu'il eut prononcé ces paroles, il se fit un tremblement de terre et la statue de Mars tomba par terre. Le Temple du dieu éprouva une secousse qui effraya les satellites qui avaient saisi le martyr S. Etienne, et leur fit prendre aussitôt la fuite. *Quibus in Verbis Martis statua terræmotu concidit, templum que contremuit. Quare omnibus aufugientibus, qui Stephanum tenebant, Pontifex ad suos revertitur in cæmeterium Lucinæ; quos divinis præceptis instruens, sacramento corporis Christi communicavit, ibique dum Missarum solemnia perficit, advenientibus iterùm Imperatorum satellitibus, ei in suâ sede caput abscinditur.*

La chûte miraculeuse du dieu Mars fut cause que les satellites impériaux ne martyrisèrent pas S. Etienne dans ce lieu même. Le Saint Pape put librement retourner vers les siens, les instruisit, leur donna la communion du corps de J.-C., et ce ne fut qu'à la fin de la célébration des Saints

Mystères, que les bourreaux revenant le saisir, le mirent à mort au cimetière de Sainte Lucine.

APPENDICE

Autres Preuves de l'accomplissement des Prophéties. Expulsion des Démons. — Ruine de l'Idolâtrie.

I. — Coup porté à l'idolâtrie, au temps des Apôtres.

« Un orfèvre nommé Démétrius, qui faisait de petits Temples d'ar-
« gent de la Diane d'Ephèse et qui donnait beaucoup à gagner à ceux
« de ce métier, les assembla avec d'autres qui travaillaient à ces sor-
« tes d'ouvrages, et leur dit : mes amis, vous savez que c'est de ces
« ouvrages que vient tout notre gain : et cependant vous voyez vous-
« mêmes et vous entendez dire que ce Paul a détourné un grand
« nombre de personnes *du culte des dieux*, non-seulement à Ephèse,
« mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main
« des hommes ne sont point des dieux, *et videtis et auditis quia non*
« *solum Ephesi, sed penè totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit*
« *multam turbam.* (Ceci fait voir que l'idolâtrie tombait déjà en tout
« lieu, dès le temps des Apôtres). Et il n'y a pas seulement à crain-
« dre pour nous que notre métier ne soit décrié, mais même que le
« temple de la grande déesse Diane ne tombe dans le mépris et que
« la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie et même dans
« tout l'univers, ne s'anéantisse peu à peu. » *Act. XIX. 23.*

En même temps que S. Paul ruinait l'idolâtrie dans le monde, il chassait les Démons et les Esprits de malice. « Dieu, dit S. Luc, fai-
« sait des miracles extraordinaires par les mains de Paul, jusque-là
« que, lorsque les mouchoirs et les linges qui avaient touché son corps,
« étaient appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies,
« et les Esprits Malins sortaient du corps des possédés, *et spiritus*
« *nequam egrediebantur.* » (*Ibid. XIX. 12*).

II. — Victoire de Jésus-Christ sur les Démons. — Tertullien. — (*Apologet.* XXII.).

Les paroles de cet ancien Père sont pleines d'intérêt, et dignes de toute notre attention :

14

« Nous reconnaissons, dit-il, des substances spirituelles, et le nom « même que nous leur donnons n'est pas nouveau. Les philosophes « savent qu'il y a des démons : Socrate n'attendait-il pas la réponse « de son Démon, qui s'était attaché à lui dès l'enfance, et qui ne pou- « vait que le porter au mal ? Les poètes savent qu'il y a des démons ; « le peuple même le plus ignorant le sait ; il emploie fréquemment « dans ses jurements et dans ses imprécations le nom des démons et « de leur chef, qui est Satan. Platon reconnaît aussi des Anges. Si « nous écoutons les Magiciens, nous apprendrons qu'il y a et des « démons et des Anges.

« Mais comment de quelques Anges qui se sont volontairement per- « vertis, est venue la race plus perverse encore des démons, réprou- « vés de Dieu avec leurs auteurs et leur chef ? C'est ce qu'il faut voir « en détail dans les Livres Saints.

« Il suffira de parler de leurs opérations : elles tendent toutes au « malheur de l'homme. Dès le commencement du monde, leur méchan- « ceté s'est signalée en ce genre avec un succès trop complet. Ils « causent au corps des maladies, de funestes accidents, font éprouver « tout à coup à l'âme des émotions violentes et désordonnées ; la « subtilité de leur nature, qui échappe à tous nos sens, est très- « propre pour cela. On ne peut apercevoir des esprits, lorsqu'ils « agissent ; on ne les reconnaît qu'aux maux qu'ils ont fait, soit, par « exemple, qu'une secrète altération de l'air fasse tomber les fleurs, « étouffe les germes, ou gâte les fruits, soit que devenu infect, il « exhale des vapeurs pestilentielles. C'est par des ressorts aussi ca- « chés que les Anges et les démons remuent les âmes, les corrompent, « les jettent dans des accès de fureur et de démence, leur inspirent « d'infâmes passions, les aveuglent à un tel point, qu'ils se font ado- « rer eux-mêmes, qu'ils vous font offrir à leurs simulacres des sacri- « fices et des parfums, dont ces Esprits impurs se repaissent. Mais ce « qu'il y a de plus délicieux pour eux, c'est d'éloigner l'homme du « vrai Dieu par leurs prestiges et par leurs oracles, que je vais vous « dévoiler. Tout Esprit a la vitesse d'un oiseau ; c'est pourquoi les « Anges et les démons se transportent partout en un moment. Toute « la terre n'est pour eux qu'un seul et même lieu ; il leur est aussi « facile de savoir ce qui se passe quelque part, que de le publier. « Leur vélocité, parce que leur nature est inconnue, les fait aisément « passer pour des dieux. Ils veulent paraître les auteurs de ce qu'ils « annonçent ; ils le sont quelquefois du mal, jamais du bien. »

Ils ont même appris les desseins de Dieu, autrefois par ses Pro-

phètes, à présent par leurs écrits. C'est ainsi qu'en dérobant à la divinité ses secrets, ils sont parvenus à la contrefaire. Quant à leurs Oracles, Crésus et Pyrrhus peuvent nous apprendre combien ils sont habiles à les envelopper, de manière qu'ils s'accordent toujours avec l'événement, quel qu'il soit. Si la prêtresse sut à Delphes que Crésus faisait cuire une tortue, c'est que le dieu s'était transporté en Lydie dans le moment. Répandus dans l'air, portés sur les nues, voisins des astres, il leur est fort aisé de prédire les changements de temps. Vous avez bien raison de vanter leur bienfaisance en guérissant les maladies ; ils commencent par les donner, ils ordonnent ensuite des remèdes inouis ou même contraires à la maladie, et l'ont croit qu'ils ont guéri le mal lorsqu'ils ont cessé simplement d'en faire. A quoi bon citer après cela les prodiges et les prestiges de ces Esprits trompeurs, ces fantômes sous la figure de Castor et Pollux, l'eau qu'une vestale porte dans un crible, le Vaisseau qu'une autre tire avec sa ceinture, cette barbe qui devient rousse sur le champ ? Et pourquoi tous ces prodiges ? Pour faire adorer des pierres au préjudice du vrai Dieu.

XXIII. « Or, si les Magiciens font paraître des fantômes, s'ils font rendre des oracles à des enfants, à des chèvres, à des Tables, s'ils imitent les prodiges en habiles charlatants, s'ils savent même envoyer des songes par le moyen des Anges et des Démons qu'ils ont invoqués et qui leur ont confié leur pouvoir, à plus forte raison ces Puissances séductrices feront pour elles-mêmes ce qu'elles font pour des intérêts étrangers. Mais si vos dieux ne faisaient rien de plus que les Anges et les démons, que deviendrait la prééminence, la supériorité qui caractérise essentiellement la nature divine ? Vous persuadez-vous que les dieux ne soient rien de plus que les Anges et les démons ? N'est-il pas vraisemblable que ces mêmes Esprits, qui par leurs prodiges vous font croire aux dieux, se font aussi adorer de vous sous leurs Noms ? ou toute la différence viendrait-elle des lieux, en sorte que ceux que vous reconnaissez pour des dieux dans les temples, cessent de l'être partout ailleurs ? Il faudrait dire de même que ceux qui courent sur les tours des temples ne sont pas fous comme ceux qui courent sur les toits de leurs voisins, — ceux qui se mutilent, comme ceux qui se coupent la gorge. Des extravagances si semblables n'annoncent-elles pas le même principe ? Mais jusqu'ici ce ne sont que des paroles ; voici la démonstration *par le fait*, que les dieux et les démons sont absolument les mêmes.

« *Qu'on fasse venir devant vos tribunaux un homme qui soit reconnu* pour possédé du démon ; qu'un chrétien, quel qu'il soit, n'importe,

commande à cet Esprit de parler, il avouera, et qu'il est véritablement démon, et qu'ailleurs il se dit faussement dieu. Qu'on amène également quelqu'un de ceux qu'on croit agités par un dieu, qui, en respirant avec force sur les autels, aient reçu la divinité avec la vapeur, qui parlent avec effort et comme hors d'haleine ; oui, si cette Vierge Célestis, déesse de la pluie, si Esculape, inventeur de la médecine, qui a rendu à la vie Socordius, Thanatius et Asclépiodote, destinés à la perdre une seconde fois ; si, n'osant mentir à un chrétien, ils ne confessent pas qu'ils sont des démons, répandez sur le lieu même le sang de ce téméraire chrétien. Qu'y a-t-il de plus manifeste et de plus sûr qu'une pareille preuve ? Voilà la vérité elle-même avec sa simplicité et son énergie. Que pourriez-vous soupçonner ? de la magie, ou de la fourberie ? Vos yeux et vos oreilles vous confondraient, Non, vous n'avez rien à opposer à l'évidence toute nue, pour ainsi dire, et sans art.

« Si vos dieux le sont véritablement, pour quoi disent-ils faussement qu'ils sont démons ? Est-ce déférence pour nous ? leur divinité est donc soumise aux Chrétiens? Eh ! quelle divinité qui dépend des hommes et, ce qui serait encore plus humiliant, de ses adversaires ? Si, d'un autre côté, ils sont Anges ou démons, pourquoi répondent-ils, qu'ailleurs ils se donnent pour des dieux. Comme ceux qui passent pour dieux ? S'ils l'étaient réellement, ils ne se diraient pas des démons, pour ne point se dégrader eux-mêmes. Ainsi ceux que vous savez certainement être des démons, ne prendraient pas le nom de dieux, s'il y en avait effectivement. Sans doute ils n'oseraient profaner la majesté de leurs maîtres. Tant il est vrai que la divinité que vous adorez n'existe point; puisque, si elle existait, elle ne serait ni usurpée par les démons, ni désavouée par les dieux. Les uns et les autres concourent à vous prouver qu'ils ne sont pas dieux. Reconnaissez donc qu'ils sont tous des démons, cherchez donc ailleurs la divinité. Les chrétiens, après vous avoir convaincus de la fausseté de vos dieux par vos dieux, mêmes, vous font découvrir par la même voie quel est le vrai Dieu, s'il est unique, si c'est celui que reconnaissent les Chrétiens, s'il faut croire en lui et l'adorer, comme la foi et les rites des Chrétiens le prescrivent.

Oui, que vos dieux vous disent qui est Jésus-Christ, si son histoire n'est qu'un roman, si lui-même il n'est qu'un homme ordinaire ou un magicien, si ses Disciples ont enlevé son corps du tombeau, s'il est encore parmi les morts, s'il n'est pas plutôt dans le ciel, s'il ne doit

pas en descendre sur les ruines du monde, au milieu des frémissements et des gémissements de tous les mortels, les chrétiens seuls exceptés, s'il ne doit pas en descendre avec la majesté de Celui qui est la Puissance et l'Esprit de Dieu, son Verbe, sa Sagesse, sa Raison, son Fils. Qu'ils rient avec vous de Nos mystères, qu'ils nient que le Christ, après la résurrection générale, jugera tous les hommes; qu'avec Platon et les poëtes, ils placent sur son tribunal Minos et Rhadamanthe, que du moins ils essaient d'effacer l'ignominie de leur condamnation, qu'ils osent nier qu'ils sont des Esprits Immondes, ce qui paraît assez par ces sacrifices infects dont ils font leurs délices, et par toutes les infamies que se permettent leurs prêtres; qu'ils nient qu'ils doivent être condamnés au jour du jugement avec leurs adorateurs et leurs ministres.

Le pouvoir que nous avons sur les Démons nous vient du nom de Jésus-Christ et des menaces que nous leurs faisons de sa part et de celle de Dieu. Craignant le Christ en Dieu, et Dieu dans le Christ, ils sont soumis aux serviteurs de Dieu et du Christ. Aussi, en notre présence, à notre commandement, effrayés par la pensée et par l'image du feu éternel, vous les voyez sortir des corps, pleins de fureur et couverts de honte : vous les croyez, lorsqu'ils vous trompent; croyez-les de même, lorsqu'ils vous disent la vérité. On ment bien par vanité, mais jamais pour se déshonorer; aussi sommes-nous bien plus portés à croire ceux qui font des aveux contre eux-mêmes, que ceux qui nient pour leur propre intérêt. Les témoignages de vos dieux font beaucoup de chrétiens, parce qu'on ne peut les croire sans croire au Christ. Oui, ils enflamment la foi à nos Saintes-Ecritures, ils affermissent le fondement de notre espérance. Vous leur offrez en sacrifice le sang des Chrétiens; comment donc pourraient-ils se résoudre à perdre des serviteurs si utiles, si zélés, s'exposer, en les rendant chrétiens, à se voir un jour chassés par eux, s'il leur était permis de mentir, quand un chrétien veut en votre présence tirer la vérité de leur bouche.

XXIV. Toute cette confession de vos dieux qui avouent qu'ils ne le sont pas, qu'il n'y a pas d'autre Dieu que celui des Chrétiens, suffit sans doute pour nous justifier de l'accusation d'avoir offensé la religion romaine; car s'il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il l'est, par une suite nécessaire, que ce n'est pas une religion ? Mais, si ce n'est pas une religion, comment pouvons-nous être coupables envers la religion? Votre accusation retombe sur vous seuls qui adorez le mensonge, qui non-seulement méprisez, mais combattez la vraie religion du vrai

Dieu, et qui par conséquent vous rendez coupables du crime trop réel d'irréligion. »

Voilà certes un monument très-remarquable du banissement des Démons et de la ruine générale de leur culte par la vertu du nom de Jésus. Tertullien ne pouvait nous transmetre ce fait avec de plus clairs indices de vérité. Non-seulement il se dit et se montre pleinement convaincu de la réalité de ce prodige, mais il le présente aux Empereurs et aux Païens comme un fait actuel ; il offre de le renouveler sous leurs yeux, devant leurs tribunaux, sous peine pour le chrétien qui échouera, de perdre la vie ; *quoi de plus certain que cette épreuve*, leur dit-il ? 2° Tertullien témoigne que ce miracle portait une foule de païens à quitter le culte des Dieux ou Démons et à se faire chrétiens. C'est donc directement par la puissance de J.-C. que l'idolâtrie paienne tomba dans tout le vaste empire romain. Après un prodige si éclatant et si actuel, Tertullien ne pourrait-il pas dire aux Païens : *la confession même des Démons : voilà mes preuves*. Les Démons ne se soumettent à nul autre qu'à J.-C. *Le nom de philosophe*, ajoute-t-il, *ne met pas en fuite les Démons*. (Ibid. 46).

Tertullien rapporte comment les chrétiens foulaient aux pieds les Démons.

Le prophète Malachie IV, avait dit : *Sanitas sub pennis ejus....., calcabitis Impios, vous foulerez aux pieds les Impies*... Or Tertullien décrivant le bonheur du chrétien dit quelque chose qui constate l'accomplissement de cette prophétie, quoiqu'il ne s'en soit probablement pas douté : « Quel plus grand plaisir que le dégoût même des « plaisirs, que le mépris de tout ce siècle, que la vraie liberté, qu'une « conscience pure, qu'une vie intègre ? Quel plus grand plaisir que « de ne point craindre la mort, que *de fouler aux pieds les dieux « des nations, quod calcas deos nationum*, que de chasser les Dé« mons, *quod dœmonia expellis*, *que d'opérer des guérisons*, que « de demander des révélations, que de vivre pour Dieu ?. .. etc, » Voyez 1 col. II.

Dans une infinité d'endroits de ses ouvrages, Tertullien parle de cette expulsion des dieux ou démons qu'adoraient les Païens ; il rappelle ainsi ce fait à Scapula, gouverneur de Carthrge et persécuteur des Chrétiens : « non-seulement nous méprisons les Démons, mais « nous les mettons en fuite et tous les jours nous les conjurons et les « chassons des hommes, comme c'est une chose connue du grand « nombre. »

III. — S. Cyprien que nous avons déjà cité presse ainsi sur ce même sujet le Gouverneur Demetrianus.

« Oh ! si vous vouliez les entendre et les voir, quand nous les con-« jurons et les châtions avec des fouets spirituels, quand, tourmentés « par les paroles de l'exorcisme, ils sont forcés de sortir des corps « qu'ils possèdent, quand, poussant des cris et des gémissements « et sentant les fouets et les châtiments de Dieu, ils confessent le « jugement à venir !... » — Nous avons entendu les autres paroles de ce Saint Docteur de l'Eglise.

IV. — Lactance se sert de cette même arme contre les Idolâtres avec autant de force que Tertullien et les autres Pères.

« On peut savoir combien le signe de la Passion est redoutable aux « *Démons*, en voyant que, conjurés par le Christ, ils fuient des corps « qu'ils possédaient. Car de même que Jésus conversant parmi les « hommes, chassait d'une parole tous les Démons et rétablissait dans « leur premier état les hommes qui avaient été possédés ; de même « aujourd'hui ses Disciples chassent des corps des possédés ces mêmes « Esprits Impurs, par le nom de leur Maître et par le signe de sa « passion. L'épreuve de ceci est facile. Car lorsque les Prêtres immo-« lent à leurs dieux, si quelqu'un y assiste et vient à se signer le « front, ils ne peuvent aucunement achever le sacrifice ;

« *Nec responsa potest consultus reddere vates,*
« *Et le prêtre ne peut rendre aucune réponse à ceux qui sont*
[*venus le consulter.* »

« Et telle a été souvent pour les méchants princes la cause qui les « a portés à nous persécuter. En effet, lorsque quelques serviteurs « chrétiens des Prêtres païens assistaient leurs maîtres dans l'action « du sacrifice, s'étant marqué le front du signe du Christ, ils mirent « en fuite leurs dieux, en sorte que les prêtres ne purent dans les « entrailles des victimes découvrir l'avenir. A cette vue et à l'instiga-« tion de ces mêmes Démons aux quels ils s'étaient consacrés, les « Aruspices se plaignirent que des hommes profanes assistâssent aux « sacrifices, allumèrent la colère des Princes, jusqu'à attaquer le « temple de Dieu, et à se rendre coupables d'un sacrilège réel, qui « devait être expié par ces terribles châtiments qui ont frappé les per-« sécuteurs. Ces faits ne peuvent cependant pas faire comprendre à « des hommes aveugles que la véritable religion est celle qui a tant « de puissance pour vaincre l'autre, et que la fausse est celle qui ne

« peut lutter contre la première ni lui résister. Mais on dit, que les « dieux fuient les chrétiens, non pas parce qu'ils les craignent, mais « parce qu'ils les haïssent, comme si l'on pouvait haïr quelqu'autre que « celui qui nous nuit ou qui peut nous nuire. De plus, il convenait à « leur majesté de châtier, dans le moment même, ceux qu'ils détestaient « plutôt que de s'enfuir. Mais comme ils ne peuvent ni approcher de « ceux sur qui ils voient une marque céleste, ni nuire à ceux qui sont « munis de ce signe immortel, comme d'un rempart inexpugnable, ils « les attaquent et les persécutent par la main des hommes. Assuré- « ment, s'ils confessent qu'ils sont des démons, notre cause est « gagnée. Il est, en effet, de toute nécessité que la religion véritable « soit celle qui connaît les démons, leur mode d'agir, leur malice, qui « confond et détruit leur puissance, qui les dompte et se les soumet « par des armes toutes spirituelles, et qui enfin les contraint de fuir « devant elle. S'ils disent qu'ils ne sont point des Démons, on les « refutera par les témoignages des poëtes et des philosophes. Que « s'ils ne nient point qu'ils sont des Démons et de mauvais Démons ; « que reste-t-il à objecter, si ce n'est qu'on ne dise que les uns sont « des dieux et les autres, des Démons ? Qu'on nous explique mainte- « nant ce qui distingue ces deux espèces, afin que nous sachions ce « qu'il faut adorer, et ce qu'il faut détester. Sont-ils unis ensemble « par quelque lien d'amitié, ou bien sont-ils ennemis ? S'ils sont unis « entr'eux par quelque lien de société, comment les distinguerons- « nous ? Ou mêlerons-nous ensemble les honneurs et le culte des uns « et des autres ? Mais, s'ils sont ennemis, pourquoi ou les Démons ne « craignent-ils pas les Dieux, ou les Dieux ne chassent ils pas les « Démons ?

« Voici quelqu'un possédé du Démon, il est dans des accès de fu- « reur, dans des convulsions, il est hors de lui-même : Conduisons-le « au Temple du Grand Jupiter, ou bien si Jupiter ne sait point guérir « les hommes, menons-le au Temple d'Esculape, ou d'Apollon. Que « le prêtre de l'un ou de l'autre de ces divinités, commande au nom « de son Dieu, à cet Esprit malin de sortir de cet homme : il n'en « arrivera rien. Quelle est donc la puissance des dieux, s'ils n'ont pas « les démons sous leur puissance ? Or, cependant ces mêmes Démons, « conjurés par le nom du vrai Dieu, prennent aussitôt la fuite. « Quelle est la raison qui fait qu'ils craignent le Christ, et qu'ils ne « craignent pas Jupiter, sinon que ceux-là mêmes que le vulgaire « prend pour des dieux, sont des Démons ? Enfin, si l'on fait compa- « raître en même temps et celui qui est publiquement reconnu pour

« possédé d'un Démon et le prêtre d'Apollon de Delphes, ils frémiront
« également au nom de Dieu ; et Apollon sortira de son prêtre aussi
« promptement, que cet Esprit Démoniaque sortira du possédé ; et
« après que son dieu aura été conjuré et chassé, le prêtre sera réduit
« à un éternel silence. Ainsi les Démons qu'on reconnait dignes de
« notre exécration, sont donc les mêmes que les dieux qu'on invoque.
« Si leurs adorateurs ne croient pas devoir s'en rapporter à nous,
« qu'ils en croient du moins Homère, qui a mis au nombre des
« Démons le Grand Jupiter lui-même ; qu'ils en croient de même les
« autres Poëtes et les Philosophes, qui leur donne tantôt le nom de
« Démons, tantôt celui de dieux : l'un de ces deux noms est vrai, et
« l'autre est faux.

« Ces Esprits de malice, dans les lieux où ils sont conjurés, confes-
« fessent qu'ils sont des Démons ; dans les lieux où on les adore, ils
« se donnent faussement pour des dieux, afin de jeter les hommes
« dans l'erreur et de les détourner de la connaissance du vrai Dieu,
« qui seule peut les soustraire à la mort éternelle. Ce sont les mêmes
« qui, pour tromper l'homme, ont fondé en leur propre honneur,
« les différents cultes avec leurs mystères de perversité ; ils prenaient
« faussement et usurpaient des noms, afin de mieux tromper. Car, ne
« pouvant par eux-mêmes se donner pour des divinités, ils se sont
« approprié les noms de Rois puissants, afin de se faire rendre sous
« leurs titres les honneurs des dieux. On peut dissiper cette erreur et
« mettre en lumière la vérité. En effet, si quelqu'un désire entrer plus
« avant dans la connaissance de cette vérité, qu'il réunisse ceux qui
« savent évoquer les âmes des Enfers.

« Qu'ils évoquent Jupiter, Neptune, Vulcain, Mercure, Apollon et
« Saturne, le Père de tous les dieux. Tous répondront du fond des
« Enfers.., Qu'ensuite ils évoquent le Christ, il ne s'y trouvera point,
« il ne se présentera point, parcequ'il n'est pas resté plus de deux
« jours dans les Enfers. Que peut-on offrir de plus certain que cette
« épreuve : » (Lact., *lib. IV. de verâ Sap., n. 27*).

Lactance démontre donc clairement : 1° que les dieux des nations, ne sont autres que les démons ; 2° qu'ils ont été notoirement et dans tout l'Empire Romain, vaincus et confondus par la vertu et par le nom de J.-C. — Son raisonnement va au devant de toutes les objections que pourraient faire les Incrédules et les Philosophes, et ne leur laisse aucun point contestable sur lequel ils puissent asseoir leur doute. On se convaincra encore mieux de ceci, si l'on veut se donner la peine de lire son beau traité.

V. — Ecoutons Eusèbe de Césarée sur la ruine de l'Idolâtrie.

Après avoir rapporté la prophétie de Sophonie qui annonçait la destruction des Dieux des nations, il s'exprime ainsi :

« Quoi donc ? cette prédiction fut-elle faite au hasard ? Est-elle vé-
« rifiée par l'événement ? Voyez si maintenant, aux jours où nous
« vivons, et les Egyptiens et tous les peuples autrefois livrés à l'ido-
« lâtrie et que l'oracle sacré a désignés sous le nom d'Egyptiens déli-
« vrés de la servitude du Démon et des erreurs de l'idolâtrie,
« n'invoquent pas le Dieu des Prophètes. Ce n'est plus à une multi-
« tude de divinités, mais au seul Seigneur qu'ils offrent leurs vœux,
« suivant la prophétie. C'est à sa gloire que sur la face du monde,
« s'élève l'autel d'une victime d'intelligence et non sanglante immolée
« suivant les mystères de la Nouvelle Alliance. Dans cette Egypte, au
« sein des nations qui suivaient les erreurs de l'Egypte en leur culte,
« aujourd'hui la connaissance du Dieu du monde a confirmé par ses
« lumières, *la foi* des Oracles Sacrés d'une manière *inébranlable*.

« L'origine d'événements si merveilleux se trouve dans la manifes-
« *tation du salut prédit*... Après la *manifestation* du Sauveur Jésus,
« dès lors, et jusqu'à ce jour, les Egyptiens, les Perses, les Syriens,
« les Arméniens, les Barbares les plus reculés, les nations les
« plus féroces et les plus sauvages, au sein des îles, car le Prophète
« n'a pas dédaigné d'en faire mention : partout la loi que suivit
« Abraham et le culte ancien et primitif sont en honneur. Qui
« n'admirerait pas une chose aussi frappante ? Les nations qui,
« depuis des siècles, rendaient les honneurs divins aux pierres,
« aux bois, aux Démons, aux bêtes, qui se repaissaient de la chair de
« l'homme, aux reptiles venimeux, aux monstres informes, au feu et
« à la terre et à tous les éléments insensibles, depuis la venue de
« Notre Sauveur adorent le Dieu Suprême, le Créateur du Ciel et de
« la terre, le Seigneur des Prophètes, le Dieu d'Abraham et de ses
« Pères. » (*Dém. Evang.*, l. I. c. 6).

Et ailleurs il commence ainsi un chapitre :

« Vous vous ferez une idée du principal bienfait de la parole du
« salut, si vous réfléchissez à l'erreur superstitieuse de l'ancienne
« idolâtrie qui, par la violence des démons, affligea jadis l'universalité
« du genre humain. Fécondée par une vertu divine, cette Parole tira
« du paganisme, comme d'une nuit ténébreuse, les Grecs et les Bar-
« bares, pour faire luire sur eux le Soleil de l'intelligence et la vive
« lumière de la véritable piété envers le Dieu qui régit l'Univers. »
(***Prépar. Ev. l., I. c. 5.***).

CINQUIÈME COLONNE

Témoignagés et aveux des anciens Juifs restés infidèles. — Autres mémoires primitifs.

I. — Les Juifs ont été si convaincus du Pouvoir Miraculeux de Jésus et de ses Apôtres pour chasser les Démons, que quelques-uns d'entre eux crurent pouvoir opérer les mêmes merveilles, en employant dans leurs conjurations, le nom de Jésus, quoiqu'ils ne fissent point profession de croire en lui.

Exemples :

Josèphe, apôtre des Juifs, qui vivait au commencement du quatrième siècle, voulut éprouver la puissance de Jésus-Christ. Il arrosa un énergumène avec de l'eau, sur laquelle il avait fait le signe de la croix et commanda au Démon de sortir du corps de cet homme, au nom de Jésus Nazaréen Crucifié. Le Démon obéit et se retira. Ce miracle fut connu de toute la ville de Tibériade. Les Juifs qui étaient en grand nombre dans cette ville, ne pouvant contester la vérité du prodige, disaient : Josèphe a ouvert le trésor de notre Patriarche ; il a trouvé écrit le nom de Dieu ; il a su le lire, et, par ce moyen, il fait de grands miracles. (*Præfation in extractiones de Talmud.*, Dans Bullet, *hist. de l'Etabl. du Christ. page* 12.)

Dans quatre endroits du Talmud on lit l'histoire d'une guérison miraculeuse opérée par Jacob sur le Rabbi Eléasar, fils de Duma. Il est dit que Jacob vint de Zachaniath, pour le guérir au nom de Jésus l'artisan. Après cette guérison, le Père de celui qui avait retrouvé la santé dit à celui qui l'avait guéri : Qu'est-ce que vous avez prononcé sur mon fils ? Il lui répondit : j'ai invoqué le nom de Jésus de Nazareth. Le père de celui qui avait été guéri, lui dit : il au-

rait été plus avantageux à mon fils de mourir, que d'être guéri de cette sorte. Celui qui avait été guéri, mourut après que son père eut prononcé ces paroles. (Talmud de Jérusalem, au livre *Avoda-Zara.*)

Ces exemples tirés des écrits des Rabbins, témoignent que les Juifs étaient persuadés que le nom de Jésus pouvait chasser et bannissait effectivement les Démons et guérissait les maladies. Après ces récits, qui nous viennent des Juifs, nous produirons une autre histoire semblable, tirée également de source certaine.

II. — Autre exemple de Juifs qui ont voulu chasser les Esprits Malins par le nom de Jésus.

Les Juifs avaient coutume d'attacher un pouvoir magique aux lettres du nom de Jéhova. On lit même dans le Talmud que celui qui saurait le nom ineffable de Dieu, *Scmhamephoras*, pourrait créer un autre monde ou faire tels autres prodiges qu'il voudrait. Ils se vantaient d'avoir reçu de Salomon lui-même des formules de conjurations, qui par le moyen de ce nom expulsaient les Malins Esprits. Cet art abusif était exercé par les fils du Pontife Scéva, qui crurent être plus certains encore, si, au lieu du mot Jéhova, ils employaient le nom de Jésus. Ils avaient vu sans doute comment ce nom invoqué par « Saint Paul guérissait les « maladies et chassait les Esprits Malins du corps des pos-« sédés. » *Act. XIX*, 12. Mais au lieu de réussir, ils furent maltraités eux-mêmes et mis en fuite par le Diable qu'ils voulaient chasser. Dieu permit sans doute cet événement, afin qu'ils apprissent à leur honte que les Esprits Impurs n'obéissaient point à la force des enchantements, mais à la seule invocation du nom de Jésus et au commandement de ceux que Jésus avait envoyés et revêtus d'un si grand pouvoir. Voici le trait historique :

« Or quelques-uns des Exorcistes Juifs, qui allaient de ville en ville, entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés des Malins Esprits, en leur disant : nous vous conju-

rons par Jésus que Paul prêche. Ceux qui faisaient cela étaient sept fils d'un Juif, prince des Prêtres, nommé Scéva. Mais le Malin Esprit leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous ?

« Aussitôt l'homme qui était possédé d'un Démon très-méchant, se jeta sur eux ; et s'étant rendu maître de deux d'entre eux, ils les maltraitra si mal, qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison tout nus et blessés.

« Cet événement ayant été su de tous les Juifs et de tous les Gentils qui demeuraient à Ephèse, ils furent tous saisis de crainte ; et le nom du Seigneur Jésus fut glorifié. » (Dans les Actes, XIX. 13...)

Il paraît delà que les Juifs penchaient à reconnaître dans Jésus un grand Pouvoir sur les Démons, voyant qu'il entendait et qu'il exauçait les prières de ses Disciples, auxquels il accordait le don extraordinaire de chasser les diables. C'est dans cette persuasion que ces Juifs voulurent se servir aussi du nom de Jésus.

III. — Le nom de Jésus, prononcé même par des méchants, a quelquefois chassé les Démons.

Dieu par un effet de son infinie sagesse a quelquefois permis que quelques Incrédules fissent une épreuve du pouvoir du nom de Jésus, qui confondit leur infidélité ; ce qui revient à ce fait rapporté par Origène :

« Le nom de Jésus, dit ce Père, a tant de force contre les Démons, qu'il est même quelquefois arrivé, qu'étant prononcé par des méchants, il n'a pas laissé de produire son effet, *tanta certè vis nomini Jesu inest, ut non nunquàm etiam à malis nominatum sit efficax.* » (Orig. l. I. conte Celse).

Comme Origène ne nous a pas transmis le récit de ces faits, l'exemple suivant de Julien l'Apostat pourra en tenir lieu.

Théodoret raconte que Julien étant possédé du désir de monter sur le trône, courut toute la Grèce pour consulter les devins, et pour leur demander s'il serait assez heureux pour le voir un jour accompli. Il en trouva un qui lui promit de lui prédire ce qu'il souhaitait ; et l'ayant mené dans un temple et jusqu'au lieu le plus secret, il invoqua les Dé-

mons. Quand ils parurent sous d'épouvantables figures, comme ils ont accoutumé de faire, Julien eut peur et fit le signe de la croix sur son front. Les Démons s'étant enfuis à la vue du signe de la croix, par laquelle le Sauveur les a vaincus, le devin reprit Julien d'avoir ainsi troublé la cérémonie. Il avoua qu'il avait eu peur et qu'il admirait la puissance de la croix, dont la seule figure avait mis les Démons en fuite. Ne vous imaginez pas, lui dit l'imposteur, que ces Esprits appréhendent la croix, ni que ce soit la figure de ce signe qui les ait chassés d'ici ; c'est qu'ils ont détesté votre action ; et ils se sont retirés pour témoigner l'horreur qu'ils en avaient. (Théodoret, *hist. Ecclés.*, *l.* III. *c.* 3.)

S. Grégoire de Naziance rapporte aussi cette défaite du devin de Julien: (*Discours III*, *contre Julien. Voir Appendice* de la 6e colonne, IV.)

IV. — Les Juifs ont reconnu que Jésus a expulsé les Démons.

Il est vrai que les Pharisiens ont voulu combattre le principe de ce pouvoir sur les Démons ; mais en attaquant ce principe, ils ont établi la réalité de cet événement. Ils disent donc à Jésus qu'*il chasse les Démons* ; voilà l'aveu du fait ; ils le reconnaissent pour véritable ; ils ajoutent ensuite par *Béelzébut, prince des Démons* ; ils veulent par là attaquer le caractère divin de ces miracles ; mais nous avons vu comment J.-C. leur démontra l'absurdité de cette calomnie malicieuse. Du reste, la voix publique de la nation des Juifs même endurcis ne croyait pas à cette accusation, mais reconnaissait la divinité ainsi que la réalité des œuvres de Jésus. Aussi quand le Seigneur *demanda à ses Disciples* : (Matth. XVI. 13) :

« Qui dit-on que je suis, moi le fils de l'homme ? ils lui répondirent : les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste, les autres Elie, les autres Jérémie, ou quelqu'un des Prophètes. »

De sorte qu'il paraît que l'imputation de jeter dehors les Diables par Béelzébut, prince des Diables, n'était faite que

par un très-petit nombre ; et fut jugée odieuse et sans vraisemblance. (*Addison*).

De plus, les Pharisiens eux-mêmes, qui se vantaient de posséder la « science qui concerne les démons, *Dæmonum narrationes*, » (Gal., l. I. 2), n'osèrent pas produire aux yeux du monde entier une objection ou une imputation si frivole : il n'en parut pas un mot dans son procès. Duplessis-Mornay dit à ce sujet : « Et d'où vient qu'en son procès « il ne s'en lit pas un mot ? »

V. — Ruine de l'idolâtrie et du règne de Satan.

Le R. Isaac-ben-Abraham a établi clairement que, d'après les Prophéties, les idoles et l'empire de Satan devaient tomber à l'arrivée du Messie ; il cite plusieurs prophéties à ce sujet, entr'autres celles-ci : *neque impurabunt se amplius diis stercoreis suis (in idolis suis) et rebus detestandis suis....* [Erech. c. 37.] « *hoc conteret caput tuum*, la Semence de la « femme te brisera la tête. » (Gen. 3. 15.) Or, que ce Rabbin nous dise, s'il n'est pas vrai qu'à la venue de Jésus, et à mesure que son Règne s'établissait, les idoles soient tombées dans tout l'univers, et que le culte des faux-dieux, c'est-à-dire des Démons, ait cessé chez la plupart des nations. Il ne lui sert de rien d'objecter que le Démon n'a pas pas été tué, comme le pensaient d'anciens Juifs ; car l'Ecriture ne veut point dire que Satan cessera d'exister au temps du Messie, comme il se l'imagine ; mais que son empire sera ruiné et détruit par le Christ. C'est ainsi que l'ont toujours entendu les Chrétiens. C'est pourquoi le Rabbin, en prouvant par les écrits de S. Paul, que Satan était encore vivant, même après la mort de Jésus-Christ, n'a point par là renversé la religion des Nazaréens, comme il le prétend, (*c. 12. prioris partis muniminis, et c. 82. ult. partis. ibid.*) ; il a prouvé seulement que le Démon pouvait encore tenter les hommes ; ce que reconnaissent tous les Chrétiens. Mais a-t-il pu affirmer que Satan dominait sur le monde après la mort de J.-C. comme avant ? y a-t-il été adoré comme auparavant.

Il n'a point osé l'avancer. Le fait était trop constant. De sorte que nous pouvons lui dire à notre tour :

Vous qui assurez que le Messie détruira les idoles par tout le monde, selon les Prophètes, je vous le demande ; maintenant que N. S. les a détruites presque partout depuis sa venue, que reste-t-il à faire sur ce point au Messie que vous attendez ? Où trouvera-t-il à détruire de ces anciennes idoles dont parlaient les Prophètes ? Ne trouverait-il pas le culte du vrai Dieu, du Dieu d'Abraham, établi en tout lieu ? Qu'aurait-il donc à faire votre Messie ? chasserait-il les démons ? Ils ont été chassés par Jésus dans toute la Judée et par ses Apôtres, en tout lieu. L'œuvre que vous assignez à votre Messie, est donc accomplie sous vos yeux,

---

VI. — Les Hérétiques. (An 150).

Carpocrate, son fils *Epiphane*, et tous leurs disciples disaient que Jésus-Christ avait reçu de Dieu, *une force supérieure à toute autre. pour chasser les Démons*. Cette force le rendit capable de résister aux Mauvais Anges et de remonter au ciel malgré leurs efforts. (S. Irén). Dans Pluquet.

Le témoignage de ces hérétiques est d'autant plus remarquable, qu'il vient d'hommes livrés aux Démons, à la magie et aux plaisirs les plus honteux.

Le docteur musulman *Albacar*, dans les traditions alcoraniques, dit, qu'avant « J.-C et Mahomet, Satan et les Dé-
« mons avaient coutume de faire paraître des signes admi-
« rables, d'opérer des prodiges extraordinaires, de révéler
« aux hommes des choses secrètes et cachées, de leur faire
« parler des langues inconnues; qu'ils jouissaient de ces
« pouvoirs et qu'ils demeuraient dans des régions voisines
« du ciel, jusqu'à l'avénement de J.-C., *donec missus est*
« *Christus, filius Mariæ ;*

Mais alors, dit un démon à « une fameuse magicienne,
« à Zarka, reine de l'Arabie Heureuse, il nous est arrivé
« pire qu'à vous. Nous montions vers les 7 cieux, et nous
« écoutions les secrets célestes; mais à l'arrivée de Jésus,
« fils de Marie, nous fûmes chassés des quatre Cieux, puis

« de tous les points des Cieux, et nous entendîmes la Voix
« d'un hérault, qui criait du haut du ciel :

« Le Dieu Puissant et Glorieux veut manifester son Envoyé, et son « Bien-Aimé, pour qu'il brise les idoles, et renverse le règne de « Satan, *ut confringat idola*, etc. » (Apud Marracci, in Suram XV Alcorani, p. 386 et 387. *Comp. 3 col. X.*).

VII. — *Autres témoignages.* — *Les Démons chassés.*

Des auteurs non canoniques rapportent plusieurs expulsions de Démons opérées par les Apôtres et par les Disciples de Jésus. Ils racontent que *Saint Sylvestre* enferma le Dragon dans le Capitole, et que *S. Philippe* mit en fuite Léviathan au nom de Jésus.

S. Jean l'Evangéliste chassa du temple de Diane un Démon qui y demeurait depuis 249 ans, il lui dit ces paroles :

Je te défends au nom de Jésus-Christ de Nazareth, d'habiter désormais en ce lieu, et aussitôt le Démon quitta Ephèse.

Cet événement fit que, par l'ordre de Domitien, le saint homme, avec Prochorus son compagnon, fut exilé et déporté dans l'île de Pathmos. Dans ce lieu il opéra de si grands miracles, au nom de Jésus, que les Prêtres d'Apollon ne pouvant le supporter et craignant en même temps la désertion du culte idolâtrique, s'adressèrent à Cynope qui était sans contredit le premier des magiciens. Celui-ci conjura tous les Esprits méchants et les réunit pour combattre S. Jean. C'est ainsi qu'autrefois tous les magiciens s'étaient réunis pour combattre l'effet des miracles de Moyse devant Pharaon. Mais S. Jean, après avoir beaucoup souffert de la part de ces Démons, les vainquit enfin au nom de J.-C. et les bannit pour jamais de l'Ile. — Voyez ce récit à l'*Appendice*, 5 *col.*; Parcourez surtout *l'histoire des Courses Apostoliques de S. Jean* écrite par son disciple Prochorus. Vous y verrez comment cet Apôtre chassait en tout lieu le Démon et ruinait son empire.)

(Apud Reuclinum, *de Verbo mirifico, lib. III. c.* 18).

S. Apollinaire, disciple de S. Pierre, fut martyrisé, pour

avoir délivré une femme d'un démon impur et pour avoir empêché le Démon du temple de Sérapis de rendre ses oracles, comme de coutume. — *Brev. Rom.*, in fest. S. Apollinaris, *die XXIII Julii.*

VIII. — Les Apôtres de Jésus ont partout chassé les Démons et ruiné le culte des idoles.

S. Simon et *S. Jude*, apôtres, eurent de grands combats à soutenir contre les Démons qui se faisaient adorer dans les simulacres des temples païens, et contre leurs prêtres et leurs ministres, les magiciens. Car ceux-ci, par le secours des Esprits de malice auxquels ils s'étaient dévoués, cherchaient à contrebalancer par leurs prestiges les vrais miracles des Apôtres, comme autrefois Jamnès et Mambrès avaient fait à l'égard de Moyse.

Deux magiciens fameux, Zaroës et Arfaxat, avaient donc aussi armé contre les Apôtres, lors de leurs prédications en Perse, toute la puissance de l'Enfer. L'Ennemi du genre humain faisait beaucoup de choses extraordinaires et prodigieuses par leur intermédiaire, comme d'envoyer des maladies et de les guérir, de rendre subitement muets des hommes habiles dans la parole, de prononcer quelques oracles, de faire paraître des Démons sous des formes visibles de serpents ; mais les Apôtres surmontèrent les œuvres du Démon et des magiciens par des miracles de beaucoup supérieurs et évidemment divins ; ils chassèrent visiblement plusieurs démons des corps d'énergumènes ; ils triomphèrent de deux fausses divinités qui se faisaient adorer dans deux statues, l'une du Soleil et l'autre de la Lune, placées dans le grand Temple de Syanir, ville considérable de la Perse. Aussitôt que les Démons sortirent, ces brillantes idoles d'argent tombèrent en pièces à la vue de tout le peuple. Ce fut par suite de la rage des prêtres de ces idoles et dans le tumulte même excité à cette occasion, que les deux apôtres, S. Simon et S. Jude, souffrirent la mort pour J.-C., selon qu'il leur avait été révélé auparavant. *Voir*

l'Histoire Apostolique, l. VI. depuis le 7e chap. jusqu'au dernier, le 23e.

S. Matthieu avait aussi en même temps à combattre contre ces mêmes magiciens qui, animés par les Démons qui les possédaient et les inspiraient, parcouraient toutes les villes évangélisées par les Apôtres, afin d'arrêter les fruits de leurs prédications. S. Matthieu triompha de tous leurs efforts, chassa les Démons qui les aidaient, les obligea eux-mêmes de s'enfuir dans la Perse, délivra un grand nombre de personnes possédées par les démons.

« Or il serait trop long, *dit l'Auteur des Histoires Apostoliques*, de raconter en détail le nombre de ceux que Mathieu guérit, à qui il rendit la vue et la vie, de ceux enfin qui furent par lui délivrés des démons. Il serait trop long de décrire la chûte de toutes les idoles et la destruction de tous leurs temples ; *esset autem longum recensere quomodo omnia simulacra ceciderint*, etc. J'omettrai donc le récit de tous ces faits, pour décrire la manière dont l'Apôtre célébra sa sainte passion. » Nos 4 et 8.

S. Barthélemy, apôtre, chassa un démon qui rendait des réponses dans un simulacre d'un Temple. Il lui commanda de déclarer devant le peuple qu'il n'était qu'un démon malfaisant, ainsi que tous les autres dieux qu'on adorait avec lui. Le Démon l'avoua, et, à l'ordre de l'Apôtre, il sortit de la statue, d'où il rendait des oracles, et en sortant il la brisa, elle et toutes les autres espèces d'idoles ou d'images des dieux. S. Barthélemy expliqua aussitôt aux peuples par quelle puissance ces choses arrivaient de la sorte :

« Jésus-Christ, *dit-il*, nous a donné le pouvoir de guérir toutes les maladies, de ressusciter les morts, de mettre en fuite les Démons, *ut Dœmones fugaremus*. Il nous a envoyés dans toutes les provinces, pour chasser les ministres du Diable des temples qu'ils habitent, et pour arracher à leur puissance vaincue, les hommes qui les adorent. »

A la vue des miracles de Barthélemy, le roi Polymnius avec son épouse et douze villes se convertirent à J.-C. Mais le roi Astyage, frère de Polymnius, ayant appris par ses prêtres, que son dieu Vualdath était tombé et mis en pièces,

fut si indigné contre l'Apôtre qu'il lui fit trancher la tête, après l'avoir fait écorcher tout vivant. Mais peu de temps après, ce cruel prince, ainsi que tous les prêtres des idoles, furent tellement saisis et tourmentés par les démons, qu'ils moururent en reconnaissant la mission divine de S. Barthélemy. A la vue de ce grand prodige, les peuples de l'Arménie crurent, se firent tous baptiser et abandonnèrent l'idolâtrie. [*Ibid.*, *L. VIII.* 5, 6, 7, 8, 9. *Et Brév. rom.*]

S. Thomas a pareillement expulsé les démons qui résidaient dans les idoles. *Ibid. L. IX*, *c.* 15, *etc.* Les autres Apôtres ont fait les mêmes choses partout où ils sont allés. On ferait un volume de ce que la tradition rapporte à ce sujet. Il est donc certain que les Hommes Apostoliques ont ruiné le culte des Démons en une infinité de lieux.

IX. — Les Chrétiens des âges suivants ont aussi chassé les démons, — et ruiné l'idolâtrie.

Outre ce que la tradition rapporte des expulsions de démons par Jésus, *évang. inf. c.* 10, 11, 14, 33, et par les Apôtres, *hist. apostol.*, elle nous apprend une foule de traits semblables de la part des fidèles eux-mêmes. Elle dit de S. Hilarion, que non-seulement il surmonta les diverses tentations du Diable, mais que, de plus, il chassa du corps des hommes, dans plusieurs parties de l'Univers, une quantité innombrable de Démons, *et innumerabiles dæmones in multis orbis terræ partibus ex hominum corporibus ejecit.* Ce sont les termes mêmes du Bréviaire Romain.

S. Cyrille de Jérusalem confirme ces récits par un témoignage éclatant des mêmes choses qui avaient encore lieu de son temps :

« *J'en appelle*, disait-il en présence d'un nombreux auditoire, *à ces Démons, qui tous les jours prennent la fuite à la voix des fidèles* ; etc... Voilà autant de faits historiques qui attestent la divinité du Christ. » *X Catéchèse*, *n. 19.*

Les *Constitutions Apostoliques* constatent le fait de la destruction des idoles, et du mépris qu'on faisait des démons et de leur culte. *L. V. c.* 16.

Van-Dale, Fontenelle, et quelques auteurs modernes eurent au XVIIIe siècle, la témérité d'avancer que les oracles du Paganisme n'étaient dus qu'à la fraude et à la tromperie des prêtres païens ; le P. Baltus, s'appuyant, non-seulement sur l'autorité des Pères, mais principalement sur les témoignages des anciens auteurs profanes, réfuta si victorieusement l'imprudente assertion de ces philosophes, que Fontenelle se vit contraint d'avouer sa défaite : « Le Diable, » dit-il joyeusement, « a gagné sa cause. »

Voyez Bergier, Perrone, *Præl. theol. t. I. p.* 83.

Le respect que nous devons avoir pour les SS. Pères, ne permet pas, dit le P. Berthier, que nous attribuions à quelque artifice et à la fraude les oracles des Démons.

J.-C. a permis que le nombre des possédés, des démoniaques, des opérations de Satan, fut plus grand de son temps que jamais ; en voici la raison. Comme il y avait très-longtemps que le monde adorait les Démons (sans le savoir au juste); et que ces Esprits de mensonge avaient usurpé le *culte qui n'était dû qu'à Dieu : comme ils avaient* dans tout l'Univers des temples et des autels, et que, sous de faux noms, ils se faisaient passer pour les maîtres du ciel, de la terre et de toute la nature, il fallait que le Fils de Dieu rentrât avec éclat dans son empire ; il fallait que Jésus, pour être reconnu comme le Fils Unique de Dieu, chassât publiquement et avec une force toute puissante les Démons, usurpateurs du culte divin.

Puisqu'il avait été annoncé par les Prophètes comme devant tuer l'*Impie*, le *Prince de ce monde*, par le souffle de sa bouche, il était nécessaire que toutes les Puissances Infernales se manifestassent partout avec leur caractère malfaisant, et que Jésus les expulsât avec empire, et prouvât que tous ces faux dieux adorés dans la Gentilité, lui étaient assujettis comme des esclaves, et qu'il les avaient condamnés aux supplices des Enfers. Il s'était incarné ; il voulut que les Démons, en possédant corporellement certains hommes, fussent eux-mêmes incarnés. Il était visible aux sens ; ils

étaient également visibles. En les forçant de s'humilier, de se prosterner devant lui, puis de s'exiler, à son commandement, il montra qu'il était leur Souverain ; en leur permettant d'agir selon leur nature perverse, il fit voir au monde qu'ils étaient malfaisants ; et, en délivrant les hommes de leur oppression et de leur extrême méchanceté, il prouva qu'il était lui-même plein de bonté et de miséricorde. Jésus, le Roi Légitime des hommes, a délivré l'Univers de cette immonde et cruelle tyrannie. Il lui a conquis et rendu sa liberté primitive.

APPENDICE

I. — Combat de l'Apôtre S. Jean contre les Démons dans l'Ile de Pathmos.

Jean l'Evangéliste, ayant surmonté l'effet du Poison, chassa un Démon qui demeurait dans le Temple de Diane depuis 249 ans ; il lui parla ainsi : Je te défends au nom de Jésus de Nazareth, d'habiter ici désormais, et incontinent le Démon s'éloigna d'Ephèse. C'est ce qui fit que, par ordre de Domitien, le saint homme fut avec son compagnon Prochore, exilé et déporté dans l'île de Pathmos, où il opéra par le nom de Jésus de si grands miracles que les Prêtres d'Apollon ne pouvant le souffrir et redoutant d'ailleurs une prochaine désertion de leurs temples, rapportèrent toute la chose à Cynope qui était sans contredit le premier des magiciens et qui habitait un endroit solitaire près Phoras, ville de cette île ; ce rapport fut accompagné de grandes plaintes. Cynope, voulant les délivrer de cette peine, promit d'envoyer de mauvais anges contre Jean, afin de le mettre à mort. Ayant donc envoyé l'un des esprits malins à Phoras, avec ordre d'accomplir ce ministère sanguinaire, et celui-ci ayant déjà pénétré dans la maison de Myron, où était Jean ; cet Apôtre prévit aussitôt le motif de son arrivée et dit au Démon : Je te défends au nom de J.-C. de sortir de ce lieu, avant que tu aies déclaré ouvertement le motif de ton arrivée ; à cette parole, l'Esprit était demeuré comme enchaîné par un lien. Alors Jean lui dit une seconde fois : Eh bien ! dis-nous, pourquoi tu t'es approché de cette maison ? L'Esprit répondit : C'est que les prêtres d'Apollon sont venus faire de grandes plaintes à Cynope et dire beau-

coup de mal de vous. Comme ils l'engageaient à venir vous tuer dans la ville, Cynope dit que depuis bien des années il était resté dans ce désert, et que jamais, pas même pour de plus grandes causes, il ne s'était dérangé pour aller à la ville ; que par conséquent pour un homme de cette espèce, il ne lui était pas nécessaire aujourd'hui d'y aller. C'est pourquoi dans les recommandations qu'il me fit avant de venir ici, il me commanda de lui apporter votre âme, qu'il se préparait à livrer au jugement. Or, Jean lui dit : as-tu déjà été envoyé encore quelque part, avant ce jour, afin d'emporter l'âme de quelqu'un ? Alors l'Esprit répondit : oui, j'ai été envoyé, et j'ai même tué ; mais je n'ai emporté l'âme de personne. Jean lui dit : pourquoi lui obéissez-vous ? A cela l'Esprit répliqua : c'est là qu'habite toute la puissance de Satan ; Il s'entend avec toutes les principautés, et nous nous entendons avec lui ; Cynope nous obéit, et nous lui obéissons à notre tour. Jean lui dit : Ecoute, Esprit malin : Jean, Apôtre du Fils de Dieu, de J.-C., te commande de ne plus sortir désormais pour dresser des piéges à l'homme et de ne point sortir de ce lieu. Ce Démon n'étant point retonrné vers le Magicien, celui-ci en envoya un second, qui pour une semblable cause, qui par un semblable événement resta de même. Il en envoya encore deux des principaux, dont l'un entrait dans la maison et l'autre restait dehors pour voir ce qui arriverait. Or celui qui entrait y resta par la force d'un pareil commandement ; mais celui qui était resté dehors, pour donner au Magicien des nouvelles de l'événement, se hâta de revenir. Sur quoi, Cynope enflammé de colère, prenant avec lui toute la cohorte des Démons, se rendit à la ville ; à la vue de Cynope, toute la ville retentissait d'applaudissements et tous l'adoraient. Or, dès qu'il apprit que Jean enseignait en public, il fut tout rempli d'une ardente colère et dit au peuple : « Hommes aveuglés et trompés, écoutez le moyen de connaître la vérité que je vais vous proposer ; si Jean est un homme de bien et si ses paroles sont véridiques, il nous gagnera, vous et moi, par la proposition que je vais lui faire. Moi aussi je croirai à ses discours et à ses miracles. Alors prenant un jeune homme, il lui demanda si son père était en vie ? Le jeune homme lui ayant répondu qu'il était mort, il lui dit : de quelle mort ? Etant nautonnier, répliqua le jeune homme, et s'étant trouvé submergé par la violence des flots, il a péri dans la mer. Alors Cynope, se tournant vers Jean, lui dit : maintenant montrez que ce que vous prêchez est véritable, et faites sortir de la mer le père de ce jeune homme, rendez le vivant à cet enfant et à nous tous. Jean lui répondit : le Christ ne m'a point envoyé pour ressusciter les morts, mais pour instruire ceux qui sont dans l'erreur. Alors le magicien

tout fier s'exprima ainsi devant le peuple : maintenant, habitants de Phoras, vous voyez que cet homme est un imposteur qui vous a séduits par des illusions magiques. Saisissez-le et arrêtez-le, jusqu'à ce que je rende vivant à ce jeune homme son père qui a péri. Jean fut donc arrêté. Or Cynope étendant les mains vers le rivage de la mer, s'y précipita en faisant un grand bruit dans la mer ; il disparut ainsi à leurs yeux. Tous ceux qui étaient présents, élevant la voix, s'écriaient : — Vous êtes grand, Cynope ! et personne ne l'est comme vous ! Bientôt le magicien remonta du fond des eaux, ayant, comme il le disait, le père du jeune homme ; tous furent saisis d'étonnement. Il dit au jeune homme : — Est-ce là votre père ? Le jeune homme répondit : — Oui, Seigneur, c'est lui-même ; et tous adoraient Cynope ; et, au même instant, ils résolurent de tuer Jean ; ce que le magicien leur défendit de faire, en leur disant : Quand vous aurez vu de plus grandes choses que ceci, vous lui infligerez alors un supplice ignominieux. Ensuite il appela à lui un autre homme, auquel il demanda s'il avait un fils. Cet homme lui répondit : — Oui, Seigneur, j'en ai eu un ; mais il a été tué dans des embûches et dans un assassinat. Le Magicien lui dit : votre fils revivra : et, proférant une parole, il appela par leurs noms, et le meurtrier, et l'homme assassiné : et sur-le-champ ils se présentèrent tous deux : Cynope dit à l'homme : — Celui-ci est-il votre fils et celui-là n'est-ce pas celui qui l'a mis à mort ? L'homme répondait : Oui, précisément, Seigneur. Le Magicien, alors fixant du regard l'apôtre Jean : — Qu'admires-tu, lui dit-il ? Jean lui dit : Pour moi, je n'admire rien de tout cela. Le Magicien lui dit de nouveau : — Tu en verras de plus grandes, et alors tu admireras. A cela Jean répondit : — Assurément dans peu tes signes seront détruits. Ce que la foule entendant se précipita avec tant de violence sur le saint homme, qu'il tomba comme mort. Or, Cynope le croyant déjà mort, s'écria : — Ne l'ensevelissez point dans la terre, afin que les oiseaux du ciel le dévorent, et que nous voyions alors si son Christ le ressuscitera. Tous pensant donc qu'il était mort, s'en allèrent avec Cynope, en le louant et lui donnant les plus grands éloges. Or, le Magicien ayant appris que Jean s'était rendu dans un endroit de la ville, appelé *Lithobole*, afin d'y prêcher et d'y enseigner, il y vint de nouveau avec ses démons, par le moyen desquels il exerçait la Nécromantie ; il était suivi d'une grande foule d'hommes parmi lesquels étaient mêlés et marchaient aussi les trois hommes ressuscités, lesquels, quoiqu'ils fussent des Démons, étaient cependant pris

pour des hommes. Le Magicien dit à Jean : — Je n'ai empêché de te tuer que pour te couvrir d'ignominie et que pour te faire rougir davantage. C'est pourquoi, mon ami, viens vers le port, afin que tu considères mon pouvoir, et alors tu seras dans un plus grand étonnement. Jean retourna donc avec toute la multitude, en commandant aux trois Démons, qui l'accompagnaient sous l'apparence d'hommes qui venaient de ressusciter, de ne point s'éloigner. Ayant donc frappé des mains et fait retentir la mer d'un bruit terrible, Cynope se jeta comme auparavant, dans la mer, et disparut ainsi aux yeux de tous ; et ceux-ci ne cessaient de crier : — Vous êtes grand, Cynope, et nul ne l'est comme vous. Cependant Jean priait le Seigneur, afin que ce magicien ne fut plus jamais compté au nombre des vivants. Alors tout à coup un grand murmure de la mer, ainsi que le bruit d'une violente tempête qui menace d'éclater, se firent entendre au lieu où il s'était précipité et il ne reparut plus. Les Démons qui se tenaient là sous une forme humaine, comme des hommes tout nouvellement ressuscités d'entre les morts étaient conjurés par l'Apôtre de Dieu ; celui-ci leur disait : — Au nom de J.-C. crucifié quittez cette île pour n'y jamais rentrer. Aussitôt ils disparurent aux yeux de tous ceux qui attendaient Cynope et qui voulaient voir s'il sortirait enfin de la mer. après qu'ils l'eurent attendu dans ce lieu pendant trois jours et trois nuits, plusieurs d'entre eux, affaiblis par la faim, par le bruit, par la chaleur, tombaient à terre et y demeuraient étendus comme muets. Trois jeunes hommes d'entre eux moururent, et Jean prenant enfin pitié d'eux les ressuscita, prêchant au peuple ce qui conduit au salut. Eux, s'approchant du Christ, furent baptisés, laissant le Magicien, comme un second Pharaon au fond de la mer. » (Apud Reuclinum, *de verbo mirifico, l. III. c. XVIII.*); *Extrait du livre de Prochore, l'un des 7 diacres et des 72 Disciples de J.-C.*

S. Jean détruisit le règne du Démon, dans l'île de Pathmos et dans celles qui étaient circonvoisines. Il avait remporté un tel triomphe dans l'Asie et en particulier à Ephèse sur les fausses divinités du Paganisme, que cet immense succès fut la cause même de son bannissement. Le Proconsul d'Ephèse, à cette occasion, écrivait en ces termes à l'Empereur César-Domitien :

« Que Votre Sacrée Majesté apprenne que Jean, fils de Zébédée, « est venu en Asie et qu'il a prêché le Christ crucifié, qu'il affirme « être le vrai Dieu et le Fils de Dieu. Par cette prédication il a ruiné « le culte de nos Dieux invincibles, et il a renversé les temples au-

« gustes, que la Religion de nos ancêtres avait construits avec un art « merveilleux. Comme par ses artifices magiques et par ses prédica- « tions *il a séduit* tout le peuple d'Ephèse et l'a porté à adorer un « Dieu mort, nous l'avons, par zèle pour la gloire de nos dieux im- « *mortels, traduit devant notre tribunal... etc.* »

C'est ainsi que S. Jean, dans les divers lieux où retentit sa voix, fit avancer le règne de J.-C. sur les ruines de celui de Satan. C'est encore lui principalement qui abattit le pouvoir magique d'Apollonius de Thyane, et qui anéantit les prestiges et les illusions que faisaient les démons, par l'intermédiaire de ce fameux magicien, pour tromper les peuples par de vains prodiges. — C'est pourquoi S. Justin, martyr, dans sa réponse à la 24e question, présente la défaite d'Apollonius et des démons qui étaient à son service, comme l'un des plus signalés triomphes de J.-C. sur les Puissances de l'Enfer. Citons comme preuve de ceci le texte même du Philosophe-Chrétien :

« — ... *In omnibus perfectionibus* ei (Apollonio) necessaria erat « materiæ accommodatæ assumptio, quâ adjutrice id quod absolveba- « tur, *explebat. Conservator autem noster Christus pro divinâ* suâ « authoritate ac jure mira inusitataque opera perficiens, nusquàm « materiam requirebat, sed imperium ejus ac prædictionem res et « sequebantur et sequuntur. Et res quidem quas Apollonius efficiebat, « quoniam ex arte naturalium virium factæ sunt, ad functiones cor- « poreas hominum non evertit Dominus ; ipsum autem Dæmona, qui « in ejus signo insidebat, et in divinationibus homines decipit, facie- « bat que ut Apollonius pro Deo coleretur, ei que divini honores tri- « buerentur, ejus extinctis divinationibus, mutum reddidit : et unà « cum illo cœterorum Dæmonum qui à Gentibus deorum nomine « colebantur, potentiam evertit, quem admodùm res ipsa declarat In « his *autem cum divinæ Christi potestatis indicia quasi vestigia* im- « pressa habeamus, non debemus Christi miracula in nudâ simplici « que expositione sita esse dicere. »

La tradition la plus générale et la plus certaine abonde en faits de ce genre, et il n'est pas possible à la raison de les rejeter.

SIXIÈME COLONNE

Les Païens, témoins de l'accomplissement historique.

I. — Les Savants Païens, qui vivaient vers le temps des Apôtres, avouaient eux-mêmes le silence merveilleux des Oracles et l'impuissance des dieux du Paganisme, lors et à cause du Règne de J.-C.

— Silence des Oracles (an 39-65). *Lucain*, poëte païen (an 55-65 de J.-C.), disait :

« L'oracle se tait à Delphes, et par là notre siècle perd la plus brillante faveur que les dieux eussent jamais faite aux hommes. »

. . . . . . non ullo sæcula dono
Nostra carent majore deûm, quàm Delphica sedes
Quod siluit[1] . . . . [Lucan., *Pharsal.*, *l. V. v.* 3.

Stace (an 40-100), autre poëte latin et païen, atteste le même événement :

« Le Silence de Delphes fera longtemps répandre des larmes »

Mutis que diù phorabere Delphis...
(Statius, *l. VIII. Thébaïd.*)

1 Voici les vers de Lucain, qui ne paraissent pas assez connus, et qui méritent cependant de l'être :

. . . . . non ullo sæcula dono
Nostra carent majore Deûm, quàm Delphica Sedes
Quod siluit, postquam reges timuère futura
Et Superos vetuère loqui . . . . . .
. . . . . Tandem conterrita Virgo
Confugit ad tripodas . . . . .
. . . . . Mentem que priorem
Expulit, atque hominem toto sibi cedere jussit
Pectore . . . .

Puis il ajoute sur l'esprit prophétique en général :

. . . . . nec tantum prodere vati
Quantum scire licet : venit ætas omnis in unam
Congeriem, miserum que premunt tot sæcula pectus,
Tanta potest rerum series, atque omne futurum
Nititur in lucem. . . . .
(Lucan., *Phars.*, *V.* 92 180).

Juvénal (an 50 128), auteur païen, disait aussi :

« Le genre humain est condamné à ignorer l'avenir, depuis que les oracles de Delphos ont cessé.

Delphis oracula cessant,
Et genus humanum damnat caligo futuri.

(Juvenal, *sat. VI.*)

Strabon, qui vivait à la même époque (an 14-25) en dit autant de l'oracle de Dodone et de tous les oracles en général :

« L'oracle de Dodone a aussi manqué comme les autres : Oraculum Dodonæum defecit sicut et reliqua. » (Strabo, l. VII. Geograph. de Spiro).

II. — Cette décadence des Oracles et du règne de l'idolâtrie, date de l'avènement de Jésus.

Mais pourquoi les prédictions et les merveilles des idoles, si vantées par les auteurs profanes ont-elles cessé alors? La cause de cette défection si prompte et si générale est la puissance divine de Jésus, comme l'ont reconnu, malgré eux, les Philosophe Païens, ainsi que nous l'allons voir :

Lucien, autre poëte païen, ennemi des Chrétiens, contemporain des Apôtres, en rejette la cause sur les Chrétiens :

« Dans son *Pseudon*, il se plaint au nom du dieu Glycon que le pays fourmillait de Chrétiens et dit que si l'on voulait trouver ce dieu favorable, il les fallait chasser à coup de pierres. »

Un tel langage marque bien l'impuissance où furent alors réduits les dieux des Païens ; il nous montre que le seul pouvoir des Chrétiens empêchaient l'action des Démons dans les divinations et dans les prestiges. Mais écoutons le défenseur même des Oracles païens ; il n'a pu s'empêcher de reconnaître que la puissance et l'action des Démons a été anéantie du moment que le Sauveur a paru parmi les hommes. Voici ce qu'il dit dans un traité qu'il a composé contre les Chrétiens :

Porphyre :

« On s'étonne que la ville soit depuis tant d'années en proie à ce fléau et qu'on n'éprouve plus l'assistance d'Esculape ni des autres

dieux. Depuis que Jésus a commencé à compter des sectateurs, personne n'a plus éprouvé les heureux effets de l'intervention des dieux. »

Telles sont les propres paroles de Porphyre. (*Prép. év.*, *Eusèb.*, *apud l. V. c. 1.*)

Si donc, de son propre aveu, ajoute ici Eusèbe, du jour où J.-C. a commencé à avoir des adorateurs, la protection publique des dieux a cessé de se faire sentir, Esculape et les autres dieux ont refusé aux hommes leur assistance, sur quoi était fondée la doctrine qui en faisait des dieux? Esculape et les autres dieux ne devaient-ils pas alors prévaloir contre ce Jésus, s'il est vrai qu'il ne soit qu'un homme mortel, tandis que les autres sont les véritables dieux, les vrais sauveurs? Pourquoi Esculape a-t-il pris la fuite avec le reste des dieux? Pourquoi se sont-ils retirés devant un homme mortel, pourquoi ont-ils laissé, pour ainsi dire, l'humanité toute entière au pouvoir d'un homme qui n'est plus? Mais non, le culte de cet homme s'affermit de jour en jour parmi les nations. Lui seul, par le seul effet de sa puissance, comme il est facile de le voir, a chassé de l'univers cette multitude de dieux, il les a dépossédés de leurs honneurs, les a condamnés à ne plus être des dieux, à perdre toute leur puissance, à ne plus paraître nulle part, à ne plus rendre comme autrefois, leur présence sensible au milieu des villes, parce qu'ils n'étaient que de mauvais démons et non des dieux... Ils ont tenté tous les moyens de destruction contre la religion de notre Sauveur; ils ont armé le bras des empereurs... Mais la puissance de Jésus a triomphé de toutes leurs attaques, de toutes leurs manœuvres, et elle a fini par les chasser eux-mêmes, eux, dis-je, les Mauvais Démons, décorés faussement du titre de Dieux, ou de bons Démons. » *Ibid.*

II. — Réponses des dieux, lors de la cessation des Oracles les plus célèbres.

C'est le même Porphyre qui les rapporte dans son *Traité de la philosophie des oracles :*

Ablata est Pythii vox haud revocabilis ulli,
Temporibus longis et enim jàm cessit Apollo,
Clavibus occlusus silet ; ergo ritè, peractis,
Discedas patriâ, et redeas ad limina sacris.

Apud Euseb. prœp., ev., l. V. 16. et ailleurs :

Apollon répond aux habitants de Nicée :

« Python a perdu sa voix prophétique ; les siècles l'ont vue s'évanouir ; elle ne ressuscitera pas ; un immuable silence a fermé sa bouche... *Ibid.*

D'après Porphyre, les dieux et les oracles se turent depuis qu'on a commencé à adorer Jésus. C'est donc Jésus seul qui les a dépouillés de leur pouvoir et qui les a mis dehors.

IV. — Plutarque (an 40-110).

Le témoignage de cet écrivain est ici d'autant plus considérable, que, outre sa profonde érudition, il était prêtre d'Apollon à Delphes. Il avait grand intérêt à maintenir la gloire de ses Oracles. Cependant, non seulement il convient de leur décadence, mais il se croit appelé à rechercher la cause d'une révolution si singulière, dans un ouvrage où il rassemble tout ce que le savoir, l'esprit et la philosophie de ce temps-là pouvaient lui fournir de secours sur ce grand sujet.

C'est du temps de Tibère, dit Plutarque, *qu'on posa cette question* : « *Quelle est la cause de la cessatian des oracles ?* » Plutarque, ignorant l'arrivée du Messie, ne put en assigner la cause véritable. Il ne sut si l'on devait la chercher ou dans la nature mortelle des Génies ou Démons, ou dans la colère des dieux qui retiraient leurs bienfaits, ou dans l'épuisement de la terre qui ne fournissait plus ces exhalaisons précieuses qui inspiraient aux prêtres la fureur divine et le don sublime de prophétie.

Mais tout ce système est évidemment absurde. Plutarque lui-même n'y avait pas confiance ; la supposition qu'il préfère est celle de la mortalité des Génies. C'est là-dessus qu'il fonde la croyance qu'il avait à l'histoire de Thâmus. Ce pilote Egyptien, naviguant vers l'Italie, sous l'empire de Tibère, entendit distinctement une voix qui lui commanda,

lorsqu'il serait arrivé à une certaine hauteur, de publier la mort du grand dieu Pan. L'exécution de cet ordre fut suivie d'un bruit confus de gémissements, comme d'un nombre de personnes affligées de cette nouvelle. L'Empereur Tibère voulut en entendre le récit de la bouche de Thâmus ; et, après avoir consulté les savants les plus habiles de Rome, il fut décidé que ce grand Pan était le fils de Mercure et de Pénélope. — Plutarque rapporte ce fait sur la foi d'Œmilianus, rhéteur estimé, fils d'Epitherse, qui assurait avoir été témoin de cet événement singulier sur le vaisseau de Thâmus.

Plusieurs, tant des anciens que des modernes, ont pensé que cette mort du Grand Pan désignait ou la mort de J.-C., qui par sa Passion détruisit l'empire du Démon et des Puissances de ténèbres, ou la destruction du règne du Diable, ce prince des Démons, lorsque, sous Tibère, le Sauveur le dépouilla de son pouvoir et chassa les Esprits immondes. Ce qu'il y a de certain c'est que Plutarque et Eusèbe rapportent cette histoire pour justifier ce qu'ils ont avancé sur la chûte des oracles. (*Euseb. præp. ev., l. V. 17.*) L'époque, le sujet, les autorités, les circonstances, concourent à établir que la décadence générale des oracles des dieux païens a été publiée et a eu lieu depuis l'empire de Tibère, c'est-à-dire depuis la venue du Sauveur du monde.

V. — Autres récits de Plutarque sur la défection des oracles.

Voici ce qu'on lit dans l'ouvrage de Plutarque *sur la cessation des oracles :*

« Ammonius ayant cessé de parler, dites-nous donc quelque chose, dis-je à Cléombrote, de ce fameux oracle dont la voix paraît s'être éteinte ; car on disait pourtant des merveilles de la divinité qui y faisait sa demeure. Cléombrote baisse les yeux et garde le silence. Alors Démétrius dit : ce n'est pas seulement de celui-là qu'il est question ; ce n'est pas seulement de son anéantissement qui nous étonne, puisque nous ne voyons pas moins défaillir tous les autres, à l'exception d'un ou deux : c'est donc de la chûte générale de tous les Oracles qu'il faut nous entretenir ; car, pour ne parler que d'une contrée, la

Béotie comptait autrefois une multitude d'oracles : aujourd'hui ils semblent avoir tous fui comme une eau qui s'écoule, et on dirait qu'un vent brûlant a tari la source des Oracles dans tout le pays. Le seul endroit où la Béotie réponde à ceux qui consultent la divinité est Lébadie : partout ailleurs règne le silence ou une complète solitude. »

Ainsi parle Plutarque. (*Dans Eusèb., prép. év. l. V.* 16)

Tout cela arriva vers l'époque où le Sauveur venait de délivrer les hommes de toute la puissance des Démons. C'est donc depuis ce temps que ces Esprits disparurent de la terre ; ce que n'avaient jamais vu les siècles précédents ; ce qui étonna étrangement les Païens, comme on le voit.

VI. — Lucien, — Celse et d'autres Païens ont reconnu et avoué que les Chrétiens chassaient les Démons.

1. Lucien parle ainsi d'un Exorciste Chrétien dans l'épigramme suivante :

Contre un puant.

Un Exorciste à bouche puante, parlant beaucoup, chasse un Démon, non par la force de ses conjurations, mais par celle de ses ordures.

Lucien reproche à cet Exorciste la mauvaise odeur de sa bouche, reproche qui convient très-bien aux premiers Chrétiens, qui par leurs jeûnes fréquents, pouvaient contracter une odeur désagréable. Mais dire que les Démons ne s'enfuyaient que pour de pareilles causes, c'est déclarer qu'on a rien à opposer à la clarté de ce miracle.

Tel est cependant le motif qu'alléguaient généralement les Païens, quand ils ne se rendaient pas à la lumière de tant de merveilles opérées sous leurs yeux et dont ils ne disconvenaient pas. C'est ainsi dans Arnobe, que tout en reconnaissant l'expulsion réelle des Démons par l'efficacité du nom de Jésus, ils attribuent cette fuite ***non à la vertu de ce nom, mais à l'horreur qu'ils en ont. Horrore nominis, ut dicunt, non majoris licentiâ potestatis.*** (Arn. l. I.) De même dans Théodoret, *hist. eccl., l. III.* 3. Les Démons s'étant enfuis au signe de la croix, le devin dit à Julien :

Ce n'est pas la figure de ce signe qui les a chassés d'ici ; c'est qu'ils ont détesté votre action, et ils se sont retirés pour témoigner l'horreur qu'ils en avaient. »

Porphyre aussi attribuait au culte rendu à Jésus, la cessation du commerce des dieux avec les hommes. *Ex quo Jesus colitur, Æsculapius et alii dii longe absunt.* (Euseb., *prép. ev.*, *l. V. c. 1.*)

Ce trait qui est un aveu des plus éclatants du pouvoir de Jésus sur les dieux de l'idolâtrie, fut dicté par la haine contre J.-C., et pour attirer l'indignation publique sur ses Disciples, en faisant envisager Jésus comme cause de ce que les hommes se trouvaient privés du secours des dieux.

Porphyre a fourni contre son intention une preuve très-remarquable pour la cause du Christianisme, en attribuant à Jésus la cessation du règne des dieux dans tout l'empire romain.

Les Démons réprimés par Dieu.

Quoiqu'en disent les Païens, leurs dieux ne se sont pas retirés, de leur gré, mais malgré eux, des lieux où ils régnaient en maîtres. Puisqu'ils étaient si puissants et si nombreux, pourquoi, au lieu de fuir au seul nom de Jésus, ne chassaient-ils pas eux-mêmes ceux qui voulaient les mettre en fuite par des exorcismes ? C'est qu'ils n'étaient point libres de le faire : c'est qu'une force surnaturelle accompagnait le signe de la croix, ce signe de faiblesse, et les tourmentait violemment.

Aussi Apollon lui-même, dans une réponse, avoue que *les Démons sont continuellement réprimés par le fouet de Dieu* :

Dæmones qui eunt circà terram et circà mare,
Indefessi domantur sub flagello Dei.

Lact., *lib. I. c. 7.*

2. *Celse*, cet Esprit très-subtil, n'a pu nier le pouvoir surnaturel des Chrétiens sur les Démons. Origène rapporte ainsi son sentiment sur ce point, (*l. I. contre Celse.*) :

Je ne sais par quel mouvement Celse est poussé à dire, que tout le

pouvoir que les Chrétiens paraissent avoir, leur vient des noms et de l'invocation de certains Démons, désignant par là ceux qui conjurent et qui chassent les Esprits Malins, *subindicans excantatores et expulsores Dœmonum* ; mais c'est une calomnie manifeste contre eux ; car si les Chrétiens ont du pouvoir, ce n'est pas par le moyen de ces sortes d'invocations, mais par la prononciation du nom de Jésus jointe au récit des histoires de sa vie. C'est par là qu'on a vu souvent les Démons sortir du corps de ceux qui en étaient possédés, surtout lorsque cette prononciation se fait et que ce récit se fait avec une conscience pure et une foi ferme. Et ce nom de Jésus a tant de force contre les Démons, qu'il est même quelquefois arrivé, qu'étant prononcé par des méchants, il n'a pas laissé de produire son effet.

C'est une chose bien remarquable qu'un tel philosophe n'ait eu qu'une raison si faible à opposer à ces miracles des Chrétiens. Car cette raison revient à celle des Pharisiens qui disaient que *Jésus chassait les Démons par Béelzébut, prince des Démons*. Mais quelle alliance pouvait exister entre Jésus et les Esprits Mauvais, qui se voyaient honteusement chassés par lui et couverts partout de confusion à cause de lui ? Eut-il été possible que Jésus et ses Disciples qui avaient pour premier but de ruiner le règne de Satan et de tous les Démons, se fussent servi de leur moyen pour le détruire ? J.-C., sachant que les Incrédules de tous les temps donneraient ce tour pernicieux à ces miracles, a traité la malignité de ceux qui, contre leurs propres lumières, élèveraient cette objection, de *blasphème contre le S. Esprit*. (Addison).

Aussi (dit un autre écrivain anglais, Littleton), après les Apôtres et les Evangélistes, les témoins les plus irréprochables de l'évidence triomphante de la vérité et réalité de ces miracles, sont Celse et Julien, et les autres adversaires anciens de la réligion chrétienne, qui ne pouvant ni contredire, ni nier l'authenticité de ses miracles, se virent réduits à en imaginer des causes aussi absurdes et aussi ridicules. (*Considér. sur la conv. de S. Paul.*)

3. *La Magie a été confondue.*

Dieu permit que la magie fit, pour ainsi dire, ses derniers efforts à l'avènement de J.-C. et de son Règne, pour rendre d'autant plus éclatante la vertu divine qui opérait les miracles de J.-C. et de ses Disciples.

Jamais, dit Pline, il n'y eut tant de magiciens que du temps de Néron, et jamais, ajoute-t-il, on n'en connût mieux la vanité.

Pline dit cela des pays où règnait le Paganisme. Josèphe le dit dans les mêmes termes de la Judée :

Jamais, dit-il, la magie ne fut plus hantée en Judée qu'elle était en ce temps-là entre les Docteurs.

Les Talmudistes disent que les Septante Sénateurs qui composaient le Sanhédrin, y étaient très-experts. Les hommes étaient donc alors trop éclairés pour se laisser éblouir par des jeux d'enfants ; ils pouvaient donc discerner aisément les vrais miracles des prestiges de la magie ; or, les miracles de N. S. ont toujours été si supérieurs aux opérations les plus séduisantes de la magie, que celles-ci n'ont pu soutenir le parallèle. Tous les magiciens, comme Simon, Bar-Jésu, Elymas, les Esprits de Python, les Magiciens de l'empire, furent vaincus et confondus à la vue des miracles qu'opéraient les Apôtres et les Chrétiens. Ceux-ci ont démontré *la vanité des opérations magiques*, soit en châtiant les magiciens, soit en empêchant l'effet de leur art, soit en le surpassant par des effets plus grands, et évidemment surnaturels. C'est pourquoi ce siècle, qui, selon Pline, reconnut mieux qu'aucun autre siècle, la vanité des arts magiques, respecta les œuvres merveilleuses de J.-C., et se convertit à lui en grande partie. Un acquiescement pareil, donné en de telles circonstances, ne provient sans doute pas d'une appréciation aveugle de ces miracles.

De même que Dieu permit au temps de Moyse qu'il y eut de grands magiciens en Egypte, pour rendre sa vertu en Moyse plus évidente ; ainsi, en ce temps, la Judée et le Paganisme en étaient pleins, pour mettre une différence entre ce que peut en l'homme le doigt de Dieu. (De Mornay).

Aussi Josèphe, qui appelle Jésus *faiseur de merveilles*, *mirabilium effector*, donne à tous les autres le nom de *magiciens* et d'*imposteurs*.

VII. — Traditions de l'Inde sur la délivrance des hommes, jusqu'alors assujettis aux Démons.

Nous avons vu que chez les Indiens se conservait une prophétie traditionnelle, annonçant qu'un jour la terre serait affranchie de la dynastie des Daytias ou Démons, par la seconde personne de la Trinité indoue, Wichnou ou Chrishna. — Cette prophétie fut accomplie par le Dieu-Homme qui vient d'être nommé, et qui réunit en sa vie plusieurs des traits historiques de J.-C.; les Livres Indiens disent que, dans l'âge de sa jeunesse, il tua, en effet, sur les rives de l'Yamuna, le terrible Serpent Caliya-Naga, dont le souffle empestait l'air. Ils ajoutent que, après avoir été le bienfaiteur de l'humanité par ses actions héroïques et merveilleuses, il descendit dans les régions inférieures, força les portes de l'enfer et introduisit dans le Royaume de la lumière et de la vie les morts endormis. Enfin, il fut blessé, comme Achille, au talon, par le Serpent dont il était venu écraser la tête. Son corps ne connut point la corruption, après qu'il eut été *crucifié* entre des voleurs, et qu'il eut été mis dans un sépulcre. On l'appela ensuite *Salivahana*, nom qui signifie *porté par la croix.*

Les *Puranas*, qui rapportent ces traits et plusieurs autres de la vie de J.-C., sont évidemment un écho de l'évangélisation primitive des Indes. (Voir sur ce point le capitaine Wilfort ; M. Roselly de Lorgues, *le Christ devant le siècle, c. 13.* § 3 ; le Docteur Sepp, *vie de J.-C., t. I. p.* 28; M. Bonnetti, *annal de Phil. chr.*; M. Abel Rémusat, etc.

VIII. — Les Césars convertis détruisent l'idolâtrie dans tout leur empire.

Eusèbe (*de vitâ Constant., l. III. c.* 54), nous apprend que l'Empereur Constantin employa tous les moyens possibles pour déraciner l'idolâtrie ; dans ce but, il renversa ou dégrada les temples des Païens, les dépouilla de leurs statues et de leurs ornements et fit entasser tous ces débris dans sa ville royale et les exposa ainsi au milieu des places publi-

ques pour servir de spectacle au peuple et prouver la vanité et la folie du culte des Païens.

Il dit au chapitre 57 (*ibid.*) que la vue de ce spectacle suffisait ordinairement pour ouvrir les yeux aux Païens et les amener à embrasser le Christianisme, ou au moins à abjurer les erreurs du Paganisme, dont il leur faisait comprendre l'absurdité.

Nous lisons au chap. 23, *ibid.*, qu'il avait interdit au peuple et à l'armée l'entrée des temples païens et défendu toute espèce de sacrifice aux dieux ;

Et, au chap. 25, *ibid.*, qu'il fit plusieurs édits, pour empêcher qu'on ne sacrifiât aux idoles, — que l'on ne consultât les Oracles, — ou qu'on n'élevât de nouveaux temples aux dieux.

Voyez aussi Paul Orose, *l. VII.* 28 ; Nicéphore, *l. VII, c.* 46. 49 ; et Cod. Théod. *l. XVI. tit.* 10. — Théodoret, (*hist. eccl , l. V. c.* 21,) rapporte que Constantin fut le premier empereur qui exerça son zèle contre le culte des idoles ; il fit plusieurs lois pour le proscrire et démolir les temples du Paganisme. L'Empereur Julien fit tous ses efforts pour ressusciter l'idôlâtrie ; mais Jovien ne tarda pas à porter remède à ce nouveau mal. Valens proclama la liberté des cultes, mais il persécuta les Chrétiens attachés à la vraie foi. Ce ne fut que sous l'empereur Théodose que la vérité triompha et qu'on vit cesser entièrement l'idolâtrie.

Et Idace, (*in fastis consularibus*) ; et Zozime, (*hist. l. IV.*); et Prudence, (*contr. Symmach. l. II.*)

IX. — Le nom de Jésus chassa les Démons des lieux où ils règnent encore aujourd'hui.

M. Perboyre, missionnaire lazariste dans une lettre écrite du Fokien (Chine), le 7 mars 1836, (*Annal. de la foi. n° 61,*) après avoir parlé des différentes chrétientés de ces pays, dit entr'autres choses :

« Dans ces pays-ci, il y a souvent des Païens qui sont possédés du Démon : ils demandent à recevoir le baptême et sont aussitôt délivrés... »

Le témoignage de ce saint martyr rend ce fait indubitable à nos yeux. — Le Démon règne là, où ne règne pas J.-C., et fuit des lieux où J.-C. établit son règne.

Le Protestant Barrow rapporte, dans son *histoire d'Amérique*, que, *lors de la découverte de ce pays, les Indiens idolâtres immolaient au Diable*; qu'un *Cacique disait avoir été battu par un démon pour avoir servi de guide à des Chrétiens;* que les *géants Patagons répètent que les démons, tels qu'on les représente, se réjouissent de leur mort*; L'un de ces géants, dit-il, craignait le signe de la croix, et il donnait pour raison que le démon *Sétébos* entrerait en lui et le ferait mourir, s'il faisait lui-même ce signe. — C'est ainsi que partout où les hommes ne se trouvent pas sous l'empire paternel de J.-C., ils sont enchaînés sous le joug tyrannique de Satan, et que ceux qui ont recours à la puissance de J.-C. et de sa croix, sont délivrés, aujourd'hui comme autrefois, de la puissance des Démons.

X. — Dès l'époque de l'apparition de Jésus, les Démons ont été chassés et la Magie démoniaque confondue. — Témoignages des Païens contemporains.

Pilate était au courant des faits miraculeux de Jésus, comme on le voit par les *Actes* et la *Lettre* qu'on lui attribue. Dans les *Actes* il est dit que les Juifs accusèrent le Christ en ces termes :

« — C'est un magicien ; par le Prince des Démons il chasse *les Démons, qui tous lui sont soumis.*

« — Ce n'est pas, dit Pilate, par la vertu d'un Esprit Immonde qu'on chasse les démons ; ce n'est que par la puissance divine. »

Dans Sa *Lettre* à l'Empereur Tibère, Pilate marque expressément que *parmi une infinité de prodiges Jésus chassait les Démons des hommes possédés par ces Esprits de malice;* et que pour cette raison *il fut accusé de magie par les Juifs.* (Voir Fabric., *cod. ap.*, *t. II p.* 239.) Cette lettre de Pilate fut lue en présence de Néron. Comme cet empereur confondait les miracles divins des Apôtres avec les prestiges magi-

ques de Simon, et des autres enchanteurs voués à Satan, S. Paul, qui comparaissait devant son tribunal, lui dit :

« — Si vous écoutez ce magicien, vous perdrez votre âme et votre empire. Les magiciens d'Egypte, Jamnès et Mambrès, ont jeté Pharaon et son armée dans une erreur qui a causé leur submersion dans la mer. C'est ainsi que cet homme méchant, secondé par le Diable qui est son père, opère des prestiges par la nécromantie et la magie, et persuade ainsi ses erreurs aux hommes imprudents, pour la perte de votre empire... Mais bientôt vous reconnaîtrez quel est cet homme. Il prétend s'élever jusqu'aux cieux, et il sera précipité jusqu'au fond des Enfers. [*Ibid.*, *Acta Marcelli, p. 643.*]

Les écrivains païens, Dion, Tacite et Pline, témoignent que, au temps de Tibère, des magiciens qui depuis longtemps opéraient des prestiges par le secours des démons, furent punis et expulsés de Rome pour la première fois.

Porro Tiberius, et si Thrasillon assidue utebatur, ac singulis diebus vaticinia accipiebat ; tamen re accurate consideratâ cum aliquando per sommum jussus esset cuidam argentum dare, hominem interemit, quod intelligebat per magicam artem damonem immissum fuisse ; reliquos omnes astrologos, magos, aut quicumque alicopiàm modo divinationes exercerent, exteros necavit ; cives, qui (etiàmnùm neglecto priore edicto quo prohibitum fuerat usu harum artium omnibus qui in Urbe essent) tractare ejus modi res deferrentur, extorres ejecit ; qui vero destitissent, impunitatem consequebantur. Hœc Dio, *hist. rom.*, *l.* 57.

Tacite, *annal.*, *l.* 2, ajoute :

Libonem Drusum Urbanum Prœtorem, quod invocationibus Dœmonum inservisset, multis accusationibus, judicio postulatum, testibus que convictum, domi mortem voluntariam oppetiisse, seipsum necando :

Item, ejusdem criminis reum L. Pituanium è saxo Tarpeio dejectum ; et in P. Marcium extrâ *portam Exquilinam, prœcinente classico*, more prisco, Consules advertisse. Sic que magiæ crimen, quod per multos annos, [ut ait Tacitus, *l. I. hist.*] Romanam Urbem exedit, *hoc anno primùm repressum est*, acque severe punitum.

Pline mentionne également les édits de Tibère contre les magiciens. [Pline., *nat. hist.*, *lib.* 30. *c.* 1.] Voyez Baronius, *annal. eccl.*, *an.* 18. *n.* 1. *t.* 2.

Le destructeur de l'idolâtrie, de la magie et de tout l'em-

pire de Satan, était arrivé en ce monde. Partout les Démons sentirent les effets de sa présence !

APPENDICE

---

1. — Témoignages des Païens sur le silence des Oracles, à l'occasion d'un Chrétien.

Julien l'apostat (l'an 362), étant à Antioche, fit transporter de Daphné le corps d'un chrétien, parceque le voisinage de ce mort faisait de la peine à Apollon, ce fameux faux-dieu du Polythéisme, et l'empêchait de donner, dans son Temple, les signes ordinaires de sa présence. Combien sont faibles ces dieux dont toute la puissance est enchaînée par celle des ossements d'un chrétien ? Voici sur ce fait les divers témoignages comparés.

Ammien Marcellin raconte que Julien, encore plus curieux de connaître l'avenir que ses sujets, entreprit de déboucher la fontaine de Castalie (il y avait à Daphné, une fontaine de ce nom, de même qu'à Delphes), dont les eaux, lorsqu'on en buvait, donnaient la connaissance de l'avenir. On disait que l'Empereur Adrien l'avait fait boucher d'une masse énorme de pierres, dans la crainte que quelques-uns, en buvant de ces eaux prophétiques, n'apprissent l'avenir, comme il avait appris lui-même, par ce moyen, qu'il serait un jour empereur ; et tout aussitôt Julien ordonna qu'on transporterait delà les corps qui étaient inhumés autour, avec la même cérémonie que les Athéniens purifièrent l'île de Délos. Au même temps, le onze de Calendes de Novembre, le temple d'Apollon, qui était dans le bocage de Daphné, fut réduit en cendres par la soudaine violence des flammes. L'Empereur fut si irrité de cet incendie, qu'il voulut qu'on employât des tortures plus sévères que celles qui étaient d'usage, pour en connaître les auteurs, et il fit même fermer la grande église d'Antioche, parcequ'il soupçonnait que les Chrétiens avaient commis cet attentat par envie, pour la raison qu'ils voyaient à regret ce temple entouré d'un superbe péristyle. Il courait cependant un bruit très-léger, que le Philosophe Asclépiade avait occasionné cet incendie, lorsqu'étant venu voir Julien au faubourg de Daphné, avec une petite statue d'argent de la déesse Céleste, il la plaça devant la statue d'Apollon, et se retira après avoir allumé plusieurs cierges. Sur le minuit, comme il n'y avait plus personne

dans le Temple, quelques étincelles de ces cierges volèrent sur de vieilles boiseries, y mirent le feu, qui, delà s'étendant partout, réduisit en cendres tout cet édifice, quoiqu'il fut fort élevé. (*Lett. 22. p. 1629*).

Julien parla ainsi aux habitants d'Antioche, contre lesquels il était fort irrité, parce qu'ils faisaient presque tous profession du christianisme. Après leur avoir fortement reproché leur négligence et leur mépris pour le culte du Dieu de Daphné, il poursuit en ces termes :

« Depuis que nous avons renvoyé le mort qui était à Daphné, les « infidèles ministres qui desservaient et gardaient le temple par ma- « nière d'acquit, l'ont sacrifié à la vengeance de ceux que l'injure « faite au cadavre avait mis au désespoir. Ces derniers ont allumé le « feu à la faveur de la négligence des premiers, peut-être d'intelli- « gence avec eux ; spectacle horrible pour les étrangers, mais agréable « au peuple, indifférent au sénat, qui, jusqu'à ce jour, néglige de re- « chercher les incendiaires. Pour moi, dès avant l'incendie, j'étais « persuadé qu'Apollon avait abandonné son temple. La première fois « que j'y entrai, la statue me le fit connaître d'abord. Si quelqu'un « refuse de m'en croire, je prends le Soleil à témoin de la vérité de ce « que j'avance. » (*Misopogon, p. 96*).

Libanius, dans la lamentation qu'il composa sur l'incendie du temple de Daphné, se plaint ainsi à Apollon : « O Apollon ! lorsqu'on « n'a point offert de sacrifices sur vos autels, lorsque vous avez été « négligé, quelquefois même insulté et dépouillé de vos ornements, « vous avez cependant demeuré constamment dans votre temple de « Daphné ; et à présent qu'on vous immole une grande quantité de « brebis et de bœufs, que vous voyez à vos pieds l'empereur, dont « vous aviez prédit l'élévation, à présent que vous êtes délivré du « fâcheux voisinage d'un certain mort dont la proximité vous faisait « de la peine, vous vous êtes retiré du milieu de nos sacrifices, vous « vous êtes dérobé à notre culte. » (*Libanius, t. II. p. 185*).

Dans ces témoignages réunis, on voit : 1° que parmi ces morts qui étaient inhumés autour du temple d'Apollon, il n'y en avait qu'un qui causât du chagrin à ce Dieu ; 2° que ce mort était chrétien ; 3° que, malgré les tortures les plus sévères, on ne put point découvrir que les chrétiens étaient les auteurs de l'incendie du temple de Daphné ; car, si par la voie de la question, on avait eu quelque preuve contre eux, Ammien Marcellin, qui était païen, ne se serait pas contenté de dire qu'ils en avaient été soupçonnés par l'empereur ; il n'aurait pas rapporté le bruit qui en chargeait le philosophe Asclépiade ; 4° Julien dit

que, dès avant l'incendie, Apollon avait abandonné son temple : il n'avait pu connaître cet abandon que de la bouche de ce dieu, ou par la cessation de ses oracles ; abandon qui ne peut-être attribué qu'au voisinage de ce mort, qui lui *causait du chagrin*, ainsi que parle Libanius ; 5° Après l'enlèvement de ce fâcheux mort, Apollon se retire *du milieu des sacrifices qu'on lui offre dans son temple*, selon les expressions de Libanius, et ne peut empêcher le feu de réduire cet édifice en cendres.

Nous pouvons à présent rapporter ce que les Auteurs chrétiens ont écrit de cet événement, puisque leur récit se trouve soutenu de celui des païens, et qu'il peut lui servir d'éclaircissement. Le corps de ce chrétien que Julien ordonna de transporter de Daphné, était celui de Saint Babylas. Le César Gallus, frère de Julien, avait fait placer les reliques de ce saint martyr dans ce bourg en 351, pour arrêter les désordres qui s'y commettaient. La présence de saint Babylas rendit Apollon muet, en sorte qu'il ne rendit plus d'oracles. Les choses demeurèrent en cet état, jusqu'à ce que l'empereur Julien étant venu à Antioche en 362, et offrant un grand nombre de sacrifices à Apollon pour en retirer quelque réponse, le Démon demeura toujours muet. Dieu lui permit néanmoins enfin de parler, pour rendre quelque raison de son silence. Il dit donc qu'il ne pouvait rendre d'oracles, à cause que le lieu de Daphné était plein de corps morts, qu'il fallait les ôter et les transporter ailleurs. Julien commanda alors aux chrétiens d'ôter le corps de saint Babylas. Les fidèles allèrent en foule à Daphné chercher ces saintes reliques, et les transportèrent à Antioche. Après le transport des reliques de saint Babylas, Dieu permit qu'Apollon rendit diverses réponses.

Peu de temps après, le feu du ciel tomba sur le temple d'Apollon, et le réduisit en cendres avec la statue de ce dieu. Julien s'en prit aux prêtres du temple, qu'il fit fouetter. On mit en justice le grand prêtre, et on lui fit souffrir beaucoup de tourments ; car on voulait lui faire dire que ce feu était venu des hommes, et non du ciel. Mais il ne put jamais dire autre chose, sinon que ce feu était descendu du ciel ; il vint même des paysans d'alentour, qui attestèrent qu'ils avaient vu tomber le tonnerre.

(Voyez Philostrate, Sozomène, Ruffin, Théodoret et Saint Jean Chrysostôme, tous auteurs contemporains et fort voisins du temps de ce grand événement).

On aperçoit à présent quel a été le fondement des jugements opposés que Julien et Libanius ont portés sur la présence d'Apollon à

Daphné. Le premier, voyant qu'il ne s'y rendait plus d'oracles, voulut attribuer ce silence à l'abandon que ce dieu avait fait de son temple. Le second, sachant qu'Apollon avait de nouveau rendu des oracles après la translation de saint Babylas, jugea que ce dieu n'avait point quitté Daphné avant l'incendie, quoiqu'il eût par chagrin gardé le silence pendant tout le temps que le corps du saint martyr avait été dans son voisinage. (*Dans Bullet, hist. de l'établ. du Christian., Preuve 76*). Voir la Théologie, *cours complet. t. III. col. 246. ed. Migne 1838*,

---

II. — Encore sur la destruction de l'Idolâtrie.

L'historien Dion (230), homme consulaire, fait un ample récit du renversement des statues et des idoles du Capitole, vers les temps d'Auguste. *Les unes furent renversées par terre; les autres brisées et presque pulvérisées; celles-ci frappées du haut du ciel, celles-là fondues; Les effigies de Remus et de Romulus qu'on adorait, la représentation de la Louve qui les avait allaités, furent détruites par une puissance invisible de l'empire;* quoique ces figures *fussent gravées sur des colonnes de bronze, elles furent brouillées ou effacées.* (Dion, *l. 37*).

Les idoles qu'on adorait dans les bois sacrés ont commencé depuis J.-C. à disparaître du milieu des peuples. Au second siècle on vit tomber dans les Gaules les idoles des Druides avec les rits sanglants de leur culte. Lorsque le règne de J.-C. eut pris le dessus sur l'idolâtrie, les Gentils rejettèrent leurs idoles; ceux qui continuèrent à les adorer, se cachaient dans les villages (*Pagi*); ce qui leur a fait donner le nom de *Payens*; Ils se cachaient de la sorte, parce qu'ils avaient tout à craindre de la part des Césars et des rois devenus chrétiens; ils se livraient à leur culte au fond des cavernes et dans les lieux les plus retirés et les plus secrets.

S. Prosper disait : « J'ai vu dans une ville de la Mauritanie tirer « des cavernes et des souterrains d'anciens simulacres qui y avaient « été cachés, de sorte que toute cette ville fut convaincue de parjure. « Pour ce qui est des autres provinces, tout le monde le sait et l'évé- « nement le démontre assez. » (*Prosp, de promiss. et Præd. parte III. Promiss. 38*). C'est donc avec vérité qu'Isaïe (II. 17) avait dit : « En ce jour-là, l'homme rejettera loin de lui ses idoles d'argent et « ces statues d'or, les taupes, les chauves-souris, qu'il adorait, et il « s'enfuira dans les ouvertures des pierres et dans les cavernes des

« rochers pour se mettre à couvert de la frayeur du Seigneur et de la « gloire de sa majesté. » C'est pourquoi S. Augustin se moquait avec raison des Païens qui ne croyaient pas aux Prophètes hébreux, lorsque ces païens accomplissaient en eux-mêmes les prédictions de ces mêmes Prophètes, *quomodo ergo dicat : non credo prophetis hebræis, quod et in semetipso completum forte cognoscat, quod olim prædictum est a prophetis hebræis ?* (Aug., *l. I. de cons. ev., c. 27 et 28*.

« Maintenant ils cherchent des lieux pour se cacher, lorsqu'ils veu« lent sacrifier, et des endroits pour y cacher leurs dieux, de peur « qu'ils ne soient découverts et brisés per les chrétiens. D'où cela « provient-il ? Si ce n'est de la crainte des lois et des Princes, par le « moyen desquels le Dieu d'Israël fait sentir sa puissance ? *Nunc « certe quærunt ubi se abscondant, cum sacrificare volunt, vel ubi « deos suos retrudant, ne a christianis inveniantur et frangantur. « Unde hoc ? nisi a timore legum atque regum, per quos Deus « Israël suam exerit potestatem.* (Aug., *l.* XIII *contra Faustum*, « *c. 9*). »

III. — L'un des plus célèbres Oracles du Paganisme est réduit au silence par l'avènement de J.-C.

Devons nous mettre au rang des preuves précédentes, celle que plusieurs tirent d'une histoire rapportée par Suidas, Cédrènus et Nicephore ? D'après ces auteurs, Auguste, déjà vieux, fit un voyage exprès dans la Grèce pour y consulter l'oracle sur son successeur à l'empire. L'oracle se tut longtemps, mais enfin vaincu à force de prières et de sacrifices, il fit cette réponse :

Me puer hebræus, Divos, Deus ipse, gubernans,
Cedere sede jubet ; tristemque redire sub Orcum.
Aris ergo dehinc tacitus absedito nostris.

Suidas (*voce Augusti*) ; Niceph., *l. I. c. 17*, et Cedrenus, *hist.*

« Un enfant hébreu, à qui les dieux obéissent et qui est dieu lui« même, me force à sortir d'ici et m'exile tristement dans les Enfers. « Ainsi, César, retirez-vous en silence de mes autels. »

On ajoute qu'Auguste, de retour à Rome, fit élever dans le capitole un autel magnifique à l'honneur du Fils de Dieu avec cette inscription : *Ara Primogeniti Dei*, Autel du Fils Premier-né de Dieu. On dit même que cet autel fut érigé dans le même endroit où ce prince, averti par la Sibylle, avait vu au milieu des airs la figure de la mère de Dieu, rayonnante de gloire et tenant son fils dans ses bras. Mais quelques

critiques rejettent cela comme n'ayant pas un solide fondement ni dans les ouvrages des SS. Pères, ni dans la bonne antiquité sacrée et profane. De plus les auteurs qui le rapportent sont trop éloignés des temps où cela serait arrivé. Cependant la place de cet autel est devenue un objet de vénération ; elle a été entourée de 4 colonnes en 1130, et surmontée d'une magnifique coupole en 1603. On croit à cette tradition.

La certitude du silence imposé par le Fils de Dieu à tous les Oracles païens, a donc fait aussi ajouter foi à ce récit, quoi qu'il semble à certains auteurs qu'il ne faut pas trop s'y appuyer.

IV. — Autre fait d'un empereur païen, qui montre que Jésus est le Maître des Puissances Infernales. — Extrait historique des ouvrages de S. Grégroire de Nazianze [1].

Le fait que je transcris, dit cet illustre Père de l'Eglise, est relaté par un certain nombre de personnes ; il n'y a rien qui ne soit conforme à la foi ; et le téméraire qu'il nous fait passer sous les yeux est l'apostat Julien.

Julien voulut descendre dans un antre formant sanctuaire, et considéré comme inaccessible à cause des terreurs qui en assiégeaient l'entrée. Il prit pour guide un homme bien digne de pareils repaires, à le juger par son goût pour l'imposture, et par son expérience pour ces sortes de pratiques.

Or, il est à savoir qu'un des procédés de divination usités par les gens de cette espèce, consiste à s'enfoncer dans de sombres et noires cavernes, afin d'y converser sur les mystères de l'avenir avec les démons souterrains. Serait-ce à cause du goût qui caractérise ces Esprits pour les ténèbres, parcequ'ils ne sont eux-mêmes que ténèbres ; serait-ce que ces Esprits sont artisans des mauvaises œuvres, qui cherchent et veulent les ténèbres : serait-ce qu'ils fuient les hommes pieux qui habitent la terre, et dont la société ou la présence est pour eux un élément de faiblesse ? Qu'importe le motif ?... Julien descend ! Des bruits étranges se font tout aussitôt entendre, d'affreuses émanations se répandent, et je ne sais quelles fantasques visions, quels spectres de feu frappent ses regards. Des terreurs de plus en plus accablantes se glissent dans son âme et l'envahissent.

Frappé de l'étrangeté de ce spectacle, car il ne s'était livré qu'assez tard à l'étude de ces mystères, il a recours à la croix, son ancien préservatif ; il s'en signe pour mettre en fuite ces terreurs, et il implore

1. S. Greg. Naz., *oratio 4, cap.* 54, 55, 56, *etc., p.* 127.

comme un auxiliaire Celui dont il est devenu le persécuteur (*le Christ*).

Le signe de la Croix opère avec sa toute puissance. Les démons reculent ; les spectres sont chassés. Que s'en suit-il ? C'est que le crime reprend haleine ! L'audace renaît au cœur de Julien ; il revient à la charge, et les mêmes fantômes de le presser encore. Une seconde fois il a recours au signe de la Croix, et l'action des démons reste de nouveau suspendue. Le disciple s'arrête et ne sait plus que faire ! Alors son guide sacré, s'attachant à lui, et prétendant lui expliquer la vérité, prononce ces paroles sinistres : — « Nous avons été pour eux, non pas un objet de terreur, mais d'abomination. Celui qui triomphe est le pire de tous. » Il dit, persuade son disciple, et l'entraîne dans le gouffre de la perdition. — En effet, du jour où son âme consentit à ces actes si criminels, les Esprits Infernaux le possédèrent.

V. — Autre fait traditionnel, qui montre que toutes les fausses divinités du monde païen étaient soumises à la domination de Jésus le Messie.

L'île de Sain, ou de Séna, située sur la côte occidentale de la Basse-Bretagne, est la plus sacrée de ces îles sauvages. Elle tire son nom, de même que l'île des Semnites[1], qui en est assez voisine, des prêtresses Semnès, ou Senès, par lesquelles elle était peuplée, et dont la grande divinité se nommait *Néhélennia*. — Néhélennia, c'est-à-dire encore sous d'autres dénominations, *Benzonia*, *Hérodias*, *Helaunus*, Ελη, *Sélênê*, la Grande Déesse *Diane*, ou *Vénus-Uranie*, le grand cabire de la navigation.

Les prêtresses de cette déesse, par la puissance de l'antique magie, touchaient les maux et les guérissaient. Dès qu'elles étaient sous l'empire magique de la divinité infernale, elles prenaient un air formidable au frémissement convulsif de leurs lèvres, ciel et terre se mêlaient, les flots et les vents ébranlaient les fondements de l'île ; tout était mugissement et tourbillons, tout était feu, flamme et tonnerre, tout devenait terreur et mort ! Eux seuls les apôtres de J.-C., le vainqueur des démons, se sentirent assez forts pour ne point reculer devant ces intraitables prêtresses de Néhélennia. Eux seuls triomphèrent devant les prêtres du mont Hélaunus, dans le Gévaudan.

1. *Galli Senas vocant*, dit Pomponius Mela.

L'oracle du même Dieu se tut en présence des reliques de S. Hilaire de Poitiers, déposées par l'évêque de Mende vers la fin du IV[e] siècle 1.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Avant J.-C., l'Empire du Démon était puissant et presqu'universel. — Depuis J.-C., ce même règne du Démon a cessé.

I. — C'est un fait constant qu'avant l'avènement de N. S. le règne de Satan s'étendait par tout l'Univers ; que la terre était pleine d'idoles, d'édifices et de temples, qui leur étaient consacrés. Les maisons avaient pour dieux, les Lares ou les dieux Pénates ; l'Océan et les mers, Neptune ; les Enfers, Pluton, Proserpine ; les Jardins, le dieu Terme ; les montagnes et les vallées, les fontaines et les fleuves, les vertus et les vices, avaient leurs dieux particuliers, qu'on adorait. On dressait des temples à la chasteté dans la personne de Diane, comme à Ephèse ; à l'impudicité, dans la personne de Vénus et d'Adonis, comme à Cythère, à Paphos, et partout ailleurs. Ces superstitions gagnaient même jusque parmi le peuple de Dieu, parmi les Hébreux, avant, pendant, et après la captivité de Babylone. Avant la captivité, ce peuple, quoique séparé des autres peuples par Dieu même, *immolait* cependant *ses fils et ses filles aux Démons*, (ps. 105, v. 37), entrainé qu'il était par l'exemple général. L'idolâtrie régnait dans tous les pays voisins de la Palestine. Chez les Ammonites, on immolait des enfants à Moloch ; chez les Moabites, à Béelphégor et à Chamos ; chez les Philistins, à Dagon et à Béelzébub ; chez les Sidoniens, à la déesse Astarté ou Astaroth ; à Damas, à des idoles de tout genre ; Dans la Judée même, dans la vallée d'Ennon, située au bas de Jérusalem, on sacrifiait à Moloch et aux divinités des nations. Il y eut de tout temps quantité de devins, de faux-prophètes, etc., sous Saül et sous les différents rois d'Israël et de Juda. Sous les Maccabées, on immolait encore au Dieu de Tyr. Si l'idolâtrie pénétrait avec tant de force jusque dons l'héritage choisi du vrai Dieu, qui pensera qu'elle

1. Académie Celtique, n° 7, p. 31. etc. ; n° 8, p. 224, 225, etc., etc. ; — Voir don Brésillac, don Martin, *Religion des Gaules*, *t. I. p.* 176 *à* 185 *et t. II. p.* 52 ; — M. G. des Mousseaux, *Dieu et les dieux*, ou un voyageur chrétien devant les objets primitifs des cultes anciens, les Traditions et la fable ; — *Mœurs et pratiques des démons*, *p.* 65.

n'eut pas fait des progrès considérables partout le reste du monde ? Aussi n'y avait-il pas de lieu où le règne du Prince des ténèbres ne fut établi. Le Démon dominait véritablement : il agissait dans l'air, dans les eaux, dans les déserts, dans les songes ; il pouvait rendre certains oracles, s'emparer même des corps des hommes, et les tourmenter dans certains intervalles.

Tout cela est attesté et confirmé par les principes de la doctrine chrétienne, par la doctrine ou philosophie Platonicienne, par les Histoires Apostoliques, par celles de Pallade, de S. Grégoire de Tours, (Dialogues), de Socrate, de Ruffin, de Théodoret, des autres historiens et des Docteurs. Nous avons vu comment un des SS. Pères, rappelant ce que dit S. Jean (*Apoc*, XIII. 13), touchant le Démon *qui opérera de grands prodiges, jusqu'à faire tomber le feu du ciel*, enseigne « qu'il ne faut pas s'en étonner, puisque le Démon a par lui-même le « pouvoir de faire ces choses par des opérations magiques, et avec « l'aide et l'assistance des Esprits Infernaux et rebelles qui le ser« vent. » (*S. Irén.*, *l.* *V.* *c.* *28*).

II. — C'est également un fait certain que le règne visible de Satan a été détruit par J.-C. ; car les possessions par les Esprits Impurs des Démons ont disparu depuis l'établissement de son Evangile : Elles devinrent même si rares depuis son avènement, que nos Incrédules ont cru qu'ils pouvaient en nier l'existence. Mais il est certain, par un nombre infini de témoignages, tant profanes que sacrés, que les possessions ont été très-nombreuses avant J.-C. : les faits que nous avons rapportés plus haut, les fonctions d'Exorcistes, instituées tant parmi les Anciens Juifs que parmi les premiers Chrétiens, sont des monuments incontestables et encore existants des innombrables possessions d'autrefois.

Il ne sert de rien de supposer très-gratuitement, avec certains philosophes modernes, que ces possessions n'étaient que des maladies de nerfs ; car outre que les Médecins de cette époque eussent été assez habiles pour les diagnostiquer, les juger, et pour les guérir, si elles n'eussent demandé que l'application de certains médicaments, il faudrait encore étrangement dénaturer tous les faits de l'histoire et les témoignages mêmes de l'Antiquité Ecclésiastique et Païenne. Car comment quelques paroles, soit de J.-C., soit des Chrétiens, eussent-elles pu guérir sur-le-champ, radicalement, et pour toujours, une longue maladie invétérée, très-violente, qui ôtait souvent toute connaissance au possédé, le déchirait, le tourmentait, le rendait insupportable à lui-même et à la société, dont il était obligé de se séparer ;

une maladie qui avait duré depuis l'enfance, après avoir en vain épuisé toutes les ressources de l'art médical ? Comment ces deux Géraséniens possédés, qui habitaient tout nus dans des sépulcres, et que leur fureur indomptable et persévérante avait fait reléguer loin de toute compagnie, devinrent-ils si calmes et si sensés à l'instant même que Jésus chassa les Démons qui les possédaient ? Comment, s'il ne se fut agi que de névralgies, ces maladies se fussent-elles tout-à-coup emparé des pourceaux qui passaient dans la campagne, et les eussent-elles agités à leur tour jusqu'à les pousser et à se noyer tous dans la mer ?

Comment la femme Syrophénicienne a-t-elle pu retrouver ***délivrée du Démon***, sa fille qui n'avait pas même vu son Sauveur ? Quelle est cette maladie qui répondait insolemment aux Exorcistes Juifs, aux fils de Scèva, prince des Prêtres, qui se rendit maître de ces sept forts jeunes hommes, les battit, les déchira, les dépouilla de leurs vêtements, et les laissa tout nus et couverts de blessures ? ***Act. XIX. 13.*** Pourquoi, depuis que J.-C. parut et que ses disciples chassèrent efficacement tous les Démons par des exorcismes et par l'invocation du nom de Jésus, le Peuple Juif et les Païens commencèrent-ils à voir disparaître, sans retour, les possessions et les faux-dieux, auteurs de ces possessions ? Que les Juifs et les Incrédules nous expliquent pourquoi ces Juifs et ces Païens ne virent plus, depuis l'établissement du Christianisme, reparaître ces possessions ou ces genres de maladies. Du reste, un homme qui détruirait pour jamais dans le monde, par exemple, le règne de la fièvre ne nous semblerait-il pas avoir fait un très-grand prodige ?

On dira peut-être : « Mais le règne des possessions n'a pas été « détruit, puisqu'on en a encore vu depuis J.-C., même parmi les « Chrétiens. » — Je réponds à cela, qu'il est vrai que quelques unes ont encore existé depuis ; mais ce n'a été qu'en très-petit nombre et à de longs intervalles, comme pour rappeler et démontrer aux hommes quelles ont pu et dû régner avant J.-C., et comme pour leur faire comprendre ce qu'était dans les époques anciennes ce mal, dont J.-C. a si heureusement délivré le genre humain. Mais aussi ce fléau a été si rare depuis, que bien qu'il soit encore arrivé comme d'une manière exceptionnelle, cela n'empêche point toutefois qu'on ne puisse dire avec une très-grande vérité, que N. Sauveur en a détruit le règne. Tous les pays où est adoré J.-C., sont délivrés de la puissance du Démon. De plus, c'est J.-C. qui a fait disparaître l'idolâtrie et tous les cultes érigés à tous les vices et à l'impureté même. Satan n'a plus

guère d'empire sur le corps des Chrétiens ; il ne les domine plus, si de leur propre volonté, ils ne s'assujettissent à lui.

S. Augustin s'exprime ainsi à ce sujet :

« Ante adventum Christi, fratres charissimi, solutus erat diabolus : Veniens Christus, fecit de eo, quod in Evangelium dictum est : Nemo potest intrare in domum fortis, et vasa ejus diripere, nisi prius alligaverit fortem. Venit ergo Christus et alligavit diabolum. Sed dicit aliquis : si alligatus est, quare adhuc tantum prævalet ? Verum est, fratres Charissimi, quia multum prævalet : Sed tepidis et negligentibus, et Deum in veritate non timentibus dominatur. Alligatus est enim, tanquam innexus canis catenis, et neminem potest mordere, nisi eum qui se illi mortiferâ securitate conjunxerit. Jam videte, fratres, quam stultus est homo ille, quem canis in catena positus mordet. Tu te illi per voluntates et cupiditates sœculi noli conjungere, et ille ad te non prœsumit accedere. Latrare potest, mordere omnino non potest, nisi volentem. Non enim cogendo, sed suadendo nocet ; nec extorquet a nobis consensum, sed petit. »

« Avant l'arrivée du Christ, mes frères bien-aimés, le démon était déchaîné, et, lorsque le Christ arriva, il fit du démon ce qui est dit dans l'Evangile : *Personne ne peut entrer dans la maison du fort-armé, ni enlever ses vases, à moins qu'il n'ait auparavant enchaîné le fort-armé.* Le Christ vint donc, et enchaîna le démon. Mais, demande-t-on, s'il est enchaîné, pourquoi a-t-il donc encore tant de puissance ? Il est vrai, mes très chers frères, qu'il a encore beaucoup de force : Mais il n'a d'empire que sur les âmes tièdes, indifférentes, et dépourvues de la crainte de Dieu. Car il est enchainé comme le chien l'est par ses chaînes, et il ne peut mordre que celui qui s'approche de lui, avec une fatale sécurité. Voyez, mes frères, combien est insensé cet homme qui se laisse mordre par un chien, attaché par la chaîne. Ne vous approchez donc point de lui par les désirs et les passions du siècle, et alors il ne songera pas à vous attaquer. Il peut aboyer, mais il ne peut mordre que celui qui le veut bien. Car il nuit, non en nous forçant au péché, mais en nous y engageant : il ne nous arrache pas notre consentement, mais il le sollicite. »

Mais dans l'Apocalypse, XVI. 14, il est annoncé qu'il *sera remis en liberté d'agir, de séduire et de faire du mal*, au jour de l'Antechrist ; que *les Démons feront des prodiges et iront séduire l'esprit des Rois pour les armer contre le Règne de Dieu.* Dans ces derniers temps, les prestiges de la magie et de Satan reparaîtront avec éclat. S. Paul dit, *2 Thess. II. 8*, que l'Antechrist fera par l'opération de *Satan toute sorte de signes et de prodiges menteurs*, pour séduire ceux qui n'ont pas cru à la vérité ; *la Bête*, dit S. Jean, *Apoc. XIII. 13, ira jusqu'à faire descendre le feu du ciel.* S. Jean et S. Paul annonçaient que la génération, où ils vivaient, ne se passeraient pas, qu'on ne vit paraître déjà l'Antechrist et les signes de Satan. On vit, en effet, une image des derniers temps dans la fureur

des Empereurs et des rois persécuteurs, dans les signes extraordinaires d'Apollonius de Thyane, et dans les prestiges des autres magiciens et des faux-prophètes, qui précédèrent le jugement et la dernière heure de Jérusalem. (*On peut voir à ce sujet le chapitre qui traite des miracles de J.-C.*, *5 et 6 col.*). A cette époque, S. Paul avait soin de prémunir les fidèles contre les séducteurs qui commençaient à paraître et qui agissaient par l'Esprit de ténèbres, *Rom. XVI. 20 : Que le Dieu de paix*, leur disait-il, *broye bientôt Satan sous vos pieds. Que la grâce de N. S. J. C. soit avec vous !*

Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris
[velociter !

— Je ne saurais ici passer sous silence les phénomènes surnaturels, analogues à ceux prédits par J.-C., qui se sont opérés de nos jours, et qui semblent à plusieurs bons esprits de notre siècle annoncer les derniers temps.

Des personnes réunies autour d'une table qu'elles touchent avec leurs doigts en même temps qu'elles font une chaine avec leurs mains, communiquent bientôt à ce meuble un mouvement de rotation lent ou rapide, sans qu'on puisse l'attribuer à aucune impulsion volontaire donnée par les assistants. Ces tables tournent parfois avec une grande vitesse ; quelques-unes sont d'un tel poids, qu'il serait impossible aux auteurs de l'expérience de les mouvoir par le seul contact des doigts qu'ils emploient pour produire le phénomène.

Pendant plusieurs mois on se borna à faire tourner des tables. Mais on sortit bientôt de cet ordre de faits : à l'imitation de ce qui se pratiquait depuis plusieurs années aux Etats-Unis, on s'est mis à interroger les tables, et, chose merveilleuse ! les tables ont répondu. Ces tables questionnées par les assistants, ont levé le pied et frappé des coups en nombre égal à l'ordre numérique qu'occupe la lettre qu'elles voulaient désigner, de manière à former des mots et des phrases ; d'autres fois leur langage a été plus prompt encore et plus évident : elles ont écrit elles-mêmes les réponses aux questions à l'aide d'un crayon enfoncé dans un panier d'osier qu'on avait placé sur une table couverte d'une feuille de papier blanc.

Quoique tous les essais pour produire ces phénomènes n'aient pas réussi, les faits des *tables parlantes* ont été vus cependant par un si grand nombre de personnes de tous les rangs de la société éclairée, qu'il serait impossible d'en nier la réalité, au moins d'une manière absolue, et désormais rien n'empêchera la curiosité de tenter fréquemment de nouvelles expériences de la même nature

Ces phénomènes, ridicules en apparence, sont si sérieux, que le P. Ventura les regarde comme *un des plus grands événements de notre siècle,* et que le P. Lacordaire les appelle *un demi-jour effrayant sur le monde invisible.*

Parmi les innombrables témoins de ces merveilles figurent des médecins marquants, des membres de l'Institut, des professeurs de Facultés, des Ecclésiastiques du plus grand mérite ; car presque tout le monde, en France et en Europe, cherchait à faire tourner et parler des tables ; les journaux politiques de toutes les nuances en entretenaient le public ; les livres et les brochures sur ce sujet se sont tous les jours multipliés. Cette espèce d'épidémie morale, si répandue en France, était bien pire aux Etats-Unis : dix ou douze énormes journaux quotidiens y étaient consrcrés au récit de ces faits ; plus de 500 mille spectateurs s'y livraient à ces pratiques, aux quelles ils avaient une aptitude spéciale ; toutes les villes de l'Union avaient leurs cercles magiques.

Or, les faits des *tables tournantes et parlantes* peuvent être rapprochés d'autres phénomènes prodigieux qui ont avec eux la plus grande analogie, et, suivant le sentiment commun des auteurs catholiques, la même origine ; tels sont ceux du *Somnambulisme magnétique, — des convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard* ; — *des Trembleurs des Cévennes ; — des possédées de Loudun* ; — *la Sorcellerie* ; — *les Revenants ; — la Nécromantie* : — *la Magie; — les Possessions* ; — *les Pythonisses* ; — les Oracles anciens ; — *les Esprits frappeurs; — les Apparitions* ; — *les Evénements du Presbytère de Cideville ; — la Femme électrique ; — le Mesmérisme ;* etc.

Toutes ces différentes manifestations de l'Esprit de Satan et de la puissance de ses Anges, ont été réprimées et anéanties, aux diverses époques, par le pouvoir divin de J.-C., vainqueur des Enfers.

En somme, les faits dont nous parlons, quoique déplorables en eux-mêmes, sont néanmoins utiles à deux fins. — Ils fournissent tout d'abord une arme puissante contre la classe si nombreuse des Matérialistes. En effet, si les démons et les âmes des morts peuvent se mettre en communication avec les vivants, ils existent donc ; il y a donc un autre monde, le monde des Esprits et une vie future.

Ils démontrent *en second lieu,* (et c'est là le grand fait que nous avions à établir), que Jésus-Christ, a, par lui-même et par ses Disciples, sur tous les points du Globe, vaincu les Esprits Infernaux qui règnaient en maîtres sur l'Univers avant son avènement ; — qu'il a

miraculeusement détruit leur règne, leurs autels, leur influence si pernicieuse ; — que, depuis son apparition sur la terre, il a constamment abattu les têtes sans cesse renaissantes de l'hydre Infernale, et planté l'étendard du vrai Dieu sur les ruines de la domination, autrefois universelle, de Satan.

Voyez sur ce sujet le chapitre 21 (art. 7), de la III[e] partie de l'excellent ouvrage de Duguet, intitulé *Principes de la foi chrétienne, tom. 3. p. 46, 52*. Sa doctrine est parfaitement conforme à tout ce que la tradition catholique nous a appris sur ce point.

LIVRE CINQUIÈME

LES

INSTITUTIONS

DIVINES

DU

CHRIST

Haurietis aquas in gaudio de Fontibus Salvatoris.

Vous puiserez avec joie les eaux de la Vie Eternelle aux Fontaines du Sauveur.

(ISAIE, XII. 3.)

IDÉE GÉNÉRALE ET PRÉLIMINAIRE

Le Christ, Sauveur du monde, doit relever la créature de la malédiction du péché, et rétablir les rapports intimes de l'humanité avec Dieu. Son œuvre devant avoir le caractère de l'universalité, embrasser tous les siècles et toutes les nations, réunir en un même corps mystique les hommes de tous les temps et de tous les pays, le Christ présentera, non seulement à ses contemporains durant les jours de sa vie terrestre, mais encore à tous les hommes qui existeront partout et toujours, les moyens de participer à la vie divine en s'unissant à Celui qui en est la source.

Il instituera donc un nouvel ordre de choses, plus efficace et plus excellent que l'Ancien : il créera dans son Royaume, c'est-à-dire dans son Eglise, un ministère pastoral tout nouveau, pour la distribution de la Parole Divine, — une *autorité* perpétuelle, chargée de conduire les âmes au salut, de diriger les esprits dans la voie de la foi véritable, aussi infailliblement que l'autorité de Dieu même.

Ensuite, pour unir le Peuple élu à son Dieu, aussi intimement que la vigne est attachée au cep, pour favoriser l'accroissement de la foi et de la justice, il confiera aux nouveaux ministres avec le pouvoir d'annoncer les vérités révélées, celui d'administrer les Sacrements, canaux visibles des vertus et des grâces divines, dont il est lui-même la source invisible.

Il fera résider constamment dans ses ministres la vertu et la puissanee qui opère la rémission des péchés et la sanctification des âmes, aussi sûrement que la vertu du Christ lui-même. Par l'intermédiaire de ces nouveaux chefs, ses représentants, et par le moyen de ces fontaines perpétuelles de salut, l'œuvre du Rédempteur persévérera dans le monde, s'y développera, y fructifiera, à l'immense avantage de toutes les générations futures.

TITRE I

De ce qui concerne le Nouveau Testament.

L'ALLIANCE OU LA LOI ANCIENNE SERA ABOLIE, LORSQUE LE NOUVEAU MÉDIATEUR, LE MESSIE, APPORTERA SA LOI NOUVELLE. — CELLE-CI SERA TOUTE SPIRITUELLE, SERA UNIVERSELLE ET ETERNELLE.

CHAPITRE Ier

LA LOI OU L'ALLIANCE NOUVELLE DE JÉSUS A ÉTÉ LE TERME DE L'ANCIENNE, — ELLE EST SPIRITUELLE, UNIVERSELLE : ELLE DOIT TOUJOURS DURER.

INSTITUTION DE LA LOI NOUVELLE ET ABOLITION DE L'ANCIENNE

PREMIÈRE COLONNE

ORACLES PROPHÉTIQUES.

ARGUMENT. — I. Un Prophète semblable à Moïse, doit un jour annoncer une loi nouvelle, comme Moïse annonça la Loi ancienne.

II. — Dieu marque qu'il n'a plus pour agréables les cérémonies ni les sacrifices de la Loi Mosaïque. — Il annonce une Alliance nouvelle.

III. — La Loi nouvelle sera promulguée pour tous les hommes, pour les Gentils comme pour les Juifs.

IV. — Isaïe marque en quoi consisteront la Loi et l'Alliance nouvelle du Christ.

V. — L'Ancienne Economie sera oubliée lors de l'établissement de la Nouvelle.

VI. — La Nouvelle Loi du Nouveau Testament sera spirituelle, universelle, éternelle.

VII. — Quand l'Ancienne Alliance sera abolie, une Nouvelle Alliance plus parfaite sera instituée.

VIII. — La Nouvelle Alliance est promise très formellement.

IX. — Ezéchiel annonce également l'institution de cette Alliance Nouvelle et spirituelle en même temps que l'abolition de l'Ancienne.

X. — Le Messie appelé David, sera le Médiateur de la Nouvelle Alliance, qui doit être spirituelle, universelle, éternelle.

XI. — Daniel témoigne que le Messie instituera une Nouvelle Alliance et qu'il abolira l'Ancienne.

XII. — Malachie confirme toutes les précédentes prophéties.

DEUXIÈME COLONNE

TRADITIONS ET INTERPRÉTATIONS DE LA SYNAGOGUE ET DE L'ÉGLISE.

ARGUMENT. — I. Le Messie doit instituer une Nouvelle Alliance ou Loi Divine, plus parfaite que l'Ancienne, et destinée aux Gentils comme aux Hébreux.

II. — A l'époque où la Loi du Messie s'établira, la Loi Mosaïque devra cesser avec ses pratiques cérémonielles. — (*Talmud*).

III. — L'éclat des choses qui auront lieu aux jours du Messie et sous la Nouvelle Economie, fera oublier et effacera celles qui eurent lieu du temps de Moïse, sous l'Ancienne Alliance. (*Ibid.*)

IV. — La Nouvelle Loi aura le caractère de l'universalité.

V. — Récit des Docteurs Hébreux tendant à montrer la nécessité d'une Loi nouvelle donnée par Dieu même.

VI. — Un jour, tous les sacrifices légaux seront abrogés.

VII. — Tout ce qui était déclaré immonde par la Loi Ancienne, sera rendu pur et licite par la Loi Nouvelle du Messie.

VIII. — La Circoncision charnelle doit être convertie en une circoncision nouvelle, spirituelle.

IX. — La Loi Mosaïque est soumise à la mutabilité.

X. — Elle ne doit régner que jusque vers l'an 4000 du monde.

XI. — Les Traditions des peuples idolâtres annoncent le nouvel ordre de choses que doit créer le Sauveur des nations.

XII. — Le poëte Ménandre reproduit presque les expressions des Prophètes.

XIII. — Le Messie doit un jour découvrir la fin et les mystères de la Loi. — (*Talmud*).

TROISIÈME COLONNE.

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

ARGUMENT. — I. La Loi Mosaïque a été abrogée à l'avénement de Jésus.

II. — Jésus annonce que les dispositions légales de l'Ancienne Alliance sont abolies. — Tout est renouvelé et créé à neuf.

III. — Dieu fait connaître par des révélations et par des miracles publics, que l'Ancienne Loi est abolie par l'établissement de la Loi et de l'Alliance nouvelles, universelles, de Jésus.

IV. — Le premier Concile catholique, œcuménique et apostolique, appuyé sur l'inspiration et sur les témoignages miraculeux de l'Esprit-Saint, décide et déclare solennellement que la loi Mosaïque n'est plus obligatoire.

V. — S. Paul prêche en tout lieu et enseigne que la Loi de Moïse est abrogée.

VI. — Jésus a institué une Loi ou Alliance Nouvelle, Spirituelle, universelle et devant toujours durer.

VII. — La précédente proposition est longuement développée, prouvée dans les Ecritures du Nouveau Testament.

QUATRIÈME COLONNE

TRADITIONS DES PÈRES PRIMITIFS.

ARGUMENT. — I. Les premiers Pères et Docteurs de l'Eglise ont unanimement enseigné que l'Ancienne Loi était abrogée et que la Nouvelle était instituée par Jésus. — *S. Barnabé.* — *S. Clément de Rome*, disciple des Apôtres.

II — Jésus nous a délivrés du joug pesant du Deutéronome. — On ne doit conserver que le seul Décalogue. — *Constit. Apost.*

III. — On a conservé un point de l'Ancienne Loi. — Comme le Deutéronome, l'Evangile commande l'offrande des dons pour l'entretien des ministres sacrés et pour les besoins des pauvres. — *Constit. Apost.* — *Orig.*. *S. J. Chrysost.*, *S. Epiph.*, *S. Ambr.*, *S. Aug.*, *S. Jérôme.*

IV. — Que Jésus ait aboli la Loi Ancienne, institué un Testament nouveau, spirituel, universel et éternel. c'est ce qu'enseigne S. Justin, martyr.

V. — Le chapitre IX du IVe Livre de S. Irénée, adv. *hær.*, contient le même enseignement.

VI. — Tertullien,

VII. — S. Cyprien,

VIII. — Clément d'Alexandrie,

IX. — Eusèbe de Césarée,

X. — Tatien, etc., s'expriment dans le même sens sur les deux Testaments.

XI. — Dieu demande désormais un culte nouveau — *Clém. d'Alexandrie.* — *Tertullien.*

CINQUIÈME COLONNE

AVEUX DES JUIFS, ENNEMIS DE J.-C.

ARGUMENT. — I. Peu après l'avènement de Jésus, les Juifs n'eurent plus ni temple, ni autel, ni sacrifices, ni prêtres, ni sacerdoce. — Le culte extérieur de l'Ancienne Loi fut aboli *de fait.*

II. — Dieu avait annoncé par des signes et par des prodiges, qu'il se séparait des Juifs incrédules ; qu'il rompait et détruisait l'Ancienne Alliance qu'il avait contractée autrefois avec ce peuple. — *Fl. Josèphe.* — *Talmud de Jérusalem*, et *Talmud de Babylone.*

III. — Jésus a été cause de l'anéantissement de la Loi Mosaïque. — *R. Maïmonides*, etc.

IV. — Suivant la Tradition du Talmud, les observances légales, défendues et détruites par les Romains, ont été rétablies et rendues aux Juifs par le Démon.

V. — Jésus, en instituant son Testament Nouveau, a voulu abolir l'Ancien. — *Sepher Toldos.*

VI. — La Synagogue moderne reconnait l'anéantissement de son culte.

VII. — Témoignage des Ebionites sur ce point.

VIII. — La Loi Evangélique sauve ceux qui la suivent. — *Doctrine de Mahomet dans le Coran.*

SIXIÈME COLONNE

TÉMOIGNAGES ET AVEUX DES PAIENS HOSTILES A L'ÉVANGILE.

ARGUMENT. — I. Le témoignage païen de Tacite prouve que Dieu, peu après la venue de J.-C., rompit l'Ancienne Alliance qu'il avait faite avec les Juifs, — et qu'il se sépara d'eux et de leur Temple.

II. — C'est J.-C. qui a empêché que désormais le Temple de Jérusalem ne fut le lieu unique, où l'on dût offrir à Dieu des adorations et des sacrifices.

III. — Celse et Lucien (*an 100 à 150*) parlent de la substitution de la Nouvelle Loi et Doctrine de Jésus aux anciens usages de la Loi Mosaïque. — Celsus, *apud Orig.* — Lucien, *in vita Peregrini et in Dial. Philopatris.*

IV. — Le fait historique et divin de l'institution de la nouvelle Loi du Sauveur est consigné dans les traditions des anciens peuples : 1° de *l'Inde ;* — 2° de *la Chine ;* — 3° des *Tartares ;* — dans les *Védas*, — le *Chou-King*, et autres Livres canoniques de l'Orient.

V. — Conclusion Générale. — Le *Royaume des Cieux*, ou le Règne de Dieu et de son Christ, est fondé sur la terre, et établi pour l'éternité.

PREMIÈRE COLONNE

Les Prophètes.

I. — Un prophète semblable à Moïse, doit un jour annoncer une loi nouvelle comme Moïse annonça la Loi ancienne.

Deut. XVIII. 15 et suiv. Au temps même où Dieu promulgua la Loi mosaïque, il annonça qu'un jour il lui en substituerait une autre, celle du Messie : « Le Seigneur Dieu vous suscitera un Prophète, comme « moi, de votre nation, et d'en« tre vos frères ; c'est lui que « vous écouterez. » Un peu après, Moyse ajoute : « Le Sei« gneur m'a dit : je leur susci« terai un Prophète semblable « à vous, ***similem tui***, du mi« lieu de leurs frères : je lui « mettrai mes paroles dans la « bouche, et il leur annoncera « tout ce que je lui aurai com« mandé. Quiconque refusera « d'entendre ce qu'il doit dire « en mon nom, ce sera moi qui « serai le vengeur. » Dieu promet un Prophète ***semblable*** à Moyse. Or l'Écriture dit, ***Deut.*** XXIV. 10, « qu'il n'y a point « eu en Israël de prophète qui « ait ressemblé à Moyse. » Les autres prophètes qui lui ont succédé dans l'Ancienne Alliance n'ont point donné de nouveaux commandements, ils n'ont été que les interprètes de la première Loi; le dernier d'entr'eux, Malachie, finit sa prédiction en disant : « Souvenez-vous de la « Loi de Moyse, IV, 4. » Ainsi les paroles du Deutéronome ne regardent point les Prophètes du vieux Testament ; elles ne prédisent que le Christ, unique Médiateur de la Nouvelle Alliance. Lorsque celle-ci sera établie, l'ancienne devra nécessairement être abolie. — S. Pierre, S. Aug., Eusèbe, Strab., Cajet., Joseph Acosta, Vatable, de Lyre, Emmanuel Sà, etc. entendent ce texte du Christ.

DEUXIÈME COLONNE

L'ancienne Synagogue.

I. — Le Messie doit instituer une nouvelle alliance ou loi divine, plus parfaite que l'ancienne et destinée aux Gentils comme aux Hébreux.

Et d'abord le mot ***Bérith***, c'est-à-dire ***Testament*** ou ***Alliance***, a dans les Prophètes la même signification que le mot ***Loi***, comme on le voit dans le livre ***Melchita***, où, sur ces paroles du 12[e] chap. de l'Exode, ***in decimo mensis hujus***, il est dit : « ***Berith***, c'est-à-dire ***Tes« tament*** ou ***Alliance***, ne signi« fie pas autre chose que la Loi, « selon ce qui est dit, Deutér. « 29 : Voici les paroles de l'Al« liance, ***haberith seu pacti***. « que le Seigneur commanda à « Moyse de faire avec les En« fants d'Israël dans le pays de « Moab, outre la première al« liance, ***prœter haberith***, i. e. « ***pactum seu fœdus***, qu'il avait « faite avec eux sur le mont « Horeb. Item, Exod. 24 : il « écrivit sur des tables les dix « paroles de l'***Alliance*** ou du « ***Testament***. » Telle est la Tradition des Hébreux. La loi est en effet la condition du Testament ou de l'Alliance. — Qu'ensuite cette nouvelle Loi divine doive être donnée par le Messie et destinée par Lui aux Gentils, c'est ce qu'on lit dans la ***Midras tehillim***. c'est-à-dire ***Explication des psaumes***, in. psal. 20. On y trouve mot pour mot ces paroles : « En ce jour« là le Rejeton d'Issaï ou Jessé « sera comme un signe exposé « aux yeux des peuples. Le « Rabbin Hanina a dit : le « Messie ne viendra que pour « donner des préceptes nou« veaux aux Gentils, ***non est « rex Messias venturus, nisi « ad danda nova prœcepta « Gentibus, ut sunt succa uth« philin***, etc. Mais les Israëlites

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

(1 exp. littér.). — Voy. *Tirin. in hunc locum*, Houtteville; Corn. à Lap.

II. — Dieu marque qu'il n'a plus pour agréables les sacrifices et les céremonies de la Loi Mosaïque. Il annonce une Alliance Nouvelle.

Isaï. I. 11 et suiv. « Qu'ai-je « à faire de la multitude de vos « victimes? J'en suis dégoûté. « Je n'aime point les holocaus- « tes des béliers, ni la graisse « de vos troupeaux, ni le sang « des agneaux et des boucs. Ne « m'offrez plus de vaines obla- « tions ; l'encens m'est en abo- « mination. *Non feram* je ne « puis plus souffrir vos nouvel- « les lunes, vos sabbats, ni vos « autres fêtes. Je hais vos so- « lennités des premiers jours « du mois, elles me sont deve- « nues à charge, et je suis las « de les souffrir. » Dieu a donc le dessein de les supprimer : mais ce ne sera que sous le Nouveau Testament dont il annonce ensuite les mystères. Tel est le sens suivi par S. Cyprien, S. Justin, Tertul., S. Cyril., S. Basile, Procope, Denis, de Castro, etc.

III. — La Loi Nouvelle du Christ sera promulguée pour tous les hommes, Juifs et Gentils.

Isaï II. 2 et suiv. « Dans les « derniers temps, tous les Gen- « tils afflueront à l'Eglise du « Messie, en disant : Allons, « montons à la Montagne Sainte, « à la Maison du Dieu de Jacob. « Il nous enseignera ses voies, « et nous marcherons dans ses « sentiers, parce que la Loi « sortira de Sion, de *Sion exi-* « *bit lex*, et la Parole du Sei- « gneur de Jérusalem. »

Cette prophétie est renouvelée dans les mêmes termes par Michée IV. I. et suiv.

Tous les Interprètes s'accordent à reconnaitre dans cet

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« apprendront la Loi de la bou- « che du Dieu saint et béni, « selon qu'il est dit. Isaï, 54 : « et tous tes fils seront instruits « par Dieu. Et quelle est la « raison de ceci? C'est qu'il est « dit, Isaï, XI, *ad eum gentes* « *studebunt*, c'est-à-dire « les « Gentils porteront toute leur « attention vers lui, » vers ce « roi Messie, auquel, suivant le « R. Hanina et le R. Aha, le « Dieu saint et béni accordera « une portion de la gloire et de « l'honneur célestes. » Ainsi parle la tradition Hébraïque. — Le R. Jonathas-ben-Uziel, sur le chap. 42 d'Isaie, reconnait que le Messie doit établir une loi de justice parmi les Gentils, *Gentibus judicium revelabit.* Le R. Salomon est prêt de penser de même, il dit qu'il enseignera la justice aux divers peuples. A ces mots d'Isaïe, c. 42 : *Donec posuerit in terrâ judicium et ad legem ejus Insulæ sperabunt vel expectabunt*, la glose du même Rabbin porte que le mot *Insulæ*, « les pays de la mer ou au-delà les mers, signifie les *Gentils*. La *Midras tehillim* s'accorde en ce point avec ce docteur : elle dit, *in. ps. 21*, que « les Gentils seront bénis dans le Messsie, qui doit être la Bénédiction éternelle. » Le même R. Jonathas glose ainsi sur ce texte d'Isaïe, c. 12, *haurietis aquas cum gaudio de fontibus Jesu, vel Salvatoris* ; vous recevrez une doctrine nouvelle de la part des Elus du Messie-le-Juste. Toutes ces traditions indiquent que le Messie doit apporter aux Juifs et même aux Gentils une Loi nouvelle et plus parfaite. (*Apud Galat. l. X. c. I.*) *et Hieronymum de S. Fide. l. I. c. 9.*

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Oracle la future prédication de la Loi Nouvelle du Messie, qui sera une loi de grâce, de vie et de salut universel. La Loi de Moyse n'est point sortie de Jérusalem ni de Sion, mais du Sinaï. Le R. Abraham, Aben-Erra et les autres entendent ces paroles du temps du Messie.

IV. — La Loi et l'Alliance nouvelles du Christ.

Isaie, (XLII. V. 1 jusqu'au 9e) annonçant spécialement le Messie, dit « qu'il établira la justice « sur la terre parmi les peuples ; « que les nations d'audelà les « mers attendront sa Loi, et « *legem ejus Insulæ expectabunt ;* qu'il sera établi pour « être l'alliance du peuple, *in* « *fœdus populi*, et la Lumière « des nations ; qu'il rachetera « les hommes plongés dans les « ténèbres, » et qu'il renouvellera toutes choses, et toute l'ancienne Economie : c'est ce que signifient les paroles suivantes : « mes premières prédictions sont déjà accomplies. « j'en fais encore de nouvelles, « savoir celles que je viens d'énoncer, et je vous découvre « l'avenir, avant qu'il arrive ; « *nova ego annuntio.* » Le « Messie doit donc apporter *une Loi*, une *Alliance* et une *Délivrance nouvelles.* Tel est sur ce texte le sentiment de tous les Pères et des commentateurs. Il est certain d'ailleurs que ce chapitre regarde littéralement le Christ. Il est confirmé par le chapitre qui suit.

V. — *L'Ancienne Economie sera oubliée. lors de l'établissement de la Nouvelle.*

Isaï XLIII. 18. « Ne vous « souvenez plus des choses pas- « sées ; ne considérez plus ce « que j'ai fait autrefois sous « Moyse 16, 17. Voilà que je « vais faire des choses nouvel- « les ; bientôt elles paraîtront ;

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

II. — Au temps, où la Loi du Messie arrivera. la Loi Mosaïque devra cesser avec ses pratiques cérémonielles. — Talmud.

Dans le *Midras-Cohelcth*, ou commentaire du livre de l'Ecclésiaste, *in. c. 2*, il est dit à ce sujet : « la loi elle-même est « une vanité. Que veut dire « cette parole : la loi est elle- « même vanité ? Le Rabbin « Herkiya a dit que toute loi que « vous apprenez dans ce siècle « est *habelim*, c'est-à-dire, n'est « que vanité devant la Loi du « siècle à venir. » Or, les mêmes docteurs, dans le même endroit du *Midras*, nous enseignent que cette loi du siècle à venir est la loi du Messie, et que les jours du siècle à venir sont les jours du Messie. « Tout « ce qui a précédé, ne sera que « vanité, *erit habel ;* et la Loi, « *Thora*, que l'homme apprend « dans ce siècle, n'est que vani- « té, *Habel*, en présence de la « Loi du Messie, *in conspectu* « *Legis Messiæ.* » Telle est la tradition des Docteurs hébreux.

III. — *L'éclat des choses qui auront lieu aux jours du Messie et sous la nouvelle économie, fera oublier et effacera celles qui eurent lieu du temps de Moyse, sous l'ancienne alliance. — Talmud.* (Voir 1 col. V. VII.

1o Dans la même Explication, c. 1, sur ces paroles : « on ne « se souviendra plus de ce qui « a précédé, ni des choses qui « doivent arriver après, il est « dit : on ne se souviendra plus « de ces choses en les compa- « rant avec celles qui seront « dans le dernier temps. Com- « bien de miracles n'ont pas « été faits en faveur des Enfants « d'Israël, depuis qu'ils sont « sortis d'Egypte, et avant qu'ils « en sortissent ? C'est de ces « miracles qu'il est dit qu'on ne « se souviendra plus des pre- « miers, et de ceux qui les ont

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« *Ecce ego facio nova*, *et nunc* « *orientur*, et vous le verrez. Puis il ajoute qu'il « se formera « un peuple nouveau, et choisi « 20 ; que les Gentils le glori- « fieront 20, 21 ; qu'il déteste « les sacrifices des Juifs ingrats « et perfides, » 23, 24. S. Jean, S. Jér., S. Grég., S. Cyrille, Procope, Tirinus, etc.

Rapprochons encore de cet oracle le suivant qui lui est semblable et qui contient la même idée :

Isaï. LXV. 17, Dieu annonçant la conversion des Gentils avec exclusion des Juifs, dit à ceux-ci : « Vous rendrez votre « nom à mes élus, un nom « d'imprécation ; le Seigneur « Dieu vous fera périr, et il « donnera à ses serviteurs un « autre nom. Celui qui sera « béni en ce nom sur la terre, « sera béni du Dieu de vérité... « Car je vais créer de nouveaux « Cieux avec une nouvelle terre ; « et tout ce qui a été auparavant « s'effacera de la mémoire, sans « qu'il revienne dans l'esprit ; » *Ecce enim ego creo cœlos novos et terram novam ; et non erunt in memoria priora*. Osera-t-on, dit Houtteville, soutenir que ce passage est équivoque ; qu'il peut s'entendre autrement que de la promesse d'un Testament dissemblable de l'ancien ; Je dirai qu'il n'y a rien de clair dans le langage humain, si ces paroles ne sont pas l'évidence dans sa pureté. Que signifie *ce nom* transporté d'un peuple à tous les autres ? *Ce nom* qui doit être en malédiction pour celui-là, et en bénédiction pour ceux-ci ? Qu'on m'explique *ces Cieux nouveaux*, *une terre nouvelle*, ces *premières traces effacées*, et ces autres qui leur succèderont pour toujours. Tout cela peut-il offrir une autre idée que celle d'une alliance nouvelle faite avec un nouveau peuple ?

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« suivis, c'est-à-dire de ceux « qui se feront après la sortie « d'Egypte ; car ils seront effa- « cés de la mémoire par les « prodiges qui se feront dans « les derniers temps, par les « miracles du siècle à venir. » Ce siècle et cet ordre de choses à venir désignent, suivant les Hébreux, le siècle et la nouvelle ère du Messie ; c'est ce que le Targum de Jérusalem déclare aussi ; en traduisant et expliquant ces mêmes paroles de l'Ecclésiaste : *non erit memoria priorum*, *et etiam posteriorum quæ futura sunt*, par ces paroles : « On ne se souviendra « plus de ces choses dans les « générations qui seront dans « les jours du Messie. » Dans l'ancien livre *Bérachot* ou *des bénétictions* du Talmud de Jérusalem, au chap. *Korin*, on lit : « Benzuma a dit : il arrivera « qu'Israël ne se souviendra « plus de la sortie d'Egypte « dans le siècle à venir et dans « les jours du Messie. Et quelle « est la preuve de ceci ? Ce qui « est écrit, Jérém. c. 23 : C'est « pourquoi des jours viendront, « dit Dieu et l'on ne dira plus : « Vive Dieu qui a fait sortir les « Enfants d'Israël de la terre « d'Egypte, » et le reste. Les « Les Sages on dit qu'on n'ira « plus retirer de son lieu le nom « de l'Egypte, mais que les « merveilles qui auront lieu « dans les jours des règnes des « Gentils, seront alors comme « la substance, et que celles de « la sortie d'Egypte, seront « comme l'accident... Les Doc- « teurs expliquant ceci, ont dit : « C'est ce qui est écrit dans « Isaïe, c. 43 : *ne memineritis* « *priorum et antiqua ne cure-* « *tis. Ecce ego facia nova*... « Ne vous souvenez plus des « choses d'autrefois, dit Dieu, « ce sont les choses qui eurent « lieu en Egypte. Je ferai des

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Isaï. LXVI. 22. Dieu parle encore ici de la réprobation des Juifs, du Temple, des sacrifices légaux, ensuite il dénonce les « divers peuples qui se convertiront, parmi lesquels il se « choisira des prêtres et des « lévites » (ce qui marque l'abolition de l'ancien sacerdoce Aaronique). Car, ajoute-t-il, « comme les cieux nouveaux et « la nouvelle terre que je vais « créer, subsisteront toujours « devant moi, ainsi votre nom « et votre race subsistera éternellement. Et une nouvelle « néoménie remplacera l'ancienne néomenie, et un autre « sabbat, le sabbat ancien ; « toute chair viendra se prosterner devant moi, et m'adorer, dit le Seigneur. » Que peut-on désirer de plus clair? Voilà quatre prophéties identiques qui se confirment. Voilà un nouveau sacerdoce, de nouvelles fêtes, un nouveau peuple, composé des Gentils, un nouvel état de choses, une nouvelle loi et un nouveau Testament substitués aux Anciens.

VI. — La nouvelle Loi du nouveau Testament sera spirituelle, universelle et éternelle.

Mais toute cette économie nouvelle doit avoir pour fin, des biens spirituels, « l'effusion du « S. Esprit et de la bénédiction « divine sur le nouveau peuple, (Isaï, 44. v. 2, 1;) l'impression de la loi de Dieu dans « les cœurs, Is. 51, 7 : »

Isaï. LI, 4, 5, 6. 7, 16, etc. « Ecoutez-moi, ô mon Peuple ; « nation que j'ai choisie, écoutez ma voix ; *quia lex a me « exiet ;* car la loi sortira de « moi et ma Justice éclairera « les peuples, et se reposera « parmi eux, » *in lucem populorum requiescet.*

« Mon Juste est proche ; mon « Sauveur va paraître ; et mon « Bras (c'est-à-dire mon Christ)

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« choses nouvelles ; ce seront « celles qui auront lieu dans les « jours du Messie. » *Bérachot.* Le R. Salomon explique ces textes à peu près dans le même sens.

La même tradition est consignée dans le Talmud de Babylone, aussi au traité des *bénédictions.*

Le livre *Siphré* marque que Dieu doit faire une alliance nouvelle avec les Israëlites, mais non pas une alliance semblable à l'ancienne qui a été violée dans la suite. Il s'appuie sur le chap. 31 de Jérémie, où il est dit : « Je ferai une alliance nouvelle, non comme l'alliance « que j'ai faite avec leurs pères « à la sortie d'Egypte. » Les Hébreux ont donc compris que Dieu traiterait un jour avec les hommes d'une manière nouvelle et qu'il substituerait à Moyse et à ses ordonnances un autre législateur, et une autre Loi. C'est ce dont ils conviennent encore dans le Talmud, *titul. Nida,* et *Méchor Chaim.* — Galat. L. XI. c. 1.

2° Il est évident que cette prophétie regarde la future institution de l'alliance universelle du Messie avec les peuples et avec les justes de la Judée, puisqu'elle déclare formellement que cette alliance est destinée aux nations lointaines, *v. 4 et 5*; d'ailleurs elle est confirmée par les précédentes qui lui ressemblent sous plusieurs rapports. Toutefois, nous devons reconaître dans ce chapitre quelque allusion à la délivrance des Juifs par Cyrus, *v. 11, 17, 23,* mais toujours comme une figure prophétique et une preuve du futur accomplissement complet de la prophétie par le Christ. Donnons une seule preuve irréfragable de ceci : c'est que Cyrus n'a point donné à tous les peuples du monde « la Loi éternelle et uni-

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« jugera les nations. Les peu-« ples d'audelà les mers m'at-« tendront, et seront dans « l'attente de mon Bras, c'est-« à-dire de mon Christ.... Le « salut que je donnerai sera « éternel, et ma loi de Justice « subsistera pour jamais ; *Salus « mea in sempiternum et jus-« titia mea non deficiet*.... Ma « loi sera gravée dans leurs « cœurs... Celui qui vient pour « délivrer, arrivera bientôt.... « J'ai mis mes paroles dans sa « bouche, afin qu'il établisse les « cieux et la terre nouvelle et « qu'il dise à ceux qui lui seront « fidèles dans Sion : vous êtes « mon Peuple ! » Cette promesse, comme les précédentes, indique la future fondation de l'Eglise du Nouveau Testament, et la diffusion universelle de la Loi spirituelle du Christ. *2 col. III. 2.*

Dieu déclare que « les jeûnes « extérieurs et légaux » sans les œuvres de charité et de justice « ne lui plaisent plus. » Is. 58, mais « qu'il enverra le Rédemp-« teur à ceux de Jacob qui « abandonneront l'iniquité, non-« seulement à ceux-ci, mais « aussi à ceux qui sont du côté « de l'Occident et du côté de « l'Orient. Voici l'Alliance que « je ferai avec eux, dit le Sei-« gneur : Mon Esprit qui est en « vous, et mes paroles que j'ai « mises dans votre bouche ne « sortiront point de votre bou-« che, ni de la bouche de vos « enfants, ni de la bouche des « enfants de vos enfants, depuis « le temps présent jusque dans « l'éternité, dit le Seigneur. » Isaï, LIX. 19, 20, 21. Cette Alliance du Rédempteur consistera surtout dans les dons de l'Esprit Saint, et dans l'abandon de cérémonies vaines, pour embrasser sincèrement une religion pure. C'est là l'idée des chap. 58 et 59 d'Isaie. (Tirinus etc.).

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

verselle, » qu'annonce cet oracle ; de plus, Cyrus le païen, n'a pu être appelé sous aucun rapport, « le Juste-Sauveur. » Nous avons donc ici une preuve des deux sens littéraux et véritables d'une même prophétie, selon le principe que nous avons établi, (introduc. c. 6.) — S. Jérôme, S. Cyril, Denys, Haymon, Forer., Tirinus et d'autres Interprètes.

IV. — La nouvelle Loi sera universelle. — R. Salomon.

Ce Rabbin citant la célèbre prophétie d'Isaïe, c. 2. et de Michée, c. 4, qui dit : « Dans « les derniers temps, la Maison « de Dieu sera brillante ; des « peuples nombreux y afflue-« ront, en disant : venons à la « maison du Dieu de Jacob et « il nous enseignera ses voies ; « car la Loi sortira de Sion et « la Parole du Seigneur partira « de Jérusalem, » glose ainsi : « La Maison de Dieu sera éle-« vée, parce qu'on y verra une « merveille plus grande que « celles du Sinaï, du Carmel et « du Thabor : quelle sera-t-elle? « C'est, ajoute-t-il, que de Sion « sortira une loi et que de Jéru-« salem sortira la Parole du Sei-« gneur pour tous les Gentils, « *omnibus Gentibus*. » Tous les peuples doivent donc être instruits de la loi du Messie. — Jérom. de Se foi, l. I. c. 9.

V. — Récit des Rabbins tendant à montrer la nécessité d'une Loi Nouvelle donnée par Dieu même.

Dans le ***Midras Sir Hassirim***, ou ***glose morale des Cantiques*** sur ces mots du chap. 1 : ***osculetur me osculo oris sui***, le R. Udda dit : « A l'heure « même que les Israëlites en-« tendirent de la bouche du « Seigneur les deux premiers « préceptes de la Loi, ils furent « tellement gravés dans leurs « cœurs, qu'ils ne pouvaient

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Isaï. LXI. 1 et suiv. — Aussi le Messie déclare-t-il que « l'Es-« prit Divin l'a oint pour an-« noncer des biens spirituels, la « bonne nouvelle aux humbles, « la grâce aux captifs, la guéri-« son aux affligés, la libérté à « ceux qui sont dans les chaî-« nes, l'année de la réconcilia-« tion du Seigneur, la consola-« tion à ceux qui pleurent, la « joie et le salut à tous les « fidèles. C'est moi le Seigneur « qui établirai vos œuvres dans « la vérité, et qui ferai avec « vous cette Alliance Eternelle, « v. 8. *fœdus perpetuum fe-« riam eis*. Cette race d'Elus « sera connue des nations et « s'étendra parmi les peuples. » v. 9. Voilà bien ici les trois principaux caractères de la Nouvelle Alliance : la Spiritualité, la perpétuité, l'universalite.

VII. — ***L'Ancienne Alliance sera abolie** : **une nouvelle alliance plus parfaite sera instituée.***

Jér. III. 16. Dans les temps qui suivront le retour de la captivité, dit le Seigneur, « on ne « dira plus : Vive l'Arche de « l'Alliance du Seigneur ! Elle « ne reviendra plus dans l'es-« prit, on ne s'en souviendra « plus, on ne la recherchera « plus, et on ne la rétablira « plus. » Suit la prédiction de la conversion des Gentils. Les Hébreux, Théodoret, Eusèbe, Hugues, S. Thomas, Tirinus, etc., affirment que ceci regarde les temps du Christ, où l'on ne fera plus usage des sacrifices ni des cérémonies mosaïques.

Jér. VII. 16, etc. Les Juifs n'avaient à la bouche que le Temple, que les sacrifices, les cérémonies et le culte extérieur pratiqué dans ce Temple. Or, le Seigneur leur dit ces paroles terribles : « Je traiterai la Mai-« son de Juda et son Temple, « où mon nom a été invoqué et « dans lequel vous mettez toute

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« d'aucune manière les oublier. « Etant donc allés à Moyse, ils « lui dirent : Maître, il faut que « vous soyez intermédiaire entre « Dieu et nous, selon qu'il est « dit. Exod. 20 : Parlez-nous « vous-même et nous écoute-« rons : Que Dieu ne nous parle « pas, de peur que nous mour-« rions. Moyse leur enseignait « donc ensuite la Loi ; et tout « ce qu'il leur apprenait, ils « l'oubliaient presqu'aussitôt ; « ils dirent donc : comme Moyse « n'est qu'un homme mortel et « et périssable, de même sa « doctrine s'effacera et périra « en nous. C'est pourquoi ils « retournèrent à Moyse et lui « dirent : Plût à Dieu qu'il vou-« lut se montrer de nouveau à « nous, et qu'il nous donnât « un baiser de sa bouche, *ut « nos osculo oris sui oscula-« retur*, afin que sa doctrine « fut imprimée dans nos cœurs ! « Moyse leur répondit : Cela ne « saurait avoir lieu maintenant ; « mais cette chose doit arriver « au temps du Messie. Il est « écrit en effet : je mettrai ma « loi dans leurs entrailles, et je « l'écrirai dans leurs cœurs. » Il est donc évident d'après ces raisons et ces traditions, que le Messie doit venir en personne donner une loi et une doctrine nouvelles, autres que celles qui furent primitivement données par l'entremise de Moyse. (Jérôme de Se Foi, *ibid.*)

VI. — ***Future abrogation de tous les sacrifices légaux.***

Voici une tradition souvent répétée dans le Talmud : « Dans « le temps futur, tous les sacri-« fices seront abrogés ou anéan-« tis, à l'exception du sacrifice « de louange. » C'est ce qu'ont enseigné les RR. Phinéès, Lévi, Johanam, Menahem, et même Maimonides. (Jérom. *ibid.*; Galat. l. XI. c. 9.) Les Rabbins

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« votre confiance, comme j'ai « traité Silo ; et je vous chasse« rai loin de ma face, comme « j'ai chassé vos frères, toute la « race d'Ephraïm. » En anéantissant le Temple, Dieu détruira nécessairement tout l'ordre de l'ancien Testament ; car le Temple et les sacrifices légaux ne peuvent aller séparément. (Tirinus, Houtteville, etc,).

VIII. — *Promesse formelle d'une Nouvelle Alliance.*

Jér. XXXI. 31. « Le temps, « vient, dit le Seigneur, dans « lequel je ferai une Alliance « nouvelle, *fœdus novum*, avec « la Maison d'Israël et la Mai« son de Juda, non selon l'Al« liance, que je fis avec leurs « pères au jour où je les pris « par la main pour les faire « sortir de l'Egypte ; car de leur « part ils ont violé mon Alliance « et moi je les ai traités, comme « un maître sévère, dit le Sei« gneur.

« Mais voici l'Alliance que je « ferai avec la Maison d'Israël « après que ce temps là sera « venu, dit le Seigneur : j'im« primerai ma Loi dans leurs « entrailles, et je l'écrirai dans « leur cœur ; et je serai leur « Dieu, et eux ils seront mon « peuple. » *Sed hoc erit pactum meum..... dabo legem meam in visceribus eorum et in corde eorum scribam eam...* Dieu prédit ensuite la diffusion universelle de la connaissance du Seigneur, et la rémission des péchés, v. 34. (Cfr. 2 col. VI. 2).

Jérém. XXXII. 38, 39. Dieu renouvelle cette importante prophétie, afin qu'on ne la perde point de vue. « Ils seront mon « peuple et je serai leur Dieu. « Je leur donnerai a tous un « même cœur... Je ferai avec « eux une Alliance Eternelle, *pactum sempiternum ;* je ne ces-

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

ont encore excepté le sacrifice du pain et du vin, à cause de ce qui est dit du Prêtre selon l'ordre de Melchisedech. (Jér. de Se Foi, *ibid.*)

Le R. Saadias dit même que toute la Loi mosaïque se réduit aux dix préceptes du Décalogue. L'école Cabalistique ou traditionaliste enseigne qu'elle cessera à l'avènement du Messie, et qu'elle n'avait été donnée qu'à cause du poison que le Serpent avait lancé contre Adam. Quelle que soit la valeur de cette raison, telle est leur tradition.

1. Sentiments communs des Docteurs sur l'Oracle du XXXI chap. v. 31, de Jérémie. — Les anciens Rabbins cités par Galatinus, l. X. c. 10, tous les Interprètes chrétiens, notamment S. Paul, S. Jérôme, S. Thomas, Raban, de Lyre, Maldonat, Tirinus, Estius, Corn. à Lapidé, Munster, Vatable, etc., enseignent unanimement qu'il s'agit d'un testament nouveau que doit apporter le Christ. Quelle force en effet dans cet oracle et quel détail de circonstances ? « Je ferai une Alliance Nouvelle, *novum,* » dit Dieu. Donc l'ancienne doit finir. Cette « alliance ne sera pas comme l'autre écrite sur la pierre, mais gravée dans le fond des cœurs. » Donc un culte spirituel doit succéder au culte sensible. Cette alliance ne doit se former que dans des temps postérieurs au retour de la captivité. Donc elle n'attend que les jours de Celui « à qui tout est réservé, » selon l'expression de Jacob. Cette alliance doit accorder « la rémission entière des péchés, » elle doit en « effacer jusqu'au souvenir. » Donc elle doit être l'œuvre de celui qui doit « réparer l'iniquité, ramener la paix et la justice éternelle sur la terre, » comme le dit expressément Daniel, c. 9, parlant du Messie.

« serai de les combler de bien« faits, et j'imprimerai ma « crainte dans leur cœur, afin « qu'ils ne se retirent point de « moi. » Tout cela doit s'en« tendre des Juifs qui se con« vertiront au Christ. » (Tirin.).

Dans Baruch, II. 35, Dieu la renouvelle encore : « Je ferai « avec eux, dit-il, une autre « Alliance qui sera éternelle, « afin que je sois leur Dieu et « qu'ils soient mon peuple. » *Statuam illis Testamentum alterum sempiternum.* Si les Juifs se montrent fidèles à cette nouvelle Alliance, ils ne seront plus jamais exilés de la Palestine. Mais rempliront-ils cette condition ?

IX. — ***Ezéchiel annonce aussi l'institution d'une nouvelle Alliance spirituelle avec l'abolition de l'ancienne.***

Ezech. XI. 19. Après le retour de la captivité et sans doute au temps du Messie, « je leur « donnerai à tous, dit le Sei« gneur, un même cœur, et je « répandrai dans leurs entrailles « un Esprit nouveau ; j'ôterai « de leur chair le cœur de « pierre, et je leur donnerai un « cœur de chair, afin qu'ils « marchent dans la voie de mes « préceptes, qu'ils gardent ce « que je leur ai ordonné et qu'ils « le fassent ; qu'ils soient mon « peuple et que je sois leur « Dieu. » Si ceci a eu une ébauche d'accomplissement après le retour de Babylone, il ne sera accompli véritablement et pleinement que par l'effusion du S. Esprit aux jours du Christ. (Tirinus). Cet oracle est confirmé par un autre semblable qui ne fut point accompli après le retour et qui ne le sera que par le baptême du Christ, selon le sentiment général des anciens :

Ezéch. XXXVI. 25. « Je ré« panderai sur vous de l'eau « pure, et vous serez purifiés

Si la Loi Nouvelle doit être donnée par le Messie, il faut que la loi ancienne et mosaïque soit abrogée aussi par le Messie, et qu'en conséquence la circoncision, les sacrifices, les purifications, les cérémonies et les autres prescriptions charnelles de la loi ancienne, c'est-à-dire le Judaïsme lui-même, tout entier, soient changés en une loi spirituelle, en une circoncision de l'esprit et du cœur, ou mortification des passions, en un culte pur et sans tache pratiqué en esprit et en vérité, c'est-à-dire en un vrai christianisme. Car c'est bien là le sens de la promesse divine : « Je graverai ma loi, » non dans leur chair, ou sur des tables de pierre, mais « dans leurs entrailles et dans leur cœur. » Il ne s'agit point ici d'une énigme incertaine, sujette à la diversité des explications, mais d'un plan clair, d'un événement distinct, précis et voisin.

VII. — ***Tout ce qui était déclaré immonde par la Loi ancienne, sera rendu pur et licite par la Loi nouvelle du Messie.***

Dans le livre *Béressit Rabba*, il est dit « que nous apprend « cette parole : *le Seigneur dé« lie ceux qui sont liés*, ps. 45? « on répond : tous les animaux « qui avaient été prohibés dans « ce siècle comme immondes, « Dieu les purifiera et les per« mettra dans le temps à venir « du Messie, comme ils furent « tous purs et permis ancien« nement pour les fils de Noë, « suivant cette parole de la « Genèse : tout ce qui se meut « et vit, vous servira de nour« riture, comme toute herbe lé« gumineuse. Comme donc tou« tes ces herbes sont pures et « permises ; de même tous les « animaux seront permis pour « tout le monde au temps « du Messie ; Dieu permettra

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« de toutes vos souillures.... Je « vous donnerai un cœur nou- « veau, et je mettrai un Esprit « nouveau au milieu de vous; « j'oterai de votre chair le cœur « de pierre et je vous donnerai « un cœur de chair. Je mettrai « mon Esprit au milieu de vous, « *et Spiritum meum ponam in* « *medio vestri;* je ferai que « vous marcherez dans mes « préceptes, que vous garderez « mes ordonnances et que vous « les pratiquerez. »

Ezéch. XXXIX. 29. « Je ne « leur cacherai plus alors mon « visage, parce que je répandrai « mon Esprit sur toute la Mai- « son d'Israël, dit le Seigneur « notre Dieu. » La nouvelle Alliance sera donc fondée sur- tout sur les dons de la grâce et de l'Esprit Saint.

Joël. II. 12 l'annonce ainsi : « Après cela je répandrai mon « Esprit sur toute chair, etc....

Zacharie, XII, 10, l'annonce de même : « Je répandrai sur « la Maison de David et sur les « habitants de Jérusalem l'Es- « prit de grâce et de prière. » Les Prophètes précédents ont prédit expressément que ces choses auraient lieu sous la nou- velle Alliance du Christ. Mais Ezéchiel dit aussi que cette Alliance sera faite au temps du Christ et que l'Ancienne sera abolie.

Ezéchiel, XXXIV, marque positivement que Dieu changera le ministère pastoral de l'an- cienne Alliance : les anciens prêtres et sacrificateurs, les scribes et les Pharisiens, en un mot, tout l'ordre lévitique d'Aa- ron sera supprimé. C'est ce que Ezéchiel prédit au long dans les 22 versets du 34e chap. de ses prophéties et ailleurs : « Je re- « prendrai moi-même mon trou- « peau d'entre leurs mains, dit « le Seigneur, et je ferai qu'ils « ne le paîtront plus à l'avenir.

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« tout ce qu'il a défendu. « Pourquoi les a-t-il défendus « dans ce siècle? Pour voir « qui sont ceux qui obser- « vent ses commandements. « Voilà ce que veut dire cette « parole : Dieu délie ceux qui « sont liés. *Non est major* « *prohibitio quàm menstrua-* « *tœ, quam Deus prohibuit :* « *et tamen in futuro sœculo,* « *i. e., tempore Messiœ, ipse* « *eam licentiabit ; ut dictum* « *est, Zach. 13. I.* » Ainsi la « distinction légale des viandes et des aliments sera abrogée. (Jérome de Se Foi, l. 1. c. 9; Galat., L. XI, c. 12.)

VIII. — ***La circoncision char- nelle doit être convertie en une nouvelle circoncision qui sera spirituelle.***

Le *Midras Sir hassirim*, c'est-à-dire le commentaire du cantique des cantiques, sur ces paroles du chap. 2, mon bien ai- mé m'a répondu et m'a dit, on lit : « L'Eglise d'Israël a dit : il « m'a répondu par Elie, il m'a « expliqué par Daniel, et il m'a « parlé par le Messie. Et qu'a- « t-il dit ? *Levez-vous, ma* « *bienaimée*, etc. Car le temps « de racheter Israël est arrivé. « Le Seigneur votre Dieu cir- « concira votre cœur et le cœur « de vos enfants, pour aimer le « Seigneur votre Dieu. Alors la « Loi sera changée en une nou- « velle et Israël sera renouvelé « comme il est dit, *Jérém. 31* : « je ferai une alliance nouvelle, etc. Talmud. D'où l'on voit qu'au temps du Messie la circoncision se fera spirituellement, et que la loi ancienne sera changée en une autre. Galat. l. XI. c. 7.

(1 col. IX.) (c). Les anciens Hébreux entendaient du Messie ce chapitre prophétique, comme l'atteste le R. David. C'est aussi dans ce sens que l'expliquent S. Ambr., S. Augustin et tous les Pères. Si les Juifs modernes

« Ces pasteurs ne se paîtront « plus eux-mêmes ; je délivre- « rai mon troupeau de leur « violence ; et il ne deviendra « plus leur proie, v. 10 ; je « viendrai moi-même chercher « mes brebis... Je sauverai mon « troupeau... Je susciterai sur « elles le Pasteur Unique pour « les paître, David, mon servi- « teur, (c'est-à-dire le Messie « fils de David ;) lui-même aura « soin de les paître ; il sera leur « pasteur. Pour moi, qui suis « le Seigneur, je serai leur Dieu, « et David, *mon serviteur*, sera « leur Prince. Je ferai avec mes « brebis un Testament, ou une « Alliance de paix, » *et faciam cum eis pactum pacis.* (2 col. VIII. 6.).

X. — Le Messie, appelé David, sera le médiateur de la nouvelle Alliance spirituelle, universelle et éternelle.

Isaï. LV. L'oracle précédent se confirme par celui-ci : « Vous « tous qui avez soif, prêtez « l'oreille, et venez à moi ; « écoutez-moi et votre âme « trouvera les sources de la vie ; « je ferai avec vous une Alliance « Eternelle, *pactum sempiter-* « *num*, pour rendre stable la « miséricorde à David. Voilà « que je le donnerai (ce nouveau « David) pour témoin aux peu- « ples, pour chef et pour Doc- « teur aux Gentils. Les peuples « et les nations que vous ne « connaissiez pas accourront à « vous, à cause de lui... (Voir « 2 col. VIII. d.).

Osée, III, 45, dit que « les « Juifs seront longtemps sans « roi, sans Prince, sans sacri- « fice, sans autel, sans Ephod « et sans Théraphim, » tant qu'ils ne se seront pas convertis enfin « à David, leur roi, et à « son bien excellent. » C'est dire qu'ils seront exclus de l'alliance de Dieu, tant qu'ils ne

cherchent à l'interpréter de Zorababel, c'est parce qu'il les gêne extrêmement. Car cet oracle prédit formellement le retranchement prochain et perpétuel, non pas de certains membres seulement, mais de tous les membres du Sacerdoce de *l'ancien Testament, pour faire* place au ministère pastoral, *unique*, du Christ, fils de David, sous un testament nouveau et perpétuel. Sous celui-ci, en effet, le Christ sera véritablement le Prêtre Unique, ce sera lui *qui, dans tous ses ministres*, offrira le sacrifice Unique, paîtra son troupeau et gouvernera son Eglise universelle.

1. col. X. (d). Isaïe, c. 55, s'accorde, comme on le voit, avec Ezéchiel, sur ce qui regarde ce nouveau David et la nouvelle *alliance éternelle*. L'ancienne alliance n'était donc que *temporaire*, que *symbolique* ou *figurative* d'une autre plus parfaite : elle ne donnait ni la vie ni les promesses que Dieu annonçait. Il fallait « un témoin aux peuples, un Maître et un chef aux Gentils » qui les fît entrer dans l'héritage de ces promesses. Il fallait « un David » qui les mît en possession « des miséricordes promises et infaillibles ; » mais un David qui fût « assis à la droite du Seigneur, qui eut foulé aux pieds ses ennemis » vaincus et qui fut établi « avec serment sacrificateur immortel selon l'ordre de Melchisédech, » et non plus selon l'ordre d'Aaron. Le sacerdoce doit donc changer avec ce nouveau Prêtre, et une nouvelle Loi doit sortir avec lui de Sion, selon le psaume 109 et les autres prophéties. Aussi c'est ce ***David*** que les Juifs ont attendu si longtemps et qu'ils attendent encore. Un de ses caractères et le principal, est donc d'établir une loi nouvelle par l'abrogation de l'ancienne ; et si

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

seront pas revenus au Médiateur de la nouvelle.

XI. — ***Il est certain que le Christ instituera une nouvelle alliance et abolira l'ancienne.***

Daniel, IX, 26, dans la célèbre prophétie où il marque l'époque précise du Messie, dit en propres termes : « Le Christ « confirmera son Alliance avec « plusieurs, dans une semaine » (d'années, c'est-à-dire, dans les trois premières années de son ministère public). *Confirmabit autem pactum multis heddoniadà unâ* ; « et à la moitié de « la semaine, » (c'est-à-dire, à la fin de ces trois années, lors de la mort du Christ,) « les « hosties et les sacrifices seront « abolis, ou cesseront ; » *deficiet hostia et sacrificium*. Peut-on désirer un oracle plus clair et plus formel ? (Voir 2 col. VIII, e.).

XII. — ***La prophétie de Malachie confirme toutes les propositions précédentes.***

Malach. I. 10 et suiv. « Mon « affection n'est plus en vous, « dit le Seigneur, et je ne recevrai point d'oblation de votre « main ; car depuis le lever du « soleil jusqu'au couchant, » c'est-à-dire, partout l'univers, « *mon nom* sera *grand parmi* « les nations, de sorte que l'on « sacrifiera en tout lieu et que « l'on offrira à mon nom une « oblation toute pure ; parce « que mon nom sera grand « parmi les nations, dit le Sei- « gneur des armées. » ***Munus non suscipiam de manu vestra. In omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio munda, quia magnum est nomen meum in gentibus.*** Il y a dans cette prophétie : 1° rejet des sacrifices légaux, attachés au seul temple de Jérusalem ; 2° Extension du sacrifice à tous les lieux de l'univers, par opposi-

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

jamais tradition n'a été plus constante, aucune, à la prendre dès sa source n'a eu des fondements plus solides. (*Houtteville*).

1 col. XI. (e). Que cet oracle de Daniel annonce l'abrogation et la cessation de tous les sacrifices légaux et de toutes les cérémonies mosaïques, qui n'avaient été que la figure du sacrifice du Christ, il est presque inutile de dire que tel est le sentiment général des Docteurs Grecs et latins et même des Hébreux. (S. Jérôme, Tirinus.) D'ailleurs la ruine de la ville et du Temple prédite en même temps par Daniel, doit entraîner nécessairement par le fait même la cessation de l'économie mosaïque.

IX. — ***La loi mosaïque est muable.***

D'après les Docteurs, non-seulement le Messie, mais tout prophète pouvait autoriser un affranchissement de cette Loi. Car il est dit dans le Talmud, *traité Sanhédrin, c. 10*, que le célèbre rabbin Johanan enseignait ce qui suit : « Dans « quelle que chose que ce soit « qu'un prophète te commande « de transgresser les ordon- « nance de la Loi, tu dois le « faire, à moins qu'il ne s'agisse « d'idolâtrie ; car en ce dernier « cas, quand même tu lui ver- « rais faire des miracles, et « arrêter le soleil dans sa cour- « se, ne le crois pas, ni n'adore « point les idoles. » D'après cette autorité, on devra donc croire au Messie, lorsqu'il permettra ce qui a été prohibé par l'ancien Testament. (*Jérom. Ibid.*)

X. — ***La Loi mosaïque ne doit régner que jusque vers l'an 4,000 du monde.***

Voici une tradition célèbre de la fameuse école d'Elie, qui con-

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.	2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.
tion au lieu de Jérusalem où il était uniquement permis de sacrifier, d'après la Loi ; 3° Institution d'un sacrifice unique, pur, et universel ; 4° Diffusion par toutes les nations de la connaissance du vrai Dieu, jusqu'alors uniquement connu et adoré chez les Juifs ; 5° Ajournement de cette nouvelle institution jusqu'à la venue d'Elie et du Christ ; car Malachie, IV, 4, recommande aux Juifs « de se souve- « nir, en attendant, de la Loi « de Moyse, jusqu'à ce qu'elle « cesse d'obliger ; qu'alors Dieu « enverra le prophète Elie, « avant que le Seigneur paraisse « dans son premier avènement. » Car tel est le sens du dernier chap. de Malachie, le dernier des anciens prophètes.	firme tout ce qui précède et qui confond tous ceux des rabbins qui hésiteraient à se rendre à tant et à de si puissantes preuves : On lit dans le Talmud, au livre *Avoda-Zara* et au traité *Sanhédrin*, *c. Hélec*, et dans les scolies du R. Jacob et autres que » Elie a transmis que la « durée du monde sera de six « mille ans, dont les deux pre- « miers mille s'écouleront sans « loi ; les deux mille ans qui « suivront seront la durée du « règne de la Loi (mosaïque) ; à « laquelle succédera, pendant « les deux derniers mille ans, « la doctrine du Messie. » D'où il est évident que la Loi de Moyse doit être abrogée vers l'an 4000 du monde, c'est-à-dire vers l'époque précise où paraîtra Jésus de Nazareth. — (Génébr., *chron. p. 55. ad fin*).

XI. — Traditions des peuples idolâtres touchant le nouvel ordre de choses que doit créer le Sauveur des nations.

La Chine. — On lit dans le *Tschong-Jong* ou *le Juste milieu* quelques passages qui ont directement trait au futur Messie. Les auteurs des livres sacrés de la Chine avaient quelque connaissance de ces traditions orientales qui faisaient bruit partout, avant la venue de J.-C. Or, ces traditions contiennent l'attente d'un Dieu qui doit s'incarner dans le sein d'une vierge, et apporter au genre humain de nouvelles lois, des enseignements nouveaux, établir de nouvelles solennités, de nouveaux sacrifices, des voies sublimes de perfection, en un mot, créer un monde nouveau. (Voy. M. Rémusat, *dans ses notes sur le livre précité.*) et *les mémoires concernant les Chinois.*

L'Inde. — On appliquait au Sauveur les anciennes traditions : « Il fera régner la justice et la vérité sur la terre, il offrira un « sacrifice..... Et voici le nouvel ordre qu'il établira parmi les « hommes ; il fixera la vertu et la vérité parmi les brahmes ou « prêtres et contiendra les quatre castes dans les bornes de leurs « lois. C'est alors qu'on verra renaître le premier âge... Partout « on sera alors occupé des cérémonies de la religion et des sacri- « fices, qui s'offriront en tout lieu, » etc.

Tout cela tirait son origine des sources hébraïques.

Les Sibylles, d'après Virgile, annonçaient aussi *une grande ère nouvelle*, un *nouvel ordre de choses*. Le fils du Grand Dieu, descendu du ciel, *devait l'établir par tout l'univers.*

Cette même idée se retrouve dans les livres de l'Egypte, de la Perse, du Thibet, de la Grèce et de Rome. Elle avait parcouru les peuples.

2e COLONNE. — L'ANCIENNE SYNAGOGUE.

XII. — *Le Poëte Ménandre reproduit presque les expressions des Prophètes.*

« Si quelqu'un, ô Pamphile, croit, par de nombreux sacrifices « de taureaux, de chevreaux et de victimes semblables, ou par quel« que précieux ouvrage sorti de ses mains, tel qu'une clamyde « tissue d'or ou de pourpre, ou des statues d'ivoire ou d'émeraude, « se rendre Dieu favorable, il s'abuse, et son esprit est aveuglé. « Le devoir de l'homme, c'est d'être bon, de respecter la pudeur « des vierges et des épouses, de s'abstenir du meurtre et du vol, « de ne pas même désirer la plus petite partie du bien d'autrui, « ô Pamphile ! Car Dieu est près de vous ; il vous voit. » (*Dans S. Clém. d'Alex., Strom. L. V. c. 14, p. 449.*)

Dieu dit par la bouche d'Isaïe: « Qu'ai-je besoin de la multi« tude de vos victimes?... Lavez-vous, purifiez-vous, quittez la « malice de vos pensées, » etc.

XIII. — *Le Messie doit un jour découvrir la fin et les mystères de sa Loi.* — (Talmud).

Les Docteurs du Talmud dans le prologue du livre intitulé *Echo Rabba*, ou *grande lamentation*, on lit ces paroles : « Il doit « arriver que Dieu s'assiéra un jour et qu'il découvrira devant « les Justes le but et les mystères de la Loi ; il les révélera par « l'intermédiaire du Roi-Messie. » (Dans Jérôme de Se Foi, l. I. p. 11.)

Maimonides, dans son traité *Méghilla, c. 2. § 18*, rapporte le passage suivant des docteurs anciens :

— « Aux jours du Messie, tous les Livres des Prophètes seront annulés ; » c'est-à-dire, ils n'auront plus à attendre leur accomplissement, ils ne seront plus que des plans conservés pour attester l'exactitude de leur exécution. — En effet, dans la Loi Mosaïque, les observances cérémonielles et typiques avaient pour but, les unes de tenir le peuple de Dieu éloigné des nations idolâtres, les autres de préfigurer le Messie. Lorsque se seront vérifiées les prophéties qui annoncent l'œuvre de la rédemption, et de la vocation des Gentils, ces observances, désormais sans objet, seront abolies. Quand l'édifice est achevé, on abat les échafaudages ; ils ne pourraient que nuire à la beauté du monument. Ses plans sont désormais inutiles, on ne les conserve que pour en montrer la parfaite réalisation. C'est ainsi qu'un jour on conservera dans le Canon Sacré la totalité des Livres de l'Ancien Testament.

TROISIÈME COLONNE

Accomplissement Évangélique.

I. — La Loi Mosaïque a été abrogée, à l'avènement de Jésus.

S. Matth. XI, 12, 13.

« Depuis le temps de Jean-Baptiste jusqu'à présent, le Royaume « des cieux se prend de force et ce sont les violents qui le ravissent. « Car c'est jusqu'à Jean que tous les Prophètes aussi bien que la Loi « Ancienne, ont prophétisé. »

Dans S. Luc, il est dit :

(S. Luc, XVI. 16). « La Loi et les Prophètes ont duré jusqu'à Jean, » *Lex et Prophetæ usque ad Joannem.*

En d'autres termes :

La Loi et les Prophètes ont cessé de régner depuis mon apparition et celle de Jean. Car c'est moi qui viens apporter dans le monde la loi qui doit les accomplir et les remplacer. En effet, Jean est cet Elie annoncé par Malachie, comme devant précéder le premier avénement du Messie ; et Jésus est ce Seigneur qui doit abolir les sacrifices de la Loi Ancienne, et instituer le Nouveau sacrifice Universel, comme l'a prédit le même Malachie ; Jésus est ce Prophète-Législateur, semblable à Moyse ; il est ce Chef et ce Docteur des Nations, qui doit promulguer une Loi Nouvelle, perpétuelle et universelle, à la place de l'Ancienne. C'est pourquoi la Loi Mosaïque et les Prophètes qui avaient pour but unique d'annoncer cette Loi Nouvelle « ne viennent « que jusqu'à J.-C., et même que jusqu'à Jean, » en qui se concentre maintenant tout l'ancien ministère prophétique.

II. — Jésus annonce que les dispositions légales de l'Ancienne Alliance sont abolies.

S. Jean IV, 21. — Il était prescrit par le Deutéronome, 12, v. 5, de n'offrir des oblations et des sacrifices, qu'en un lieu unique, à Jérusalem, selon les Juifs, sur le mont Gazirim, suivant les Samaritains. Or, Jésus declare publiquement que cette Loi a cessé :

« L'heure vient, dit-il, que ce ne sera plus ni sur cette montagne, « ni dans Jésusalem, que vous adorerez le Père... Le temps vient, et « il est déjà venu, que les vrais adorateurs adoreront le Père en « Esprit et en vérité... »

Le caractère d'*universalité* de la nouvelle loi était en effet incompatible avec ce qui était si local et si particulier dans

ce point de la Loi Ancienne. Aussi les Prophètes en avaient-ils annoncé l'abrogation, comme Jésus l'a déclaré.

Jésus dit encore aux Juifs cette parabole :

« Personne ne coud une pièce de drap neuf à un vieux vêtement ;
« autrement la pièce emporterait encore une partie du vieux, et la
« rupture en deviendrait plus grande. Personne non plus ne met de
« vin nouveau dans une vieille outre ; car le vin nouveau romprait
« celle-ci, le vin se répandrait, et l'outre serait perdue. Mais on met
« le vin nouveau dans des outres neuves, et l'un et l'autre sont alors
« conservés. Personne non plus, après avoir bu du vin vieux, ne de-
« mande de vin nouveau ; car il dit : le vieux est meilleur. »

N. S. n'a point voulu, par un rapiéçage indigne de sa sagesse, coudre le Christianisme au Judaïsme, qui tombait en lambeaux comme un vêtement usé. — Il ne voulut point rafraichir, en le mêlant de vin nouveau, le vin vieux et chargé de lie ; mais il a voulu renouveler l'homme tout entier. Il a voulu que le Nouveau Testament fut créé tout à neuf, et non composé des ruines ou des débris de l'Ancien. Il a voulu qu'il fut entièrement nouveau dans son esprit, dans ses moyens de salut, dans ses fins, et dans toutes ses parties.

III. — Dieu fait connaître par des révélations et par des miracles publics, que l'Ancienne Loi est abolie par l'établissement de la Loi et de l'Alliance Nouvelles et Universelles de Jésus.

Act. X et XI. Dieu révéla par trois fois au premier chef des Apôtres et de l'Eglise, à S. Pierre, que la Loi mosaïque qui distinguait entre les viandes pures et impures, avait cessé ; que Dieu a tout purifié par la Loi Nouvelle ; qu'en conséquence il est permis désormais d'en faire usage. C'est en effet ce qui fut pratiqué ensuite par les Apôtres ; ils mangeaient sans difficulté et sans distinction de tout ce qui se vendait sur le marché. Ainsi arriva alors ce qu'enseignent les Hébreux, le Rabbin Moyse et le R. Salomon *(Apud Lyran.)*, savoir : qu'au temps du Messie il n'y aura plus d'animaux immondes, mais que tous seront purifiés par sa loi. (Tirinus, *voy. 2 col.*).

De plus, les Juifs, pour se conformer à la loi de Moyse, avaient en grande horreur, *abominatum erat,* « d'avoir quel-
« que liaison avec un étranger, un Gentil, ou d'aller le trou-
« ver chez lui ; mais Dieu fit voir à Pierre que désormais il
« ne devait tenir aucun homme pour impur ou souillé. » Le mur de séparation que la Loi Ancienne avait établi entre le peuple des Israélites et le peuple des Gentils, est donc détruit par le Testament nouveau de Jésus.

Dieu ne s'en tient pas à des signes particuliers, pour faire connaitre la suppression de ce mur de séparation ; il fait descendre visiblement et publiquement son Saint-Esprit sur

ces Samaritains qui adoraient séparément sur le mont Gazirim, et sur l'assemblée des Gentils, sur un peuple d'incirconcis, sur des hommes que la Loi déclarait *souillés, immondes.*

Dieu lui-même a donc aboli cette Loi par J.-C., et il a sanctionné cette abolition par les grands signes du Testament nouveau et universel.

Des faits de cette nature sont les plus fortes preuves que l'on puisse désirer sur ce point. Mais nous en avons de non moins solides dans celles qui résultent des déclarations de Ceux dont Dieu confirmait la prédication par de fréquents miracles.

Act. XIII, 39. Le S. Esprit qui faisait des prodiges par les mains de Paul, enseignait en même temps par sa bouche, que *quiconque croit en J.-C. est justifié par lui de toutes les choses dont les Juifs n'ont pu être justifiés par la loi de Moyse.* Celle-ci est donc par le S. Esprit même déclarée désormais inutile. Elle n'a été utile auparavant qu'en ce qu'elle prophétisait, figurait, préparait, la Nouvelle Alliance de J.-C.

Act. XV, 5 et suiv. *Or, des Pharisiens qui avaient embrassé la foi de Jésus, s'élevèrent et soutinrent qu'il fallait circoncire les Gentils, et leur ordonner de garder la Loi de Moyse.* Ces Pharisiens n'avaient pas compris qu'elle était abrogée.

« Les Apôtres donc et les prêtres chrétiens s'assemblèrent pour « examiner et résoudre cette affaire. Et, après en avoir conféré ensemble, Pierre se leva et leur dit : Frères, vous savez qu'il y a « longtemps que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils « entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile et qu'ils crussent. Et Dieu qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, leur « donnant le Saint-Esprit, aussi bien qu'à nous, et il n'a point fait « de différence entre eux et nous, ayant purifié leur cœur par la « foi. »

IV. — Le premier concile catholique et apostolique appuyé sur l'inspiration et sur les témoignagnes miraculeux de l'Esprit-Saint, définit et déclare solennellement que la Loi Mosaïque n'est plus obligatoire.

S. Pierre, sur les motifs et les faits surnaturels qu'il vient d'exposer, dit que *ce serait tenter Dieu, que d'imposer le joug de la Loi de Moyse,* maintenant que le S. Esprit l'a fait disparaître, et *que nous devons être sauvés par la grâce du Seigneur J.-C.*

Paul et Barnabé, racontaient de leur côté *combien de miracles et de prodiges Dieu avait faits par eux parmi les Gentils,* bien que ces Gentils n'observassent point la Loi mosaïque. Cela appuyait le sentiment de S. Pierre.

S. Jacques se rend aux représentations de Simon Pierre, savoir :

« En ce que maintenant Dieu lui-même reçoit favorablement et « adopte ceux qui ne gardent point la Loi de Moyse, c'est-à-dire, les « Gentils, pour s'en composer un peuple consacré à son nom. »

La raison était certainement excellente. De plus, il en apporte lui-même une nouvelle qui n'est pas moins bonne.

« C'est, dit-il, que les paroles des Prophètes s'accordent avec cet « événement, » *et huic concordant verba prophetarum*, v. 15. Il y a longtemps, ajoute-t-il, que Dieu connaît son œuvre, celle qu'il réalise aujourd'hui.

C'est donc sur une pleine démonstration miraculeuse et prophétique que S. Jacques, évêque de Jérusalem, base son propre jugement que voici :

« C'est pourquoi, dit-il, je juge, *ego judico*, qu'il ne faut point in- « quiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu. »

Le Concile rédigea donc un décret conforme à ce qui avait été décidé en commun sur l'abrogation de la Loi mosaïque. Les quelques réserves légères qui furent faites, n'étaient que de circonstances et pour un temps. Le décret fut publié pour les Juifs convertis comme pour les Gentils. Il a été dès lors un article essentiel de la foi catholique.

V. — Sur l'abrogation de la Loi de Moyse. — S. Paul.

Rom. III. 28. « L'homme est justifié par la foi sous les œuvres de « la Loi (de Moyse). »

Rom. VI. 14. « Vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce. « VII. 4. Vous êtes morts à la Loi par J.-C... Maintenant nous som- « mes affranchis de la Loi de mort qui nous y tenait assujettis. »

Rom. X. 4. « La fin de la Loi est J.-C. établi pour justifier tous « ceux qui croient en lui. »

II. Cor. V. 17. « Si donc quelqu'un est à J.-C., il est devenu une « nouvelle créature ; ce qui est vieux est passé, maintenant tout est « nouveau. »

Gal. II. 16. 21. « L'homme n'est point justifié par les œuvres de la « Loi, mais par la foi en J.-C... Nul homme ne sera justifié par les « œuvres de la Loi... Si la justice s'acquiert par la loi, c'est donc en « vain que J.-C. est mort. » Il était inutile qu'il souffrît.

Gal. III. 24. « Ainsi la Loi a été notre précepteur pour nous con- « duire à J.-C., *afin que nous fussions justifiés par la foi* ; *mais la* « foi étant venue, nous ne sommes plus sous un précepteur. » V. 18, VI. 15. Dans S. Paul, le mot *la Loi* veut dire *la Loi de Moïse.*

Ephès. II. 14, « J.-C. est notre paix ; des deux peuples il n'en a « fait qu'un ; il a détruit le mur de séparation, l'inimitié qui les divi- « sait ; il a aboli la Loi chargée de tant de préceptes... »

Hébr. VII, II et suiv. S. Paul dit que « le sacerdoce de Lévi est changé ; que ce sacerdoce avec lequel le peuple a reçu la Loi, étant « transféré, il est nécessaire que la Loi soit aussi transférée... La « première Loi est abolie comme inutile et impuissante à conduire « l'homme à la perfection. » S. Paul prouve cela par les prophéties et par des raisons théologiques. (*Hébr. VIII. 6 et suiv. IX, 6, etc. X, II, etc.*

Nous avons suffisamment démontré l'abolition de la Loi de Moyse ; parlons maintenant de l'institution de la Nouvelle.

VI. — Jésus a institué une Loi ou Alliance Nouvelle, Spirituelle, Universelle et devant toujours durer.

Tous les caractères de cette Loi ou Alliance Nouvelle seront démontrés par les faits suivants et par les témoignages sacrés que nous allons produire.

Jésus, comme Moyse, *a établi un Testament*, dont l'effusion du sang a été la sanction. Moyse a confirmé l'ancien par le sang des animaux ; Jésus établit le Nouveau par son propre sang, en disant :

« Ceci est mon sang, le sang de la Nouvelle Alliance ; *hic est sanguis meus novi Testamenti*. Il l'appelle *nouveau* pour le distinguer de l'Ancien. »

Cet ancien Testament est l'ancienne Alliance formée par Dieu avec l'ancien peuple d'Israël, par laquelle Dieu promit, d'un côté, de lui donner la terre de Chanaan, et le peuple s'obligea à son tour à garder la Loi que Dieu lui transmit par Moyse. Or, le Nouveau Testament est une Alliance nouvelle faite avec le nouveau Peuple chrétien, par laquelle J.-C. s'engage à nous donner part au Royaume de son Père, et nous, de notre côté, nous nous engageons à observer la Loi Nouvelle de son Evangile. (*Ménoch* , *Tirinus*). Ce qui fait que les deux termes de *loi* et d'*alliance* sont le plus souvent pris l'un pour l'autre, c'est que, comme on le voit, l'un est la condition de l'autre.

Or, cette Nouvelle Alliance est *spirituelle*, puisqu'elle a pour fin la rémission des péchés, la vie de nos âmes, la grâce et l'immortalité ; elle est *universelle*, puisque le sang de J.-C. est versé pour nos péchés *et pour ceux de tout le monde* ; elle est *éternelle*, puisqu'elle doit durer *jusqu'à ce que J.-C. revienne*, pour juger le monde.

Cette institution du *Nouveau* Testament est rapportée par S. Matthieu XXVI, 27 ; par S. Marc, XIV, 24 ; par S. Luc, XXII, 20 ; par S. Paul, 1 Cor. XI, 25 ; est insinuée par S. Jean, VI, 52, etc. C'est pourquoi Jésus est appelé le *Médiateur du Nouveau Testament*, ou bien *le Médiateur d'une Alliance meilleure* et *plus parfaite*. — Hébr. VII et VIII. Il s'est ensuite offert lui-même par une seule oblation, comme une hostie vivante, immaculée ; il nous a purifiés par l'aspersion de son sang, lequel parle plus éloquemment que celui d'Abel ; par ce même sang il nous a acquis une Rédemption éternelle. (*Hébr. IX, X, XII.*)

VII. — Développement de la proposition précédente.

« 1° Jésus a fait toutes choses nouvelles. — Sa doctrine est appelée nouvelle, (Marc, I, 27). Son commandement de charité et

« d'amour est nouveau, (Jean, XIII, 34). Le culte divin qu'il apporte « et qu'il annonce à la Samaritaine, est nouveau, (Jean, IV, 21). Par « J.-C. nous servons Dieu dans la nouveauté de l'Esprit, et non dans « la vieillesse de la lettre, (Rom. VII, 6). Quiconque est à J.-C., est « devenu une créature nouvelle, II. Cor. V. 17. En J.-C. ni la cir- « concision, ni l'incirconcision, n'ont aucune efficacité, mais l'être « nouveau qui est créé en son nom. *Gal.* IV, 15, *et Rom.* VI, 4 ; XII, « 5 : 1 *Cor.* V, 7 ; *Eph.* IV, 20, *et* II, 15. »

Celui qui vient à J.-C., doit « se dépouiller du vieil homme et de « toutes ses œuvres ; se revêtir du nouveau qui se renouvelle en « avançant dans la connaissance de Dieu, et se former à la ressem- « blance de Celui qui l'a créé, c'est-à-dire, de J.-C., col. III, 9. J.-C. « a fait un seul Peuple nouveau des Juifs et des Gentils, (Eph. II, 15). « C'est Jésus qui crée de nouveaux cieux et une nouvelle Terre, II, « Pierre III, 13, Apoc. XXI. 1, 2). Ce divin Médiateur de la Nouvelle « Alliance a créé un sacerdoce nouveau, et a établi son alliance sur « des promesses nouvelles et meilleures. »

Hebr. VII, II, VIII, 6. Il a construit sur la terre et dans le Ciel un temple nouveau et *une nouvelle Jérusalem* ; il a donné au peuple de Dieu *un nom nouveau*, Apoc. III. C'est donc par N. S. J.-C. que Dieu a accompli cette parole qu'il avait annoncée par la bouche d'Isaïe au sujet de son Christ, 42 : *Ecce ego facio nova.* « Voilà que je vais « faire des choses nouvelles. »

Et ailleurs :

« Je vais créer de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Or, dit S. « Paul, maintenant tout est nouveau en J.-C. II. Cor. V. 17. »

2° Jésus a donné une Loi et une Alliance *spirituelles.* — Les Prophètes ont dit que la nouvelle alliance consisterait dans la rémission des péchés et surtout dans la grâce et les dons du S. Esprit. Or, comme nous l'avons déjà vu plus haut et comme nous allons encore le montrer, l'Alliance Nouvelle de Jésus accomplit parfaitement leurs oracles. Ainsi Jésus *baptise dans le Saint-Esprit et dans le feu*, c'est-à-dire, que son baptême n'est pas simplement cérémoniel, comme ceux de la Loi de Moyse, mais au contraire efficace ; comme le feu, il purifie les pécheurs ; il les enflamme de charité ; il leur communique les dons du S. Esprit, sa grâce et sa vertu céleste et les change en des hommes nouveaux. *(S. Matth. III, II; S. Marc, I,* 8; *S. Luc, III,* 16; *Act. XI.* 16 ; *S. Jérome, Euthyme, et les autres Pères et Interprètes).*

Aussi, le S. Esprit ayant été communiqué aux Disciples de Jésus en vertu de la Nouvelle Alliance, il est dit que ce *n'étaient plus eux qui parlaient, mais que c'était l'Esprit du Père qui parlait en eux* dans toutes les circonstances où il était convenable et opportun. S. Marc, XIII, II ; S. Luc, XII, 22. *Le Consolateur, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir* en dehors de J.-C., *doit demeurer dans ses Disciples, être en eux, leur enseigner toutes choses et les faire ressouvenir* de la loi et *de tous les enseignements de leur Maître.* (S. Jean XIV. 16.). C'est bien là l'accomplissement littéral et parfait des prophéties qui ont dit que *sous la nou-*

velle alliance du Messie, l'Esprit de Dieu ne sortira point du cœur ni de la bouche de ses disciples. (Is. 58). *Tous, depuis le plus petit, connaîtront le Seigneur*, par l'onction de cet Esprit. (*Jérémie* 31). Mais continuons de multiplier les preuves de ce précieux accomplissement.

Ce qui est né de la chair est chair, dit J.-C., *et ce qui est né de l'Esprit est esprit.* C'est pourquoi sa Nouvelle Alliance fait une nécessité à tout homme *de renaître une seconde fois*, non pas de la chair, *mais du S. Esprit et de l'eau* sanctifiée. Moyse et les Anciens et Jean-Baptiste lui-même ne purifiaient qu'avec l'eau ; Jésus-Christ seul purifie et renouvelle l'homme par l'Esprit Régénérateur. C'est là le grand point de la Nouvelle Loi. Aussi jamais la gloire du S. Esprit n'a-t-elle tant éclaté par des effets et des signes visibles, que lors de l'institution de cette Alliance, soit lorsqu'il descendit le jour de la Pentecôte en forme de langues de feu sur les Apôtres, qu'il les éclaira, les fortifia et les remplit de charité et d'intelligence ; soit lorsqu'il descendit sur la maison de Corneille, ou sur les habitants de Samarie, ou sur les Gentils d'Ephèse, (Act. 19) ; soit lorsqu'il parlait par la bouche d'Etienne, ou de Paul, ou de Pierre, ou de chacun des Apôtres et même de chacun des 72 Disciples ; soit lorsqu'il consolait toute l'Eglise, et qu'il prophétisait dans toutes les églises par la bouche des premiers prêtres et qu'il faisait briller ses différents dons par des guérisons et d'autres effets miraculeux, lorsqu'il comblait les fidèles d'une infinité de dons et cela par tout l'univers ; soit enfin lorsqu'il fit fleurir dans tout le monde et parmi tous les peuples étonnés tous les genres de vertus et de bonnes œuvres. (*Voyez sur ce point le chapitre qui traite de l'événement de la Pentecôte*).

Ce n'est ici qu'une simple indication des preuves sensibles qui montrent que la Nouvelle Alliance de Jésus a été, comme les Prophètes l'avaient prédit, instituée dans le S. Esprit et dans la communication de ses dons spirituels, et qu'en conséquence elle est elle-même toute spirituelle.

S. Paul dit de ceux qui sont sous cette Alliance :

« L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le S. Esprit « qui nous a été donné et qui habite en nous ; (Rom, V. 5). Vous « êtes la lettre de J.-C., écrite non avec de l'encre, mais par l'Esprit « du Dieu vivant, non sur des tables de pierres, mais sur les cœurs, « comme sur des tables de chair... C'est lui qui nous a rendus capa- « bles d'être les ministres de la Nouvelle Alliance, non pas de la « lettre, mais de l'esprit ; car la lettre tue, et l'esprit donne la vie. » (II. Cor. III, 3, 6). Ceux qui sont sous la Nouvelle Alliance « ne vi- « vent plus selon la chair, mais selon l'Esprit qui habite en eux. « Ils sont affranchis de la Loi de péché et de mort ; ils font mourir « en eux les œuvres de la chair, et pratiquent les œuvres de l'esprit, « qui sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, « la longanimité, la foi, la douceur, la modestie, la tempérance, la « chasteté... Ils n'ont plus comme autrefois, l'esprit de servitude et « de crainte, mais l'esprit d'adoption des Enfants de Dieu, et l'esprit

« d'amour ; » (Rom. VIII, et Gal. V. 16 et suiv.). Ils sont devenus des hommes spirituels et célestes, d'hommes terrestres et charnels qu'ils étaient ; » c'est par l'Esprit de Notre Dieu qu'ils ont été lavés, « sanctifiés, justifiés » et rendus dignes de l'héritage du ciel. (I. Cor. VI. II).

La Loi Ancienne ne pouvait rendre l'homme parfait et par là digne de cette incorruptibilité. C'est pourquoi la Nouvelle Alliance a pour fin de préparer au Seigneur un peuple parfait et sectateur des bonnes œuvres, et de le conduire heureusement par cette voie jusque dans la vie éternelle.

3° *La Nouvelle Alliance de J.-C. est universelle. Des deux peuples* des Hébreux et des Gentils *J.-C. n'en a fait qu'un. Il a détruit la muraille de séparation, et l'inimitié qui les divisaient. Il a formé en soi même un seul homme nouveau de ces deux peuples en mettant la paix entr'eux.* (Eph. II. 14). *Nous avons tous été baptisés dans le même Esprit pour n'être qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres.* I. Cor. XII, 13.

Col. III. II. *En J. C. il n'y a plus ni Gentil ni juif, ni circoncis, ni incirconcis, ni barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre ; Mais Jésus-Christ est tout en tous.* Ainsi la foi, la justice, le salut éternel, qui nous proviennent de l'Alliance de J.-C., sont communiqués également à toutes les nations du monde. Donc cette Alliance est universelle *de sa nature* ; et ce qui est ici très-digne d'attention, elle est universelle *de fait*. Car elle a déjà embrassé tous les peuples dans son sein.

4° *Elle doit toujours durer*, contrairement à l'Ancienne qui n'était instituée que temporairement, J.-C. a annoncé, comme il a été dit, que la célébration du sacrifice de la Nouvelle Alliance aurait lieu jusqu'*au jour où il doit venir* juger le monde. Donc elle doit elle-même durer jusqu'à la fin des siècles. (1. Cor. XI. 26). Ce qui confirme cette vérité, c'est ce qu'il est dit de la Sacrificature de J.-C., qu'elle est éternelle, *tu es sacerdos in æternum* ; Comme J.-C., dit S. Paul, « demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui « est éternel, » *sempiternum habet sacerdotium*. La vertu de son testament doit éternellement (ou perpétuellement) conduire à la justification parfaite et au salut, tous ceux qui se sanctifient, *consummat in sempiternum sanctificatos*. (Hebr. X). Le Testament de J.-C. doit durer comme son règne ; or son Règne est éternel. (S. Luc. I. 33). Les 19 siècles déjà écoulés sont une garantie pour le reste de sa durée, en jugeant de ce qui doit encore s'accomplir, par ce qui a dû s'accomplir et qui s'est accompli.

Il demeure donc démontré par la Sainte Ecriture, que Jésus a établi une Loi ou une Alliance *Nouvelle*, *Spirituelle*, *Universelle* et *Eternelle*. Donc il a accompli les anciens oracles des Prophètes, qui avaient annoncé que l'Ancienne Loi serait abolie et remplacée par une autre nouvelle Alliance, qui serait éternelle.

QUATRIÈME COLONNE

Les Pères.

I. — Traditions et sentiments des premiers Pères sur l'abrogation de l'Ancienne Loi et la substitution de la Nouvelle.

S. Barnabé explique comment l'Ancien Testament est devenu celui des Chrétiens :

« Je vous prie et je vous conjure, comme étant l'un de vous et « vous aimant plus que ma vie, faites attention à vous ; et ne ressem- « blez pas à ceux qui accumulent leurs péchés et qui disent que l'Ancien « Testament est celui des Juifs et le nôtre. »

S. Barnabé entend ici les Nazaréens qui retenaient la loi de Moyse avec l'Evangile, et qui semblent avoir été de la secte de ces Pharisiens qui, comme il est rapporté dans les Actes XV, voulaient qu'on suivit encore la Loi de Moyse dans le Christianisme : S. Barnabé qui s'était trouvé au concile de Jérusalem, condamne ces Chrétiens hérétiques et explique ensuite comment on peut dire que l'Ancien Testament est le nôtre :

« Or il est le nôtre, dit-il, parce que les Hébreux perdirent à jamais celui que Moyse reçut pour eux. Car l'Ecriture dit : « Moyse « jeûna sur la montagne pendant 40 jours et 40 nuits ; et il reçut du « Seigneur le Testament, les tables de pierres écrites de la main de « Dieu. » Mais les Israëlites s'étant tournés vers les idoles, ils perdirent ce testament, car le Seigneur dit à Moyse : « descendez promp- « tement, parce que votre peuple que vous avez tiré de la terre « d'Egypte, a violé la Loi. » Et alors Moyse jeta de ses mains les Tables de pierre, et leur Testament fut ainsi brisé, *afin que l'amour* de Jésus soit gravé dans vos cœurs, dans l'espérance que donne sa foi. C'est pourquoi prenons garde dans les derniers jours... Soyons des hommes spirituels, soyons un temple parfait où Dieu habite ; autant qu'il est en nous méditons la crainte de Dieu, et gardons ses commandements. »

S. Barnabé, epist. cath., n° 4), enseigne que les Juifs ayant rejeté et violé la Loi, et les tables de pierre ayant été brisées, une loi nouvelle a été donnée, écrite non sur la pierre, mais dans les cœurs, et que les Juifs, ayant été répudiés de Dieu, les Chrétiens ont été adoptés et ont formé le nouveau peuple de Dieu. C'est ainsi que le Testament ancien, par lequel on entend ici seulement le Décalogue, est devenu celui des Chrétiens. (Ménard.) Mais voici encore une tradition encore plus précise sur la Loi Nouvelle :

« Dieu nous a fait connaître par tous les Prophètes, qu'il ne veut ni des victimes, ni des sacrifices, ni des holocaustes ; lorsqu'il dit :

« Qu'ai-je besoin de tous vos sacrifices? j'en suis rassasié... » Le Seigneur a donc aboli ces sacrifices (de l'ancienne Loi), afin que la Loi Nouvelle de notre Seigneur Jésus-Christ, laquelle n'est point sous le joug de la nécessité, ait l'offrande des cœurs. *hæc ergo vacua fecit, ut nova lex D. N. J.-C., quæ sine jugo necessitatis est, humanam habeat oblationem.* »

(Ibid., nº 2). Vous voyez donc comment les paroles de S. Barnabé s'accordent avec la doctrine de S. Paul. (Ménard).

2. S. Clément de Rome, disciple des Apôtres, nous fait connaître dans son Epitre aux Corinthiens, *nº* 12, que la plupart des faits de l'Ancien Testament ont été conduits et disposés par Dieu de telle manière, qu'ils n'avaient pour *fin principale que de prophétiser et de figurer l'état* de la future et nouvelle Economie. Selon S. Clément, il a existé dans les faits de l'ancienne Rédemption une prophétie de la Nouvelle. Pour développer cette idée essentielle, Cotelier examine et cite en preuve plusieurs faits de l'Ancienne Loi.

II. — Jésus nous a délivrés du joug pesant de la Loi du Deutéronome. On ne doit conserver que le seul Décalogue.

Les Constitutions des Apôtres s'expriment de la sorte à ce sujet:

« Lorsque vous lisez la Loi, abstenez-vous des choses qui y sont étrangères et comme surajoutées; sinon de toutes, du moins de certaines qui appartiennent au Deutéronome; lisez-les seulement comme des faits historiques, afin que vous reconnaissiez la bonté de Dieu et que vous lui rendiez des actions de grâces, de ce qu'il vous a affranchi de si dures et de si lourdes chaînes, *quod te talibus tantis que vinculis liberârit.* Mais proposez-vous pour but de connaître quels sont les points qui forment la Loi naturelle, » (c'est-à-dire le Décalogue, comme on le voit plus bas), « et quelles sont les choses surajoutées qui concernent la Seconde Loi ou le Deutéronome, et qui ont été données dans le Désert pour les adorateurs du veau d'or. Car la Loi consiste dans ce qu'a dit le Seigneur Dieu, avant que le peuple tombât dans l'idolâtrie et fabriquât le veau, cet Apis, dieu des Egyptiens, c'est-à-dire que la Loi consiste dans le Décalogue seulement; quant aux chaînes dont Dieu les a chargés après leur péché, ne les prenez point sur vous-même. Car Notre Sauveur n'est pas venu pour autre chose que pour affranchir les coupables de la colère à venir, accomplir la Loi et les Prophètes, et pour anéantir et enlever ces chaînes surajoutées du Deutéronome, *et ascita illa Deuteroseos vincula vel adimeret vel transferret.* C'est pourquoi, lorsqu'il nous invita à sa suite, il nous disait: « Venez à moi, vous tous qui êtes « accablés sous le poids de votre peine et de votre fardeau, et je vous « soulagerai. » (*Constitut. Apost., l. I. c. 6*).

Obvervons ici la distinction qui est faite entre les dix préceptes du Décalogue et les autres préceptes du Deutéronome: plusieurs Pères ont enseigné que Dieu, après la rébellion du peuple hébreux, lui avait imposé, outre le Décalogue, un grand nombre d'autres ordonnances légales, rigoureuses et très-difficiles à observer, afin de le maintenir

dans une crainte continuelle et de l'enchaîner. Ainsi S. Chrysostôme, Œcuménius, Théophylacte, l'ancien auteur d'un commentaire sur S. Matthieu, Lactance, *l. IV*, 10, S. Jérôme, *in Jérém.* 22, Théodoret, S. Justin, S. Irénée, Anastase, abbé, etc., disent que ce ne fut qu'après que les Juifs eurent sacrifié aux Démons et aux idoles, que Dieu permit et ordonna qu'ils lui offrissent des sacrifices à lui-même plutôt qu'aux Démons : de là la cause de l'institution de ces différentes sortes de rits, de sacrifices, d'oblations, de purifications, et tout ce culte extérieur si chargé de pratiques et de cérémonies. (*Voyez Cotelier, in hunc locum*). Sans la grossièreté de ce peuple et son inclination vers l'idolâtrie, Dieu ne l'eut pas chargé de tant de chaînes et ne lui eut donné que le Décalogue.

III. — Ce qui a été réservé de l'ancienne Loi. — Le Deutéronome et l'Evangile commandent l'offrande des dons pour l'entretien des ministres et pour les besoins des pauvres.

Les Constitutions Apostoliques, qui sont le recueil des traditions et des usages des temps Apostoliques, après avoir annoncé l'abolition totale de l'ancien Testament, ajoutent ce qui suit :

« Or il faut que vous sachiez que, bien que le Seigneur vous ait délivrés de l'esclavage des chaînes surajoutées, et qu'il vous ait procuré du rafraîchissement et du soulagement, en ne permettant plus que vous offriiez pour les péchés des sacrifices d'animaux stupides, *brutarum animantium ;* et bien qu'il vous ait exemptés des sacrifices d'expiation, des victimes émissaires, des purifications continuelles et des aspersions lustrales ; cependant il ne vous a point affranchis des collectes, que vous devez aux Prêtres, ni de la libéralité que vous devez avoir envers les pauvres. Car le Seigneur dit dans l'Evangile : « si votre justice n'est plus abondante que celle des Scribes et des « Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux. » Votre justice sera donc abondante, en raison du soin que vous aurez eu des prêtres, des orphelins, des veuves et de tous les indigents, selon qu'il est écrit : « il a distribué aux pauvres ; sa justice demeure « dans tous les siècles ; » et encore : « les aumônes et la foi purifient « les péchés. » Vous ferez donc conformément à l'ordre du Seigneur. Au prêtre qui est comme le médiateur entre Dieu et ceux qui ont besoin d'expiation et de pardon, vous donnerez ce qui lui est dû, savoir les prémices de la grange et du pressoir, ainsi que les offrandes pour les péchés. C'est ainsi qu'il convient que vous accordiez, et que le prêtre dispense, en tant qu'il est l'économe et le dispensateur des biens de l'Eglise. Gardez-vous de calculer, de compter trop rigoureusement avec l'évêque. » L. II. c. 35.

Origène, S. Chrysostôme, S. Epiphane, l'ancien auteur de *l'operis imperfecti, in Matth.*, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme, enseignent, tantôt que la Loi des prémices et des dîmes est comme les autres prescriptions légales, abrogée par le nouveau Testament ; tantôt, qu'elle a été réservée. Mais on peut dire avec les Docteurs et avec S. Jérôme,

que les dîmes et les prémices de l'ancienne Loi, que les portions des victimes, que les offrandes et les pensions sacrées, etc., renfermaient alors un double droit : le droit *naturel*, d'après lequel on doit entretenir ceux qui sont occupés aux fonctions sacrées, et ceux qui sont dans l'indigence et dans la pauvreté ; ensuite le droit *positif*, en vertu duquel il était ordonné par Dieu de subvenir à cet entretien suivant les règles déterminées dans l'ancienne Loi. Or le droit positif ayant été abrogé par le Nouveau Testament, c'est maintenant le droit naturel qui oblige les Chrétiens à cette subvention, soit en donnant les dîmes et les prémices, comme cela a été longtemps pratiqué, soit par quelqu'autre moyen convenable, tel que celui qui est chez nous en usage depuis la première Révolution. Sous l'Evangile, ce n'est pas seulement le droit naturel qui oblige ainsi les Chrétiens à l'égard des prêtres, mais c'est aussi le droit divin, puisque l'auteur du nouveau Testament en a fait un précepte aux fidèles : *Dignus est operarius mercede suâ*. Mais il n'a pas déterminé un mode particulier pour accomplir ce précepte.

IV. — Jésus a aboli la loi ancienne, a institué un testament nouveau, spirituel, universel et éternel.

S. Justin s'exprime ainsi sur ce sujet dans son Dialogue avec les Juifs :

« Le Dieu que nous adorons est le seul Dieu véritable, l'auteur de cet univers et du bel ordre qu'on y admire ; nous n'avons pas un autre Dieu que le vôtre, que celui qui a tiré vos Pères d'Egypte, et qui est le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; mais ce n'est ni par Moyse, ni par la Loi que nous espérons en Lui ; car alors nous serions ce que vous êtes. J'ai lu dans les Ecritures que Dieu devait donner une nouvelle Loi, un autre Testament, qui ne serait jamais aboli ; c'est cette loi, c'est ce testament, que doivent désormais observer ceux qui veulent avoir part à l'héritage céleste. La loi donnée sur le mont Horeb est ancienne, elle était pour vous seuls ; la nouvelle est pour tous les peuples. Substituée à la première, elle l'abroge entièrement, comme le Testament nouveau abolit celui qui le précède. Cette loi, tout à la fois éternelle et nouvelle, cet autre Testament, qui doit toujours durer, après lequel il n'y a plus ni loi ni précepte qui oblige, c'est le Christ. N'avez-vous jamais lu ces paroles d'Isaïe : « Ecoutez, ô mon peuple, et vous, rois de la terre, prêtez l'oreille à « ma voix : La Loi sortira de ma bouche, ma justice éclairera les « peuples ; le Juste approche, le Sauveur s'avance, les na- « tions espéreront en moi. » Voilà pour la Loi. C'est ainsi que le Seigneur parle du Nouveau Testament par la bouche de Jérémie : « Voici que les jours viennent, je donnerai un Testament nouveau à « la Maison d'Israël et à celle de Juda ; ce n'est plus celui que j'avais « donné à leurs pères. » Puisque Dieu avait annoncé qu'il donnerait un Testament nouveau, et que ce Testament serait la lumière des nations ; puisque nous voyons les peuples au nom de Jésus crucifié, abandonner les idoles et toutes les autres voies iniques pour venir au vrai Dieu ; puisque rien, pas même l'aspect de la mort, ne peut les détacher de son culte et les empêcher de confesser son nom, n'avez-

vous pas une preuve certaine, d'après les œuvres et les miracles qui s'opèrent, que la Loi Nouvelle, le Nouveau Testament, l'espérance de ceux qui, parmi les nations, attendent l'héritage promis, c'est Jésus-Christ lui-même. Nous sommes aujourd'hui la Race spirituelle et véritable d'Israël, de Juda, de Jacob, d'Isaac et d'Abraham, qui reçut de Dieu la circoncision, qui fut béni et appelé le père d'un grand nombre de nations. Oui, dis-je, nous formons la Race sainte, qui lui fut promise, nous qui n'avons connu le vrai Dieu que par Jésus. » N. XI.

« XII. Alors je leur citai ces paroles d'Isaïe, qui s'écrie dans un autre endroit : « Ecoutez ma voix et vous vivrez, et je vous donnerai « le Testament Eternel, promis à mon serviteur David. Je l'ai donné « pour témoin aux peuples de la terre. Les nations qui ne te connais- « sent pas, t'invoqueront, les peuples qui t'ignorent se réfugieront « vers toi. » Et voilà la Loi que vous outragez, et voilà le Testament Saint et Nouveau que vous méprisez ! Jérémie annonce hautement le nouveau Législateur, et vous n'entendez pas sa voix ; ce Législateur est au milieu de vous, et vous ne le voyez pas ; les Pauvres reçoivent l'Evangile, les aveugles voient, et vous ne comprenez pas ! Il faut maintenant une circoncision nouvelle, et vous ne vous glorifiez que dans celle de la chair. La nouvelle loi vous commande un sabbat spirituel, une circoncision intérieure, une purification du cœur, des œuvres de justice, l'ablution du meurtre et des autres crimes, par le baptême d'une vraie et sincère pénitence, et vous vous contentez de pratiques simplement extérieures et par conséquent vaines. » Voyez, *ibid.*, n°s 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 40, 41, 42, 43, etc.

C'est ainsi que S. Justin a nettement compris et exprimé tous les caractères distinctifs de la nouvelle alliance. Il justifie toutes ses propositions, non-seulement par la doctrine évangélique traditionnelle et apostolique, mais encore par la plupart des prophéties littérales et positives que nous avons citées. C'est celui des anciens Pères qui a le mieux traité cette question de l'annulation de l'ancienne loi et de l'institution de la nouvelle. On remarque dans son Dialogue cette lucidité et le cachet de cette saine raison qui brille dans ses Apologétiques.

V. — Extrait du IV livre de S. Irénée. — *Chapitre IX.*

« L'ancien et le nouveau Testament n'ont l'un et l'autre qu'un même auteur, comme ils n'ont qu'un même objet, qu'un même but principal. »

« Toutes les choses créées tirent leur origine d'un même principe, c'est-à-dire d'un seul et même Dieu, qui est leur auteur... Le Seigneur Dieu est comme un père de famille, qui règne et gouverne tout ce qui est de sa maison ; il a une loi juste pour tous, pour ceux qui ne sont pas affranchis, et pour ceux qui sont libres ; mais il soumet à un règlement particulier ceux qui ont mérité la liberté ; il les traite comme ses Enfants et les met en possession de leur héritage... Quand N. S. dit que le Père de famille tire de son trésor des choses anciennes et des choses nouvelles, il veut évidemment désigner par là l'ancien et le nouveau Testament : l'ancien Testament, celui selon la Loi donnée à Moyse, et le nouveau, qui est selon la Loi de l'Evangile. C'est

de lui que David a dit : « Chantez à Jéhovah un cantique nouveau. » Et Isaïe : « Chantez au Seigneur un hymne nouveau... » Jérémie dit aussi : « les jours viennent, et j'établirai une nouvelle alliance. » *L'ancien et le nouveau* Testament *ne reconnaissent donc l'un et* l'autre qu'un seul et même auteur, c'est-à-dire le Verbe de Dieu, ou N. S. J.-C., qui a fait entendre sa voix à Abraham et à Moyse, qui est venu *plus tard sur la terre* pour *nous délivrer* de l'esclavage du péché, et pour répandre plus abondamment les trésors de la grâce qui vient de lui. « Car il est, » nous dit-il lui-même, « plus grand que le Temple. » *Et quant aux deux Testaments, il faut dire qu'ils* sont de même nature, bien que le nouveau ait apporté un plus grand bienfait au monde ; ils ne diffèrent que du plus ou du moins, par le *plus ou le moins de magnificence et de richesse, comme l'on dit de* deux choses qui ont la même substance, la même nature ; c'est ainsi que l'on dit de l'eau comparée à l'eau, de la lumière comparée à la lumière, de la *grâce comparée à la grâce*. Car la loi, *qui a été donnée* pour une loi de délivrance est meilleure que celle qui a été donnée par un temps de servitude ; voilà pourquoi la première a été étendue à toute la terre. Ainsi *notre* Seigneur *qui est plus grand que le* Temple, apporte aux hommes plus que Salomon, plus que Jacob ; car il leur apporte sa présence et les fruits de sa résurrection d'entre les morts ; et cependant il agit *en annonçant* toujours le même Dieu, le même Père annoncé dans l'Ancien Testament, le même Créateur qui a plusieurs manières de récompenser ceux qui en sont dignes, et *qui donne de plus grands biens à ceux qui l'aiment davantage...* Les Prophètes annoncèrent le Nouveau Testament au monde, ainsi que Celui qui devait l'établir, selon la volonté du Père, afin que les Croyants fussent *ainsi fortifiés dans leur foi* et dans leur espérance, et que le salut du genre humain fut de cette manière assuré et opéré par ces deux Testaments qui s'enchaînent l'un à l'autre. » Et chap. 17 et 16 et 34, 32.

Tel est le beau et fort juste raisonnement du saint Docteur sur les deux testaments.

VI. — *Tertullien* conclut avec raison que le Messie doit être venu, parce que l'ancienne Loi est abolie :

« L'ancienne Loi, dit-il, n'aurait pu cesser d'être en vigueur, et les Prophètes auraient continué à surgir parmi le peuple, si Celui qui était le terme et le but de la Loi et des Prophètes n'était venu. »

VII. — *S. Cyprien*, dans son *livre des témoignages*, démontre l'abolition de l'ancien Testament et l'institution du nouveau.

VIII. — *S. Clément d'Alexandrie, strom., l. VI, c.* 15, exprime sur cette question l'une de ses idées qui sont des traits de lumière :

« Or, la règle de l'Eglise n'est rien moins que l'harmonieux accord de la Loi et des Prophètes en conformité avec le Testament que J.-C. nous a légué par sa présence au milieu de nous. »

IX. — Eusèbe de Césarée intitule ainsi le sixième chapître du 1er livre de sa Démonstration Evangélique :

« De la vie que le Christ a annoncée aux hommes en la Nouvelle Alliance. »

Il dit que « la voix du Christ a annoncé à toutes les

nations l'ancien culte des Patriarches, de sorte que la nouvelle alliance est celle qui dominait les mœurs antiques, même avant les temps de Moyse ; et nous pouvons l'appeler ancienne et nouvelle : ancienne, parce qu'elle fut celle de Melchisédech, d'Enoch, de Noë, d'Abraham, etc.; nouvelle, parce que, oubliée des hommes en quelque sorte, pendant de longues années, elle a semblée revivre par la prédication de notre Sauveur ; ce qui n'eut lieu que lorsque l'alliance étant comme cachée et tenue dans le silence, la Loi de Moyse fut donnée comme tuteur, comme gouverneur de ces âmes faibles et imparfaites, et comme médecin pour guérir la nation juive de la fatale maladie de l'Egypte, et pour former à une vie moins élevée et moins parfaite les descendants d'Abraham, qui n'étaient pas capables de s'élever à la piété de leurs ancêtres. » Les pensées d'Eusèbe sur ce point sont intéressantes pour ceux qui voudraient approfondir davantage cette question importante.

X. — *Tatien* (an 170) distinguait « *l'homme ancien de l'homme nouveau.* Il entendait par *l'homme ancien* la Loi de Moyse ; par *l'homme nouveau*, l'Evangile. *(Vide Clem. Alex. Strom., l. III.* 12.)

XI. — Culte nouveau.

1. S. Clément d'Alexandrie nous fournit le passage suivant tiré de la prédication de S. Pierre :

« C'est pourquoi recevant dans la justice la tradition que nous vous annonçons, rendez à Dieu un culte nouveau par J.-C. Car nous lisons dans l'Ecriture ces paroles : « Voilà que je fais avec vous une nou-« velle alliance, non comme celle que j'ai faite avec vos pères » sur le mont Oreb. Il nous a donné un Testament nouveau : la loi des Grecs et celles des Juifs sont les Lois anciennes. Nous lui rendons, nous chrétiens, sous une troisième forme, un culte nouveau. » *Strom., l. VI, c. 5.*

2. *Tertullien.* Si l'on désire connaître comment ce Père s'explique sur les deux testaments ; comment il montre que l'ancien était temporaire et révocable ; qu'il a eu son accomplissement, son terme et sa fin dans l'établissement du nouveau ; que le nouveau, au contraire est immuable et éternel ; qu'il est la raison, le terme final et l'explication de l'ancien, de ses promesses et de ses figures prophétiques; etc., on peut parcourir le 1er chap. de son IVe *livre adver. Marcion.*

CINQUIÈME COLONNE

Les Juifs.

I. — Peu après l'avènement de Jésus, les Juifs n'eurent plus ni temple, ni autel, ni sacrifices, ni prêtres, ni sacerdoce. Le culte extérieur de l'Ancienne Loi fut aboli *de fait*.

Les Juifs Incrédules ont eux-mêmes écrit dans leur *Midras Théhillim*, c'est-à-dire *commentaire des psaumes*, « que, en « punition de leurs crimes le Sacerdoce a été enlevé aux « Israëlites et qu'il a été transmis aux Nations. » Ajoutons ici que les Juifs de nos jours reconnaissent ouvertement qu'il n'existe plus de prêtres parmi eux ; qu'il y en a bien plusieurs, il est vrai, qui se donnent pour les descendants de la race de Lévi, mais qu'il leur serait impossible de justifier leur descendance par des actes ou des preuves légitimes ; qu'en conséquence, lors même qu'ils se trouveraient maîtres de leur ancien temple, ils seraient dans l'impossibilité d'offrir des sacrifices, conformément aux prescriptions du Deutéronôme ; ils ne pourraient que prier ou qu'offrir le sacrifice de louange. Il est donc certain, de l'aveu même des Juifs, que les points les plus essentiels de l'ancienne alliance sont abolis *de fait* depuis la venue de J.-C., et il est évident, en outre, d'après les oracles prophétiques et d'après les traditions de l'ancienne Synagogue, qu'ils ont été abolis *de droit.*

II. — Dieu avait annoncé par des signes et par des prodiges, qu'ils se séparait des Juifs Incrédules, et qu'il rompait et détruisait l'Ancienne Alliance qu'il avait faite autrefois avec ce peuple. — (*Josèphe*).

Cet historien Juif était lui-même contemporain de ces événements prodigieux qu'il raconte ; il les publie du vivant même de ceux qui en furent les témoins, et il les regarde comme des signes certains de la colère de Dieu. Rappelons ici quelques uns de ces prodiges qui marquent évidemment que Dieu, à cette époque, c'est-à-dire, peu après la mort de J.-C., rejetait tous les sacrifices et les victimes de la Loi, abandonnait le Temple, les Sacrificateurs et le Peuple juif, avec lequel il rompait son ancienne alliance.

« Le jour de la Pentecôte, les sacrificateurs étant la nuit « dans le Temple intérieur, pour célébrer le service divin, « ils entendirent du bruit, et, aussitôt après, une voix qui « répéta plusieurs fois : *Sortons d'ici!* »

La teneur de l'ancienne alliance portait que :

« Le Seigneur serait au milieu des Juifs dans sa Maison ou sur sa « Montagne Sainte ; qu'il serait leur Dieu et qu'eux seraient son « peuple et qu'il demeurait perpétuellement avec eux. »

Or, un tel signe, accompagné de telles paroles, et adressé aux Chefs et aux Docteurs du Peuple, dans la fête anniversaire même du jour où l'Ancienne Alliance avait été donnée à ce peuple, ne marque-t-il pas évidemment que Dieu déclara alors cette alliance abolie?

2° Voici d'autres signes qui témoignent que Dieu avait aussi répudié les Sacrifices, les cérémonies, tout le culte Mosaïque et le Temple lui-même.

« Le peuple s'étant assemblé pour célébrer la fête de Pâques, on « vit. à la 9e heure de la nuit, durant une demi-heure, autour de « l'autel et du Temple, une si grande lumière, que l'on aurait cru « qu'il était jour. Les ignorants l'attribuèrent à bon augure, mais ceux « qui étaient instruits dans les choses saintes, les considérèrent « comme un présage de ce qui arriva depuis. »

« En cette même fête, une vache que l'on menait pour être sacri« fiée, fit un agneau au milieu du Temple. »

« La porte du Temple, qui regardait l'Orient, et qui était d'airain, « et si pesante que vingt hommes pouvaient à peine la pousser, s'ou« vrit d'elle-même, quoiqu'elle fut fermée avec de grosses serrures, « des barres de fer, et des verroux qui entraient bien avant dans le « seuil, fait d'une seule pierre Les gardes du Temple en donnèrent « aussitôt avis au magistrat. Il s'y en alla, et ne trouva pas peu de « difficulté à la faire refermer. » On l'interprêta différemment, les uns en bons, les autres en mauvais signes. Mais les plus habiles, dit Josèphe, jugèrent que cette ouverture des portes du temple était d'un mauvais présage.

Cet historien rapporte encore quelques autres signes et prodiges du même genre, par les quels Dieu annonçait la ruine du temple et les autres malheurs de la nation. (Josèphe, *de la guerre des Juifs, l. VII c. II et* 12).

3° Les traditions des Talmudistes s'accordent avec ce récit de Josèphe. Elles prouvent que, 40 ans avant la destruction du temple. c'est-à-dire, précisément à l'époque où Jésus abolit l'ancien testament par l'établissement du nouveau, les merveilles de la Maison de Dieu cessèrent, et furent remplacées par d'autres signes funestes.

Ainsi dans les deux Talmuds, celui de Jérusalem et celui de Babylone, les Rabbins rapportent plusieurs fois ces traditions :

« Les Docteurs, *y est-il dit*, nous ont appris que 40 ans avant la « *destruction du temple*, le sort *ne monta point à droite*, la langue « de splendeur ne fut point convertie en blancheur. Les portes du « temple s'ouvraient elles-mêmes, jusqu'à ce que le rabbin Johanan, « fils de Zaccai, les réprimanda, et dit : Temple, Temple, pourquoi te « détruis-tu toi même ? Je sais que tu seras détruit : car c'est de toi « que le prophète Zacharie a dit : Liban, ouvre tes portes, et que le « feu dévore les cèdres ! » *Talmud de Babylone*. traité *Avoda Zara* et livre *Yoma*.

« Pendant tout le temps que Simon-le-Juste exerça le ministère, le « sort du nom de Dieu montait toujours à droite, la langue de splen- « deur blanchissait, et la lumière du soir était toujours ardente. Mais « 40 ans avant que la maison du Seigneur fut détruite, la lumière du « soir s'éteignait, la langue de splendeur devenait rouge comme du « sang, le sort du nom de Dieu montait à gauche, et les portes du « Temple, que l'on fermait le soir, s'ouvraient d'elles-mêmes pendant « la nuit : en sorte que ceux qui y venaient le matin, les trouvaient « ouvertes. Le Rabban Johanan, fils de Zaccaï, dit : Temple, Temple, « pourquoi nous as-tu séparés de toi ? Nous savons que tu seras dé- « truit, et que le prophète Zacharie a dit de toi : » Liban, ouvre tes portes, et que le feu dévore tes cèdres ? *Talmud de Jérusalem.*

4. Voici encore ce qu'on lit dans le Talmud de Babylone, c. *septem dies* :

« Nos Maîtres ont laissé par tradition qu'il s'était opéré dix mer- « veilles dans la maison du sanctuaire. Aucune femme n'avorta à « cause de l'odeur des chairs du sanctuaire. Ces chairs ne sentirent « jamais mauvais. On ne vit jamais de mouche dans le marché du « Temple. *Neque contigit accidens Sacerdoti magno in die pro- « pitiationis, Neque inventa est corruptio in manipulo, aut in « panibus facierum. Stantes angusti erant, procidentes vero ut « adorarent spaciosi erant, licet à domo propitiatorii per undecim « ulnas retracti essent. Nunquam nocuit Serpens neque scorpius « in Jerusalem. Nec unquam dixit homo proximo suo : Angustus « est mihi locus manendi in Jerusalem. Nunquam pluviæ extin- « xerunt ignem lignorum præparationis. Neque ventus unquam « vicit columnam fumi. Quamvis enim omnes venti qui sunt in « mundo in eam flarent, non tamen poterant eam deviare, ne « recte sursum ascenderet. Et plus non ibi? Traditio enim est, « quod Rab. Semaya dixit, quod fragmenta vasorum fictilium « a locis suis absorbebantur. Cineres quoque altaris interioris et « candelabri a loco suo absorbebantur. Omnia vero hæc cessave- « runt per annos quadraginta ante destructionem templi ; sicut « scriptum est psal. 74 : signa nostra non vidimus, non est ultra « propheta, neque nobiscum, qui sciat, usquequo.* » Hactenus traditio. Apud Galat. l. IV. c. 8.

D'après ces diverses traditions qui s'accordent et s'appuient l'une l'autre, il est évident que les Juifs Incrédules ont eux-mêmes reconnu et constaté des circonstances remarquables dans la conduite de Dieu à leur égard, vers les temps de la mort de Jésus-Christ, qui arriva 40 ans environ avant la ruine du Temple. C'est, comme nous l'avons dit, l'époque même où J.-C. venait d'établir sa Nouvelle Alliance et de la confirmer par l'effusion de son sang. Le voile du Temple se déchira alors, pour marquer que Dieu quittait le Temple et le pays des Juifs, (*Tirinus*) ; et pour signifier que le voile des sacrifices légaux, des cérémonies et des figures de l'Ancien Testament, était déchiré et enlevé, afin que les Gentils découvrissent par le nouveau testament toutes les réalités contenues dans les ombres et les figures de l'Ancien. (*Origène, S. Jérôme, S. Ambroise,* etc.).

Les Juifs Infidèles ont donc reconnu alors : 1° que Dieu

s'est séparé d'eux, *cur tu separasti nos?* 2° que Dieu s'était retiré de Jérusalem et du temple, c'est-à-dire, du centre même de l'ancienne Alliance; *Exeamus hinc?* 3° que les marques de la faveur divine et que les merveilles du temple cessèrent 40 ans avant la ruine de Jérusalem : 4° que des signes sinistres les remplacèrent, à partir de la même époque; *nous n'avons plus vu nos merveilles*, disent-ils, *et depuis ce temps la malédiction a été sur la gerbe et sur les deux pains, et sur les pains de proposition*... De tout cela il n'est pas possible de tirer une autre conclusion que celle-ci : c'est que Dieu a rompu son alliance ancienne avec le peuple Juif vers l'année (on peut même dire dans l'année) où Jésus a institué l'Alliance Nouvelle. Nul ne disconviendra qu'un tel concours de circonstances ne soit extrêmmement remarquable; et, pour parler d'après le sentiment de profonde conviction qu'on éprouve dans cet examen, l'on est obligé de reconnaître que ce concours est surnaturel.

III. — Jésus est cause de l'anéantissement de la Loi Mosaïque. — (*Maimonides*).

Ce rabbin dit dans son livre *Sopherim*, que Jésus a été regardé comme le Messie, mais qu'il ne l'a pas été réellement, puisque, au lieu *de confirmer la Loi de Moyse, comme le Messie doit le faire*, selon ce rabbin, Jésus l'a, au contraire, *changée et anéantie.*

Mais ce docteur juif n'était pas assez ignorant, pour ne pas savoir en quoi et pourquoi la Loi Ancienne avait été abolie par Jésus. Aussi expose-t-il ces raisons de la manière suivante :

« De toutes parts dans l'univers l'on s'entretient et l'on dispute des « mystères de la Loi : les uns disent qu'à la vérité, les ordonnances « de la Loi sont véritables, mais qu'elles ont pris fin dans les derniers « temps et qu'elles ne sont plus en usage; d'autres disent de leur « côté qu'elles figuraient des choses mystérieuses et qu'elles ne doi- « vent pas être entendues à la simple lettre; mais que le Christ est « déjà venu, qui en a découvert et manifesté les secrets. »

Tel est le langage du rabbin sur ce qui touche à l'abolition ou cessation des ordonnances légales. Or, que répond-il à ce bruit général des Peuples?

« Rien; sinon, que lorsque le Christ se révélera, tous se converti- « ront et reconnaîtront leur erreur. »

Ce n'est point là répondre, ou ce n'est que donner une réponse nulle. (*Genebr.*, *chron.* 49 *ad fin*).

2. Objection des juifs.

Les juifs s'imaginent détruire toutes nos preuves en nous opposant ce passage de S. Matthieu, V. 17, 18 :

« Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi et les prophètes, « dit J.-C.; Je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. « Celui donc qui violera un de ces commandements, même des plus

« petits, et qui apprendra aux hommes à les violer, sera le plus petit « dans le royaume des cieux. »

Ils concluent de cette citation que Jésus a confirmé la Loi de Moyse, loin de l'abolir. Mais c'est ne pas comprendre les paroles de J.-C., que de leur donner un tel sens. Car elles signifient que Jésus est venu accomplir tout ce qu'avaient figuré et prophétisé la Loi et les Prophètes touchant les mystères du Christ, sa mort, sa résurrection, sa rédemption, etc. ; elles marquent, en outre, que Jésus est venu accomplir, c'est-à-dire, *perfectionner* la Loi, comme il l'a fait effectivement, en défendant non-seulement de tuer, mais de se venger et de haïr ; non-seulement de commettre l'adultère, mais encore de concevoir de mauvais désirs, etc. Jésus n'a point aboli le Décalogue, qui est la loi primitive et la loi naturelle, mais il l'a sanctionné de nouveau et perfectionné : *si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements*, a-t-il dit. Quant à la loi cérémonielle, judiciaire, figurative, il l'a menée à son accomplissement, et par conséquent à son terme et à sa fin, en en réalisant toutes les promesses et les menaces. Tout le but de la Loi étant donc rempli à la venue de J.-C., elle a du cesser à cette époque.

3. Autre objection.

Les Juifs modernes allèguent encore que la Loi cérémonielle devait toujours durer et ne point cesser; que le Deutéronome porte qu'elle est donnée *usque in æternum*, c'est-à-dire *pour toujours*. Mais dans l'Ecriture ce mot ne s'emploie pas toujours dans toute la force de l'acception ; il signifie le plus souvent ou un long espace de temps, ou une certaine durée non interrompue, ou toute la vie, tout le siècle d'une personne. C'est ainsi qu'on appelle *Consul perpétuel*, *empereur perpétuel*, celui qui doit être ou qui a été toute sa vie *empereur* ou *consul*. C'est dans le même sens que la circoncision et que les autres cérémonies légales ont été appelées une alliance *perpétuelle*, *fœdus olam*, c'est-à-dire qui devraient être observées perpétuellement et sans interruption, tant qu'elles seraient à observer. Il est dit de Samuël dans le même sens, qu'il demeurera devant le Seigneur *éternellement*, *leolam*, *usque in æternum*. David dit, ps. 119 :

« Je n'oublierai pas vos préceptes *in seculum*, éternellement. »

Aussi les rabbins conviennent-ils que ce mot *éternellement*, ou *à jamais*, ne marque pas toujours une durée sans fin. Ce qui fait voir que la Loi cérémonielle n'a pas dû régner *pour toujours* littéralement, mais jusqu'à un temps limité, comme l'événement l'a prouvé.

IV. — Les observances légales, détruites et défendues par les Romains, ont été rétablies et rendues aux Juifs par le moyen du Démon. — *Tradition du Talmud.*

Titus, ayant pris Jérusalem et fait un immense carnage des Juifs, fit un traité de paix avec ceux qui survivaient ; parmi les clauses de ce traité, l'une exigeait d'eux que désormais ils n'observeraient plus certaines cérémonies de leur loi, telles que la circoncision, la cessation du travail le jour du sabbat, etc. Or, suivant qu'on le lit dans le Talmud, c'est par l'intervention et par l'aide d'un démon, nommé *Bentamalion*, qu'ils obtinrent que ces défenses fussent levées dans la suite. Car au livre *Meghilla*, c'est-à-dire *histoire*, chap. *codes hamirbeath*, c'est-à-dire, *sainteté de l autel*, il est écrit mot pour mot :

« Lorsque le règne mauvais, c'est-à-dire celui des Romains eut rendu un décret qui interdisait aux Juifs l'observance du sabbat, la circoncision de leurs enfants, etc., le R. Ruben alla les trouver, après s'être paré et déguisé sous le costume des Romains ; par des discours étudiés et adroits, il obtint d'eux l'abrogation du décret. Mais lorsqu'ils se furent aperçus que c'était un Juif, et non un Romain, qui leur avait demandé et comme surpris cette révocation, ils rétablirent le décret, comme auparavant. — Les Juifs dirent donc : qui ira faire annuler cette décision ? Que ce soit le R. Siméon, lui qui a appris à faire des signes. Que le R. Eleasar l'accompagne. Lors donc qu'ils étaient en route : *Bentamalion*, c'est-à-dire, un démon ainsi appelé, se présenta au devant d'eux, et leur dit : vous plait-il que j'aille avec vous ? Le R. Siméon versa des larmes et dit : Un ange est apparu jusqu'à trois fois à la servante de la maison de notre père (Abraham), et il ne nous apparait pas même une fois. Vienne donc un prodige de quelque part que ce soit ! Sur quoi *Bentamalion* prit les devants sur eux, et s'empara de la fille de César. Eux étant arrivés ensuite, ils dirent : — Bentamalion, sors de cette fille. Ce Démon s'entendant appeler par son nom, sortit. César dit donc aux Juifs : demandez tout ce qu'il vous semblera devoir demander. Ayant été introduits dans l'appartement du trésor, afin de prendre ce qu'ils voudraient, ils trouvèrent l'écrit où était porté le décret, et ils le déchirèrent. » (Talmud).

Les Juifs disent encore, comme on l'a vu dans ce qui précède, que dix privilèges ont été enlevés aux Israëlites à cause de leurs péchés, et transmis aux Romains et aux Gentils ; or, parmi ces privilèges figurent celui de la Loi mosaïque, celui du sacerdoce, et celui du Messie ; de plus, il paraît évidemment par une autre tradition que Dieu leur a enlevé le sabbat, la circoncision et les autres cérémonies de ce genre par le moyen des Romains, et jamais il ne les a rétablis ni par lui-même, ni par un ange, ni par aucun autre saint homme. Mais leur propre tradition dit que c'est le Démon qui leur a rendu ces observances légales. Il faut donc être inspiré par l'esprit mauvais pour observer désormais ce que Dieu a aboli et ce que le démon a mis du zèle à rendre aux Juifs. Le démon fait-il jamais le bien ? A-t-il jamais cherché autre chose, que de tromper l'homme et de

lui nuire? L'histoire de nos premiers parents, de Job, de David, etc., prouve qu'il ne cherche à persuader quelque chose aux hommes, que dans l'espoir de les séduire et de les perdre.

V. — Jésus en instituant son Testament nouveau, a voulu abolir l'ancien. — *Toldos.*

Selon le *Toldos Jessu*, Simon-Képha, fit de grands prodiges devant les chrétiens, pour confirmer la vérité de ce qu'il leur disait de la part de Jésus, savoir :

« 1° Que Jésus était opposé à la Loi et aux Juifs ; 2° il exige qu'en « place de la fête des Azymes, vous célébriez le jour de sa mort ; que « la fête de l'Ascension de Jésus au ciel vous tienne lieu de la « Pentecôte des Juifs, et le jour de sa naissance de la fête des taber- « nacles. » *Apud Wagensel., Toldos, p. 22, 23.*

Ainsi, dès le temps des Apôtres, les fêtes de la Nouvelle Loi, ont été substituées aux néomenies et aux solennités de la Loi Ancienne. Tout l'ancien ordre de choses est donc renversé par le nouveau. Les Juifs attestent de cette manière l'accomplissement de cet oracle d'Isaïe, 66 : *et une* nouvelle *solennité* ou *néoménie* remplacera l'ancienne *néoménie, et un nouveau sabbat*, le *sabbat* ancien.

VI. — La Synagogue moderne reconnait l'anéantissement de son Culte.

Dans la dispute de l'Eglise et de la Synagogue, ouvrage composé par un ancien auteur, nommé Gilliébert, la Synagogue dit à l'Eglise ce qui suit :

« Rien ne peut m'être si nuisible, à ce que je vois, que l'Eglise ma fille, qui m'annonce à présent des choses nouvelles et inouies ; et si aujourd'hui elles prévaut contre moi par son art magique, je suis anéantie avec mes cérémonies, et ma Loi que Dieu m'a donnée par le ministère de Moyse. » (*Tom XXI, Bible des PP. de Lyon*).

VII. — Témoignage des Ebionites.

Dans leur Evangile, ils font dire à Jésus-Christ :

« Je suis venu pour détruire les sacrifices ; et si vous ne cessez de « *sacrifier, la colère de Dieu ne cessera pas de vous attaquer.* »

Ils lisaient ainsi ce que Jésus dit à ses Apôtres dans sa dernière cène :

« Ai-je désiré de manger cette Pâque charnelle (ou cette chair de la « Pâque) avec vous ?

Ces passages paraissent avoir été dirigés contre les Nazaréens qui observaient encore les cérémonies légales. (*Apud Epiph., hær.* 30. *c.* 15).

VIII. — La Loi Evangélique sauve ceux qui la suivent. (Mahomet).

« Misimus Legatos nostros « cum evidentibus argumentis.	*Nous avons envoyé nos Ambassadeurs, qui étaient accompa-*

« misimus Noé, et Abraham, et
« Librum (Legis)..., et subsequi
« fecimus Jesum, filium Mariæ,
« et dedimus ei Evangelium : et
« posuimus in cordibus eorum,
« qui secuti sunt eum, pietatem
« et misericordiam..... Dedinus
« autem illis qui crediderunt ex
« ipsis, mercedem suam : sed
« multi ex eis fuerunt prævari-
« cantes. O qui crediderunt (in
« Jesum), timete Deum : Dabit
« vobis duas portiones de mise-
« ricordia sua : et ponet vobis
« lucem, in qua ambuletis, et
« parcet vobis : nam Deus est
« indultor Misericors. »
(*Sura LVII. Alcor. p. 704*).

gnés de signes (ou miracles) évidents...

Nous avons envoyé Noé et Abraham et le Livre (de la Loi)... Et après eux, nous avons envoyé Jésus, fils de Marie, et nous lui avons donné l'Evangile.

Nous mîmes dans le cœur des Disciples qui les ont suivis, la piété et la miséricorde... Nous avons donné la récompense à ceux d'entre eux qui ont cru : mais plusieurs d'entre eux ont été prévaricateurs,

O vous qui croyez (en Jésus), craignez Dieu : Il vous donnera deux portions de sa miséricorde : il vous donnera la lumière, qui éclairera votre marche, et il vous pardonnera vos péchés ; car Dieu est indulgent et miséricordieux.

Mahomet enseigne que les Chrétiens qui mènent une vie conforme à l'Evangile, qui croient en Dieu et font des bonnes œuvres, obtiendront le salut éternel. (Sura III. p. 132 et Sura V. v. 92-98, p. 228). Il fait l'éloge des chrétiens qui se conduisent de cette sorte.

« Et subsequi fecimus vestigia eorum (Prophetarum) Jesum, filium Mariæ, confirmatem quod traditum fuerat ante eum de Pentateucho : et dedimus ei Evangelium, in quo est directio, et lux, et confirmante id, quod traditum fuerat ante ipsum de Pentateucho : et directionem et commonitionem timentibus Deum. Et judicet familia Evangelii juxtà id quod tradidit Deus in illo. Et qui non judicaverit juxtà id quod tradidit Deus, hi sunt Prævaricantes.

« *Sur les pas des autres Prophètes nous avons envoyé Jésus, fils de Marie, pour confirmer le Pentateuque. Nous lui avons donné l'Evangile, qui contient la direction et la lumière ; il confirme la Tradition antérieure au sujet du Pentateuque : Il confirme aussi la direction et l'avertissement pour ceux qui craignent Dieu.*

Les Disciples de l'Evangile doivent juger selon l'Evangile. Ceux qui ne jugeront pas d'après un Livre émané de Dieu, sont Infidèles et prévaricateurs. »

(Mahomet fait ainsi l'éloge de l'Evangile dans la 5e *Sura*, v. 54-55). Il reconnaît la divinité de la mission de J.-C., et la divinité de son Evangile.

SIXIEME COLONNE

Les Païens.

I. — Le témoignage de Tacite prouve que Dieu, peu après la venue de J.-C., rompit l'ancienne Alliance qu'il avait faite avec les Juifs, et qu'il se sépara d'eux et de leur temple.

« Il arriva, *dit il*, des prodiges que cette nation (les Juifs) « superstitieuse et ennemie des autres religions, ne pouvait « expier ni par vœux, ni par sacrifices. On vit dans les airs « des armées s'entre-choquer, des armes éclatantes, et le « temple tout en feu par des éclairs. Ses portes s'ouvriront « d'elles-mêmes, et l'on entendit une voix plus qu'humaine « qui criait que les dieux se retiraient, suivis du grand bruit « qu'ils faisaient en sortant ; *et audita major humana vox, excedere deos : simul ingens « motus excedentium.* » *Les uns craignaient*, dit Tacite, que la nation ne fut abandonnée de la divinité ; mais c'était *le petit nombre. La masse interprétait favorablement ces prodiges, et les calamités même ne lui ouvraient pas les yeux sur la vérité.* (Tacite, hist., l. V. c. 13). Ce récit montre 1°, que dans les années qui suivirent la mort de J.-C., Dieu *n'agréait plus ni les vœux ni les sacrifices* des Juifs, *quels qu'ils fussent* ; d'où il parait qu'il les avait rejetés ; 2° qu'il avait répudié la nation juive et le Temple, et conséquemment tout l'essentiel de l'Ancienne Alliance ou Loi mosaïque, qui roulait principalement sur le culte extérieur et sur le cérémonial du Temple.

II. — C'est J.-C. qui a empêché que désormais le temple de Jérusalem ne fut le lieu unique, où l'on dût offrir à Dieu des adorations et des sacrifices.

L'empereur Julien, ennemi de J.-C., voyant que le christianisme était la cause de l'abolition des sacrifices mosaïques et de tout le Judaïsme, entreprit de concert avec la nation juive la restauration du Temple et de tout le culte mosaïque, dans l'unique but de détruire la nouvelle institution du Christ qui avait été substituée à l'ancienne de Moyse. Or, nous savons comment J.-C. lui-même, par des effets miraculeux de sa puissance, anéantit les communs efforts de cet empereur et des Juifs, et empêcha l'exécution de leur dessein. Nous donnerons plus loin des preuves invincibles de la vérité de cet événement surnaturel.

Donc Dieu a voulu que l'économie de l'ancienne Loi ne fut point rétablie, mais quelle fut et demeurât abolie de droit et de fait.

III. — Celse et Lucien (an 100-140-150) parlent de la substitution de la Nouvelle Loi et Doctrine de Jésus aux usages de la Loi mosaïque.

Lucien regarde Jésus comme le législateur des Chrétiens, l'auteur de leur nouvelle et admirable doctrine, le 1er instituteur de leur religion nouvelle ; (*in vita Peregrini*). — Dans le Dialogue *Philopatris*, Lucien, tout en cherchant à tourner les chrétiens en dérision, parle de leur nouvelle doctrine, de leurs usages nouveaux, du dogme de la Trinité, du renouvellement spirituel de l'homme, de la régénération par l'eau du baptême, de la vie *céleste* des chrétiens, de leur charité, de leurs jeûnes, et des visions et révélations qui leur découvraient les choses futures. Or, ce sont là autant de caractères et d'effets de la Loi nouvelle. Le nouveau testament devait, selon les Prophétes, briller par les effets du S. Esprit, et régénérer spirituellement les hommes.

Celse reproche aux Juifs convertis d'avoir abandonné la Loi et les usages de leurs pères, pour suivre l'institution nouvelle de Jésus :

Il dit que, « s'étant ridiculement laissé surprendre par les (séductions ou) tromperies de l'Auteur de l'Evangile, ils ont abandonné « la Loi de leurs pères et ont changé de nom et de manière de vivre. » (Orig., *l. II. n. et suiv.*).

Origène réfute Celse, en lui opposant l'exemple de S. Pierre, de S. Paul, de S. Jacques, judaïssant lors même qu'ils prêchaient l'évangile. S. Pierre avait toujours été très fidèle observrteur de la distinction judaïque des viandes, en pures et en impures, et des autres observances de la Loi ; et il ne lui a pas fallu moins qu'une vision céleste accompagnée d'un ordre du ciel et des effets miraculeux du S. Esprit, pour l'obliger à laisser les coutumes judaïques prescrites par la Loi de Moyse. Et qui en était plus zélé observateur que S. Paul, lui qui persécuta l'Eglise, afin qu'elles fussent respectées et mieux observées dans toute la Syrie ? Il les pratiquait encore après sa conversion et il lui a fallu les grands miracles du S. Esprit, pour renoncer enfin à ces observances légales. Tous les Disciples, même après avoir été instruits à l'école de Jésus, leur divin maître, eurent beaucoup de peine à quitter des cérémonies qu'ils savaient fondées sur la révélation divine et qu'ils avaient toujours fidèlement observées depuis leur enfance. Il leur a fallu aussi les révélations divines, les enseignements et les distributions éclatantes du S. Esprit sur les incirconsis, pour les convaincre et les déterminer enfin à y renoncer. « Si Celse avait su toutes ces choses, son faux juif n'aurait pas dit aux Juifs convertis :

« D'où vient, Enfants de nos patriarches, que vous avez ainsi « abandonné la Loi de vos pères, et que vous laissant ridiculement « surprendre par les tromperies de Celui à qui nous parlions tout-à-

« l'heure, vous nous avez quittés pour changer de nom et de manière
« de vivre? »

Selon la remarque d'Origène, Jésus voyant que ses Disciples ne pourraient pas encore comprendre ni porter ce qu'il avait à leur dire touchant l'intelligence spirituelle et symbolique de la Loi, et concernant sa prochaine abolition, leur avait dit :

« J'ai encore beaucoup de choses à vous dire que vous ne sauriez
« porter maintenant ; mais quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous
« fera entrer dans toute la vérité ; car il ne parlera pas de lui-même,
« mais il dira tout ce qu'il a entendu. » (Jean XVI. 12),

Ce que Jésus laissait à l'Esprit-Saint à enseigner à ses Disciples, était donc tout ce qui concernait le sens de la Loi Mosaïque, l'intelligence des mystères et des figures prophétiques qu'elle contenait. Nous avons vu dans les Prophètes que sous l'alliance nouvelle l'action rénovatrice devait venir de l'Esprit de Dieu : c'est en effet l'Esprit-Saint qui enseigne, qui dirige, et qui agit en toutes choses sous la nouvelle Économie.

Le Juif de Celse dit aux autres Juifs devenus chrétiens :

« Il n'y a que trois jours que nous avons puni le séducteur qui
« nous abusait : et ce n'est que de ce temps-là que vous avez aban-
« donné la Loi de vos pères. Votre doctrine n'est fondée que sur
« notre Loi : et pouvez-vous bien, après avoir commencé par nos cé-
« rémonies, vous porter maintenant à les décrier ? »

Origène répond qu'il est vrai que le christianisme est fondé sur la Loi ; car les cérémonies de la Loi et les écrits des Prophètes sont la première introduction à la religion de J.-C. Mais les Juifs convertis ont passé, des pratiques de cette Loi au christianisme, comme on passe de l'ébauche à la perfection, de la figure à la réalité. Leur conversion a rendu hommage aux cérémonies de la Loi mosaïque en dévoilant leur admirable symbolisme. Jésus a substitué à ces observances figuratives le seul culte vraiment digne de Dieu.

« Il n'est pas vrai, ajoute Origène, qu'en s'avançant dans ce culte nouveau, les chrétiens se portent, comme vous dites, à décrier les ordonnances de la Loi ; au contraire, ils les élèvent à un plus haut degré d'honneur, en faisant voir qu'elle profondeur de sagesse et quelle sublimité de sens est renfermée dans ces Ecrits ; les Juifs ne peuvent les y découvrir, parce que, en les lisant, ils s'arrêtent grossièrement à l'écorce. On ne doit pas s'étonner, au reste, que notre doctrine, c'est-à-dire, l'Évangile, soit fondée sur la Loi ; puisque J.-C. Notre Seigneur disait lui-même à ceux qui le rejetaient :

« Si vous croyiez Moyse, vous me croiriez aussi, car il a écrit de
« moi : Mais si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit, comment croirez-
« vous ce que je vous dis ? » (Jean. V. 46).

Et S. Marc, l'un des Evangélistes, commence ainsi son Evangile :

« Le commencement de l'Evangile de J.-C., comme il est écrit dans « le prophète Isaïe : *j'enverrai mon messager devant vous, pour « vous préparer le chemin,* » (Marc. I. 1), montrant par là que les Ecritures des Juifs sont le commencement de l'Evangile.

Que veut donc dire le Juif de Celse, en nous faisant cette objection :

« Car si quelqu'un vous a prédit que le Fils de Dieu devait venir « au monde, ç'a été l'un de nos prophètes. inspiré par notre Dieu. » Et que peut-il inférer contre le christianisme, de ce que Jean, qui baptisa J.-C., était Juif. Car de ce qu'il était Juif, il ne s'ensuit pas que tous ceux qui embrassent l'Evangile, tant Juifs que Gentils doivent observer la Loi de Moyse à la lettre.

IV. — Traditions des anciens peuples au sujet de la Nouvelle Loi ou de la Nouvelle Institution religieuse du Sauveur.

1. *Inde.* — Suivant la théologie des Vedas, livres sacrés des Indiens, la 2e Personne de la Trinité, nommée Wichenou et *Chrisna Jésoudou*, après avoir passé par des circonstances analogues à celles de la vie de J.-C., enseigna aux hommes une loi divine, et leur laissa une nouvelle institution religieuse, conforme à la vérité et à la justice. Ce Dieu incarné et né d'une vierge institua un sacrifice de pain, qui délivre les âmes de ceux qui sont en enfer ; il apparut dans le Kili-Yug, (âge qui répond à celui de J.-C.). Le but de son avènement était de tout renouveler comme à l'époque du Satia-Yug, c'est-à-dire, de la condition primitive de l'homme.

2. *Chine.* — Suivant le *Chou-King* et les autres livres canoniques des Chinois, le Saint des Saints né d'une Vierge, est Tien, devenu visible, c'est-à-dire, un Dieu-Homme, apparaissant à l'Occident de la Chine ; il doit offrir un sacrifice ou un holocauste digne de la majesté du *Schanzti* (Dieu, souverain du ciel)... O grande vertu du saint homme ! O abondance et grandeur extraordinaire ! Que de lois et que de devoirs Nouveaux ! Que de rites majestueux et de solennités ! Mais il faut sa présence, pour qu'il y ait perfection. C'est pourquoi l'on dit :

Sans la Vertu Suprême la suprême Loi ne prendra pas racine....

Cent *chi* (un *chi* est un espace de 30 ans) se sont passés à attendre le Saint-Homme. Ce saint est *Tien* devenu visible pour donner un nouvel enseignement et de nouvelles Lois aux hommes. Le Saint n'a pas de père ; il a été conçu par l'opération de Tien. Ce Saint existait on devait exister dans l'Occident.

En Chine on donne au Saint-Homme le nom de *Siloh* (nom par lequel le patriarche Jacob avait désigné le Messie). Vers l'an 65 de notre ère, l'empereur de la Chine, appelé

Min-Ti, envoya à la recherche du *Saint des Saints*, ou du moins, s'il était déjà mort, de sa doctrine.

Ces peuples Orientaux, comme nous l'avons déjà fait observer, ont confondu dans leur souvenir les réminiscences des oracles prophétiques concernant le Messie, et celles des principaux traits historiques de la vie de Jésus qui leur avait été primitivement annoncé. C'est pourquoi nous retrouvons dans leurs traditions écrites des traits de différentes espèces ; les uns appartenant au Messie, d'autres à leurs héros ou fausses divinités, d'autres à la vie de J.-C. — Mais néanmoins on peut distinguer aisément dans ce cahos de récits altérés ce qui provient de souvenirs évangéliques, ou prophétiques, comme on fait les savantes sociétés asiatiques. (Voyez Schmitt, *Rédemp. ann. par les Traditions*, et M. de Jessé, *hist. de J.-C.*, *t. I*, *p.* 60.

3. On pourrait encore apporter ici les traditions des Tartares, suivant lesquelles la 2e personne de la trinité divine, s'incarna dans le sein d'une Vierge, nommée *Maha-Mai*, passa quelques années dans la retraite, puis commença son état de prédicateur du genre humain, institua la véritable religion, souffrit pour les hommes, etc. *Ibid.* ; Mais tous ces récits plus ou moins altérés, soit par l'ignorance, soit par les artifices de l'Esprit de ténèbres, sont comme des eaux qui se sentent de la perturbation de leur source ; néanmoins, ils ne sont pas sans utilité pour attester et confirmer la croyance primitive des faits historiques de la mission de Jésus, même parmi les peuples chez lesquels la foi s'était perdue ou avait été abandonnée. On voit que ces nations, tout en cessant de pratiquer le Christianisme, trop sévère peut-être aux yeux de ces peuples voluptueux, aimaient toutefois attribuer les traits de la vie de N. S. à leurs faux dieux. C'est une preuve que cette histoire ne leur paraissait pas à dédaigner. — Pour en revenir à notre sujet, remarquons dans toutes ces traditions l'idée d'une Loi nouvelle, d'une institution nouvelle et plus parfaite, apportée par le Sauveur à tous les hommes. Elles parlent aussi d'un *sacrifice* pur *et digne de Dieu*, qui *doit être si commun parmi les nations, que les solitudes mêmes n'en seront pas privées*. Elles tendent donc à constater le nouvel ordre de choses établi par J.-C. en tout lieu. *Ibid.*

V. — Conclusion générale.

En comparant l'événement à la prophétie, on reconnait avec un profond sentiment d'admiration, que le Nouveau Testament de Jésus cadre en tout sens avec le plan de la Nouvelle Alliance tracé dans les anciens oracles. Qu'on ne s'imagine point qu'un homme habile aurait pu suivre et imiter ce plan tout tracé par les Prophètes ; car cela était

impossible à toute force humaine; puisque, pour exécuter ce plan, il fallait opérer les plus grands prodiges, et démontrer l'effusion de l'Esprit Saint sur les Disciples de la Nouvelle Alliance par des distributions visibles et éclatantes de ses dons, par des visions et des révélations certaines et multipliées. Ce qui a été parfaitement accompli par Jésus, l'auteur du Nouveau Testament. Quel homme, quelqu'intelligent, quelque puissant qu'il soit, pourrait réaliser une si grande merveille?

Y a-t-il au monde quelque constitution mieux sanctionnée que celle du Christianisme? Celle-ci n'est pas fondée seulement sur le vote ou sur la convention arbitraire et mobile de plusieurs hommes, mais sur des faits miraculeux évidents, divins, aussi certains et, pour ainsi dire, encore aussi sensibles aujourd'hui que jamais.

Cette thèse ou démonstration particulière ne contient pas qu'une preuve isolée: elle en renferme cinquante plutôt qu'une; et toutes, chose remarquable! reçoivent une nouvelle force, un nouvel appui les unes des autres. Jamais l'on ne se serait douté que, dans un seul point, il y eut tant de preuves et tant de surnaturel. La simple lecture ne suffit pas pour comprendre ce que nous disons, il faut que l'on entre par un certain travail de l'intelligence dans la connaissance intime de toutes les parties du sujet traité. L'écrivain ne saurait exprimer les rapports multipliés de ces différentes preuves. La vue de leur ensemble et de la valeur particulière de chacune d'elles lui démontre pleinement que tout cela est surnaturel, en même temps que cela est au plus haut degré de certitude.

Quels témoins environnent encore maintenant le fondateur du Nouveau Testament! Cette religion intérieure qu'il a établie, ces Lois qu'il a posées, et qui malgré les préventions des philosophes s'attirent leurs éloges; ces préceptes si saints; ces maximes si pures, ces conseils sublimes par lesquels il a ramené l'homme au culte véritable; la pratique actuelle de tous les hommes, sont des faits encore subsistants, qui montrent que J.-C., en abolissant la Loi Ancienne, a donné celle que le Messie devait apporter selon les Prophètes.

Le premier mot de Jésus apparaissant comme Messie au milieu des hommes, avait révélé le prochain établissement du Nouveau Testament:

Appropinquavit, Regnum cœlorum! le Royaume des cieux est proche! disait-il.

Voilà le mystère nouveau, l'idée nouvelle, cachée à tous les siècles antérieurs dans les oracles des Prophètes, mais découverte dès lors par la manifestation du Testament Nouveau. Voilà *les Cieux Nouveaux et la Nouvelle Terre*, tant

annoncés par les Prophètes ! C'est donc Jésus, qui a, par sa Nouvelle Alliance, manifesté ce mystère, révélé cette nouvelle idée, inconnue aux âges précédents, mais mise en lumière par sa Loi Spirituelle et Universelle ! Ce n'est pas seulement un mystère idéal ou philosophique ; mais c'est l'établissement réel et pratique du *Règne de Dieu* ou du *Royaume des Cieux* sur la terre renouvelée par sa doctrine céleste ; ce Testament est de plus la porte unique qui puisse donner entrée dans cet *autre Royaume de Dieu*, fondé éternellement dans les cieux et nouvellement conquis aux hommes par le sang de ce même Testament Nouveau. Tel est le grand motif pour lequel Dieu avait si souvent parlé dans les temps anciens d'une Nouvelle Alliance dont la fin devait être si désirable. On sait que par *Royaume des Cieux*, Jésus désignait deux choses : tantôt il signifiait la société ou l'Eglise des fidèles, qui est véritablement le Royaume de Dieu sur la terre ; car Dieu règne sur les Justes qui le composent ; c'est avec eux qu'il a contracté alliance ; il est leur Dieu et les fidèles composent son Temple ou son Royaume ; tantôt Jésus marquait par ces mots le Royaume de Dieu dans les Cieux ; c'est là qu'il couronnera ceux qui auront fait partie de son Royaume sur la Terre, et qui auront vécu d'une manière digne de leur vocation. (*Voy. les Interprètes, in Matth. XXII*, 1 *et suiv.*). Or, c'est dans ces deux sens que Jésus par son Nouveau Testament a fondé le *Royaume des Cieux.*

TITRE II

Des moyens communicateurs de la Grâce Divine sous le Nouveau Testament.

CHAPITRE II

DE L'INSTITUTION DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

PREMIÈRE COLONNE

PROPHÉTIE. — TRADITION.

1. — L'institution des sacrements a été prédite.

1° Isaie, au chap. XII, 3-4, a annoncé, dans les termes suivants, que le Sauveur futur établira, en faveur des fidèles, des sources de grâces, des fontaines de salut.

Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris [l'hébreu : *ex fontibus Jesu...*]

« Vous puiserez avec joie des « eaux aux fontaines du Sau- « veur. »

« Et vous direz en ce jour-là : « Chantez les louanges du Sei- « gneur, et invoquez son nom : « publiez parmi les peuples « les admirables inventions » de sa miséricorde par lesquelles il veut nous procurer le salut : *notas facite in populis adinventiones ejus.*

DEUXIÈME COLONNE

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

1. — Les Sacrements institués par Jésus, sont des Fontaines publiques où les fidèles puisent avec joie ces eaux salutaires qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle.

Les Sacrements de la Loi Nouvelle sont des signes sensibles qui produisent la grâce qu'ils signifient. Le Christ Jésus les a institués, afin de nous communiquer par leur moyen la justice, la grâce sanctifiante, la rémission des péchés, du péché originel et des péchés actuels, les secours célestes dont nous avons besoin pour opérer notre salut, accomplir les préceptes de Dieu et nos obligations respectives. Ils ont la vertu de produire la grâce par eux-mêmes, *ex opere operato*, dans les âmes de ceux qui n'ap-

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« Chantez les louanges du
« Seigneur, parce qu'il a fait
« des choses magnifiques : an-
« noncez cela dans toute la
« terre. »

Origène, *hom. XII in num.*; S. Cyrille de Jérusalem, *in catech.*, S. Ambroise, *in Psal. IV et XXXVII*, la plupart des Pères et des Interprètes, entendent ces paroles prophétiques de l'institution des Sacrements. (Tirinus, Forério, etc.)

2° Le même Prophète, (Isaïe, XXXIII, 21), annonce l'institution des sept Sacrements de l'Eglise et les grâces abondantes qui en découleront, quand il dit en parlant de la nouvelle Sion :

20. « Considérez Sion, cette
« cité consacrée à nos fêtes so-
« lennelles ; vos yeux verront
« Jérusalem comme une demeu-
« re pleine de richesses, une
« tente qui ne sera point trans-
« portée ailleurs ; les pieux qui
« l'affermissent en terre ne s'ar-
« racheront jamais, et tous les
« cordages qui la tiennent ne se
« rompront point. » C'est-à-dire les Puissances ennemies, les Puissances Infernales, ne prévaudront jamais contre cette ville du Christ, contre le siége de son Empire universel.

21. « Le Seigneur ne fera
« voir que là sa magnificence.
« Les eaux qui y couleront au-
« ront un canal très large et
« très spacieux. Ni les vaisseaux
« à rames, ni les grandes ga-
« lères n'y passeront point. »
Locus fluviorum rivi latissimi et patentes... » C'est-à-dire, l'Eglise, le Royaume du Christ, n'aura rien à craindre des attaques des ennemis ; c'est un Royaume éternel, inexpugnable.

22. « Car le Seigneur, *le*
« *Christ*, est notre Juge ; le
« Seigneur est notre Législa-
« teur ; le Seigneur est notre
« Roi ; c'est lui qui sera notre

2e COLONNE. — ACC. ÉVANGÉL.

portent point d'obstacle à leur efficacité.

C'est pourquoi on les appelle communément dans l'Eglise les *Canaux*, les *Fontaines* sacrées de la Grâce : ce qui est très-conforme aux paroles prophétiques.

Les Théologiens enseignent qu'il n'y a rien de plus grand dans l'Eglise que les Sacrements, et qu'ils contiennent ce qu'il y a de plus excellent dans la Religion.

Ce que nous dirons de chacun d'eux, en indiquera l'auteur, le nombre, l'usage, et les principaux effets. — Selon notre coutume, nous les considérerons spécialement et succinctement dans leur rapport avec les anciennes Prophéties et sous le point de vue historique et démonstratif de leur institution.

II. — Comment les Sacrements produisent la grâce.

L'Esprit-Saint est le principe de la vie spirituelle et de la Grâce Sanctifiante. Or, le Verbe Incarné a institué les sept Sacrements de la Nouvelle Alliance, afin de nous rendre la vie et de remettre l'humanité déchue en rapport direct et intime avec les Trois Personnes Divines. Ce rapport est devenu sensible, lorsque le *Baptême* fut conféré pour la première fois au nouvel Adam ; il s'est encore produit d'une manière éclatante dans l'effusion du Saint-Esprit au jour de la première Pentecôte Chrétienne, lorsque la *Confirmation* fut donnée pour la première fois dans l'Eglise. Quel moyen plus propre à nous mettre en communication immédiate avec la Seconde Personne Divine que le sacrement de l'*Eucharistie* ? La vie spirituelle qui provient de l'Esprit Sanctificateur, nous est communiquée par les Sept Sacrements, qui

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.	2e COLONNE. — ACC. ÉVANG.
« Sauveur. » C'est lui qui, selon les Pères et les Docteurs de l'Eglise, fera couler ces fontaines, ces *fleuves de grâces*, par tout l'Univers, et cela par le moyen des sept Sacrements que doit instituer le Messie. (Voyez *l'interprétation de Tirinus, in hunc locum.*) En traitant du *Baptême* du Christ, nous aurons occasion de produire plusieurs autres oracles qui annoncent simultanément l'institution de ce Sacrement et des autres.	sont pour l'Eglise et dans l'Eglise les sources du Salut. Dans l'Ancien Testament, les sept Lampes du Chandelier d'or, et dans le Nouveau Testament (*Apocalypse, V, 6*), les sept yeux de l'Agneau, qui signifient les sept manifestations de l'Esprit divin, représentaient prophétiquement ces sept sacrements de grâce, de lumière et de vie. Par eux s'est accomplie dans l'Eglise la nouvelle création spirituelle.

II. — Interprétation des an-ciens Docteurs hébreux.

Le R. Jonathas-ben-Uziel, dans sa paraphrase chaldaïque, sur ces paroles prophétiques d'Isaie, 12 : « vous puiserez avec joie les « eaux aux fontaines de Jésus ou du Sauveur, » ajoute : « Vous « recevrez la nouvelle grâce et la nouvelle doctrine des Elus du « Juste, c'est-à-dire du Messie. » (*ap. Gal., l. X. c. 1.*) « Les Pères de l'Eglise, dit M. Drach, *harm. t. 2. p. 353*, enseignent que ce verset a trait aux Saints Sacrements ; ce point est confirmé par la tradition de la Synagogue. — En même temps, le Savant Rabbin cite divers passages du Talmud, suivant lesquels cette fontaine du Salut est destinée à communiquer les grâces du Saint-Esprit. Celle même qui n'en était que l'image typique, avait quelquefois la vertu de communiquer les faveurs célestes aux anciens Justes et Prophètes.

III. — Tradition prophétique s'accordant sur le même point avec les oracles précédents.

« Dans le même lieu, » dit Enoch, « je vis une fontaine de « justice, entourée de sources de Sagesse et ne tarissant jamais : « tous ceux qui avaient soif y burent, et furent remplis de sagesse, « ayant leur habitation avec les Justes, avec les Elus et les Saints. »

[Voir *Annales de Philosophie cathol., nº 102. p. 380.*]

PREMIÈRE COLONNE

Les Prophètes.

I. — Au temps du Messie, il y aura un baptême très-efficace, et de nouveaux moyens de salut.

Isaïe I. 16. Dieu après avoir déclaré qu'il rejettera les anciens sacrifices et la masse du peuple Juif ; que Jerusalem et le Temple seront détruits, ajoute : « Lavez-vous, purifiez-vous, » *Lavamini, mundi estote* ; « otez « de devant mes yeux la mali- « gnité de vos pensées ; cessez « de faire le mal. Apprenez à « faire le bien... Et après cela, « venez et accusez-moi, dit le « Seigneur. Quand vos péchés « seraient comme l'écarlate, ils « deviendront blancs comme la « neige ; et quand ils seraient « rouges comme le vermillon, « ils seront blancs comme la « laine la plus blanche. » Dieu n'avait autrefois exigé par Moyse qu'une purification extérieure et corporelle ; à présent il la rejette de même que les autres sacrifices de la Loi ; il veut un autre Baptême, qui purifie le cœur, le convertisse, et le remplisse de foi, de justice et de charité ; et il promet qu'en vertu de ce baptême il remettra tous les péchés, même les plus énormes, il purifiera les mains les plus souillées d'injustices et de sang.

S. Justin, Huet. C'est donc là déjà insinuer l'idée d'un baptême nouveau.

Isaïe, XII. 3, comme il a déjà été dit, après avoir parlé tout spécialement du Messie dans le chap. XI, chante, au chap. XII, un cantique d'actions de grâces, dans lequel il nous annonce que le Sauveur, comme un nouveau Moyse, fera jaillir des fontaines perpétuelles de salut : « Vous « puiserez avec joie des eaux des « fontaines du Sauveur » *haurietis aquas in gaudio de fontibus Jésu seu Salvatoris ;* « et vous direz en ce jour là :

DEUXIÈME COLONNE

L'ancienne Synagogue.

I. — Paraphrase du Rabbi Jonathas-ben-Uziel sur la prophétie du chap. 44 d'Isaïe : effundam aquas... effundam Spiritum meum super semen tuum.

« De même que je verse des « eaux sur une terre altérée, et « des torrents de pluie sur une « terre desséchée ; ainsi je ré- « pandrai mon Esprit sur votre « fils et ma bénédiction sur les « fils de votre fils. Alors les « Justes, seront gratifiés de la « Sainte Onction ; ils se multi- « plieront comme un arbre qui. « planté sur le courant des eaux, « croît et étend ses racines. « L'un dira : je suis du nombre « de ceux qui servent Dieu. « L'autre priera au nom de Ja- « cob. L'autre offrira son sacri- « fice devant Dieu, et sera appelé « du nom d'Israélite. » Ces paroles indiquent qu'en vertu du nouveau baptême et de la réception du S. Esprit, tous les Etrangers et les Gentils seront appelés du nom d'Israëlites. c'est-à-dire de ceux qui composeront alors le véritable peuple de Dieu.

II. — Le Messie purifiera et régénérera tout Israël par les eaux pures d'un nouveau baptême.

Le Talmud de Jérusalem, traité *Yoma*, chap. *Yom hakippurin*, c'est-à-dire, *jour des Expiations*, dit à ce sujet : « Selon qu'il est écrit, Jérém. « 16, *Congregatio Israëlis « Deus ;* En effet, de même « qu'un rassemblement, ou « qu'une mer d'eau purifie ceux « qui ont des souillures, de « même, dans l'époque à venir, « le Dieu saint et béni purifiera « Israël. Car c'est ce qui est « écrit, *Ezéch. c. 36.* Alors je « répandrai sur vous des eaux « pures, et vous serez lavés de

CHAPITRE III

LE MESSIE DOIT INSTITUER UN NOUVEAU BAPTÊME PAR L'EAU ET DANS LE SAINT-ESPRIT, — POUR LA RÉMISSION DES PÉCHÉS, — POUR LA RÉGÉNÉRATION SPIRITUELLE ET LE SALUT DES HOMMES. — DES GRACES ABONDANTES DÉCOULERONT DE CE BAPTÊME ET DES AUTRES SACREMENTS.

INSTITUTION DU BAPTÊME DE LA NOUVELLE ALLIANCE

JÉSUS A INSTITUÉ UN BAPTÊME PLUS EFFICACE QUE TOUS LES ANCIENS BAPTÊMES. — IL PURIFIE L'HOMME DE TOUS SES PÉCHÉS, ET LE RÉGÉNÈRE PAR L'EAU ET PAR LE SAINT-ESPRIT. — VERTU EXCELLENTE DE CE BAPTÊME ET DES AUTRES SACREMENTS DE LA LOI NOUVELLE.

PREMIÈRE COLONNE

ORACLES PROPHÉTIQUES.

ARGUMENT. — I. Au temps du Messie il y aura un Baptême très efficace, — et de nouveaux moyens de salut.

II. — Les Gentils seront purifiés par les eaux sacrées et par le Saint-Esprit. — Ils s'appelleront ensuite *consacrés à Dieu* et *Chrétiens*.

III. — A l'époque du Messie, il y aura des Fontaines sacrées pour effacer les taches du péché. — ZACHARIE. — EZÉCHIEL.

IV. — Les eaux du futur Baptême du Christ seront mystérieusement vivifiantes. — Elles procureront aux hommes des avantages merveilleux, universels. — EZÉCHIEL, — JOEL.

DEUXIÈME COLONNE

TRADITIONS ET INTERPRÉTATIONS DE LA SYNAGOGUE ET DE L'ÉGLISE.

ARGUMENT. — I. Rabbi Jonathas-ben-Uziel paraphrase, comme les Chrétiens, la prophétie du chapitre 44e d'Isaïe: *effundam aquas... effundam Spiritum meum super semen tuum...*

II. — Suivant le Talmud de Jérusalem et les Targums, le Messie purifiera et régénérera tout Israël par les eaux pures d'un nouveau Baptême.

III. — Les Païens seront purifiés et justifiés, à l'époque Messianique, par les Eaux Baptismales.

IV. — Le Nouveau Baptême doit annuler la Circoncision. (R. Jehosua.)

V. — Ce Sacrement doit, d'après le Paraphraste Chaldéen, s'administrer par tout l'Univers.

VI. — L'ancienne Synagogue et l'Eglise entendent la prophétie d'Ezéchiel du futur Baptême du Messie.

VII. — Le Dilemme.

TROISIÈME COLONNE

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

ARGUMENT. — I. Jésus a institué un nouveau Baptême dans l'eau et dans le Saint-Esprit, qui produit les effets précieux ci-devant indiqués.

II. — Notre Seigneur confère par le ministère de ses Disciples le Baptême d'eau et de feu qu'il a institué.

III. — Des faits grands et éclatants ont prouvé que le Baptême de J.-C. était véritablement un baptême du Saint-Esprit et un baptême de feu.

IV. — Le Baptême chrétien est une source féconde, immense, qui répand par tout l'Univers les eaux régénératrices.

V. — Il produit en tout lieu les plus heureux fruits de grâce, de résurrection, de renovation, de salut éternel.

QUATRIÈME COLONNE

ACCOMPLISSEMENT SELON LA TRADITION ECCLÉSIASTIQUE PRIMITIVE.

ARGUMENT. — I. La primitive Tradition de l'Eglise est riche de faits historiques, d'enseignements précieux, relatifs au point que nous traitons.

Nous nous contenterons de produire ici les plus anciens monuments :

1° De *S. Barnabé*, disciple de Jésus ;

2° Du *Pasteur de S. Hermas*, cité par le Docteur qui suit ;

3° De *Clément d'Alexandrie* ;

4° De *S. Evodius*, successeur de S. Pierre au siége d'Antioche ;

5° De *S. Sophronius*, évêque de Jérusalem ;

6° De *S. Clément, Pape, Disciple de S. Pierre ;*

7° De *S. Denis l'Aréopagite ;*

8° De l'Auteur des *Constitutions Apostoliques*, et des *Canons des Apôtres ;*

9° De *S. Ignace*, évêque d'Antioche après S. Pierre, etc., etc.

II. — La forme des anciennes Fontaines Baptismales justifie les prédictions des Prophètes.

CINQUIÈME COLONNE

PREUVE TIRÉE DES ATTAQUES DES PREMIERS HÉRÉTIQUES.

ARGUMENT. — I. L'accomplissement des prophéties relatives au Baptême du Christ, est constaté par une preuve de fait incontestable : cette preuve résulte des attaques mêmes des premiers hérésiarques, de même que des modifications que chacun prétendait pouvoir apporter à la forme ordinaire du Baptême Chrétien.

II. — L'hérétique *Marcus* reconnaissait l'institution divine et la doctrine évangélique du Baptême, tout en altérant essentiellement la forme de ce sacrement.

III. — Plusieurs autres Hérétiques des premiers temps ont imité en cela Marcus, Ménander, Simon-le-Magicien.

IV. — L'Eglise ne rebaptisait pas ceux qui avaient été baptisés par les Hérétiques dans la forme prescrite ; mais à cause des modifications profanes qu'ils osaient y apporter, elle rejetait ordinairement leur baptême, comme étant une souillure plutôt qu'une purification.

SIXIÈME COLONNE

TÉMOIGNAGES PROFANES RELATIFS AU BAPTÊME DES CHRÉTIENS.

ARGUMENT. — I. Les Païens ont reconnu la nécessité d'un Baptême.

1° Les Néo-Platoniciens adoptèrent la forme du Baptême Chrétien, — Celse y fait allusion.

2° Les premiers Américains avaient conservé quelque réminiscence, et quelque pratique du Baptême de l'Eglise.

3° Chez les nations Polythéistes, les Démons, pour séduire plus sûrement les hommes, avaient déjà imité les saintes pratiques du culte divin, et notamment le Baptême Chrétien, comme s'en plaint S. Justin-le-Philosophe.

II. — Les prophéties de Joël et d'Ezéchiel n'ont été accomplies que par le Baptême de Jésus-Christ et non point à la simple lettre : — Preuves tirées d'auteurs Juifs et Païens, du docteur Philon, et de l'historien Timocharès.

« glorifiez le Seigneur, et invo-« quez son nom ; publiez ses « miséricordieuses inventions « parmi tous les peuples... An-« noncez - les dans toute la « terre, » afin sans doute que les peuples puisent aussi aux fontaines sacrées du Sauveur, et qu'ils le glorifient conjointement avec les Israëlites fidèles. Origène et S. Ambroise entendent ces paroles du futur établissement des sacrements dans l'Eglise du Messie. (Tirinus, Forerio, Menoch).

Isaïe, XXXV, 6, exprime ainsi la même idée : « A l'arrivée « du Messie, le boiteux bondira « comme le cerf, la langue des « muets sera déliée ; car des « sources d'eau sortiront dans « le Désert, et des torrents cou-« leront dans la solitude. La « terre qui était desséchée se « changera en étang ; et celle « qui brûlait de soif en des fon-« taines d'eaux. » C'est dire qu'au temps où le Messie guérira les malades et les estropiés, les peuples qui étaient dans les ténèbres de l'idolâtrie, seront inondés des torrents de la grâce et se purifieront aux fontaines destinées à laver les souillures du péché. (*Forério*).

II. — Les Gentils seront purifiés par les Eaux Sacrées et par le S. Esprit. — Ils s'appelleront ensuite consacrés à Dieu et Chrétiens.

Isaïe, XLIV, 3. « Ecoutez-« moi, ô Jacob : je répandrai « les eaux sur les champs alté-« rés, et des fleuves sur la terre « sèche, » (c'est-à-dire sur la Gentilité), « je répandrai mon « Esprit sur votre postérité, et « ma bénédiction sur votre race. « Et ils germeront parmi les « herbages comme les saules « plantés sur les eaux cou-« rantes.

« L'un dira : je suis au Sei-« gneur ; l'autre se glorifiera du

« toutes vos souillures, et je vous « purifierai de toutes vos impu-« retés. » Un peu plus loin, dans le même livre, on lit : « Le « Rab. Akiba a dit : Vous êtes « bienheureux, ô Israëlites, de-« vant celui, qui vous a justifiés « ou purifiés. Or, qui est celui « qui vous purifiera ? Ce sera « votre Père, qui est dans les « cieux, dont il est dit, *Ezéch.* « *c. 36*, je répandrai sur vous « une eau pure, etc. Il est encore « écrit : le Seigneur est la fon-« taine d'Israël ; car de même « qu'une fontaine purifie les « souillures, de même Dieu pu-« rifiera avec de l'eau les péchés « d'Israël. » Telle est la tradition du Talmud.

Tout le nouvel Israël sera régénéré par cette Eau ou fontaine baptismale.

On lit dans le livre ***Beressith Ketanna***, c'est-à-dire, « petit « commentaire de la Genèse, sur ces paroles, ***ligans ad vitem civitatem suam, et ad palmam, fili mi, asinam suam***, les paroles qui suivent : « Ce personnage est celui dont il est dit, *Zachar. c. 9*, il s'assièra sur « l'ânesse, et sur le poulain, fils « de l'ânesse. C'est celui-là « même qui plantera tout Israël « de plants de Sorec, c'est-à-« dire du plant le plus excellent. « suivant qu'il est écrit, *Jérém.* « *c. II. 21*. Pour moi, je vous « ai planté une vigne choisie. « où je n'ai mis que de bon « plant, ***plantavi te palmitem*** « ***totum, semen veritatis.*** Et « comment fera-t-il ? Comme il « est dit au 36e chapitre d'Ezé-« chiel : Alors je répandrai sur « vous des Eaux pures, et vous « serez lavés de toutes vos « souillures, et le reste. » Vous voyez ici évidemment que les Talmudistes assurent, que ce sera le Messie lui-même qui répandra ces eaux saintes et purifiantes, et que ce sera par ce moyen

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

« nom de Jacob ; un autre écrira « de sa main : je suis au Sei- « gneur ; et il fera gloire de « porter le nom d'Israélite. » Le Grec, le Romain, ne se nommera pas grec, ni romain ; mais il se dira Israëlite, il se dira chrétien. (*Ménoch*). Les soldats autrefois juraient fidélité à leur Empereur ou général ; c'est une coutume que la primitive église pratiqua aussi ; ceux qui recevaient le baptême, se vouaient à J.-C., protestant qu'ils lui appartenaient ; on appelait cela, *nomen dare Christo*. Forer. Galat. 2 col. 1.

Isaïe, XLIX. 10, introduit le Messie parlant de la future conversion « des idolâtres et des na- « tions du midi et de l'Aquilon, « et annonçant qu'il les condui- « ra et les menera boire aux « fontaines des Eaux du salut. » C'est pourquoi le même Prophète voulant annoncer la même conversion des nations et en même temps le Baptême qui les purifiera au moment de leur conversion, s'exprime en ces termes :

Isaïe LII, 15, *Iste asperget gentes multas*, « il arrosera « beaucoup de nations, tant par les eaux du baptême, que par son sang. *Menoch.*

III. — Au temps du Messie, il y aura des fontaines sacrées pour effacer les taches du péché.

Zachar. XIII. I. « En ce jour « là, il y aura une fontaine ou- « verte à la maison de David et « aux habitants de Jérusalem « pour y laver les souillures du « pécheur et de celle qui est « impure. » L'eau naturelle ne saurait avoir par elle-même l'efficacité dont parle le Prophète. Les Juifs en conviennent. Mais pour montrer qu'il ne veut pas parler d'une fontaine ordinaire ou d'un aqueduc, construit par Salomon ou Ezéchias, écoutons

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

qu'il replantera tout Israël, c'est-à-dire, tout le peuple de Dieu, en bon plant, en plant choisi et excellent. Car le R. Salomon glosant sur « ce Roi, qui vient « monté sur une ânesse, etc., « Zachar. c. 9. dit : Il est im- « possible d'entendre cela au- « trement que du Roi Messie. »

III. — Les Païens seront purifiés et justifiés, au temps du Messie, par les Eaux baptismales.

On lit encore dans le Talmud, au livre intitulé *Kidussin*, i. e., *sanctificationum*, c. 10 : « Nos « Maîtres nous ont enseigné, « que, dans le siècle futur, « (c'est-à-dire dans le siècle du « Messie), les enfants illégitimes, « les fils des femmes débauchées, « les Gabaomites, etc., seront « tous purifiés ou justifiés, selon « qu'il est dit, *Ezéch, 36*, je « répandrai sur vous des eaux « pures, et le reste. » On trouve la même tradition dans Galatinus, liv. X. c, 2. et dans Jérôme de Sainte foi, l. I. c. 10.

Observons que ce baptême doit effacer tous les péchés, et principalement le péché originel. Car le prophète dit que leur cœur de pierre sera enlevé, par suite de cette purification, et qu'un cœur de chair, animé par la grâce du S. Esprit, remplacera ce cœur de pierre, soumis à la concupiscence et au péché originel.

IV. — Le nouveau Baptême doit annuler la circoncision.

Le Rabbin Jéhosua a dit à ce sujet une parole digne de remarque : « Celui qui est baptisé, « sans être circoncis, c'est « l'étranger, c'est-à-dire, celui « qui se convertit de la gentilité « à la véritable foi. C'est ce que « nous voyons dans nos aïeules, « savoir, dans Sara et Rébecca « dans Rachel et Lia, qui reçu-

ce qu'il en dit au chapitre XIV, 8.

Zachar. XIV. 8. « En ce « temps là, il sortira de Jérusa- « lem des Eaux vives, dont la « moitié se répandra vers la « mer d'Orient, et l'autre vers « la mer d'Occident, et elles « couleront l'hiver et l'été. Le « Seigneur sera Roi de toute la « terre. Il n'y aura en ce jour- « là que Lui de Seigneur, et son « Nom seul sera révéré. »

Il n'y a jamais eu à Jérusalem autant d'eau que le disent les Prophètes ; jamais depuis la captivité de Babylone, ni depuis la prise de Jérusalem par les Romains, il n'est sorti de cette ville assez d'eaux pour aller jusqu'à la mer Morte, et jusqu'à la Méditerranée, comme tous les auteurs l'attestent. (*V. Strabon, S. Jérôme*). Il faut donc recourir nécessairement à un sens plus relevé, à la nouvelle Jérusalem, où doivent venir habiter toutes les nations du monde, pour s'y purifier de leurs péchés ; car le Prophète ajoute « qu'en « ce même temps le Seigneur « sera le seul Dieu de l'Univers, « et que toutes les nations de la « terre, qui n'y viendront pas, « périront. » C'est donc l'annonce tropologique d'un nouveau baptême plus efficace, plus excellent, que toutes les ablutions légales suivant Calmet, la plupart des Interprètes, et les Juifs eux-mêmes. »

Ezéchiel, XXXVI. 25, prédit, de l'aveu même des anciens Juifs, le baptême nouveau, dans la prophétie qui suit : « Je répan- « drai sur vous de l'eau pure, « et vous serez purifiés de toutes « vos souillures ; et je vous pu- « rifierai de l'impureté de toutes « vos idoles ; » *effundam super vos aquam mundam, et mundabimini...* « Je vous donnerai un « cœur nouveau, et je mettrai « un Esprit nouveau au milieu

« rent un baptême et qui ne « reçurent point la circoncision.

Une tradition prophétique venue des Patriarches portait :

« Terra vestra desolabitur.... « usquequo Altissimus visita- « verit terram, veniens, ut homo « cum hominibus manducans et « bibens, et in silentio conterens « caput Draconis. Per aquam « hic salvabit Israel, et omnes « Gentes, Deus in virum abscon- « ditus... »

(*In Biblioth. vet. PP., t. I. p. 185*).

V. — Ce Sacrement doit, d'après le Paraphraste Chaldéen, s'administrer par tout l'Univers.

C'est ce que l'on peut conclure de ce qui est dit dans la *Midras Coheleth*, ou *Explication de l'Ecclésiaste*, sur ces paroles du 1er chapitre, « Qu'est-ce qui a « été autrefois ? C'est ce qui doit « être à l'avenir. Le R. Béra- « chias au nom du R. Ishac « s'est exprimé ainsi : Tel a été « le premier Rédempteur, c'est- « à-dire Moyse, tel sera le der- « nier Rédempteur, » Et un peu après : « Comme le premier « Rédempteur a fait jaillir une « fontaine d'eau ; ainsi le dernier « Rédempteur, qui est le Messie, « fera couler des fontaines d'eau ; « selon qu'il est dit au dernier « chapitre de Joël : et une fon- « taine sortira de la Maison de « Dieu, et elle arrosera la val- « lée ou la plaine de Setim. » Ce que le Rabbin Jonathas a traduit de la sorte en Chaldéen : « Et elle arrosera la plaine de « Setim. Or Setim est le nom « d'un certain pays de la Grèce, « d'où est sorti Alexandre le « Macédonien, comme il est dit « au commencement du premier « livre des Maccabées. » Cela doit donc s'accomplir au temps où les ministres et les Envoyés du Christ iront partout l'univers baptiser les peuples et entr'au-

« de vous.... » Le Messie doit régénérer les hommes par l'Eau Sainte et par l'Esprit Saint. (*Maldonat*, *Huet*).

IV. — Les Eaux du futur baptême du Christ. — Avantages qui en découleront.

Ezéch. XLVII. I et suiv. « Je « vis des Eaux qui sortaient de « dessous la porte du Temple « vers l'Orient ; car la face de « la Maison du Seigneur regar- « dait vers l'Orient ; Or, ces « Eaux descendaient au côté « droit du Temple, vers le midi « de l'autel.... Et je vis que les « Eaux venaient en abondance « du côté droit.

« L'homme qui me conduisait, « sortant donc vers l'Orient, et « ayant un cordeau à la main, « mesura un espace de mille « coudées, qu'il me fit passer « dans l'eau, dont j'avais jus- « qu'à la cheville des pieds. Il « mesura un autre espace de « mille coudées, qu'il me fit « passer dans l'eau et j'en avais « jusqu'aux genoux. Il mesura « un autre espace de mille cou- « dées, qu'il me fit encore pas- « ser dans l'eau ; et j'en avais « jusqu'aux reins. Enfin, il « mesura un autre espace de « mille coudées, et je trouvai « que c'était alors comme un « torrent que je ne pus passer, « parce que les eaux s'étaient « tellement enflées, et le fleuve « était devenu si profond, qu'on « ne pouvait le passer à gué.

« Alors il me dit : Certes vous « l'avez bien vu, fils de l'homme. « Et il me fit sortir de l'eau, en « me menant au bord du tor- « rent. M'étant donc tourné, je « vis une très-grande quantité « d'arbres des deux côtés sur le « bord de ce torrent : et il me « dit : ces Eaux qui, en sortant, « amassent des monceaux de « sables vers l'Orient, et qui « descendent dans la plaine du

tres les Grecs. (Galatinus, *l. X. 2.*; Jérôme de Sainte foi, *l. I. c. 10.*

Sur ces paroles du commencement de la Bible : « Et l'Esprit « de Dieu, ou plutôt, et *l'Esprit « Dieu*, planait sur la face des « eaux ; » le Talmud, traité Haghiga, fol. 15, s'exprime ainsi :

— « Sous la forme d'une « *colombe* qui plane sur ces « petits si légèrement qu'elle ne « les touche pas. »

R. Salomon Jarki, qui était de Troyes en champagne, dans son commentaire sur ce même verset de la Genèse, donne plus de développement au passage du Talmud qui vient d'être cité :

— « Le Trône de la Gloire, « dit-il, c'est-à-dire de la Divi- « nité, se tenait en l'air, et « planait sur la face des eaux « par l'Esprit de la bouche du « Très-Saint, béni-soit-il, et « par son *Verbe*, *Memra*, « sous la forme d'une colombe « qui plane légèrement sur le « nid. Couver en langue pro- « fane. »

Le Rabbin signale ici l'action du *Saint-Esprit*, qu'il représente comme indivisible d'avec les deux Personnes du *Très-Saint*. Au reste, il ne fait autre chose ici que répéter, sans la comprendre, une doctrine antique, qui se trouve dans les deux Talmuds de Jérusalem et de Babylone et dans le *Midras-Rabba*.

Le *Zohar*, cet antique monument de l'ancienne Synagogue, tient, à cette occasion, un langage semblable à celui de l'Eglise catholique.

« *Et l'Esprit de Dieu* : c'est, « dit-il, l'*Esprit du Messie*. « Dès l'instant qu'il planera sur « la face de l'eau de la Loi, « sera commencée l'œuvre de « la Rédemption. C'est pourquoi

1re COLONNE. — PROPHÊTIE.

« désert, entreront dans la mer, « et en sortiront ; et les eaux de « la mer seront adoucies, *et* « *sanabuntur aquæ.*

« Et tout animal vivant, qui « rampe, vivra partout où vien- « dra le torrent et *omnis anima* « *vivens*, *quæ serpit*, *quocum* « *que venerit torrens*, *vivet* ; « et il y aura une grande quan- « tité de poissons où ces eaux « viendront se rendre ; et tout « ce qui sera abreuvé de l'eau « de ce torrent sera guéri et « vivra, *sanabuntur et vivent* « *omnia ad quæ venerit tor-* « *rens*.

« Des pêcheurs se tiendront « sur ces Eaux ; depuis Eugaddi « jusqu'à Engallim, on séchera « des filets ; il y aura beaucoup « d'espèces différentes de pois- « sons, et en très-grande abon- « dance, comme il y en a dans « la grande mer. Mais dans ses « rivages et dans les marais « qu'elle forme, les eaux ne se- « ront pas adoucies, assainies, « *non sanabuntur*, parcequ'el- « les seront destinées pour les « salines.

« Il s'élèvera aussi sur les « bords, et aux deux côtés du « torrent, toutes sortes d'arbres « fruitiers ; leurs feuilles ne « tomberont point, et ils ne « manqueront jamais de fruits ; « ils en porteront de nouveaux « tous les mois, parceque les « Eaux du torrent seront sorties « du sanctuaire : leurs fruits « serviront de nourriture, et « leurs feuilles de remède ; *Et* « *super torrentem orietur in* « *ripis ejus ex utraque parte* « *omne lignum pomiferum :* « *non defluet folium ex eo, et* « *non deficiet fructus ejus* : « *per singulos menses afferet* « *primitiva*, *quia aquæ ejus* « *de sanctuario egredientur :*

2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« le texte dit (*immédiatement* « après) : et Dieu dit que la lu- « mière soit. »

La première manifestation du S. Esprit, aura lieu, en effet, sous la forme et l'apparence d'une colombe, lors du baptême du Messie dans le Jourdain et au moment même où il commencera sa mission évangélique.

Expliquant ces paroles de Zacharie, III. 1 : « En ce jour- « là (de l'avènement du Christ) « *une source sera ouverte à la* « maison de David et aux ha- « bitants de Jérusalem pour les « péchés et pour l'impureté ; » le Talmud, traité *Yoma*, fol. 85, nous apprend que Jéhova sera lui-même cette source qui purifiera par le baptême ; car il est écrit : « Jéhova est une « citerne baptismale pour Israël. « (Jérém. XVII. 13). »

Pour ces citations, et les précédentes, et pour plusieurs autres que nous omettons, le célèbre Pic de la Mirandole était en droit de poser la 40e de ses thèses dans les termes suivants :

« Hoc habent inevitabiliter « concedere Kabbalistæ, quod « verus Messias per aquam « homines purgabit, c'est-à- « dire : Tous ceux qui s'atta- « chent à l'enseignement tradi- « tionnel de l'ancienne Syna- « gogue, sont inévitablement « amenés à accorder le point « suivant : savoir, que le vrai « Messie purifiera les hommes « par un baptême d'eau[1]. »

VI. — Sur la prophétie d'Ezéchiel** (1 col. IV), **qui annonce le futur baptême du Messie.

D'abord, quant à ce qui est dit, *Ezech. c. 36*, les RR. David, José ou Joseph, Jonathas-ben-Uziel, l'entendent de la future rémission des péchés. Les an-

1. Voyez M. Drach, *harmonie t. II. p. XXXI.*

1re COLONNE. — PROPHÉTIE. 2e COLONNE. — LA SYNAGOGUE.

« *et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.* »

Toute cette prophétie marque mystérieusement le baptême de la régénération, que le Christ doit instituer. Les Eaux Sacrées de ce bain salutaire couleront d'abord à Jérusalem, et de là se répandront dans toute la terre, pour la guérison et le salut de tous les peuples. Voyez les autorités et les raisons qui démontrent la vérité de cette explication. *2 col. VI.*

Joël, III. 18, annonce ainsi le même mystère :

« En ce jour là, la douceur « du miel dégouttera des montagnes, le lait coulera des « collines ; les eaux vives couleront dans tous les ruisseaux « de Juda ; il sortira de la Maison du Seigneur une fontaine « qui remplira le torrent de « Setim, c'est-à-dire des épines ; « 2° La Judée sera habitée éternellement, et la nouvelle Jérusalem subsistera dans la suite « de tous les siècles. Je purifierai alors leur sang, que je « n'aurai point purifié, *et mundabo sanguinem eorum, « quem non mundaveram ;* et « le Seigneur habitera dans « Sion. » Ces Eaux qu'il annonce, serviront sans doute à cette purification. Comme les purifications et les cérémonies mosaïques n'avaient pu jusqu'alors donner la pureté véritable ni au corps, ni à l'âme, il fera couler ces Eaux-Vives, qui effaceront toutes les taches du péché, parcequ'elles auront reçu de lui une efficacité tout autre que celle qu'elles avaient auparavant. Tout cela aura lieu dans l'Eglise du Messie ; La Nouvelle Jérusalem qu'il construira aura seule le privilège *de subsister*, comme il est dit ici, *dans toute la suite des générations.*

ciens Pères le rapportent au baptême du Christ. (*Maldonat., hic,*).

Ensuite quant à ce qui est prédit, ibid., c. 47, ces eaux sacrées et mystérieuses marquent les eaux du futur baptême du Christ, selon les Interprètes ecclésiastiques, Tertullien, S. Augustin, dans Maldonat ; S. Jérôme, Théodoret, Vatable, Fernandès, Cornelius à Lapidé, et beaucoup d'autres, dans Tirinus.

En effet, que signifient ces Eaux pures, qui sortent de dessous le seuil du Temple, qui se grossissent comme un torrent qu'on ne peut traverser, et qui guérissent tout ce qu'elles touchent ; ces quantités innombrables de poissons de tout genre ; ces pêcheurs qui se tiennent sur les rivages pour les prendre ; ces arbres de chaque côté du torrent, toujours couverts de fruits et de feuilles, produisant chaque mois de nouveaux fruits pour la nourriture des habitants, et des feuilles pour la guérison des maladies et des infirmités, et tout cela, parce que les eaux du torrent sortent du sanctuaire ?

Ce qui nous fonde à affirmer que ce que prédit ici Ezéchiel, regarde l'Eglise du Messie, et non la Synagogue Juive, rétablie par Esdras et Néhémie, c'est : 1° que ce Prophète ajoute dans le même chapitre, qu'en ce jour là les Etrangers, c'est-à-dire les Gentils, entreront avec les Enfants d'Israël en possession du même héritage, et seront tous traités comme eux ; au lieu que nous voyons Esdras et Néhémie séparer tous les Etrangers du peuple d'Israël. *II. Esdr. XIII. 3.* Le Messie seul doit instruire et rassembler toutes les nations, dont il est appelé *l'Attente et le désir*, faire des Juifs et des Gentils une seule église. C'est donc son église,

dont il est ici parlé; 2° Ces arbres, plantés sur les rives du torrent ne sont point des arbres ordinaires, puisqu'ils devront produire tous les mois de nouveaux fruits et de nouvelles feuilles, comme l'annonce le Prophète. Ils représentent les Justes, qui produiront chaque jour les fruits excellents de leurs bonnes œuvres, parcequ'ils seront continuellement arrosés de grâces célestes. S. Ambr., S. Grég., Théodoret. Aussi David dit que le « Juste est comme un arbre planté près le cours des eaux, ps. 1 ; « il donnera du fruit dans son temps ; ses feuilles ne tomberont « point, et il sera heureux dans tout ce qu'il fera ; » 3° Jamais la fontaine sortie du Temple de Jérusalem, quand bien même c'eût été une fontaine, et non pas de simples aqueducs, comme l'attestent Aristée et tous les auteurs qui en ont parlé ; jamais cet écoulement d'eau de citerne n'aurait pu former un torrent assez considérable pour traverser la Mer Morte, lui enlever l'amertume et l'infection de ses eaux. L'histoire ne dit point que ce lac ait jamais nourri de poissons de toute espèce, et ait eu une eau douce.

On ne saurait montrer historiquement l'accomplissement de cette prophétie ; car il est littéralement impossible, Strabon, *l. XVI, p. 523*, dit : εστὶ γαρ πετρὶοδεσ, αυτο μεν ενυδρον, την δε κυκλῷ γωραν εχει λύτραν καὶ ανυδρον, τὴν δέ εντοσ εξηκοντα σταδίων, καί υποπέπτρον, c'est-à-dire, que « Jérusalem a assez « d'eau pour elle-même, mais que le pays d'alentour est sec et « pierreux à la longueur de 60 stades » ou de plus de 7,000 pas. S. Jérôme, *in Is. 49*, qui habita ce pays, dit qu'on ne peut avoir que l'eau des citernes et des pluies ; car il n'y a point de fontaines, et tous les environs ne sont que des collines et des montagnes pierreuses. *Jerusalem totius provinciæ deterrima est, et saxosis montibus asperatur, et penuriam patitur sitis ita, ut cœlestibus utatur pluviis, et raritatem fontium cisternarum extructione soletur.* Les Voyageurs n'y trouvent partout que des tas de poussière et qu'un sol sec et aride ; ce qui montre que jamais les eaux sorties du mont Sion, au sommet duquel est bâti le Temple, ne furent ni ne seront aussi abondantes qu'il est dit ici. Ezéchiel avait donc nécessairement en vue le sens que nous avons exposé, 1 col. IV.

VII. — Dilemme.

Ou les Prophètes ont prédit qu'il y aurait un jour des eaux qui purifieraient les souillures du pécheur d'une manière plus excellente que les purifications légales ; ou ils ont annoncé qu'elles purifieraient les péchés comme ces mêmes ablutions mosaïques. Dans ce dernier cas, qu'avaient ils besoin d'annoncer, comme chose nouvelle, ce qui avait existé depuis Moyse, et ce qui existait encore comme auparavant ? Mais dans le premier cas, ils n'ont pu prédire que ce que doit faire le Messie pour la purification de tous les peuples, qui devront se réunir dans son Eglise.

Au reste, les anciens baptêmes n'étaient que des figures, et n'avaient d'efficacité qu'en celui qu'ils figuraient.

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

I. — Jésus a institué un nouveau baptême dans l'eau et dans le S. Esprit.

Jean III. 1 et suiv. — Jésus, étant à Jérusalem, eut avec Nicodême, Sénateur du Sanhédrin, un entretien fort remarquable, où il exposa à ce docteur tout le plan du Christianisme. Il commença par lui enseigner la nécessité de la régénération spirituelle de l'homme par un baptême plus excellent que tous les autres ; celui de l'eau et du S. Esprit. L'eau sanctifiée par le S. Esprit, lave et purifie le pécheur de ses souillures, et l'infusion du S. Esprit lui-même, après cette purification, devient le principe et la source de la justification de l'homme. Dans cette institution la chair et l'âme sont régénérés : la chair, par l'eau sanctifiée ; l'âme, par le S. Esprit ; Ce qui n'empêche point que dans le baptême cette double opération ne soit conjointe et simultanée.

S. Jean l'évangéliste rapporte ainsi l'institution de ce sacrement :

« Or, il y avait un homme d'entre les Pharisiens, nommé Nicodème,
« sénateur des Juifs, qui vint la nuit trouver Jésus, et lui dit : Maître,
« nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu, pour nous ins-
« truire comme un docteur ; car personne ne saurait faire les miracles
« que vous faites, si Dieu n'est avec lui.

Jésus lui répondit :

« En vérité, en vérité, je vous le dis, personne ne peut voir le
« royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau. *Amen, Amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei.*

En effet, nous sommes morts spirituellement par le péché originel, il est donc nécessaire que nous renaissions spirituellement, si nous voulons recouvrer la vie de nos âmes.

Nicodême lui dit :

« Comment peut naître un homme qui est déjà vieux ? Peut-il ren-
« trer dans le sein de sa mère, pour naître une seconde fois?

C'était demander une explication que Jésus lui donna aussitôt.

Jésus lui répondit :

« En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne renait de
« l'eau et du S. Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu, »
nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.

C'est sur cette forte et nouvelle assévération que tous les Pères et les Conciles ont reconnu et enseigné la nécessité du Baptême.

« Ce qui est né de la chair, ajoute Jésus, est chair, et ce qui est né « de l'esprit est Esprit. »

« Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit ; qu'il faut que vous « naissiez de nouveau L'esprit soufle où il veut, et vous entendez sa « voix ; mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va ; il en est de « même de tout homme qui est né de l'Esprit »

Ce qui revient à la maxime connue :

« Le semblable est produit par son semblable. »

La production de l'esprit est donc spirituelle comme son principe. Dès lors elle ne tombe pas sous les sens. Cependant elle a des effets qui empêchent de douter de sa réalité ; comme l'air ou le vent qui n'est pas aperçu des yeux du corps, se fait connaître par le son, et par d'autres effets qui lui sont propres.

Le grand mystère que propose Jésus dans cet enseignement, c'est que l'Esprit régénérateur, unissant à l'eau son action toute-puissante, transforme le vieil homme en une créature nouvelle et engendre au Père des enfants adoptifs.

II. — Jésus confère son Baptême d'eau et de feu.

Jean III. 22. Après cela, c'est-à-dire après son entretien avec Nicodème, « Jésus alla dans la Judée, suivi de ses dis« ciples, il y séjournait avec eux ; et il y baptisait, *et illic « demorabatur cum eis et baptisabat.*

« Or, Jean baptisait aussi à Ennon près de Salim, parce« qu'il y avait là beaucoup d'eau, et on venait s'y faire bap« tiser. » C'est là que Jésus avait déjà placé des pêcheurs de Galilée, dont il venait de faire des pêcheurs d'hommes, en leur disant :

« Venez, suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes, *piscatores hominum.*

Car il est dit, *Jean, IV. 2*, que ce n'était pas Jésus qui baptisait, mais ses disciples.

On remarque ici, que Jean ne pouvait baptiser que dans *les lieux où il y avait beaucoup d'eau*, parce qu'il baptisait par immersion. Et l'on peut conclure de ces paroles de l'Evangéliste, dit le docteur Sepp, que Jésus, ou plutôt ses Apôtres, baptisaient d'une autre manière, c'est-à-dire, comme nous baptisons encore aujourd'hui, et qu'ils pouvaient à cause de cela baptiser partout indistinctement.

Or, les nouveaux pêcheurs gagnaient beaucoup plus de monde que les disciples de Jean-Baptiste. Ils commençaient à accomplir cette parole prophétique :

« Des pêcheurs se tiendront sur ces eaux, » Ezech. 47.

C'est ce qui fit que les disciples de Jean et les Juifs déclarés pour Jésus, *eurent une dispute au sujet de la purification*, c'est-à-dire du baptême.

Alors les Disciples de Jean *vinrent lui dire* :

« Maître, celui qui était avec vous au-delà du Jourdain, et auquel « vous avez rendu témoignage, baptise maintenant, *ecce baptizat*, et « tout le monde va à lui.

Jean qui savait bien que son baptême d'eau n'était qu'une préparation au Baptême par l'eau et par le S. Esprit ; et que sa mission n'avait d'autre fin que d'ouvrir et d'aplanir les voies devant le Christ, en lui préparant un peuple plus parfait, leur répondit ainsi :

« Personne ne peut s'attribuer que ce qui lui a été donné du ciel ; « vous me rendez vous-mêmes témoignage que j'ai dit : ce n'est point « moi qui suis le Christ, mais j'ai été envoyé devant lui. Celui qui a « l'épouse, est l'époux ; mais l'ami de l'époux, qui se tient debout et « qui l'écoute, est ravi de joie de ce qu'il entend la voix de l'époux ; « et voilà ce qui rend ma joie parfaite. Il faut qu'il croisse, et moi, « que je diminue. »

Jean reconnaît, comme on le voit, que la nouvelle Église, composée de la multitude de ceux qui viennent se purifier de leurs péchés dans les eaux de la Judée, est l'épouse de Jésus ; et que J.-C. donne ce baptême excellent d'eau et de feu qu'il avait annoncé à tous les Juifs en disant : *Matth.* III. II.

« A la vérité, je vous donne un baptême d'eau, afin de vous porter « à la pénitence ; mais celui qui doit venir après moi, est plus puis- « sant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses souliers ; c'est « lui qui vous baptisera dans le S. Esprit et dans le feu, *ipse vos* « *baptizabit in Spiritu Sancto et igni.* »

La grande différence consistait en ce que le baptême de Jean se faisait par l'eau, au lieu que le baptême de Jésus se faisait par le feu et par le S. Esprit.

III. — Ce qui montre visiblement que le Baptême de Jésus était un baptême du S. Esprit et un baptême de feu.

C'est la descente manifeste même du S. Esprit : elle précédait ou suivait immédtatement la réception du baptême. Le S. Esprit descendit d'abord au baptême de Jésus ; c'est même à cet indice que Jean reconnut celui qui devait instituer le baptême du S. Esprit :

« Pour moi, je ne le connaissais pas, dit Jean, mais celui qui m'a « envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit : Celui sur qui vous verrez des- « cendre et demeurer le S. Esprit, est Celui qui baptise dans le S. « Esprit. » *Jean 1. 33.*

Les Samaritains ayant été baptisés du Baptême de Jésus, les Apôtres allèrent à Samarie et le S. Esprit descendit sur ces nouveaux baptisés. *Act. VIII. 14.* La grâce du S. Esprit

descendit sur Corneille, soldat d'entre les Gentils, sur sa famille et sur ses amis, avant qu'ils eussent été baptisés. C'est alors que S. Pierre dit :

« Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont déjà reçu le S. « Esprit comme nous ? » Act. X. 47.

Mais voici un fait décisif qui démontre la différence essentielle des deux baptêmes. Act. XIX. Des disciples n'avaient reçu que le baptême de Jean-Baptiste, et ne connaissaient même pas s'il y avait un S. Esprit. Or, aussitôt qu'ils furent baptisés du baptême de Jésus par S. Paul, le S. Esprit descendit sur eux, et ils parlaient les langues, et ils prophétisaient. On pourrait encore citer d'autres faits à l'appui de ce même point. Que ceux-là suffisent. Ils prouvent clairement que le baptême de Jésus est un baptême d'eau dans le S. Esprit et dans le feu.

IV. — Diffusion universelle des eaux régénératrices du Baptême chrétien.

Suivant les Prophètes, elles devaient arroser les peuples de la Judée et un grand nombre de nations. Elles ont coulé, comme nous l'avons vu, à Jérusalem, dans les pays qui avoisinent le Jourdain, la mer Morte, la mer de Galilée, la mer Méditerranée, le pays de Samarie, le pays de Césarée ; et elles couleront plus tard non-seulement dans toute la Palestine et la Syrie, mais même dans l'Univers entier. *Allez*, dira Jésus à ses Apôtres, *instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit*. Matth. XXVIII, 19. Nous verrons, lorsque nous traiterons de la *Conversion des nations*, comment cet ordre prophétique a été intégralement accompli.

S. Jean, *Apoc.* XXII, 1, vit ces eaux mystérieuses et vivifiantes se répandre partout, pour le salut des nations et la purification des péchés.

« Il me montra un fleuve d'eau vive, clair comme du cristal, qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau. Au milieu de la place de la ville (c'est-à-dire de l'Eglise), était l'arbre de vie, qui porte douze fruits, et rend son fruit chaque mois : et les feuilles de l'arbre sont pour guérir les nations. *Ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquàm crystallum, procedentem de Sede Dei et Agni. In medio... lignum vitæ... et folia ligni ad sanitatem gentium.*

Les Pères Grecs entendent ceci du Baptême, des dons du S. Esprit, de la rémission des péchés, et des grâces diverses, que les nations reçoivent avec ce sacrement. Du reste, on peut l'entendre aussi de l'immortalité, de la félicité et de la gloire éternelle ; car les eaux de ce fleuve sont celles dont parle Jésus, *qui rajaillissent jusqu'à la vie éternelle.* Jean, IV, 14.

V. — **Effets du Baptême.**

S. Paul, *Tit.* III, 5, enseigne que « Dieu nous a sauvés « par le bain de la Régénération et par le renouvellement « du S. Esprit qu'il a répandu en nous avec une riche effu- « sion par J.-C. N. S. »

C'est résumer en quelques mots toute la doctrine précédente. Il parle ainsi du caractère qu'imprime le Baptême :

« Ne contristez pas le Saint Esprit de Dieu, dans lequel vous avez été marqués d'un sceau pour le jour de la rédemption. (*Ephes.*, IV. 30.) »

Ce caractère est analogue au sceau qu'Abraham avait reçu dans la circoncision.

S. Pierre (I. *Petr.* III. 21), dit que le Baptême efface tous les péches et nous régénère entièrement :

« Le Baptême vous sauve, non en purifiant les souillures de la chair, mais en vous donnant le témoignage d'une bonne conscience devant Dieu, par une résurrection semblable à celle de Jésus-Christ. »

C'est dans le même sens qu'Ananie dit à Saul :

« Recevez le baptême et lavez vos péchés, après avoir invoqué le nom de J.-C. » *Act.* XXII, 16.

Tous les péchés, quels qu'ils soient, originel et actuels, sont donc pleinement effacés par le Baptême, en sorte que, ***tous ceux qui sont baptisés en J.-C., il n'y a plus en eux de sujet de condamnation***, comme l'enseigne le même S. Paul (*Galates*, III, 27, et *Rom.* VIII, 1). De plus, ils reçoivent le caractère d'Enfants de Dieu, outre la justification, la Grâce Sanctifiante et les autres dons du S. Esprit.

QUATRIÈME COLONNE

Les Pères primitifs.

I. — Cette tradition est riche de faits historiques et d'enseignements précieux sur le point qui nous occupe. Nous ne pourrons citer ici que les plus anciens monuments.

1. *S. Barnabé*, disciple de Jésus, s'exprime de la sorte :

« Ce qui nous affranchit, c'est le Baptême et la Croix. Voyez si Dieu a pris soin de nous les annoncer. Et d'abord, quant au baptême d'eau, il est écrit contre les Israëlites, qu'ils ne recevraient point le baptême qui procure la rémission des péchés. « Ils m'ont abandonné, « *dit le Seigneur*, moi qui suis la fontaine d'eau vive. Ils se sont « creusé des citernes qui ne retiennent point leurs eaux. » Ensuite qu'est-il dit du Fils? *Aqua illius fidelis*, c'est-à-dire *ses eaux seront fidèles*. Et ailleurs : « Heureux l'homme juste qui n'est pas entré « dans le conseil de l'impie ! Il sera comme l'arbre planté près du « courant des eaux, qui donne des fruits en son temps et dont les « feuilles ne tombent point, *et folium ejus non defluet*. » Remarquez, par l'arbre et par le courant d'une onde pure, le Baptême et la Croix rapprochés dans la même figure. Le Prophète veut dire ; Heureux ceux qui ayant espéré dans la croix sont descendus dans l'eau ; car ils recevront alors leur récompense. *Et ses feuilles ne tomberont point*... Un autre prophète dit aussi : « Un fleuve coulait à droite et « sur ses bords s'élevaient des arbres excellents. Qui mangera de leurs « fruits vivra éternellement. » Cela veut dire que nous sommes descendus tout couverts de péchés et de souillures dans l'eau baptismale, mais que nous en sommes remontés chargés de fruits, ayant dans le cœur une crainte filiale, et dans l'esprit une vive espérance dans Jésus, Notre Seigneur. » *Epist. Cathol.*, n° 11.

2. *Le Pasteur de S. Hermas* parle ainsi des fidèles baptisés :

« Maintenant, Seigneur, indiquez-moi pourquoi ces pierres ont été élevées du fond des eaux et placées ensuite dans la construction de cette tour ? Il est nécessaire, me dit-il, que ces justes passent par l'eau, pour reposer en paix. Car ils ne pourraient entrer autrement dans le Royaume de Dieu, autrement qu'en dépouillant la corruptibilité de leur vie première. Etant donc morts, ils ont été marqués du sceau du Fils de Dieu, et ils sont entrés dans le royaume de Dieu. Car avant de recevoir le nom du Fils de Dieu, l'homme est destiné à la mort ; mais dès qu'il reçoit ce sceau, il est délivré de la mort et rendu à la vie. Or ce sceau, c'est l'eau où descendent les hommes condamnés à la mort ; mais ils en sortent rendus à la vie. Ce sceau leur a donc été annoncé ; et ils s'en sont servis pour entrer dans le Royaume de Dieu. Je dis alors : Pourquoi, Seigneur, ces 40 pierres sont-elles montées avec eux, quoiqu'elles eussent déjà ce sceau ? Il me dit : C'est que ces Apôtres et ces Docteurs, qui ont prêché le nom du

Fils de Dieu, étant morts dans sa foi et avec leur pouvoir sont allés prêcher à ceux qui étaient morts avant eux, et leur ont donné ce caractère. Ils sont donc descendus dans l'eau avec eux, et ils en sont remontés vivants. Quant à ceux qui étaient morts auparavant, ils y sont descendus morts, mais ils en sont remontés vivants. Ils ont donc reçu la vie, et ont connu le Fils de Dieu par ces premiers ; aussi ils sont remontés avec eux, et ont été placés dans la construction de la tour ; ils ont été incorporés au même édifice, sans avoir été circoncis ; c'est qu'ils sont morts dans la justice et dans une grande pureté ; il ne leur avait manqué que ce sceau baptismal. »

L. III, *c.* 16. — S. Hermas enseigne que le Baptême est si nécessaire pour le salut, qu'il a fallu que les justes morts avant J.-C. fussent baptisés, afin d'entrer dans le ciel. Il dit aussi que ce sacrement rend à la vie l'homme destiné à la mort éternelle.

L'inscription des premiers temps de l'Eglise, découverte à Autun en 1839, dans un ancien baptistère, parle en ces termes du Baptême de Jésus-Christ et de ses effets :

« Le Poisson Céleste, à la génération divine, au Cœur Sacré, a vécu s'étant manifesté immortel parmi les mortels. Il justifiera par les Eaux (Baptismales) ton âme, espère-le, frère! Vogue sur les eaux, dans les Temples de la Sagesse, prodigue en trésors. »

(Cardinal Pitra, *Annal. de Philos. chrét.* *n.* III, *p.* 197, 198.)

« Je demande, disait le roi Abgare à S. Thaddée, à être purifié par le baptême, et je veux que moi et toute ma famille observions la Loi du Christ.

« Après avoir opéré un grand nombre de prodiges, l'Apôtre plaça Abgare dans la piscine sacrée, et le baptisa, lui, sa femme, ses enfants, toute sa famille, avec la plupart des habitants d'Edesse, ville de la Mésopotamie. » *Ibid.*, *p.* 193.

3. *S. Clément d'Alexandrie* cite avec éloge le passage d'Hermas, *Strom.*, 6 *et* 2. Il appelle le Baptême *un sceau heureux*, Ibid. l. II, 3. « Ce Baptême Unique, renfermant dans « une seule immersion toutes les ablutions de Moyse purifie « toutes les souillures » pour toujours. *C.* 12.

« Recevez donc l'eau sainte du Verbe ; venez vous purifier, ô vous qui êtes couverts de souillures ; lavez-vous des taches de la coutume dans la rosée véritable ; car tous ceux qui montent au ciel doivent être purs. » *Disc. aux Gentils*, *p.* 172.

4. — Du Baptême des Apôtres, de la Vierge Marie, et des Septante Disciples.

S. Evodius, successeur de S. Pierre au siége d'Antioche, dans son épître intitulée το φῶσ, la *Lumière*, dit :

« Le Christ n'a baptisé de ses mains que Pierre ; or Pierre baptisa André et les fils de Zébédée, et ceux-ci, les Apôtres. Quant aux 72 Disciples, ils furent baptisés par Pierre et Jean, dit le Théologien. »

S. Clément d'Alexandrie rapporte ce passage dans ses

Hypotyposes ; Niceph., *l.* II, 3 ; Moschus, *in prato, c.* 176 ; Poter. *in édit. Clem.*; Euthymius, *in Joan.* III ; Perrone, *de necessitate Bapt.*

5. Autre Tradition sur le même sujet.

S. Sophrône, de Jérusalem, écrivait :

« J.-C. N. S. et Notre Dieu n'a baptisé de ses mains que S. Pierre. Or Pierre baptisa André ; André, Jacques et Jean ; Jean et Jacques, les autres Apôtres. Quant à Notre-Dame, la Vierge immaculée, la mère de Dieu, la mère de notre vie, elle fut baptisée par Pierre et par Jean le Théologien. » *Apud Coteler, t.* I, *in Herm., l.* III, *16.*

6. *S. Clément*, pape, disciple de S. Pierre :

« Conservez pure votre chair, et intact votre sceau, afin que vous receviez la vie éternelle... Si nous ne gardons notre baptême pur et sans tache, comment entrerons-nous dans le Royaume de Dieu ? »

Et un peu plus bas :

« Il est dit de ceux qui n'auront pas conservé le Sceau (Baptismal), *leur ver ne mourra point et leur feu ne s'éteindra point.* » (S. Clem., *2 ad Corinthios, n° 7 et 8.*)

7. *S. Denis l'Aréopagite* a composé un traité sur l'*Illumination* ou *Baptême* : il enseigne que c'est une naissance spirituelle et le principe des œuvres surnaturelles ; il en décrit les rits et les cérémonies, qui sont l'instruction de l'aspirant, sa profession de foi, l'inscription de son nom, l'imposition des mains, les insufflations, l'abjuration, l'onction, l'immersion dans l'eau, le vêtement blanc et la communion.

« Le premier pas dans la voie des commandements, *dit-il*, c'est cette régénération ineffable, qui introduit dans notre être un principe divin... » *Hier. eccl. c. 2.*

8. — *Constitutions Apostoliques :*

« Livre Septième, chap. XXII. — Constitution Dominicale sur la manière de baptiser. — Vous baptiserez de la manière que le Seigneur nous a prescrite, lorsqu'il a dit : « Allez, enseignez toutes les « nations, les Baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-« Esprit... » au nom du Père, qui a envoyé ; du Christ, qui est venu ; du Saint-Esprit, qui a rendu témoignage. Or, vous oindrez d'abord avec de l'huile sainte ; vous baptiserez ensuite avec l'eau ; et vous marquerez enfin avec le baume ; afin que l'huile marque la participation au Saint-Esprit, que l'eau soit le symbole de la mort, et le parfum le sceau des engagements. Que s'il n'y a ni huile, ni parfum, l'eau suffit et pour l'onction, et pour le sceau, et pour la confession du mourant. Au reste, que celui qui doit être baptisé, jeûne avant le Baptême ; car le Seigneur ayant été baptisé par Jean, demeura ensuite dans le Désert et y jeûna 40 jours et 40 nuits. Or il a été baptisé et il a jeûné : non qu'il eut besoin ni d'ablution, ni de jeûne, ni d'aucune purification, lui qui est pur et saint par nature ; mais c'était pour nous laisser un commandement et un exemple. Il n'a point été baptisé en sa passion, ni en sa mort, ni en sa résurrection, puisqu'elles n'étaient point encore accomplies : mais il l'a été suivant un autre ordre de choses. Aussi, c'est de son autorité, et comme

étant au-dessus de Jean, qu'il jeûne après son Baptême ; quant à celui qui est initié à sa mort par le Baptême, il doit jeûner d'abord, être baptisé ensuite. Car il n'est point convenable que celui qui a été enseveli et qui est ressuscité avec le Christ, s'afflige au moment de sa résurrection. Et l'homme n'est point le maître d'une constitution établie par le Sauveur ; puisque J.-C. est au contraire son Seigneur, et l'homme, son sujet. »

On trouve, *ibid. l. III. c. 16 et 17, etc.*, les même pensées, avec d'autres excellentes instructions sur le même sujet.

Les Canons des Apôtres règlent aussi tout ce qui concerne le Baptême :

« Nous ordonnons que l'évêque ou le prêtre, ou le diacre qui aura approuvé le baptême ou le sacrifice des hérétiques, soit condamné. « Car quel accord y a-t-il entre J.-C. et Bélial ? entre le fidèle et « l'infidèle. » Can. 38 et 39 et 41, et 42. l. VIII.

9. *S. Ignace* dit aux fidèles :

« Rendez-vous agréables à celui pour qui vous combattez et qui vous donne la solde. Que personne ne déserte ses drapeaux ; que la grâce de votre Baptême soit pour vous un glaive, το Βαπτισμα υμῶν μεν εστω ως οπλα ; la foi un bouclier, la charité une lance, la patience le complément de l'armure. » *Epist. ad Polycarp*, *n° 6*.

L'épitre de S. Ignace aux Philippiens traite *ex professo* du Baptême ; il y combat les mêmes hérétiques que condamnent les *Canons des Apôtres*. Ces hérétiques invoquaient en baptisant une Trinité *de nom*, au lieu de la Trinité *des Personnes*.

Tous les ouvrages des premiers siècles sont remplis d'enseignements sur la nécessité et sur les cérémonies du Baptème. Toute cette doctrine se résume, du reste, dans celle des *Constitutions Apostoliques*, dont nous avons cité un passage entr'autres.

II. — Des Fontaines Baptismales.

Pour que l'on puisse mieux juger du rapport exact qui existe entre l'accomplissement des anciens oracles, et les termes mêmes de ces oracles qui annonçaient de nombreux ruisseaux et *des fontaines d'eau pure pour la purification* des péchés, il est à propos de jeter un coup d'œil sur la forme des anciens *baptistères*, destinés à l'administration du Baptême.

« Ces édifices, pour la plupart, étaient d'une grandeur considérable, en égard à la discipline des premiers siècles, le Baptême ne se donnant alors que par immersion, et (hors les cas de nécessité) seulement aux deux fêtes les plus solennelles de l'année, Pâques et la Pentecôte. Le concours prodigieux de ceux qui se présentaient au Baptême, la bienséance qui exigeait que les hommes fussent baptisés

séparément des femmes, demandaient un emplacement d'autant plus vaste, qu'il fallait encore y ménager des autels où les néophytes reçussent la Confirmation et l'Eucharistie immédiatement après leur baptême. Aussi le baptistère de l'Eglise de Sainte Sophie à Constantinople était-il si spacieux qu'il servit d'asile à l'empereur Basilisque, et de salle d'assemblée à un concile fort nombreux. Les *baptistères* s'appelaient *Piscines*, *lieux d'Illumination*, etc., tous noms relatifs aux différentes grâces qu'on y recevait par ce sacrement.

Les premiers Chrétiens, suivant S Justin, martyr, et Tertullien, n'avaient d'autres baptistères que les fontaines, les rivières, les lacs ou la mer, qui se trouvaient plus à portée de leur habitation. C'est ainsi qu'en tout lieu coulaient les Eaux Baptismales sanctifiées par la vertu du Saint-Esprit, pour la purification des souillures de l'âme et pour la régénération spirituelle des hommes.

Tous les Pères subséquents, les Chrétiens orientaux, grecs, Jacobites, Syriens, Egyptiens et Ethiopiens, les Nestoriens et les Arméniens dont plusieurs demeurèrent séparés de l'Eglise Romaine depuis plus de douze cents ans, ont conservé la même croyance, qu'Elle, touchant le *Baptême*. Tous en reconnaissent la nécessité absolue, et lui attribuent les mêmes effets que nous ; ils l'administrent par trois immersions dans l'eau naturelle.

L'exposition de la doctrine ancienne et catholique sur le Baptême, par S. Justin, est un monument trop précieux, pour que nous ne le placions pas ici.

III. — **Doctrine des anciens Pères, concernant le Sacrement de Baptême. — (*Supplément*).**

1. *S. Justin.* — Exposé de la doctrine du Baptême, tiré de sa première Apologie, *n°* 61 :

« Maintenant nous allons vous exposer comment nous sommes initiés à la connaissance de ces vérités, consacrés à Dieu et renouvelés par son Christ. »

Nous ne voulons pas qu'on interprète mal notre silence, si ces détails manquaient à notre recit. Trouvons-nous un homme persuadé de la vérité de notre doctrine et résolu d'y conformer sa conduite, nous l'instruisons à prier, à jeûner, pour obtenir de Dieu le pardon de ses fautes passées. Nous jeûnons, nous prions nous-mêmes avec lui. Ensuite nous le conduisons en un lieu où nous tenons de l'eau en réserve, et là il est régénéré comme nous l'avons été nous-mêmes, au nom du Dieu, maître et souverain de l'Univers, — au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, son Fils et notre Sauveur, au nom du Saint-Esprit ; il reçoit dans l'eau le saint baptême en vertu de ces paroles de Notre Seigneur : « si vous n'êtes régénérés par l'eau, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. » Vous comprenez qu'il s'agit ici d'une naissance spirituelle, puisque, une fois sortis du sein de nos mères, nous n'y pouvons plus rentrer. C'est de cette nouvelle naissance que parlait Isaïe, lorsqu'il nous apprend, par ces paroles

déjà citées, comment nous pouvons effacer la souillure du péché : « Lavez-vous, purifiez-vous, faites disparaître de devant mes yeux la malice de vos pensées ; *apprenez à faire le bien* ; *rendez justice à l'orphelin, défendez la veuve*. Venez ensuite et accusez-moi, dit le Seigneur, si vos péchés, quand ils seraient aussi rouges que l'écarlate et le vermillon, ne deviennent *comme la neige ou la toison la plus blanche*. Si vous n'écoutez pas ma voix, mon glaive vous dévorera, car le Seigneur a parlé. »

Nous tenons des Apôtres eux-mêmes l'institution du Baptême qui nous régénère. Notre première naissance est pour nous un mystère. Nous savons seulement quelle est le résultat nécessaire d'un peu de sang *par l'union de nos parents* ; nous recevons ensuite une éducation vicieuse, de faux principes. Nous resterions ainsi les tristes enfants de l'ignorance et de la nécessité ; pour nous rendre ceux de la liberté et de la science *par l'affranchissement de l'iniquité*, on prononce sur celui qui veut être régénéré et délivré du péché, le nom du Dieu, créateur de toutes choses ; car nous ne désignons pas autrement Dieu le Père, *lorsque nous présentons le néophyte au Baptême*. Et qui pourrait donner un nom au Dieu au-dessus de tout nom ? C'est le comble du délire que d'oser dire qu'il a un nom particulier. Comme le Baptême éclaire l'esprit en lui faisant connaître les vérités du salut, on l'appelle *Illumination*. Ce Baptême, cette Illumination, se fait encore au nom de Jésus-Christ, crucifié sous Ponce-Pilate pour nous sauver, et au nom de l'Esprit-Saint, qui a prédit par les Prophètes toutes les circonstances de la vie de Jésus-Christ.

2. *S. Clément d'Alexandrie* parle noblement de la nécessité et de l'efficace du Baptême :

« Le Baptême, dit-il, s'appelle Grâce, Illumination, Perfection, Bain ; on l'appelle de ce dernier nom, parce qu'il lave nos péchés ; on l'appelle *Grâce*, parce qu'il remet les peines dues aux péchés ; *illumination*, parce qu'il nous éclaire des lumières de la foi ; *perfection*, parce qu'il nous rend parfaits. Et plus loin : Ces liens des péchés sont bientôt rompus par la foi de l'homme et par la grâce de Dieu, les péchés sont remis par ce remède admirable du baptême, et l'on cesse aussitôt d'être pécheur ; d'aveugle qu'on était on devient clairvoyant ; car ce qu'on enseigne aux Cathécumènes est une pure instruction pour les conduire à la foi, qui est intérieurement enseignée par l'Esprit-Saint. » *In protrept. p. 53 et Ped. l. I. c. 9.*)

3. *Tertullien* a composé un livre sur le Baptême. Ce livre est divisé en deux parties ; la première concerne le dogme, et la seconde la discipline. Dans la première, il défend la nécessité et l'efficace du sacrement de Baptême contre les hérétiques appelés Gaianites ; il fait voir que les eaux du Baptême nous remettent tout ensemble, et nos péchés, et la peine qu'ils méritent.

Qu'y a-t-il, dit-il, de plus merveilleux que de voir qu'en lavant le corps par un baptême extérieur on efface en même temps la tache mortelle de l'âme, et quand la tache est une fois ôtée, la peine nous est aussi remise.

Il parle ensuite de l'imposition des mains et de l'onction qui suivaient le Baptême, afin de faire descendre le Saint-Esprit sur les fidèles, et attirer sur eux les bénédictions du ciel.

« Nous ne recevons pas, dit-il, par le moyen de l'eau la plénitude du Saint-Esprit ; mais elle nous prépare à la recevoir, en nous lavant de nos péchés. Et, comme S. Jean a préparé les voies du Seigneur, ainsi l'Ange, qui est présent au Baptême, prépare la voie au Saint-Esprit par l'ablution de nos péchés, que nous obtenons par la foi, qui est confirmée et scellée par l'invocation du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Au sortir du lavoir on nous oint ; et cette Onction qui se fait sur notre chair, est profitable à notre âme, comme le Baptême extérieur a un effet spirituel, qui est de nous délivrer de nos péchés. Ensuite, on nous impose les mains, pour attirer sur nous le Saint-Esprit, et cet Esprit Très-Saint descend volontiers du ciel dans des corps purifiés et bénis. »

Dans la seconde partie, il traite plusieurs questions touchant le Baptême, concernant la discipline. La première est touchant le Baptême de Saint Jean, savoir s'il était du ciel ou de la terre ? Il dit qu'il était du ciel, parce qu'il était ordonné du ciel ; qu'il ne donnait toutefois rien de céleste, mais qu'il préparait aux choses célestes en portant à la Pénitence, et qu'il ne donnait ni le Saint-Esprit, ni la rémission des péchés. La seconde est touchant la nécessité du Baptême, sur laquelle il se fait une objection considérable, prise de ce qu'il semble que les Apôtres, du salut desquels on ne peut douter, n'ont point été baptisés. Il y répond, que, quoiqu'on ne le lise pas, peut-être l'ont-ils été, et en second lieu, que la familiarité qu'ils ont eue avec Jésus-Christ, la grandeur de leur foi et l'ardeur de leur charité leur a pû tenir lieu de Baptême, puisque Jésus-Christ promet la rémission des péchés, et le salut à des personnes, qui avaient la foi, quoiqu'elles ne fussent point baptisées. Que cependant, il ne fallait point douter qu'à présent le Baptême ne fut nécessaire au Salut ; qu'on pouvait se sauver autrefois par la seule foi d'un Dieu, mais que présentement il fallait croire en Jésus-Christ, et qu'il était nécessaire que cette foi fut scellée par le Baptême ; que Jésus-Christ en avait donné la Loi, et prescrit la manière en disant : ***Allez, enseignez toutes les Nations, et Baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et au nom du Saint-Esprit ;*** — Que cette sentence de l'Evangile : ***Si l'on ne renaît de l'eau et du S. Esprit, l'on ne peut entrer dans le Royaume des Cieux***, établit invinciblement la nécessité du Baptême. — (Nous savons d'ailleurs, par la Tradition, que les Apôtres ont été baptisés les premiers).

La troisième question est, savoir, si l'on peut baptiser plusieurs fois ; il dit nettement qu'il n'y a qu'un Baptême, qu'on ne doit jamais réitérer ; il excepte toutefois le Baptême des Hérétiques, lesquels, dit-il, ne peuvent pas le donner, parce qu'ils ne l'ont point. C'est pourquoi nous avons une règle parmi nous de les rebaptiser ; et il ajoute que le Martyre est une espèce du second Baptême, qui tient la place du baptême d'eau, quand on ne l'a point reçu, et qui le répare quand on a perdu la grâce qu'il avait donnée.

La quatrième question est touchant le ministre du Baptême; il dit que l'Evêque a le pouvoir de le donner, et après lui les Prêtres et les Diacres, toutefois avec sa permission pour faire honneur au Sacerdoce. Que dans la nécessité tout homme le peut administrer, et qu'on serait coupable de la perte d'un âme, si on ne lui accordait pas la grâce qui la peut sauver; il n'y a que les femmes à qui il semble défendre absolument de baptiser, en quelque circonstance que ce soit.

La cinquième réflexion est touchant l'état et l'âge de ceux qui reçoivent le Baptême. Il dit qu'il ne faut pas le donner témérairement, et qu'il est bon quelquefois d'y apporter quelque retardement, afin que ceux qui le recoivent soient mieux disposés. Il veut principalement qu'on observe cette discipline à l'égard des enfants, et, quoiqu'il suppose qu'ils sont capables de recevoir le Baptême, il désapprouve qu'on les baptise sans nécessité.

« Qu'est-il nécessaire, *dit-il*, d'exposer des parrains au péril de répondre pour ceux qu'ils tiennent sur les fonts, eux qui peuvent être empêchés par la mort de faire exécuter les promesses qu'ils ont faites pour ces enfants, ou même être trompés par leur mauvaise inclination. Jésus-Christ dit, à la vérité, *n'empêchez point les enfants de venir à moi* ; mais qu'ils viennent à lui à mesure qu'ils avancent en âge, à mesure qu'ils apprennent la religion, quand on leur peut enseigner où ils vont : qu'ils deviennent Chrétiens quand ils commencent à pouvoir connaître Jésus-Christ. Qu'y a-t-il qui presse cet âge innocent de recevoir le Baptême, et, puisqu'on ne leur donne pas encore la disposition de leur bien temporel, est-il raisonnable de leur confier les biens du ciel ? Pour la même raison, *dit-il encore*, il est à-propos de faire attendre pendant quelque temps ceux qui ne sont point mariés, à cause des tentations qu'ils ont à éprouver jusqu'à ce qu'ils soient mariés, ou affermis dans la continence. Enfin, dit-il, ceux qui connaîtront le poids de ce sacrement tout divin, craindront plutôt de se précipiter de le recevoir, que de différer quelque temps pour le faire plus dignement. »

La sixième est touchant le temps propre d'administrer le baptême; il dit qu'on le peut faire en tout temps ; mais que les jours solennels pour le faire sont les jours de Pâques et de la Pentecôte. — Dans le *livre de la couronne*, il parle fort avantageusement de la coutume et de la tradition ecclésiastiques. Voici les cérémonies relatives au Baptême, qu'il prétend être de tradition :

« Pour commencer, *dit-il*, par le Baptême, quand nous sommes prêts d'entrer dans l'eau, et même auparavant, nous protestons devant l'Evêque et dans l'Eglise que nous renonçons au Diable, à ses pompes et à ses ministres, ensuite on nous plonge dans l'eau par trois fois, et on nous fait répondre des choses qui ne sont pas précisément dans l'Evangile ; — ensuite on nous fait goûter du lait et du miel, et nous nous baignons tous les jours pendant cette semaine. Nous recevons le sacrement de l'Eucharistie institué par J.-C., dans les assemblées du matin.

Enfin dans le même livre du Baptême il dit, suivant la pratique universelle, que ceux qui souhaitent de se plonger saintement dans cette eau, doivent s'y préparer par des jeûnes, par des veilles, par des prières, et par une sincère pénitence.

Voilà tout ce que contient la seconde partie, il n'y a que deux erreurs, dont la première touchant le baptême des Hérétiques lui est commune avec plusieurs autres, et la seconde qui regarde le baptême des enfants, lui est particulière ; et l'on ne trouvera pas qu'aucun des anciens ait parlé de la même manière.

Telle était la doctrine des premiers temps de l'Eglise touchant le baptême. Elle était, comme on le voit, à l'exception de quelques points non essentiels, parfaitement conforme à celle qui a été ensuite définie par les divers conciles et crue jusqu'à ce jour.

CINQUIÈME COLONNE

Les Juifs.

I. — L'accomplissement des prophéties relatives au Baptême de J.-C. est démontré par une preuve incontestable, qui résulte des attaques mêmes des premiers hérétiques et des changements que chacun d'eux prétendait pouvoir apporter à la forme du Baptême.

Ce Sacrement a été combattu par plusieurs anciens hérétiques des premiers siècles, tels que les Ascodrutes, les Marcosiens, les Valentiniens, les Quintiliens, les Archoutites, les Séleuciens et les Hermiens, etc. La plupart de ces sectes changeaient, modifiaient arbitrairement, et selon leurs erreurs particulières, la forme du Baptême, dont néanmoins ils reconnaissaient généralement la nécessité.

Ainsi, Simon-le-Magicien s'était fait baptiser par les Apôtres, et faisait même usage du Baptême sur ceux qu'il initiait à ses erreurs ; comme il avait la sacrilége audace de se dire le Père, le Christ et le Saint-Esprit, noms divers sous lesquels, disait-il, il avait apparu, il faisait donner ce baptême en son propre nom. (*S. Irén.*, *l. I. c.* 23.)

« Ménander, qui lui succéda, naquit comme lui à Sama-
« rie et comme lui il excella dans les prestiges de la magie.
« Ses disciples admettent la résurrection par son baptême
« et après le baptême une immortalité sur laquelle le temps
« n'a plus d'empire. » *Ibid.*

II. — Comment l'hérésiarque Marcus altéra la doctrine du baptême.

« Le Baptême de Jésus, (suivant Marcus), suffit pour
« remettre les péchés ; celui du Christ fait descendre dans
« les plus inaccessibles profondeurs de la perfection ; (on
« sait que cet hérétique distinguait deux personnes dans
« J.-C., savoir Jésus et le Christ) ; le premier tient de la
« vie matérielle ; le second de celle de l'Esprit. Le baptême
« prêché par Jean était un baptême de Pénitence ; celui de
« Jésus, un baptême de perfection ; lui-même a semblé le
« faire entendre, lorsqu'il a dit : *Je vais recevoir un autre*
« *baptême et je me hate d'y arriver* ; ils veulent encore que
« S. Paul ait souvent fait allusion à ce *baptême* ou *rédemption*
« de perfection ; seulement chacun d'eux interprète ces
« choses à sa manière.

« Aux uns il plait mieux de baptiser *au nom du Père uni-*
« *versel et inconnu, au nom de la vérité, mère de toutes choses,*

« *et au nom de Celui qui descendit sur Jésus, pour réu-*
« *nir, dans une rédemption et une communion unique, toutes*
« *les vertus.* (On voit qu'ils conservaient au moins l'idée
« primitive). Les autres préfèrent jeter dans l'étonnement
« et l'effroi les hommes qu'ils trompent, en prononçant des
« mots hébreux, tels que *basema. cacabasa, bææenaora, mys-*
« *tadia, ruada, cusia, cacoraba. babefor, calathi.* (Les expli-
« cations varient). Voici ce que signifient ces mots :

« J'invoque celui qui est au-dessus de toute puissance, Celui qui
« s'appelle Lumière, Esprit et Vie ; je l'appelle, parce qu'il a régné
« sur le corps. »

« Voici encore d'autres paroles mystiques dont quelques
« autres d'entre eux se servent :

« Le nom qui est caché par toute divinité, puissance et vérité, ce
« nom puissant, revêtu par Jésus de Nazareth dans les vios de la
« Lumière, le Christ, le Seigneur, vivant par l'Esprit-Saint pour la
« rédemption des Anges. »

« Ce nom tout entier est : *Messia, Uphareg, Namamsaeman,*
« *Chaldeam, Mosomedea. Acphrane, Psana, Jesus Nazaris.*
« Ces derniers mots signifient :

« Je ne divise ni le cœur, ni la Puissance céleste, qui a la miséri-
« corde en partage ;* puissé-je jouir de ton nom, Sauveur de la
« vérité ! »

« Ce sont là les paroles sacramentelles de l'iniateur ;
« écoutez ce qu'à son tour répond l'initié :

« Raffermi et racheté, j'arrache mon âme à ce siècle, à tout ce qui
« dépend du siècle : je le fais au nom de Jao, qui a racheté son âme
« dans la rédemption et la vie du Christ. »

« Les assistants répondent :

« Paix à tous ceux sur qui ce Nom a reposé. »

« Alors on fait une onction balsamique sur l'initié, et
« cette onction, qui est d'un parfum exquis, est le symbole
« de toutes les perfections. »

« Il en est d'autres, parmi eux, qui jugeaient inutile de
« donner au néophyte l'eau du Baptême ; mais mêlant un
« peu d'eau avec de l'huile, ils les répandent sur la tête de
« l'initié, en répétant les paroles déjà citées : c'est là ce
« qu'ils appellent leur cérémonie de la rédemption. »

« D'autres encore, dont je n'ai pas encore parlé rachètent
« même les mourants par une aspersion d'huile et d'eau
« mêlée qu'ils font sur la tête de l'agonisant, en prononçant
« les paroles que nous avons rapportées déjà. L'effet de
« leur cérémonie leur paraît si certain, qu'elle empêche les
« Puissances supérieures mêmes d'avoir aucun droit sur
« ceux pour qui cette cérémonie est faite. L'homme inté-
« rieur s'élève dans les plus hautes régions de l'invisible,
« laissant toutefois sa dépouille mortelle au sein des créa-
« tions matérielles. Mais ils lui recommandent, quand il
« arrivera vers les Puissances célestes, de dire :

« Moi, Fils, sorti du Père, préexistant à tout, Fils dans Celui qui « préexiste, je viens voir ce qui est à moi et ce qui est aux autres : « aux autres, non pas précisément, mais à Achamoth, femme qui les « a créés pour son usage. Mon Père est le préexistant ; descendu de « lui, je reviens au lieu de mon départ. »

Voilà ce que rapporte S. Irénée, relativement aux doctrines des anciens hérésiarques, sur la *Rédemption* ou le *Baptême*. La traduction de ces extraits est tirée des *Pères, traduits par M. de Génonde. Irén. l. I. c.* 21. Ils nous montrent que ces philosophes novateurs, tout en brouillant les expressions et les formules, cherchaient néanmoins à conserver les idées de purification intérieure et extérieure par l'Eau Sainte, de Régénération et de rétablissement à l'état primordial de l'homme, de communication d'une vie nouvelle, de dons de l'Esprit-Saint et de toute sorte de perfections, en un mot, d'une entière et parfaite justification du baptisé : toutes choses que J.-C. a effectivement attachées à ce sacrement.

III. — Comment d'autres hérétiques altéraient la forme du Baptême.

Les Séleuciens et les Hermiens ne voulaient pas qu'on le donnât avec de l'eau ; ils employaient le feu, sous prétexte que S. Jean-Baptiste avait assuré que le Christ baptiserait ses Disciples dans le feu.

Les Eluséens invoquaient les démons dans l'administration du Baptême.

Les Montanistes joignaient le nom de Montan, leur chef, et de Priscilla leur prophétesse, aux noms sacrés du Père et du Fils.

Les Sabelliens, certains Marcosiens, les disciples de Paul de Samosate, les Eunomiens, et quelques autres hérétiques, ennemis de la Trinité, et plus anciens que ceux-ci, ne baptisaient point au nom des Trois Personnes Divines, conformément à la formule prescrite par J.-C. ; mais ils baptisaient : les uns, au nom d'une seule Personne de la Sainte Trinité ; les autres, au nom de deux Personnes ; ceux-ci, au nom de trois Pères ou de trois Fils, et de trois Paraclets ; car les Gnostiques et les Priscilliens disaient que dans la Divinité il y avait Trinité de Trinité, *Trinitas Trinitatis*, (Vigilius, *epist.* 2) ; ceux-là, au nom d'un Dieu unique, possédant trois noms, sans trinité d'hypostases divines ; c'était le baptême de Simon-le-Magicien et celui des Sabelliens.

Les Apôtres, dans leurs décrets, S. Ignace, dans ses épîtres, condamnaient déjà ces formules hérétiques. Citons à ce sujet les Canons des Apôtres :

Canon XLIX. « Si quelqu'évêque ou prêtre ne baptise pas, suivant

le commandement du Seigneur, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ; mais au nom de trois principes sans commencement, ou de trois Fils, ou de trois Paraclets, qu'il soit déposé. »

XLII Canon contre une autre espèce d'hérétiques qui ne baptisaient que dans la mort de J.-C. :

« Si quelque évêque ou prêtre ne fait pas trois immersions pour un seul baptême initiateur ; mais s'il ne fait qu'une seule immersion, qui soit donnée dans la mort de notre Seigneur, qu'il soit déposé. En effet, le Seigneur n'a point dit : *baptisez dans ma mort* ; mais : *allez, enseignez toutes les nations, et les baptisez au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit*. Pour vous donc, évêques, plongez dans l'eau par trois immersions faites au nom d'un seul Père, d'un seul Fils et d'un seul Saint-Esprit, conformément au décret du Seigneur, et à notre Constitution dictée par le Saint-Esprit. »

Avant les Eunomiens, il existait depuis longtemps une secte d'hérétiques, qui comme eux baptisaient par une seule immersion dans la mort de Notre Seigneur. Ils la faisaient depuis la tête jusqu'à la poitrine seulement, sans laver ou baptiser aucunement le reste du corps, comme n'étant, suivant leur opinion, digne que d'exécration. Cela sent, en effet, les hérésies les plus anciennes. *Ibid., in Can. 42.*

IV. — L'Eglise ne rebaptisait pas ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques dans la forme prescrite ; mais elle rejetait ordinairement leur baptême, comme étant une souillure plutôt qu'une purification.

« On doit, *disent les Constitutions Apostoliques*, se contenter d'un seul baptême, donné dans la mort du Seigneur ; non pas de celui que donnent de funestes Hérétiques, mais de celui que des prêtres irréprochables confèrent au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Que celui qui a été donné par des impies, ne vous paraisse pas valide ; que celui qui a été conféré par des Saints, ne soit point affaibli par un second. Car, comme il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul Christ, qu'un seul Paraclet, et qu'une seule mort de N. S. dans sa chair ; qu'il n'y ait de même qu'un seul baptême donné dans cette mort. Pour ceux qui reçoivent un baptême de souillure des mains de ces impies, ils participeront à leur damnation, car ces hérétiques ne sont pas revêtus du Sacerdoce... Ceux par conséquent qui ont été baptisés par eux, n'ont pas été initiés, mais souillés, et ce n'est point la rémission de leurs péchés qu'ils reçoivent, mais un lien d'impiété. Ceux mêmes aussi qui veulent baptiser une seconde fois les personnes qui le sont, crucifient de nouveau le Seigneur, se jouent des choses saintes, font outrage à l'Esprit-Saint, profanent indignement le sang du Sauveur, agissent avec impiété envers celui qui a envoyé, envers celui qui a souffert, envers celui qui a rendu témoignage. » *Lib. VI. c. 15.*

S. Ignace, dans son épitre aux Philippiens, traite de même les Hérétiques de son temps, qui, par des innovations ou par des formules fausses ou très altérées, conféraient un baptême nul et sacrilége.

« Il n'y a pas trois Pères, *disait-il*, ni trois Fils, ni trois Paraclets ; mais il n'y a qu'un Père, qu'un Fils, qu'un Paraclet. C'est pourquoi

le Seigneur envoyant ses Apôtres enseigner toutes les nations, leur prescrivit de *baptiser au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit* ; non point en un seul Dieu, qui porte trois noms, ni au nom de trois dieux incarnés ; mais au nom de trois personnes qui ont le même rang de dignité. »

Et, après avoir exposé la doctrine de l'Eglise, S. Ignace ajoute, que les hérétiques, qui professent le contraire, « ne « sont pas moins criminels que ceux qui crucifièrent le « Seigneur, *Scelestus est, non minus ac ii qui Dominum cruci-* « *fixerunt ;* qu'ils renoncent la croix et réjouissent le prince « de ce monde. »

Le 39e Canon des Apôtres appelle aussi le baptême des hérétiques, *une souillure, une dérision de la croix et de la mort du Seigneur.*

SIXIEME COLONNE

Les Païens.

I. — Les Païens ont reconnu la nécessité d'un baptême.

1° Nous trouvons peu de témoignages païens sur le Baptême des Chrétiens, quoique cependant ce Sacrement fut administré très fréquemment, et ostensiblement. Cela tient peut-être à ce que les Païens ne trouvaient rien à blâmer dans une cérémonie, qu'ils pratiquaient eux-mêmes, à l'imitation des Hébreux et des Chrétiens.

Nous voyons, en effet, les nouveaux Platoniciens, qui existèrent dans les temps apostoliques, se faire gloire d'adopter la forme du Baptême chrétien, parce qu'ils la trouvaient assez conforme à leurs sentiments philosophiques sur la Triade Divine. A l'imitation des Chrétiens, ils firent donc usage du baptême conféré au nom des Trois Personnes.

Cependant, un prêtre de Cérès et de Proserpine, qui vivait aussi dans les temps apostoliques, un philosophe de Nicomédie, Arrien, disciple d'Epictète et ami de Pline *le jeune*, grand ennemi des Chrétiens, que par haine il appelait *les Galiléens*, et dont il censure la promptitude à souffrir le martyre, (*Dissert. in epist. l. IV. c.* 7) traite des purifications et du Baptême des Chrétiens, comme on peut le voir, l. II. c. 9, de son ouvrage.

Celse semble vouloir faire allusion au Baptême des Chrétiens, lorsqu'il parle « des Ruisseaux de l'Eglise, qui est sur « la terre; et de la circoncision; » — de ce que les écrivains Ecclésiastiques nomment *le Sceau de l'Onction Sainte*, etc. (*Orig., contr. Celse, l. VI. p.* 332).

2° Les premiers Américains.

« Dans le Mexique, où l'on avait retenu plusieurs traditions chrétiennes apportées d'Asie en Amérique, on portait au temple tous les enfants nouveaux-nés avec beaucoup de solennité; les prêtres les y recevaient... Puis on les portait à l'autel, on leur faisait une espèce de circoncision avec une épine ou une espèce de lancette de pierre à feu, et aussitôt que quelques gouttes de sang étaient répandues, on les arrosait d'eau en faisant certaines invocations pendant cette espèce de baptême. » (Barrow, *Découvertes des Européens, c.* 17.)

Cette pratique montre que ces peuples, apparemment passés d'Asie en Amérique, avaient été, dans l'origine, instruits sur ces points; mais que le temps et l'oubli avaient contribué à altérer parmi eux la doctrine du Baptême.

Voici comment M. de Humboldt, dans son ouvrage intitulé : *Vues des Cordilières et monuments de l'Amérique, t. I. p.* 223, raconte le même usage :

« La sage-femme, en invoquant le dieu *Ometeuctli* (le dieu du Paradis céleste) et la déesse *Omecihualt*, qui vivent dans le séjour des bienheureux, jetait de l'eau sur le front et la poitrine du nouveau-né ; après avoir prononcé différentes prières, dans lesquelles l'eau était considérée comme le symbole de la purification de l'âme, la sage-femme faisait approcher des enfants qui avaient été invités pour donner un nom au nouveau-né. Dans quelques provinces on allumait en même temps du feu, et on faisait semblant de passer l'enfant par la flamme, comme pour le purifier à la fois par l'eau et par le feu. Cette cérémonie parait remonter à une haute antiquité. »

3. — Les Indiens et les Thibetains, *Alphabet. Thibetan., præfat. p.* 31.) ont aussi de pareilles expiations. Dans l'Inde, lorsqu'on donne le nom à un enfant, après avoir écrit ce nom sur son front, et l'avoir plongé trois fois dans l'eau de rivière, la brahme crie à haute voin :

« — O Dieu pur, unique, invisible, éternel et parfait ! nous t'offrons cet enfant issu d'une tribu sainte, oint d'une huile incorruptible, et purifié par l'eau. » (Extrait des travaux de la Société de Calcutta.)

4° La nécessité d'un Baptême a été partout généralemen reconnue.

Tous les peuples ont compris que l'action de laver le corps était un symbole de la purification de l'âme. Les Hébreux appelaient *baptême* les purifications légales qu'ils pratiquaient sur leurs prosélytes après la circoncision. Les autres nations avaient de même leurs purifications religieuses. On se lavait dans des fontaines sacrées, pour se purifier de ses fautes et de ses taches corporelles et se rendre par là plus agréables aux yeux de Dieu.

S. Justin, parlant du baptême des Chrétiens, ajoute à ce sujet :

« Les Démons savaient qu'un prophète avait parlé de ce baptême du Christ. Alors, pour l'imiter, ils sont parvenus à établir que ceux qui entreraient dans leurs temples pour les prier ou leur sacrifier, se purifieraient par diverses ablutions. Ils obtiennent encore aujourd'hui de leurs adorateurs que, avant de quitter leurs maisons pour se rendre dans leurs temples où ils ont des autels, ils se purifient tout le corps. » *1 Apolog., n° 62.*

Le Démon, afin de mieux séduire les hommes, a souvent cherché à contrefaire les plus saintes pratiques du culte établi de Dieu, et par là à couvrir l'impureté de ses mystères de l'apparence extérieure de la sainteté. Aussi la foule du peuple s'y laissait facilement tromper, et s'engageait ainsi dans ses piéges.

Que l'on parcoure l'histoire religieuse de tous les peuples de l'Égypte, de la Perse, des Indes, de la Chine, du Thibet, de l'Asie, de la Grèce, de l'Italie, des Gaules, des peuples de

l'Afrique, des différentes nations qu'a envahies le Mahométisme, on trouvera que tous généralement ont regardé comme nécessaire l'usage des purifications religieuses et sacrées. On voit par Homère et Virgile que, dans les anciens temps du Paganisme, rien n'était plus commun que cette pratique de se laver avant de se présenter devant Dieu. Ces deux auteurs sont remplis de détails sur les purifications de toute espèce, usitées dès ces temps-là. Car les païens en faisaient non-seulement avec l'eau, mais ils y ajoutaient le sel, le soufre, la cendre, le sang des victimes, la salive, le miel, l'orge, le feu, les flambeaux, les plantes odoriférantes, etc. Ainsi chez tous les peuples de la religion vraie comme dans les fausses, tous les hommes, même les plus grossiers, ont compris que la purification extérieure du corps était le symbole naturel de celle de l'âme, le témoignage que l'on désirait avoir la pureté intérieure, et être exempt de péché. Or, ce désir, quand il est sincère, est la première disposition pour l'acquérir. Bergier démontre que ces purifications ont été en usage parmi les patriarches adorateurs du vrai Dieu, avant d'être pratiquées et profanées par les Païens. Ces derniers leur ont attribué une vertu que n'a certainement pas l'action de se laver. Ils pensaieut que les plus grands crimes, que les meurtres pouvaient être effacés par l'eau d'un fleuve. Peut-être cette idée leur venait-elle, comme le pense S. Justin, de la connaissance des anciens oracles qui annonçaient l'efficacité du futur Baptême du Christ. Toutefois l'erreur des Païens ne prouve pas que l'usage de se purifier était mauvais en lui-même; que l'on a dû s'en abstenir à cause de l'abus, approcher des autels avec un extérieur souillé et dégoûtant, et avec moins de respect que l'on en a pour un personnage à qui l'on craint de déplaire.

« Ce n'est donc pas sans raison, *dit S. Clément d'Alexandrie*, que les purifications expiatoires sont les premières cérémonies dans les mystères de la Grèce, de même que le baptême ouvre la porte de la vie chez les Barbares. » (*Strom, l. V. II.*)

L'usage de se laver, de se purifier, avant d'accomplir les devoirs du culte religieux est donc bon par lui-même; c'est une vérité reconnue par tous les peuples et dans tous les temps. Mais s'il existe une purification particulière, à laquelle soit attachée la vertu du Saint-Esprit, la rémission de tous les péchés, la force d'une purification intime, d'une complète régénération, une grâce efficace qui renouvelle et change le vieil homme en un homme nouveau, qui le sanctifie et l'orne de tous les dons de l'Esprit-Saint, et qui le constitue enfin dans un état de pleine justification aux yeux de Dieu, cette purification est sans contredit excellente, c'est-à-dire au-dessus de toutes les autres, et est infiniment désirable. Or, c'est là le Baptême de Jésus, Baptême infiniment supérieur à tous les

autres baptêmes d'eau. Aussi, il est moins appelé ***Baptême d'eau***, que ***Baptême de feu et Baptême du Saint-Esprit***. Voilà ce qui fait qu'en comparaison de celui-ci, tous les autres ne sont rien ; et que, sous les temps de la Loi Mosaïque, où il y avait quantité de baptêmes prescrits et pratiqués ; les Prophètes cependant en annonçaient un nouveau beaucoup plus excellent et plus efficace, pour les temps du Messie. ***Alors je répandrai sur vous une eau pure et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et par ce Baptême je changerai votre cœur en un cœur nouveau et je mettrai un Esprit nouveau au milieu de vous.*** (Ezech., 36.)

II. — Les prophéties de Joël et d'Ezechiel n'ont été accomplies que par le Baptême de J.-C., et non point à la simple lettre.

Ces nombreuses eaux dont parlent ces Prophètes, n'ont jamais existé. Timocharès, historien d'Antiochus, dit bien que Jérusalem a assez d'eau, mais que tout le pays d'alentour en est dépourvu, *ab urbe autem usque ad quadraginta stadia magnam esse aquarum penuriam.*

Philon dit qu'il y avait à Jérusalem une fontaine qui coulait en été et manquait en hiver. Aristée décrit les aqueducs par où coulait l'eau, *per cloacas plombo consolidatas.* De Géramb, *lettr.* 22, dit de ce pays :

« Pays en général sec et stérile. On y voit des plaines entières, où ne croissent, à travers des amas de pierre, que quelques arbres sauvages, et des montagnes chauves, brûlées par le soleil, où la chèvre trouve à peine un peu de nourriture. »

Et *Lettre* 24, il trouve *le Cédron si sec qu'il ne pouvait y laver ses mains, et cela, quoiqu'il eut plu six jours consécutifs.* Qu'on se rappelle encore les témoignages que nous avons cités à ce sujet.

D'où l'on voit aussi clair que le jour, comme nous l'avons déjà dit, que les Prophètes avaient en vue, non point de vastes et profonds torrents sortis du Temple, mais les Eaux Saintes du Baptême chrétien, qui devaient arroser, non-seulement les pays de la Palestine, mais aussi les nombreux peuples de la Gentilité. Ce qui le prouve encore bien évidemment, c'est ce qu'ajoute le Prophète, qu'*en ce même jour le Seigneur des Israëlites sera le seul Dieu de tout l'univers, et que toutes les nations de la terre qui ne l'adoreront pas, périront.* Zach. 14. Or, ce n'est que depuis l'institution du Baptême, que le Dieu d'Israël a été le Dieu de toute la terre, et que son nom seul a été révéré dans le monde.

TITRE III

Par quel moyen spécial le Saint-Esprit se communiquera aux hommes.

CHAPITRE IV

INSTITUTION DESTINÉE A CONFÉRER AUX FIDÈLES LA PLÉNITUDE DU SAINT-ESPRIT ET DE SES DONS

PREMIÈRE COLONNE

PROPHÉTIE. — TRADITION.

I. — Promesse de la future communication du S. Esprit et de ses dons.

Les anciens Prophètes ont prédit, savoir :

Que, lorsque le Christ sera remonté dans les hauteurs célestes, il enverra aux hommes les dons du Saint Esprit, *Ps. 67. v. 19*,

Qu'aux jours du Messie, les fidèles et nommément ceux qui habiteront Jérusalem, recevront l'Esprit de Grâce, de componction et de prières, *Zach. XII. 10;*

Et l'Esprit de vie et de sanctification, l'Esprit, auteur des fruits de justice et de paix.

DEUXIÈME COLONNE

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

I. — La précédente promesse est accomplie par Jesus, dans l'institution du sacrement de la Confirmation.

Jésus a institué et a le premier administré cet admirable sacrement, au milieu de prodiges éclatants. S'étant assis avec honneur à la droite de Dieu, au plus haut des cieux, il a répandu de là sur ses Apôtres l'Esprit-Saint sous la forme de langues de feu. Le Saint-Esprit, envoyé par J.-C., remplit de sa vertu et de ses dons les 120 Disciples, réunis au Cénacle, sur la Sainte Montagne de Sion. D'hommes ignorants, faibles et timides qu'ils étaient auparavant, les

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

Isaï. 32, v. 14, 15 et 44, v. 3;

L'Esprit de vérité, qui habitera dans les cœurs des fidèles, et qui leur rappellera et suggérera les paroles et la doctrine de Dieu, *Ibid. c. 59, v. 20 et 21* ;

L'Esprit de charité et de vertu efficace, qui renouvellera la face du Peuple de Dieu, et communiquera aux âmes la force et la facilité d'accomplir les commandements de Dieu, *Ezéch., c. 36, v. 26, 27 ; etc. 39, v. 29;*

Ils ont annoncé qu'en ces jours-là l'Esprit du Seigneur se répandra sur toute chair ; qu'il paraîtra au milieu du feu et des prodiges célestes, et qu'il communiquera le don de prophétie, (*Joël. c. 2, v. 28.*)

Que les grâces de cet Esprit Divin ne seront que pour les Justes, pour ceux qui auront abandonné l'iniquité. (*Isaï, c. 49, v. 19.*)

On peut voir les preuves et le développement de cette promesse, au livre IXe de cet ouvrage, chapitre Ier, (*1 et 2 col.*).

L'Esprit-Saint sera communiqué, distribué, pour des fins diverses, dans de certaines mesures, suivant les dispositions des fidèles et selon leurs besoins différents. Car les grâces du Saint Esprit, telles que le don des langues, le don de prophétie, le don des signes et des prodiges, et autres semblables, ne sont pas, dans les circonstances ordinaires, nécessaires à tous indistinctement, mais aux ministres du Messie seulement lorsqu'il s'agira d'établir et de promulguer la Loi Nouvelle.

Quant aux autres grâces du Saint Esprit, dont tous les fidèles ont également besoin pour accomplir les préceptes de Dieu, les œuvres de justice et de sainteté, les obligations de leur

2e COLONNE. — ACC. ÉVANGÉL.

Disciples devinrent tout-à-coup des hommes nouveaux, forts, intrépides, remplis de science, connaissant et parlant avec perfection toutes les langues des diverses nations.

Un grand nombre d'habitants de Jérusalem crurent alors, furent baptisés, firent pénitence et reçurent pareillement le S. Esprit, *Act. II. 38*. On voit ici, que c'est Jésus lui-même, qui, selon sa promesse, envoie le S. Esprit à ses Disciples, et qui par conséquent les *confirme* par la collation des lumières et des grâces du Divin Esprit.

Ensuite, par l'intermédiaire du même Esprit, le Sauveur charge ses Apôtres de conférer eux-mêmes, par l'imposition des mains, les mêmes Grâces Sacramentelles : il ordonne qu'eux et leurs successeurs fassent désormais descendre le S. Esprit dans les âmes des fidèles de son Eglise. Les plus éminents du Collège Apostolique se rendent pour cet effet à Samarie. Alors le Christ, pour faire connaître à tous les siècles, que les dons célestes sont communiqués par l'imposition des mains de ses premiers ministres, fait encore descendre visiblement le Saint-Esprit sur les Confirmés. Ce même miracle est souvent répété : Il était sans doute nécessaire à cette époque, tant pour démontrer ostensiblement les effets de la confirmation et fortifier ainsi notre croyance à ce Sacrement, que pour contribuer à la conversion des Infidèles.

Que cette institution ait eu lieu de la sorte, c'est ce que démontrent les textes sacrés, qui rapportent la Confirmation donnée dans Samarie, par les Apôtres ; dans la maison de Corneille, par S. Pierre ; dans la Grèce, par S. Paul. Car ce qui s'est fait dans ces occasions et autres semblables, n'est pas

1re COLONNE. — PROPHÉTIE.

état, elles ne seront pas, aux temps du Christ, données partiellement et avec mesure, comme sous l'Ancienne Alliance; mais elles seront répandues sur tous les fidèles avec abondance et même avec plénitude. Tel est le véritable sens des Anciens Oracles. — Au surplus, le Messie, en les accomplissant, lors de sa venue, en donnera aux hommes la meilleure interprétation.

II. — Nous aurons occasion de voir, *à l'endroit déjà indiqué*, que les Docteurs de l'Ancienne Synagogue et même quelques uns de la Nouvelle, ont pensé, d'après les précédents oracles, que le Messie, doit par quelque moyen, communiquer à son Peuple le Saint-Esprit et ses dons de grâce et de lumière prophétique.

Cette distribution des dons célestes de l'Esprit-Saint, sera faite d'une manière éclatante et prodigieuse, d'abord; Mais, ensuite, elle aura lieu, d'une manière ordinaire, par les canaux publics, institués par le Christ dans son Eglise.

2e COLONNE. — ACC. ÉVANG.

autre chose que la Confirmation.

Aussi l'Apôtre s'exprime-t-il ainsi sur ce sujet :

Qui confirmat nos et qui unxit nos Deus, qui et signavit nos et dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.

« C'est Dieu qui nous confirme et qui nous a oints de son « Onction ; et c'est lui aussi qui « nous a marqués de son sceau, « et qui pour arrhes nous a « donné le Saint-Esprit dans nos « cœurs. (2 Cor. I. 20, 21).

Que si vous désirez savoir quels furent, dans toute l'Eglise primitive, les merveilleux effets du Sacrement de la Confirmation, instituée par Jésus, parcourez le 1er chap. du IX Livre de cet ouvrage, 8 col., vous y verrez en même temps les preuves de l'accomplissement positif, historique, de la promesse prophétique, 1 col.

II. — Les Pères nous attestent que, depuis les Apôtres, le Sacrement de Confirmation était régulièrement conféré dans l'Eglise[1]. Ils l'appellent ***le sacrement de la plénitude de la Grâce***, la ***Consommation*** ou la ***Perfection***, à cause de ses effets : le ***Sacrement du Chrême***, ***l'Huile sanctifiée***, ou simplement, ***le Chrême***, ***le Parfum***, ***l'Onction***, ou le ***Saint-Chrême***, ***le Parfum Céleste***, pour le désigner par sa matière sacramentelle ; ou bien encore le ***Signe du Seigneur***, le ***Sceau Spirituel***, pour rappeler le caractère qu'il imprime dans l'âme, ou enfin, ***l'Imposition des mains***, le ***Chrême du Salut***. Les paroles des

1. ***Tertullien*** parle ainsi de ce Sacrement : « La chair reçoit l'Onc- « tion, afin que l'âme soit consacrée, sanctifiée ; la chair est marquée « du Sceau Divin, afin que l'âme soit munie, fortifiée ; la chair est « ombragée de l'imposition des mains, afin que l'âme soit éclairée... » ***Lib. de Resurr., c.*** 8.

S. Cyprien dit qu'aux « fidèles de Samarie qui avaient reçu le « Baptême, il ne manquait plus que la Confirmation. Les Apôtres Pierre « et Jean, ***ajoute-t-il***, allèrent leur conférer ce Sacrement, et par ce « moyen, l'effusion du S. Esprit. » ***Epist.*** 37.

S. Augustin enseigne que, pareil au Baptême, le Sacrement de l'***Onction*** est très saint parmi les Sacrements. Il explique comment les signes et les prodiges, qui accompagnaient, dans le principe, ce sacrement, avaient de l'opportunité dans les temps primitifs, et pourquoi ils ont cessé depuis. (***Contra Donat., L. II. c.*** 104, ***et alibi***).

SS. Docteurs nous donnent une grande idée de cette sainte et salutaire institution.

Comme nous devons traiter plus loin des effets de l'envoi du Saint Esprit (par N. S. J.-C.) et que les résultats essentiels de cette communication de la troisième Personne Divine aux Disciples du Christ, sont très analogues aux effets du Sacrement de Confirmation dans les âmes des fidèles, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce qui établit prophétiquement et historiquement la vérité de ce Sacrement de la Loi Nouvelle.

S. Irénée. l. 4. c. 38 ; S. Théophile d'Antioche, *l. I. ad Autolyc.* ; *Firmilien et S. Cyprien, epist.* 72 *et* 73; S. Corneille, pape, *ap. Eus. h. l. VI. c.* 43 ; Les *Pères* du Concile d'Elvire, *can.* 38 ; Innocent I, S. Jérôme, S. Chrysostôme, S. Cyrille, la pratique perpétuelle et universelle de l'Église d'Orient et d'Occident, attestée par quantité de monuments divers, toute la Tradition, en un mot, confirme la vérité du Sacrement de Confirmation.

TROISIEME COLONNE

Tradition de S. Cyrille relative au Sacrement de Confirmation

S. Cyrille, patriarche de Jérusalem, dans sa 21e catéchèse, expose éloquemment la doctrine des Anciens sur ce mystère. Il le considère dans son origine, dans ses effets et dans ses cérémonies.

I. II. Selon ce Père, de même que J.-C., au sortir du baptême de Jean, fut oint par la descente du S. Esprit sous la forme d'une colombe, de même aussi devons-nous être oints du Saint Chrême antitype ou Symbole du S. Esprit. — Tandis que le corps est oint du Saint Chrême, l'âme est sanctifiée par la vertu vivifiante du S. Esprit. — IV. L'onction s'opère sur le front, les oreilles, les narines et la poitrine. — V. Après le Baptême et les onctions nous sommes dignes du nom de chrétiens. — VI. On retrouve dans l'ancienne Loi le Symbole du S. Chrême. — Tel est le sommaire de la 3me mystagogique de S. Cyrille. Laissons maintenant le Saint Patriarche développer cette doctrine du Sacrement de Confirmation.

« ***Et vos Chrisma habetis a Deo, et nostis omnia*** (usque ad ista) : ***et non pudefiamus ab eo in adventu ejus***. (1 épît. de S. Jean, II. 20 à 28).

Quant à vous, vous avez reçu de Dieu, l'onction, et vous êtes instruits de tout (jusque et compris ces mots :) ***afin qu'il ne nous couvre pas de confusion lors de son avènement.***

I. 1. Vous voilà *baptisés en J.-C.;* vous voilà *revêtus de J.-C.* (Gal. III. 27), rendus *conformes à son image* (Rom. VIII. 29). Car le Dieu *qui nous a prédestinés pour être ses enfants adoptifs* (Ephes. I. 5), nous a *assimilés au corps glorieux de son fils* (Philip. III. 21). Vous voilà donc *entrés en particpiation avec J.-C.* (Hebr. III. 14), et c'est à juste titre que vous portez aujourd'hui le nom de chrétiens. C'est de vous que l'Esprit-Saint a dit : ***Ne portez pas la main sur mes oints***, (Ps. CIV, 15). Vous avez été faits chrétiens en recevant l'Antitype du S. Esprit ; car tout ce qui s'est opéré en vous, s'est effectué par image, étant vous-mêmes les images de J.-C., qui, au sortir des eaux du Jourdain, leur avait communiqué une émanation de sa divinité, et, lorsque le S. Esprit, consubstantiel avec

lui, descendit sur lui, il n'y eut alors qu'une réunion du semblable au semblable.

Il en est de même par rapport à vous : au sortir des Fonts sacrés vous fûtes oints du Saint Chrême antitype de celui dont J.-C. fut oint lui-même, c'est-à-dire, du S.-Esprit.

C'est à cette circonstance que fait allusion le Prophète Isaïe, lorsqu'en parlant du Sauveur il dit : « L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pourquoi il m'a couvert d'onctions et m'a envoyé pour évangéliser les pauvres (LXI. I).

II. Ce ne fut ni de la main des hommes ni avec des parfums matériels que J.-C. fut oint ; mais Dieu son Père, l'ayant destiné de toute éternité à être le Sauveur des hommes, le sacra du St-Esprit, comme dit le Prince des Apôtres : « Comme Dieu a oint de l'Esprit « Saint Jésus de Nazareth (Act. X. 38), et, comme l'a dit encore le « Roi-Prophète ; Votre trône, ô mon Dieu ! est un trône durable et « éternel ; le sceptre de votre empire est le sceptre d'équité. Vous « avez aimé la justice, haï l'iniquité. C'est pourquoi, ô Dieu, votre « Dieu vous a sacré d'une huile de joie préférablement à tous ceux « *qui partagent votre sort.* » (*Ps.* XLIV. 7. 8).

Comme J.-C. a été vraiment crucifié, enseveli, et qu'il est ressuscité, de même aussi par similitude avez vous eu le bonheur d'avoir été crucifiés, ensevelis, d'être ressuscités avec lui dans votre baptême, et cela par une grâce toute divine. J'en dirai autant du Saint Chrême.

J.-C. fut oint de l'huile spirituelle de joie, c'est-à-Dire, de l'Esprit Saint, ainsi nommé par le Prophète, parce qu'il est le principe de toute joie spirituelle ; mais vous avez été oints du S. Chrême et vous êtes entrés en communion, en participation avec J.-C.

III. Au reste, ne regardez pas comme une chose vile et purement matérielle, les huiles dont vous reçutes les onctions. Car de même que le pain Eucharistique cesse d'être un pain commun après l'invocation du S. Esprit, mais devient le corps même de J.-C. ; de même aussi cette huile, après l'invocation, n'est plus un simple parfum dont on se sert habituellement, mais c'est un don de J. C. lui-même et du S. Esprit que la présence de sa divinité rend efficace.

C'est pourquoi votre front et tous vos autres sens en ont été symboliquement marqués, et tandis que votre corps recevait cette onction sensible, votre âme se trouvait sanctifiée par l'Esprit qui donne la vie.

IV. Vous futes oints du Saint Chrême d'abord sur le front, pour vous affranchir de cette honte que le péché y avait imprimée dans la personne de votre premier père, pour que vous puissiez, sans rougir, lever les yeux vers le ciel, et contempler comme dans une glace la Majesté Divine, la face dévoilée. (2 Cor. III. 18). L'onction se fit ensuite sur les oreilles pour les rendre susceptibles d'ouïr et d'entendre les divins mystères, selon ces paroles d'Isaïe : « Le Seigneur m'a « ajouté une oreille pour écouter (I. 24. Sept.). Et ces mots du Sau- « veur : Que celui-là entende qui a des oreilles pour entendre. (S. « Matth. XI. 15). »

Delà on passa aux narines, pour qu'imprégnés du divin parfum, vous puissiez dire : » Nous sommes devant Dieu la bonne odeur de « J.-C. au milieu de ceux qui se sauvent » et de ceux qui périssent. (2 Cor. XI. 15).

Vous reçutes enfin l'onction sur la poitrine, pour que revêtus de la

cuirasse de justice, vous puissiez vous défendre contre les embûches de Satan. Car de même que ce fut au sortir du Jourdain, et après la descente du S. Esprit sur lui, que J.-C. combattit le Prince des ténèbres et en triompha, c'est ainsi qu'au sortir des fonts sacrés, munis de l'onction mystique, vous vous êtes trouvés revêtus entièrement des armes du S.-Esprit (Eph. VI. II. pour affronter les Puissances ennemies et dire avec confiance : « Je puis tout en celui qui me fortifie. » (Philip. IV. 19).

V. C'est sous les auspices du S. Chrême que vous avez été gratifiés du nom de « chrétiens ; » que vous avez, en effet, conquis ce titre glorieux par votre régénération. Avant d'être admis à cette faveur, vous ne pouviez pas vous glorifier de cet honneur ; car vous n'étiez alors que des aspirants.

VI. Il faut encore que vous appreniez à reconnaître dans l'ancienne Loi le Symbole du Saint-Chrême que vous avez reçu. Lorsque Moïse partagea avec son frère le mandat qu'il avait reçu de Dieu, et qu'il lui imposa la Souveraine Sacrificature (Lev. VIII. 1, 2 et suiv.) il le lava d'abord dans l'eau, (Ibid. 7), puis il répandit l'huile de l'onction sur sa tête ; delà le nom de Christ ou d'Oint, que portèrent Aaron et ses successeurs. (Ibid. 12).

C'est encore ainsi que le Grand-Prêtre (Sadoc) donna l'onction royale à Salomon avant de l'introniser, après l'avoir baigné dans les eaux du Gihon (3 Rois. I. 39. 45).

Toutes ces cérémonies sont autant de figures de ce qui s'est réalisé sur vos personnes. (1 Cor. X. II) ; car c'est de l'Esprit-Saint lui-même que vous avez été réellement oints.

Le principe de votre salut, c'est J.-C. ; il est les prémices de tous, « et vous êtes une pâte nouvelle comme étant sans levain. » (1 Cor. v. 7). Si les prémices ont été saintes, il est hors de doute que toute la pâte participera à cette sainteté.

VII. Gardez-vous de profaner l'onction que vous avez reçue. Si vous la conservez intacte, elle sera pour vous la source de toute grâce. (1 Joh. II. 27). Comme vous l'a dit, il y a peu de jours, l'Apôtre bien-aimé, dissertant longuement sur cet auguste mystère. Car il est pour le corps un saint et spirituel préservatif, et pour l'âme un puissant moyen de salut.

Il y a longtemps que le Prophète Isaie, voyant dans le lointain l'heureux banquet auquel vous deviez être admis, s'écriait : « Et le « Seigneur préparera à tous les peuples sur cette montagne un festin « délicieux ; ils y boiront un vin exquis, ils s'y livreront à la joie et « savoureront l'odeur des parfums. (Is. II. 2. Suiv.).

Remarquez que le Prophète donne à l'Eglise le nom de *Montagne*, non-seulement ici, mais dans plusieurs autres endroits, par exemple, lorsqu'il dit : « A la fin des temps la Montagne du Seigneur sera vi- « sible à toutes les nations. » (Isaï. II. 2. et Suiv.).

Pour vous rendre sa pensée encore plus sensible, écoutez ce qu'il ajoute sur ce parfum si mystérieux : « Annoncez tout cela à tous les « peuples ; car le Seigneur à ses desseins sur toutes les nations. » (Isaï XXV. 7. et Suiv.).

Munis de cette onction sainte, conservez-la donc pure, gardez-vous de la profaner : marchez sans relache dans la voie des bonnes œuvres, cherchant toujours à plaire a J.-C., l'auteur de notre salut, à qui appartient la gloire dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

— Le Saint Docteur, dans sa 16e catéchèse, nº 26, nous marque assez clairement, que le Sacrement de Confirmation

était administré non-seulement par l'onction du Saint Chrême, mais aussi par l'imposition des mains : « Vous retrou-
« verez partout, dit-il, dans l'Ancien comme dans le Nouveau
« Testament, la même forme de communication du Saint-
« Esprit. Déjà sous Moïse c'était par l'imposition des mains
« que le S. Esprit était communiqué, et c'est encore par
« l'imposition des mains que Pierre le communique aux
« nouveaux baptisés. C'est par la même voie, c'est sous la
« même forme que dans votre baptême, vous entrerez en
« participation de cette grâce. »

Les *Constitutions Apostoliques,* l. II. c. 32, disent dans le même sens, en parlant de l'Evêque : « Per quem dedit vobis Deus Spiritum « Sanctum in impositione manûs. »

On trouve la même doctrine dans S. Jean-Chrysostôme, *hom, 18 in Act. Apost.* : dans Théodoret, *in cap. VI, epist. ad Hœbr. 2* ; dans Gennade, *ad eumdem locum*; dans S. Cyrille d'Alexandrie, *l. II, de adoratione in Spiritu ;* — dans plusieurs anciens monuments[1].

Les Apôtres se servaient de l'imposition des mains pour donner le S. Esprit, tant en conférant le baptême qu'en administrant le Sacrement de Confirmation.

Quant à la *Sainte Onction*, remarquons que S. Cyrille l'appelle l'*Antitype* du S. Esprit. Le type est, à proprement parler, la figure gravée sur un sceau ; l'antitype est l'empreinte du sceau sur de la cire. Selon notre Saint Docteur le Saint Chrême est l'Antitype du S. Esprit présent, mais caché. Comme le S. Esprit, lors du baptême de N. S., s'était voilé sous la figure d'une colombe, de même dans le sacrement de Confirmation se voile-t-il sous la forme du Saint Chrême consacré par les prières de l'Eglise, et au moyen des onctions le corps *et l'âme se trouvent sanctifiés par la présence vivifiante de la troisième* Personne de la Sainte Trinité.

1. Mabillon et Perrone produisent une inscription sépulcrale des premiers temps, qui, selon ces savants, rappelle évidemment *la confirmation,*

D. M. Sacrum. XL.
Leopardum. In Pacem. cum.
Spirita. Sancta. Acceptum.
Eunte abeatis. Innocintem.
Posuer. Par Q. An. N. VII. M. VII.

On sait que les anciens Juifs, se fondant sur le terme hébreu, féminin, qui exprime le nom du S. Esprit, (*Ruach haccadoshah*), ont quelquefois donné le genre féminin au mot latin *Spiritus Sanctus,* et ont appelé *Spirita-Sancta* la troisième Personne Divine.

QUATRIÈME COLONNE

Traditions ou aveux des ennemis de l'Eglise catholique primitive.

I. — Témoignage d'un hérésiarque primitif, relativement à *l'existence du Sacrement de la Confirmation.*

L'hérésiarque *Valentin*, qui naquit vers la fin des Temps Apostoliques, et qui fut excommunié de l'Eglise vers l'an 130, rapporte entre plusieurs faits évangéliques, un trait qui rappelle l'institution du *Sacrement de la Confirmation*, ou le *Mystère de l'Esprit Saint.*

Voici ce qu'il a écrit à ce sujet, dans son Livre *La fidèle Sagesse*[1] :

« Ensuite les Disciples dirent à Jésus :

— « Maître, révélez-nous les mystères de la lumière de votre Père ; « car nous vous avons entendu dire : Il est autre Baptême (de feu et) « de fumée, il y a un autre Baptême de l'Esprit (ou du Souffle) de la « Lumière Sainte ; il y a l'Onction *Pneumatique* (πνευματική), « l'Onction de l'Esprit-Saint, qui conduisent les âmes dans le trésor « de la lumière. Enseignez-nous donc ces mystères, afin que nous « entrions en possession du Royaume de Votre Père.

« Jésus leur dit :

— « Nul mystère n'est plus grand que Celui que vous voulez con- « naître ; il conduira votre âme à la lumière des lumières, aux régions « de la vérité et de la bonté, aux régions de la lumière... persévérante « et ineffable... Ce sont les mystères des sept voies, — de toutes les « lumières et de toutes les puissances. »

Jèsus ajouta que la vertu de Celui, ou du Nom, ou du Mystère, qui est communiqué par ce sacrement, est très efficace pour chasser les Démons, les satellites des ténèbres extérieures, les archons, les Puissances de ténèbres, etc. — Ce mystère des sept dons, ou des sept voies, opérera des prodiges en faveur de celui qui prononcera le nom Saint, et qui dira :

« Tu es Saint, tu es Saint, Saint de tous les Saints ! »

Les satellites des châtiments rigoureux, avec leurs autorités, seront confondus, et tomberont frappés d'impuissance, et des voix s'écrieront :

— « Lumière de toute lumièrre, qui es dans les lumières infinies, « souviens-toi de nous, et purifie-nous ! »

Dans ces paroles Valentin nous paraît avoir voulu expli-

1. Apud Migne, *Encyclop. théologique*, t. 23. col. 1230.

quer le Sacrement de Confirmation, la force que le Saint-Esprit qu'on y reçoit, communique aux fidèles et particulièrement aux Ministres de Jésus ; la puissance qu'il confère contre le Démon et contre l'ennemi de notre salut ; la lumière surnaturelle qu'il répand dans les Esprits et les intelligences pour qu'elles puissent comprendre les vérités ; enfin, toutes les grâces qu'il donne pour la purification et la sanctification de l'homme.

C'est là un témoignage, irréprochable et non suspect, de la vérité historique de l'institution divine du Sacrement de Confirmation. C'est J.-C. qui l'a institué dans son Eglise pour communiquer aux fidèles les dons du Saint-Esprit. L'hérésiarque a simplement rapporté ce qui s'enseignait communément au temps des Apôtres.

II. — Témoignage des Gnostiques et des Hérétiques primitifs concernant le Sacrement de Confirmation.

Les *Actes de S. Thomas*, composés par les sectaires des temps primitifs de l'Eglise, renferment le passage suivant :

« Les Chrétiens de l'Inde prièrent l'apôtre S. Thomas de leur donner aussi le sceau confirmatif du baptême, (sceau) qu'il leur restait à recevoir, en disant :

— « Maintenant que nos âmes sont libres et pleines de zèle envers Dieu, donnez-nous le sceau ; car nous avons entendu dire que Dieu reconnaît, au signe dont il les a marquées, les brebis qui lui appartiennent.

« L'apôtre leur répondit :

— « C'est avec joie que je vous l'offre : oui, recevez le sceau divin, et participez ensuite avec moi à l'Eucharistie, à ce pain de bénédiction du Seigneur, qui achèvera votre sanctification. Car ce pain, c'est le Seigneur lui-même, c'est le Seigneur et Dieu de tous, J.-C., celui que j'annonce, le seul Père de la vérité, en qui je vous ai appris à croire.

« Il leur commanda ensuite d'apporter de l'huile, afin que par l'huile ils recussent le sceau divin. Ils apportèrent donc l'huile, et ils allumèrent plusieurs flambeaux, car il était nuit.

« Alors l'apôtre, s'étant levé, les bénit par un signe de croix. Au même instant le Seigneur se révéla à eux par la voix, disant :

— « Paix à vous, mes frères !

« Et ils entendirent sa voix, mais ne virent pas sa figure, car ils n'avaient pas encore reçu la dernière et suprême empreinte. Alors l'apôtre, ayant pris l'huile et l'ayant répandue sur leur tête, les oignit, en (les marquant et) les frottant et en même temps il se mit à dire la prière suivante :

— « Venez, Saint Nom du Christ, qui êtes au-dessus de tous les noms ! Venez, Vertu du Très-Haut, Miséricorde Infinie ! Venez, Grâce Suprême ! Venez, Mère Miséricordieuse ! Venez, ô vous qui communiquez la force par excellence ! Venez, vous qui révélez les secrets mys-

tères ! Venez, Mère des sept demeures, vous qui devez trouver le repos dans la huitième ! Venez, l'aîné des cinq membres de notre esprit, qui sont l'intelligence, la conception, le conseil, la réflexion, le raisonnement ; communiquez-vous à ces nouveaux serviteurs. Venez Esprit-Saint ; purifiez leurs reins et leur cœur, et marquez-les de la suprême empreinte, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

« Quand ils eurent été marqués de l'empreinte, un jeune homme leur apparut, tenant une lampe allumée, et la lumière que projetait cette lampe éclipsa tous les flambeaux. Puis la vision disparut à leurs yeux. L'Apôtre dit ensuite à Dieu :

— « Seigneur, votre lumière est immense à nos yeux, et nous ne pouvons en supporter l'éclat, car elle confond la puissance de notre vue. Et une splendeur ayant brillé, l'Apôtre rompit le pain et les admit à partager l'Eucharistie du Seigneur. Ils furent remplis de joie, et un grand nombre d'autres personnes qui crurent en J.-C., se joignirent à eux et ils venaient se réfugier dans le Sauveur. »

Les Savants, qui ont examiné ce passage, écrit par une main hérétique, y ont reconnu le sacrement de *Confirmation*. La Confirmation a pour matière propre l'onction (ou Chrême), à laquelle s'ajoutent l'imposition des mains et l'invocation du Saint-Esprit. Or, c'est précisément ce que nous voyons dans le tableau de la précédente cérémonie. D'abord, l'onction séparée de la purification baptismale, onction solennelle, imprimant un caractère, puisqu'il est dit que les nouveaux Chrétiens *reçoivent le sceau par l'huile*, puis une imposition des mains, enfin une invocation toute particulière du Saint-Esprit que l'Apôtre supplie de descendre dans ceux qu'il a oints et bénis. L'Eglise définit la Confirmation *un sacrement qui donne à ceux qui sont baptisés le Saint-Esprit pour les affermir dans la foi et les rendre parfaits chrétiens.* Or, dans le passage dont il s'agit, nous voyons encore l'Apôtre demander à Dieu, que, après avoir purifié ces nouveaux chrétiens par le baptême, il leur donne *de s'affermir et d'être confirmés dans ses saints mystères et de recevoir les trésors parfaits de ses dons*. Eux-mêmes demandent *de recevoir aussi le sceau qu'il leur reste à recevoir*, parce que leurs âmes sont devenues *libres*. Puis S. Thomas, après les avoir marqués du sceau du Seigneur, invoque sur eux le principe de force.

Il est facile de reconnaître dans toute cette cérémonie, l'administration du Sacrement de Confirmation. (Voir M. Brunet, *Encyclopédie théol. de M. Migne, tom. 24, col. 1029, etc.*

TITRE IV

INSTITUTION

DE

L'EUCHARISTIE

L'Eucharistie est le plus auguste, le plus excellent, et le plus profond des mystères de la foi chrétienne. Comme *Sacrement* elle contient le corps et le sang précieux du Christ, pour être la nourriture spirituelle des fidèles, pour procurer la sanctification, la vie, et, en quelque manière, la déification à l'homme régénéré.

Comme *Sacrifice*, elle est la grande victime de la Rédemption du genre humain, victime d'un prix infini, résumé de toutes les offrandes légales de l'Ancien Testament, hostie pure et sans tache, qui, par les mains du Sacerdoce nouveau, est offerte en tout lieu, de l'Orient à l'Occident, en sacrifice d'holocauste et d'actions de grâces, et en sacrifice d'expiation et d'impétration. L'Eucharistie, gage admirable de l'immense charité que Dieu nous porte, est l'abrégé de toutes ses merveilles.

Nous la considérerons sous les deux rapports que nous venons d'indiquer, comme sacrement d'abord, ensuite comme sacrifice. Nous ne traiterons ici que les preuves qui établissent ce double dogme ; les autres points qui se rattachent à l'Eucharistie, appartiennent particulièrement à la Théologie.

Selon notre plan accoutumé, les Prophètes nous donneront la première série de preuves.

CHAPITRE IV

DU MYSTÉRIEUX BANQUET DE LA VIE ÉTERNELLE

PREMIÈRE COLONNE

PROPHÉTIES.

Le Messie doit instituer un banquet, où il donnera un pain et un vin miraculeux pour la vie des hommes.

I. Le Verbe Divin se donnera lui-même en nourriture sous les voiles du pain et du vin. *Prov. Eccli.* — Ceux qui participeront à cette communion recevront d'abondantes et précieuses grâces.

II. — Isaïe a prédit que le Messie communiquera à ses Disciples une Grâce par excellence.

III. — David a marqué que le Christ apportera pour tous les hommes fidèles et pour toutes les conditions, un aliment d'immortalité, fruit de son sacrifice.

IV. — Dans une autre prophétie, Isaïe a décrit le futur Banquet que le Messie instituera dans son Eglise.

V. — Les prophètes Osée et Malachie ont également annoncé qu'un pain et un vin mystérieux et excellents seront un jour le Don du Messie. Les oracles désignent une double communion à la parole et aux grâces de la Sagesse Increée, en même temps qu'à la chair et au sang de la Sagesse Incarnée.

VI. — Cet auguste sacrement était typiquement et prophétiquement annoncé dans *les Figures* de l'Ancien Testament, telles que la Manne du désert, les offrandes mystiques de Melchisédech et des autres Patriarches, etc.

DEUXIÈME COLONNE

TRADITIONS ET INTERPRÉTAT. DE LA SYNAGOGUE ANCIENNE ET MODERNE.

I. — Le Verbe a révélé à Melchisédech le mystère eucharistique. — *Tradition du R. Moïse Hadarsan et de ses devanciers.*

II. — Aux temps du Messie, il y aura un pain miraculeux, un gâteau de froment offert en sacrifice. — *RR. anciens.*

III. — Le Pressentiment d'une future transsubstantiation du pain et du vin se remarque dans les anciennes traditions.

IV. — Les Hébreux ont pensé qu'un jour le pain et le vin seront changés au corps et au sang divins du Messie. Le Paraphraste Chaldéen raconte un trait surprenant. Job a été une figure remarquable de ce mystère. *Commentaire de M. Drach*, etc.

V. — Aux jours du Messie, il y aura une nouvelle Manne, un nouveau Pain céleste. — *RR. Barachias, Isaac, Johai, Hadarsan,* etc.

VI. — La tradition targumique parle d'un vin et d'un festin mystérieux, que doit donner un jour dans l'Église le Messie désiré. — *Prophétie d'Enoch.*

TROISIÈME COLONNE

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

Institution du Sacrement de l'Eucharistie.

I. — Jésus a préparé aux hommes fidèles un Banquet céleste. — *Parabole du Festin en S. Luc et en S. Matth.*

II. — Jésus promet un pain véritablement descendu du ciel, le vrai pain de la Vie Eternelle.

III. — Le Second Rédempteur, le Sauveur universel, démontre par des faits miraculeux que le pain qu'il donne est le vrai Pain de vie, le vrai Pain du ciel.

IV. — Ce pain, c'est sa propre chair, c'est tout lui-même. Cet aliment céleste nous est tellement nécessaire, que si nous ne le mangeons, nous ne pouvons avoir la vie en nous.

V. — Jesus, dans l'Evangile de S. Jean, explique les heureux effets de la communion à sa chair et à son sang; il y indique la nature, les grands avantages, et les puissants motifs de la communion eucharistique.

VI. — Les trois autres Evangélistes rapportent comment Jésus a accompli sa promesse, et comment il a institué le Sacrement de l'Eucharistie.

QUATRIÈME COLONNE

MONUMENTS ET TÉMOIGNAGES DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE.

I. — La communion eucharistique était très-fréquentée dans les Temps Apostoliques. *Actes.*

II. — S. Paul enseigne le dogme de la Présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie.

III. — Cette croyance à la transsubstantiation et à la présence réelle est appuyée et confirmée par le témoignage universel de tous les Pères des temps apostoliques, et de tous les écrivains ecclésiastiques des siècles subséquents. — Témoignage de S. Ignace, martyr.

IV. — Remarquable monument de S. Justin sur tout ce qui concerne la doctrine et la pratique catholique de l'Eucharistie.

V. — Témoignage de S. Irénée; — d'une ancienne inscription trouvée à Autun.

VI. — Témoignage de S. Clément d'Alexandrie.

VII. — De Tertullien.

VIII. — D'Origène.

IX. — De S. Cyprien.

X. — De Firmilien.

XI. — De S. Ponthien, de S. Laurent, d'Arnobe, de Lactance, de S. Silvestre, de S. Macaire.

XII. — Des Pères du Concile de Nicée; — des Pères du IVe siècle. — Indication des Témoignages des Pères et des Docteurs du Ve, du VIe, du VIIe, du VIIIe, du IXe, du Xe siècles. Tous démontrent que partout et en tout temps l'Eglise catholique a enseigné le dogme de la Présence Réelle.

CINQUIÈME COLONNE

AUTRES MONUMENTS TRADITIONNELS.

I. Les diverses liturgies, qui ont paru depuis les temps apostoliques, démontrent l'universalité de la foi à la présence réelle.

II. — Cette vérité est confirmée par des faits miraculeux authentiques, arrivés à différentes époques. — *Premier* miracle, rapporté par S. Grégoire. — *Second* miracle, tiré de la vie de S. Basile. — *Troisième* miracle, arrivé à Constantinople. — *Quatrième* miracle, arrivé à Paris, sur la fin du XIIIe siècle. — *Cinquième* miracle, rapporté par Alexandre de Alès. — *Sixième* miracle, rapporté par Paschase Ratbert, et plusieurs autres semblables. — *Septième* miracle, rapporté par Thomas-à-Kempis. — *Huitième* miracle, arrivé à Ulmes-de-Saint-Florent, au diocèse d'Angers. — Miracles qui précédèrent l'institution de la fête du Saint Sacrement et qui arrivèrent à Viterbe, en Italie; à Daroca, en Espagne; en France, en Allemagne. — Miracle de Turin, en Piémont.

III. — Indication de plusieurs autres prodiges, opérés à toutes les époques, par la vertu de Celui qui a bien voulu résider corporellement et réellement au Très Saint Sacrement de l'Autel.

SIXIÈME COLONNE

TÉMOIGNAGES DES HÉRÉTIQUES ET DES PAIENS.

I. — Ce que les Apostats et les Hérétiques révélèrent de nos saints mystères, témoigne en faveur de la Présence Réelle.

II. — Des paroles et des actions des Hérésiarques qui vinrent après Simon-le-Magicien, Carpocrate, Basile et Saturnin, il résulte pareillement un fort et glorieux témoignage en faveur du dogme catholique. — 1° Doctrine de Marcion; 2° de Valentin; 3° Pratique de Marc; 4° Confession d'autres sectes fort anciennes, et notamment de l'hérésie mahométane; 5° Aveu d'un Hérésiarque moderne; 6° Autres aveux des Hérétiques Protestants. Dieu a forcé le Père du mensonge à rendre témoignage à la vérité.

III. — Les témoignages païens attestent la foi primitive de l'Eglise à la présence réelle: — Calomnies des Païens d'Orient et de ceux de l'Occident. — L'opinion généralement accréditée, que dans leurs mystères, les Chrétiens participaient à une chair véritable et à un sang humain véritable, n'était pas une supposition sans réalité, mais une vérité dogmatique et pratique, que l'ignorance ou la malveillance des Païens avait mal comprise ou odieusement dénaturée.

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

LE MESSIE DOIT INSTITUER UN BANQUET, OÙ IL DONNERA UN PAIN ET UN VIN MIRACULEUX POUR LA VIE DES HOMMES.

I. — Le Verbe Divin se donnera lui-même en nourriture, sous les voiles du pain et du vin.

Proverb. VIII, 35. — La Sagesse Eternelle, qui est le Verbe Divin et le Messie futur, après nous avoir appris qu'elle a créé le monde conjointement avec le Père, témoigne que *ses délices sont d'être avec les Enfants des hommes*, et annonce qu'elle se communiquera aux hommes ; quelle leur prépare une Table Sainte, un pain et un vin d'immortalité :

Celui qui m'aura trouvée, s'écrie-t-elle, « trouvera la vie, et il « puisera le salut de la bonté du Seigneur : *qui me invenerit. inveniet vitam*. Mais celui qui péchera contre moi, blessera son âme ; « tous ceux qui me haïssent, aiment la mort. » Ainsi en elle est la vie ; hors d'elle est la mort. C'est donc Elle qui donne la vie aux hommes.

Un peu après, *ibid.*, *IX*, *I et suiv.*, il est dit :

« La Sagesse s'est bâti une maison, un magnifique lieu d'assemblée ; Elle a taillé sept colonnes, pour soutenir et orner ce Temple. « Elle a immolé ses victimes ou hosties. Elle a préparé le vin, et disposé sa table divine ; Elle a envoyé ses servantes ou serviteurs « pour appeler les conviés à la forteresse et aux murailles de la ville, » c'est-à-dire, à l'Eglise, au lieu éminent, où Elle réside et où Elle a préparé son festin.

« Quiconque est simple, sans déguisement et sans malice comme « l'enfant, qu'il vienne à moi, » dit-elle. *Si quis est parvulus, veniat ad me.*

« Et Elle a dit à ceux qui avaient été autrefois insensés, » c'est-à-dire aux pécheurs contrits et convertis : « Venez manger le pain que « je vous donne et buvez le vin que je vous ai préparé : *venite, comedite panem meum, et bibite vinum quod miscui vobis* » (Voir 2 col. I.).

« Quittez (l'enfance), la folie du péché qui cause la mort, et vivez : « *et vivite, derelinquite insipientiam*... C'est par moi que le nombre « de vos jours sera multiplié, et que de nouvelles années seront ajoutées à votre vie. »

La Divine Sagesse, qui un jour doit s'incarner, et être le Messie, prépare donc un sacrifice de pain et de vin, une table salutaire, pour communiquer la vie aux âmes simples

et droites. Puissent les hommes répondre à son appel, lorsque, paraissant parmi eux, sous l'extérieur de l'homme, cette Suprême Bonté les invitera à son festin royal (*Comp.* 3 *col.*, 1).

Que ce banquet soit une prophétie et une figure de la vénérable Eucharistie, c'est le sentiment de l'Eglise et des Pères : S Ignace, *ad Smyrn.*. S. Cyprien, *l. I, ep.* S. Chrys., *in ps* 22, S. Aug., etc., parmi les modernes, Bossuet, de Lyre, Grotius, Ménochius, etc., — la Liturgie.

Or, quel sera ce pain, quel sera ce vin, que donnera la Sagesse Increéée ? Elle-même nous l'apprend : Elle-même doit se donner à nous sous la figure de cet aliment, de ce breuvage :

Eccli. XXIV. 29. « Ceux qui me mangent, *dit-elle*, auront encore faim ; » car je suis un pain, un aliment, qui ne cause jamais de dégoût ; « et ceux qui me boivent, auront encore soif : » *Qui edunt me, adhuc esurient, et qui bibunt me, adhuc sitient.*

Lorsque le Messie sera venu sur la terre, nous le verrons tenir le même langage :

« Celui qui me mange, *dira-t-il*, vivra par moi. (*S. Jean.* VI, 3 *col.* IV.). »

Au même endroit de l'Ecclésiastique, la Sagesse Incréée déclare qu'elle doit habiter au milieu du peuple de Dieu d'une manière *spéciale*, tandis qu'elle n'habite dans les autres nations du monde que d'une manière *générale*. Ceux qui la *mangeront*, jouiront de plus de lumières, de plus de vie, de plus de grâces.

« En moi est toute la grâce de la voie et de la vérité ; en moi est « toute l'espérance de la vie et de la vertu : » *in me gratia omnis viæ et veritatis, in me omnis spes vitæ et virtutis.*

« Venez à moi vous tous qui me désirez avec ardeur, et remplissez- « vous de mes fruits. Mon héritage, ma possession, surpasse en dou- « ceur le miel le plus excellent.... Ceux qui m'éclaircissent, auront la « vie éternelle : » *qui elucidant me, vitam æternam habebunt.*

« Tout ceci est le livre de vie, l'alliance du Très-Haut, et la con- « naissance de la vérité. »

Les effets de cette communion mystérieuse sont, comme on le voit, de nous unir au Verbe par une alliance intime, de nourrir nos âmes d'un aliment immortel et céleste, de remplir nos esprits de lumière, de vérité, et de connaissances précieuses, nos cœurs, de vie et de force, de joie et de consolation, et de toutes les grâces les plus excellentes. Qu'une telle communion est désirable ! Daignez, Sagesse Eternelle, opérer en nos âmes de si heureux effets !

II. — Prophétie d'Isaie sur le même sujet. — (790 ans avant J.-C.).

Au chap. LV, 1, 2, d'Isaie, le Christ tient à peu près le même langage que dans le Prophète précité ; il invite tous les hommes à son banquet mystique :

« Vous tous qui avez soif, venez aux eaux de ma grâce ; vous qui
« n'avez point d'argent, hâtez-vous, achetez, (l'hébr. :) rompez le pain,
« et mangez ; venez, achetez le vin et le lait sans argent et sans aucun
« échange. »

« Pourquoi employez-vous votre argent à ce qui n'est pas du pain
« véritable, et vos travaux à ce qui ne peut vous rassasier ? Ecoutez-
« moi avec attention ; mangez mon Don, *Comedite bonum*, et votre
« âme en étant engraissée, sera dans la joie. »

« Prêtez l'oreille à mon appel, et venez à moi, et votre âme trou-
« vera la vie ; *et vivet anima vestra*. Et je ferai avec vous une
« alliance éternelle. » Le reste du chapitre contient l'annonce positive
des autres mystères du Messie.

Les paroles que nous venons de produire, annonçent que le Christ communiquera à ses Disciples la paix, la lumière et la vie, en les faisant participer à *son Bien par excellence* [1], c'est-à-dire à son Banquet Eucharistique. (S. Cyril., S. Jér., Procope, Ménoch., Léon de Castro, etc.)

III. — Prophètie de David qui annonce que le Christ apportera pour tous les hommes et pour toutes les conditions un aliment d'immortalité.

Au ps. XXI, v. 29, le Messie décrit les circonstances de la mort violente qu'il doit endurer pour le salut du monde, et prédit en même temps qu'il y aura dans l'Eglise, pour le nouveau Peuple de Dieu, une nourriture d'immortalité. Voici ses paroles prophétiques :

« J'accomplirai mes vœux, » dit-il, c'est-à-dire, j'offrirai mon sacrifice, « en présence de ceux qui craignent le Seigneur. » De ce sacrifice, institué à l'occasion de ma mort, et renouvelé par mes ministres, « les pauvres, les hommes doux et justes, mangeront, et ils seront « rassasiés : *edent et saturabuntur*. »

Quel sera l'effet de cette nourriture ? Le voici :

« Et leurs cœurs vivront pour l'éternité, » *et vivent corda eorum in sæculum sæculi*. » C'est là le fruit propre et immédiat de l'Eucharistie, dont il est dit en S. Jean : « quiconque mange ce pain, vivra « éternellement. »

1. Les Prophètes ont presque nommé le mot *Eucharistie*, qui signifie proprement *bonne grâce, excellente grâce*, (Perrone) ou *don par excellence.*

« A quel sacrifice, dit Duguet, t. p. 416, à quel sacrifice d'actions de grâces David a-t-il pu inviter tous les pauvres et tous les riches de la terre ? Par quel nourriture leur a-t-il donné une vie éternelle et comment a-t-il pu les rendre tous adorateurs du vrai Dieu avant que de les admettre aux sacrifices qu'il avait offerts ?

« Mais, au contraire, qui ne sait que l'Eucharistie est le sacrifice d'actions de grâces de J.-C. ; qu'il y célèbre en même temps et sa mort et sa résurrection ; qu'il y invite tous les pauvres et tous les riches ; qu'il leur y communique une vie éternelle, et que l'une des plus essentielles dispositions pour s'approcher d'une telle victime est de l'adorer ?

« Il est donc indubitable que le Messie doit mourir en croix ; que le fruit de sa mort sera la conversion de tous les peuples ; et que tous ceux qui recevront la foi, participeront au sacrifice offert par le Messie en action de grâces de sa résurrection. »

L'oracle continue :

« Toutes les extrémités de la terre se ressouviendront de ce miracle « de bonté, et se convertiront au Seigneur... »

« Tous les Grands (ou les heureux, les riches) de la terre mange- « ront, et se prosterneront devant le Seigneur. » (L'hébr.).

Les Interprètes entendent généralement ces paroles de la Table Eucharistique, à laquelle participeront à la fois les pauvres et les riches. (*Génébrard*, *Ménochius*, *Duguet*, *Berthier*, etc.

« Si tout ceci, dit ce dernier, n'est pas littéral, je ne vois rien dans « le psaume qui puisse l'être. »

Il n'y a, en effet, que le Sacrifice Eucharistique, qui puisse avoir les grands résultats, marqués dans ce psaume, et qui ait assez de vertu pour nourrir les âmes des Communiants *dans les siècles des siècles, in sæculum sæculi*.

IV. — Autre prophétie d'Isaie. — Description du futur Banquet que le Messie instituera dans son Eglise.

Isaie, XXV, 6, sous des expressions métaphoriques ou figurées, nous dépeint les mets du festin admirable que le Christ préparera un jour dans l'Eglise pour nourrir les fidèles et faire leurs délices spirituelles. Toutes les nations du monde seront admises à ce grand Banquet. Voici les termes de l'oracle :

Et faciet Dominus exercituum omnibus populis, in monte hoc, convivium pinguium, convivium vindemiæ, pinguium medullatorum, vindemiæ defecatæ.

« Et le Seigneur des armées préparera à tous les peuples, sur cette « Montagne, un festin de viandes délicieuses, un festin de vin exquis, « il répète, de viandes pleines de suc et de moëlle, d'un vin très-pur « et sans aucun lie. »

D'abord on sait que cette prophétie regarde certainement les temps du Messie. Elle annonce ici le Sacrifice futur de la Rédemption, dans lequel tous les peuples fidèles participeront à une chair très-excellente et à un vin très-délicieux. Cette viande et ce vin désignent ici prophétiquement et figurativement le Sacrement du corps et du sang précieux du Messie ; Sacrement que le Rédempteur instituera sur la Sainte Montagne de Sion, lorsqu'il sera sur le point par son immolation, de racheter les peuples et de *précipiter la mort pour jamais*.

C'est ainsi que cet oracle est communément entendu.

« Certe hœc est illa cœna Dominica ad quam admissæ sunt Gentes, « dit Forerio ;.... Quibus verbis (Propheta) adumbrat spiritales cibos « et mensas quæ paratæ sunt in Ecclesia Christi ad fidelium alimo- « niam et spiritales delicias ; inter quæ primum habet locum sacra- « mentum corporis et sanguinis Domini... » Ita, S. Cyril., Procope, Eusèbe ; — Léon de Castro, Tirinus, etc.

V. — Un pain et un vin excellents seront un jour le don du Messie. — Prophétie d'Osée, (an 800), — Prophétie de Zacharie, (an 520 avant J.-C.).

Le Bien par excellence du Christ, ce don d'un pain et d'un vin mystérieux, dont on a déjà parlé Isaïe, est également annoncé par Osée et Zacharie.

Osée, III, 7, prédit qu'un jour, après une longue dispersion, après avoir été longtemps privés des sacrifices et des dons de l'autel, les Hébreux « reviendront enfin au nouveau « David leur Roi, et reconnaîtront ou recevront, avec une « frayeur respectueuse son Bien par excellence. » *Dies multos sedebunt filii Israël, sine sacrificio et sine altari. . et post hæc revertentur.., et quærent David regem suum ; et parebunt ad Dominum et ad Bonum ejus, in novissimo dierum.*

Or, quel est ce Bien excellent du nouveau David, c'est-à-dire du Messie? Zacharie va nous l'apprendre. Un prophète est l'interprète compétent d'un autre prophète.

Zach. IX. II, 17. Après avoir, comme les prophètes précédents, annoncé la délivrance universelle des Justes par le Messie, et en particulier celle des Anciens Patriarches *par le sang de sa Nouvelle Alliance, in sanguine Testamenti tui emisisti vinctos..*, Zacharie annonce également un festin un don excellent du Messie ; et ici il se demande :

« Quel est le Bien par excellence du Seigneur, et quel est son Don « précieux, sinon le froment des Elus, et le vin qui fait germer les « Vierges ? »

Quid bonum ejus est, et quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum, et vinum germinans virgines ?

« Le Seigneur, dit à ce sujet Ménochius, ne peut donner, « et son peuple ne peut recevoir, rien de meilleur ou de « plus excellent que le don de l'Eucharistie. » (De même, *S. Cyril.*, *S. Jérôme*, *S. Thomas; — Calmet*, *etc.*). Remarquons comment le Prophète rapproche ici mystérieusement le sang du Nouveau Testament, et le pain et le vin qui feront la matière du Sacrifice Messianique.

Sous la future Alliance, la chair et le sang du Messie, Prêtre et Victime, devant être seuls offerts à Dieu le Père, il n'est plus question de l'immolation des béliers et des génisses. Dieu a répudié ces sacrifices d'animaux ; il doit rétablir le sacerdoce de Melchisédech dans la personne du Christ. C'est pourquoi toutes les prophéties tendent à désigner une matière de sacrifice, conforme à celle du sacrifice de Melchisédech.

Deux sortes de communions nous sont marquées dans les Prophètes : l'une à la Sagesse Divine par la participation à sa doctrine céleste ; elle peut être appelée *communion au Verbe Eternel.* Mais, dans la plénitude des temps, le Verbe Eternel revêtira notre chair, notre humanité : et voudra que les siens participent à sa double nature ; il y aura donc alors

une nouvelle communion plus intime, qu'on peut appeler *communion au Verbe Incarné.* Cette autre communion à sa chair et à son sang aura lieu sous les espèces du pain et du vin. C'est pour cela que le Verbe nous dit :

« Venez, mangez mon pain, et buvez le vin que je vous ai préparé. »

Ces expressions. *manger la Sagesse Eternelle, qui edunt me ;* ce sacrifice de *vin très-pur et de viandes délicieuses,* offert dans l'Eglise de Messie, lorsque les anciens sacrifices *seront abolis* : ces paroles, *qui me trouvera. trouvera la vie ;* ces autres, *venez à moi, mangez mon Bien excellent, comedite Bonum* répétées plusieurs fois dans les oracles ; *venez sans argent acheter mon vin, et votre âme vivra ; je ferai avec vous une Alliance éternelle ;* Tout cela indique que le Verbe promet de nous donner un aliment mystérieux de pain et de vin, matière semblable à celle des oblations de Melchisédech; mais que cette nourriture sera le Verbe lui-même ; et que ce sera une communion, non pas seulement à la parole et aux grâces de la Sagesse *Incréée*, mais encore à la chair et au sang de la Sagesse *Incarnée.* D'où il résultera, non-seulement un principe de vie éternelle pour nos âmes, mais aussi une cause de résurrection et d'immortalité pour notre chair.

Telles sont les raisons pour lesquelles les Prophètes nous font envisager cette future communion, comme un très-grand bien, comme le Don par excellence du Messie.

VI. — Figures prophétiques.

La *manne* que donna Moïse dans le Désert, était un pain miraculeux, figuratif et prophétique du véritable pain céleste, que doit donner un jour le Messie.

Nous montrerons, dans le *Livre des Figures*, comment la Manne, comment plusieurs faits et diverses institutions de l'Ancien Testament, étaient véritablement les annonces typiques du Sacrement de l'Eucharistie.

Pour ne point répéter, qu'il nous suffise ici d'avoir indiqué cette preuve. Ecoutons maintenant les traditions et les interprétations plus ou moins exactes de ceux qui furent les échos des Prophètes ; elles confirment, aux yeux des hommes, l'authenticité de la Prophétie, de même que l'interprétation et la doctrine Catholique.

DEUXIEME COLONNE

Traditions et Interprétations de la Synagogue Ancienne et Moderne, etc.

I. — Le Verbe a révélé à Melchisédech le Mystère Eucharistique.

Le sujet important que nous traitons, quoique annoncé par les Prophètes, serait toutefois pour ceux qui ignoreraient le dogme évangélique, très difficile à entendre exactement. Les anciens Docteurs Hébreux durent donc échouer dans l'explication d'un si profond mystère. Néanmoins les conclusions qu'ils ont tirées de l'enseignement prophétique ne sont pas à dédaigner. Elles rendent témoignage à la vérité des oracles divins, en même temps qu'elles confirment le sens que nous leur donnons. Ainsi l'interprétation suivante des Anciens montre que tout, dans les cérémonies patriarcales comme dans les rits mosaïques, conspirait vers un même but, l'accomplissement des Promesses prophétiques faites par la Sagesse Eternelle. *Prov.* IX. (*Voir 1 col.* I.)

Dans son commentaire sur la Genèse, chap. 14, à ces paroles : *et Melchisedec, Roi de Salem, présenta ou offrit le pain et le vin,* le R. Moïse Hadarsan dit que ce Melchisédech était Sem fils de Noë ; qu'il offrait un sacrifice de pain au Dieu Saint et béni.

« Ce pain, dit-il, était le pain *des faces*, c'est-à-dire *de proposition*. Et ce vin était celui des *Libations*. En effet, nos maîtres ont dit que la Loi lui fut révélée par Celle (la Sagesse Incréée) qui au 19 chap. des Proverbes parle ainsi : « Venez, mangez le pain que je « vous donne. et buvez le vin que je vous ai préparé. »

Voilà ce que dit le R. Moïse Hadarsan, s'appuyant sur l'autorité de ses devanciers. (*Apud Galat.. l.* X. *c.* 5) Plus loin, il parlera de ce mystère d'une manière encore plus explicite.

II. — *Aux jours du Messie, il y aura un pain miraculeux.* — *Tradition.*

« Nos docteurs de bonne mémoire, » dit le R. Sélomo sur le 17e verset du 72e psaume, « ont expliqué ce psaume du Roi Messie. « Ils ont enseigné qu'aux jours du Roi Messie, il y aurait une espèce « de gâteau de froment. »

Au livre *Siphré*, sur le 32e chap. du Deut., les Docteurs Hébreux, expliquant ce même passage, enseignent qu'aux temps du Messie. les froments produiront des espèces de petits gâteaux, dont chacun fera sa provision propre, de même que celle de sa famille ; qu'alors parmi le Peuple élu.

il n'y aura plus personne qui exerce le travail ; que cette espèce de gâteau de froment, *gheluscaoth*, sera un sacrifice de pain offert sur la terre aux jours du Messie. Le R. Jonathas-ben-Uziel, dans sa paraphrase chaldaïque, dit en propres termes :

« Et il y aura un sacrifice de pain sur la terre, au sommet des montagnes de l'Eglise. »

C'est ainsi que plusieurs Rabbins se sont occupés de ce pain miraculeux, que ce psaume leur a paru annoncer pour les temps du Christ. (Item, R. Kimki, R. Ira, R. Raschi.)

Bien qu'ils se soient trompés, en pensant que les Disciples du Messie n'auraient plus à travailler la terre, ils ont cependant eu raison de croire que le Christ leur donnerait un pain extraordinaire, surnaturel, qui serait offert en sacrifice.

III. — Pressentiment d'une future transsubstantiation du pain et du vin.

Le R. David Kimki, sur ces paroles d'Osée, 14, *ils vivront de froment*, dit :

« Plusieurs des nôtres enseignent qu'il y aura un changement de nature dans le froment, aux temps à venir du Christ Rédempteur. »

Et un peu après, il ajoute :

« Assurément, nos Maîtres de pieuse mémoire ont fait mention *d'un certain changement qui doit avoir lieu dans le froment.* » Et sane Magistri nostri piæ memoriæ meminerint cujusdam mutationis naturæ quæ futura sit in tritico. (*Apud Genebr., in Chron., l. 1. p. 168;* Dr Sepp., *Vie de J.-C.*)

Les rabbins disent encore que les pains de proposition étaient aussi appelés *lehhem panem*, c'est-à-dire *pain de deux faces*, parce que le pain au temps du Messie devait avoir deux faces, l'une corruptible, et l'autre incorruptible ; la substance corruptible devant être intrinsèquement changée au corps incorruptible du Messie. (*Ibid.*)

Pour parler ainsi, ces rabbins se sont sans doute fondés sur les traditions anciennes que nous rapporterons immédiatement et ultérieurement.

Les *pains de proposition*, cuits sans levain, étaient mangés par les prêtres dans le Lieu-Saint, chaque jour de Sabbat, et remplacés par d'autres. Ils s'appelaient *le pain de la face*, c'est-à-dire *de la face divine* ; car on les considérait comme le pain par lequel on voit Dieu, dont la réception et la jouissance mènent à la contemplation de la Divinité. Ces pains n'étaient donc pas proprement une nourriture corporelle ; mais ils désignaient un aliment spirituel, capable de développer dans l'homme cette vie supérieure qui consiste à voir Dieu face à face.

La table des pains de proposition était dans le Saint des Saints, figure du Ciel. Ils étaient donc là comme des pains célestes ; et les prêtres qui en mangeaient jouissaient d'une manière symbolique, de la vie céleste, où contempler et se rassasier sont une seule et même chose. (Ps. 17, 15). — Or, S. Paul, dans sa seconde épître aux Corinthiens, IV, 4, appelle le Christ l'Image de Dieu, la face du Père. Le pain de la Face est donc la même chose que le pain du Christ. Aussi le Christ lui-même nous dit-il en S. Jean, VI, 40 : « Qui voit le Fils a la vie éternelle ; et qui se nourrit de lui, « Pain Vivant qui est descendu du Ciel, vivra dans l'Eter- « nité. »

Mais ce qui n'est que Symbole dans la Loi de Moïse est vérité dans la Nouvelle Alliance. Et c'est ainsi que le Christ, ce vrai Pain du Ciel, est né pour nous à Bethléem, maison du pain. Or, il est remarquable que le nom donné par les Arabes à cette ville signifie *Maison de la chair.* [1]

IV. — Transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang divins du Messie. — Efficacité de ce mystère. (d'après les traditions des Hébreux)

Ces traditions sont consignées dans le dixième Livre de Petrus Galatinus, *de arcanis catholicæ veritatis*, et dans celui de M. Drach, *harm., t. 2, p.* 194 :

Le R. Moïse Hadarsan, déjà cité, sur ces paroles du ps. 136e, *qui donne du pain à toute chair*, rappelle l'enseignement prophétique et traditionnel, relatif à la future manducation de la chair du Verbe (Voir 1 col. I.), et dit :

« C'est là ce qui est marqué au Ps 34e : *Goûtez et voyez que Dieu est bon* ; car le pain qu'il donne est sa chair. Lorsque le pain est goûté (ou mangé), il se change en chair. Voilà ce que veulent dire ces paroles : *Goûtez et voyez que Dieu est bon !* Ce sera une grande merveille. »

Ce peu de paroles désigne assez clairement le futur mystère de la transsubstantiation. Quelque idée analogue ressort du trait suivant :

Le Paraphraste Chaldéen du Livre de Job, quelque soit le nom de cet ancien auteur, raconte et écrit dans son commentaire une chose fort surprenante :

« Les trois amis de Job, *dit-il*, connurent tous les malheurs qui lui étaient arrivés, dès qu'ils s'aperçurent que les arbres de leurs jardins s'étaient desséchés, et qu'ils virent le pain dont ils se nourrissaient changé en une chair vivante, et le vin qu'ils devaient boire changé en sang. Alors ils quittèrent chacun leur pays, et, par le mérite de ce fait, ils furent délivrés et exemptés de descendre au lieu qui leur était assigné dans l'Enfer. C'était Héliphar du pays de Téman, Bildal de la province de Suha, et Zophar du pays de Naama. Et

1. Voir Sepp, t. 2, p. 239.

ils se réunirent pour aller ensemble visiter Job et le consoler. » (*Galat., l.* X, *c.* 7.)

Sur ces paroles : ***Et par le mérite de cette chose ils furent délivrés..***, Galatinus dit, que c'était là une figure du mystère eucharistique, et que ce fut par le mérite de ce futur sacrifice du Messie, que les Amis de Job furent délivrés de la mort éternelle de l'Enfer.

L'on sait que les Anciens Justes ne furent sauvés qu'en vertu de leur foi à la future rédemption ; Dieu n'aurait-il pas eu dessein, en effet, de leur donner alors quelque signe du plus auguste des Sacrements du Christ ? N'est-il pas permis de reconnaître avec plusieurs Docteurs de l'Eglise une autre figure de même espèce dans les paroles suivantes du patriarche Job ? Ce saint homme qui fut la figure du Messie sous plusieurs rapports, raconte que ceux de sa maison, ses amis et ses domestiques, disaient de lui :

Quis det de carnibus ejus ut saturemur ?
Qui nous donnera de sa chair, afin que nous en soyons rassasiés?
(*Job*, XXXI, *31*.)

Nous laisserons M. Drach commenter ce texte :

« Ces expressions de tendresse, dit-il, sont conformes au génie et aux langues des Orientaux. Dans le transport d'une vive affection, les serviteurs de Job auraient voulu pouvoir le placer dans leur cœur, le recevoir dans leurs entrailles, s'incorporer à lui de toutes manières. Cette affection fait qu'on voudrait, comme dit un poëte, enlever jusqu'avec les dents ce qu'on aime, pour le posséder, pour s'en nourrir, pour s'y nourrir, pour en vivre. Les femmes juives, dans leur excessive tendresse pour leurs enfants, les couvrent sans cesse de tendres baisers en leur répétant avec transport : O mon or ! mon trésor ! mon tout ! mon diamant ! mon Roi d'Israël ! Ah ! que je voudrais te manger, te croquer entre les dents, boire tout ton sang ! etc. Voilà ce qui regarde le sens grossier du texte et l'écorce de la lettre, pour contenter les Philologues qui lisent la Bible, comme ils lisent Homère et Virgile. Mais le Chrétien qui aime à méditer dans un autre esprit la Sainte Parole de Dieu, ne peut manquer d'appliquer les paroles des serviteurs de Job aux fidèles serviteurs de J.-C., dont Job était la figure. Le langage des premiers exprime la sainte ardeur, la faim insatiable des fidèles qui ne mettent rien au-dessus du bonheur de s'asseoir à la table des Anges, de se nourrir de la manne céleste, de la propre chair de leur Seigneur et Dieu, en un mot, de faire entrer dans tout leur être tout ce qui constitue l'adorable personne de N. S. J.-C. — Notre divin Maître a dit (Jean, VI. 57) : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi et moi en lui.* »

S. Chrysostôme, S. Thomas, Sanchez, et d'autres, expliquent ce texte de Job dans le même sens que M. Drach.

V. — Il y aura une nouvelle manne, un nouveau pain céleste. — Traditions.

Dans la *Midras Cohelet*, ou Exposition de l'Ecclésiaste, sur ces mots : *Qu'est-ce qui a été ? Ce qui sera* ; le Rabbi

Barachias, au nom du Rabbi Isaac, a dit que « Tel a été le « premier Rédempteur, c'est-à-dire Moïse ; tel sera le der- « nier Rédempteur. En effet, ajoute-t-il, de même que le « premier Rédempteur, c'est-à-dire Moïse, a fait descendre « la Manne, selon qu'il est écrit : *Exod*, *c. XVI : Voici que je « vous ferai pleuvoir un pain du ciel ;* de même le dernier « Rédempteur, c'est-à-dire le Messie, sera un gâteau ou un « pain de froment sur la terre, selon cette parole du Ps. 71 : « et il sera (ou il y aura) *erit*, un gâteau de froment sur la « terre. »

Selon la pensée de ces docteurs, le Messie sera lui-même ce pain de froment, ce pain céleste. Il ont traduit *erit* par *il sera*, et non par *il y aura*. Le R. Jonathas semble traduire de même : ce qui ferait conclure que les anciens rabbins pensaient, comme le marquent d'ailleurs les Prophètes, que le Messie se donnerait un jour en nourriture aux hommes fidèles.

Ils enseignent que « telle est la promesse du Seigneur : *Je « ferai descendre pour Israël*, a-t-il dit, *une nourriture bonne, « délicieuse, très-précieuse* ; *il n'y en aura point d'aussi ex- « cellente.* C'est cette nourriture dont il est parlé au Ps. 72 : « *il y aura* (ou *il sera) un gâteau de froment sur la terre* ; « *erit placenta frumenti in terra.* » Le R. Johaï qui vécut longtemps avant J.-C., Moïse Hadarsan, qui cite les paroles précédentes, et plusieurs autres anciens, entendent que le Messie sera lui-même ce pain mystérieux de pur froment.[1]

Le R. Aramban appelle ce pain « *Pulchritudinem Israël*, « *l'excellent Don d'Israël :* Dieu l'a fait descendre du « Ciel sur la terre ; il l'y fera remonter quand bon lui « semblera... Dieu fera remonter à lui ses pains de propo- « sition ou les pains des faces : *Ascendere faciet Deus facies « suas ad se.*[2] » Ce pain de froment, don par excellence du Seigneur, c'est le même don céleste, le même *Bonum Domini et Pulchrum ejus*, dont parlent Zacharie, c. IX, (*Voir 1 col.* V) et Osée.

VI. — Tradition targumique relative au vin mystérieux que doit donner le Messie.

Les anciens Rabbins parlent d'un vin excellent, antique, préparé dès les jours de la création, pour les vertueux et fidèles Disciples des Sages. Le Messie leur présentera ce vin précieux dans un banquet solennel, après qu'il aura triomphé de Léviathan, c'est-à-dire de Satan.

1. Apud Galatinum ; Hieron., de S. Fide, ***adversùs Judæos*** ; **dans** Sepp., *Vie de J.-C.*, *t.* 2, *p.* 109.

2. Galat., l. X, c. 4.

Le R. Haia, fils d'Aba, s'autorisant d'ailleurs du sentiment du Rabbin Johanan, a dit :

« Tous les Prophètes n'ont prophétisé qu'au sujet du Christ. Le Christ est l'unique but de leurs oracles, aux yeux du Disciple des Sages, de celui qui pratique les devoirs de la vertu, et qui fait libéralement l'aumône. Au reste, c'est au sujet des disciples des Sages qu'il est dit : *l'œil n'a point vu, ô Dieu, excepté vous*. Ces mots, *l'œil n'a point vu*, que désignent-ils ? Le vin, qui est conservé dans ses grappes depuis les six premiers jours de la création du monde, suivant que l'assure le Rabbin Josué-ben-Lévi. *Vinum quod servatur in suis racemis a sex primis orbis procreati diebus, ut quidem affirmat R. Josua, filius Levi.*

Dans un autre endroit, la Synagogue s'adresse au Christ et lui parle en ces termes :

« Deducam, Rex Christe et introducam te in ædem sanctuarii mei, ac illic me docebis timere Dominum et ambulare in semita ipsius. Illic etiam instruemus epulum Leviathan, et bibemus vinum vetus (generosum et præstans) quod in suis racemis asservatur à die quo Orbis procreatus est. » [3]

En donnant la traduction de ces passages du Talmud, *chap. Helec.*, des Paraphrastes Chaldéens, et du Targhum de Jérusalem, le savant Génébrad, professeur royal d'hébreu, ajoute que les rabbins avaient quelque idée du vin eucharistique : *innuunt vinum sanctæ Eucharistiæ.*

D'après une prophétie d'Enoch, transmise par Lévi, aux temps du Messie, le pain et le vin seront *le Saint des Saints*, l'aliment sacré des Fidèles : *panem et vinum scilicet, Sancta Sanctorum.*

VII. — La Table Messianique.

Les Docteurs de l'Ancien Peuple ont très bien compris que la Manne était une prophétie figurative de la nourriture merveilleuse que le Messie devait donner au genre humain au jour de son avénement. Nous lisons dans le Traité intitulé *Schemoth-Rabba* (fol. 142., section 50) composé par Rabba-bar-Nahhmêni avec les traditions de l'antiquité :

« Au temps du Messie, Dieu préparera aux Israëlites une Table et une nourriture telle que quiconque en mangera, n'aura plus besoin ni de table ni d'une nourriture plus élevée. »

Selon les Sages du Judaïsme, le Tabernacle, les Vases Sacrés, la Manne, le Temple lui-même n'étaient que le symbole des choses divines, et tout ce qui est visible sur la terre n'est que l'ombre d'un corps que nous ne voyons pas et le reflet de substances que nous verrons un jour au ciel dans leur réalité. Les pains de proposition que l'on plaçait

3. Hulsius, *de judaicâ theologia*, p. 229-234, traite fort longuement de ce repas futur, où le Messie donnera aux siens un vin généreux et une viande délicieuse : il montre comment les Juifs entendent charnellement ce qui a été prédit du Banquet spirituel de l'Eglise catholique.

chaque sabbat devant Jéhovah, représentaient les pains que le Messie devait donner aux siens. Il n'y a pas un sens moins profond dans le gâteau nommé *éruf*, que l'on préparait comme une offrande du Sabbat, avec de la pâte fournie par les Juifs de toute une ville, et que l'on conservait dans la Synagogue, et dont chacun mangeait ensuite un morceau, de sorte que ce pain était le symbole de leur union. C'est à cet usage que S. Paul fait allusion dans sa 1re Epître aux Corinthiens, 10, 17.

Les Rabbins attribuaient une telle importance à la manne, qu'on lit dans le vieux commentaire *Baal Hathurim*, que la Loi n'a été donnée qu'à ceux qui mangent la manne. On lit encore dans le *Sohar* (Exod., fol. 26. col 102,) que la manne est un aliment céleste et précieux pour la nourriture de l'esprit et de l'âme, un pain descendu des plus profonds espaces du ciel, le repas des Sages donné par la Sagesse Suprême à ceux qui se consacrent à la Loi. Voici comment les Docteurs hébreux parlent de la transformation mystérieuse de la manne et de la douceur de ce *pain changé*; outre ce que l'on trouve à ce sujet dans le *Schemot-Rabba* (sect. 25), et dans le *Talmud, Joma*, ch. VIII. fol. 75, on lit encore dans le plus ancien commentaire intitulé *Pesikta*, les paroles suivantes :

« De même que le nourrisson goûte au sein de sa mère toutes sortes de douceurs, ainsi Israël a la manne du Seigneur. Et de même que le sein maternel est le seul aliment du nourrisson, parce qu'il renferme ce qu'il y a d'essentiel dans tous les autres aliments, ainsi la manne avait l'essence de tout et tout le reste n'était qu'accidentel. De même encore que le lait de la mère, quoiqu'il soit d'une espèce particulière, a une multitude de goûts divers, ainsi la manne se changeait pour les Israëlites en tout ce qu'ils voulaient. De même, enfin, que le nourrisson pleure et se désole quand on l'ôte du sein maternel, ainsi Israël, quand on lui ôtait la manne. »

Mais si dans l'Ancienne Alliance, l'opération surnaturelle de la manne était déterminée par le désir et la foi de celui qui la recevait, et se produisait comme *opus operantis*, la manne qui nous est donnée dans la Nouvelle Alliance a une action bien plus puissante ; car elle agit *ex opere operato*, par sa propre vertu et efficacité.

Les Rabbins n'attachaient tant d'importance à ce qui concerne la manne, que parce qu'elle n'était à leurs yeux que l'annonce d'une autre manne beaucoup plus excellente qui devait être donnée par le Christ.

Le Rabbin Eliézer s'exprime avec beaucoup de précision (fol. 28. 3), à propos de la supériorité de la manne du Messie sur la manne Mosaïque :

« — Les Justes, *dit-il*, sont destinés à manger de cette manne dans l'époque qui arrive. Et si tu demandes : — Sera-ce de la même manière que la manne du Désert? La réponse est : — Non, mais

d'une manière plus élevée ; si bien qu'il n'y a jamais rien eu de comparable. »

Le R. Mosée, fils de Nachman, écrit ces mots :

« La manne est engendrée de la Lumière Divine, qui a pris un corps d'après la volonté de son Créateur. »

Ne nous étonnons plus de ces paroles de Hillel, que le Talmud rapporte et qu'il lui reproche comme un rêve d'insensé :

« Le Messie, disait-il, ne viendra plus vers les Israëlites ; car ils l'ont déjà reçu (littéralement l'ont *mangé*) comme nourriture aux jours d'Ezéchias. »

C'est ainsi que la dogmatique de l'ancien Judaisme s'accorde avec celle du Christianisme, et condamne les vains raisonnements des Juifs modernes.

Il est évident, en effet, d'après les Anciens Docteurs d'Israël, qui précédèrent la venue de Jésus-Christ que le second Rédempteur devait procurer au Peuple de Dieu un Aliment Céleste et miraculeux, analogue ou semblable au Pain surnaturel et figuratif qu'avait obtenu du ciel le Premier Rédempteur Moïse. Quoique leur doctrine n'ait pas eu sur ce point la consistance et la précision de la Doctrine Catholique, elle en présente néanmoins l'idée générale : elle laisse même entrevoir le dogme de la *Transsubstantion* et de la *Présence Réelle*. On peut voir leurs sentiments et leurs expressions sur ce sujet dans le livre *de Arcanis Catholicæ Veritatis*, l. X, c. 5, 6, 7, de Petrus Galatinus.

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

INSTITUTION DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE. — DANS CE MYSTÉRIEUX BANQUET DE VIE, JÉSUS, LA SAGESSE INCARNÉE, SE DONNE AUX HOMMES EN NOURRITURE SOUS LES ESPÈCES DU PAIN ET DU VIN.

I. — Jésus a préparé aux hommes fidèles un Banquet céleste.

S. Luc, *XIV*, 15, 16, et S. Matthieu, *XXII*, 2, *etc.*, rapportent, qu'un homme ayant dit à table devant Jésus :

« Heureux Celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu ! »

Le Divin Auteur de la Loi nouvelle prit delà occasion de parler à tous de la Table Sainte qu'il avait lui-même préparée dans son Eglise. Il se servit de la parabole suivante :

« Un homme, dit-il, fit un jour un grand souper, auquel il invita « plusieurs personnes. Et à l'heure du souper, il envoya son servi- « teur dire aux Conviés de venir, parce que tout était prêt. Mais tous, « comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : « J'ai acheté une terre; et il faut nécessairement que j'aille la voir ; « je vous prie de m'excuser. Le second dit : J'ai acheté cinq couples « de bœufs, et je vais les éprouver; je vous prie de m'excuser. Et le « troisième dit : J'ai épousé une femme, et ainsi je ne puis y aller.

« Le serviteur étant de retour, rapporta tout ceci à son Maître. « Alors le Père de famille se mit en colère, et dit à son serviteur : « Allez promptement dans les places et dans les rues de la Ville, et « amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux.

« Seigneur, dit le serviteur, j'ai fait ce que vous m'avez commandé ; « et il y a encore de la place. Le Maître dit au serviteur : Allez dans « les chemins et le long des haies, et forcez les gens d'entrer, afin « que ma Maison soit remplie ;

« Car je vous assure que nul de ces hommes que j'avais invités, ne « goûtera de mon souper ! »

Cette parabole du festin eucharistique, que l'Eglise a placée à dessein au Dimanche de l'Octave du S. Sacrement, a été plus d'une fois prêchée par Notre Seigneur J.-C. Il la *modifiait quelquefois pour en faire mieux sentir la portée.* Voici comment il la présenta un jour aux Princes des Prêtres, aux Pharisiens et à tout le peuple :

« Le Royaume des cieux est semblable à un Roi qui, voulant faire « les noces de son fils, envoya ses serviteurs pour appeler aux noces « ceux qui étaient conviés : mais ils refusaient d'y venir. Il envoya

« encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux con-
« viés : J'ai préparé mon festin, j'ai fait tuer mes bœufs et tout ce
« que j'avais fait engraisser ; tout est prêt ; venez aux noces. Mais
« eux ne s'en mirent point en peine, ils s'en allèrent, l'un à sa mai-
« son des champs, l'autre à son négoce. » Le roi irrité brûle leur ville, et appelle à son festin toutes sortes de personnes, « bonnes et
« mauvaises, » c'est-à-dire, les justes et les pécheurs qui se convertissent. Quant à ceux qui se présentent à sa table sans avoir quitté le péché, il les condamne aux ténèbres de l'Enfer, comme ceux qui ont méprisé son invitation.

Il est facile de reconnaître l'analogie de tout ceci avec ce qu'annonçait autrefois la Sagesse Eternelle au livre des Proverbes, 9. (*comparez. s. v. p. 1 col. 1*).

« Quiconque péche contre le Fils de Dieu, blesse son âme, et aime
« la mort. »

Tout pécheur, qui renonce à la folie de l'iniquité, est convié au Banquet Royal du Verbe, pour y recevoir la vie, y puiser le salut. Jusqu'ici l'Evangile concorde avec la Prophétie. Mais cet accord s'étend-il aux autres circonstances prédites ? Comme la Sagesse Increéée, Jésus donnera-t-il un pain et un vin mystérieux ? Se donnera-t-il lui-même en nourriture ? — La suite de l'Evangile va mettre ce point hors de doute.

II. — Jésus promet un Pain Céleste, le Pain de la vie éternelle.

S. Jean, VI. v. 1 et suiv. Jésus avait rassasié cinq mille hommes avec quelques pains miraculeusement multipliés, mais qui n'étaient néanmoins qu'une nourriture corporelle. En renouvelant ainsi dans le Désert le prodige de la manne, il avait prouvé qu'il possédait la puissance surnaturelle, et qu'il pouvait par cela même donner aux hommes un pain plus excellent, le véritable pain de vie. Comme les Hébreux venaient à lui, pour manger encore du pain matériel, il leur annonça qu'il avait à leur donner une nourriture d'immortalité, beaucoup plus précieuse que la nourriture corporelle qu'ils sollicitaient.

26. « Vous me cherchez, leur dit-il, parce que je vous ai donné du
« pain à manger, et que vous avez été rassasiés.

27. « Or, travaillez pour avoir non la nourriture qui périt, mais
« celle qui demeure pour la vie éternelle, et que le fils de l'homme
« vous donnera, parce que c'est lui que Dieu le Père a marqué de
« son sceau, » c'est-à-dire du sceau des miracles, du témoignage de ses Prophètes et de son propre témoignage. *Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem filius hominis dabit vobis...* v. 27.

C'est pour cette nourriture incorruptible, que vous devez travailler avez zèle, avec sollicitude ; c'est à celle-là que vous devez penser principalement.

III. — Le Second Rédempteur donne le vrai Pain de vie, le véritable Pain du Ciel.

29. Jésus recommandait la foi, comme une condition nécessaire pour pouvoir participer dignement à cet aliment de vie immortelle.

30. « Quel miracle donc faites-vous, lui dirent les Juifs, afin qu'en « le voyant nous vous croyions ? Que faitez-vous d'extraordinaire? » Vous ne nous avez nourris miraculeusement dans le Désert que quelquefois seulement : Moyse a nourri plus longtemps la multitude des Hébreux.

31. Sous lui « nos Pères ont mangé la manne céleste dans le Dé« sert, selon ce qui est écrit : Il leur a donné à manger le pain du « ciel. »

Jésus leur répondit :

32. « En vérité, en vérité, je vous le dis : Moïse ne vous a point « donné le pain du Ciel ; » ni moi-même dans le Désert, je ne vous ai point nourris du pain céleste, quoique ce fut un pain aussi miraculeux que celui de Moïse ; « Mais c'est mon Père qui vous donne le « véritable pain du Ciel.

33. « Car le pain de Dieu est celui qui est descendu du ciel, et qui « donne la vie au monde. » C'est celui que je vous annonce maintenant, c'est-à-dire encore :

La manne du Désert n'était que la figure prophétique du vrai pain céleste que je dois donner. Les pains miraculeux dont je vous ai moi-même nourris, un instant, dans le Désert de la Judée, n'étaient qu'un signe figuratif de ce même pain céleste, et une preuve de la vérité de ma promesse. Ils ne vous sont point donnés pendant un aussi longtemps que la manne fut donnée à vos pères, parce que désormais vous ne devez plus vous attacher aux symboles prophétiques, mais chercher la réalité que je vous annonce et qui est présente.

IV. — Le Pain que donne Jésus, c'est sa propre chair, c'est tout lui-même. — Nécessité de la Communion.

34. Enchantés qu'on leur promit un aliment meilleur que celui de Moïse et que celui qu'ils venaient de manger dans le Désert de Tibériade, « les Hébreux dirent à Jésus : »

— « Seigneur, donnez-nous toujours ce Pain !

35. « Jésus leur répondit :

« Je suis le Pain de vie ! Celui qui vient à moi n'aura point de « faim, et celui qui croit en moi, n'aura jamais soif. » *Ego sum panis vitæ ; qui venit ad me non esuriet, et qui credit in me, non sitiet unquam.* »

Le pain que donna l'ancien Rédempteur n'était qu'un avantage passager, il n'apaisait la faim et la soif que pour un temps. Le pain du nouveau Rédempteur, en procurant aux hommes l'immortalité, satisfera pleinement tous les désirs de leurs âmes dans le séjour de la vie éternelle : Leur faim et leur soif seront par conséquent, calmées pour toujours. Dans ce sens, les paroles de Jésus s'accordent très-bien avec celle de la Sagesse Incréée, *Eccli., XXIV. 29.* (*Voir 2*

col. I.). On désire toujours un aliment qui contente délicieusemunt la faim.

Jésus-Christ a donc pu dire :

« Celui qui s'approche de moi, ne souffrira plus ni la faim ni la « soif ; »

Et la Sagesse Éternelle a pu dire aussi :

« Ceux qui me mangent, auront encore faim et ceux qui me boi- « vent, *auront encore soif.* »

En voici la raison :

C'est qu'avec un appétit qui sera toujours nouveau, on trouvera dans cette communion un rassasiement qui sera toujours parfait.

36. Or, Jésus déclara aux Juifs qu'il fallait une foi vive pour profiter de ce mystère ; que s'ils ne croyaient pas a ses paroles, cela ne dépendait point de ses miracles ; que ses prodiges avaient été assez nombreux,

41. « Les Juifs se mirent donc à murmurer contre lui, parce qu'il « avait dit : Je suis le Pain vivant, qui suis descendu du ciel. Et ils « disaient :

42. « N'est-ce pas là *Jésus, fils de Joseph, dont nous connaissons* « le père et la mère ? Comment donc dit-il qu'il est descendu du « ciel? »

Mais Jésus leur répondit :

43. « Ne murmurez point entre vous ; » et après leur avoir dit que leur incrédulité n'anéantirait pas la fidélité de la promesse divine, il confirma ce qu'il venait de dire par les paroles suivantes :

47. « En vérité, en vérité, je vous le dis, Celui qui croit en moi » et à ce que j'ai annoncé touchant ce sacrement, « a la vie éternelle. »

48. « Je suis le Pain de vie, (ou) le Pain qui confère la vie.

49. « Vos pères ont mangé la manne dans le Désert, et ils sont « morts.

50. « Mais voici le Pain qui est descendu du Ciel, afin que celui « qui en mange ne meure point.

51. « Je suis le Pain vivant qui est descendu du ciel.

52. « Si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra éternellement ; et le « Pain que je donnerai, c'est ma chair, que je dois donner pour la « vie du monde ; » *et panis quem ego dabo, caro mea est pro* « *mundi vita* ».

Voilà une déclaration nette et positive sur la manducation réelle de sa chair sacrée. Lorsque Jésus disait en termes généraux, qu'il était *le Pain de vie*, on pouvait entendre ces paroles d'un Pain métaphorique, d'une manducation spirituelle et par la foi ; mais ici il s'agit de la manducation réelle de la chair de Jésus, de cette chair qui doit être immolée, crucifiée, pour le salut du monde. Aussi, bien que Jésus eut fait de nombreux miracles et, en particulier, celui de la multiplication des pains dans le but de faciliter la croyance à ce mystère, les Juifs trouvèrent-ils étrange cette promesse.

53. « Ils disputaient donc entre eux, disant : Comment cet homme-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? »

Ils entendaient cela, non d'une chair en figure, dans le sens des hérétiques de ces derniers temps, mais de la véritable chair de Jésus. Cette interprétation naturelle est l'unique motif de leur murmure et de leurs disputes. Or, non content de leur avoir fait ainsi comprendre la chose, loin de détruire ou d'adoucir le sens d'une manducation réelle de sa chair, Jésus confirme cette idée, il redouble la force de ses expressions, il jure pour la quatrième fois avec un double serment, et leur dit :

54. « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la « chair du fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'au« rez point la vie en vous. » *Amen, Amen, dico vobis, nisi manducaveritis carnem filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.*

Dans ce qui précède Jésus n'avait parlé que de sa chair ; ici il parle également de son sang. Il déclare que non seulement ses Disciples pourront manger sa chair et boire son sang ; mais que ce sera, de plus, pour eux et pour tous les peuples fidèles, une nécessité de faire cette communion. Quiconque s'en privera du moins par sa faute, n'aura point la vie, mais demeurera dans la mort.

V. — Effets et avantages de la communion à la chair et au sang de Jésus.

Après avoir établi la nécessité de la communion eucharistique, Jésus en explique la nature, les motifs et les avantages.

55. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, « et je le ressusciterai au dernier jour ; » deux effets infiniment précieux ;

56. « Car ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang « est véritablement un breuvage. » Ce n'est point une nourriture en figure, mais une nourriture *véritable* ; ni un breuvage symbolique, ou métaphorique ou mystique, mais un breuvage *réel* ; *verè est potus.*

57. « Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en « moi et je demeure en lui. » Par cette participation l'homme est corporellement et spirituellement uni à J.-C., à sa nature divine de même qu'à sa nature humaine.

58. « Comme mon Père, qui m'a envoyé, est vivant, et que je vis « par mon Père ; de même celui qui me mange, *qui manducat me*, « vivra aussi par moi. » Je serai le principe de sa vie surnaturelle comme mon Père est le principe de la vie divine qui est en moi.

59. « C'est ici le pain qui est descendu du ciel. Ce n'est pas comme « la manne que vos pères ont mangée, et qui ne les a pas empêchés « de mourir. Celui qui mange ce pain vivra éternellement. »

Voilà les fruits de la sainte communion clairement exprimés. Elle confère à nos âmes le principe d'une vie éternelle, à nos corps le germe d'une résurrection glorieuse ; elle est pour nous, par conséquent, le gage assuré d'une heureuse

immortalité. C'est par la communion eucharistique, que, durant le temps de notre pélerinage sur la terre, J.-C. nous communique la vie spirituelle et la grâce. Ces paroles : *Celui qui me mange, vivra par moi, comme je vis par mon Père*, n'indiquent pas que par la participation à la chair de J.-C. il doive y avoir entre lui et nous une égalité semblable à celle qui est entre lui et son Père ; mais elles signifient que par l'Eucharistie nous participons à la nature divine du Fils de Dieu et à son Esprit vivifiant ; que, dès lors, nous pensons, dans une certaine mesure, par lui, et que nous agissons par le mouvement de sa grâce. C'est d'après ce sens, que *la chair* seule *ne servirait de rien* ; il faut qu'elle soit unie à l'esprit vivifiant, à la divinité du Sauveur. Car, c'est l'esprit qui vivifie : c'est l'esprit qui rend vivants la chair et les membres. (*S. Aug.*)

Les Capharnaïtes n'entendaient pas une chair ainsi vivifiée par l'esprit. Mais ils se figuraient une chair ordinaire et commune, telle qu'est la chair sans vie qu'on vend à la boucherie. Ils n'y joignaient pas l'âme vivifiante du Sauveur. Ils entendaient que Jésus devait couper sa chair par morceaux, et la leur donner à manger comme on mange avec les dents la chair commune des animaux. Sans doute, ainsi prise grossièrement *la chair ne sert de rien ;* car *c'est l'esprit*, c'est la divinité de J.-C., *qui rend* sa chair *vive* et vivifiante : c'est l'esprit qui en fait une source de vie pour les âmes de même que pour les corps.

60. 61. C'est pourquoi, plusieurs de ses Disciples qui avaient pris sa doctrine dans le sens grossier que nous venons d'indiquer ; s'en allaient.

S. Epiphane dit que S. Marc, l'un des 72 Disciples, se trouva du nombre de ceux qui alors quittèrent Jésus, à cause de cette parole de N. S. :

« Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme et ne buvez son « sang, vous n'aurez point la vie en vous. » Mais ramené bientôt par S. Pierre, il fut digne d'être rempli du S. Esprit et d'écrire l'Evangile. (*Gile Hœr. 51 ;* Baron. *Annal. an. 33, c. 13.*)

Les quelques disciples faibles dans la foi qui abandonnèrent J.-C. à l'occasion du dogme de *sa présence réelle* dans l'Eucharistie, sont, dit Sepp. la figure prophétique des hérétiques, qui, lors de la prétendue réforme, nièrent cette vérité ; et les paroles du Sauveur sont comme une triste et douloureuse prophétie de la défection d'un si grand nombre de nos frères à cette époque.

Comme ces Disciples murmuraient tout haut, disant :

« Ces paroles sont dures, et qui peut les entendre ? »

62. « Jésus leur dit : Cela vous scandalise-t-il ?

63. « Que sera-ce donc, si vous voyez le fils de l'homme monter où « il était auparavant ? » c'est-à-dire, vous avez peine à croire que je puisse vous donner ma chair en nourriture et mon sang en breuvage, à présent que je suis au milieu de vous : combien plus la chose vous

paraitra-t-elle incroyable, lorsque, après m'avoir vu remonter au Ciel, il vous faudra croire que cette chair, en même temps qu'elle est au Ciel, est donnée en nourriture sur la terre ?

64. « C'est l'Esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien ; les paroles « que je vous dis sont esprit et vie. »

« Comment, Seigneur, » s'écrie ici S. Augustin, « serait-« il vrai que votre *chair ne sert de rien*, puisque vous avez « déclaré vous même que, si nous ne la mangeons, nous « n'aurons point la vie en nous ? » Un peu après le Saint Docteur ajoute :

« La chair ne sert de rien en la manière que l'entendaient les Juifs, « en la regardant comme une chair commune, telle qu'est la chair « qu'on vend à la boucherie. *La chair ne sert de rien*, mais seule, « que l'esprit soit joint à la chair, elle sert beaucoup. »

Toute l'objection protestante tombe devant cette explication de S. Augustin. L'esprit de Jésus nous est communiqué avec et par sa chair que nous mangeons, c'est là le vrai sens de ses paroles. Par conséquent, dans le sacrement de l'Eucharistie, J.-C. se donne à nous tout entier, son corps, son sang, son âme, et sa divinité. C'est là, du reste, l'enseignement catholique.

Quant à ce qu'ajoute le Sauveur :

« Mes paroles sont esprit et vie, »

Cela veut dire :

Ne vous arrêtez pas aux sens charnels et révoltants qu'elles ont fait naître dans vos esprits. On doit les entendre spirituellement dans le sens qui vient d'être indiqué, et non pas grossièrement, dans le sens de ceux qui croient qu'on veut les obliger à manger ma chair, comme on mangerait la chair inanimée d'un homme mis à mort. Mes paroles renferment de grands mystères ; Elles procurent la vie, si on les entend, spirituellement, d'une chair vivante et vivifiante, unie à l'Esprit, communiquée invisiblement, bien que ce mystère doive être célébré visiblement. (S. Aug.)

VI. — Accomplissement de la promesse de Jésus. — Institution du sacrement de l'Eucharistie.

Lorsqu'arriva enfin le temps *de livrer*, comme il l'avait dit, *sa chair pour le salut du monde*, (S Jean, VI. 52), Jésus la donna, en effet, à manger à ses Disciples ; il la leur présenta comme un pain, et son sang comme un vin mystérieux. Ce mode de communication, très conforme aux termes des oracles et aux figures Prophétiques, se trouvaient bien éloigné de celui que supposaient les Capharnaïtes. Sous ces espèces sacramentelles, Jésus n'en donna pas moins la réalité de sa chair et de son sang, comme il est facile de le reconnaître dans les paroles mêmes de l'institution de ce mystère.

« Pendant qu'ils soupaient, » disent les Evangélistes, S. Matthieu, XXVI, 26. 28 ; S. Luc, XXII, 19. 21, 23. S. Marc, XIV, 22 ; « Jésus

« prit du pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses Disciples, en
« disant : Prenez, et mangez ; *car ceci est mon corps*, qui est donné
« pour vous.

« Et il prit de même le Calice, après avoir soupé ; il rendit grâces,
« et le leur donna, en disant : Buvez-en tous ; *car ceci est mon sang*,
« le sang de la Nouvelle Alliance, qui sera répandu pour vous et pour
« plusieurs, pour la Rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de
« moi. »

Cœnantibus autem eis, accepit Jésus panem, gratias egit, benedixit ac fregit, dedit que discipulis suis, et ait : Accipite et comedite ; hoc est corpus meum, quod pro vobis datur; hoc facite in meam commemorationem.

Similiter et Calicem, postquam cœnavit, gratias egit, et dedit eis, dicens . bibite ex hoc omnes ; hic est enim sanguis meus novi Testamenti ; qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. (Concordance des Evang.)

Ces paroles sont claires, simples : elles expriment sans obscurité la présence réelle du corps et du sang de Jésus dans l'Eucharistie.

Voilà donc la promesse de J.-C. accomplie. Tout ce qu'il avait annoncé par ses Prophètes et par lui-même touchant le Pain de vie qu'il devait donner aux hommes, vient se concentrer dans ce mystère de foi, dans ce sacrement vénérable. Ce pain consacré n'est pas sa chair seulement ; c'est encore, comme il l'a dit lui-même, son esprit vivifiant, c'est toute sa Personne divine. Dans ce Banquet de vie, sous les voiles du pain et du vin, le Verbe Incarné se donne donc réellement et substantiellement aux hommes fidèles comme un aliment d'immortalité.

Il se donne à nous comme nourriture dans le Cénacle, situé sur le Mont Sion, à la place où, du temps de David et de Salomon, l'Arche d'Alliance, dépositaire de la Manne Céleste, et du Pain des Anges, Tabernacle du Verbe Divin, était restée pendant 40 ans.

C'est ainsi que S. Paul et que tous les Pères de l'Eglise ont entendu les paroles de J.-C., comme nous allons le montrer immédiatement, en produisant l'enseignement primitif et toute la tradition de l'Eglise.

Avant d'aller plus loin, faisons remarquer une action importante de N. S. J.-C. après sa Résurrection. Etant entré dans la maison d'un de ses Disciples à Emmaüs, ce Divin Sauveur prit du pain non fermenté, le bénit, le rompit, et distribua ce qui était devenu son propre corps à ses deux Disciples ; de sorte que Notre Seigneur J.-C. est le premier qui ait donné l'Eucharistie sous une seule espèce.

L'effet de la Sainte Eucharistie fut précieux et sensible. *Les yeux des Disciples*, dit le S. Evangéliste, *s'ouvrirent alors, et ils reconnurent le Seigneur*. L'acte du péché aveugle ; la participation au plus excellent don de Dieu éclaire les yeux de l'âme.

QUATRIÈME COLONNE

Monuments et témoignages de l'Antiquité chrétienne au sujet de l'Eucharistie et de la présence réelle de J.-C. dans ce Sacrement.

I. — La communion eucharistique très fréquentée dans les temps apostoliques.

Les Eglises primitives où enseignaient les Apôtres, étaient dans l'usage de s'assembler solennellement pour participer à l'Eucharistie. Nous avons pour témoin oculaire de cette pratique l'Auteur des *Actes des Apôtres*. Il rapporte qu'aussitôt après l'Ascension, « les Disciples persévéraient « dans la communion du Pain Eucharistique et dans la « prière : *in communicatione panis et orationibus*. Act. II. v. 42, 45. Il ajoute même « qu'ils persévéraient aussi tous « les jours dans le Temple, unis de cœur et d'esprit entre « eux ; et rompant le pain dans les maisons, ils prenaient « cette nourriture avec joie et simplicité de cœur. » C'était le Pain Eucharistique, qui était suivi des agapes, et qui se distribuait dans les maisons voisines du Temple. (Œcuménius, le Traducteur Syrien, Ménochius, et la plupart des Interprètes[1] et des Docteurs.)

On voit encore que les Apôtres et les Disciples *se réunissaient le premier jour de la semaine*, c'est-à-dire le jour du Dimanche, *pour rompre le Pain* Eucharistique (L'interprète Syrien, Son traducteur :) *ad frangendam eucharistiam.* Ibid. XX. 7. — Ces paroles *ils persévéraient*, deux fois répétées, *tous les jours*, le *Dimanche*, jour désigné pour participer à l'Eucharistie, marque évidemment que dans les temps des Apôtres la communion était fréquente et générale. Le témoignage suivant de S. Paul est une nouvelle preuve de cet usage, en même temps que de la haute idée que l'on avait alors de ce sacrement.

II. — Doctrine de S. Paul sur ce point. — Présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie.

En parlant du *Sacrifice* de la Nouvelle Loi, nous rapporterons la révélation qui fut faite à l'Apôtre S. Paul, concernant l'Eucharistie, 1 *Cor*. XI. 27. Ici, nous ne rappellerons que ce qu'il dit de la communion sacramentelle au corps et au sang de J.-C.

1. Arias, Salmeron, Baronius, Gagnæus.

Comme les Corinthiens ne traitaient pas assez dignement cet auguste sacrement, il les reprend, il les interroge, comme s'ils avaient oublié l'enseignement apostolique sur la présence réelle et substantielle du Seigneur dans le pain et le vin consacrés. 1 *Cor*. X. 16, 17.

« N'est-il pas vrai, leur dit-il, que le calice de bénédiction que « nous bénissons, est la communion du sang de Jésus-Christ ; et que « le pain que nous rompons est la communion du corps du Sei-« gneur ? »

« Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un seul « corps, parce que nous participons tous à un même Pain » qui est « le corps de J.-C. »

Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis quem frangimus, nonne participatio Corporis Domini est?

De là, il tire plus loin, 1 *Cor*. XI, 27, des conclusions fort sérieuses :

27. « C'est pourquoi, dit-il, quiconque mangera ce pain ou boira « le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du « sang du Seigneur. 28. Que l'homme donc s'éprouve soi-même, et « qu'il mange ainsi de ce pain et boive de ce Calice. 29. Car qui-« conque en mange et en boit indignement, mange et boit sa propre « condamnation, ne faisant point le discernement qu'il doit du « corps du Seigneur. »

Il ajoute que, pour cette raison, plusieurs chrétiens ont été châtiés de Dieu par des maladies et des infirmités et par la mort même.

« *Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur* « qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le « monde. »

Assurément, ou le langage de l'Apôtre marque la présence réelle et corporelle de J.-C. dans l'Eucharistie, ou il faut renoncer à pouvoir jamais distinguer un langage clair et positif d'un langage obscur et parabolique. La teneur, le sens naturel du discours de S. Paul, les termes précis dont il se sert, tout indique, non une chair en figure, selon le sens des hérétiques, mais une chair réellement présente, selon la doctrine catholique.

III. — De la présence réelle de J.-C. dans le sacrement de l'*Eucharistie.* — *Témoignage universel des Pères de chaque siècle.* — S. Ignace (an 30-106.)

A commencer maintenant depuis S. Ignace, l'un des Pères Apostoliques, et en suivant la chaîne des Auteurs Ecclésiastiques de siècle en siècle jusqu'à nous, il n'est presque pas un seul de ces écrivains qui ne fournisse des témoignages clairs et formels de la croyance de l'Eglise à la présence réelle et à la transubstantiation.

S. Ignace, parlant de certains hérétiques qui niaient la réalité du corps de N. S. J.-C., dit :

« Ils s'éloignent de l'Eucharistie et de la prière, parce qu'ils ne confessent pas que l'Eucharistie soit la chair de Notre Sauveur J.-C., celle qui a souffert pour nos péchés ; celle que par sa bonté le Père a ressuscitée. » *Epist. ad Smyrn.*

« Soyez toujours soumis à l'évêque et aux Prêtres dans cet esprit d'union invisible, rompant avec eux un même pain, aliment d'immortalité, antidote contre la mort, éternelle vie en J.-C...., (*Epist. ad Ephes).*

Ecrivant aux Philadelphiens, il commence ainsi :

« Salut à cette Eglise au nom du sang de J.-C , source d'une joie éternelle et inaltérable... » .

Un peu après :

« Marcher dans les voies d'une doctrine étrangère, c'est se priver des mérites de la Passion de J.-C. Ayez donc soin de n'user que d'une seule Eucharistie. Il n'est qu'une seule chair qui est celle de N. S. J.-C., qu'un seul calice qui nous unit tous par son sang. » *nº 4. Ibid.*

Sur le point de mourir pour J.-C., il écrit aux Romains en ces termes :

« Je ne trouve ni goût ni plaisir aux aliments corruptibles, à tout ce qu'on appelle délices de la vie. C'est le Pain de Dieu qu'il me faut, et ce pain, c'est la chair de J.-C., né du sang de David. Je veux pour breuvage son divin sang, principe d'un amour toujours pur, source intarissable de vie. » *nº 7.*

Ce fervent langage est bien conforme à celui de N. S. sur ce grand mystère d'amour.

En traitant plus tard du *Sacrifice* Eucharistique, nous produirons les chapitres des *Constitutions* et des *Canons Apostoliques* qui parlent également du *Sacrement* et de la *Communion* du corps de J.-C.

IV. — Remarquable monument de l'antiquité sur tout ce qui concerne la doctrine et la pratique catholique de l'Eucharistie.

S. Justin (an 103-150) dans sa première apologie, adressée à l'Empereur Antonin, *nos* 65 *et* 66, expose ainsi la doctrine Eucharistique :

« Les prières finies, on présente à celui qui préside l'assemblée, du pain et une coupe mêlée de vin et d'eau ; il les prend et rend gloire à Dieu le Père par le nom du Fils et du S. Esprit. Il achève l'œuvre Eucharistique ou l'action de grâces pour tous les bienfaits dont Dieu nous a comblés. Quand il a fini, tout le peuple prononce : Amen, qui signifie en hébreu : Ainsi soit-il. Alors ceux que nous appelons Dia-cres, distribuent aux assistants le pain avec le vin et l'eau consacrés par les paroles de l'action de grâces et en portent aux absents. »

« Nous appelons cet aliment *Eucharistie.* Nul n'y peut participer, s'il ne croit à la vérité de l'Evangile, s'il n'a été auparavant purifié et régénéré par l'eau du Baptême, s'il ne vit selon les préceptes de J.-C.; car nous ne prenons pas cette nourriture comme un pain ni comme un breuvage ordinaire. De même que J.-C. Notre Sauveur, incarné

par la parole de Dieu, a pris véritablement chair et sang pour notre salut ; de même on nous enseigne que cet aliment qui, par transformation, nourrit notre chair et notre sang, devient par la vertu de la prière, qui contient ses propres paroles, la chair et le sang de ce même Jésus incarné pour nous. »

« Les Apôtres eux mêmes nous ont appris dans les Livres qu'ils nous ont laissés et qu'on appelle Evangiles, que J.-C. leur avait ordonné de faire ce qu'il fit lui-même, lorsque, ayant pris du pain et rendu grâce, il dit : *Ceci est mon corps* ; et qu'ayant ensuite pris la coupe et rendu grâces, il dit : *Ceci est mon Sang.* »

S. Justin ajoute que « le jour qu'on appelle jour du Soleil, tous les fidèles de la ville et de la campagne s'assemblent en un même lieu » pour participer à ces Saints Mystères.

Seule, cette tradition suffirait pour démontrer que toute la primitive Eglise croyait et pratiquait tout ce que nous croyons et pratiquons à l'égard de la Divine Eucharistie.

V. — Même sujet. — S. Irénée (an 140-202).

S. Irénée, au livre IV contre les hérésies, c. 17, parle ainsi :

« J.-C. ayant pris ce qui de sa nature était du pain, le bénit, rendit grâces, en disant : *Ceci est mon corps!* Et de même ayant pris le calice... il déclara que c'était son sang : il déclara que c'était l'oblation nouvelle de son Testament : l'Eglise l'a reçue des Apôtres, l'offre à Dieu dans tout l'Univers. »

Au même livre, c. 33, ce docteur réfute ainsi certains hérétiques qui niaient que J.-C. fut le fils du Créateur :

« Et comment donc assureront-ils que ce pain sur lequel les actions de grâces ont été faites, est *le Corps de leur Seigneur et le calice de son Sang*, s'ils disent qu'il n'est point le fils du Créateur du monde, c'est-à-dire le Verbe de celui par qui le bois de la vigne fructifie, les sources découlent, et la terre donne d'abord l'herbe, puis l'épis, puis le froment dans l'épi. »

Ibid., *c. 38*, il dit que dans la communion « nous nous nourrissons du corps et du sang du Verbe, et que nous contenons en nous celui qui est le pain de l'immortalité et l'esprit du Père. »

Au livre V, c. 2, ce Père parle admirablement de la présence réelle du corps et du sang de N. S. J.-C. dans l'Eucharistie. On peut lire ce chapitre tout entier, si l'on désire se convaincre de plus en plus de la foi pleine et bien définie qu'avait à ce dogme la primitive Eglise.

Une inscription chrétienne en vers grecs vient d'être exhumée à Autun ; elle a été déchiffrée par Son Eminence le cardinal Pitra, alors professeur au Séminaire d'Autun. Après avoir parlé en termes élégants du *Sacrement* de Baptême, voici ce qu'elle ajoute sur le *Sacrement* de l'Eucharistie :

« Du Sauveur des Saints recevez l'aliment plus doux que le miel.
« Mangez, buvez, tenant le Divin Poisson en vos mains ! Que mon
« sang coule en terre, je le désire, Maître, Sauveur ! Que ma mère

« vous contemple dans le bonheur, je *vous en supplie, ô Lumière* « *des Morts!* »

On sait que les Chrétiens étaient dans l'usage de se servir du mot *Poisson* pour désigner le Christ; que dans les premiers temps ils recevaient dans leurs mains la sainte Eucharistie. C'est pour cela que l'inscription porte : *Mangez et buvez, puisque vous avez en vos mains le Divin Poisson*, c'est-à-dire *le Christ lui-même*, à la fois breuvage et nourriture, quoique sous la seule espèce du pain. C'est donc là un précieux monument et de la *présence réelle* du Christ dans l'espèce sacramentelle, et de l'infaillibilité de l'Eglise catholique dans l'usage qu'elle a adopté de ne donner ordinairement la communion que sous l'espèce du pain. — On a lieu de croire que cette inscription sépulcrale appartient à l'époque de S. Pothin, de S. Irénée, aux premiers temps des persécutions. (Voir *Annal. de Philos. chrét., n° III, p.* 195, *lettre de M. l'abbé Pitra.*

VI. — S. Clément d'Alexandrie, an 140-196.

Pédag, l. I, *c. 6* : « N. S. J.-C. se donne lui-même aux hommes comme une nourriture spirituelle ; cette nourriture, c'est sa chair et son sang. Cet aliment est N. S. J.-C.; cet aliment est le Verbe de Dieu ; cet aliment est l'Esprit fait chair, la chair céleste sanctifiée, le lait du Père, la seule nourriture des Enfants, le Verbe qui est notre ami et notre nourricier, dont le sang a coulé pour nous, le Sauveur de l'humanité... »

Un peu après :

« Or, le Verbe est une source d'où jaillit la vie... Le Verbe se boit ; Le Verbe est notre nourriture... »

Ce Docteur dit encore que le Verbe nourrit les siens, comme une mère nourrit de son lait et de son sang ses enfants : que J.-C. a annoncé qu'il nourrirait les siens de la sorte, lorqu'il a dit : « Mangez ma chair et buvez mon « sang. » *Ibid Strom. l. V. c.* 10. (*Comp. 1 col.* I *et* II.)

VII. — *Tertullien*, an 150-220, dans son livre *de l'Idolâtrie, c.* 7, parlant de ceux qui s'approchent indignement de l'Eucharistie, compare leur crime à celui des Juifs qui ont porté leurs mains sacriléges sur le corps de N. S.

Au livre *de la Résurrection du corps, c.* 8, il dit que « notre chair se nourrit du corps et du sang de J.-C., en « sorte que notre âme s'engraisse de Dieu même. »

Notre Seigneur, dit-il ailleurs « ayant pris du pain, il en « fit son corps, en disant : *Hoc est Corpus meum.* » (*L. IV. contr. Marcion, c.* 40.)

Toutes ces paroles marquent bien la réalité de la présence du corps de J.-C. dans l'Eucharistie, et montrent que Tertullien, de même que tous les Docteurs précédents, croyait

au dogme de la transsubstantiation du pain et du vin consacrés au corps et au sang de Jésus-Christ.

VIII. — Origène (*hom. 9 sur le Lévitiq., n. 10*):

« Ne vous attachez point au sang des animaux ; mais plutôt apprenez à connaître le sang du Verbe, et écoutez tout ce qu'il dit de lui-même : *Ceci est mon sang*. Celui qui est instruit des mystères connaît la chair et le sang du Verbe-Dieu. N'insistons donc point sur des choses connues des initiés, et qui ne doivent point l'être de ceux qui ne le sont pas.

« Lorsque vous recevez la sainte nourriture et ce mets incorruptible, lorsque vous goûtez le pain et la coupe de vie, *vous mangez et vous buvez le corps et le sang du Seigneur* : Alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous devez donc vous humilier, et, imitant le Centurion, dire avec lui : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison.* »

IX. — S. Cyprien, aux approches d'une persécution, exhortait ainsi les fidèles :

« Tenons-nous prêts à combattre ; ne nous occupons que d'obtenir la gloire et la couronne d'une vie éternelle, en confessant le Seigneur... Le combat qui s'approche sera plus cruel, plus féroce que jamais ; c'est par une foi inébranlable que les soldats du Christ doivent s'y préparer, en songeant qu'ils boivent tous les jours *le calice de son sang*, afin d'en être mieux disposés à verser le leur pour le Christ. » (*Epist. 56*).

Relevant l'indécence d'un chrétien qui, au sortir de l'Église, allait au théâtre :

« A peine congédié du Temple du Seigneur, dit-il, et ayant encore l'Eucharistie sur son sein, l'infidèle s'acheminait vers le théâtre, emportant avec lui au spectacle *le corps sacré de J.-C.*

« Il s'agit de nous revêtir de la cuirasse de justice, afin que notre cœur soit garanti contre les traits de l'Ennemi... Fortifions nos yeux, afin qu'ils ne fixent pas ces idoles détestables ; fortifions la bouche, afin que notre langue victorieuse confesse le Seigneur et son Christ ; armons notre main du glaive spirituel, afin qu'elle repousse avec intrépidité ces funestes sacrifices ; et qu'au souvenir de l'Eucharistie, cette main qui a reçu *le corps du Seigneur*, embrasse son Dieu, et le serre, assurée de recevoir bientôt de lui le prix de la couronne céleste. » (*Liv. sur les spectacles*).

X. — Firmilien, évêque de Césarée, dans une lettre à S. Cyprien :

« Quel délit, s'écrie-t-il, dans ceux qui admettent et ceux qui sont admis, lorsque, assez téméraires pour usurper la communion, avant d'avoir exposé leurs péchés et lavé leurs souillures dans le bain de l'Eglise, ils touchent *le corps et le sang du Seigneur*, tandis qu'il est écrit : *quiconque mangera ce pain ou boira indignement le calice du Seigneur, sera coupable du corps et du sang du Seigneur !* »

XI. — S. Pontien, pape et martyr, *epist. ad Felicem Succribonem.* (An de J.-C. 232).

S. Laurent, martyr, diacre du pape Sixte, (*dans les Actes de son martyre* (*an* 260).

Arnobe, prêtre, *in psal.* 110 (an 285.)

Lactance, disciple d'Arnobe, *l.* II. *Dialog. contrà Mestorium* (an 290).

S. Sylvestre, pape, *dist.* 2, *de consec., c. Sacrificium.* (an 314).

S. Macaire, patriarche de Jérusalem, *de cons., dist.* 1, *c. nullus.* (an 312).

XII. — Les Pères du Concile de Nicée, le premier œcuménique :

« Encore une fois, il ne faut pas être bassement attentif au pain et au calice offert sur cette Table divine ; mais élevant notre esprit, comprenons par la foi cet Agneau de Dieu gisant sur cette Table Sacrée, enlevant les péchés du monde, immolé par les Prêtres d'une manière non sanglante ; et en prenant véritablement son corps précieux et son sang, croyons qu'ils sont le gage de notre résurrection. »

— Si nous voulions produire tout ce qu'ont dit les Pères de l'Eglise touchant la présence réelle du corps de N. S. J.-C. dans le sacrement de l'Eucharistie, nous ne finirions point. Nous nous contenterons donc maintenant de nommer les auteurs et de marquer les endroits de leurs écrits, où ils enseignent ce dogme.

Quatrième siècle.

325. S. Alexandre, évêque d'Alexandrie, *in Conc. nicæno, dist.* 93.

340. Eusèbe, évêque de Césarée, *Dém. évang., l.* I, *c.* 10.

332. Juvencus, prêtre, *in evangelistario.*

337. S. Jule, pape, *decret. de cons. d.* 2. *c. cum omne.* §. *cum enim Magister veritatis.*

339. S. Athanase, évêque, *in epist. ad Cor. c.* 5 *et* 10.

355. S. Hilaire, évêque de Poitiers (*l* 8, *de Trinitate*).

365. S. Ephrem, diacre d'Edesse, *Traité du jour du Jugement.*

367. S. Damase, pape, *lettre à Prosper, evêque de Numidie.*

368. S. Optat, évêque de Milève, *l.* 2, *adv. Parmen. Donatistam.* Alias l. 6.

370. S. Grégoire de Naziance, *dans son Discours sur la Pâque.*

357. S. Cyrille de Jérusalem, *catech. myst.* 4

374. S. Ambroise, évêque de Milan, *livre de l'Incarnat. du Verbe, et l.* III. *de Spiritu Sancto c.* 12, *Sermonem ad Neophytos, c.* 9, et ailleurs.

380. S. Grégoire de Nysse, *orat. catheeh., c.* 37.

386. Arsène, abbé, *Vies des Pères.*

398. S. Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, *hom.* 2 *in* 2 *epist. ad Timoth. et hom.* 24 *in epist.* I *ad Corinth. c.* 10.; hom. ad Neophyt.; in S. Joann., hom. 60 et 67 ad Populum Antiochenum.

398. S. Jérôme, *in Matth.; in epist, ad Titum*; *epist*. 85 *ad Evagrium ; epist ad Hedibiam* ; *epist. ad Heliod*, etc.

Cinquième siècle.

420. S. Augustin, évêque et Docteur de l'Eglise ; *Sermon 84, sur le Ps*. 39 ; *au livre* II. *c*. 6 *sur les questions de Januarius ; sur le Ps*. 33 ; *epist*. 118 et ailleurs.

420. S. Maxime, évêque, *sermon du jour de l'Epiphanie de N. S.. sur ces paroles du c*. 2 *de S. Jean* : ils n'ont pas de vin.

430. S. Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, avec 200 autres Pères au concile d'Ephèse ; *et Disc sur la cène;* et comment. sur Jean.

430. Théodoret, *in* 1 *epist. ad Corinth* ; *et hist. eccl* , *l*. V, *c*. 17.

430. Eusèbe Emissène, *decret de Consec*., *dist*. 2.

434. Sozomène, docteur grec, *hist. trip*.. *l*. 8, *c*. 1.

440. S. Euchère, évêque de Lyon, *questions sur l'ancien et le nouveau Testament.*

440. S. Léon, pape, *epist. ad Constantinopolitanos* ; *et serm. de jejunio mensis septimi.*

445. S. Prosper, évêque, *in ps*. 101.

498. S. Fulgence, évêque de Carthage, *ad Monimum.*

Sixième siècle.

509. S. Avit, évêque de Vienne, *l*. V, *du Passage de la mer Rouge.*

530. S. Benoît, l'un des premiers instituteurs de l'ordre monastique en Occident, en sa *Règle*, chap. intitulé : *de Celui qui lit à la Table.*

542. S. Césaire d'Arles *hom*. 5, *de la Pâque*, 5.

560. S. Germain, évêque de Paris, *an*. 2, *conc. de* Tours.

578. S. Fortunat, évêque de Poitiers, *vie de S. Martin de Tours*, *l*. IV. *c*. 5.

596. S. Grégoire de Tours, *des miracles de S. Martin*, *l. II*, *c*. 25.

Septième siècle.

604. S. Grégoire, pape et docteur de l'Eglise, *au* 4[e] *livre des Dialogues*. *c*. 58.

630. S. Isidore, évêque, *l. de genere Offic*.. *c*. 18.

681. George, Patriarche de Constantinople, *au* 6 *Conc. général*, tenu avec plus de 200 prélats, *in dist*. 29, *c. presbyterum*.

688. Le Pape Sergius I, *decret. de consec*., *dist*. 2.

Huitième siècle.

730. Le vénérable Bède, *hom. du jour de l'Octave de l'Epiphanie.*

741. S. Jean Damascène, *l*. 4 *fidei orthodoxæ*, *c*. 13.

745. S. Boniface, archevêque de Mayence, *decret. de consec., dist. 1. c. rasa.*

776. Paul, diacre, *Vie du pape Grégoire-le-Grand.*

787. Alcuin, abbé de S. Martin de Tours, précepteur de Charlemagne, *in c. 6. Joannis Evang.*

Neuvième siècle.

817. Le pape Pascal, *de consec., dist. 2 c.* quia quotidié.

828. Hilduin, abbé de S. Denys en France, *hist. du martyre du même saint.*

831. Paschase Radbert, moine et abbé de Corbie, fit paraître un livre sur l'*Eucharistie*, où il enseignait clairement le dogme de la *présence réelle.* C'est lui que plusieurs Calvinistes n'ont pas rougi de traiter de novateur, pour avoir enseigné que l'Eucharistie était non-seulement la figure du corps de J.-C., mais aussi la réalité de ce même corps.

806. Nicéphore, Patriarche de Constantinople (*apud Allatium. de perpetuâ Consensione utriusque Ecclesiæ, l.* III, *c.* 15. disait :

« Nous autres Catholiques, nous n'appelons point figure ou image le corps et le sang de J.-C ; mais le corps glorifié de J.-C.

880. Raban, archevêque de Mayence, *in libro de capite et sanguine Domini*

840. Valafride Strabo, moine de Fuldes, *en la glose ordinaire sur le chap. 28 de S. Matth. et sur le v. du ps.* 109, tu es sacerdos.

842. Hamon, évêque d'Alberstadt, *en son comm. sur le ch.* XI *de la* 1re *épit. aux Corinthiens.*

858. Le Pape Nicolas Ier en ses épîtres.

860. Théophilacte, *in 26 c. S. Matth. et* 6 *S. Joan. et in* 10 *ad Hæbr.*

Dixième siècle.

910. Radulphe *Flaviacensis*, de l'ordre de Saint-Benoît, *au livre* 14 *sur le Lévitique.*

910. Odon I, abbé de Cluny, *l. collat. I, c.* 21.

950. Etienne, évêque d'Autun, *in opusculo de Sacramento altaris.*

Vers la fin du IXe siècle et au commencement du Xe, parut le livre d'Erigène qui supposait que le dogme de la présence réelle était admis partout. Depuis ce temps, comme les Calvinistes eux-mêmes le reconnaissent avec tout le monde, ce dogme a été admis et enseigné par toute l'Eglise Romaine.

Nous aurions pu citer un plus grand nombre d'autorités en faveur de la présence réelle. Mais en voilà bien assez pour montrer avec évidence que cette croyance a été reconnue depuis le temps des Apôtres jusqu'à ce jour.

CINQUIÈME COLONNE

Autres monuments traditionnels.

1. — Preuves tirées des Liturgies.

Toutes les liturgies qui ont paru avant le XVIe siècle, même celles qui sont attribuées aux Apôtres, celles de S. Basile, de S. Jean Chrysostôme, l'ancienne Liturgie Gallicane, la liturgie mozarabique, les liturgies des Nestoriens, celles des Jacobites Syriens, cophtes et éthiopiens, etc., contiennent clairement et formellement la doctrine de la présence réelle, telle qu'elle est enseignée dans toute l'Eglise catholique. Ce fait a été mis en évidence par l'auteur de la *Perpétuité de la foi, tom 4 et 5*; par Le Brun, *Explication de la Messe;* par le cardinal Bona, *rerum liturgicarum, l. I. c.* 8; par le cardinal Thomasius, *de liturgiâ antiquâ;* par Renaudot, *liturgiarum orientalium collectio*; par Assémani, *codex liturgicus Ecclesiæ universæ;* par Mabillon, *de liturgiâ Gallicanâ;* par Muratori, *liturgia romana vetus*. Dans ces liturgies on prie Dieu de *changer le pain, de le convertir au corps de J.-C., d'en faire le corps du Sauveur*, ce même corps qui fut crucifié pour nous; de *changer* pareillement le vin en son sang précieux, qui fut versé pour nous. La Liturgie Romaine, l'une des plus anciennes, s'exprime ainsi :

« Nous vous prions, ô Dieu,... de bénir cette oblation de pain et « de vin, en sorte qu'elle devienne pour nous le corps et le sang de « votre bienaimé fils, N. S. J.-C. »

Celle de S. Basile et de S. Grégoire :

« Seigneur, par la vertu de votre parole changez ces dons... Que « la grâce de l'Esprit-Saint les sanctifie et les convertisse au corps et « au sang de notre salut. »

Cette preuve, tirée des Liturgies, est irrésistible; il ne s'agit pas de la foi d'un ou de deux docteurs seulement, mais de la foi de l'Eglise toute entière.

« Un tel accord des liturgies de tous les temps et de tous les lieux, « *dit Grotius*, ne permet pas de douter que cette manière de prier « ne vienne de la tradition primitive des Apôtres. »[1]

1. Perrone, *Theol. de Euchar. pars I. c.* 1, *p.* 190. — *Les Histoires des Apôtres* font mention de ce sacrement, *p.* 594, *hist. S. Jacobi min. c.* 2 ; *et p.* 656, *hist. S. Matthæi, c.* 10.

II. — La présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie, démontrée par des faits miraculeux.

Quoique la parole de Dieu et l'autorité de toute l'Eglise enseignante doivent suffire pour convainvre tous les esprits de la vérité du dogme de la présence réelle, nous allons néanmoins rapporter plusieurs miracles qui appuieront parfaitement les témoignages précédents. Le nombre en est si considérable qu'un seul volume ne saurait les contenir. Nous nous bornerons à quelques-uns seulement, puisés à des sources authentiques et sur la vérité desquels on ne saurait élever aucun doute.

Premier miracle.

Il est rapporté dans la vie de S. Grégoire, par deux auteurs différents, que ce Saint Pape ayant un jour, en présence du peuple assemblé, demandé à une femme pourquoi, au moment de la communion, elle avait ri, celle-ci lui répondit : « C'est de vous avoir entendu dire d'un pain que j'ai moi-même fait : *que le corps de N. S. J.-C. garde votre âme !* A ces paroles, S. Grégoire considéra l'incrédulité de cette femme ; il se prosterna avec tout le peuple et pria au pied de l'autel. Quelques instants après, au moment où tout le monde attendait l'issue de cet incident, il se leva et trouva la Sainte hostie changée en une chair sanglante. Alors ce Pontife dit à la femme : « Croyez maintenant la vérité de ce qu'a dit le Seigneur : *Le pain « que je vous donne, c'est ma chair.., Et mon sang est véritable- « ment breuvage.* » Il commanda ensuite de prier Dieu, afin que le Sacrement reprit sa première forme. Ce qui fut ainsi accompli. Tous ceux qui virent ce prodige, furent fortifiés dans la vraie foi et devinrent plus fervents dans l'amour de Dieu. (*Extrait des œuvres de S. Grégoire, et des historiens de sa vie.*

Deuxième miracle.

Comme un jour S. Basile célébrait la Messe, un Hébreu, qui n'était pas encore baptisé, se mêla parmi les Chrétiens pour voir le mystère qu'ils célébraient. Il aperçut entre les mains de S. Basile un Enfant divisé en deux. Comme on distribuait la communion aux Chrétiens, il en reçut aussi une partie qu'il porta chez lui. En la montrant à sa femme, il lui raconta les choses merveilleuses qu'il avait vues. Le lendemain il revenait se présenter à S. Basile, pour lui exprimer le désir qu'il avait de recevoir sans délai le sceau de J.-C.-S. Basile le baptisa avec toute sa famille. (*Amph. episcopus in vitâ Basilii.*)

J'ai lu quelque part que la conversion définitive de Witikind, ce fameux adversaire de Charlemagne, a été due à un semblable prodige.

Troisième miracle.

C'était la coutume à Constantinople, lorsqu'on voulait renouveler la Sainte Eucharistie, de faire manger par des enfants, encore dans l'innocence, les parcelles qui restaient de la dernière consécration. Un jour qu'on fit venir les jeunes enfants des écoles, il se trouva parmi eux un petit Juif qui communia comme les autres ; son père, verrier de profession, voulut savoir pourquoi il rentrait si tard ; et ayant su qu'il venait de recevoir l'Eucharistie, il s'emporta avec une telle violence, qu'il jeta cet enfant dans une fournaise ardente. La

mère, dans la consternation de ce que son enfant ne reparaissait pas, faisait retentir la maison de ses cris, et enfin, au bout de trois jours, passant près de la fournaise en se lamentant encore, elle entendit sa voix. Ne sachant d'abord d'où partait cette voix, elle ouvre la fournaise et y aperçoit son enfant, sans qu'il parut avoir rien souffert des atteintes du feu. Elle l'en retire et lui demande comment il a pu ne pas être consumé au milieu de ces brasiers? « Une dame vêtue de pourpre, dit-elle, m'a souvent apparu, et jetant de l'eau autour de moi, elle a éteint le feu et m'a nourri pendant ce temps-là. Toute la ville fut instruite de ce prodige. La mère et son fils embrassèrent la religion catholique ; mais le père, qui s'obstina à ne pas vouloir se convertir, fut puni de mort pour son crime par l'ordre de l'Empereur Justinien, l'an 552 de J.-C.

Quatrième miracle.

A Paris, il s'opéra par l'Eucharistie un miracle dont cinq siècles écoulés depuis n'ont pu effacer le souvenir. Une femme pauvre avait mis sa robe en gage chez un Juif, pour l'emprunt de 30 sous. Quelques jours avant Pâques elle pria le Juif de lui rendre sa robe pour cette fête, afin qu'elle remplit avec plus de décence le devoir pascal. Volontiers, dit le Juif : je vous la laisserai même pour toujours et sans intérêt, si vous voulez m'apporter le pain que vous recevrez à l'Eglise, et que, vous autres Chrétiens, appelez votre Dieu : je voudrais savoir s'il l'est en effet. Sa proposition fut acceptée. La femme alla recevoir la communion à Saint-Méry, sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie et la rapporta au Juif. Il la mit sur une table, la perça à coup de canif et en vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi, et fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci : il enfonça un clou dans l'hostie qui saigna de nouveau ; il la jeta au feu, d'où elle sortit entière et voltigea par la chambre ; il la mit enfin dans l'eau bouillante, qui, en un moment parut ensanglantée. L'hostie, s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix. Cette merveille étonna enfin le malheureux Juif, qui se retire confus.

Cependant, son fils étant sorti dit à des enfants qu'il voyait aller à l'Eglise que vainement ils allaient adorer leur Dieu, que son père venait de le tuer. Une femme qui passait entendit cette naïveté de l'enfant, elle entra dans la maison, elle vit la sainte hostie qui voltigeait encore et qui vint d'elle-même se reposer dans un petit vase qu'elle avait en main. La femme chrétienne la porte à l'Eglise de Saint-Jean-en-Grève et la remet au curé. L'évêque de Paris, instruit de ce qui s'était passé, fit saisir le coupable qui, ayant lui-même confessé son crime, fut livré à la justice et condamné à mort. La femme et les enfants du Juif se convertirent et reçurent le baptême.

L'hostie miraculeuse fut gardée précieusement à Saint-Jean-en-Grève, où elle se voyait encore avant la Révolution. Un bourgeois de Paris fit bâtir un oratoire qu'on nomma la *Chapelle des miracles*, au lieu où était la maison du sacrilège. Ce miracle attesté par tous les habitants de Paris et plusieurs étrangers qui en furent témoins, arriva l'an 1290 de J.-C.

Joignons à ce miracle un autre prodige semblable, arrivé dans le Brandebourg, et relaté dans l'histoire ecclésiastique. (*Rorhbach*, *tom* 22. *p.* 269) :

L'an 1510, le 6 février, dans le margraviat de Brandebourg, un voleur, nommé Paul Form, entré furtivement dans l'Eglise du village de Knobloch, rompit le tabernacle, et enleva le ciboire avec deux

hosties consacrées, dont il avala l'une. Il offrit à un Juif de lui vendre le reste. Le Juif, ayant considéré le ciboire, lui dit : je te donnerais beaucoup plus si tu m'avais encore apporté ce qui a été dedans. Le voleur tira de son sein la seconde hostie, qui était une grande, et la marchanda. Le juif donna neuf gros, autrement neuf gros sous. Le voleur, épouvanté de son sacrilége, se sauva dans une autre contrée, où ce fait se trouva déjà connu. Revenu chez lui, il fut arrêté, mis à la question, et avoua son crime. Quant au Juif, ayant mis la sainte hostie sur une table, il s'efforçait de la transpercer à coup de poignard ; mais elle demeura toujours entière. Ce que voyant, il s'écria de rage : si tu es le Dieu des Chrétiens, manifeste-toi, au nom des *Démons. Aussitôt partagée en trois, l'hostie* parut humide de sang sur les bords. Le Juif, épouvanté, garda chez lui un mois les trois parcelles enveloppées dans un linge, puis il en envoya deux à deux autres Juifs, domiciliés, l'un à Brandebourg, l'autre à Stendel, et garda la troisième. Il la transperça de nouveau avec un poignard : elle répandit visiblement des gouttes de sang. Le Juif, craignant que le fait ne vint à être découvert par quelque miracle, cherchait à consumer la parcelle, mais il ne put : il la jeta dans l'eau, mais elle surnagea : il la jeta dans le feu, elle demeura intacte. A l'approche de la fête de Pâques, il mêla cette parcelle de l'hostie à la pâte du pain azyme, qu'il mit au four. Mais le four devint aussitôt tout lumineux, et la masse de pain s'élança dehors au visage du Juif. Effrayé de plus en plus, le malheureux envoya la masse de pain avec la parcelle de l'hostie à un autre Juif.

Cependant, la chose étant devenue publique par la confession du *voleur, le marquis de Brandebourg fit arrêter* tous les Juifs de ses états. Mis à la question, ils avouèrent une foule de crimes, entr'autres d'avoir fait mourir, depuis peu d'années, jusqu'à sept petits enfants, en les perçant avec des alènes et des poinçons. Convaincus juridiquement et par leurs propres confessions, ils furent condamnés au feu, et exécutés à Berlin le 19 juillet 1510. Ces faits sont rapportés par deux auteurs du temps et du pays, Jean Trithème et Nicolas Basel. (Raynald, *1510, n. 40 et 41.*)

Cinquième miracle.

Le grand Théologien Alexandre de Alès, rapporte le fait suivant :

« Depuis longtemps, dit-il, l'Eglise a coutume de donner le sacre-
« ment de l'Eucharistie sous les espèces du pain seulement, afin que
« les plus simples ne croient point que Notre Seigneur ne serait pas
« véritablement, entièrement, contenu sous l'une des espèces, comme
« cela est arrivé autrefois.

« Car, ajoute-t-il, un jour plusieurs religieux demandèrent très-
« instamment de pouvoir communier sous les deux espèces. Or,
« lorsque le prêtre célébrant fut arrivé à la fraction de l'hostie, il en
« sortit quantité de sang qui remplit la patène ; ce qui le frappa
« d'étonnement, de même que tous les assistants. Mais, lorsqu'il
« remit ensemble les parties de l'hostie, on vit, ô merveille ! tout ce
« sang rentrer dedans. Cela donna une pleine et entière satisfaction
« à la demande, et mit fin aux instances de ces Religieux. » *4 part, qu. 11. m. 2. a. 4. § 1.*

Le célèbre Rodriguez, *dans son livre de la Perfection Chrét., 2 part. 8e Traité, c. 2*, cite un miracle très authentique, du même genre, arrivé sous les yeux du Prieur de Guadeloupe, et consigné dans l'histoire de l'Ordre des Hiéronimites. *l. II. c. 9.*

S. Adon opéra un miracle semblable au précédent, à la vue du clergé et du peuple de Cantorbéry, pour délivrer plusieurs fidèles d'une tentation de doute touchant la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie.

Sixième miracle.

Paschase Ratbert, abbé de Corbie, qui vivait dans le IXe siècle, rapporte qu'un prêtre nommé Plégile, d'une vie sainte, demanda à Dieu avec ardeur qu'il voulut bien lui faire voir des yeux du corps le corps et le sang de J.-C. dans l'Eucharistie. Son désir qui venait d'une foi vive et d'une charité ardente, et non d'un sentiment de doute ou d'infidélité, fut exaucé. Il arriva donc qu'un jour, célébrant la sainte messe, il se prosterna après la consécration, et pria Dieu avec ferveur de lui accorder sa demande : alors un ange l'avertit de se lever ; il se leva, et vit des yeux corporels la sainte humanité de J.-C. dans son état d'enfance. Plein de respect, de joie et d'une tendresse incroyable, il prit et embrassa ce saint enfant ; après il se prosterna encore et pria Dieu de se cacher de nouveau sous les espèces sacramentelles. Sa prière ne fut pas plutôt finie qu'il trouva la divine Eucharistie dans le même état qu'auparavant, c'est-à-dire qu'il trouva que le corps de J.-C. s'était caché sous les apparences du pain. Ce miracle fut vu d'un grand nombre d'assistants qui en furent remplis d'admiration, et qui le divulguèrent et l'attestèrent de la manière que l'auteur le raconte.

— Le Breviaire Romain rapporte un fait semblable de la vie de S.-Laurent Justinien, *5 Septembre* : ***Christum Jesum sub pulcherrimi Infantis specie videre promeruit.***

Il dit pareillement de S. Jean de Facond : ***Christum Dominum, dùm Sacrum faceret, præsentem contueri... Solitus*** (12 juin) : et de S. Edouard, roi d'Angleterre : ***Tantus in eo fuit in Christum amor et fides, ut illum aliquando inter missarum solemnia videre meruerit blando vultu, et divinâ luce fulgentem.*** (13 octobre.)

— L'an 1258, lorsqu'un prêtre, célébrant la messe, soulevait la sainte hostie pour la faire adorer des assistants (c'était à Paris dans une des chapelles du Palais), plusieurs virent un très-bel enfant en place des espèces du pain. On pria le prêtre de conserver la sainte hostie, jusqu'à ce que le Roi S. Louis en fut averti. Mais ce Prince n'y voulut pas venir, disant que les miracles servaient de témoignages aux Infidèles ; que pour lui, il se tenait assuré que le corps de J.-C. était toujours véritablement présent dans l'Eucharistie, et que tous les jours il l'y voyait avec les yeux de la foi. (Th. Bosius, ***l. 14, c. 7, n. 5, tom. 2.***)

— [J'ai connu un très-saint prêtre (M. N..., curé de C...), qui un jour de Noël fut témoin d'une pareille vision.]

Septième et huitième miracle.

Thomas à Kempis, dans la vie de Henri de Brune, ch. 7, rapporte un fait remarquable arrivé en Frize, qui montre que la messe célébrée par un mauvais prêtre est de même valeur que celle d'un prêtre de bonne vie. Un jour, dit-il, un prêtre idiot et de mauvaise vie entra dans l'Eglise pour dire la messe. Une dame honnête qui connaissait ses imperfections, se livra à des soupçons et murmura en elle-même. « Pauvre homme, se disait-elle, qui es-tu ? Que penses-tu faire ? « Comment, misérable, indigne que tu es, pourras-tu accomplir cet « excellent mystère ? » Comme elle s'arrêtait à de telles pensées, le

prêtre s'approcha de l'Autel pour célébrer. Lorsqu'arriva le moment de la consécration du corps de N. S., la pieuse dame adora dévotement avec tout le peuple qui était présent; dans sa perplexité elle voit avec étonnement la forme d'un homme dans la sainte hostie. Aussitôt après la messe, elle déclara à son confesseur la vision qu'elle avait eue, et en même temps lui confessa humblement ce qu'elle avait pensé du prêtre. Le confesseur ayant tout bien examiné, lui dit que Dieu avait permis cette vision pour son salut, afin qu'elle se gardât de soupçonner les serviteurs de Dieu, et qu'elle crut fermement que J.-C. est réellement dans la sainte hostie après la consécration, malgré l'indignité et la mauvaise vie du prêtre.

— Voici un miracle arrivé sur la fin du XVIIe siècle, dans un village nommé les Ulmes-de-Saint-Florent, du diocèse d'Angers.

C'était le samedi-de-l'Octave de la Fête-Dieu, le 2 juin de l'an 1666. Tout le peuple étant réuni pour le salut, dans le moment que le curé entonna le *Verbum Caro*, il parut à la place de l'hostie, une vraie figure d'homme, ayant les cheveux presque noirs et descendant jusque sur les épaules, le visage radieux et d'un port où éclatait une majesté plus qu'humaine. Le curé, qui s'en aperçut le premier, invita tous ses paroissiens à venir s'assurer du fait en disant : ***s'il est ici quelque incrédule, qu'il s'approche !*** On s'approcha, et on jouit de ce spectacle un quart d'heure entier, après quoi un petit nuage, couvrant cette figure, en déroba la vue ; le nuage lui-même disparut, et l'hostie fut vue dans son premier état.

Ce fait si prodigieux parvint bientôt aux oreilles de messire Henri Arnaud, alors évêque d'Angers, qui se transporta sur les lieux, entendit les témoins, et trouva, par les plus exactes recherches, que le fait était d'une vérité incontestable ; ce qui l'engagea à attester à toute l'Eglise la certitude de ce miracle, par un mandement qui fut répandu dans toute la France.

Neuvième miracle et autres.

Ce fut à Viterbe, en 1264, que le pape Urbain IV (originaire de Troyes), institua la fête du Saint-Sacrement, et la fixa au cinquième jour qui suit l'octave de la Pentecôte. Il fit composer l'office de cette solennité par S. Thomas d'Aquin qui enseignait publiquement la théologie en cette ville.

Entr'autres causes qui donnèrent lieu d'établir cette fête et de la placer à cette époque, on assigne plusieurs éclatants miracles qu'il plut à Dieu d'opérer vers ce temps en confirmation de sa présence réelle en ce divin sacrement ; tel est celui des corporaux de Daroca, qui arriva en Valence l'an 1239, et qui est très-célèbre dans toute l'Espagne; tel est celui de l'an 1253, arrivé à Paris dans la chapelle du Palais ; ce furent aussi ***des révélations surnaturelles qui annonçaient,*** comme le marque la Bulle pontificale, ***que cette fête se célébrerait généralement dans l'Eglise,*** et qui avaient été communiquées à Jacques de Troyes, archidiacre de Liège, devenu depuis Urbain IV ; (*Jean Molanus*). Ce fut spécialement le prodige de l'an 1263, qui arriva en Italie, sous les yeux du même Pape, de la manière dont l'historien Onuphrius va nous le rapporter :

« L'occasion de l'institution et de la procession solennelle du Saint
« Sacrement fut, dit-il, un miracle qui arriva à Vulsiné, au diocèse
« de Viterbe dans l'Eglise de Sainte Christine. Un Prêtre célébrait
« dans cette église le Saint Sacrifice de la Messe ; après avoir consa-
« cré le pain et le vin, il lui vint un doute au sujet de la transsubs-

« tantiation du pain, et de la réalité du corps de J.-C. A l'instant, il « parut un prodige : de la très sainte hostie que le prêtre tenait à la « main, le sang découla et teignit tout le linge sacré appelé *Corporal*. « *Ex sanctissimâ, quam in manibus tenebat hostia, vivus sanguis* « *manare cœpit, et totam mappam, quam corporale vocant,* « *tinxit*. Frappé de ce miracle, le pontife Urbain IV se fit tout « d'abord apporter en procession le corporal, puis il le fit placer « solennellement dans l'Eglise de Viterbe, comme souvenir du mi- « racle. On construisit sur le lieu la plus somptueuse et la plus « magnifique église de ce temps. Tous les ans, depuis, le corporal « sacré a été porté à la procession générale, à laquelle se trouve une « infinité de personnes de tous les peuples circonvoisins. » (Platina, *in vita Urbani IV*; et Bredenbach, *l. I. c. 18;* — Urbain IV. « dans sa bulle *Quæ omnia ex ejusdem Pontificis bullâ, quæ ad* « *huc exstat, intelliguntur.* » *Ibid.*, Onuphr.

C'est ainsi que Dieu lui-même, par d'insignes prodiges qu'il fit éclater, vers ce même temps, dans les quatre grandes nations de l'Europe, l'Espagne, la France, l'Allemagne et l'Italie, prépara et détermina l'institution de la Fête-Dieu.

Depuis ce temps, la gloire de Celui qui est vivant au Saint-Sacrement de l'Autel, n'a pas cessé de se manifester d'âge en âge, d'un lieu à un autre. Qui ne sait l'événement miraculeux qui a fait donner à Turin, en Piémont, le titre de *Ville du Saint-Sacrement*? [1] Qui

1. Voici le fait qui fit donner à Turin le nom de ***Ville du Saint-Sacrement.*** Le 6 juin 1453, passait devant l'Eglise Saint-Sylvestre, un homme conduisant un mulet chargé de marchandises. Il arrivait d'Exilles (frontière du Dauphiné) qui venait d'être mis à sac. Or, parmi les objets que portait la bête de somme se trouvait enveloppé un ostensoir d'argent volé à l'église d'Exilles, et dans cet ostensoir était encore la sainte hostie. Au moment où il arrivait devant l'église, le mulet s'arrête tout-à-coup, et tombe à terre ; les liens qui retenaient sa charge se brisent et le vase sacré s'élève resplendissant dans les airs, aux yeux d'une foule de peuple alors réunie en cet endroit. L'évêque, Mgr Ludovico Romagnano, est aussitôt averti et accourt suivi de toute la ville, attirée par le bruit de ce miracle. L'ostensoir vient d'abord se placer dans les mains du prélat ; mais l'hostie divine demeure encore quelque temps élevée en l'air, le pontife présente un calice sur lequel elle vient se poser, et il la porte triomphalement à la cathédrale.

Toute la ville de Turin fut témoin de ce miracle dont personne, jusqu'à ces derniers temps, n'avait osé contester la réalité ; elle prit et elle a toujours conservé depuis l'appellation de ***Ville du Saint-Sacrement.*** Il fut établi *que chaque année on célébrerait l'anniversaire du prodige en allant* processionnellement de la cathédrale à l'endroit où le Seigneur avait ainsi manifesté sa gloire. Une chapelle fut, dès lors, bâtie en ce lieu, et le Conseil de la ville la remplaça en 1521, par un bel oratoire. Il va sans dire que la procession commémorative s'est toujours faite et se fait encore tous les ans. On a conservé les Actes capitulaires de 1455 et 1459 relatifs au riche tabernacle destiné à recevoir l'hostie miraculeuse. On a de même *dans les archives de la Ville, l'acte de fondation de la Confrérie du* ***Corpus-Domini,*** érigée à cette occasion. Dans ce document, écrit à l'époque même de l'événement, le fait est minutieusement rapporté dans toutes ses particularités. Plusieurs autres miracles vinrent, à diverses époques, confirmer la foi du peuple.

Ainsi, l'année même qui suivit le prodige, eut lieu la guérison instantanée de Thomas Soleri, dont on a encore la relation authentique. Enfin, les fastes de Turin, depuis quatre siècles, ne sont remplis que des solennités religieuses célébrées en mémoire du miracle du Saint-Sacrement. Les

ignore celui de Favernay, au diocèse de Saint-Claude ? 2 Le concours immense des peuples, les fêtes et les processions commémoratives de ces miracles de la sainte hostie, qui, depuis, se célébrèrent chaque année, sont un témoignage public et solennel rendu à la vérité de ces faits surnaturels.

Le diocèse de Liège, qui a le bonheur de posséder le dépôt sacré des saintes espèces miraculeuses de Viverselle, connu dans le monde chrétien sous le nom de Saint-Sacrement du miracle de Herckenrode et célèbre dans l'histoire ecclésiastique, fait, en mémoire du prodige et en l'honneur du Saint-Sacrement, de brillantes fêtes jubilaires, auxquelles assistent plusieurs évêques de l'Allemagne, et une multitude immense de tous les pays.

III. — Autre monument historique. — ***Fête des Miracles du Très-Saint Sacrement***, célébrée dans l'Eglise Romaine et placée dans le Breviaire Romain au XVI Mars;
(A Amsterdam, le premier mercredi après le 12 Mars.)

La Divine Majesté s'étant plu à illustrer la ville d'Amsterdam par un foule de miracles, que la vertu du Seigneur, réellement présent au Très-Saint Sacrement y a opérées, les habitants de cette cité ont établi à cette occasion une fête commémorative.

L'an 1345, un pieux habitant d'Amsterdam, se trouvant en danger de mort, avait reçu la Sainte Communion dans les dispositions les plus chrétiennes. Mais, un violent vomissement étant survenu, les personnes qui le servaient jetèrent dans le feu ce qui avait été rendu par le malade, sans penser à la Très-Sainte Eucharistie. Le lendemain, une de ses gardes, s'étant approchée du foyer, vit au milieu

anniversaires séculaires sont surtout l'objet d'une grande pompe. En 1753, le conseil municipal de Turin consacra a cette fête une somme de 90,000 livres, et nous voyons dans les journaux de Turin que le Conseil municipal actuel vient de voter 16,000 f. pour la fête de 1853.

(M. Du Lac. ***dans l'Univers***).

2. Tous les ans à Dôle se célèbre avec une grande pompe et au milieu d'un immense concours de peuple, la procession accoutumée du Saint-Sacrement, commémorative du miracle de la sainte hostie, arrivé en 1608, le mardi de la Pentecôte. On sait que ce jour-là, un incendie ayant dévoré l'église de Favernay, le ciboire, qui renfermait les hosties consacrées, s'éleva tout-a-coup de l'autel, se tint suspendu dans les airs, et échappa ainsi aux flammes de l'incendie. Pendant trente-trois heures, ce prodige parut aux yeux étonnés de la multitude qui affluait de toutes parts pour le contempler. Un curé du voisinage y vint en procession avec tout son peuple, et comme il disait la messe au grand autel, le Saint-Sacrement alla de lui-même se placer sur l'autel apres l'élévation.

Tout cela se passa à la vue d'une foule innombrable de spectateurs, parmi lesquels on choisit plus de cinquante témoins irrécusables. L'Archevêque de Besançon, Mgr Ferdinand de Longwy, après les informations les plus exactes, fit imprimer et publier cette histoire miraculeuse.

Cette année 1853, la procession traditionnelle vient d'être célébrée avec la plus imposante solennité. Le Saint-Sacrement, porte par Mgr Mabille et précédé d'un nombreux clergé, etait escorté par les compagnies de dragons et de sapeurs-pompiers. Derrière le dais venaient les autorités civiles et militaires, le barreau en grand costume et les professeurs du collège, revêtus de la simarre universitaire. Des dragons a cheval fermaient la marche. L'affluence du peuple était immense.

des flammes l'hostie toute lumineuse et sans aucune altération. Elle la retira et l'enveloppa dans une fine toile de lin. Peu après, un prêtre qui eut connaissance de ce prodige, vint, avec toutes les marques de la piété la plus tendre et la plus respectueuse, visiter cette Sainte hostie qu'il renferma dans un ciboire. Mais, la nouvelle de ce miracle et de plusieurs autres qui suivirent, s'étant répandue dans la ville, le mari de la garde-malade, qui voyait les esprits partagés sur ce qu'on en devait croire, entra en fureur contre sa femme, à qui il reprocha d'avoir, par sa trop grande envie de parler, causé ce trouble et ces rumeurs. Tout-à-coup, le fils de cet homme, enfant encore en bas-âge, échappa aux bras de son père et tomba dans le feu ; ce qui fut pour ce malheureux l'origine de fréquentes attaques d'épilepsie. Le père reconnut sa faute ; et lorsque plus tard, s'étant fait accompagner de sa femme et de tous ses parents, il eût été nu-pieds visiter et adorer la sainte hostie, il obtint la guérison de son fils.

Le clergé, la ville tout entière, voulant témoigner à Dieu sa religieuse gratitude, ont résolu de donner à la miraculeuse hostie un sanctuaire plus auguste ; et, du lieu trop peu digne où elle avait été conservée quelque temps, elle fut transférée provisoirement avec solennité dans une ancienne église. Ensuite la maison où était arrivé le premier miracle fut démolie ; et, grâce à la libéralité des pieux et nombreux fidèles qui visitaient cet endroit, on put y élever une chapelle dans laquelle une congrégation d'Ecclésiastiques célèbre tous les jours le service divin, en présence de la miraculeuse hostie.

L'an de J.-C. 1352, le 25 mai, *Amsterdam fut ravagé par un* affreux incendie, qui consuma la moitié de la ville, et détruisit la chapelle du Très-Saint Sacrement. La sollicitude des fidèles pour *l'hostie qu'on y conservait*, les fit se *presser en foule autour de l'édi*fice, afin d'en ouvrir les portes. Mais ce fut en vain : Dieu se réservant ainsi l'occasion de faire un nouveau prodige. Lorsque l'incendie fut éteint, on trouva *parmi* les ruines *de la chapelle* le vase qui renfermait l'hostie. Le feu ne l'avait point endommagée ; il n'avait pas même laissé la moindre trace sur le pavillon de lin dont le ciboire était couvert.

Cette conservation miraculeuse fut bientôt connue de toute la Hollande et des autres contrées. Partout la dévotion pour le vénérable sacrement reçut un nouvel accroissement. On ne tarda pas à ériger une chapelle beaucoup plus belle que la première ; et tant en ce sanctuaire qu'aux environs, et même au loin, le Tout-Puissant multiplia ses miracles en faveur de ceux qui imploraient avec humilité Jésus caché dans cette sainte hostie.

L'an 1443, un jeune homme de Brême fut pris par les Barbares, qui, après l'avoir chargé de coups et couvert de blessures, le jetèrent dans un sombre cachot. Privé de tout secours humain, il invoqua le Seigneur, et se rappela, pendant sa prière, la miraculeuse hostie d'Amsterdam. Alors, plein de confiance en la bonté et la toute puissance de Dieu, il fit vœu d'aller visiter la chapelle, où reposait cet objet vénérable, si le Seigneur le rendait à la liberté. Aussitôt ses chaînes tombent, les portes de sa prison s'ouvrent, et le jeune captif se trouve en quelques instants sur le chemin d'Amsterdam, où il arrive bientôt pour satisfaire à son vœu.

L'an 1479, l'Empereur Maximilien, archiduc d'Autriche et comte de Hollande, attaqué d'une maladie mortelle, s'engagea, s'il guérissait, à visiter la vénérable hostie d'Amsterdam. Rendu aussitôt à la santé, il s'acquitta de son vœu, et fit don à la chapelle d'ornements

magnifiques et d'un calice d'or. 29 ans plus tard, les habitants du comté de Gueldres, ayant pris et détruit la ville de Wésop, exercèrent les plus atroces cruautés sur l'un de leurs captifs, Martin Hollaërt ; lequel ayant recours à Dieu, n'eut pas plutôt invoqué le Saint-Sacrement d'Amsterdam, que, délivré subitement de ses fers, par un miracle, il put passer en plein jour, sans être remarqué, au milieu de ceux qui l'avaient arrêté, et qui s'étaient constitués ses gardiens.

Le Seigneur, dans son infinie bonté, a opéré beaucoup d'autres miracles par le moyen de cette hostie adorable. Il a voulu par là désigner le sanctuaire où elle repose, *comme un lieu de réconciliation* pour les pécheurs, de consolation pour les affligés, d'affranchissement pour les captifs, de secours pour les délaissés, de lumière pour les aveugles, de santé pour les malades ; enfin comme un lieu dépositaire d'un trésor qui renferme des ressources inépuisables pour toutes sortes de besoins.

Oraison. — « O Dieu qui, par l'adorable sacrement de votre « corps et de votre sang, avez favorisé la ville d'Amsterdam de mira- « cles innombrables, accordez-nous, nous vous en conjurons, d'avoir « en lui une foi si sincère, que nous ressentions continuellement le « fruit de votre rédemption. Ainsi soit-il. »

Voilà ce qui se trouve dans le Bréviaire Romain touchant les prodiges sans nombre, opérés par la vertu de l'hostie miraculeuse d'Amsterdam.

Que dirons-nous encore de l'Eucharistie ? Comme nous ne suffirions point à rapporter les prodiges particuliers qu'elle a opérés en une infinité de lieux et de circonstances, nous nous contenterons de dire, qu'elle a chassé les démons,[1] guéri les maladies et les infirmités dans mille occasions,[2] délivré les fidèles et les villes de dangers imminents,[3] châtié visiblement les profanateurs et les sacrilèges,[4] consolé et nourri miraculeusement les Justes,[5] contraint les hérétiques, et jusqu'aux animaux dépourvus de raison, à lui rendre publiquement hommage,[6] élevé en honneur ceux qui l'avaient honorée avec dévo-

1. Guillaume Lindanus, évêque de Ruremonde, *dans une réponse aux Calvinistes*, et Corneille Gemma, professeur de médecine à Louvain, *l.* 2. *c. de nat. divinæ characterismis,* rapportent un fait frappant sur ce sujet.

2. S. Cyrille d'Alexandrie, *l. IV. in Joan. c.* 10 : « *Non mortem solum, verùm etiàm morbos omnes depellit, ægrotos curat, collisos redintegrat, et ab omni nos erigit casu.* »

3. Voir *la vie de Sainte Claire* ; S. Greg., *hom.* 37 *in evang.* ; « elle a rompu les liens du corps comme ceux de l'âme. » S. Aug., *l.* 22. *de civil. c.* 8. — Deux délivrances miraculeuses sont citées par ces saints docteurs.

4. S. Cyprien cite l'exemple de deux femmes qui furent punies pour leur communion sacrilège ; S. Optat, *l.* II *et* IV, *contr. Donatistas* ; Th. Walden, *de Euch.*, *ch.* 63 ; Bellarmin. *de Euchar.*, *l.* III, *c.* 8 ; Bred. *l.* I. *c.* 70 ; Baron., *an.* 867, *n.* 8 *et* 854, *n.* 3, *et* 868, *n.* 4, rapportent le récit de plusieurs punitions infligées par Dieu aux profanateurs de la Sainte-Eucharistie. Voyez S. Paul, 1 *Cor. XI*, 30.

5. Onuphrius, *vie des Pères* ; S. Bonaventure, *in opusculis* ; Sainte Marguerite, Surius, 8 *janvier* ; S. Bonavent., *de S. Francisco, c.* 9.

6. S. Antonin, *histor.*, 3 *part.*, *tit.* 24, *c.* 5, § 2 ; Th. Bosius, *de Sign. eccl.*, *l. XIV*, c. 3, *tom.* 3 ; Chronic. Minorum ; S. Bonaventure, *vie de S. François* ; Guill. Pépin.

tion,[1] soulagé les âmes du Purgatoire;[2] et enfin, qu'elle a souvent paru accompagnée d'une multitude d'Anges resplendissants, et environnée de la gloire qui brillait autrefois au-dessus de l'Arche d'Alliance.[3] Nous ne parlons point ici des admirables effets qu'elle produit dans les âmes fidèles, quoiqu'ils soient aussi merveilleux.[4]

1. *Chron.*, *Suevia, Trésor de la doctrine chrétienne, p.* 257 *et* 258, *tom* 2.

2. S. Greg., 4 *dial.*, *c.* 55; S. Bernard, *dans la vie de S. Malachie*.

3. S. Chrysost., *l.* 6 *du Sacerdoce*; vie de S. Martin; Surius, 6 *juillet*; S. Grég., *hom.* 3 *in evang.*; « *Dùm Sacramenta offerret B. Martinus, globus igneus apparuit super caput ejus.* » (*Brev. rom., in festo Sancti Martini, XI novembre.*)

4. S. Bernard (*in Euchar.*), *dans le trésor de la doctr. chrét*, *p.* 288, *tom* 2.

SIXIEME COLONNE

Témoignages des Hérétiques et des Païens

I. — Ce que les Hérétiques et les Apostats révélèrent de nos Saints Mystères, témoigne en faveur de la présence réelle.

Dans tout l'Empire Romain, comme nous le verrons plus loin, une horrible calomnie s'était répandue contre les Chrétiens. « Dans leurs mystères, disait-on, ils font entr'eux le repas de Thyeste, ils mangent un enfant nouveau-né, couvert de farine, et un pain abreuvé de sang. »

Les premiers auteurs de cette atroce calomnie furent *Simon-le-Magicien*, d'abord, ensuite *Carpocrate*, *Basilide*, *Saturnin*, hérétiques qui avaient assisté à la célébration des Mystères Chrétiens et qui avaient eu ainsi connaissance de la doctrine de la présence réelle du corps et du sang de J.-C. dans la communion Eucharistique. Ces Apostats, pour se venger de la sentence de leur excommunication, ne manquèrent pas de divulguer cette doctrine ; ils savaient que les fidèles étaient obligés de la garder secrète, pour qu'elle ne fut point exposée aux railleries des Païens. Ils prirent occasion de cette loi du secret aussi bien que du dogme de la présence réelle, pour accuser les Chrétiens, comme s'ils eussent eu la coutume de se nourrir, dans leurs assemblées, de mets excécrables : *quasi execrandis dapibus vesci soleremus*, dit Eusèbe, *l.* IV, *c.* 7.

Au reste, quelque perverse qu'ait été leur intention, en calomniant de la sorte les premiers fidèles, leurs accusations mêmes demeurent pour nous des preuves excellentes et irréfutables de la croyance des temps apostoliques à la présence réelle du corps de J.-C. dans l'Eucharistie. Ces accusations ne montrent-elles pas en effet, très-évidemment que, dans les mystères des assemblées chrétiennes, il y avait une chair véritable à manger et un sang véritable à boire, bien que cette chair et ce sang fussent, comme disaient les Infidèles, cachés sous la farine et dans le pain.

Comme des paroles et des actions des premiers hérétiques il résulte un fort et glorieux témoignage en faveur du dogme catholique de l'Eucharistie, et de la vérité de cette divine institution, continuons de produire ce qu'ils ont dit et ce qu'ils ont fait à cet égard

II. — *Doctrine et pratique des hérétiques postérieurs.*

1° L'Evangile de l'hérésiarque Marcion (130) rapportait, comme les nôtres, le récit de l'institution du Sacrement du corps de N. S. J.-C., sous l'espèce du pain, comme on le voit dans Tertullien. [1]

« Dieu, dit ce Docteur à Marcion, a fait entendre par son prophète Jérémie, que les Juifs diraient un jour : *Venez, jetons du bois sur son pain*, c'est-à-dire sur son corps. C'est ce que, même aussi d'après votre propre Evangile, *In Evangelio quoque vestro*, Dieu a révélé en donnant à son corps le nom de pain. C'était afin que vous comprissiez que celui, dont le corps avait été d'avance désigné par le Prophète, sous la figure du pain, a effectivement présenté le pain comme la figure de son corps. Le Seigneur devait lui-même dans la suite interpréter ce mystère. »

S. Cyrille, Ruffinus, et généralement tous les Pères de l'Eglise, se sont accordés à reconnaître dans ce texte de Jérémie l'annonce de l'Eucharistie, et dans *ce Pain du Messie* le corps immolé que J.-C. devait nous donner un jour en aliment spirituel.

2° *Valentin* et ses sectaires (136-200), quoiqu'ennemis de l'Eglise catholique, reconnaissaient toutefois le dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle. Voyant qu'ils admettaient cette vérité, S. Irénée s'en servit avantageusement pour combattre les autres erreurs.

« Si cette régénération de la chair était impossible, leur « dit-il, il ne serait pas vrai que le vin fut changé au sang « de Notre Sauveur, dans l'Eucharistie, et que le pain qui « nous est donné fut son corps, » puisqu'en effet cette eucharistie ne nous a été donnée qu'afin que nos corps, ressuscités un jour par sa vertu, fussent immortels. [2]

Et ailleurs.

« Comment N. S., s'il n'eut été réellement le fils de Dieu, eût-il pu dire avec vérité que le pain qu'il tenait à la main fut véritablement son corps, et le vin qui était dans le calice, véritablement son sang ? » [3]

Remarquons-le bien : S. Irénée n'employait cette raison contre les Valentiniens que parce que, puisée dans un dogme qu'ils admettaient, elle avait ainsi de la valeur à leurs yeux.

3° L'hérétique *Marcus*, disciple de Valentin (an 140-160) achève de prouver que non-seulement toute la primitive Eglise, mais même tous les premiers hérétiques étaient

1. Tertullien, contre Marcion, l. III, c. 19.

2. Irén. l. v., c. 2.

3. Ibid. l. IV, c. 33.

— Les Juifs. *in vet. nizz.* p. 148-9. font mention du Sacrifice Eucharistique et de tous les articles du symbole chrétien, et des divers faits consignés dans les quatre Evangélistes, p. 203.

convaincus de la présence réelle du corps et du sang de J.-C. dans l'Eucharistie. Voulant se donner du crédit aux yeux du monde chrétien, et faire croire qu'il possédait la plénitude du sacerdoce, Marcus avait imaginé le secret de changer, aux yeux des spectateurs, le vin qui sert au sacrifice de la Messe, en sang. Nous rapporterons au chapitre suivant, 6 *col.*, comment, dans le cours de la célébration, la liqueur bouillonnait dans les vases, où l'on voyait du sang en place de l'eau et du vin. Si partout on n'eut pas cru qu'en vertu des paroles de la consécration, le vin devient réellement le sang de J.-C., le valentinien Marcus, pour prouver qu'il avait l'excellence du Sacerdoce, eût-il cherché ce moyen de changer ainsi le vin en sang? Si l'on avait cru que l'Eucharistie ne fut qu'un symbole, cet hérésiarque aurait-il eu l'idée de changer ces symboles en d'autres corps? Il se serait servi de son secret pour prouver qu'il avait le don des miracles, et non pas pour prouver qu'il avait l'excellence du Sacerdoce.

4° Plusieurs autres sectes fort anciennes, quoique retranchées de l'Eglise catholique, reconnaissaient néanmoins, comme elle, le dogme de la présence réelle, et faisaient unanimement profession de cette croyance. Telles étaient, outre les Marcosiens, différentes sectes de Gnostiques, et, plus tard, les Nestoriens, les Eutychiens, les Arméniens, les Syriens-Jacobites, les Grecs Schismatiques, comme le prouvent des monuments authentiques, des Confessions publiques, et des Liturgies qui existent encore. Les preuves de ceci abondent dans les ouvrages de Renaudot, d'Assémani, de Mabillon, de Muratori, etc.

Mais parmi les divers monuments de l'hérésie, il en est un qui mérite notre attention particulière, c'est l'Alcoran, *résumé de toute l'ancienne tradition hérétique*. Voici ce qu'il dit sur ce point, *Sura V. v. 121 et suiv.*:

« Les Apôtres dirent ; « O Jésus, fils de Marie, le Seigneur ne « pourra-t-il pas nous envoyer une table du ciel ?... Nous désirons « manger un aliment céleste, afin que nos cœurs aient la paix ; nous « souhaitons connaître que vous nous avez dit la vérité, et participer « à cette Table Divine.

« *Jésus, le fils de Marie, dit* : Seigneur notre Dieu, faites-nous « descendre du ciel une table qui soit pour nous tous un sujet de « fête, un monument perpétuel, et le signe surnaturel de votre « miséricorde... »

« Dieu dit : Je vous ferai descendre cette table ; mais quiconque « sera ensuite infidèle, je le châtierai plus rigoureusement que toute « autre créature. »

L. Marracci dit que Mahomet fait ici allusion à la table eucharistique, bien qu'il ne sut ce qu'il disait et quoiqu'il parlât d'après une connaissance confuse que lui avaient donnée les Chrétiens touchant ce mystère. Les paroles de cet imposteur ne conviennent cependant qu'à quelque

26

chose de grand, d'immatériel et de divin : elles désignent le sacrement de l'Eucharistie, d'une manière assez distincte. Quant aux docteurs mahométants, pour éviter la nécessité de reconnaître, d'après l'Alcoran, le plus profond mystère de la foi chrétienne, ils mêlent ensemble et confondent la dernière cène de J.-C., qu'il célébra avec les Apôtres; le miracle de la multiplication des pains dans le désert, et les paraboles du festin. Du reste, ces faits divers tendraient tous au même but, c'est-à-dire à la confirmation du dogme eucharistique. Selon ces docteurs, la table dont parle Mahomet *descendit réellement du ciel* (Athasan) ; elle en descendit un jour de Dimanche ; c'est pourquoi ce jour est solennel pour les Chrétiens (Kaab) ; elle est descendue, a dit Mahomet, servie de pain et de chair, *cum pane et carne* ; car ils avaient demandé à Jésus une nourriture indéfectible, *cibum qui non deficeret unquam*, (Ommar, fils de Jadas.) Les Anges apportèrent cette table (Ebn-Abbas). Elle était servie de toutes sortes de mets, outre le pain et la viande (Said, Sadan, Meisera) ; un seul mets avait toutes les saveurs (Attia) ; sur cette table étaient les fruits des arbres du paradis (Ommar et Cottada) ; Dieu donna sa bénédiction, et tous mangèrent (Vaheb). — Viennent ensuite leurs explications relatives à la multiplication des pains, aux paraboles évangéliques.

5° *Aveu d'un hérésiarque moderne*. — Luther disait à Calvin :

« Ces paroles trop claires, *ceci est mon corps*, me coupent la gorge. » (*Bossuet*).

Et ailleurs : [1]

« Je souhaiterais qu'on put me persuader qu'il n'y a dans l'Eucharistie rien autre chose que du pain et du vin ; on me rendrait un bien grand service. Je me suis déjà donné beaucoup de peine sur cette matière, voyant que par ce moyen je pourrais porter un coup funeste à la papauté. Mais je me trouve pris, il n'y a aucun moyen d'échapper ; le texte de l'Evangile est trop clair. »

Frappé de l'énergie des paroles de J.-C, Luther n'osa point rejeter le dogme de la présence réelle. Il soutint donc de toutes ses forces contre les autres hérétiques que ces paroles du Christ: *Ceci est mon corps*, emportent évidemment une présence véritable. Il nia seulement la transsubstantiation, c'est-à-dire qu'il prétendit que la substance du pain n'est pas changée en celle du corps de J.-C.; mais que le corps de J.-C. est dans le pain, sous le pain, avec le pain, *in*, *sub*. *cum*. tandis que l'Eglise catholique avec toute l'antiquité, enseigne que la substance du pain est passée en celle du corps de J.-C. [2]

1. In epist. ad Argentinenses, tom. 7 des œuvres de Luther.

2. Voir Bergier, au mot *Eucharistie*.

6° Il n'est pas sans intérêt d'entendre plusieurs autres hérétiques protestants nous dire, qu'à la vérité la doctrine de S. Irénée, de S. Augustin, des Pères, celle même du Concile de Nicée, leur est contraire. Cet aveu d'Hospinien, de Zwingle, de Grabe, ne les empêche pas de faire entendre dans leurs ouvrages, que le dogme de la présence réelle est une nouveauté introduite dans l'Eglise par Paschase Radbert (an 818). Mais le mensonge de l'hérésie est confondu par la tradition universelle et constante de l'Eglise.

III. — Les témoignages païens attestent la foi primitive de l'Eglise à la Présence réelle.

Dès que la Religion chrétienne commença à se répandre, les premiers hérétiques excommuniés publièrent, comme nous l'avons dit, que les Chrétiens mangeaient dans leurs assemblées, la chair d'un enfant immolé, un *pain abreuvé* de sang humain. Cette calomnie, mise en avant par les hérésiarques, fut accueillie et répétée par les Païens infidèles, pour rendre odieux le Christianisme et attirer sur lui la haine et les persécutions des Empereurs.

Du reste, cette calomnie était fondée sur quatre causes principales : 1° sur la doctrine de la présence réelle enseignée par J.-C. et les Apôtres et divulguée par les Apostats ; 2° sur la connaissance très imparfaite de ce dogme, qui avait transpiré parmi les Païens ; 3° sur la loi du secret, rigoureusement commandée et observée dans l'Eglise à l'égard de ce mystère ; 4° enfin sur les signes évidents de la présence de J.-C. dans l'Eucharistie, tels que ceux qui sont rapportés précédemment (dans la 5e colonne II) et qui sans doute, arrivèrent encore plus fréquemment dans les temps primitifs de la foi que dans les siècles postérieurs.

L'idolâtrie et l'hérésie s'emparèrent de ces données certaines, et bientôt la croyance qu'il y avait parmi les Chrétiens des sacrifices humains, fut accréditée dans tout le Paganisme. L'accusation de repas de chair humaine fut donc déférée à l'empereur Adrien. Ce prince quitta, dès lors, les sentiments favorables qu'il avait à l'égard des Chrétiens, et les persécuta violemment. Il se trouva une cause qui ralentit son zèle païen et qui le fit réfléchir sur son entreprise : ce fut le nombre considérable des Chrétiens. Voici le fait.

1° *Témoignage de Pline-le-Jeune* (an 125 de J.-C.)

Pline, nommé proconsul de Pont et de Bithinie, voyant que sa province était remplie de Chrétiens et qu'il avait à faire à trop de personnes, voulut examiner de près la chose,

1. Orig., *l.* VI, *n.* 27.

il fit une information juridique de la conduite que tenaient les Chrétiens dans leurs assemblées, et de ce qu'ils mangeaient en commun. Or voici sur ce point le résultat de l'enquête, tel que le gouverneur le présenta à l'Empereur : [1]

« Ils s'engagent, dit-il, par serment, non à quelque crime, mais à ne point commettre de vol, de brigandage, d'adultère ; à ne point « manquer à leurs promesses, à ne point nier un dépôt : après cela. « ils ont coutume de se séparer, et se rassemblent de nouveau pour « manger *des mets innocents et communs.* »

« Ils avaient cessé de le faire depuis mon édit par lequel, suivant « vos ordres, j'avais défendu toute sorte d'assemblée... Mais je n'ai « trouvé qu'une superstition ridicule et excessive. J'ai donc suspendu « l'information pour recourir à vos lumières ; l'affaire m'a paru digne « *de réflexion surtout par la multitude de ceux que menace le même* « danger. »

Des empereurs qui paraissent judicieux, persécutent les Chrétiens, parce que dans les assemblées de ceux-ci, dans leurs repas et leurs mystères sacrés, il est certainement question de manger une chair véritable et de boire un sang humain véritable. Voilà, par les Païens, la preuve de la croyance de cette époque au dogme de la présence réelle du corps et du sang de J.-C. dans le banquet eucharistique. D'un autre côté, Pline ne découvrit point que les Chrétiens mangeassent la chair d'un enfant immolé, ni qu'ils se souillassent d'aucun crime ; mais il constate qu'ils s'engageaient, au contraire, à éviter toute sorte de fautes, et, notamment, qu'ils participaient, dans leurs assemblées solennelles, *à des mets innocents et communs* (il désigne par ces mots le pain et le vin). Voilà donc la preuve de ce qui faisait la matière de la Sainte Eucharistie.

Les sages raisons du Proconsul modérèrent, pour un temps, la violence de la persécution, du moins dans les provinces de l'Asie. Bientôt après, il y eut une recrudescence de fureur et de calomnie.

Pour arrêter ce feu des persécutions et pour justifier enfin les Chrétiens des horribles accusations intentées contre eux par les Païens, vers l'an 160, S. Justin se crut dans la nécessité de rompre la loi du secret et de révéler aux Empereurs tout le mystère de l'Eucharistie, cause innocente de tant de suppositions atroces, occasion de tant de haine. C'est ce que nous voyons dans les n°s 65 et 66 de la 1re Apologie de ce Philosophe chrétien. Ce qui donna tant de force à ces accusations, c'est que l'opinion de la participation à une chair véritable, n'était pas une supposition sans réalité, mais une vérité dogmatique et pratique. Seulement, ce dogme était mal compris du monde, cet acte divin

1. Lettre de Pline à Adrien.

était dénaturé. Il demandait à être expliqué : il le fut par S. Justin.

2° *Les mêmes accusations renouvelées dans les Gaules*, (an 177 de J.-C.)

Pline avait innocenté les Chrétiens devant l'empereur Adrien ; S. Justin et plusieurs autres Apologistes les avaient pleinement justifiés devant les autres Empereurs romains. Mais l'allégation précédente n'était que le prétexte, non la cause, de la persécution. Le Père du mensonge la mettait en avant, pour exciter la fureur des païens, et arrêter la destruction de son règne. A l'instigation de cet Esprit de malice, les idolâtres des Gaules se servirent donc aussi de cette fausse raison pour persécuter les Chrétiens des églises de Vienne et de Lyon.

« Avec les Chrétiens on prit aussi quelques esclaves païens qui les servaient. Car le Gouverneur avait ordonné de les chercher tous. Ces esclaves païens, craignant les tourments qu'ils voyaient souffrir aux fidèles, et poussés par les soldats, accusèrent faussement les Chrétiens des repas de Thyeste et des mariages d'Œdipe, c'est-à-dire, d'incestes et de repas de chair humaine, et de tout ce qu'il ne nous est pas permis de dire, ni de penser, ni même de croire que jamais les hommes aient commis. Ces calomnies étant divulguées, tout le peuple fut saisi de fureur contre nous... »

Les Païens apprennent par des esclaves, que dans leurs Mystères Sacrés les Chrétiens se nourrissent réellement d'une chaire et d'un sang humains. Voilà le mystère de l'Eucharistie en partie découvert. On appliqua donc les Chrétiens à la torture pour leur faire avouer ces repas anthropophages ; mais Sainte Blandine répondit :

« Et comment mangerions-nous des enfants *et de la chair humaine*, nous à qui il n'est pas permis de goûter du sang des animaux ? »

En niant par ces paroles le crime imputé aux Chrétiens, elle garda le silence sur le mystère qu'elle ne devait pas révéler aux Païens. Les fidèles mettaient toujours le plus grand soin à cacher ce dogme sacré, qui pouvait attirer sur eux, non-seulement les dérisions des Infidèles, mais surtout leur haine et leurs persécutions ; aux yeux de leurs ennemis il justifiait l'accusation d'infanticide et d'anthropophagie. S'ils eussent pu dire qu'il ne s'agissait, dans le Mystère Eucharistique, que d'*une figure*, d'*un type*, d'*un symbole* du corps de J.-C., et non pas de la réalité de sa chair, il n'y aurait pas eu péril à le révéler, ni à le célébrer : les Païens n'eussent pas cru avoir un prétexte plausible de les faire mourir dans les plus atroces supplices ; car comment, par exemple, les Protestants et les Rationalistes, avec leurs termes de *signe*, de *figure*, etc., pourraient-ils être en danger au sujet de l'Eucharistie ? C'est donc parce que la manducation réelle de la chair de J.-C. semblait justifier la

cruauté des Païens, que la Loi du secret était si sévèrement gardée au sujet de l'Eucharistie ? [On peut consulter sur ce point Ruinart, *actes des Martyrs de Lyon* ; Faivre, *sur les œuvres de S. Cyrille* ; l'auteur de *la Perpétuité de la foi, tom. III, l. VII, c.* 2 ; Bergier, *au mot Eucharistie* ; Thomas Moore, *Voyages, c.* 14, *p.* 74 ; Perrone, *Théol., de Euchar., p.* 1, *c.* 1 ; Monseigneur Bouvier, *Tract. de Euchar.*, 8 *editio* 1853, *argum.* 4, *p.* 18.

CHAPITRE VII

INSTITUTION DU SACRIFICE DE LA LOI NOUVELLE. — SACERDOCE DU CHRIST

Rappelons-nous ce que nous avons dit tout d'abord : L'Eucharistie n'est pas seulement un *Sacrement*, qui contient un trésor infini de richesses spirituelles et de grâces célestes. Elle est de plus un *Sacrifice* de la Nouvelle Loi qui remplace tous ceux de l'Ancienne. C'est sous ce dernier rapport que nous allons présentement la considérer.

PREMIERE COLONNE

PROPHÉTIES.

I. — Le Messie sera prêtre et victime, et, comme tel, il s'offrira lui-même en sacrifice volontaire. — *David*. — Les Prophètes ont annoncé l'onction du Messie, en tant que Prêtre, et la durée éternelle de sa nouvelle sacrificature : ils ont désigné la matière de son futur sacrifice. Cette Sacrificature du Christ était expressément attendue avant et après la captivité de Babylone. On espérait trouver dans la Personne du Messie le Prêtre-Docteur, le Pontife fidèle et parfait, orné des grands dons du S. Esprit, des lumières prophétiques et du Pouvoir Miraculeux.

II. — Le Messie, Pontife et victime, s'immolera lui-même comme une hostie volontaire, propitiatoire. — *Isaïe*.

III. — La justification et le salut d'un grand nombre d'hommes seront le fruit de ce Sacrifice Volontaire.

IV. — Le pain et le vin seront la matière essentielle de la future oblation. Mais la nature de ce même sacrifice consistera dans l'offrande du corps et du sang du Messie.

V. — Un Autel nouveau sera érigé au Seigneur parmi les Gentils, sur tous les points du Globe, non plus seulement à Jérusalem, comme autrefois.

VI. — Les deux grands caractères qui distingueront le Sacrifice de la Nouvelle Loi, seront la sainteté et l'universalité.

VII. — Il est prophétiquement dépeint dans plusieurs figures de l'Ancien Testament, telles que l'immolation de l'Agneau Pascal, les Pains de proposition, le Sacrifice d'Isaac, etc.

DEUXIEME COLONNE

TRADITIONS ET INTERPRÉTATIONS DES ANCIENS DOCTEURS DE LA SYNAGOGUE, — DES PHILOSOPHES PAIENS.

I. — Les anciens Hébreux ont eu quelque idée du futur Sacrifice du Messie ; ils ont pensé que le pain et le vin seraient offerts selon le rit de Melchisédech. — (*RR. Hadarsan*, *Phinéès*, *Johaï*, etc.

II. — La doctrine de la Transsubstantiation du pain et du vin du nouveau Sacrifice, était déjà connue de l'ancienne Synagogue. — *RR. Cahana*, *Juda*, *Jonathas-ben-Uziel*. — Ils ont dit que le Messie serait lui-même le Sacrifice.

III. — Les autres Docteurs de la Synagogue, *Rabbenou Haccados*, dans le Livre *Mechar-Hassadoth*. le R. Siméon, le Rabbin Néhémie-ben-Haccanas, dans son ouvrage intitulé *Highereth hassadoth*, ont dit des choses admirables sur la sainteté, l'efficacité et la dignité de l'oblation de la Loi Nouvelle, de même que sur la pureté de vie que doivent avoir les prêtres appelés à toucher des choses si saintes.

IV. — Les traditions des peuples de l'Antiquité païenne sur le même sujet, paraissent fort curieuses. Les paroles de Confucius, et d'autres Lettrés de la Chine, celles d'Euripide, contemporain du Philosophe précédent, celles des *Védas*, et des Livres Sacrés de l'Orient ne sont que l'écho des Oracles Hébreux.

TROISIEME COLONNE

ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE.

Institution du Sacrifice de la Loi Nouvelle. — Jésus sacrificateur et victime.

I. — Jésus annonce qu'il offrira son corps en sacrifice.

II. — Il se dit descendu du ciel pour s'offrir lui-même en Sacrifice Volontaire, comme une victime agréable à Dieu son Père.

III. — Les Evangélistes nous rapportent comment il institua le Sacrifice de son corps et de son sang, sous les espèces du pain et du vin, et comment il fit aux Prêtres du Nouveau Testament un commandement formel de célébrer et d'offrir ce même Sacrifice jusqu'à la fin des Siècles. — Tout démontre que cette institution a été l'acte d'un Dieu.

IV. — S. Paul est un nouvel historien de ce fait divin, il tient son récit doctrinal de J.-C. même.

V. — Cet Apôtre nous enseigne, que Jésus, comme prêtre et comme victime, s'est lui-même offert en offrande volontaire; que ce sacrifice est renouvelé toutes les fois qu'on célèbre les SS. mystères. — Les *Actes* nous apprennent que les Apôtres célébraient le sacrifice Eucharistique dans les assemblées chrétiennes ; et l'*Apocalypse*, en faisant le tableau de la Liturgie des Apôtres, nous offre précisément tout l'appareil du Sacrifice de la Messe.

VI. — Après avoir, dans son épître aux Corinthiens, rapporté l'institution du Sacrifice Eucharistique, S. Paul, dans son épître aux Hébreux, célèbre la grandeur de la Sacrificature de Jésus, et la sublimité du Sacerdoce Nouveau. Il y enseigne clairement que l'Eucharistie est un sacrifice véritable et proprement dit.

QUATRIÈME COLONNE

TRADITION ET PRATIQUE CONSTANTE CONCERNANT L'EUCHARISTIE COMME SACRIFICE.

I. — Tous les Pères de l'Eglise, tant ceux qui furent contemporains des Apôtres, que ceux qui vécurent dans les siècles postérieurs, ont unanimement regardé le sacrifice de l'Eucharistie comme le Sacrifice de la Loi Nouvelle. — Nous avons les *Témoignages particuliers :* de S. Clément de Rome, successeur de S. Pierre ;

II. — De *S. Ignace* et de *S. Barnabé* ;

III. — De *S. Justin*, martyr ;

IV. — De *S. Irénée*, disciple des Hommes Apostoliques ;

V. — De S. Clément d'Alexandrie ; de *Tertullien ;*

VI. — De *S. Cyprien* et de *S. Augustin* ;

VII. — De S. Laurent, martyr ; d'Arnobe, de S. Silvestre, pape ;

VIII. — Le *Témoignage collectif* des trois cent dix-huit Pères du concile œcuménique de Nicée ;

IX. — Les *Témoignages* de S. Jérôme, de S. Epiphane, de S. Cyrille, de S. Grégoire, de S. Chrysostôme ;

X. — De S. Ambroise ;

XI. — De S. Augustin ;

XII. — De S. Optat, évêque de Milève.

A l'exception de la secte protestante, toutes les Eglises, dispersées dans le monde, ont célébré les Saints Mystères de l'Eucharistie, comme étant-un sacrifice véritable. Les autels et les autres monuments des âges et des peuples anciens, qui sont encore sous nos yeux, attestent ce fait.

CINQUIEME COLONNE

AUTRES MONUMENTS TRADITIONNELS. — TÉMOIGNAGES ET AVEUX DES HÉRÉTIQUES ANCIENS ET MODERNES. — EMBARRAS DES JUIFS.

I. — Divers monuments orthodoxes, tels que les Liturgies de cinq Apôtres, celles des anciens Pères Grecs et Latins ; certaines prières et certaines cérémonies, qui furent successivement ajoutées à la célébration du S. Sacrifice, rendent témoignage à la vérité du Sacrifice Eucharistique.

II. — Les *Constitutions Apostoliques* rappellent le commandement divin d'offrir l'Oblation du Nouveau Testament pour tous les hommes.

III. — S. Denis l'Aréopagite consacre tout le 3e chapitre de la *Hiérarchie ecclésiastique* à l'explicatinn des cérémonies usitées dans la célébration du S. Sacrifice.

IV. — Les *Actes du martyre* de S. André nous montrent cet Apôtre offrant tous les jours à l'autel l'Agneau Immaculé.

V. — *Ceux du martyre de S. Matthieu* disent que cet Apôtre fut immolé là, où il venait d'offrir le corps du Christ.

VI. — S. Etienne servait S. Jacques à l'autel du Sacrifice.

VII. — Dieu par des prodiges et par des révélations particulières a confirmé la croyance de ce dogme.

VIII. — Les Hérétiques ont reconnu cette vérité. — Ebion, Marc, lui rendirent hommage.

IX. — X. — Dieu a puni les profanateurs des autels chrétiens.

XI. — Plusieurs des plus célèbres Protestants se sont vus forcés de reconnaître la vérité du dogme catholique que nous établissons. — Nous avons les aveux de Mosheim, de Grabe, de Leibnitz, d'Esslinger, etc., etc.

XII. — L'extrême embarras des Juifs à la vue de la Sacrificature de Melchisédech substituée dans la personne de Jésus à la sacrificature de Lévi, ajoute un nouveau poids à la force du témoignage prophétique en faveur de J.-C.

SIXIÈME COLONNE

TÉMOIGNAGES DES PAIENS ENNEMIS OU MAL INFORMÉS. — TRADITIONS DES ANCIENS PEUPLES IDOLATRES.

I. — Nous avons de graves motifs pour affirmer que le témoignage des premiers Païens convertis a beaucoup plus de valeur et mérite plus notre confiance que le témoignage de la partie païenne qui les a calomniés et persécutés. — Les causes qui donnèrent lieu aux accusations des Païens infidèles contre les Chrétiens, démontrent toutes, que l'Eucharistie était dans les temps primitifs, considérée généralement comme un Sacrifice.

II. — Cécilius, avocat de Rome.

III. — Les Païens d'Antioche, les idolâtres des Gaules, de Vienne et de Lyon, ceux de l'Asie, et ceux de l'Afrique accusaient unanimement les Chrétiens d'immoler, dans la célébration de leurs mystères, un corps humain (le corps de J.-C.) et de le manger en commun, après l'avoir offert sur l'autel, et l'avoir couvert de farine ou caché dans le pain.

IV. — Tertullien, Athénagore, Tatien, S. Justin, Eusèbe, et les autres Pères, furent obligés de réfuter et de détruire l'imputation des Païens, qui abusaient d'un dogme catholique pour imaginer contre les Chrétiens toutes sortes d'atrocités.

V. — Les traditions des peuples orientaux, les Livres Sacrés des Indiens, des Perses; VI, Ceux de la Chine ; VII, ceux des anciens peuples Américains, VIII, etc., font mention du Sacrifice Eucharistique, du pain et du vin qui en sont la matière, des cérémonies qui s'y pratiquent, des effets salutaires de cette sainte oblation, etc.

CHAPITRE VI

SACERDOCE DU CHRIST

INSTITUTION

DU

SACRIFICE DE LA LOI NOUVELLE

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

I. — Le Messie sera prêtre et victime, et, comme tel, il s'offrira lui-même en sacrifice volontaire. — David (1050 av. J.-C.)[1]

Ps. XXXIX, 9. le Messie, annonçant sa future entrée dans le monde, s'exprime en ces termes par la bouche de David :

7. Seigneur, « vous n'avez point voulu des sacrifices ni des offrandes, mais vous m'avez préparé des oreilles. » [Les Septante et S. Paul :] « Mais vous m'avez formé un corps ; « *Corpus autem aptasti mihi*.[2]

8. « Vous n'avez point demandé les holocaustes pour le péché : « alors j'ai dit : voici que je viens » pour les remplacer : *ecce venio*.

9. « Il est écrit de moi dans le Livre des Ecritures, *in capite Libri*, dans la somme prophétique (*Ménoch.*), car toute la Loi et les Prophètes n'ont en vue que le Christ ; « il est écrit que je ferai votre « volonté : oui, mon Dieu, je l'ai voulu, et j'ai placé votre Loi au mi- « lieu de mon cœur. » La suite regarde la prédication évangélique et la passion du Messie.

1. Rappelons-nous la prophétie tirée du Psaume XXI, 29, et exposée au chapitre précédent, 1 *col.* III. Elle regarde, non-seulement le Banquet Divin de la vie éternelle auquel seront conviés les Riches et les Pauvres, mais encore et principalement le sacrifice d'actions de grâces (ou d'Eucharistie) offert par le Messie pour remercier Dieu de sa Résurrection. Tous les peuples du monde se convertiront à Dieu après la mort du Messie sur la croix, et participeront au fruit de ce Sacrifice Eucharistique.

2. Au fond, la version *Vulgate* et celle des *Septante* reviennent au même. Dans ce psaume il s'agit de substituer aux sacrifices légaux, répudiés de Dieu, une autre oblation plus excellente. Les deux versions font également entendre, que le Messie viendra les remplacer par le sacrifice volontaire de lui-même.

Ce psaume prophétique est expliqué du Christ par S. Paul, *Heb. X,* 15, par S. Athanase, S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme, Euthymius (dans Calmet), par Génébrard, et par la foule des Interprètes modernes.

Il marque que le Messie, descendu sur la terre pour accomplir la volonté de son Père, lui offrira son propre corps immolé, en remplacement de tous les autres holocaustes de la Loi et de tous ces anciens sacrifices d'animaux, impuissants par eux-mêmes pour l'expiation des péchés des hommes. Cette idée sera bientôt confirmée et clairement développée par le prophète Isaïe. Le sacerdoce du Messie a, comme on le voit, une dignité, une excellence, une valeur, que nul autre sacerdoce n'a possédées jusqu'ici, ni ne possédera jamais[1]. C'est pourquoi, le Prophète aimait à le célébrer dans ses chants prophétiques, comme on le remarque dans les deux oracles suivants :

1° *De l'onction du Messie, en tant que prêtre.*

Ps. XLIV, 9. « O Dieu, *disait le Prophète au Messie*, votre Dieu « a répandu sur vous l'onction de la joie, d'une manière plus excel- « lente qu'à ceux qui y ont part avec vous ! » En effet, l'onction du Messie doit surpasser celle des autres Pontifes, comme son Sacerdoce doit surpasser le leur. (S. Paul, *hebr. I. 8, 9 ;* et les autres interprètes).

2° *De la durée de la Sacrificature du Messie. — De la matière de son futur Sacrifice.*

Ps. CIX. 4. « Le Seigneur en a fait le serment, et il ne s'en

1. Sacrificium et oblationem noluisti ; aures autem perfecisti mihi. (Selon S. Paul : Corpus autem aptasti mihi). Holocaustum et pro peccato non postulasti ; tunc dixi : ecce venio. In capite libri scriptum est de me ut facerem voluntatem tuam : Deus meus, volui, et Legem tuam in medio cordis mei. Ps. XXXIX. 7-9.

Certainement le Messie parle en cet endroit. David n'avait pas la prétention de penser qu'il pouvait tenir lieu de tous les sacrifices commandés par la Loi. Il ne se croyait pas une victime innocente par lui-même, et capable de réconcilier à Dieu les autres hommes. Il n'était ni prédit, ni promis *dès le commencement des Ecritures*, comme l'était le fils de Dieu, le Verbe, principe de toutes choses. Il faudrait une étrange torture aux expressions du Roi-Prophète, pour les réduire à un sens qui put lui convenir.

C'est donc à la venue du Messie que toutes les espèces de sacrifices commandés par la Loi de Moïse, doivent cesser. Ils n'ont jamais été dignes de Dieu, ils n'ont jamais été capables de lui plaire, et ils n'ont été soufferts que comme des images et des figures d'une Hostie unique, promise dès le commencement, qui doit les abolir quand elle sera présente. L'opposition entre ces deux choses est évidente : vous n'avez pas voulu de sacrifices, ***me voici*** : Les holocaustes ne vous plaisent pas, ***je viens en personne***. Il abolit l'un, et substitue l'autre. ***Aufert primum, ut sequens statuat***. (Hebr. X. 9). Voyez Duguet, *t.* 1, *p.* 202-203, 424-425.

Le sang du Messie sera donc répandu au lieu de celui des animaux que Dieu n'accepte pas. C'est pour cela qu'il vient au monde, et que Dieu lui a formé un corps, afin qu'il puisse l'offrir en holocauste. Il n'y a pas un mot dans toute cette prophétie, qui ne porte l'idée d'une immolation réelle, et par conséquent d'une mort sanglante, et en ôtant cette idée, tout devient inintelligible.

« repentira pas : Vous êtes Prêtre pour toujours selon l'ordre de Mel-
« chisédech : *tu es Sacerdos in æternùm ordinem Melchisedech.* »

D'après cet oracle, lors de l'avènement du Christ, la Sacrificature de Melchisédech sera rétablie pour toujours. La restauration de cette dernière sera donc l'un des offices du Messie, en même temps que l'un des indices de sa venue. C'est un point qu'il ne faut pas oublier. S. Cyprien fait ici une observation importante : selon ce Père, comme la matière du sacrifice de Melchisédech était le pain et le vin, celle du sacrifice du Messie sera également le pain et le vin. C'est, du reste, une idée généralement admise, ayant, en outre, ses raisons tant dans l'oracle de David, que dans la figure prophétique de Melchisédec. (*Voyez fig. Proph., t. I. p.* 109). — Examinons maintenant avec quelle espérance les âges postérieurs envisageaient ce nouveau Sacerdoce.

3° *Attente du Prêtre-Docteur, du Pontife fidèle et parfait.* — **Esdras.** (*an* 535 *av. J.-C.*) — *Néhémie.* — (*an* 450 *av. J.-C.*)

Au temps du grand-Prêtre Jésu, fils de Josédec, après le retour de la captivité de Babylone, « des prêtres n'ayant pas retrouvé les titres de leur généalogie, » furent rejetés du sacerdoce, « et Athersatha (c'est-à-dire Zorobabel) leur dit de ne point manger des viandes sacrées, » réservées aux seuls prêtres, « jusqu'à ce que s'élevât le Pontife Docte et Parfait, *donec surgeret Sacerdos doctus et perfectus.* (1. Esdr. II. 63.) Selon Zorobabel et Esdras, ce prêtre qu'on attend devra connaître toutes choses en vertu de sa science surhumaine ; il pourra, par conséquent, lors de sa venue, restituer à chaque prêtre éliminé le rang qu'il doit occuper dans l'ordre sacerdotal.

Néhémie, VII, 65, a pareillement rapporté les paroles de Zorobabel. Voici ces expressions, tirées de l'hébreu : « *Donec staret Sacerdos cum Urim et Tummim* : jusqu'à ce que « vint le Prêtre avec les Urim et les Thummim, » c'est-à-dire avec les dons de *prophétie* et les dons de *miracle*. Ces mots hébreux *Urim* et *Thummim* répondent aux mots latins *illuminationes* et *perfectiones*, et signifient *lumières prophétiques* et *œuvres miraculeuses*. Ils étaient inscrits sur le Rational du Grand-Prêtre, au milieu de douze pierres précieuses. C'est par leur moyen qu'étaient rendues les Réponses Divines, lorsque le Grand-Prêtre consultait Dieu dans le Saint des Saint Or, d'après les Rabbins, les *Urim* et les *Thummim* ne reparurent point sous le second Temple, et c'est pour cette raison que les Oracles divins ont cessé sous le second Temple.[1] (Dans Vatable). Il est donc né-

1. Les oracles divins ne reparurent plus sous le second Temple .. Joseph-ben Gorion, au IIIe Livre de ses *Antiquités*, c. 5, dit que les Re-

cessaire que ce passage soit entendu du Messie, qui seul fera reparaître en sa personne les *Lumières prophétiques* et les *œuvres miraculeuses*. Tel est le sentiment du R. Maimonides, *in. c.* 12 *Deuter.*, *apud. Genebr.*, de Vatable, de Calmet, de Cornélius-à-Lapide, et de plusieurs autres Interprètes.

4° Même point. — La Sacrificature du Messie expressément attendue par le Peuple et par les Chefs de la Synagogue.

L'an 141 av. J.-C., comme il est marqué au Livre des Maccabées, c. XIV, 41, « les Juifs et les Prêtres notifièrent » au roi Démétrius, qu'ils « consentaient à ce que Simon, (l'ami de Démétrius), fut leur Chef et leur Grand-Prêtre pour toujours, jusqu'à ce que s'élevât parmi eux le Prophète fidèle. »

Judæi, et Sacerdotes eorum consenserunt eum esse Ducem suum et Summum Sacerdotem in æternum, donec surgat Propheta fidelis. Remarquons cette clause : *donec surgat Propheta fidelis.* Elle marque que la principauté et la Souveraine sacrificature ne sont remises à Simon, que précairement, pour un temps limité, c'est-à-dire jusqu'à ce que vienne le Christ, Roi et Prêtre. Il faut observer, de plus, que les descendants de Simon ne furent rois et Grands-Prêtres, que jusqu'à Hérode, sous le règne duquel naquit Jésus.

Nous voyons comment était attendu le nouveau sacerdoce et, conséquemment, le nouveau Sacrifice. Revenons aux preuves de celui-ci.

II. — Du sacrifice sanglant du Messie. — Le Messie sera le Pontife et la Victime. — Isaïe (789 av. J.-C.)

Isaïe, LIII. 7, prophétisant sur la mort du Christ, dit :

« Il a été offert (sacrifié), parce que lui-même l'a voulu : *oblatus* « *est, quia ipse voluit* ; il sera mené à la mort comme une brebis. « sans ouvrir la bouche, » comme une victime volontaire.[2]

Pour quelle fin sera-t-il ainsi immolé ? Pour l'expiation de nos

ponses divines rendues par les *Urim* et les *Tummim* cessèrent depuis la captivité de Babylone. A l'appui de cette assertion il rapporte le témoignage du Grand-Prêtre Jaddus, au temps d'Alexandre-le-Grand : « Comme « ce Prince, dit-il, désirait faire consulter Dieu sur l'issue de la guerre « contre les Perses, il reçut la réponse suivante du Grand-Prêtre Jaddus : « *A compter du jour où la Maison d'Israël fut transportée à Babylone,* « *les Urim et les Thummim lui furent enlevés A die quo Domus de-* « *portata est in Babylonem, absconditi sunt ab eâ Urim et Thum-* « *mim.* »

Les Interprètes Tirinus, Delrio, Serarius, sont de ce sentiment ; ils pensent que l'oracle aura été enlevé aux Juifs, en même temps que l'*Arche* et le *Propitiatoire*.

2. Oblatus est ad mactationem in altari Crucis. (Menoch.)

péchés. Il sera notre Hostie propitiatoire, non forcément, mais spontanément.

Car « il a lui-même pris sur soi nos langueurs ; lui-même s'est « chargé de nos infirmités, et du châtiment que nous avons mérité. »

« Il a été percé de plaies pour nos iniquités ; il a été brisé pour « nos crimes. »

Dieu veut qu'il soit offert, immolé, en sacrifice véritablement satisfactoire.

C'est pourquoi le « Seigneur a voulu le briser dans la « souffrance... Le Seigneur a placé sur lui les iniquités de « nous tous. » Le Messie obéit donc à la volonté de son Père, tout en s'immolant volontairement. Quel merveilleux accord avec l'oracle de David, cité plus haut !

III. — Fruits de l'obéissance et du Sacrifice Volontaire du Messie.

Ibid., v. 10. — « S'il livre son âme (sa vie) pour le pé« ché, » [Le R. Isaac, fils d'Abraham, traduit ainsi :] « s'il offre sa vie en sacrifice pour le péché, il verra une « longue postérité, » dit le Seigneur.

11. « Il sera rassasié du fruit de ses souffrances ; il justifiera par « sa doctrine un grand nombre d'hommes, et il prendra sur lui, « (il enlèvera) leurs iniquités. 12. Je lui donnerai pour partage une « grande multitude de personnes, etc., parce qu'il aura livré son âme « (sa vie) à la mort, qu'il aura porté les péchés de plusieurs, et qu'il « a prié pour les transgresseurs. »

Dans cette prophétie qui regarde certainement le Messie, on reconnaît qu'il s'agit de l'immolation du corps même du Sauveur. Telle sera la nature du Sacrifice futur. — Comment alors, direz-vous, s'accompliront les promesses du Christ ? Il a promis de nourrir les siens du fruit de son sacrifice, il a parlé de mets délicieux, d'une chair, d'un pain et d'un vin excellents ; il y a loin d'un sacrifice de ce genre à celui dont il est question dans Isaïe. — Pour répondre à cette difficulté, nous dirons que, quoique les Prophètes n'aient pas expliqué tout ce grand mystère, (qui ne doit l'être qu'au temps du Christ), on peut néanmoins, par la comparaison de leurs oracles, obtenir sur ce point des conclusions suffisantes. Faisons le rapprochement des prophéties.

IV. — Quelles seront la matière et la nature du Sacrifice du Messie.

D'une part, les Prophètes nous annoncent, que *le Don du Seigneur*, que *la Grâce par excellence* du Roi Messie, consistera dans la participation à *un pain et à un vin excellents*, provenant du Sacrifice de la Loi Nouvelle. Ainsi Zacharie, IX, 17, Osée, III, 7, David, *ps.* CIX, 4,[1] Salomon, *Proverb.*,

1. *Vous êtes Prêtre selon l'ordre de Melchisédech*. D'où l'on doit conclure, que le Messie devra être ***Prêtre***, offrir ***un sacrifice***, dont la matière sera ***le pain et le vin***. Le même oracle fait entendre que ce sacrifice sera ***perpétuel*** comme la nouvelle sacrificature, ***in æternum***.

IX, 4, Isaïe, XXV, 6, et LV, 1, 2, 3, 4, l'enseignement qui résulte de plusieurs *Figures Prophétiques*, nous indiquent formellement, qu'un pain et un vin excellents, mystérieux, seront donnés aux Elus dans les Sacrifices du Messie. Voilà d'abord un principe bien déterminé et certain.

D'autre part, les Oracles Sacrés, décrivant les caractères du Sacrifice Messianique et les circonstances de son institution, parlent d'une chair délicieuse, d'un grand prix, qui aura été immolée, *Is. XXV*. 6 ; *du sang de la Nouvelle Alliance*, d'un *sang précieux*. cause de la rédemption universelle, *Zach. IX*, 11, (Ménoch.), et cela doit avoir lieu à l'époque même, où tous les anciens sacrifices d'animaux devront cesser et être définitivement abolis. Le Messie fait, de plus, connaître, par la bouche des Prophètes, qu'il instituera son sacrifice à l'occasion de sa Passion et de sa Mort, *ps. XXI*, 29 ; que son corps sera immolé, et tout lui-même offert en sacrifice comme une hostie volontaire, infiniment précieuse et efficace, *Is. LIII*, *déjà cité, et ps. XXXIX*. 9, en remplacement de tous les holocauses anciens, dont il ne sera plus parlé, *Mal. I* 10 ; qu'il sera lui-même prêtre et victime. Il nous a fait entendre, d'ailleurs, (*chapitre précédent*), qu'il serait l'aliment des âmes fidèles, *qui edunt me. . qui bibunt me* ; que la manducation ou communion de Lui-même serait une source de vie et d'immortalité, de grâces et d'avantages les plus désirables ; enfin, que cette nourriture proviendrait des hosties de son Sacrifice, *Proverb IX*. Voilà un second principe aussi certain que le premier.

Nous sommes donc parfaitement fondés à tirer les deux conclusions suivantes, relativement au sacrifice de la Loi Nouvelle :

1° Le pain et le vin seront la matière essentielle de cette future oblation ;

2° La nature de ce même sacrifice consistera dans l'offrande du corps et du sang du Messie, faite à Dieu le Père sous les espèces du pain et du vin.

Bien que les oracles précédents soient clairs et formels, nous avons néanmoins tout lieu de penser, que les explications verbales des Prophètes et de leurs Disciples donnaient alors même à la Synagogue des connaissances beaucoup plus explicites sur ces Saints Mystères. Les témoignages traditionnels des anciens Docteurs Hébreux en seront la preuve.

V. — Un Autel nouveau sera érigé au Seigneur parmi les Gentils.

S'il y a un nouveau Sacrifice, il faudra un nouvel autel ; si ce sacrifice doit être offert dans toute l'étendue du Royaume du Messie, c'est-à-dire chez tous les peuples, il

faudra que des autels soient consacrés au vrai Dieu dans toute la Gentilité, au sein des pays autrefois idolâtres, maintenant convertis par le Messie. Il faudra que la prescription de Moïse qui défendait l'érection d'aucun autel, excepté au Temple de Jérusalem, soit abolie. C'est précisément ce qu'annonce le même Isaïe, en même temps qu'il prédit l'institution de l'Oblation Nouvelle :

Is., XIX, 19. « En ce temps-là, *de la Loi Evangélique*, il y « aura, *dit-il*, un Autel du Seigneur au milieu de l'Egypte, et un mo« nument au Seigneur aux extrémités de ce pays ; » c'est-à-dire sur tous les points de l'Egypte, du centre à la circonférence de ce vaste royaume, il y aura des temples, des autels, des sacrifices, des monuments de piété et autres signes du culte du vrai Dieu. (Ménoch.)

20. « Ce sera dans l'Egypte un signe et un témoignage de la « puissance du Seigneur des armées ; » c'est-à-dire ce sont les signes et les témoignages de la conversion de ce pays au Messie. (Le même) Car « le Seigneur leur enverra le Sauveur pour les délivrer. »

21. « Alors le Seigneur sera connu de l'Egypte, et les Egyptiens « connaîtront le Seigneur en ce temps-là ; ils l'honoreront avec des « hosties (*l'Hébr.*:) avec le sacrifice et des offrandes ; » tout le contexte de ce chapitre regarde pareillement le Messie.

In die illâ erit Altare Domini in medio terræ Ægypti, et titulus Domini juxtâ terminum ejus. Erit in signum et in testimonium Domino exercituum in terrâ Ægypti... Mittet eis Salvatorem.. Cognoscent Ægyptii Dominum in die illâ, et colent eum in hostiis, (*l'Hébr.*:) in Zebac, Sacrificio, in quo quid mactatum offertur et in muneribus.

Cette prophétie, comme l'enseignent les Pères et les Hébreux contemporains de S. Jérôme, regarde certainement le Messie. Elle ne s'est jamais historiquement accomplie qu'au temps où le Christianisme a été florissant en Egypte comme dans le reste de l'Univers. Alors seulement les Egyptiens ont comme le vrai Dieu, lui ont offert le Sacrifice prédit sur tous les points de ce pays. Le fait d'Onias ne doit pas être pris ici en considération ; il fut circonscrit à un lieu très-borné, à un temps fort court, à un petit nombre de Juifs ; il n'a pas été étendu à l'universalité ou du moins à la grande majorité des Egyptiens, selon la teneur de l'oracle. La suite montrera que Jésus seul a littéralement accompli cette prophétie, de même que la suivante, où il est formellement prédit que le Nouveau *Sacrifice* sera offert, non-seulement sur toute la surface du territoire Egyptien, ce grand centre du paganisme, mais sur tous les points du globe, dans toute la Gentilité.

VI. — Universalité et sainteté du Sacrifice de la Nouvelle Loi. — Malachie (442 av. J.-C.)

Malach. I., 10, 11. — « Mon affection n'est point en vous, dit le « Seigneur des Armées, aux Juifs, et je ne recevrai point d'oblation « de votre main ; car, *sous le futur Règne du Christ*, depuis le lever « du soleil jusqu'au couchant, mon nom sera grand parmi les na-

« tions ; de sorte que l'on sacrifiera en tout lieu, et que l'on offrira en
« tout lieu à mon nom une Oblation toute pure, parce que mon nom
« sera grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées : *et in*
« *omni loco sacrificatur, et offertur nomini meo oblatio munda,*
« *quia magnum est nomen meum in « Gentibus.* »

Cet oracle annonce qu'en remplacement des anciens sacrifices, on offrira par tout l'Univers un Nouveau Sacrifice pur et sans tache ; ce sera le sacrifice du Messie, on ne peut en douter ; puisque c'est par le Messie que les nations seront converties au vrai Dieu, l'ancienne sacrificature abrogée, et la Nouvelle instituée. Cette nouvelle et *très-sainte* Oblation sera donc celle du corps et du sang du Messie, offerte à Dieu selon le rit de Melchisédech, sous les espèces du pain et du vin, comme le marquent les prophéties précédentes. Tel est le sens que donnent à cet oracle, S. Irénée, *l. IV. c.* 32, 33 *et* 34 ; S. Justin, *dialog. avec Triphon :* S. Cyprien, *adv. Judæos, l. 1, c.* 16 ; S. Chrysostôme, *in ps.* 95 ; S. Augustin, *de Civit., l. XVIII, c.* 35, et, en général, tous les Docteurs et Interprètes orthodoxes. (Tirinus, etc.)

— Un peu après, le même Malachie annonce que, à l'époque du Messie, le Seigneur purifiera les Prêtres et les Lévites ; qu'ils lui offriront alors un sacrifice aussi agréable à ses yeux, que le furent les sacrifices des Anciens Patriarches, Melchisédech, Noë, Abel.

Mal. III, 3, 4. — « Le *Dominateur*, l'Ange du *Nouveau* Testa-
« ment, sera, *dit-il*, comme un homme qui fait fondre et qui épure
« l'argent : il purifiera les Enfants de Lévi ; et il les rendra purs
« comme l'or et l'argent qui ont passé par le feu : et ils offriront des
« Sacrifices au Seigneur dans la justice.

« Et le Sacrifice de Juda et de Jérusalem sera agréable au Seigneur,
« comme l'ont été ceux des siècles passés, ceux des premiers temps. »

Les Interprètes entendent généralement ces paroles du futur Sacrifice du Christ, (S. Cyrille, Théodoret, Rupert, de Lyre, Sanchez, Calmet, etc.) S'il est marqué que Dieu doit purifier avec tant de soin les Prêtres de la Nouvelle Loi, c'est qu'alors ils auront à offrir sur les autels du Seigneur l'Hostie par excellence, l'Hostie véritablement *pure*, infiniment plus sainte que toutes les victimes anciennes, *Oblatio munda*. Il sera donc nécessaire que les prêtres, destinés à célébrer de si excellents mystères, soient *en état de justice* et de grâce. C'est ce qu'a prédit le Prophète par ces mots : *et erunt Domino offerentes sacrificia in justitiâ.*[1]

1. Nos adversaires (les Protestants), dit Bergier, objectant que dans Malachie il est seulement question de sacrifices improprement dits, des prières, des louanges, des mortifications, des bonnes œuvres offertes à Dieu par tous les fidèles. Mais 1° nous ne concevons pas comment les Protestants peuvent appeler *offrandes pures* des bonnes œuvres qu'ils soutiennent être des péchés, plutôt que des actions méritoires ; 2° Ces sacrifices improprement

VII. — Figures Prophétiques.

Nous ne ferons que les indiquer ici. Plus loin, nous les traiterons spécialement, chacune en son lieu.

1° Le Sacrifice d'Isaac, qui consentait à être immolé à Dieu par la main de son père, représentait le Sacrifice du Messie, s'offrant à Dieu comme victime pour son peuple.

2° Le Sacrifice de pain et de vin qu'offrait Melchisédech, pontife et roi, figurait celui que le Christ doit instituer.

dits étaient déjà commandés, et avaient lieu sous l'Ancienne Loi ; il n'y aurait donc rien de nouveau sous l'Evangile ; 3° Le Prophète ajoute que Dieu purifiera les Enfants de Lévi, et que, alors, ils offriront au Seigneur des sacrifices dans la justice ; il n'est donc pas ici question des sacrifices des simples fidèles, mais de ceux des prêtres, qui sont les Lévites de la Loi Nouvelle.

2. Malachie n'est pas le seul prophète qui annonce ce nouveau Sacerdoce. Isaïe l'a prédit pareillement. Ce dernier a marqué que les prêtres qui offriraient le nouveau sacrifice, ne seraient plus pris, comme autrefois, dans la seule famille d'Aaron, mais qu'ils seraient choisis dans les familles de la Gentilité convertie. ***Et assumam ex eis (Gentibus) in sacerdotes et Levitas, dicit Dominus. Is., c. 66. et c. 61. v. 5 et 6.***

Remarquons encore, avec Duguet, t. 1. p. 275-276, que le Sacrifice universel prédit par Malachie, sera un sacrifice visible, et qu'il doit être le témoignage extérieur, public; que Dieu sera véritablement grand parmi les Gentils, puisqu'ils lui offriront dans tous les lieux une victime pure et l'adoration suprême.

Il est clair, ***d'abord***, que dans cette prophétie Dieu oppose le Sacrifice nouveau aux sacrifices anciens, comme étant incompatible avec eux ; qu'il rejette ces derniers et qu'il défend de les lui offrir.

Le Sacrifice nouveau n'est donc pas un simple sacrifice intérieur et spirituel ; car un tel sacrifice n'est pas opposé aux sacrifices de la Loi ; il en est au contraire l'âme et l'esprit. Et les Justes de l'Ancien Testament unissaient toujours ces deux espèces de sacrifices : les dispositions intérieures, et l'oblation extérieure de la victime.

2° Dieu oppose le Sacrifice nouveau à ceux qui étaient commandés par la Loi, en ce qu'il doit être offert partout, au lieu que les autres ne pouvaient être offerts que sur un seul autel et dans un seul Temple à Jérusalem. — Il est donc évident qu'il parle d'un sacrifice proprement dit ; autrement il n'y aurait aucune merveille que l'on offrit à Dieu des prières dans tous les lieux : et la liberté de l'invoquer dans toutes les Nations n'empêcherait pas que les victimes extérieures ne fussent toujours réservées à un seul Autel et à un seul Temple.

3° Dieu veut donner une marque à laquelle on reconnaîtra qu'il sera adoré de tous les peuples, comme on reconnaissait auparavant qu'il était adoré du Peuple Hébreu, et il donne le Sacrifice Universel pour cette marque, comme les sacrifices offerts par les Juifs à Jérusalem, étaient la marque du culte suprême qu'ils lui rendaient. Car la suprême adoration ne se marque que par le sacrifice et elle ne devient publique que par un sacrifice réel et public.

4° Comme la Loi de Moïse, ***Levitic. XVII.*** 8-9, ***et Deuter., XII,*** 5-14, défend expressément aux Juifs de sacrifier en aucun lieu du monde, excepté dans le Temple de Jérusalem, il sera facile de reconnaître le Sacrifice prédit par Malachie, dans le Sacrifice unique et universel, extérieur et visible, que les Nations, après la venue du Messie, offriront partout au Dieu d'Israël. Il sera impossible de méconnaître ce Sacrifice Messianique, puisque les Juifs, dispersés pendant un grand nombre de siècles n'offriront plus de victimes, ni à Jérusalem, ni en aucun lieu du monde.

3° La Manne du Désert était placée dans le Tabernacle, en présence du Seigneur, comme un don agréable, comme une oblation perpétuelle, que les Hébreux offraient à Dieu en signe de reconnaissance et d'*action de grâces*. Elle figurait en cela le *véritable pain du ciel*, que le Christ doit offrir en sacrifice à Dieu son Père.

4° Les *Pains* de proposition, et les Libations ou Effusions de *vin*, étaient également une offrande continuelle, figurative de celle du Messie.

5° L'immolation de l'Agneau Pascal avec toutes ses cérémonies et ses rits, était aussi une figure parfaite du Sacrifice futur du Messie Libérateur.

Nous aurons, plus tard, occasion de montrer comment l'idée de *Sacrifice*, de même que l'idée de *Sacrement*, étaient essentiellement attachées à ces divines institutions de l'Ancien Testament, prophétiques-figuratives de celles du Nouveau.

DEUXIEME COLONNE

Traditions et Interprétations des Anciens Docteurs de la Synagogue, — des Philosophes Païens.

Les anciens Hébreux, suivant les traditions que nous allons rapporter, avaient quelques connaissances assez distinctes touchant le Sacrifice unique de la loi Nouvelle et la Transsubtantiation miraculeuse du pain et du vin de ce Sacrifice au corps et au sang du Christ. Ces notions leur venaient de l'enseignement prophétique, oral et écrit ; nous en retrouvons des vestiges dans les commentaires qu'ils nous ont laissés sur les Saintes Ecritures. En expliquant certains textes sacrés, qui, par quelque apparence d'analogie, leur rappelaient les idées traditionnelles relatives au futur Sacrifice du Messie, ils s'emparaient souvent de quelques-uns de ces textes pour y rattacher les traditions dont nous parlons.

I. — Futur Sacrifice du pain et du vin, selon le rit de Melchisédech.

Le Rabbin Moïse Hadarsan, dans son commentaire sur le XIVe chap. de la Genèse, après avoir exposé le récit où il est dit que Melchisédech *offrait un sacrifice de pain et de vin*, et après avoir enseigné que les actes du Sacerdoce et les cérémonies de ce Sacrifice Mystérieux avaient été révélés à ce Prêtre-Roi par la Sagesse Increéée, par le Messie lui-même, rappelle aussitôt ces paroles du Psaume CIX, 4 : *vous êtes Prêtre selon l'Ordre de Melchisédech*, et pose cette question :

« Quel est celui-ci ? »

Il répond :

« C'est le Juste, le Sauveur, le Roi-Messie, dont il est parlé, *Za-*
« *charie, IX.*

Ces mots :

« *Il a offert le pain et le vin*, désignent ce qui est marqué, Ps.
« LXXI, *et il y aura un gâteau de froment sur la terre.* »

D'après ce même Rabbin, ce Sacrifice de gâteau de froment doit un jour faire cesser tous les autres Sacrifices ; ceux-ci ne sont prescrits que pour un temps.

Là même, le R. Phinéès, fils de Jaïr, dit :

« Au temps du Messie, tous les Sacrifices cesseront, mais le Sacri-
« fice du pain et du vin ne cessera jamais, selon qu'il est dit, *Gen.*
« *XIV.* »

« *Et Melchisedech, roi de Salem, offrit du pain et du vin.*
« Melchisedech, c'est le Roi-Messie. Il est appelé *Melchi*,
« c'est-à-dire *Roi*, en tant qu'il est le Roi du monde en-
« tier ; *Sedech*, c'est-à-dire *de Justice*, parce qu'il enverra sa
« justice et sa grâce par tout l'Univers, comme il est dit,
« Ps. LXXXV, *la Vérité s'élèvera sur la terre et la Justice*
« *apparaîtra du haut des Cieux.* Lors de la cessation des Sa-
« crifices, il exceptera le Sacrifice du pain et du vin ; car il
« est dit, Ps. CIX :

« Vous êtes Prêtre pour l'éternité selon la chose de Melchisedech. »

Telle est la doctrine du R. Hardasan et du R. Phinéès. Elle montre parfaitement que autrefois l'on attendait l'abrogation de la sacrificature d'Aaron et le rétablissement de celle de Melchisédech[1].

Le texte précité du Ps. CIX est entendu dans le même sens et expliqué du Messie par plusieurs autres docteurs hébreux, notamment par les auteurs de la *Midras Théillim* ou *Exposition des Psaumes*, par ceux du Talmud, au titre *Suca*, par les RR. Isaac-Arama, Obadias, Saadias-Gaon, Ben-Enachinan, Barachias et Lévi, dans Moïse-ben-Nachman, etc., — par les Pères et les Interprètes chrétiens, par les Apôtres S. Paul et S. Pierre, enfin par le Docteur par excellence, N. S. J. C., de même que par les Scribes et les Pharisiens, ses contemporains. (Calmet. — M. Drach).

Voici sur le même point les paroles du R. Johaï, qui vivait environ 120 ans avant J.-C. Expliquant le 28e chap. des *Nombres*, il dit :

« Au temps du Messie, tous les Sacrifices légaux cesseront, mais le
« Sacrifice du pain et du vin ne cessera jamais. Car il est parlé du
« Sacrifice du vin au 49 chap. de la Genèse, et au chap. 9 des *Juges* ;
« Puis-je délaisser le vin qui réjouit Dieu et les hommes ? En quoi
« peut-il être agréable à Dieu ? — En ce qu'il lui est offert en sacri-
« fice. »

« Quant au sacrifice du pain, on sait qu'il ne cessera
« point, parce qu'il est dit, Ps. LXXII, *et il y aura un gâteau*
« *du froment sur la terre, au sommet des montagnes.* » (Apud Galatinum, l. X. c 5.) Voir aussi Jérôme de Sainte-Foi, *l. I, adv. Jud., c. 9. p. 91.*

II. — **Doctrine de la transsubstantiation du pain et du vin du nouveau Sacrifice, déjà connue de l'ancienne Synagogue.**

Le Rabbin Cahana, qui vivait longtemps avant J.-C., enseigne que le corps du Messie sera un jour offert en sacrifice

1. Obadias Sephorno, ***comm. sur le même psaume CIX***, explique ainsi cet oracle :
« ***Tu es Pontife pour l'éternité.*** Tu seras éternellement Pontife-Docteur,
« enseignant la Loi et les Préceptes que j'ai écrits pour l'instruction de
« mon Peuple. »
Voir aussi le ***Zohar***, la ***Paraphrase Chaldaïque***.

sous les espèces du pain et du vin, pour effacer les péchés du monde. Voici en quels termes s'exprime ce Docteur Israëlite dans son commentaire sur ce passage du 49e chap. de la Genèse :

Ligans ad vitem civitatem suam, etc.

Ces paroles « il liera sa demeure à la vigne, » montrent, dit-il, que « le Sacrifice de vin, qui aura lieu, sera changé en la substance du « sang du Messie, et en la substance de son corps.

« Quant à ces mots :

« Il liera son âne au cep de la vigne, ô mon fils, » signifient que « la divinité et le fils de Dieu s'uniront à la nature matérielle. Car « *hamor*, c'est-à-dire, *âne*, veut dire *matériel*. De plus, de même « que cette monture porte les fardeaux et les vêtements des voya- « geurs : de même le Roi-Messie portera sur lui les péchés de tout « l'Univers, suivant cette parole d'Isaie, c. 53 : *Et Dieu a placé « sur lui les péchés de nous tous.* »

Il est dit :

« Il lavera son vêtement dans le vin, et son manteau dans le sang « du raisin ; » c'est le même sens autrement exprimé ; car le vête- « ment représente ce qu'il y a de matériel ; »

C'est ainsi que Job dit :

« Vous m'avez vêtu d'une peau et d'une chair. Il lavera dans le « sang du raisin son manteau, c'est-à-dire sa divinité ; car elle envi- « ronne tout l'homme, comme Dieu remplit tout le monde. Ses yeux « sont plus beaux que le vin et ses dents plus blanches que le lait : « c'est-à-dire, dans le sacrifice de pain qui sera offert, bien que le « pain soit blanc comme la neige, sa substance sera changée en la « substance du corps du Messie, et dans ce Sacrifice la substance du « sang du Messie sera rouge comme le vin. Le sang et la chair du « Messie seront dans le Sacrifice du vin, et ils seront également dans « le pain. Car le corps du Messie ne peut être divisé, comme l'ensei- « gne la raison. En effet, si la chair et le sang du Messie étaient di- « visés, ils seraient distinctement séparés l'un de l'autre ; Or, le corps « du Messie ne peut être divisé, suivant qu'il est dit, Exod., 12 : Vous « ne romprez point sa substance : *et substantiam non confringetis « in eo*. De plus, la chair sans le sang, et, réciproquement, le sang « sans la chair, sont des choses mortes : mais le corps du Messie, « après sa Résurrection, doit être glorifié et doit toujours vivre. C'est « pour cela qu'il est dit : *David, le roi d'Israël, vit éternellement*. « Il est parlé de ses yeux et de ses dents ; c'est pour donner de la « grâce au discours et pour en voiler le sens. » Telle est la doctrine du R, Cahana.

On voit, par cet exemple, que plusieurs des Docteurs Hébreux, antérieurs à J.-C., avaient sur le futur Sacrifice des notions remarquables, qui leur venaient soit de la Tradition des collègues des Prophètes, soit même de révélations particulières du S. Esprit, comme cela est plus d'une fois arrivé, dans les divers siècles du Christianisme, à l'égard d'âmes saintes et privilégiées. C'est ce que démontre encore la tradition suivante du Rabbin Juda.

Ce Docteur d'Israël, qui vivait aussi plusieurs années

avant notre ère, expliquant pourquoi les Pains de proposition s'appelaient aussi *les pains des figures ou des Faces*, *panis duarum facierum*, dit :

« C'est parce que, quand on offrira ce pain en sacrifice, il sera « changé de la substance du pain en la substance du corps du Messie « qui descendra des cieux. Il sera lui-même le Sacrifice. »

C'est pourquoi il dit :

« *Respicietis ad offerendum mihi, id est offerri me* : Votre soin « principal sera de m'offrir moi-même dans vos sacrifices. Il sera in- « visible et impalpable. Le Siége d'Elie fait ajouter foi à cette mer- « veille [1]. Nos Docteurs enseignent que c'est pour cette raison que ce « pain est appelé le *Pain des figures* ou des *faces* ; car il y aura « dans ce Sacrifice deux substances : la Divinité et l'Humanité. » R. Juda, (*Apud Galatinum, l. X. c. 6.*)

Le célèbre R. Jonathas-ben-Uziel, qui florissait 50 ans avant notre ère, et qui est l'auteur de la *Paraphrase Chaldaïque*, dit dans son commentaire sur le 71e Psaume, qu'il y aura un sacrifice de pain dans les Synagogues ou Eglises du Messie, et que ce Sacrifice sera le Messie lui-même :

« Et erit sacrificium panis in terrâ in capite montium Ecclesiæ. « Videat, qui habet oculos, quod, sicut dictum est, ille est Messias [2], « de quo loquitur totus psalmus. Cum ergo ait : *et erit placenta « frumenti in terrâ in capite montium* ; vult dicere, quod placenta « panis fiet sacrificium in capitibus sacerdotum, qui sunt in « Ecclesia. »

Tel est le texte de la version Chaldaïque, (*Ibid., l. X. c. 4.*) qui est encore aujourd'hui entre les mains des Juifs. Plusieurs autres rabbins, (*ibid.*) enseignent assez clairement, que le Christ instituera le Sacrifice du pain et du vin et qu'il doit être lui-même ce sacrifice.

Petrus Galatinus rapporte soigneusement leurs paroles avec les textes hébreux, d'où il tire de puissantes conclusions en faveur du Dogme Eucharistique. Génébrard, dans sa *Chronographie, p.* 168, cite ces mêmes traditions, tirées des écrits talmudiques, celle de Moïse Hadarsan, sur le ps.

1. Les Docteurs Hébreux rapportent que Dieu accorda à Elie une prérogative, consistant en ce que aucune circoncision n'aurait lieu, sans qu'il y intervint. C'est pourquoi les Docteurs eux-mêmes établirent l'usage de préparer deux siéges bien ornés, toutes les fois qu'une circoncision devait avoir lieu. L'enfant qu'on allait circoncire, devait occuper l'un de ces deux siéges ; l'autre, où personne ne pouvait s'asseoir, devait demeurer vide, parce qu'il était destiné à Elie, lorsque ce Prophète viendrait s'asseoir au lieu de la cérémonie sacrée. — Telle est la raison pour laquelle le Rabbi Judas dit que le siége d'Elie fait ajouter foi à la présence invisible et impalpable du corps du Messie dans le futur Sacrifice du pain et du vin. (*Gal., l. X. c. 6.*)

2. Jérôme de Ste Foi, Juif converti, s'exprime encore plus clairement que Galatinus : « Translatio Caldaïca dicit. quod Messias ille fiet sacrificium panis in terrâ in capite Montium Synagogæ. Montes Synagogæ sacerdotes Ecclesiæ sunt, qui de facto cuntis diebus Messiam elevant super capita sua. » (*L. I. adv. Judæos, c. 9. p. 92.*) En effet, le contexte prophétique du Ps. 71 favorise parfaitement cette interprétation.

136e, celle du R. Johaï, sur les 26e et 28e chap. de l'Exode, et celle du Paraphraste Chaldaïque. Elles établissent parfaitement, comme il est facile de s'en apercevoir, la vérité du Sacrifice Messianique, la réalité de la Présence divine du Christ dans ce sacrifice, en même temps qu'elles renversent les erreurs des Juifs modernes, et les hérésies des Protestants.

III. — Excellence du futur Sacrifice du Messie. — Siméon-ben-Johaï, (150 ans av. J.-C.) et R. Judas-Haccados.

Après les passages fort remarquables des Ecrivains Hébreux sur les mystères de ce Sacrifice, en voici un plus admirable encore sur la Sainteté, l'efficacité et la dignité de cette Oblation de la Loi Nouvelle, et sur la pureté de vie que doivent avoir les Prêtres appelés à toucher des choses si saintes.

Celui, que les Juifs appellent, par respect, ***Rabbenou-Haccados***, c'est-à-dire, ***notre Saint Docteur***, rapporte qu'il trouva le trait suivant écrit dans le livre du R. Siméon-ben-Johaï, intitulé : ***Meckar hassadoth***, c'est-à-dire, ***Recherche des choses cachées***. Il dit que :

Le R. Siméon, fils de Johaï, priant un jour dans une caverne double, vit Elie qui lui apparaissait vêtu comme le Grand-Prêtre, et qui offrait le Saint-Sacrifice : action, qui remplissait tout le monde de joie. Enfin, après que cette œuvre fut accomplie, le pieux docteur interrogea Elie et lui dit :

— Le Sacrifice que vous offrez en présence de Dieu (béni-soit son Saint Nom !) Quel était-il ?

« Elie lui répondit :

— « C'est le Sacrifice que les Prêtres, après la venue du Messie, offriront au Dieu Saint et béni. Car alors cesseront tous les sacrifices qui s'offraient auparavant. Or, ils feront ce sacrifice avec le pain et le vin. Lorsque, pour la première fois, les Prêtres le célèbreront, tous les Anges du Ciel, entendant les paroles saintes et sacrées sortir de la bouche des Prêtres, et en comprenant le sens sublime, deviendront extraordinairement jaloux de l'honneur fait à ces derniers ; ils seront dans un saint tremblement, et tout fâchés de cette préférence, ils se rendront auprès de Dieu et lui diront :

« O Souverain Maître du monde, qu'il est grand l'honneur que vous avez accordé aux Enfants d'Israël, tout pécheurs qu'ils sont ! Vous ne nous l'avez point accordé, bien que nous soyons exempts de péché.

« Dieu leur répondra :

— « Vous n'avez pas lieu d'être jaloux contre les Enfants d'Israël, puisque vous êtes venus vous-mêmes prier pour eux. Comme ils sont pécheurs et enclins au péché, je leur ai envoyé le Messie, afin de leur pardonner, et je leur ai enseigné cet excellent Sacrifice de louange. Pour vous, qui êtes incapables de pécher, il ne vous est pas nécessaire.

« *Apaisés par ces paroles, les Anges diront alors :*

— « Seigneur notre Dieu, que votre nom est admirable par toute la terre ! Votre magnificence est au-dessus des cieux !

« Dans ces jours-là, Dieu sera plein de miséricorde ; par la vertu efficace des Paroles Saintes, prononcées par les Prêtres, ce Sacrifice, de même que tous ceux qui se célébreront sur chaque autel, seront changés au corps du Messie. Alors les Anges chanteront sur divers instruments des louanges excellentes en présence du Dieu saint et béni ; ils diront : Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des Armées ! les cieux et la terre sont remplis de votre gloire ! » (Extrait du *Gale Razeia*, du R. Haccados.)

A ces belles paroles ajoutons de suite celles du Docteur Néhémias, fils du R. Haccanas, et contemporain de J.-C. Dans sa lettre intitulée *Ighereth hassadoth*, voici comment il s'exprime :

« Je dis que si quelque mortel pouvait entendre et goûter ce chant si suave, si délicieux, que font retentir les Anges, son âme s'échapperait des liens de son corps, et, ravie par la beauté de ce chant mélodieux, elle entreprendrait de le chanter avec les célestes Esprits. Combien doit être pure l'âme du Prêtre qui offre ce Sacrifice ! Le Seigneur nous le fait entendre, lorsque parlant du sacrifice de notre temps et des qualités de celui qui consacre, il dit (*Levic. XXI*), « tu « le sanctifieras, parce qu'il doit offrir la chair de ton Dieu. Il sera « saint, parce que je suis saint et source de la sanctification.[1] » (*Apud. Galat., l. X. c. 7.*)

Il faut se rappeler ici que la plupart des traditions que nous avons rapportées au sujet du *mystérieux Banquet du Messie*, supposent ou annoncent pareillement la célébration d'un sacrifice.

IV. — Traditions des peuples de l'Antiquité sur le même sujet.

L'ouvrage de Prémare, *sur les anciens livres chinois*, contient un chapitre ainsi intitulé : « Le Sacrifice en « forme de Banquet, établi par le Saint pour nourrir les « Elus... » Ce savant rapporte plusieurs traditions fort curieuses, qui indiquent que ce sacrifice avait été longtemps d'avance annoncé par les Prophètes, puis divulgué et expliqué aux Gentils par les Juifs dispersés dans tout l'Orient.[2]

Confucius, (ou *Kong-fut-tseu*), vers l'an 480 avant J.-C., paraît avoir exposé cette idée prophétique dans son livre appelé *Hiao-King*. Dans ce livre, de même que dans plusieurs autres ouvrages chinois, il est dit que « le peuple « bon et droit, le peuple du ciel, ou peuple des frères, est

1. Dico qùod si quis mortalium posset audire et percipere cantum illum adeo suavem, atque mellifluum, quem Angeli concinunt, anima ejus segungeretur à potentiis corporis, et cum illa cantus dulcedine conjuncta aggrederetur. Qualis etiàm debeat esse sacerdotis vita, hoc sacrificium pertractantis, Dominus ipse insinuat, cùm et de nostri temporis sacrificio et de consecrantis quatitate, ita Levitic. 21 capite inquit : *Sanctificabis eum, quia carnem Dei tui ipse est vel erit sanctificans. Sanctus erit tibi, quia ego sanctus sum sanctificans vos.* (Verba Rabbi Nehumiœ, filii Haccanœ.)

2. Voir *Annales de Philos. chrét., n° 84, p. 452.*

« gouverné par le Saint, *Ching-gin*, le quel est le fils du « ciel (ou de Dieu), *Tien-tsec*. Il les gouverne par les rits et « la musique, afin qu'ils soient parfaits à l'intérieur et à « l'extérieur ; il les nourrit de l'exemple de sa vertu par- « faite, et du pain de sa doctrine céleste ; et tous s'écrient « dans leur joie : le fils du ciel est vraiment le père et la « mère du peuple ; c'est pour cela qu'il est le Seigneur de « toute la terre. »

Mais quelle est cette musique ?

« C'est celle qui unit le plus bas au plus haut, qui pacifie et convertit l'Univers, parce qu'elle apprend à apaiser les passions de l'Esprit, et à suivre en tout la vertu, comme le dit *Hoai-nan-tsée.*[1] »

Et quels sont ces rits ?

« Le monde entier, dit Sun-tsée,[2] est comme une seule famille : c'est pourquoi le Saint, fils du Ciel, en qualité de Père de famille et de Chef du genre humain, offre le sacrifice au Seigneur suprême, pour toute la famille, en forme de Banquet, comme dit l'*Y-King* : et il est le seul à pouvoir offrir ce sacrifice, selon l'expression du *Haio-king*.[3] »

Le *Chi King* nous dira, plus loin, que ce sacrifice très-pur et très-argéable à Dieu, institué par le Saint, est « *un* « *sacrifice d'un gâteau de froment.* »

Un autre savant orientaliste, M. Dubois, nous dit, que les Vedas de l'Inde parlent d'une prophétie annonçant l'incarnation appelée *Kaly-avantaram*. « Elle mettra fin au « règne du péché. Wichnou, deuxième personne divine, « naîtra sous la forme d'un brahme ou prêtre... Il délivrera « la terre, offrira le Sacrifice, et soumettra l'Univers aux « Brames. » (*Mœurs et cérémonies des peuples de l'Inde*, par J. Dubois, de la Société asiatique de Londres et de Paris, 1815. t. II. p. 402.)

Lors de leurs dispersions, les prêtres hébreux avaient, sans doute, appris aux Savants Orientaux les oracles et la doctrine du vrai Dieu. Les descendants de Lévi avaient répété une prédiction de ce Patriarche, concernant le futur renouvellement du sacerdoce par le Messie, le Prêtre par excellence. Instruit, soit par la prophétie d'Enoch, soit immédiatement par l'Esprit-Saint, ce chef de la race Lévitique avait, suivant une tradition ancienne,[4] annoncé que

1. Lettré chinois, antérieur à l'ère chrétienne.

2. Inconnu.

3. Ouvrage de Confucius, publié par son Disciple, *Tseng-tsee*, traduit en latin par le P. Noël, dans *Sinensis imperii libri classissi sex*, Prague, 1711 ; analyse dans la *Chine* du P. du Halde, t. II. p. 234, in-4° ; traduit en français dans les *mémoires chinois*, t. IV. p. 23. C'est le 5e des livres classiques et le 8e des petits *King*. Voir *Annal. de Phil.* n° 105., p. 286.

4. *Liber de 12 PP., test. III. Biblioth. PP.* p. 176, 177.

le Christ établirait son nouveau sacerdoce parmi toutes les nations, et qu'alors il y aurait *un sacrifice de pain et de vin*, appelé le *Saint des Saints*

L'annonce de cette institution faisait bruit non-seulement dans les vastes régions de l'Asie, mais encore dans les pays les plus civilisés de l'Europe. Les Sibylles le répétèrent en termes obscurs ; en Grèce (480 ans av. J.-C.) l'un des plus illustres tragiques de l'Antiquité, Euripide (contemporain de Confucius), s'en fit l'harmonieux écho. Ce qui fit dire, plus tard, à Clément d'Alexandrie :

« Je ne sais par quelle inspiration le poëte Euripide a désigné le Sacrifice que devait instituer le Verbe.

« A toi, *s'écrie-t-il*, à toi, Roi Suprême, cette libation et ce
« gâteau sacré ! Reçois cette précieuse offrande qui se compose
« de fruits de toute nature, ainsi que cette coupe pleine jusqu'aux
« bords ! »

« Le Christ, en effet, ajoute S. Clément après cette citation, le Christ est une Oblation rare et auguste dans laquelle se résument toutes les perfections et qui s'est offerte pour nous à son Père... Dans la participation de cette Offrande l'homme se rassasie de l'aliment incorruptible, se nourrit du Verbe. » *Strom., l. IV. c. 11.)*

Le Docteur Sepp (*Sepp. vie de J. C. t. 2. p.* 113), cite plusieurs traditions des divers peuples de la terre, qui, prévoyant, d'après les avertissements des Oracles, la future abolition des sacrifices humains par le Verbe Divin-fait-homme, les avaient déjà remplacés par des offrandes de pain et de vin. Il pense que Philon était dirigé par la même pensée, quand cet auteur hébreu fait remarquer l'opposition entre les deux autels du temple de Salomon, l'autel extérieur où coulait le sang des victimes, et l'autel où ne montait vers le ciel que la fumée du plus pur encens, près duquel était la Table avec les pains de proposition, symbole du Sacrifice qui devait plus tard remplacer toutes les victimes. L'autel extérieur représente l'Ancienne Alliance avec ses sacrifices sanglants, aussi bien chez les Païens que chez les Juifs. L'autel intérieur, au contraire, placé derrière le rideau, signifie la Nouvelle Alliance et son Sacrifice parfait et non sanglant.

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

INSTITUTION DU SACRIFICE DE LA LOI NOUVELLE.
JÉSUS SACRIFICATEUR ET VICTIME.

I. — Jésus annonce qu'il offrira son corps en sacrifice.

S. Jean. VI, 51. — Dans la longue instruction qu'il fit sur le *Sacrement* de l'Eucharistie, Jésus enseigna que ce mystère serait aussi un Sacrifice. Voici ses paroles :

« Je suis le Pain Vivant qui suis descendu du ciel.

« Si quelqu'un mange de ce Pain, il vivra éternellement ; et le « Pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois donner pour la « vie du monde. *Et Panis quem ego dabo, caro mea est pro « mundi vitâ.* »

Il marque clairement par ces paroles, qu'*il offrira* ou qu'il *donnera* en sacrifice *sa propre chair* comme victime *pour* le salut et *la vie* du monde entier. Il déclare que *Lui même*, que *sa chair* est réellement *un Pain céleste*. Si donc le pain terrestre est admis, plus tard, dans le Sacrifice que Jésus doit instituer, il devra nécessairement, d'après cette déclaration du Verbe Incarné, être *transsubstantié en sa chair divine* ; et, dès lors, ce ne sera pas un pain matériel qui sera *offert pour la vie du monde* ; mais ce sera *la chair* sacrée de Jésus, voilée sous les espèces sensibles du pain.

Or, si Jésus doit offrir un si grand sacrifice pour une fin si grande, il s'en suit qu'il est le Prêtre, le Sacrificateur par excellence.

II. — Jésus s'offre lui-même en Sacrifice Volontaire.

Au Psaume XXXIX, 9, le Messie dit qu'il s'offre volontairement « en place de tous les sacrifices de la Loi An« cienne, » et proteste qu'il « vient pour faire la volonté de « son Père. »

En S. Jean, VI, 38, nous voyons que Jésus déclare pareillement, que le but de son Avènement est de faire la volonté de son Père :

« Je suis descendu du ciel, *dit-il*, non point pour faire ma « volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé. »

Il ajoute, ailleurs, *ibid.. X*, 15 17, 18, qu'il vient s'offrir en sacrifice pour les siens, et faire en cela une chose très-agréable à Dieu son Père :

« Je donne (je livre) ma vie pour mes brebis. C'est pour cela que « mon Père m'aime, parce que je donne ma vie pour la reprendre de « nouveau. Personne ne me la ravit ; mais c'est de moi-même que je « la livre ; *ego pono eam à me ipso*.

C'est bien là s'offrir véritablement en sacrifice, et en sacrifice volontaire.

Sepp fait observer que N. S., en disant à Pierre, avant l'institution de l'Eucharistie : « Si je ne te lave, tu ne par« ticiperas point à moi, » a voulu faire comprendre à ses Disciples que ce qu'il leur allait donner dans la cène, c'était la communion de son corps et de son sang.

Dans cette solennelle circonstance J.-C. enseigna les effets de l'Eucharistie quand il dit aux siens :

« Je suis le cep de vigne, vous en êtes les branches. Demeurez en « moi et je demeurerai en vous... Celui qui demeure en moi, et en « qui je demeure, porte beaucoup de fruits. (*S. Jean. XV*, 5. *etc*),

Le Saint Précurseur, Jean-Baptiste, annonça de même que Jésus serait immolé et offert en sacrifice, lorsqu'il s'écria en le montrant du doigt :

« Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui ôte les péchés du « monde! » (S. Jean, I. 29.)

C'est-à-dire : Les anciens sacrifices d'agneaux qu'on offrait, chaque jour, le soir et le matin,[1] de même que celui de l'Agneau Pascal, n'avaient pas la vertu d'effacer les péchés des hommes ; mais voici une nouvelle Victime, un nouvel Agneau, venu du ciel, qui, offert annuellement à Pâques, et chaque jour de l'année, en remplacement de tous ces anciens sacrifices terrestres, effacera pleinement les péchés, non pas d'un peuple seulement, mais du *monde* entier. Ainsi le corps de Jésus doit être offert en sacrifice comme on offrait la chair de l'Agneau Pascal et la chair de l'Agneau Quotidien.

Une telle oblation accomplira admirablement les figures Prophétiques, ainsi que les oracles d'Isaïe, 1 *col. II*, de David. 1 *col. I*, et les autres.

III. — *Institution du Sacrifice du corps et du sang de Jésus sous les espèces du pain et du vin.*

Lorsque arriva le temps d'accomplir sa promesse, et qu'il fut sur le point de s'immoler sur la croix par une mort sanglante, Jésus offrit et institua pour toujours le Sacrifice non sanglant de son corps et de son sang ; Sacrifice admirable, qui résume en lui seul tous les anciens Sacrifices Légaux.

1. Exod. XXIX. 38 ; Nombr., XXVIII, 1, 3.

Latreutiques et Eucharistiques, Impétratoires et Propitiatoires, les holocaustes quotidiens de l'Agneau sans tache, et les immolations annuelles de l'Agneau Pascal, les autres oblations d'Aaron, comme celles d'Abel, de Melchisédech et des autres saints Patriarches ; Sacrifice prodigieux, ineffable, qui concilie parfaitement toutes les différentes prophéties, dont les termes sur ce point paraissaient si inconciliables.

S. Matthieu, XXVI, 26, 27, et S. Marc, XIV, 22, nous rapportent ainsi ce fait divin :

« Pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, et l'ayant béni, il « le rompit, et le donna à ses Disciples, en disant : *Prenez et mangez : Ceci est mon corps.*[1] »

« Prenant ensuite le calice, il rendit grâces et le leur donna, en « disant : Buvez-en tous. Car *Ceci est mon sang*, le Sang de la « Nouvelle Alliance. qui sera répandu pour plusieurs, pour la rémis- « sion des péchés. »

S. Luc, dans cette même narration, exprime nettement les paroles sacrées de Jésus, qui démontrent que ce Prêtre-Victime *livrait* alors et *donnait en sacrifice son* propre *corps*, *pour l'expiation des péchés* et pour le salut d'un grand nombre. Voici les termes de cet Évangéliste, XXII, 19 :

« Ensuite il prit le pain et ayant rendu grâce, il le rompit et le « leur donna, en disant :

« *Ceci est mon corps qui est donné pour vous*, quod pro vobis « datur ! »

« Faites ceci en mémoire de moi !

« Il prit de même la coupe après le souper, en disant :

« Cette Coupe est la Nouvelle Alliance en mon Sang, qui sera « répandu pour vous [Le Grec :] qui est répandu pour vous, *effundi-* « *tur !* »

Jésus, par ce nouveau dogme, nous enseigne que le Sacrifice du sang de l'ancienne Alliance (il ne se faisait point d'alliance sans sacrifice) et de l'ancienne Pâque, est désormais remplacé par le Sacrifice du Sang de la Nouvelle Alliance. Il indique même, *ibid. v.* 16, que l'immolation de l'Agneau Pascal n'était qu'une figure prophétique, qui a son accomplissement dans l'effusion, dans le sacrifice actuel de son propre sang. D'ailleurs, ces mots : *Ceci est mon corps, qui est donné pour vous*, signifient que Jésus *offre* alors même et *sacrifie* à Dieu *son corps*, comme victime de propitiation *pour la rémission des péchés*. (Maldonat, Méno-

1. Dans les *Constitutions Apostoliques*, l. VIII. c. 12, ces paroles sont ainsi rapportées : « Ceci est mon corps, qui est brisé pour plusieurs, *quod* « *frangitur.* » Et un peu après : « Ceci est mon Sang qui est répandu « pour plusieurs, *qui pro multis effunditur...* » Ce temps *présent*, également exprimé par S. Luc, indique que le Sacrifice du corps et du sang de J.-C. était offert « actuellement, à l'instant même, » dans la célébration même du Mystère Eucharistique, comme il allait être offert, le lendemain, sur l'autel de la croix.

chius, etc.) Comme alors même il donne à ses Apôtres ce commandement court et formel :

« Faites ceci en mémoire de moi ! *hoc facite...* »

Il s'en suit qu'il établit ses Apôtres et leurs successeurs prêtres de la Nouvelle Loi, pour offrir à Dieu le Père, dans toute la suite des temps, ce même Sacrifice non-sanglant, de la même manière, avec la même vérité et réalité, pour les mêmes effets.

Les deux choses qui semblaient inconciliables dans les Oracles, se concilient merveilleusement dans l'institution du Sacrifice Nouveau. Il y a oblation du pain et du vin, comme dans le Sacrifice de Melchisédech. Sur ce point les prophéties sont accomplies ; elles le sont pareillement sur un autre point en apparence contradictoire ; je veux dire, l'oblation du corps et du sang du Christ, en place de tous les Holocaustes et Sacrifices anciens. Dans ce Sacrifice unique tous les autres viennent se réunir comme dans leur centre : tous s'y terminent comme dans leur fin.

Voilà bien *une Offrande toute pure*, propre à être *offerte en tout lieu*, comme l'annonce Malachie. C'est là un sacrifice volontaire, d'un haut prix, de la plus grande importance, puisqu'il vient du Fils de Dieu. Ce Sacrifice d'immense valeur est bien au-dessus des anciennes hécatombes d'animaux, dont le sang par lui-même était impuissant pour effacer les péchés. Ce Sacrifice nouveau mérite et réclame de nous le respect le plus profond ; il n'est pas seulement le Mémorial du Sacrifice sanglant de Jésus, fils de Dieu, il en est, de plus, la représentation réelle, le renouvellement, la continuation, ayant pour but l'application des fruits de la Rédemption aux fidèles pour qui il est offert.

— Ici, le philosophe proposera une difficulté : « Mais, dira-t-il, ce Sacrifice qu'annonce le Prophète et qu'institue Jésus, comme devant être perpétuellement offert parmi les nations, le sera-t-il effectivement ? N'est-ce point là l'illusion d'une imagination prétentieuse et vaine, qui, s'échappant du monde des réalités, se jette aventureusement à la poursuite d'une idée irréalisable ! »

Réponse. — Aujourd'hui les faits ont répandu à toutes ces objections de la raison humaine. C'est que cette institution n'est point l'acte de l'homme, mais l'acte de Dieu. Vous la voyez annoncée simplement, sans emphase, comme devant être perpétuelle et universelle ; l'annonce est accomplie, nous en sommes témoins. Nous voyons depuis dix-neuf siècles ce Sacrifice offert *en tout lieu :* chaque jour nous l'offrons nous-mêmes : chaque septième jour les Peuples s'assemblent pour le célébrer « en commémoration de la mort de Jésus, » et ils doivent continuer « à faire cela, *donec veniat*, jusqu'à ce que ce Jésus revienne pour juger le

monde. » L'accomplissement prophétique, ayant depuis tant de siècles persévéré jusqu'à ce jour d'une manière de plus en plus éclatante, il devient une preuve d'expérience qu'il continuera de même jusqu'à la fin du monde, ***donec veniat.***

IV. — Autre historien. — Même sujet.

On peut regarder S. Paul comme un nouvel évangéliste. Cet Apôtre fut instruit de ce qui concerne l'institution du Sacrifice Eucharistique, non pas seulement par les Ecritures Sacrées et par la Tradition Apostolique, mais par le Seigneur Jésus lui-même.

« C'est du Seigneur que j'ai appris, *dit-il*, ce que je vous ai aussi enseigné, qui est : que le Seigneur Jésus, la nuit même en laquelle il devait être livré à la mort, prit du pain, et, ayant rendu grâces, le rompit et dit à ses Disciples : Prenez et mangez ; Ceci est mon Corps, qui sera livré pour vous ! Faites ceci en mémoire de moi !

« Il prit de même le calice, après avoir soupé, en disant : Ce calice est la Nouvelle Alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi, tous les fois que vous le boirez. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne !..... » 1 Cor. XI. 23. 24. 25.

Ce fait, qui est rapporté par trois Evangélistes, l'est encore par S. Paul, indirectement, à l'occasion de quelques abus que commettaient les Corinthiens dans la célébration de la Cène. Ce récit s'accorde très-bien avec les précédents. Quoique l'Apôtre n'ait pas besoin d'en certifier la vérité aux fidèles de Corinthe, qui le tiennent de la tradition et de la pratique générale des autres Eglises, néanmoins il aime à corroborer leur foi, en leur assurant qu'il a été instruit de ce saint mystère par une Révélation Spéciale de J.-C.; ce que nous ignorerions sans les abus qui s'étaient glissés dans l'Eglise de Corinthe. Combien de précieux témoignages de ce genre nous aurions aujourd'hui, si les autres Apôtres de même que les Septante Disciples, ne s'étaient pas contentés de transmettre de vive voix les dogmes de la foi !

Au reste, ce qui a été dit des paroles évangéliques précédentes doit se dire également de celles-ci. Elles enseignent pareillement que *la Nouvelle Alliance est* sanctionnée *par le Sang de J.-C.*, et qu'ainsi l'Eucharistie est un sacrifice. Car le sang qui confirmait les alliances, était toujours le sang des victimes offertes en sacrifice, comme on le voit, ***Exode, XXIV***, (Tirinus).

Selon l'Apôtre, ***Ephès., V. 2, J.-C. s'est livré lui même en sacrifice pour*** la rédemption du genre humain. Or, dans ***l'Eucharistie*** comme sur la croix, J.-C. parait en état de mort, ***tanquam occisus***, son sang semble séparé de son corps. D'après S. Paul, répéter ce que le Sauveur a fait dans la dernière Cène, c'est ***annoncer*** ou ***publier*** sa mort. Donc l'ac-

tion d'instituer l'Eucharistie fut un vrai sacrifice, et lors qu'on la répète, c'en est un aussi.

Comme le reconnaissent les Pères et les Docteurs de l'Eglise, cités dans Suarez et dans Bellarnim, le texte de S. Paul et ceux des Evangélistes indiquent donc, qu'en même temps qu'elle est la Commémoration, la Représentation du Sacrifice de la Croix, l'Eucharistie est encore par elle-même un véritable Sacrifice, un Sacrifice proprement dit, quoique non sanglant.

V. — Jésus, comme Prêtre et comme Victime, s'est lui-même offert en Sacrifice Volontaire. — Ce Sacrifice est renouvelé, toutes les fois qu'on célèbre les Saints Mystères. — Doctrine de S. Paul sur ce point. — Célébration du Sacrifice Eucharistique par les Apôtres.

Dans son Epître aux Hébreux, IX, 14, après avoir dit que le sang des agneaux et des génisses ne pouvait donner qu'une purification extérieure et charnelle, par conséquent imparfaite, à ceux qui sont souillés par le péché, l'Apôtre ajoute :

« Combien plus le sang de J.-C., qui par le S. Esprit, s'est offert lui-même à Dieu comme une Victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience ? » *Quanto magis Sanguis Christi qui... Semetipsum obtulit immaculatum Deo...?*

« Il a été offert une fois pour effacer les péchés de plusieurs. »

Ibid. X. 4. L'Apôtre insiste sur cette idée :

« Il est impossible, dit-il, que le sang des boucs et des taureaux ôte les péchés. C'est pourquoi, le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit :

« Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation ; mais vous m'avez formé un corps ; vous n'avez point agréé les holocaustes pour le péché : alors j'ai dit : Me voici ! je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté. Par là

« Il abolit les premiers sacrifices, pour établir le second : *Aufert primum, ut sequens statuat.* Et c'est cette volonté qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de J.-C. »

Cette oblation du corps de J.-C. a été offerte une fois, d'une manière sanglante ; la même Oblation est offerte plusieurs fois, d'une manière non-sanglante, sous les espèces du pain et du vin ; Dans l'acte de la consécration, elle est renouvelée, représentée véritablement et réellement, comme le marque S. Paul, 1 *Cor.* X, 16 :

« Car, dit-il, « le Calice de bénédiction, que nous bénissons (ou consacrons) n'est-il pas la communion du Sang de J.-C., et le Pain que nous rompons n'est-il pas la communion du Corps du Seigneur ? »

Le vrai corps et le vrai sang du Christ sont donc de nouveau offerts, et *doivent* être offerts, selon le commandement divin, de la même manière que J.-C. les offrit à Dieu son Père la veille de sa Passion. La célébration du Mystère Eu-

charistique est si incontestablement un Sacrifice, que S. Paul appelle la Table de consécration un *Autel*. *Nous avons* dit-il, en parlant de la chair de ce Sacrifice, « un Autel dont les ministres du Tabernacle n'ont pas le pouvoir de manger. (Hebr. XIII, 10) *Habemus Altare, de quo edere...* L'idée d'autel renferme et implique nécessairement celle de sacrifice. Sur les Autels des Hébreux on sacrifiait la chair et le sang des animaux ; sur l'Autel des Chrétiens on sacrifiait le corps de l'Agneau, c'est-à-dire, l'Eucharistie ; les fidèles participaient à cet aliment, après qu'il avait été offert à l'Autel en sacrifice. Tel est le sens qui seul justifie les expressions de l'Apôtre.

Après avoir ainsi comparé l'Autel de l'Eglise avec l'Autel de la Synagogue et fait sentir l'immense supériorité de l'un sur l'autre, S. Paul va maintenant comparer le Sacrifice Eucharistique des Chrétiens avec les sacrifices idolâtriques des Païens. Pour détourner les fidèles de participer à ces derniers, il leur dit :

« Ce que les Païens immolent, ils l'immolent aux Démons et non pas à Dieu. Or je désire que vous n'ayez aucune société avec les Démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice du Démon ; vous ne pouvez participer à la Table du Seigneur et à la table des Démons. I Cor. X, 20. Ceux qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas ainsi part à l'Autel ? Ibid. v. 18.

C'est-à-dire : il y a deux Sacrifices : celui du corps et du sang de J.-C., que les Chrétiens offrent à Dieu sur leur Autel particulier, et celui des victimes idolâtriques que les Païens offrent, sur leur table ou Autel propre, aux fausses divinités qui sont les Démons : *Quæ immolant Gentes, Dœmoniis immolant, et non Deo*. Mais personne ne peut participer en même temps au Sacrifice de J.-C. et aux sacrifices des idoles. Si donc vous voulez, ô Corinthiens, avoir part à l'autel de J.-C., abstenez-vous de l'Autel des Démons. Ainsi *la table* des faux-dieux était un autel véritable, où on leur offrait des sacrifices proprement dits ; si donc l'Apôtre compare cet autel païen avec l'autel chrétien, c'est que dans les Temps Apostoliques l'on considérait généralement l'Eucharistie comme le Sacrifice des Chrétiens.

La manière dont il est rapporté que les Apôtres célébraient ce Mystère, vient à l'appui de cette vérité. On sait que les premiers chrétiens « persévéraient dans la prière et dans la Communion de la fraction du Pain Eucharistique, » *Act. II. 42* ; que « le premier jour de la semaine ils s'assemblaient dans ce but, » *Ibid*, XX, 7. Or, S. Luc, *Ibid*, *XIII*, 2, appelle cette action « célébrer le Sacrifice en présence du Seigneur, ou offrir le Sacrifice au Seigneur. » Il dit des Prophètes et des Docteurs assemblés pour prier et pour rendre le culte à Dieu, « qu'ils sacrifiaient ou offraient le Sacrifice au Seigneur, en observant le jeûne :

Ministrantibus autem illis Domino et jejunantibus; paroles que

l'on doit entendre et qu'on entend généralement de l'offrande du Sacrifice.

Le texte grec porte : λειτουργουντων, que Erasme tradit par ces mots,[1] *illis sacrificantibus* ou *cum illi sacrificarent Domino ;* les grecs et les Latins se sont toujours servi de cette expression, λειτουργία pour désigner le Sacrifice de la Messe. Delà l'on comprend, combien se sont trompés les Protestants, lorsque, pour soutenir leur hérésie, ils ont dit que ce Sacrifice signifiait la prédication de la doctrine évangélique, comme si la prédication de la parole était un culte rendu à Dieu.

La pratique des Apôtres et des premiers fidèles nous fait parfaitement connaître le sens des paroles de J.-C. — S. Jean, dans l'Apocalypse, V, fait le tableau de la liturgie des Apôtres ; il représente au milieu d'une assemblée de Prêtres, v. 10, un Autel et un Agneau en état de victime, v. 6, auquel on rend les honneurs de la divinité, v. 12, 13. Les Prêtres se prosternent profondément devant l'Agneau, et lui présentent les prières des Saints, c'est-à-dire, des fidèles, v. 8; ils le remercient de ce qu'il les a élevés à la dignité de prêtres, v. 10; de ce qu'il a été immolé pour eux, et qu'il leur a procuré leur rédemption par l'effusion de son sang, v. 9 ; ils rendent gloire à Dieu le Père et à l'Agneau,[2] en même temps, v. 13, font d'humbles et fréquentes prostrations devant la Souveraine Majesté qu'ils adorent et qu'ils glorifient par le triple *Sanctus*, v. 14, et ibid. IV. 8. L'Apocalypse nous offre donc tout l'appareil du sacrifice de la Messe. Elle nous montre l'Agneau Divin en état d'immolation,[3] représenté à Dieu par les Prêtres, *Sacerdotes*,[4] comme un Sacrifice Latreutique et Eucharistique, en même temps que Commémoratif de la Mort du Sauveur.

1. Dans huit ou dix passages du Nouveau Testament, *liturgie* signifie la fonction propre et principale des Prêtres, qui était d'offrir des Sacrifices. (Bergier).

2. Le prêtre dit à la Messe : « Recevez, Père Saint et Tout-Puissant, cette oblation que nous vous offrons... » Et ailleurs : « Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous !

3. S. Jean, dans l'Apocalypse, XIII, 8, nous représente cet « Agneau sans « tâche immolé même dès le commencement du monde. » Il nous fait entendre que ce Sacrifice de J.-C. est éternel, et que, prédéterminé dans les décrets divins, il était offert d'avance aux yeux de Dieu dans les Sacrifices figuratifs des anciens Patriarches. Or, si dès l'origine du monde, et avant que son immolation fut consommée, cet Agneau Divin était déjà ainsi offert en sacrifice, avec quelle vérité doit-il l'être depuis qu'il a institué lui-même l'Eucharistie, pour réaliser ce sacrifice et le perpétuer jusqu'à la fin du monde ?

4. Apoc. V. *Et vidi... in medio Seniorum Agnum Stantem tanquam occisum et cantabant... Domine, occisus es et redemisti nos Deo... et fecisti nos Deo nostro Regnum et Sacerdotes...* C'est pourquoi S. Paul enseigne que le Sacerdoce véritable et légitime a été transféré de la Synagogue dans l'Église, *translato sacerdotio.* (Hebr., VII. 12.) Par une conséquence nécessaire, le Sacrifice a du y passer avec le Sacerdoce, ces deux choses étant inséparables.

L'hérésie protestante a si bien senti les conséquences de ce tableau, que, pour défendre son erreur, elle n'a pas trouvé de meilleur moyen, que de rejeter l'Apocalypse, de supprimer l'autel, les prêtres, les prières, et tout le cérémonial du Sacrifice. Moyen, comme on le voit, fort commode pour se tirer d'embarras.

VI. — De la Sacrificature de Jésus.

Après avoir rapporté l'institution du Sacrifice de la Loi Nouvelle, S. Paul, dans son Epitre aux Hébreux, célèbre la grandeur du Sacerdoce Nouveau.

Hebr. IV. 14 et V. 1 et suiv. — « Nous avons, *dit-il*, pour Grand-Pontife, Jésus, fils de Dieu, qui est monté au plus haut des Cieux... » Il n'offrira point les sacrifices Aaroniques, mais le Sacrifice de Melchisédech, selon « qu'il lui a été dit par celui qui l'a élevé à la di-« gnité de Souverain Pontife ; » *Vous êtes Prêtre selon l'ordre de « Melchisédech...* « Quoiqu'il fut le fils de Dieu, il n'a pas laissé d'ap-« prendre l'obéissance par tout ce qu'il a souffert, et par sa mort il est « devenu l'Auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent, « Dieu l'ayant déclaré Pontife selon l'ordre de Melchisédech. »

Ibid. VIII. I. C. « Le Pontife que nous avons est si grand, qu'il est « assis dans le ciel à la droite du Trône de la Souveraine Majesté, « étant le ministre du Sanctuaire et de ce Tabernacle véritable que « Dieu a dressé... Il a une Sacrificature d'autant plus excellente, qu'il « est le Médiateur d'une meilleure Alliance, et qui est établie sur de « meilleurs promesses. »

S. Paul consacre presque toute cette Epitre à l'explication de cette nouvelle Sacrificature de Jésus. Il l'appelle le *Pontife éternel de la Loi Nouvelle, le seul Pontife Saint, Innocent, sans tache.* Ce nouveau Grand-Prêtre n'a pas besoin comme les anciens, d'avoir des successeurs ; il ne meurt point, il est éternel, et par conséquent, il est l'Unique Souverain Pontife. Il n'a pas non plus besoin, comme les anciens prêtres, d'offrir tous les jours de nouveaux sacrifices pour les péchés du peuple; il a suffi qu'il s'offrit une seule fois d'une manière sanglante, pour les péchés du monde : par une seule oblation, de cette sorte, il a opéré la Rédemption pour toujours. Mais quoiqu'il ne lui soit pas nécessaire de renouveler tous les jours, *d'une manière sanglante*, le Sacrifice qu'il a offert une fois sur la croix, néanmoins, pour que les effets et les mérites de ce sacrifice nous soient appliqués, il est besoin qu'il fasse continuellement à Dieu son Père l'offrande de son sang et de sa mort pour le salut des hommes et qu'il intercède toujours pour eux. Or c'est dans le Sacrifice de l'*Eucharistie* que se fait chaque jour l'application des mérites de la croix ; J.-C. l'offre dans le Ciel par lui-même, et sur la terre par la main des Prêtres. Les paroles, l'action, le sacerdoce du Prêtre, sont le Sacerdoce, l'action et les paroles de J.-C. Des sacrifices s'offrent-ils sur tous les points de la

terre, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident? Il n'y a qu'une seule Oblation : celle de la croix. Des milliers de Prêtres consacrent-ils sur différents autels? J.-C. seul consacre ; de même, dans l'administration du Baptême, c'est lui seul qui baptise ; dans le tribunal de la Pénitence, c'est lui qui remet les péchés. Quoiqu'il existe un grand nombre de prêtres, il n'y a néanmoins qu'un sacerdoce Unique, celui de J.-C., qu'un Sacrifice Unique, celui du Calvaire.

Une dernière observation démontrera pleinement que S. Paul regardait l'Eucharistie comme un sacrifice véritable et proprement dit. Selon cet Apôtre, Melchisédech a été la figure-prophétique de J.-C. Or Melchisédech *était Prêtre du Très-Haut*, et, en cette qualité, il offrit un véritable sacrifice, qui était l'oblation *du pain et de vin*. *Gen. XIV.* 18. Donc J.-C. a du être prêtre, et offrir un Sacrifice analogue, c'est-à-dire, le pain et le vin. Ce n'est précisément que *par son Sacrifice Eucharistique*. que Jésus est semblable à Melchisédech. Sans le *Sacrifice* de la Messe ou de l'Eucharistie, Notre Sauveur ne serait *nullement Prêtre Eternel selon le Rit de Melchisédech.* La prophétie de David et la doctrine de S. Paul seraient également fausses. Car elles indiquent clairement et positivement une Prêtrise Eternelle et un *Sacrifice perpétuel* du pain et du vin. Cette preuve, fondée sur l'Ancien et le Nouveau Testament, est une de celles qui doivent porter dans les esprits la lumière d'une pleine conviction. (Voyez ce que disent sur ce point les anciens Pères, *4 col. VI.*)

QUATRIÈME COLONNE

Tradition et pratique constante de l'Eglise concernant l'Eucharistie comme Sacrifice.

Tous les Pères de l'Eglise primitive, tant ceux qui furent contemporains des Apôtres que ceux qui leur succédèrent immédiatement, tous les docteurs qui vécurent dans les siècles postérieurs jusqu'à notre temps, ont regardé l'Eucharistie comme le Sacrifice de la Loi Nouvelle. Nous allons produire plusieurs de leurs témoignages, en nous contentant d'indiquer les autres.

I. — *S. Clément de Rome*, en sa qualité de disciple de S. Paul, et de successeur de S. Pierre, nous fournit sur ce point un témoignage du plus grand poids :

« Nous devons, *dit-il*, faire avec ordre ce que le Seigneur nous a prescrit, Il a commandé que le Sacrifice fut offert et les services divins, λειτουργίας, célébrés régulièrement, à des temps marqués et à des heures fixes, non point au hasard et sans aucun ordre. Par sa volonté souveraine il a réglé ce qui concerne le lieu et les personnes qui doivent célébrer, afin que, traitée avec décence et avec pureté, cette œuvre sainte lui fut agréable. Ceux donc qui ont des temps assignés pour accomplir leurs sacrifices, sont agréés du Seigneur et sont bienheureux ; car en suivant les lois du Seigneur, on ne tombe dans aucune erreur. Les Pontifes ont leurs fonctions propres ; les Prêtres, leur place particulière ; les Lévites, leurs services déterminés. Les personnes laïques sont soumises aux réglements laïcs. » *I. Epit, aux Corinth.*, *n°s 40, 41, 44.*

Plus loin, ce grand Pape défend aux Corinthiens de rejeter les Prêtres qui célèbrent dignement et saintement les Saints Mystères.

On ne peut douter que S. Clément ne parle aux Corinthiens de l'Eucharistie, comme leur en parlait S. Paul, 1 *Cor. XI.* 18.

II. — *S. Ignace* et *S. Barnabé*, enseignent que J.-C. est prêtre et victime.

« J.-C., *dit le premier*, s'est lui-même fait victime et s'est offert pour nous en sacrifice : *Se ipsum pro nobis obtulit Deo oblationem et hostiam.* » *Epist. ad Ephes. n, 1*, « Le Seigneur de l'Univers, *dit le second*, a voulu livrer son corps à l'immolation, afin que nous soyons sanctifiés par la rémission de nos péchés, laquelle se fait par l'aspersion (ou l'application) de son sang... Il était écrit qu'il *serait conduit à l'immolation comme un Agneau*... Le Fils de Dieu, comme Isaac, offrait dès lors le vaisseau de son âme (c'est-à-dire son corps) comme une hostie pour nos péchés... » *Epist.*, *n. 5 et 7.*

S. Ignace nous indique ailleurs que l'application de ce sacrifice de J.-C. nous est faite dans le Sacrifice Eucharistique de l'Autel :

« Ayez soin, dit-il aux Philadelphiens, *n°* 4, de n'user que d'une seule Eucharistie. Il n'est qu'une seule chair qui est celle de N. S. J.-C. ; qu'un seul calice qui nous unit tous par son sang, un seul autel, θυσιαστηρίον; un seul évêque uni au corps des Prêtres et des diacres, qui nous sont associés dans le saint ministère. »

Dans son Epitre aux Smyrniens, n. 7 et 8, parlant de certains hérétiques, il dit :

« Ils s'éloignent de l'Eucharistie et des Prières Liturgiques, parce qu'ils refusent de croire que ce soit la véritable chair de notre Sauveur J.-C., celle qui a souffert pour nos péchés, et qui est ressuscitée par la bonté du Père. Ceux qui contredisent à cette grâce de Dieu, demeurent dans la mort. Il vaudrait mieux qu'ils célébrassent les Agapes, afin de participer à la résurrection des Justes... Qu'on regarde comme l'Eucharistie légitime celle qui est célébrée par l'évêque ou par celui qu'il a commis en sa place... Il n'est pas permis de célébrer les Agapes sans l'évêque. »

Ainsi ce Saint Martyr, disciple des Apôtres, parle de l'autel de la primitive église, des prières solennelles de la messe, des Prêtres et du Pontife consécrateur, de la présence réelle de J.-C. dans le divin mystère de l'Autel.

III. — *S. Justin* (an 103-150) reconnait très-expressément l'Eucharistie pour le Sacrifice de la Loi Nouvelle :

« L'offrande prescrite d'une mesure de farine, *dit-il*, ne figurait-elle pas le Pain Eucharistique que J.-C. ordonne d'offrir en mémoire de la Passion qu'il a soufferte pour nous guérir de tous nos péchés ? »

Un peu après, il cite la prédiction qu'a faite Zacharie,

« d'un Sacrifice pur qui sera offert partout :

Puis il ajoute :

« Ici le Prophète annonce déjà le Sacrifice que nous autres Gentils nous offrons sur tous les points de la terre, je veux dire, le Pain et le Calice Eucharistique.., »

Ce sacrifice se célèbre surtout *le jour d'après le sabbat*, c'est-à-dire, le Dimanche. *Dial.*, *n°* 41. Nous savons ce qu'entendait S. Justin par ce *Sacrifice du pain et du calice Eucharistique*. Dans sa 1re apologie, monument précieux de la conformité de la croyance primitive avec la doctrine catholique sur l'Eucharistie, il nous explique par d'excellentes raisons la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de J.-C. ; il attribue une vertu divine aux prières liturgiques que prononce le Prêtre, chef de l'assemblée.

IV. — *S. Irénée*, (an 140-202) après avoir produit plusieurs Prophéties qui annonçaient l'abrogation des anciens sacrifices et l'institution du Nouveau, ajoute ce qui suit :

« J.-C. prit du pain, qui est un fruit de la terre, il rendit grâces, et il dit : *Ceci est mon corps*, Il offrit aussi dans le calice le vin, qui est un fruit de la terre ; mais ce vin, transformé en son propre sang,

marquait la différence entre les sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle Loi. C'est cette Oblation du Nouveau Testament que les Apôtres ont enseignée à l'Eglise, qui la renouvelle maintenant chaque jour par toute la terre, en offrant à Dieu les prémisses de ses propres dons.

« C'est ce Sacrifice Nouveau que le Prophète Malachie a prédit, quand il disait :

« Mon amour n'est point en vous, dit le Seigneur des armées. et je ne recevrai plus de présents de votre main ; car, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations ; et l'on m'offre des parfums en tous lieux, et une oblation pure est offerte à mon nom, parceque mon nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées. »

Le sens de cette prophétie est évidemment, qu'aussitôt que l'ancien sacrifice, le sacrifice de l'ancienne Loi sera aboli, le Nouveau Sacrifice, qui aura pour objet une offrande plus pure, et qui aura lieu pour toute la terre, commencera, et dès lors le nom de Dieu sera glorifié par toutes les nations.

« Or, quel est ce nom qui est glorifié par toute la terre, si ce n'est celui de N. S. J.-C., qui est à la fois la glorification de Dieu le Père et de l'humanité ? Et Dieu appelle ce Sacrifice le Sacrifice qui lui appartient, parce qu'il a lieu par l'immolation de son propre fils, et au profit de l'homme dont il est le Créateur... Le Sacrifice est offert par l'Eglise au Dieu Tout-Puissant par l'entremise de J.-C., et l'oracle de Malachie est juste en tous points. Les *parfums,* dont parle le Prophète, sont *les prières des Saints*, comme il est marqué dans l'Apocalypse de St Jean [1]. »

Cela est extrait du Livre IV de l'ouvrage de S. Irénée, chap. XVII. — Le chapitre suivant est ainsi intitulé :

« L'Eglise catholique seule a le pouvoir d'offrir avec simplicité et efficacité le Sacrifice de pureté et de vérité, c'est-à-dire l'Eucharistie, qui est le corps et le sang du Christ. »

Dans le cours de ce chapitre, le Saint-Docteur dit des Juifs :

« Ils n'ont pas voulu reconnaitre le Verbe même, qui est offert chaque jour à Dieu dans le Saint Sacrifice. — Les différentes sectes d'hérétiques ne sont pas plus capables que les Juifs d'accomplir le sacrifice dans toute sa pureté, et de l'offrir à Dieu... Comment le pain qui est offert en actions de grâces dans le Sacrifice serait-il pour eux le corps de Notre Seigneur ainsi que son sang, puisqu'ils ne le reconnaissent pas pour le Fils de Dieu, c'est-à-dire pour son Verbe, par qui tout est fécondé dans la nature... ?

« Ne prétendent-ils pas encore que l'âme est incapable de résurrection, et que le corps et le sang, en s'unissant à elle, la privent de la vie éternelle ? Qu'ils changent donc de pensée, ou qu'ils s'abstiennent entièrement d'offrir le Sacrifice. Quant à nous, notre foi est conforme à la nature de l'Eucharistie, et l'Eucharistie elle-même est conforme à notre foi. Nous reconnaissons, en faisant notre oblation, que les dons

1. *Apoc. v.* 8. S. Irénée fait allusion au sacrifice perpétuel de l'Agneau immolé en présence du Trône éternel. Les prêtres qui offrent à Dieu l'Agneau, se prosternent, et offrent en même temps *des coupes d'or, pleines de parfums, qui sont les prières des Saints.*

que nous offrons à Dieu, nous les tenons de sa bonté, et nous avons foi dans la double résurrection de la chair et de l'esprit, que nous attendons du mérite de l'oblation. Car, de même que le pain qui sert au sacrifice est un fruit de la terre, lequel par la toute puissance de Dieu, cesse d'être un pain ordinaire et devint l'Eucharistie, ayant en elle deux substances, la substance spirituelle et la substance matérielle, ainsi nos corps, en recevant l'Eucharistie, participent de la nature céleste, deviennent impérissables, et sont marqués du sceau de la Résurrection.

« Notre oblation est donc envers Dieu, qui n'a cependant nul besoin de nous, un moyen d'expression de notre reconnaissance et un moyen de sanctification. »

V. — *S. Clément d'Alexandrie, l. 1 du Pédagogue. c.* 6, dit que :

« N. S. J.-C. offre sa chair et verse son sang pour nous ; qu'il est une oblation sans tache qui est offerte à Dieu. »

« Melchisédech, roi de Salem, Pontife du Très-Haut, offrant, en figure de l'Eucharistie, le pain et le vin sanctifiés, n'est pas autre chose que Notre Seigneur. » *Strom. L. IV. c. 25.*

Platon écrit dans son second livre de la *République* :

« (Ne nous mettons à la recherche de Dieu, qu'après avoir sacrifié, non pas un vil pourceau, mais quelque grande et précieuse victime.)

Ecoutons l'Apôtre à son tour :

« Et J.-C., notre Agneau Pascal a été immolé ! Grande et précieuse Victime, en effet, que le Fils de Dieu s'offrant en Sacrifice pour Nous ! (*Ibid.*, *l. V. c. 10*),

Ce Docteur considérait donc N. S. J.-C. comme Pontife et comme victime, et l'Eucharistie comme un Sacrifice prophétiquement figuré par celui de Melchisédech.

Nous avons vu que, au sujet d'une citation d'Euripide, il dit que :

« Dans l'Offrande Eucharistique, le Christ est une Olbation rare et Auguste, offerte pour nous à Dieu le Père, et dans laquelle se résument toutes les perfections. »

— Tertullien (150-220) nous apprend qu'on offrait le Sacrifice Eucharistique pour les défunts[1], pour célébrer les anniversaires, les natalices des Saints, pour la solennisation des mariages[2]. Il dit que les Pères de l'Eglise « ou visitaient quelque frère malade, ou offraient le sacrifice (*aut Sacrificium offertur,*) ou prêchaient la parole de Dieu[3]. » Il fait mention *des prières des Sacrifices*, de la *célébration de l'office*, de la *participation du Sacrifice*, du *corps du Seigneur* qu'on

1. *De Coronâ, c.* 3. *Oblationes pro defunctis, pro natalitiis, annuâ die facimus...*

2. *L. II. ad uxorem. sub fine.*

3. *L. de cultu fœmin., p.* 415.

reçoit *à l'autel*,[1] de *l'action de grâces* qu'on doit faire *après la communion*.

VI. — *S. Cyprien* (200-250) et S. Augustin (380-420) enseignent que le sacrifice du pain et du vin qu'offrait le prêtre Melchisédech, était une image prophétique et préfigurative du Sacrifice de J.-C., de ce Sacrifice nouveau. universel, infiniment plus parfait et plus excellent, offert maintenant à Dieu par les chrétiens dans toute l'étendue de l'Univers.

« Ut ergo in Genesi, per Melchisedech sacerdotem benedictio circà Abraham posset ritè celebrari, præcedit autè imago sacrificii Christi, in pane et vino scilicet constituta : quam rem perficiens et adimplens Dominus, panem et calicem mixtum vino obtulit, et qui est plenitudo veritatis, veritatem præfiguratæ imaginis adimplevit... J. C. D. N. et Deus noster ipse est summus Sacerdos Dei Patris, et sacrificium Patri se ipsum primus obtulit, et hoc fieri in sui commemorationem præcepit ; utique ille sacerdos vice Christi verè fungitur, qui id quod Christus fecit, imitatur ; et Sacrificium verum et plenum tunc offert in Ecclesià Deo Patri, si incipiat offerre, secundum quod ipsum Christum videat obtulisse. » *Epître 63e de S. Cyprien. Qu'on la lise, si l'on veut, tout entière.*

« Sed planè tunc benedictus est (Abraham) à Melchisédech, qui erat Sacerdos Excelsi... Ibi quippe primum apparuit Sacrificium quod nunc à Christianis offertur Deo, toto Orbe terrarum. » *S. Aug.. de civitate Dei. l. XVI. c. 22.* — Voir Origène, *in c. 26 Matth.*

VII. — *S. Laurent*, martyr, (260) et diacre du pape Sixte, disait à ce Pontife, au moment qu'il marchait au lieu du martyre :

« Saint Prêtre, où vous hâtez-vous d'aller sans votre diacre? Vous aviez coutume de ne jamais offrir le Sacrifice sans votre ministre. Quo Sacerdos sancte, sine diacono properas tuo ? Nunquam sine ministro sacrificium offerre consueveras. » (*Les actes de son martyre, et* S. Ambr., *de officiis, l. I. c. 41, n, 214.*)

Arnobe, expliquant le 4e verset du Ps. CIX :

« J.-C. par le mystère du pain et du vin est devenu prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech ; Lui seul a offert le pain et le vin par le ministère des Prêtres : *panem et vinum solus obtulit in sacerdotibus.* »

S. Jérôme, *épître* 87, explique cet oracle dans le même sens, ainsi que les autres Pères et Docteurs.

S. Silvestre, pape, (314), *dict. 2 de consecr. c. Sacrificium.*

On lit dans la vie de S. Martin, évêque de Tours, (an 360-390), que lorsqu'il offrait le Saint Sacrifice Eucharistique, un globe de lumière et de feu, apparut au-dessus de sa tête :

1. *Lib. de Oratione, ad finem.* « Non putant plerique Sacrificiorum « Orationibus interveniendum, quod statio solvenda sit accepto corpore « Domini. Ergo devotum Deo obsequium Eucharistia resolvit, an magis Deo « obligat ? Nonne solemnior erit statio tua si et ad aram Dei steteris ? Ac- « cepto corpore Domini et reservato utrumque salvum est, et participatio « Sacrificii, et executio officii. »

« Dum Sacramenta offerret B. Martinus, globus igneus apparuit super caput ejus. » (Brev. Rom. ad XI. novembris.)

VIII. — *Les Pères du Concile de Nicée*, le premier œcuménique, viennent sanctionner d'une manière imposante la croyance et la pratique générales des trois premiers siècles de l'Eglise touchant l'Eucharistie, en tant qu'elle est un Sacrifice :

« Il ne faut pas, disent-ils, être bassement attentifs au pain et au vin offerts sur cette Table Divine ; mais élevant notre esprit, comprenons par la foi cet Agneau de Dieu gisant sur cette Table Sacrée; enlevant les péchés du monde, — immolé par les Prêtres d'une manière non sanglante; et en prenant véritablement son corps précieux et son sang, croyons qu'ils sont le gage de notre résurrection. » *Canon. 5.*)

IX. — La doctrine et la pratique de l'Eglise catholique dans tout le cours des siècles postérieurs, sont parfaitement conformes à celles du Concile de Nicée et de l'Eglise primitive. Ajoutons encore aux témoignages des Anciens quelques paroles des plus célèbres docteurs des âges subséquents :

S. Jérôme, parlant de l'Eucharistie, *in c. 46, Ezech.*, l'appelle « legitimum Dei Sacrificium, juge atque perpetuum. » *Epist. I.* « (*Sacerdotes*)... *Christi corpus sacro ore conficiunt.* » *Epist. 85.* « ad Episcoporum et presbyterorum preces, Christi corpus sanguisque conficitur... Christus quotidiè fidelibus immolatur. » *Epist. 150,* « Non Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Jesus ; ipse Conviva, et *Convivium* ; *ipse Comedens, et qui comeditur* ; *illius bibimus* sanguinem, et sine ipso potare non possumus ; et quotidiè de Sacrificiis ejus, de genimine vitis ejus veræ et vineæ Sorec, quæ interpretatur electa, rubentia musta calcamus. » (*Et in c. 26. Matth.*)

S. Epiphane : « in oratione quando offerimus sacrificia Deo. » (*Ad Joannem Hierosolimytanum*; — S. Cyrille, *cath.* 5. S. Grégoire de Nysse, *orat. 1. de resurrect.*

S. Chrysostôme, *homil. de prod. Jud.*:

« Non enim homo est, qui proposita de consecratione mensæ Domini, corpus Christi facit et sanguinem, sed (J.-C.) Sacerdotis ore verba proferuntur, et Dei virtute consecrantur et gratia : *Hoc est*, ait, *Corpus meum* : hoc verbo proposita consecrantur. Et sicut illa vox quæ dicit : *Crescite et multiplicamini, et replete terram* ; semel quidem dicta est, sed omni tempore sensit effectum, ad generationem operante naturâ : ità vox illa semel quidem dicta est, sed per omnes mensas *Ecclesiæ* usque ad hodiernum diem et usque ad ejus adventum præstat Sacrificio firmitatem. »

L'éloquent docteur écrit au 6e Livre *du Sacerdoce* :

« A l'instant (du Sacrifice) les Anges assistent le Prêtre célébrant ; tous les ordres des Puissances célestes sont transportés d'admiration ; une multitude d'esprits angéliques remplissent les lieux qui avoisinent l'autel, pour faire honneur à Celui qui est le Sacrifice même. »

Il ajoute :

« J'ai entendu un personnage admirable par sa sainteté, et souvent honoré de révélations célestes, raconter que, dans une vision, il

aperçut tout-à-coup une nombreuse foule d'Anges. Leurs vêtements étaient si resplendissants de lumière, que les yeux de l'homme n'en pouvaient soutenir l'éclat. Le visage baissé, ils environnaient l'autel, comme un cortége militaire qui se tient debout, plein de respect, en présence de l'Empereur. »

X. — *S. Ambroise*, dans sa *prière préparatoire* à la célébration de la Messe, s'exprime de la sorte :

« Grand-Prêtre et Vrai Pontife, Jésus-Christ, qui vous êtes offert à Dieu le Père comme une victime pure et sans tache pour nous infortunés et pècheurs..., qui avez daigné m'appeler aux fonctions sacerdotales, enseignez-moi par votre Esprit-Saint, à traiter un si grand mystère avec le respect, l'honneur et la dévotion convenables. Munissez-moi de la fidèle garde de vos Bienheureux Anges... Accordez-moi de célébrer avec un cœur pur les saintes solennités de la Messe... Car avec quelle componction de cœur... avec quelle pureté du corps et de l'âme ne doit-on pas célébrer ce divin et céleste Sacrifice, dans lequel on reçoit réellement votre chair et l'on boit réellement votre sang; où se fait l'union de ce qui est élevé avec ce qui est bas, de ce qui est divin avec ce qui est terrestre ; où se trouve présente une multitude de Saints Anges, où vous êtes d'une manière merveilleuse et ineffable le Sacrifice et le Pontife... Je vais donc approcher de votre Autel, afin de vous offrir, quoique pécheur, ce Sacrifice que vous avez institué, et que vous nous avez commandé d'offrir en mémoire de vous, pour notre Salut... Je conjure votre clémence : que la plénitude de votre bénédiction et que la vertu sanctifiante de votre divinité descendent sur le pain qui va vous être offert. Qu'elle descende aussi. Seigneur, cette invisible et incompréhensible Majesté de votre Esprit, comme elle descendait autrefois sur les sacrifices de nos Pères, afin que, de nos oblations, elle fasse votre Corps et votre Sang... et que vous receviez favorablement de nos mains ce Sacrifice pour le salut de tous, tant des fidèles vivants que des fidèles défunts... » (*Orat. prœp. ad Miss.* I, *et de Sacram. l.* IV, *c. 4.*)

XI. — *S. Augustin* a plusieurs fois traité de ce qui concerne le Sacrifice Eucharistique. Sur ces paroles du psaume prophétique 19, *Sacrificium et oblationem noluisti, corpus autem perfecisti mihi*, il dit que J.-C. parle ainsi, « parce « que son corps est offert en place de tous les sacrifices et « et holocaustes de l'ancienne Loi, et qu'il est conféré à « tous ceux qui participent au Nouveau Sacrifice. » *De Civit.*, *l. XVII*, *c.* 20. — Dans un autre endroit, il dit d'un sacrifice offert pour l'expulsion des démons :

« Pendant que j'étais absent, on vint prier nos prêtres d'envoyer quelqu'un d'eux afin de chasser ces démons par le moyen de la prière. L'un d'eux se rendit sur les lieux, y offrit le sacrifice du corps de J.-C., en priant avec foi le Seigneur de faire cesser ce tourment. Sur le champ, par un effet de la miséricorde de Dieu, tout le fléau cessa. » (*Ibid* , *l.* XXII, *c. 8.*)

Dans ses *Confessions*, *l.* IX, *c.* 11, il rapporte que sa mère, sur le point de mourir, lui dit ainsi qu'à son frère :

« Placez mon corps en quel lieu vous voudrez ; que ce souci ne

vous trouble nullement ; je vous demande seulement que, en quelque lieu que vous soyez, vous vous souveniez de moi à l'Autel du Seigneur. »

Décrivant ensuite les circonstances de ses funérailles, il dit, *n°* 32 « que le Sacrifice de notre Rédemption fut offert « pour elle comme c'est la coutume dans ces lieux. »

XII. — S. Optat, évêque de Milève, reproche aux Donatistes leurs attentats en ces termes :

« Est-il sacrilége pareil à celui de briser et de renverser les Autels de Dieu, sur lesquels vous avez vous-mêmes sacrifié autrefois ? Ces autels où ont été portés les vœux des peuples, et les membres de J.-C. déposés ? Où le Tout-Puissant a été invoqué et son Saint-Esprit est descendu ; ces autels où tant de fidèles ont reçu le gage de la vie éternelle, le bouclier de la foi et l'Espoir de la résurrection ?... Que vous a donc fait le Christ, dont le corps et le sang ont habité par moments sur ces autels ?... Et pour redoubler encore cet exécrable forfait, vous avez brisé les calices qui contenaient le sang de J.-C. : *Christi Sanguinis portatores.* O crime abominable ! O scélératesse inouïe ! Vous avez imité les Juifs : ils percèrent le corps du Seigneur sur la croix, et vous, vous l'avez frappé sur l'autel ! *(Livre 6, cont. Parménion.)*

Quoi de plus clair que ces témoignages ? Si nous descendions ainsi le cours des siècles, ces témoignages se multiplieraient à l'infini. Qu'il nous suffise de dire qu'à l'exception de la secte protestante, toutes les Eglises dispersées dans le monde, tant grecques que Latines, et que les sectes orientales les plus anciennes, ont et ont toujours eu des autels pour y offrir le Saint Sacrifice, des prêtres pour célébrer les saints mystères, des liturgies pour marquer les prières et les cérémonies des Sacrifices Chrétiens.

Bien que, dès maintenant, ce point soit absolument hors de doute, nous ne laisserons pas néanmoins, pour faire ressortir davantage l'erreur des Hérétiques modernes, de produire, dans les colonnes suivantes, les autres anciens monuments qui démontrent la même doctrine.

CINQUIÈME COLONNE

Autres anciens monuments traditionnels. Témoignages et aveux des Hérétiques anciens et modernes. — Embarras des Juifs.

Outre la doctrine des Pères et des Docteurs de l'Eglise, une foule d'autres monuments de l'Antiquité Chrétienne, les Liturgies Apostoliques, les Constitutions, les Actes des premiers martyrs, certaines pratiques des anciens chefs d'hérésies, leurs paroles, leurs aveux et mille autres preuves semblables, viennent rendre témoignage à la vérité du Sacrifice Eucharistique. Nous allons en présenter quelques-uns.

§ I. — Monuments orthodoxes.

I. — Les anciennes *Liturgies* de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Marc, de S. Jean, de S. Matthieu, celles de S. Basile, de S. Jean-Chrysostôme, de S. Ambroise, et les autres, de l'aveu même des Protestants, montrent que les siècles primitifs et postérieurs regardaient l'Eucharistie comme un vrai sacrifice et l'offraient comme telle.[1] Elles la nomment très fréquemment *Sacrifice*, *Oblation*,[2] *Hostie*, *Victime;* elles emploient les termes de *sacrifier*, *d'offrir;* elles font mention de l'*Autel*, des *Prêtres*, des *Pontifes ;* elles y rapportent les Sacrifices d'Abel, de Melchisédech, l'oracle de Malachie.

Il est à remarquer que certaines cérémonies, certaines prières, qui furent successivement ajoutées à la célébration du S. Sacrifice, sont dues aux premiers et aux plus anciens Pontifes : le Pain azyme, à Alexandre I ; les *Sanctus* avec les corporaux, à Sixte I ; le *Cantique des Anges*, à S. Télesphore ; les calices d'or, d'argent et d'autre métal solide, à Urbain I ; le *Symbole de Nicée*, au pape Marc ; la *Confession*, à Damase I ; le *lever* à l'Evangile, à Anastase ; la paix, à Innocent I ; les *Antiennes*, l'*Introït*, et les *Graduels*, au pape

1. On peut consulter sur ce point les ouvrages liturgiques, déjà cités, de Le Brun, de Renaudot, de Muratori, d'Assémani, *codex liturgicus*..., de Mabillon.

2. Exemple tiré de la liturgie de S. Jacques : « *Deus, Deus noster, qui panem cœlestem, cibum universi mundi D. N. J.-C., demisisti... ipse enedic huic oblationi et eam admitte ad super cœleste altare tuum. memento eorum qui obtulerunt et propter quos obtulerunt*... p. 51. *Sanctificans nos omnes in hac oblatione divinorum*... »

Célestin ; le *Kyrie*, l'*Alleluïa* et l'*Offertoire*, à Grégoire I ; l'*Agnus Dei*, à Sergius ; les *Secrètes*, au pape Léon I.

II. — Les *Constitutions Apostoliques* prescrivent minutieusement les prières préparatoires à la célébration de l'Eucharistie et les actions de grâces, rappellent le commandement divin d'offrir le Sacrifice du Nouveau Testament, et ordonnent d'offrir ce Sacrifice pour tous les hommes :

« O Dieu, disent-elles, *l.* VIII, *c.* 12, nous vous offrons ce pain et ce calice, selon le commandement de votre fils, J.-C. ; nous vous rendons grâces de ce que vous nous avez trouvés dignes de remplir en votre présence les saintes fonctions du Sacerdoce... Nous vous prions d'envoyer sur ce Sacrifice votre Saint Esprit, afin qu'il fasse ce pain le corps de votre Christ et ce vin le sang de votre Christ... »

Un peu après, il est dit :

« Nous vous offrons ce sacrifice pour ce peuple... pour ceux qui sont placés au souverain pouvoir... Nous vous l'offrons pour les vierges, pour les veuves, pour les catéchumènes... Nous vous l'offrons pour l'abondance des fruits de la terre... et *c.* 13. Nous vous rendons grâces aussi pour le don qui a été offert, *pro munere quod oblatum est* ; afin que vous daigniez l'agréer sur votre autel céleste... » *Et Constit. Apost.*, *l.* V, *c.* 19 ; *l.* VII, *c.* 25, 26, 30.

Il y est encore recommandé aux fidèles d'aller dans les cimetières prier en faveur des frères endormis dans le Seigneur et *d'offrir pour eux le Sacrifice du corps de J.-C.*

III. — Le troisième chapitre de la *Hiérarchie ecclésiastique* de S. Denis est tout entier consacré à l'explication des cérémonies qui s'accomplissent dans la célébration des SS. Mystères. Il y est enseigné que « l'Eucharistie est un Sacri-« fice offert par les Prêtres, en commémoration de la pas-« sion de J.-C. L'Hiérarque procède à la célébration du « Sacrifice en la manière que Dieu a instituée... Il s'écrie « au Seigneur : Vous l'avez dit : Faites ceci en mémoire de « moi !... » *n.* 12. Dans ce traité des Saints Mystères, l'Eucharistie est très clairement représentée comme un sacrifice dans lequel J.-C. est véritablement offert.

IV. — Les *Actes du martyre de S. André* nous montrent cet apôtre offrant tous les jours à l'Autel l'Agneau Immaculé et rappelant lui-même la coutume qu'il avait d'accomplir chaque jour cette sainte œuvre. Ses propres paroles sont ainsi rapportées dans le *Bréviaire Romain :*

« Le Proconsul Egéas l'interpelle et l'exhorte à sacrifier aux Dieux, s'il veut éviter le supplice. S. André lui répond :

« *Ego Omnipotenti Deo, qui unus et verus est, immolo quotidiè, non taurorum carnes, nec hircorum sanguinem, sed immaculatum Agnum in altari : cujus carnem posteàquam omnis populus credentium manducaverit, Agnus qui sacrificatus est, integer perseverat et vivus.* »

« Pour moi, je sacrifie au Dieu Tout-Puissant, au seul Dieu véritable ; je lui offre chaque jour à l'autel, non la chair des taureaux ni

le sang des béliers, mais l'Agneau sans tache : Agneau Divin, qui, après avoir été sacrifié, et après que le peuple des fidèles a participé à sa chair, continue à demeurer intact et vivant. » Belles paroles qui expriment parfaitement la croyance et la pratique de l'Eglise catholique. »

V. — Les *Actes* du martyre de S. Matthieu, disent que cet Apôtre « après avoir célébré le Sacrifice de la Messe, « resta proche de l'autel, afin d'être immolé là où il venait « d'offrir le corps du Christ. Cum mysteria Domini celebrata « et missam suscepisset omnis Ecclesia, retinuit se, ut « juxta altare, ubi corpus ab eo fuerat Christi confectum, « illic martyrium apostolicum exultaret. » (*In hist. Apost.*, *l.* VII, *c.* 14.)

VI. — S. Etienne, premier martyr, servait en qualité de diacre à l'autel où S. Jacques, évêque de Jérusalem, offrait le Saint Sacrifice. C'est ce que témoigne S. Ignace dans sa lettre à son Diacre Hiéron ; *n.* 3 :

« Ne faites rien sans les évêques. Ils sont revêtus du Sacerdoce ; pour vous, vous êtes leur ministre. Eux baptisent, offrent le Sacrifice, ordonnent, imposent les mains ; pour vous, vous les servez, comme à Jérusalem S. Etienne servait Jacques et les Prêtres. »

Les *Constitutions Apostoliques*, *l.* VIII, 28, disent pareillement :

« L'évêque bénit, impose les mains, ordonne, offre le Sacrifice... Mais le diacre ne bénit pas, ne baptise pas, n'offre pas ; lorsque l'évêque ou le prêtre a offert, il distribue au peuple, non comme prêtre, mais comme ministre des Prêtres. »

Les *Canons des Apôtres*, 2 et 6, règlent de même les attributions et les fonctions des évêques, des prêtres et des diacres, les oblations qui doivent être offertes à l'autel, et différentes choses relatives au Sacerdoce, au Sacrifice, à la Communion.

VII. — Rappelons-nous ici que les prodiges que Dieu fit souvent paraître dans le cours des siècles, en faveur de l'Eucharistie, arrivèrent la plupart du temps durant la célébration des Saints Mystères. Ils font donc comprendre que la Sainte Eucharistie est véritablement et réellement le Sacrifice du corps et du sang de J.-C. et que le Sauveur des hommes y est à la fois Prêtre et Victime.

La même idée de sacrifice qui ressort de ces faits miraculeux, se trouve au fond des *Révélations* particulières faites à des âmes privilégiées. L'une d'elles décrivant l'institution de la Sainte Eucharistie, dit ent'autres choses :

« Je vis Jésus leur expliquer la Cène et toute la cérémonie : cela me fit l'effet d'un Prêtre qui enseignerait aux autres à dire la Messe.

« Je le vis ensuite ôter de dessus le calice une plaque ronde qu'il plaça sur une table à coulisses. Puis il retira les Pains Azymes de dessous le linge qui les couvrait, et les mit devant lui sur cette

plaque... Alors, il bénit le pain..., il éleva dans ses deux mains la patène avec les pains azymes, leva les yeux, pria, offrit, remit de nouveau la patène sur la Table et la recouvrit.

« Il prit ensuite le calice, y fit verser le vin par Pierre et l'eau qu'il bénit auparavant, par Jean; et y ajouta encore un peu d'eau qu'il versa dans une petite cuillère : alors il bénit le calice, l'éleva en priant, en fit l'offrande et le remit sur la table.., Toute cette cérémonie me rappela d'une manière frappante le Saint Sacrifice de la Messe...

« Jésus parla ensuite du Sacerdoce, de l'onction, etc... Je le vis oindre les Apôtres, leur imposer les mains sur les épaules et sur la tête... Je vis qu'il leur communiquait par cette onction quelque chose d'essentiel et de surnaturel que je ne saurais exprimer. Il leur dit que, lorsqu'ils auraient reçu le S. Esprit, ils consacreraient le pain et le vin et donneraient l'onction aux autres Apôtres. [1]

---

§ 2. — Témoignages des Hérétiques.

VIII. — *Ebion*, contemporain des Hommes Apostoliques, « célébrait avec ses disciples des mystères qui imitaient « ceux qu'on offre dans l'Eglise. Il employait à cet effet les « pains azymes, c'est-à-dire non fermentés. » *Apud Epiphan., hær.* 30 *; et Baron., an.* 34. *n.* 46.

IX. — *Marc* (an 140-160), hérésiarque, disciple de Valentin, voulant se donner du crédit aux yeux du monde, imagina le secret de changer, aux yeux des spectateurs, le vin qui sert au Sacrifice de la Messe, en sang ; il avait deux vases, un plus grand et un plus petit ; il mettait le vin destiné à la célébration du Sacrifice, dans le petit et faisait une prière : un instant après la liqueur bouillonnait dans le grand vase, et l'on y voyait du sang au lieu de vin... Comme Marc ne faisait pas connaître le mécanisme de son grand vase, on croyait en effet que l'eau s'y changeait en sang, et l'on regarda ce changement comme un miracle.

Marc, ayant trouvé le secret de persuader qu'il changeai le vin en sang, prétendait qu'il avait la plénitude du Sacerdoce et qu'il en possédait seul le caractère.

Les femmes les plus illustres, les plus riches, admiraient la puissance de Marc. Il leur dit qu'il avait le pouvoir de leur communiquer le don des miracles ; elles voulurent essayer, Marc leur fit verser du vin du petit vase dans le grand, et prononçait pendant cette transfusion la prière suivante :

« Que la grâce de Dieu qui est avant toutes choses, et qu'on ne peut ni concevoir ni expliquer, perfectionne en nous l'homme intérieur ; qu'elle augmente sa connaissance en jetant le grain de semence sur la bonne terre. »

A peine Marc avait-il prononcé ces paroles, que la

1. La *Passion de N. S. J.-C.*, d'après Anne-Cath. Emmérich, c. 8 et 9. — Traduction de M. de Cazalès.

liqueur qui était dans le calice bouillonnait, et le sang coulait et remplissait le vase. La prosélyte étonnée croyait avoir fait un miracle, elle était transportée de joie, elle s'agitait, se troublait, s'échauffait jusqu'à la fureur, et croyait être remplie du Saint Esprit. (*Voir* Pluquet, *dict. des hérésies.*)

Bien que ce fait prouve jusqu'à quel point de perversité l'Esprit de mensonge peut conduire les Hérétiques, il démontre aussi, d'une manière invincible, qu'on croyait alors dans toute l'Eglise au dogme de la transsubstantiation du pain et du vin au corps et au sang de J.-C., et qu'on regardait, même au sein de l'hérésie, l'Eucharistie comme le Nouveau Sacrifice, et les ministres qui consacrent comme les prêtres de la Nouvelle Loi. S'il en eut été autrement, comme Marc n'était pas prêtre, cet hérésiarque n'eut pas tenté de s'ingérer dans les fonctions sacrées de la prêtrise, il se fut servi de son secret pour prouver qu'il avait le don des miracles, mais non pour faire croire qu'il *possédait l'excellence du Sacerdoce.*

X. — *Vengeance céleste contre les profanateurs des Autels Chrétiens.* — Il n'est pas hors de propos de rappeler ici comment, l'an 363, à Antioche, périt misérablement Julien, oncle de l'empereur Julien l'Apostat, et ministre de ses cruautés. Il était dans la principale Eglise, où après avoir fait mille indignités aux Prêtres, après avoir pillé les Vases Sacrés qui servaient au Sacrifice, il poussa ses profanations sacriléges jusqu'à uriner contre l'autel. Dans le même moment, Félix, surintendant des finances, à l'instigation duquel cette confiscation impie s'était faite, considérant la somptuosité des Vases Sacrés, dit d'un ton moqueur: « Voyez donc en quels « précieux vases on sert le Fils de Marie ! » L'un et l'autre ne portèrent pas loin la peine de leur impiété. Julien fut aussitôt saisi d'une maladie extraordinaire, incurable ; ses entrailles et ses parties naturelles furent la proie des vers, elles s'en allèrent en pourriture. *Quo facto, statim ejus genitalia, et circum posita ad meatus necessarios loca, corrupta sunt ; et caro illarum partium computrescens, in vermes ebulliit.* . Il reconnut que le Christ l'avait puni et fit prier l'Empereur de réparer le mal qu'il avait causé. Mais il ne put gagner l'Empereur et il mourut aussitôt, rendant ses excréments par la bouche. Dès le même temps, Félix fut suffoqué par une perte de sang, qu'aucun secours de l'art ne put arrêter. Ces faits sont rapportés au long par Sozomène, *l.* V. *c.* 8 ; par Philostorge, *l.* VII, *c.* 8 ; et par Théodoret, *l.* III, *c.* 12.

XI. — *Aveux des Protestants.* — Ce qui ne contribue pas médiocrement à la gloire du dogme catholique dont nous nous occupons, c'est le langage des Novateurs modernes. Accablés du poids de tant de monuments de la foi primitive

et universelle, ils n'ont pu s'empêcher de reconnaître, quoiqu'à regret, la perpétuité et l'universalité de la croyance à la vérité du Sacrifice Eucharistique. Citons ici le témoignage de quelques-uns des plus savants protestants.

Mosheim avoue que dès, le second siècle, on s'accoutuma à regarder l'Eucharistie comme un sacrifice. (*hist. eccl., sect.* 2, 2 *part., c.* 4, *n°* 4.)

Grabe, dans ses *notes sur S. Irénée, l.* IV. *c.* 17, convient que tous les Pères de l'Eglise, tant ceux qui vécurent dans le temps des Apôtres, que ceux qui vinrent ensuite, ont considéré l'Eucharistie comme le Sacrifice de la Loi Nouvelle. Il cite les preuves. Il dit que cette doctrine était celle, non d'une seule Eglise ou de quelque docteur particulier, mais des Docteurs en général et de toute l'Eglise. Il cite comme preuve les anciennes Liturgies, que Luther et Calvin, ajoute-t-il, ont proscrites très mal à propos. A l'exemple de plusieurs théologiens Anglicans, il souhaiterait que l'usage en fut rétabli pour la gloire de Dieu.[1]

Le célèbre *Leibnitz* ne voit point ce qui manque à l'Eucharistie pour qu'elle soit un véritable sacrifice. Ce qu'elle contient est ce qu'il y a de plus précieux, de plus digne d'être offert à Dieu, ce qui lui est le plus agréable, ce qui est le plus propre à apaiser sa justice. C'est le Christ lui-

1. Certum est, dit Grabe, *S. Irœneum, aliosque Patres*, quorum scripta habemus, tàm eos qui viderunt Apostolos, quàm eos, qui immediate ipsis successerunt, spectasse Eucharistiam velut Sacrificium novæ legis, et *obtulisse Deo Patri super altare panem et vinum veluti dona sacra, offerentes* ante consecrationem tanquàm primitias creaturarum ad recognoscendum Supremum ejus in res omnes dominatum, et post consecrationem velut corpus et sanguinem mysticum Jesu Christi ad sic repræsentandum Sacrificium cruentum, quod ipse fecit corporis et sanguinis sui in cruce, et ad obtinendos fructus mortis suæ pro his omnibus, pro quibus oblatum est. Cæterum hæc doctrina non est doctrina unius Ecclesiæ vel peculiaris *doctoris, sed erat doctrina et praxis Ecclesiæ Universalis*; Ecclesia eam acceperat ab Apostolis, Apostoli à Christo. Est id quod S. Irænens nos docet, quod S. Ignatius et S. Justinus nos docuerunt ante ipsum, quod Tertullianus et S. Cyprianus nos docuerunt post. Est id quod clarè continetur in epistola S. Clementis ad Corinth.; testimonium quod magni ponderis esse debet, quoniam autor hujus epistolæ est ille, de quo S. Paulus dixit nomen suum *Scriptum esse in libro vitæ*: et quoniam epistola sua exarata est duos vel tres annos post mortem SS. Petri et Pauli, et viginti annis ante mortem S. Joannis, ità ut dubitari non possit, quin ea non sit doctrina Apostolorum, et oporteat eam tenere, licet non haberetur aliquod testimonium Sciptura ad eam firmandam. Nam S. Paulus in II ad Thess. ipsis præcepit conservare traditiones, quas sive vivâ voce accepissent, sive per epistolas; sed non desunt scripturæ testimonia ad probandum Sacrificium Eucharistiæ... *Enfin il conclut*: Utinam, quoniam plures doctores protestantes cognovèrunt circà hoc punctum veram doctrinam Ecclesiæ Apostolicæ, et errorem Lutheri et Calvini, omnes convenire possent ad resolutionem reddendi Majestati Divinæ hunc supremum honorem, qui ei debetur; et ad hoc restituerent usum sacrarum lithurgiarum, quas malè rejecerunt, et in quibus modus patet, quo Deo offerri debet hoc Sanctum Sacrificium! »

Cette note qui fait honneur au jugement et à la sincérité de l'auteur, a extrêmement déplu aux herétiques et a excité contre lui leur colère.

même dont la chair et le sang sont en état de victime immolée. Dans ce Sacrifice il représente, il applique perpétuellement l'efficace de son premier Sacrifice qui fut offert sur la croix. *Syst. theol.*[1]

On pourrait multiplier les témoignages protestants, si ce n'était une chose certaine que ces Hérétiques reconnaissent volontiers ce point, bien qu'un des plus grands efforts de cette secte tende à détruire le dogme du Sacrifice Eucharistique.[2]

XII. — ***Embarras des Juifs Infidèles au sujet de la sacrificature de Melchisédech.*** — Ils savent qu'après l'abrogation du Sacerdoce d'Aaron, celui de Melchisédech doit être rétabli pour toujours, et que le Sacrifice du pain et du vin doit devenir perpétuel. Mais pour ne pas reconnaitre dans Jésus l'accomplissement du Ps. 109, ils cherchent à en détourner le sens. Les auteurs du *Vieux Nizzachon* l'expliquent d'Abraham, le R. Isaac l'entend de David, les autres l'appliquent à d'autres personnages; tous le font avec tant de gêne et de contradiction qu'ils ajoutent un nouveau poids à la force du témoignage prophétique en faveur de Jésus. Qu'ils nous disent, en effet, quel est, dans toute la suite de leur histoire, le personnage qui ait pu être justement appelé le *Seigneur de David*; qui se *soit assis à la droite de Dieu Tout-Puissant*; qui *soit né fils de Dieu avant l'aurore*; qui ait exercé *la Sacrificature de Melchisédech*, en place du Sacerdoce d'Aaron? Nous voyons que, depuis Melchisédech, tous les Prêtres, tous les Prophètes, ont été assujettis aux lois du Sacerdoce d'Aaron, ont offert les sacrifices de l'ordre d'Aaron; qu'aucun n'a été Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, n'a offert le Sacrifice spécial du pain et du vin,

1. « Res oblata, écrit Leibnitz, sive victima aut hostia est ipse Christus cujus caro et sanguis sub specie symbolorum utique immolationis atque libamenti offeruntur. Nec video quid hic desit ad veram sacrificii rationem: quidni enim id quod sub symbolis præsens est, Deo offerri possit, cum... quod sub his in Eucharistiâ continetur, sit omnium rerum pretiosissimum, Deoque offerri dignissimum. Itaque hoc pulcherrimo invento, divina benignitas egestatem juvit, ut offerre possimus aliquod munus quod Deus aspernari non possit; et cùm ipse infinitus sit, quidquid autem aliàs à nobis proficisci potest, ad infinitam ejus perfectionem nullam proportionem habeat, nullum libamentum placando Deo par inveniri potuit, quàm quod infinitæ et ipsum perfectionis esset: mirabili enim ratione fit, ut Christus in hoc sacramento quoties consecratio fit, se nobis semper redonans, semper denuo offerri Deo possit, eo quo modo perpetuam efficaciam suæ primæ oblationis quæ in cruce facta est, repræsentet atque obsignet... Neque enim Deo gratius quicquam et cujus suavior odor sit, à nobis, si mundo corde ad hanc aram accedamus, immolari potest. Et præclarè Bernardus: totum quod dare possum, miserum corpus istud est, et si minus est, addo et corpus ipsius. » p. 285.

2. Esslinger, dans la *Défense de la Doctrine catholique par les auteurs protestants*, § 5, produit plusieurs autres témoignages semblables, où les réformés conviennent que l'Eucharistie est véritablement un sacrifice commémoratif de celui de la croix.

excepté Jésus, qui, apparaissant dans le monde aux temps d'Anne et de Caïphe, successeurs d'Aaron dans le Sacerdoce, annonça la fin de cette sacrificature et le commencement de la sienne, c'est-à-dire de la Nouvelle et Eternelle Sacrificature, prédite au psaume 109. Lors même qu'avec les Juifs Infidèles l'on supposerait que quelque ancien Juste, que quelque Prophète eut, sans que cela soit écrit, offert le Sacrifice de Melchisédech, ce Juste ne serait point pour cela le Prêtre désigné par David ; car le Prophète annonce positivement que le Sacerdoce et conséquemment le Sacrifice de Melchisédech continueront *pour toujours* ; *tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisédech*. Or, quelqu'eut été cet ancien juste qu'on veut bien supposer ici fort gratuitement, il n'aurait exercé le Sacerdoce de Melchisédech que quelques instants seulement, et non pas à tout jamais, *in æternùm*, comme porte l'Oracle et comme fait Jésus, le Souverain Pontife du Nouveau Testament.

— Nous avons vu précédemment, *l.* II, *c.* 15, comment les Juifs de Jérusalem ont constaté authentiquement le Sacerdoce de Jésus. Nous allons voir, *dans la colonne suivante*, comment, ayant quelque connaissance confuse de la matière du Sacrifice Eucharistique des Chrétiens, ils se joignirent aux Païens pour nous accuser devant les Empereurs, d'offrir, avec le pain et le vin, des sacrifices humains.

SIXIEME COLONNE

Témoignages des Païens ennemis ou mal informés, — Traditions des anciens Peuples Idolâtres.

§ I. — Valeur du témoignage des premiers païens convertis. Causes qui ont donné lieu aux calomnies des Païens infidèles.

I. — En considérant ce que les Païens persécuteurs disaient, par ignorance ou par méchanceté, contre le Sacrifice Eucharistique, souvenons-nous qu'une multitude immense, tant de Juifs que de Païens, vénéraient la sainteté de ce Divin Mystère. Cette grande Société Chrétienne, uniquement composée d'hommes sortis du Judaïsme et du Paganisme, doit se présenter à notre esprit et nous faire envisager en elle autant de témoins sûrs et favorables, pendant que nous examinons les témoignages de ceux des Juifs et des Païens qui demeurèrent infidèles ou hostiles. Ceux-ci pouvaient ne rester infidèles, que par ignorance ou par attachement à leurs passions, tandis que la grande partie de ceux qui embrassèrent la foi, ne pouvait, sans une profonde conviction, être entrée dans cette Société chrétienne, exposée à tant de dangers, et y rester inviolablement attachée, malgré les périls qui la menaçaient. Le témoignage des premiers Païens convertis a donc plus de valeur et mérite plus notre attention que le témoignage de la partie païenne qui les a haïs et persécutés.

Cela posé, rappelons-nous ce qui fut l'origine et le fondement des bruits calomnieux des Païens.

1° Pendant que les Chrétiens célébraient le Saint-Sacrifice de l'Eucharistie, plusieurs fois l'Agneau sans tâche apparaissait dans son état de Victime, leur manifestait sa sainte humanité immolée pour le salut des hommes. Les faits tirés de la *vie de S. Basile et de S. Grégoire*, et les autres miracles que nous avons cités précédemment, témoignent que souvent, dans les temps de foi et de piété vive, les fidèles virent au Saint-Sacrifice de l'Autel la forme corporelle du Christ, Prêtre et Victime, soit à l'état d'enfance, soit à l'état d'homme parfait. 2° En dehors même de ces faits, le seul dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle, alors universellement admis, eut suffi pour donner lieu aux reproches des Infidèles.

Des esclaves qui avaient été au service des Chrétiens, certains païens et des faux-frères qui s'étaient introduits

dans nos saintes assemblées, et qui avaient appris que, sous les voiles du pain et du vin consacrés, étaient cachés la vraie chair et le vrai Sang du Christ, ont pu, après leur apostasie, et ont dû révéler aux Païens la nature du Sacrifice Eucharistique, c'est-à-dire leur découvrir que dans ce Sacrifice on mangeait une chair véritable et on buvait un sang humain véritable. Telle fut la cause des accusations païennes, qui vont être réfutées, en même temps qu'exposées.

---

§ 2. — Exposé des accusations des Païens contre les Chrétiens.

II. — *Cécilius*, avocat de Rome (180-208), dit que les Chrétiens s'assemblent à des jours solennels pour faire des sacrifices. Voici la description qu'il en donne.

« Lorsqu'ils veulent initier quelqu'un à leur religion, ils lui présentent un enfant couvert de farine, afin de cacher le meurtre qu'on lui fait commettre. Ils donnent là-dedans des coups de couteau, et le sang coulant de toutes parts, ils le sucent avidement, ils en mangent la chair, et ce crime commun est le gage commun du silence et du secret. *Infans farre contectus, ut decipiat incautos, apponitur ei qui sacris imbuatur. Is infans à tirunculo, farris superficie, quasi ad innoxios ictus provocato, cœcis occultis que vulneribus occiditur : hujus, pro nefas ! sitienter sanguinem lambunt, hujus certatim membra dispertiunt : hâc fœderantur hostiâ : hœc sacra sacrilegiis omnibus tetriora... Congruentia perditis sceleratis que altaria*... (In Octavio, c. 9.)

Qu'est-ce que cet *Enfant, couvert de farine*, tellement *caché sous l'élément du pain*, qu'on *l'immole*, qu'on *le divise, sans le voir* ? Qu'est-ce que *cette communion à une hostie commune*, dont on *boit le sang* et dont *on mange la chair ?* Que signifient *ces Autels, ces Sacrifices* particuliers aux Chrétiens ? Tout cela désigne évidemment le Sacrifice du corps de J.-C., que les Chrétiens mangeaient en commun dans leurs assemblées, après l'avoir offert sur l'autel sous les espèces du pain et du vin et l'avoir divisé et partagé entre eux. Les Païens ne disent pas précisément que les Chrétiens mangeaient cette chair toute nue et toute sanglante, mais cachée dans la farine ou dans le pain : Ce qui indique parfaitement le mystère du Sacrifice Eucharistique.

III. — Les *Païens d'Antioche* (120-182) accusaient les Chrétiens de manger dans leurs Sacrifices une chair humaine. C'est pourquoi S. Théophile répond ainsi à Antolycus, savant païen :

« Quoique vous soyez prudent, vous ajoutez foi à ce que vous disent des insensés ; car autrement, comment auriez-vous cru ces faux bruits que les Impies ont répandus depuis si longtemps contre nous ? Comment auriez-vous cru ces crimes qu'on nous impute, d'avoir nos femmes communes, de nous mêler indifféremment, de commettre des incestes, et, ce qui est le comble de l'impiété et de la

barbarie, de manger de la chair humaine, ***nos humanis vesci carnibus?***

Les idolâtres des Gaules, de Vienne et de Lyon, ceux de l'Asie-Mineure, de Pont et de Bithynie, faisaient, comme nous l'avons vu, les mêmes accusations contre les Chrétiens. Elles étaient *anciennes* comme le marque la lettre à Antolycus. Nous avons entendu le Proconsul d'Asie, Pline-le-Jeune, les déclarer entièrement fausses ; S. Justin et Ste Blandine les repousser avec horreur.

Ecoutons maintenant un ancien Auteur exposer et détruire ces mêmes calomnies qui avaient également cours en Afrique (140-220).

IV. — « Quand vous faites le procès à tout autre criminel, dit *Tertullien*, il ne vous suffit pas pour le condamner qu'il s'avoue homicide, sacrilège, incestueux, ennemi de l'Etat (voilà les qualifications dont on nous honore) ; vous interrogez encore, avant de juger sur toutes les circonstances, la qualité du fait, le lieu, le temps, la manière, les témoins, les complices.

« Vous n'en usez pas ainsi à notre égard, quoique la justice ne vous oblige pas moins à examiner les crimes dont on nous accuse à tort (*quodcumque falso jactatur*), à vérifier de combien d'enfants un chrétien a déjà mangé, les incestes qu'il a commis dans nos assemblées nocturnes, et les chiens qui ont éteint la lumière de nos flambeaux. Quelle gloire pour un magistrat, qui convaincrait un chrétien d'avoir déjà mangé de cent enfants ! ***Si eruisset aliquem, qui centum jàm infantes comedisset !***

« Le second Pline assure que, excepté l'obstination des Chrétiens à ne point sacrifier (aux dieux de l'Empire), il n'a découvert dans la célébration de leurs sacrifices propres, que ceci : *Chanter les louanges de Christ, leur Dieu, observer entr'eux une exacte discipline, défendre l'homicide, l'adultère, la fraude, la trahison, et généralement tous les crimes ; (ensuite s'approcher pour recevoir une nourriture commune et innocente* ; » [1] *ad cibum capiendum promiscuum et innoxium.*)

« On dit que dans nos mystères nous égorgeons un enfant, et que nous le mangeons... Mais tous les jours on nous assiège, on nous trahit ; très-souvent on vient nous faire violence dans nos assemblées. Quelqu'un a-t-il jamais entendu les cris de cet enfant que nous immolons? Nommez-moi le dénonciateur qui a fait voir au juge nos lèvres teintes de sang, comme celles des Cyclopes[2] et des Sirènes...

« J'en appelle à la nature contre ceux qui jugent de tels bruits dignes de croyance. Je suppose que nous proposions, en effet, la vie éternelle comme la récompense de ces crimes. Croyez pour quelques moments ce dogme incroyable. Mais je vous le demande, quand même vous seriez parvenu à le croire, voudriez-vous acheter si cher la récompense? Oui, venez plonger le fer dans le sein d'un enfant qui n'a pu se rendre coupable d'aucun crime ; ou si ce barbare ministère est confié à un autre, venez voir mourir votre semblable, presqu'avant

1. Ce témoignage de Pline est également allégué par Eusèbe, ***Chron.*** et Orose, *l. VII, c.* 12 ; par *Niceph., hist., l. III. c.* 17 ; et Paul Diacre, *hist. l. X.*

2. *Anthropophages*, qui dévorèrent les compagnons d'Ulysse. (***Odyss. X.***)

d'avoir vécu. Soyez attentif au moment où s'échappera l'âme qui vient de l'animer. Recevez ce sang qui commence à couler, trempez-y votre pain ; *eo panem tuum satia, et vescere libenter*. Rassasiez-vous...... Initié de la sorte aux mystères, vous êtes sûr de l'immortalité. Répondez-moi de grâce, voudriez-vous de l'immortalité à ce prix ?

« Mais on trompe, on surprend les nouveaux chrétiens, comme s'ils pouvaient ignorer les bruits qui courent à ce sujet, comme s'ils n'avaient pas le plus grand intérêt à les approfondir, à s'assurer de la vérité. Or, l'usage est que tous ceux qui demandent à être initiés, vont trouver le grand Sacrificateur, *Patrem illum sacrorum*, pour savoir de lui les préparatifs qu'ils ont à faire. L'hiérophante répondra donc : Il faut avoir un enfant qui ne sache pas ce que c'est que la mort, qui rie à la vue du couteau. Il faut du pain pour tremper dans le sang, en outre des lampes et des flambeaux.... *Infans tibi necessarius... Item panis, qui sanguinis virulentiam colligat, præterea candelabra, et lucernæ*... »

Après avoir démontré de plusieurs manières l'impossibilité ou du moins l'invraisemblance d'une telle initiation, Tertullien rejette sur les Païens eux-mêmes l'imputation des sacrifices humains. Il leur fait voir qu'eux mêmes commettent ces mêmes crimes qu'ils reprochent aux Chrétiens.

« Pour donner une nouvelle force à notre justification, je vais prouver que vous permettez, et en secret et en public, les mêmes crimes dont vous nous accusez sans fondement ; et c'est peut-être pour cela que vous nous en croyez capables. En Afrique, on immolait publiquement des enfants à Saturne, jusqu'au proconsulat de Tibère qui fit attacher les prêtres de Saturne aux arbres mêmes du Temple qui couvraient ces affreux sacrifices Je prends à témoin les soldats de mon pays, qui exécutèrent les ordres du Proconsul. Cependant ces détestables sacrifices continuent encore en secret. Ainsi les Chrétiens ne sont pas les seuls qui vous bravent... Pour les Gaulois, ils sacrifiaient des hommes à Mercure. Vos théâtres retentissent des cruautés de la Tauride. Mais dans votre ville même n'adore-t-on pas un Jupiter qu'on arrose de sang humain... Que ce Jupiter doit vous paraître chrétien ! Qu'il est un digne fils de son père, du moins pour la cruauté !,.. » Tertull., *Apolog.* n°s 2, 8, 9.

Les mêmes calomnies sont rapportées dans Athenagore[1], dans Tatien[2], dans S. Justin[3], dans Salvien[4], dans Eusèbe, etc.

C'est assurément l'Eucharistie qui donna lieu aux Païens d'accuser les chrétiens d'immoler et de manger des victimes humaines. Ils avaient entendu lire ou répéter ces paroles de S. Jean :

« En vérité, je vous le dis : si vous ne mangez la chair du fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous : »

1. In legatione : « *Tria nobis impingunt crimina* : *impietatem, Thyestea convivia. Ædipodios concubitus.* »

2. Adv. Græcos : « *O Græci, apud nos non invenitur hominum voratio, falsi testes hoc crimine contra nos conficto deprehensi estis...* »

3. Dial. cum Tryphon. « *An forté... vobis persuasum est nos humanis vesci carnibus* ? »

4. Lib. IV, *de Providentiâ.*

Paroles qui entendues dans le sens catholique et orthodoxe, procurent le salut de l'âme, mais qui, interprétées par la malice et la perversité, firent tomber les idolâtres dans les pièges de Satan, les scandalisérent, et les portèrent à imaginer au sujet des Mystères Eucharistiques toutes sortes d'atrocités. Ils crurent que les Sacrifices secrets des chrétiens étaient des sacrifices humains, tels que ceux qu'ils offraient eux-mêmes à Saturne, à Jupiter, à Mercure. Ils accusèrent faussement les chrétiens d'un crime dont eux-mêmes avec leurs pères étaient coupables. A leurs yeux, les assemblées chrétiennes *honoraient Dieu par de tels sacrifices*[1], *apaisaient son courroux par l'immolation d'enfants encore innocents, rendaient leur sacrifice plus agréable par la manducation de ces victimes humaines, toutes sanglantes.* Ils pensèrent que cette expression de l'Ecriture, *le fils de l'homme* signifiait simplement *tout enfant né de l'homme* et que, pour accomplir le précepte de leur religion, les chrétiens devaient nécessairement sacrifier un enfant, ou en tout cas, participer à une vraie chair et à un vrai sang humain. Ce dernier point était réel au fond, et ne pouvait être nié absolument. Aussi, l'imputation païenne dura-t-elle *très-longtemps* et se répandit-elle dans l'Orient et dans l'Occident au préjudice de la paix et de la vie des Chrétiens. Un seul mot pouvait la détruire, c'était de dire, comme firent plus tard les Protestants, que dans l'Eglise il *n'y a pas de sacrifice*, et que ce que l'Evangile appelle *la chair, le sang du fils de l'homme*, n'est pas réellement *sa chair ni son sang*, mais simplement un *signe symbolique, une figure*. Ce mot eut épargné les persécutions, mais il ne fut jamais prononcé, parce que le dogme contraire était universellement cru et enseigné.

1. « Prave ac nefario Pagani de sacris Dominicis opinati sunt. Siquidem initia ipsa nostrœ religionis non nisi à duobus maximis facinoribus oriri arbitrantur. Primum scilicet homicidio... innocentium parvulorum, quos non occidi tantum a Christianis, sed quod magis abominandum est, etiàm vorari existimabant, et hœc omnia ad placandum Deum..., ad purgandum piaculum..., ad commendandum Sacrificium..., ad promerendum vitam œternam... Intelligere possumus autem quales esse Pagani crediderint Christianos, qui talibus sacrificiis Deum colerent, aut sollicitent Deum ipsum, qui hœc sacra docuisset... » Salvien., *de provid.*, *l. IV.* Voir L. de la Barre, *in Apolog. Tertul. n°* 9.

« ... Quod cœnas suas agapas vocarent, quœ res inimicis ansam calumniandi prœbere poterant. Postremo quod intelligerent dici hoc à nostris solere, sumere sanguinem se, carnes que pueri Jesu, Mariœ filii, manducare, cum Eucharistico pane vescerentur, vinum que biberent item Eucharisticum. Indè enim infantis vulnerum, interitus, lanienœ, hausti sanguinis, voratarumque carnium fabulœ, nisi mea me fallit opinio, profectœ sunt. » (Mamachi, *l.* 1. *Originum et antiquitatum christianarum, c.* 3. § 23. *n°* 3.)

Les hérétiques eux-mêmes ont reconnu ce point. « Forsan, dit Havercamp, immanis hœc calumnia originem auspicata est à fractione, et divisione panis Eucharistici, ubi cùm Christiani manducare se Jesum Divinum ex Mariâ puerum dicerent, abominabile hoc Gentiles architectati sunt. » (Sigebertus Havercampius, *not. 1. in cap.* 7, *Apol. Tertull.*

C'est ce qui fait que l'imputation païenne est une preuve irrésistible de l'ancienne foi au dogme de la présence réelle et du Sacrifice Eucharistique.

---

§ 3. — Traditions des anciens peuples idolâtres.

V. — Récits des Livres Sacrés des Indiens sur le Sacrifice du Prêtre-Rédempteur. — 1° Le *Barta-Chastram*, poëme sacré de ces peuples, dit que « le Brahme ou Prêtre appelé « *Iésoudou* et *Chrisna*, après s'être incarné dans le sein d'une « Vierge et s'être montré parmi les hommes pour les ins- « truire et les purifier de leurs péchés, offrit un sacrifice. Ce « Brahme fit renaître le premier âge: il rendit les Sacrifices « si communs, que les solitudes mêmes n'en sont pas « privées. Par lui les autres Brahmes, fixés dans le bien, « ne s'occupent que des cérémonies de la Religion et des « Sacrifices. Ils font refleurir parmi eux la pénitence et les « autres vertus qui marchent à la suite de la vérité, et « répandent partout la clarté des Divines Ecritures. »

(Le *Barta-Chastram*, cité par Calmette, *lettre à M. le marquis de Coëtlogon*, vice-amiral de France; *tome XIII*, *des lettres édifiantes*, *édit.* 1780).

Les principaux traits de l'histoire de J.-C., reproduits dans ce livre indien, ne permettent pas de douter que l'auteur n'ait eu en vue N. S. lui-même. C'est ce que reconnait W. Jones, dans ses *Recherches Asiatiques*, *t. I*, *p.* 198, *de la Traduction de Labaume*; c'est ce que confirme la tradition suivante citée par le savant évêque d'Avranches.

2° *Théologie des Indiens de Coromandel.*

« Ces peuples, dit Huet, font de Brama, un fils de Dieu, un Média- « teur entre Dieu et les hommes, et lui attribuent tout ce que les Chré- « tiens attribuent à J.-C. Ils disent que Dieu est venu sur la terre; « qu'il a pris le nom du Christ; qu'il a vaincu le Démon, vainqueur « du monde; qu'il a arraché de ses fers seize mille captifs. Ils ajou- « tent que Gayazoro (autre nom de ce Dieu,) a effacé les péchés du « monde, et que Dieu l'a ensuite condamné à mourir; mais en accor- « dant, toutefois, le privilège de délivrer leurs amis de l'Enfer, à tous « ceux qui plaçeraient un pain sur son corps. »

« Tout ceci, dit Huet, se ressent bien de cette ancienne calomnie « qu'on faisait contre les Chrétiens et dont parle le païen Cécilius dans « sa réponse à Minutius Félix. On les accusait de placer un enfant « couvert de farine devant ceux qu'ils initiaient aux Saints Mystères, « de leur bander les yeux, et de les faire ainsi percer et immoler cet « enfant. Par cette calomnie les Ennemis du Christianisme faisaient « allusion au Sacrifice de l'Eucharistie et voulaient parler du corps de « J.-C., caché sous les apparences du pain. » *Prép. ev.*, *IV*, *prop.*, c. 6.

La théologie païenne de l'Inde donne fréquemment le nom de *prêtre* à ce Dieu qu'elle nous représente en même temps comme une *victime* immolée pour l'expiation des péchés de la terre; elle nous le montre instituant, en tout lieu,

le Sacrifice Nouveau, et délivrant par la vertu de ce Sacrifice les hommes pécheurs et les âmes condamnées aux peines des Enfers. Il est facile d'y reconnaître, quoique défigurée, la doctrine de l'immolation du Fils de Dieu pour les péchés du monde, et celle du Sacrifice de son corps sacré sous l'espèce du pain.

VI. — *Le Sacrifice Eucharistique imité par les adorateurs de Mithra.* — La Perse, ou du moins, la partie de ce peuple qui resta attachée à l'idolâtrie, contrefit, dès le premier temps du Christianisme, nos rits Eucharistiques, comme le témoigne S. Justin dans sa première apologie adressée à l'Empereur Antonin :

« Et voilà, dit-il, ce que les Démons ont encore essayé d'imiter par « l'institution des mystères de Mithra. Vous savez ou vous pouvez « savoir que dans la célébration de ces mystères, on présente à l'ini« tié du pain et de l'eau, en prononçant certaines paroles mystérieu« ses. » n° *66*.

Tertullien rapporte quelque chose de semblable, lorsqu'il dit :

« Ipsas quoque res Sacramentorum divinorum idolorum mysteriis « œmulatur (Diabolus). Tingit et ipse quosdam.... Mithra.., celebrat « et panis oblationem. » (*De Prœscript. c. 40*).

Les Perses, à la fête de Mithra et de Daruns, mangeaient des gâteaux faits de pâte non fermentée et qu'ils avaient offerts aux faux dieux. Cette communion que l'on retrouve dans quelques sacrifices du Nord, de la Chine, de l'Amérique, de même que dans ceux de Mithra, présente une telle ressemblance extérieure avec la nôtre, que S. Justin la regarde comme une imitation et une altération du Sacrifice Eucharistique. (Sepp. *t. 2 p. 113*).

Le chef du culte persan dit à Zoroastre :

« Je suis Hom le pur : c'est moi qui donne à la vie l'immortalité. « Quiconque me parle, me mange, m'invoque avec ardeur, et m'offre « une humble prière, celui-là chasse les dieux du monde. » (*Ibid. p. 238*).

S. Justin et Tertullien ont dit avec raison, que, pour mieux surprendre les âmes, le Démon avait contrefait les mystères chrétiens, en modifiant, selon les temps et les lieux, ses doctrines d'erreur. On voit ici, qu'il a employé les paroles mêmes de J.-C. et de la Sagesse Eternelle, disant aux hommes :

« *Celui qui me mange, vivra par moi.*,. (Eccli. XXIV. 29, et S. Jean. VI. 58).

On sait qu'alors, pour contrebalancer le règne du Christ, le Démon fit tous ses efforts, opposant ses prestiges aux miracles de Jésus, ses cérémonies sacrilèges aux sacrifices des chrétiens, ses apôtres de mensonge, aux apôtres de l'évangile. Mais, quoiqu'il eut en main le glaive des Césars et des Princes du monde, la plume des plus grands philosophes de

ce temps, la tortueuse duplicité des Hérétiques, la force des passions humaines, et la ténacité des préjugés, des lois, des institutions et des coutumes des divers peuples, il a néanmoins vu son empire s'écrouler sous la puissance du doigt de Dieu[1].

VII. — *Tradition de la Chine sur le sacrifice de J.-C.* — Le *Chi-king*, livre fort ancien[2], donnant un récit altéré de l'Evangile, parle en même temps du Sacrifice Eucharistique. On lit dans la première Ode du second chapitre de la troisième partie que :

« La mère d'*Heou-tsi* (de l'hébreu *Ieousa, Jésus*), le conçut par « l'opération céleste, et l'enfanta, lui son premier-né, sans aucune « douleur ; les *bœufs et les brebis carressèrent le nouveau-né*, les « bûcherons vinrent le visiter. *Heou-tsi*, devenu grand, répandit en « tout lieu le bonheur et l'abondance ; il établit le Sacrifice, que le « Souverain Seigneur de toute chose a pour agréable, un Sacrifice « d'un gâteau de froment. Ce Sacrifice s'offre à certains jours, après « que chacun s'est purifié de ses vices (ou de ses fautes) ; il a maintenu sans péché, jusqu'au temps de l'auteur, le peuple au milieu « duquel *Heou-tsi* l'a établi. »

« Placet quo honos ille Summo rerum Domino et Dominatori, cum « quo acceptum habet, n° 6.

« Sic autem fiunt Sacrificia... frumenta pistillo proteruntur et pro- « trita ex mortario accipiuntur... ; aquâ lavantur... ; deinceps pla- « centæ fumo aquæ ferventis et vapore decoquuntur, n° 5.

« Dies seligitur, abstinemus et animum vitiis purgamus. *Id.*

« Ubi Heou-Tsi sacrificia fieri instituit, populus nullo scelere vitam « suam contaminavit, nihil cujus pœniteret perpetravit, quod usque « adhuc perseverat, n° 6. »

N'est-ce point un écrivain chinois des premiers temps de l'Eglise, qui a écrit cela ? Le P. Bouvet, ancien missionnaire en Chine, montre que cet *Heou*, ou Prince célèbre de la Chine, n'a jamais existé, et que ce nom ne désigne que le Christ. Il y a tout lieu de le croire ainsi.

VIII. — *Ancienne tradition Américaine sur le même sujet.* — Les voyageurs modernes ont trouvé en Amérique, dit M. le Comte de Maistre, le baptême, la confession, la *présence réelle* sous les *espèces* du *pain* et du *vin*... On voit, en effet, d'après les relations authentiques, que la doctrine de la transsubstantiation, que le dogme et les cérémonies du Sacrifice Eucharistique, étaient connus et pratiqués chez les Américains, avant la découverte de ce pays par les Européens. Laissons parler sur ce point un protestant anglais :

1. Anquetil du Perron, dans son *Zend-Avesta*, le P. Bouvet, *témoignent* que la Perse avait sur *Chrishna* (Christ), les mêmes traditions que l'Inde.

2. Je ne le crois pas néanmoins antérieur à notre ère, quoiqu'en dise M. Sionnet, de la Société Asiatique de Paris. *Ann. de philosoph. ch.*, n° 81 *p.* 233. Car le passage que nous citons, est évidemment semblable à ceux qui se trouvent dans les traditions des peuples voisins, traditions qu'on croit communément et avec raison postérieures à J.-C.

« Les Mexicains, dit Barrow, avaient une espèce de communion
« que leurs prêtres administraient en certains jours de l'année, où
« ils partageaient en petits morceaux une idole faite de fleur de fa-
« rine et de miel, qu'ils appelaient le *Dieu de pénitence*. Ils avaient
« aussi des processions, des ensencements, et d'autres formes du
« culte divin. » (Barr., *découvertes des Europ.*, c. *17*.)

Cette liturgie des idolâtres, ces cérémonies, ce sacerdoce, ce Dieu contenu sous l'espèce du pain de pur froment, et que reçoivent les fidèles, ne sont que les débris altérés des croyances et des institutions chrétiennes.

Conclusion. — C'est ainsi que tous les témoignages célestes, divins et humains, amis et ennemis, s'accordent pour attester avec unanimité et avec éclat la vérité du dogme catholique de la présence réelle du Verbe Incarné dans le *Saint-Sacrifice* de la Messe et dans l'Auguste *Sacrement* de l'Eucharistie. D'après tous ces témoignages, notoires et authentiques, généraux et particuliers, il est manifeste que le Fils de Dieu a institué dans son Eglise, pour jusqu'à la fin des siècles, le Sacrifice de son corps et de son sang, de même que le Sacrement ou Banquet Divin, destiné à communiquer aux fidèles le principe ou le germe d'une heureuse et glorieuse immortalité. Dans tous les siècles, nous célébrerons ses miséricordes et nous lui rendrons des actions de grâces, de ce qu'il a institué avec de bonté parmi nous, pour notre Salut, ces admirables Fontaines de la Vie Eternelle.

TITRE V

DU MOYEN DIVIN PAR LEQUEL S'OBTIENDRA
LA RÉMISSION DES PÉCHÉS.

CHAPITRE VII

INSTITUTION DE LA PÉNITENCE

PREMIÈRE COLONNE

Tradition des Prophètes et des Anciens Docteurs,
touchant la *Contrition*, la *Confession*, la *Satisfaction*, au temps du Messie.

I. — Les anciens Docteurs de la Synagogue ont, d'après l'enseignement prophétique, prévu que le Messie (annoncera et) prêchera la pénitence et le moyen d'obtenir la remission des péchés.

On lit à ce sujet dans le Talmud, au livre *Maccoth*, chap. *Ellu hen haggolin :*

« Le R. Pinhas a dit ; Il est écrit ps. 25 : *Dieu est bon et droit ; par cette raison, il enseignera la voie à ceux qui s'égarent.* Or pourquoi est-il bon ? Parce qu'il est droit. Et pourquoi est-il droit ? Parce qu'il est bon. C'est pourquoi il enseignera, il instruira ceux qui s'égarent dans la voie. Il les instruira de la voie par laquelle ils feront pénitence. »

« On demanda à la Sagesse, quelle est la condamnation du pécheur ? Et Elle dit à ceux qui l'avaient interrogée : il est écrit, *Prov.* XIII : *le mal poursuivra les pécheurs.* Ils interrogèrent aussi le Prophète : Quelle est, lui dirent-ils, la condamnation du pécheur ? Et il leur répondit selon ce qui est écrit, Ezéch. XVIII :

« *L'âme qui aura péché mourra.*

« Ils interrogèrent de même la Loi en disant : Quelle est la condamnation du pécheur ?

« Et elle leur répondit :

« Qu'il offre un sacrifice, et son péché lui sera remis, suivant ce qu'il est écrit, *Lévit. 1. : Et le Seigneur étant apaisé, lui pardonnera.*

« Ils interrogèrent enfin le Dieu Saint-et-Béni : Quelle est la condamnation du pécheur ?

« Et il leur dit :

« Qu'il fasse pénitence, et il lui sera pardonné. C'est là ce qui est écrit, ps. 24 : *le Seigneur est bon et droit ; c'est pourquoi il enseignera le chemin à ceux qui s'égarent*, c'est-à-dire aux pécheurs ; car il montrera aux pêcheurs le moyen de faire pénitence : *quia ipse ostendet peccatoribus viam agendi pœnitentiam.* »

Au livre *yoma*, c'est-à-dire *des jours*, chap. *yom hakippurim*, il est dit :

« Paroles du R. Ishac : Venez et considérez que la manière d'agir du Dieu Saint et béni ne ressemble point à la manière d'agir des hommes charnels. La coutume de la chair et du sang est que, si un homme a offensé son prochain, il le fléchit quelquefois par des paroles et que quelquefois il ne vient pas à bout de le fléchir par des paroles seulement. Or, telle n'est pas la coutume du Dieu saint et béni. En effet, un homme vient-il à l'offenser par une transgression ; il le fléchit néanmoins par des paroles (de repentir) ; selon qu'il est écrit dans Hosée, c. XIV : « O Israël, faites pénitence, convertissez-vous « au Seigneur votre Dieu, puisque c'est votre iniquité qui a causé « votre perte. Confessez vos crimes avec un cœur repentant, et con- « vertissez-vous à lui. » Ce n'est pas tout ; il lui offre même en cela un sacrifice selon qu'il est dit ensuite : « Dites-lui : Otez-nous « toutes nos iniquités, recevez le bien que nous vous offrons. » Et non-seulement cela, mais il est encore considéré dans l'Ecriture comme un homme qui offre des sacrifices d'animaux et de victimes choisies, comme il est dit en suivant : « Et nous vous rendrons les « Sacrifices de nos lèvres. » Peut-être direz-vous : Ne sont-ce point des sacrifices coupables ? La réponse à cela se trouve dans ce qui suit ; « Je guérirai leurs blessures profondes, leur perversité, je les « aimerai par une pure bonté : *diligam eos spontaneæ.* »

Telle est la trahison des Hébreux. Cette dernière interprétation est aussi celle de Dom Calmet et d'Estius. Celui-ci explique le texte d'Osée des sacrifices du repentir et de la confession, sacrifices qui auront lieu surtout au temps de la Loi Nouvelle. Il ajoute que c'est là l'interprétation commune des Docteurs.

La *Midras Sir-assirim* fait, en parlant du Messie, ressortir ainsi l'efficacité de la pénitence. Sur ces mots du 5e chap. de ce livre, *ouvrez-moi, ô ma sœur !* on y lit ces paroles du R. Josès :

« Le Dieu saint et béni a dit à Israël : Mes Enfants, ouvrez-moi une porte de repentir, seulement comme est le trou d'une aiguille, et moi je vous ouvrirai les portes de la miséricorde, par lesquelles entreront des charriots et des chars à quatre chevaux. Le R. Lévi a dit : Si les Enfants d'Israël eussent du moins fait pénitence un seul jour, ils eussent été rachetés aussitôt : aussitôt le fils de David, c'est-à-dire le Messie, fut venu à eux. Où est la preuve de cela ? — Dans ce qui est écrit, *ps. 94 : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix.* » (Les Rabbins, dans Galatinus, l. VIII, c. 8.)

Cet auteur rapporte en outre d'autres traditions de la Synagogue, lesquelles tendent également à démontrer que le Messie doit ramener par la Pénitence tout l'univers au Dieu d'Israël.

II. — Le Messie doit instituer la *Confession orale* comme partie essentielle du Sacrement de pénitence.

Ecoutons d'abord sur ce point la *Midras-Tehillim* : il y est dit mot pour mot au sujet du ps. 99e :

« Psaume pour la confession : Habitants de la terre, célébrez le « Seigneur par des cris de joie. » Le Dieu saint et béni a dit : *Confitebuntur mihi omnes Gentes, et ego recipiam eas ;* sicut dictum est. Is. c. 45 : *quia mihi flectetur omne genu.* Autre explication : *Psalmus ad Confessionem* ; c'est là ce qui est écrit : *Prov.* c. 28 : « Celui qui cache ses crimes ne réussira point ; mais celui qui « les confesse et qui s'en retire, obtiendra miséricorde. Celui qui « cache ses crimes ; » tel fut Saül à qui il a été dit (*1 Rois, 15*) : « D'où vient ce bruit de troupeaux de brebis ? Il répondit : on les a « amenés d'Amalec. Mais celui qui les confesse et qui s'en retire, « obtiendra miséricorde. » Tel fut David, dont il est dit (*2 Rois 12*) : « Alors David dit à Nathan : J'ai péché contre le Seigneur ! Et Nathan « dit à David : Le Seigneur vous a aussi remis votre péché ! vous ne « mourrez pas ! »

C'est ainsi que l'Ecriture Sainte et que la Doctrine de la Synagogue démontrent l'efficacité de la confession des péchés, faite au prêtre du Seigneur.

Citons encore à ce sujet ce qui est dit dans le livre *Béressith-Kétanna*, in illud. c. 40. Gen., *Juda, te confitebuntur* (*vel laudabunt*) *fratres tui :*

« C'est cette confession, dont l'Esprit-Saint a dit par la bouche de Job : « Ceux qui sont sages confessent (ou découvrent) leurs péchés, « et ne les cachent point à leurs Anciens (à leurs Pères). » De qui cela a-t-il été dit ? Des justes, qui vainquent ou domptent leur concupiscence ou sensualité, et qui confessent leurs actions à leurs Pères. Car quiconque confesse ses péchés, est digne du siècle à venir (c'est-à-dire du siècle du Messie.) C'est ce qui est écrit, ps. 49 : « Celui « qui offre le sacrifice de la Confession m'honorera, et celui qui em- « ploiera ce moyen, ou qui prendra ce chemin, je lui montrerai le « Salut de Dieu (ou que Dieu donnera). » C'est là ce que vous trouvez dans Juda. Aussitôt qu'il apprit le fait de Thamar, il confessa son péché, selon qu'il est dit, Gen. c. 38 : « Reconnaissez, je vous prie, « votre créateur, et ne rougissez point de votre chair et de votre « sang. » Aussitôt, il dompta sa sensualité et il la confessa. Or, quiconque ne confesse point ses péchés, le Dieu saint et béni le maudit. Nous en avons un exemple dans Caïn, qui nia son crime et qui dit, *Gen. 4 :* « Suis-je le gardien de mon frère ? » C'est pour cela qu'il fut maudit ; selon qu'il est écrit, *ibidem* : « Dès maintenant, tu « seras maudit, » et le reste. Mais lorsqu'il reconnut qu'il avait péché, il demanda pardon au Dieu saint béni, et dit : Souverain Maître du monde, « mon péché est trop grand, pour qu'il puisse être « toléré. Mon péché, dis-je, est plus grand que ceux de plusieurs « milliers de pécheurs qui vous ont offensé, *Exod. 34.* Et lorsqu'ils « vous diront : Effacez mon crime, vous leur pardonnerez aussitôt. » C'est pourquoi, à l'heure même, Celui dont le nom est béni dans tous les siècles, dit : Si je n'absous point Caïn, je fermerai la porte à tous ceux qui se repentiront. Et parce que Caïn ne fit pas une pénitence parfaite, Dieu ne lui pardonna qu'à moitié. Où est la preuve de cela ? Dans ce qui est dit au chapitre 4 de la Genèse : « Tu seras vagabond « sur la terre, tu n'auras point de lieu pour te reposer ou te fixer. »

Mais après qu'il eût fait pénitence, il est dit de lui : *Et il habita dans le pays de Nod*, c'est-à-dire *d'agitation*. C'est de lui que Salomon a dit au 28e chap. des Prov. : « Celui qui cache ses crimes ne réussira « point ; *mais celui qui les confesse et qui les quitte, obtiendra misé-* « ricorde. »

Jusque-là parle la tradition des Hébreux. Les autorités, les exemples et les raisons qu'allèguent ici les Docteurs de la Synagogue, sont assurément capables de faire sentir l'utilité et la nécessité de la confession des péchés.

Voici une autre tradition du même genre qui démontre pareillement que la confession doit être faite non seulement à Dieu qui sait toutes choses, mais encore à l'homme qui tient sa mission de Dieu. On lit dans le livre intitulé : ***Sanhédrin de Jérusalem***, c. ***nigmar haddin***, i. e., ***diffinitum est judicium*** :

« Tous ceux qui confessent leurs péchés auront part au siècle futur. *Omnis confitens habebit, partem in seculo futuro.* Nous trouvons un exemple de cela dans Achan : « Jéhosuas lui dit : « Mon fils, « rendez gloire à Dieu ; confessez. et découvrez-moi ce que vous avez « fait ; ne me le cachez point. Achan répondit à Jéhosuas et lui dit : « Oui : il est vrai ; j'ai péché contre le Seigneur, le Dieu d'Israël : et « j'ai fait cela et cela de telle et de telle manière. » Et d'où savons-nous que son péché lui fut remis ? De ce qui est dit, là même, au chap. 7 de Josué : « Et Jéhosuas lui dit : Comme vous nous avez « troublés, le Seigneur vous troublera et vous affligera en ce jour, « mais vous ne serez pas troublé dans le siècle à venir. » (Talmud Hierosolimitan, *cap. 6* ; voir *t. 2, p. 242.*)

Que l'on doive dire dans la confession tous les péchés et toutes les circonstances qui aggravent le péché, c'est une vérité qui paraît non-seulement dans la confession d'Achan, mais encore dans ce qui est dit au livre ***yoma***, chap. ***hakippurim***, c'est-à-dire ***jour de propitiation*** ou ***de pardon*** :

« Le R. Hunna a dit : — Quiconque s'est rendu coupable d'une transgression, est obligé d'expliquer de point en point son péché, selon qu'il est dit au 32e chap. de l'Exode : « Et ils se sont fait des « dieux d'or, » et le reste. *Omnis qni transgressione transgressus est, necesse est ut singulatim exprimat peccatum...* »

En quelque temps que se fasse cette pénitence, elle est toujours agréable à Dieu. C'est là un point clairement établi dans la ***Midras-Téhillim*** ; sur ces paroles du psaume 65e. ***Te Decet laus in Syon, et tibi redeetur votum***, elle s'exprime ainsi :

« Le R. Hanina-ben-Papa, interrogea le R. Samuel-ben-Nachman, et lui dit : que signifie ce qui est écrit, *Thren., c. 3 :* « Vous avez « *mis un nuage devant vous, pour que la prière n'arrivât pas jusqu'à* « *vous* : *Protexisti nube te, ne transeat oratio ?* » Il lui répondit : C'est que les portes de la prière sont tantôt ouvertes et tantôt closes. Mais les portes de la pénitence ne sont jamais closes en ce monde, selon qu'il est dit, *Ps. 64 :* « L'espérance de toutes les extrémités de « la terre, la mer de ceux qui sont dispersés au loin, » c'est la pénitence. Car de même que la mer n'est jamais fermée, et que quiconque le désire s'y baigne à l'heure qu'il veut, de même la Pénitence purifie

tout homme, dans quelque temps que celui-ci la fasse, et elle est agréée du Dieu saint et béni. Quant à la prière, elle a ses temps, selon qu'il est dit au ps. 68 : « Pour moi, je vous adresse ma prière, « Seigneur ; voici, ô mon Dieu, le temps de votre bon plaisir, *tempus* « *beneplaciti Deus.* »

Telle est la doctrine des Anciens Hébreux. Elle démontre fort bien nos deux propositions, relatives à la Pénitence. La contrition et la confession des péchés sont en tous temps le plus excellent moyen d'en obtenir le pardon. Mais elles seront particulièrement en usage dans le siècle à venir, c'est-à-dire dans le siècle du Messie. C'est ce que laissent à entendre ces Traditions hébraïques, dérivées de l'enseignement des Anciens Prophètes.

III. — Les œuvres de *satisfaction* devront accompagner la Pénitence sous la Loi Nouvelle du Christ.

Le prophète Isaïe, *c. I. v.* 16 *et suiv.*, annonçant la ruine de la nation juive et la sainteté de la Nouvelle Eglise qui doit s'élever sur ses débris, prend de là occasion de tracer les caractères de la vraie pénitence qui sera pratiquée en ce temps-là surtout :

16. « Lavez-vous, purifiez-vous ; ôtez de devant mes yeux la mali- « gnité de vos pensées ; cessez de faire le mal ;

17. « Apprenez à faire le bien ; recherchez la droiture ; assistez « l'opprimé ; faites justice à l'orphelin ; défendez la veuve ;

18. « Et après cela venez et entrons en discussion ensemble, dit le « Seigneur. Quand vos péchés seraient comme l'écarlate, ils devien- « dront blancs comme la neige ; et quand ils seraient rouges comme « du vermillon, ils seront blancs comme la laine la plus blanche. »

En exhortant à la pénitence, le Prophète veut qu'on *répare ses fautes*, qu'on *purifie* sa conscience, qu'on se *dépouille de ses affections vicieuses*, et qu'on en contracte de nouvelles ; qu'on *cesse le mal* et qu'on *se mette à faire le bien ;* qu'on *pratique la justice*, c'est-à-dire ce qui est conforme aux lois divines et humaines. [Forerio.] Or, ce sont là les véritables œuvres de la *satisfaction.*

Ezéchiel, Joël, et les autres Prophètes, tout en annonçant les futurs mystères du Christ, recommandent les mêmes pratiques de pénitence.

IV. — Future institution du Sacrement de la Rémission des péchés.

Zach. XIII, 1. — *In die illà erit fons patens Domui David et habitantibus Jerusalem, in ablutionem peccatoris et menstruatæ,* c'est-à-dire : « En ce jour-là, il y aura une fontaine ouverte à la « maison de David et aux Habitants de Jérusalem pour y laver les « souillures du pécheur et de la femme impure. »

Quelle sera cette fontaine, cette piscine ? Quel sera ce moyen d'effacer le péché ? Le Messie, lors de sa venue, le révélera et le fera connaître. Ce moyen effacera ainsi le

péché par la vertu qu'il tirera de la mort du Messie, comme il est marqué au chapitre précédent du même prophète. Le Messie l'instituera dans les mérites de son sang et de ses plaies, *Ibid.* Cet oracle désigne, sans doute, le Baptême et le Sacrement de la Pénitence, qui est appelé aussi ***un second Baptême.*** (Comp. 2 col. I.)

V. — Les Docteurs Hébreux ont distingué les trois parties essentielles de la Pénitence.

Nous venons de voir qu'ils distinguaient la contrition, la confession et la satisfaction. Outre ce qu'ils ont dit jusqu'ici sur ce point, ils trouvent encore la même distinction dans le Deutéronome, XXX, 14. Ainsi, nous lisons dans le traité de morale intitulé *Reschit Chocma* :

Il est écrit : « La chose est près de toi, dans ta bouche et dans ton « cœur, pour que tu la fasses. » Ces paroles : *dans ta bouche*, signifient la confession et l'aveu de tout ce qu'un pénitent doit confesser. Ces autres : *dans ton cœur*, signifient la pénitence du cœur et le propos de ne plus pécher. Ces autres enfin : *Pour que tu la fasses*, signifient que le pénitent, par exemple, qui a dérobé, détourné quelque chose, doit le restituer.

Ainsi la pratique des principaux actes de la Pénitence, et particulièrement de la Confession, existait chez les Hébreux, et nous la retrouvons notamment dans le Baptême de Jean-Baptiste. Les Livres Juifs sont pleins de témoignages qui prouvent l'existence de cette pratique.

Bien plus, les disciples de Mithras et de Buddha, et la plupart des peuples Orientaux, avaient imité les Hébreux en ce point, et adopté parmi eux cette institution, qui a, d'ailleurs ses racines dans les besoins les plus profonds du cœur humain.

DEUXIEME COLONNE

Doctrine de Jésus-Christ et des Pères
touchant les trois parties essentielles du Sacrement de Pénitence.

I. — Jésus a institué le Sacrement de *Pénitence* pour la rémission des péchés commis après le Baptême.

Le Sauveur du monde ne s'est pas contenté de nous donner la Vie spirituelle par le *Baptême;* comme il a prévu que, par suite de l'inconstance et de la fragilité de notre nature, nous pourrions retomber dans le péché; et qu'il ne nous serait plus possible de recourir au Baptême, parce que ce sacrement ne saurait se réitérer, il nous a préparé un moyen pour recouvrer la vie de l'âme, aprés l'avoir perdue, moyen que les SS. Pères appellent « la seconde planche « après le naufrage: *secunda post naufragium tabula.* Ce moyen, c'est le *Sacrement de Pénitence*, dont la fin principale est donc la justification du pécheur baptisé, sa résurrection spirituelle et sa réconciliation avec Dieu.

Jésus-Christ a communiqué aux ministres de son Eglise, aux Apôtres et à leurs successeurs légitimes, le pouvoir de remettre tous les péchés à ceux qui accompliront les trois actes essentiels de la Pénitence, savoir: la *contrition,* la *confession* et la *satisfaction.*

Il a institué ce Sacrement, lorsqu'après sa Résurrection il souffla sur ses Apôtres et leur dit:

« Recevez le Saint-Esprit! Les péchés seront remis à ceux à qui « vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les « retiendrez. » (*S. Jean*, XX.)

Par ce fait si remarquable et par ces paroles si claires, il les a établis juges des péchés, et il leur a donné le pouvoir de les absoudre, en promettant de ratifier dans le ciel la sentence qu'ils prononceraient sur la terre. Il en avait fait la promesse pendant sa vie, lorsqu'il leur avait dit:

« Je vous donnerai les clefs du Royaume des cieux: Tout ce que « vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous « délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » (*Matth.* XVI). [1]

1. Valentin, l'hérésiarque, qui parut et dogmatisa après la fin des temps apostoliques (an 130-150 de J.-C.), dans son livre intitulé: *la fidèle Sagesse*, rappelle ce fait doctrinal, et atteste par là même que l'enseignement concernant le Pouvoir de remettre les péchés, tel qu'il se pratique dans l'Eglise catholique, était celui des Eglises primitives, de l'Eglise universelle, et qu'il n'était pas même méconnu par les premiers hérétiques.

La Pénitence, telle que l'a instituée J.-C. dans la Loi Nouvelle, est donc un sacrement qui remet toutes sortes de péchés, mêmes les crimes les plus énormes, pourvu qu'on y ait recours avec les dispositions nécessaires.

Ces dispositions ou conditions indispensables nous les avons déjà nommées plus haut. Pour recevoir l'absolution de ses péchés, il faut que le pécheur les haïsse et les déteste par la *contrition;* qu'il les déclare au prêtre par la *confession* ; et qu'il répare autant qu'il est en lui, par la *satisfaction*, l'injure qu'il a faite à Dieu et au prochain. Rapportons ou plutôt considérons sommairement les preuves de chacune de ces trois parties du sacrement de Pénitence.

II. — De la Contrition.

« La Contrition, *première partie de la Pénitence*, est dit le Concile de Trente, une douleur de l'âme et une détestation des péchés commis avec une ferme résolution de ne les plus commettre à l'avenir. »

Jésus a prêché, par lui-même et par ses Apôtres, la nécessité de cette première disposition.

« *Si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis :* Je « vous déclare, disait-il, que si vous n'avez pas le repentir de vos « péchés, vous périrez tous pareillement. » (*S. Luc.* XIII, 5.)

S. Pierre : « *Pœnitemini igitur et convertimini, ut deleantur*

Valentin affirme que *Jésus pria son Père, le Père de toutes les paternités*, et qu'il ajouta ensuite en s'adressant à ses disciples :

« — *Je vous choisis pour remettre les péchés* (aux hommes) *et pour* « (les) *purifier de toutes les fautes*.

« En vérité, je vous le dis, je puis non-seulement racheter vos péchés, « mais encore vous rendre dignes du Royaume de mon Père, et vous « donner le mystère (le pouvoir mystérieux et sacramentel) de la rémission « des péchés sur la terre, afin que celui à qui vous aurez remis les péchés « sur la terre, ils lui soient remis dans les cieux, et que celui que vous « aurez lié sur la terre, soit lié dans les cieux. »

Après avoir lui-même remis à ses Apôtres la rémission de leurs péchés, et avoir obtenu du Père un signe confirmatif de la réalité et validité de cette absolution, Jésus ajouta :

« Telle est la raison et tel est le mystère que vous-mêmes ferez aux « hommes qui seront fidèles et dans lesquels il n'y a aucune fraude, et « qui écouteront vos discours avec un cœur pur. Leurs péchés et leurs « fautes seront effacés, lorsque vous leur donnerez ce mystère (ou sacre« *ment*. »

Tel est le témoignage d'un hérésiarque, voisin des Temps Apostoliques. Ici nous ne nous embarrasserons pas de l'hérésie même de Valentin; nous ne faisons attention qu'à une chose : au témoignage positif, non suspect, qu'un hérétique célèbre, excommunié de l'Eglise, rend à la fois et à l'authenticité des paroles par lesquelles J.-C. a conféré à ses Apôtres le pouvoir d'absoudre les péchés, et à la légitimité de l'interprétation catholique de ces mêmes paroles, et à la conformité que la pratique de l'Eglise Romaine a sûrement avec la pratique des temps primitifs. Voilà ce que témoigne un auteur hérétique, presque contemporain des Apôtres, condamné par leurs disciples immédiats, intéressé même à nier les pouvoirs des ministres de l'Eglise. Ces circonstances personnelles à Valentin, ne font que donner du poids à son témoignage.

« *peccata vestra* : Repentez-vous et convertissez-vous, afin que vos « péchés vous soient pardonnés. » (*Act.* III, *19*).

S. Jean : « *Veniam tibi cito et movebo candelabrum tuum de loco* « suo nisi pœnitentiam egeris. (*Apoc.* II. 5.) In tribulatione maximâ « erunt, nisi pœnitentiam ab operibus suis egerint. — Et dedi illi « tempus, ut pœnitentiam ageret, et non vult pœnitere a fornicatione « suâ. » (*Ibid. v. 21, 22.*)

Les SS. Pères ont reconnu la même nécessité de la contrition :

Tertullien : « Est-il bon d'avoir le repentir, oui ou non ? En dou- « tez-vous ? Dieu l'a commandé ; c'est assez. » (*De pœnit*).

S. Ambroise : « Pœnitudo necessaria est, sicut vulneratis medicamina. Cum animo conceperis non aliud remedium constitutum esse post baptismum quàm *pœnitentiæ solatium, quantùmvis afflictionem*, quantùmvis laborem et indecorem subire, esto contenta. Le repentir est tout aussi nécessaire aux pécheurs que les médicaments aux blessés. *Quand vous aurez bien considéré qu'il n'y a pas d'autre remède* établi après le Baptême que celui de la Pénitence, soyez prêts à subir toute espèce d'affliction, de peine et de confusion pour le salut de votre âme. » (*Ad Virg. lapsum. c. 8.*)

S. Augustin : « Nec quemquam putes ab errore ad veritatem, vel à quoquàm, seu magno, seu parvo peccato ad correctionem sine pœnitentiâ posse transire. » (*Epist. 18.*)

S. Chrysostôme dit les mêmes choses de la contrition, et ajoute en en faisant l'éloge :

« O humilis lacryma ! tuum est regnum, tua est potentia ; aspectum judicis non vereris ; inimicis accusantibus silentium imponis : sola *intras* ad Regem, sed sola non recedis ; vincis Invincibilem, et ligas omnipotentem ! »

Le repentir du péché et la ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir, sont donc la première condition que Dieu exige de l'homme qui désire se réconcilier avec lui.

III. — De la *Confession*, seconde partie de la pénitence.

La *Confession Auriculaire et Sacramentelle*, est une déclation qu'un pécheur fait de ses fautes à un prêtre pour en recevoir l'absolution. Cette accusation de ses péchés est obligatoire et nécessaire. Cette obligation est une suite du Pouvoir que J.-C. a donné à ses ministres de lier et de délier, de remettre et de retenir les péchés en son nom ; car ils ne peuvent juger de l'état des consciences, s'ils ne le connaissent pas ; et ils ne peuvent le connaître que par la confession que les pécheurs en font eux-mêmes. Telle a été la foi, et telle a été la pratique de l'Eglise dans tous les siècles.

En effet, nous lisons dans les Actes des Apôtres, *c.* XIX, 18, qu'une multitude de fidèles venaient trouver S. Paul, confessaient et accusaient leurs péchés.

« Si nous confessons nos péchés, *dit S. Jean* Dieu, juste et fidèle « dans ses promesses, nous les remettra. » (*1 Joan.* I. *9.*)

Lorsque S. Jacques dit aux fidèles, V. 16 : *Confessez vos péchés les uns aux autres*, nous ne pensons pas qu'il les ait exhortés à s'accuser publiquement et à toutes sortes de personnes indifférentes, mais chacune à leur prêtre, à leur pasteur.

Au premier siècle, le proconsul Lesbius se confesse à S. André, c. 6 ; la matrone Prodiana à S. Jean, p. 68. S. Barnabé dit dans sa lettre n° 19 : *Vous confesserez vos péchés, afin d'en obtenir la rémission.*

S. Clément de Rome, *ep.* 2. *n°* 8 :

« Convertissons-nous... Car, lorsque nous serons sortis de ce « monde, nous ne pourrons plus nous confesser, ni faire pénitence. »

Au II° siècle, S. Irénée nous indique que de son temps les pécheurs et les hérétiques eux-mêmes pratiquaient souvent la confession, lorsqu'il parle de l'hérétique Cerdon comme ayant vécu dans « une alternative de Confessions et de rechutes. » (*L. III. c. 4 et l. I. c.* 9.)

Tertullien, *l. de pœnit.*, dit que « la Confession et décla- « ration des péchés est instituée par notre Seigneur ; » qu'elle est une partie essentielle de la Pénitence. Il blâme ceux qui par honte cachent leurs péchés aux hommes, comme s'ils pouvaient aussi les cacher à Dieu.

« Vaut-il mieux, *dit-il*, être damné en ne les confessant point, que « d'être absous en se confessant ?. » (*Tertul.*, *c. 8 et c. 9. 10, 12. l. de pœnit.*)

S. Clément d'Alexandrie, (*voir l.* 2, *Strom.*)

Origène, *homil.* 2 *in Levit. n°* 4, dit que le moyen pour le pécheur qui veut rentrer en grâce avec Dieu, est de déclarer son péché au Prêtre du Seigneur, et d'en chercher le remède dans la Confession. Il répète la même chose, *hom.* 2, *in Ps.* 37, *v.* 19, *et hom.* 7 *in Lucam.*

Au III° siècle, l'Eglise condamna les Montanistes et ensuite les Novatiens qui lui refusaient le pouvoir d'absoudre des grands crimes ; comment pouvait-elle les distinguer d'avec les fautes légères, sinon par la *confession ?*

S. Cyprien enseigne la nécessité de confesser ses péchés. Il loue « ceux qui vont avec simplicité et douleur confesser « leurs fautes aux prêtres de Dieu, leur ouvrir leur cons- « cience, en déposer le fardeau à leurs pieds, et solliciter « le remède salutaire à leurs plaies, quoique souvent légères « et modiques... — Que tous aillent donc se confesser, « *ajoute-t-il*, tandis qu'ils vivent et respirent encore, tandis « que leur confession peut être admise, et que la satisfac- « tion, l'absolution donnée par le Prêtre, peuvent encore « être agréées de Dieu. » (*L. de lapsis, p.* 190, 191.)

Lactance, *institut.*, *l. IV. c.* 17, dit que « la Confession « des péchés, suivie de la satisfaction, est la circoncision du « cœur que Dieu nous a commandée par les Prophètes. »

C. 30, il dit que la véritable Église est celle qui guérit les maladies de l'âme par la confession et la Pénitence.

S. Basile : « Il faut nécessairement découvrir ses péchés « à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de « Dieu. » (*Règle* 288 *et* 289 *quæst.*)

— Si nous remontions ainsi le cours des âges nous trouverions les témoignages plus abondants, plus précis, plus énergiques.

Pour abréger, nous nous contenterons d'indiquer ici seulement le lieu où les Pères subséquents parlent de la confession comme instituée de droit divin.

S. Athanase, *in Levitic.*

S. Pacien, *dans son Exhortation à la Pénitence.*

S. Grégoire de Nysse, *orat. ad eos qui durius, et acerbius alios judicant ; epist. ad episc. Mityl.*

S. Ambroise, *l.* I, *de pœnitentiâ, c.* 8. 2 *et* 7.

S. Paulin, *in vitâ Ambrosii.*

S. Jean Chrysostôme, *hom.* 2. *in Genes.; et l.* 2 *et* 3 *de Sacerdotio.*

S. Jérôme, *in cap.* 10 *Eccli. et epist. ad Heliod. et epist* 54 *ad Marcellam, contrà Montanum ; et in epist.* 65 *ad Pammach., Contrà errores Orig ; Idem. in* 50 *et in* 16 *Matthæi.*

S. Augustin, *epist ad Honorat.. quæ est* 180, *et in Ps.* 101 ; *Idem, l. 1. de adult. Conjug. c.* 28; *Id., in Ps.* 50 *et in Ps.* 66 ; *et l.* 2, *de visit. Infir., c.* 4. 5; *Idem, l. I., hom.* 12, 4 *et* 49 ; *Idem, ibid., hom.* 50, *c.* 4. 5.

S. Grégoire, *hom.* 26, *in Evangel.*

S. Léon, *epist.* 136, *c.* 2.

On peut voir les passages de ces Pères et de ceux des siècles suivants dans Denis de Sainte-Marthe, *Traité de la Confession*, dans Drouin, *de re sacramentariâ, tom.* 7 : dans Perrone, *Tract. de Pœnit., c.* 3. *de Confessione*, etc. — Toute la tradition met en parfaite évidence la même vérité.

IV. — De la *Satisfaction,* troisième partie de la Pénitence.

Après la Confession faite et l'absolution reçue, il reste à satisfaire pour ses péchés. La satisfaction est une réparation de l'injure faite à Dieu et au prochain. Elle est obligatoire comme les deux premières parties de la Pénitence.

« Faites de dignes fruits de pénitence, » est-il dit dans l'Evangile (*S. Matth.* III *et S. Luc* III.) *Facite fructus dignos pœnitentiæ.* « Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera retranché et jeté « au feu.

S. Paul enseigne que Dieu châtie ceux qui ne satisfont point pour leurs péchés.

« Si nous nous jugions nous-mêmes, dit-il, nous ne « serions pas jugés par Dieu. (1 *Cor.* XI.) Dieu a agi de la sorte à l'égard de David et de plusieurs autres pécheurs auxquels il avait pardonné leurs péchés.

Aussi les Docteurs de l'Eglise, que nous avons cités, ne séparent-ils point la satisfaction de la Confession et de la Contrition.

S. Chrysostôme, expliquant ces paroles de l'Evangile : *Facite fructus dignos pœnitentiæ*, demande : « Comment « ferons-nous ces fruits de pénitence ? » Et il répond :

« Ce sera en faisant des œuvres contraires aux péchés que nous avons commis. Avez-vous dérobé le bien d'autrui ? Donnez maintenant le vôtre. Avez-vous commis des œuvres de luxure ? Abstenez-vous pour quelque temps du mariage. Avez-vous injurié quelqu'un par des paroles ou par des actes ? Dites-lui désormais des paroles de bénédiction, et apaisez par de bons offices ceux qui vous ont frappés. Pour guérir un blessé, ce n'est pas assez de lui ôter le dard de la plaie, il faut de plus lui appliquer des remèdes. Vous êtes-vous adonné à l'ivrognerie et à la gourmandise ? Jeûnez quelque temps au pain et à l'eau. Avez-vous jeté des regards impudiques sur la femme d'autrui ? Ne regardez désormais aucune femme. »

S. Ambroise :

« Il ne suffit pas à celui qui fait pénitence d'effacer ses péchés par des larmes, mais il faut, de plus, qu'il s'efforce de les couvrir par de bonnes œuvres. »

Et ailleurs :

« A grande plaie, il faut un remède puissant : un grand péché exige une grande satisfaction. »

C'est pourquoi les ministres du Sacrement de Pénitence ont dû de tout temps enjoindre aux pécheurs des satisfactions salutaires, convenables et proportionnées à leurs fautes.

TITRE VII

DU MOYEN DIVIN PAR LEQUEL, SOUS LA LOI DU CHRIST,
IL SERA POURVU AU SOULAGEMENT
CORPOREL ET SPIRITUEL DES FIDÈLES MALADES.

CHAPITRE VIII

INSTITUTION
DE
L'ONCTION DES INFIRMES

PREMIÈRE COLONNE

Prophéties.

1. — Le Messie recevra l'Onction du Saint-Esprit, pour la communiquer, et pour délivrer les fidèles de leurs maladies corporelles et de leurs infirmités spirituelles.

Le Christ, par la bouche du Prophète Isaïe, annonce positivement, qu'*il recevra l'onction divine du Saint-Esprit*, pour guérir les infirmités du corps et de l'âme des fidèles. Il ajoute, qu'*il donnera l'huile de l'onction* à ceux qui seront dans les larmes et dans les maladies, et qu'*il changera* ainsi *en joie le deuil* et la tristesse. Il y aura dans son Église des ministres saints, des *hommes de justice*. C'est par eux, ainsi que par lui-même, que le Christ communiquera aux fidèles affligés de maladies, cette huile de parfum, cette onction salutaire.

Voici les termes de la prophétie :[1]

« Spiritus Domini super me, eo quod unxerit Dominus me... ut
« mederer contritis corde..., ut prædicarem captivis..., ut consolarer
« omnes lugentes... et darem eis Oleum gaudii pro luctu...

« L'Esprit du Seigneur est sur moi ; car le Seigneur m'a donné
« l'onction, pour guérir[2] ceux qui ont le cœur brisé de douleur...

1. Isaï. c. LXI. 1, 2, 3.
2. *Ut obligarem vulnera corde contritorum.* (Vatabl.) — *ut mederer confractis.* (Hebr.)

« pour consoler tous les affligés, pour leur donner une huile de joie « au lieu de larmes..

Ainsi, selon l'interprétation des Docteurs, le Messie ne recevra la plénitude de l'Onction divine, que pour la communiquer et la répandre sur tous les fidèles, et, *particulièrement sur les malades*, par lui-même, par ses Apôtres, et par ses ministres, dans le cours des siècles. Nous disons : *particulièrement sur les malades* ; c'est ce que fait entendre l'Apôtre S. Pierre lui-même, lorsqu'il dit que *Dieu a oint le Christ de la puissance miraculeuse*, dans la vue et dans la prévision qu'il *répandrait des bienfaits* sur les hommes affligés et qu'*il guérirait les malades.*[1]

Cornelius-à-Lapide, expliquant cet oracle, fait observer que le Christ a été oint, pour être notre médecin, pour lier nos blessures, bander nos plaies, guérir nos infirmités, en répandant de l'huile sur ceux que le Démon a rendus malades spirituellement et corporellement. *Hoc enim est Messias sive Christus, id est Unctus et Ungens, ut sanet (Cùm,* ut ait Isaias, cap. 30, 26, *alligaverit Dominus vulnus populi sui.*) N. S. après avoir lu cette prophétie en pleine Synagogue, et en avoir annoncé l'accomplissement en sa personne, commença à opérer des guérisons miraculeuses sur tous les malades qui étaient présents, et à réaliser tout ce que renfermait cet oracle. Toutes les exégèses concourent donc à démontrer que, suivant l'oracle, l'onction provenant du Christ, ou communiquée aux hommes immédiatement ou immédiatement par le Christ, produira dans les corps comme dans les âmes des effets salutaires : tels que la rémission des péchés, la délivrance de la paralysie, de la cécité, et des autres maladies, soit corporelles, soit spirituelles. — *Quos Christus missos et liberos fecit, tùm spiritualiter, tùm corporaliter, cùm scilicet infirmos et demoniacos curavit ac liberavit.*[2]

1. *Jesum à Nazareth, quomodo Unxit eum Deus Spiritu Sancto et virtute, qui pertransiit benefaciendo et sanando omnes.....* (Act. X. 38.)

2. Cornelius à Lap.

DEUXIEME COLONNE

Tradition prophétique.

I. — L'huile d'onction, provenant de l'arbre de vie, ne sera accordée aux hommes qu'aux jours du Messie. — Elle communiquera la guérison aux corps et l'immortalité aux âmes.

On lit dans la *Révélation* des deux fils du Bienheureux vieillard Siméon. (*Evang. Nicod.*, *c.* 19,) que « Adam, étant « tombé malade, envoya son fils Seth aux portes du Paradis « pour supplier le Seigneur de lui accorder l'onction salu- « taire provenant de l'arbre de vie. L'Archange S. Michel « répondit à Seth :

« Je suis établi à la garde du corps de l'homme. Je vous le déclare, ô Seth, moi qui suis envoyé vers vous de la part du Seigneur : ne priez point Dieu avec larmes et ne le suppliez pas au sujet de l'huile (ou de l'onction) de miséricorde qui provient du bois (de l'arbre de vie) *propter oleum misericordiæ*, dont vous souhaitez oindre votre père Adam, qui souffre une douleur de la tête ; car vous ne pourrez aucunement la recevoir (cette onction salutaire de l'arbre de vie), si ce n'est dans les derniers jours, à une époque lointaine, si ce n'est lorsqu'après 5,500 ans révolus, le Bien-aimé Fils de Dieu sera venu sur la terre, ressusciter le corps mortel d'Adam et ressusciter en même temps les corps des morts, et que lui-même sera baptisé dans le Jourdain. Et lorsqu'il sera sorti de l'eau du Jourdain, il oindra de l'huile de sa miséricorde tous ceux qui croiront en lui, et cette huile de sa miséricorde durera d'âge en âge pour oindre ceux qui naîtront (et qui seront régénérés) par l'eau et par le Saint-Esprit pour la vie éternelle. C'est alors que, descendu sur la terre, le Bien-aimé Fils de Dieu, le Christ Jésus, introduira notre père Adam dans le Paradis, près de l'arbre de miséricorde. »

« *Tunc de oleo misericordiæ suæ unget ex eo omnes credentes in se, et erit Oleum misericordiæ suæ in generationem eorum qui nascituri sunt, ex aquà et Spiritu Sancto in vitam æternam.* »

Telle était l'huile sainte que, selon la précédente tradition, Adam avait demandée dans sa maladie ; c'était l'huile et la salutaire Onction du Christ. Elle devait découler du nouvel arbre de vie, c'est-à-dire, de l'arbre de la croix, sur tout le genre humain et particulièrement sur les Croyants. Cette Onction, destinée non-seulement à conférer le salut de l'âme ; mais encore à rendre la santé du corps, est analogue à celle qui est mentionnée dans S. Marc VI. 13 et dans S. Jacques, V. 16, comme l'ont fait observer plusieurs savants.

II. — Autre tradition semblable.

Nous lisons dans le *Livre des Récognitions* de Saint Clément de Rome, les paroles suivantes que S. Pierre adresse à la primitive Église :

« Le Père a oint son fils d'une huile qui avait été prise à l'arbre de vie : *Pater oleo perunxit, quod ex ligno vitæ fuerat sumptum.* De l'onction de ce parfum lui est venu le nom de Christ. Il oindra pareillement de cette huile tous les prédestinés qui parviendront à son Royaume, afin que leur lumière resplendisse, et que, remplis de l'Esprit-Saint, ils jouissent de l'immortalité. Quant à la nature de l'arbre d'où a été prise cette huile d'Onction, je me souviens de vous l'avoir suffisamment expliquée. »

« Que si une onction composée de parfums naturels possède assez de vertu pour consacrer un roi, un prophète, un Pontife, comprenez dès-lors quelle efficace doit avoir ce parfum d'onction qui a été tiré de l'Arbre de vie : *intellige jàm tu, quantum sit illud Unguentum quod a Deo de Virgulto vitæ prolatum est... Récogn. l. I., c. 45. 46.*) »

Les premiers Chrétiens pensaient donc que J.-C. avait communiqué aux fidèles l'efficace de l'onction provenant de l'Arbre de vie. Il fallait bien que cette idée fut alors assez commune parmi eux, puisque Celse y fait allusion, lorsqu'il attaque les Chrétiens. Suivant ce philosophe, « les Ecrivains « Ecclésiastiques... disent que le Fils de Dieu a été oint de « l'onction blanche, prise de l'Arbre de vie. » (*Ibid*) Il rappelle toute la tradition précédente.

III. — Même tradition, rapportée ailleurs.

La précédente tradition se trouve consignée dans d'autres auteurs anciens, avec des détails particuliers. On la rencontre dans *Adelphus*, auteur du XIe siècle, dans l'*Image du monde*, composition remarquable du XIIIe siècle ; dans une notice de M. *Louis Moland*, sur la *Légende d'Adam*, dans la *Revue contemporaine*, 15 juin 1855, t. XX ; — Dans le *Thesaurus hymnologus* de Daniel, t. II. p. 80. En voici une analyse succincte :

Adam, sentant la mort approcher, et se souvenant que le Seigneur, en l'exilant du Paradis terrestre, lui avait promis de l'huile de l'Arbre de la miséricorde, envoie Seth vers le chérubin qui gardait l'Arbre de vie. Seth suit un sentier verdoyant sur lequel sont les traces des pas d'Adam et d'Eve, lesquels furent chassés de l'Eden (car leurs pieds brûlaient l'herbe ;) il aperçut ensuite une grande lumière et des flammes qui s'élevaient jusqu'aux nues : c'étaient les murailles du Paradis. Il se prosterna devant le chérubin, et lui demanda du baume de miséricorde. L'Ange lui dit de regarder trois fois consécutives. La 1re fois, Seth vit le paradis, rempli de clarté, de joie, de parfum ; au milieu était une fontaine, d'où sortaient quatre fleuves et qu'ombrageait un arbre d'une admirable beauté et chargé de feuillages et de fruits.

La 2e fois, Seth vit l'arbre dépouillé de ses fruits, de ses feuilles et de son écorce. Un serpent l'entourait des replis hideux de son corps.

La 3e fois, l'Arbre s'était élevé jusqu'au ciel; à son sommet était un Enfant d'une beauté merveilleuse; le Serpent fuyait.

L'Ange, après avoir expliqué à Seth que le Serpent était le Démon vaincu par le Fils de Dieu, et l'Arbre desséché le symbole de la condition de l'homme tombé dans le péché, lui donna trois graines de l'arbre du paradis pour les porter à Adam. Elles furent mises dans sa bouche quand il mourut; plus tard, elles donnèrent naissance au bois de la vraie Croix.

L'Ange donna à Seth un rameau de l'Arbre de vie et lui fit comprendre que Adam et sa race ne devaient attendre de guérison et de salut que de la grâce du futur Rédempteur.

TROISIÈME COLONNE.

Accomplissement Évangélique.

I. — Dans l'institution du Sacrement de l'*Extrême-Onction*, Jésus a donné aux hommes un moyen de guérison corporelle et spirituelle.

C'est l'Apôtre S. Jacques, qui nous a transmis dans son Epître, V, 14, ce que J.-C. a prescrit touchant l'onction des malades avec l'huile Sainte. Voici ses paroles :

Infirmatur quis in vobis? Inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini, et oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus, et si in peccatis sit, remittentur ei.

« Quelqu'un d'entre-vous est-il malade? Qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, en lui faisant des onctions d'huile au nom du Seigneur ; la prière, jointe à la foi, sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés, ils lui seront remis; confessez donc vos péchés les uns aux autres.

On voit que le but de cette onction est non-seulement de rendre la santé, mais aussi de remettre les péchés, et conséquemment de donner ou d'augmenter la grâce sanctifiante : ce qui est le propre d'un sacrement de la Loi Evangélique. S. Jacques, ordonne que, dans cette circonstance, les fidèles confessent leurs péchés : cela montre bien que l'effet qu'opère le Sacrement, est la rémission des péchés et le soulagement du malade.

II. — Les Apôtres avaient coutume d'oindre les malades avec de l'huile, et ils leur rendaient la santé.

C'est ce qu'atteste S. Marc en ces termes :

« Etant partis, ils prêchaient (aux peuples) qu'ils fissent pénitence;

« Ils chassaient beaucoup de démons ; ils oignaient d'huile plusieurs malades et les guérissaient; *et ungebant oleo multos ægros, et sanabant.* (S. Marc. VI. 12, 13.)

Plusieurs Interprètes, tels que Théophylacte, Bède, Lyranus, et autres, veulent que, dans cette occasion, les Apôtres aient conféré véritablement le Sacrement de l'Extrême-Onction, dont parle S. Jacques dans son Epître, c. V. Quelques autres pensent que cette Onction n'était que la figure de ce Sacrement. Quoiqu'il en soit, il est certain que Jésus attacha alors à cette cérémonie la vertu miraculeuse de guérir toute sorte de maladies, afin de montrer ainsi l'efficacité du Sacrement de l'Extrême-Onction.

Nous ne trouvons nulle part dans les siècles précédents, qu'aucun Prophète ou qu'aucun Saint ait jamais fait usage

de l'huile pour oindre et guérir les malades ; d'où il paraît manifestement que cette institution doit son origine à J.-C. N. S., conformément à ce qui est marqué précédemment, 1 *col. I.* Dans ce Sacrement, comme dans d'autres, J.-C. aura établi et perfectionné ce qui existait dans les premiers temps, à l'origine du monde. L'efficacité prodigieuse de cette Sainte Onction, provient, comme les grâces des autres sacrements, de la divine opération du S. Esprit. Le prêtre applique sur la chair une huile matérielle ; mais c'est l'Esprit-Saint qui, par une Onction spirituelle et invisible, guerit le malade et efface ses péchés. Le Saint-Esprit opère dans les Sacrements et particulièrement dans l'Extrême-Onction, tous les effets qu'a voulus Jésus-Christ et qui sont demandés en son nom avec foi. Le don des guérisons est spécialement un des dons du S. Esprit.

III. — Epoque à laquelle Jésus institua l'Onction (sacramentelle) des maladies.

Jésus institua très-propablement cette salutaire Onction au temps même où il donna mission à ses Apôtres d'aller prêcher dans toute la Palestine. La concordance des trois Evangélistes, S. Matthieu, S. Marc, et S. Luc, porte que le Christ conféra alors à ses Disciples *puissance et autorité sur tous les Démons avec le Pouvoir de guérir les maladies*, (S. Luc) *toutes les langueurs et les infirmités* (S. Matth.) C'est S. Marc qui rapporte la manière dont les Apôtres guérissaient les malades :

« Ils oignaient les malades avec de l'huile, » dit cet Evangéliste, « et ils les guérissaient, » et cela, après les avoir exhortés à se repentir de leurs péchés et à faire pénitence. Ainsi, c'est par la vertu de l'onction sainte que les Disciples opéraient des guérisons.

IV. — Jésus a reçu et a donné l'Onction du S. Esprit, à l'effet de guérir les maladies.

S. Pierre dit clairement que *Dieu a oint Jésus de l'Esprit-Saint et de la Vertu Miraculeuse, pour faire du bien et guérir tous les genres de maladies.* (Act. X. 38. — Comparez 1 col. III.)

S. Paul nous apprend de son côté, que J.-C. a communiqué à ses (principaux) Disciples, de la plénitude de son Onction, à l'effet d'opérer les mêmes œuvres.

Dieu, *dit-il*, nous a revêtus de sa force en J.-C., et nous a oints de son onction. Il nous a marqués de son sceau et nous a donné le Saint Esprit dans nos cœurs.

L'Onction et les Grâces de l'Esprit-Saint, dans la mesure qu'elles furent données aux Apôtres, avaient pour fin, comme on le sait, non-seulement de les fortifier dans la foi, mais en outre de leur communiquer le Pouvoir Miraculeux, — qui était appelé alors *gratia sanitatum in uno Spiritu* (*vel, per eumdem Spiritum.*) (1 Cor. XII. 9.)

QUATRIÈME COLONNE

Doctrine des Pères.

I. — Suivant la Tradition, l'Extrême-Onction est un véritable Sacrement institué par J.-C., et promulgué par S. Jacques.

Origène (an 180-230) après avoir parlé du Sacrement de Pénitence, en vient à l'Extrême-Onction, qu'il considère comme un supplément du premier, et dit « qu'en elle s'accomplissent ces paroles de l'Apôtre S. Jacques :

« Quelqu'un d'entre-vous est-il malade?... » (*Hom. II, in Levit. n. 4.*)

Ce Père parle de ce sacrement comme d'une chose très-connue dans l'Eglise, et reçue de tous les fidèles.

Dans les *Histoires Apostoliques*, la Sainte-Onction est comptée parmi les Sacrements. Il y est également fait mention de ses salutaires effets. (*L. V. c. 16.*)

Les *Constitutions Apostoliques, L. III.* 15, indiquent qu'elle était accompagnée de l'imposition des mains.

Victor d'Antioche, contemporain de l'Empereur Julien, dit dans son commentaire du chap. VI de S. Marc, que les Onctions pratiquées sur les malades par les Apôtres, ne sont point différentes de celle que recommande l'Apôtre S. Jacques dans son Epître canonique. Car il est écrit, ajoute-t-il : *Quelqu'un d'entre vous est-il malade ?* etc.

S. Chrysostôme, l. III. de Sacerdotio, dit clairement :

« Ce n'est pas seulement lorsqu'ils nous régénèrent ; mais c'est encore après notre régénération, que les Prêtres peuvent nous remettre nos péchés. »

Car l'Apôtre dit :

« Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? qu'il fasse venir les Prêtres, et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur... Et ses péchés lui seront remis.,. « (Apud Perrone.)

Possidius, dans la vie de Saint Augustin, dit que ce grand Docteur avait coutume, en visitant les malades, de prier pour eux, de leur imposer les mains, suivant ce qui est marqué dans S. Jacques, *ep. V*, et dans S. Marc, *VI.* (*in vitâ S. Augustini. cap. 27.*)

S. Cyrille de Jérusalem parle longuement des différentes onctions des fidèles. Dans son livre *de adorat. in Spiritu*, il avertit les Chrétiens de ne point recourir aux Magiciens, dans leurs maladies, et il ajoute :

« Souvenez-vous de Celui qui dit : Quelqu'un est-il malade parmi vous,.. ? »

Anastase cite ces mêmes paroles. (*Quæst.* 23.)

S. Augustin s'exprime de la sorte sur les effets de ce Sacrement, de cette onction spirituelle :

« Oleum enim visibile in signo et oleum invisibile in sacramento est Oleum Spirituale intus est, oleum visibile exterius est. (*In ps. 44.*)

Ce même Docteur nous a encore laissé un témoignage remarquable concernant l'Huile sainte des infirmes :

« Toutes les fois qu'il vous surviendra une maladie, que celui qui est malade, reçoive le corps et le sang du Christ ; et qu'ensuite il oigne son corps, afin que s'accomplissent en lui ces paroles de l'Ecriture : *Quelqu'un de vous est-il malade? etc*.... Considérez, mes frères, que celui qui dans sa maladie s'empresse de recourir à l'église, méritera et de recouvrer la santé du corps, et d'obtenir le pardon de ses péchés. Puis donc qu'on peut trouver un double avantage dans l'Eglise, pourquoi en recourant aux enchanteurs, aux aruspices, aux devins et aux magiciens, de malheureux hommes s'efforcent-ils d'attirer sur eux des maux multipliés. »

Ainsi parle S. Augustin. (*De Temp. serm.* 215.) Or, on ne saurait penser que ce fut une Onction commune et simple que celle qui après le sacrement du corps et du sang du Christ, était administrée au malade par l'Eglise, et qui lui procurait non-seulement une bonne santé, mais encore la rémission de ses péchés.

Le pape Innocent I, (an 350-417), comptait l'Extrême-Onction parmi les sept Sacrements et ordonnait de la refuser à ceux à qui on devait refuser les autres Sacrements. (*Epist. ad Decentium.*)

On pourrait encore produire ici les témoignages de S. Grégoire le Grand, qui traite au long de ce Sacrement, ceux de S. Boniface de Mayence, de S. Bernard, et une foule d'autres monuments, cités par Serarius et de Launoy, *de Sacramento unctionis infirmorum.* Toute la tradition, ainsi que la croyance et la pratique des Eglises d'Orient et d'Occident, concourent à démontrer, que l'onction des infirmes est un Sacrement institué pour la guérison des corps et des âmes. Aussi la forme de ce Sacrement est-elle ainsi conçue chez les Grecs :

« Pater sancte, medice animorum et corporum, sana hunc servum tuum a morbo corporis et animæ quo detinetur. » (Arcudius, *l. V. c. 5.*) Comparez *1 col, III.*

II. — Miracles opérés par la vertu de la Sainte-Onction.

Tertullien, *ad Scapul. c.* 4, écrit que Proculus guérissait les maladies par l'onction faite avec l'huile bénite.

Sozomène, *hist.. l. VI. c.* 20, 29, et avant lui Ruffin, *l. II. c. 4. hist.*, rapportent que les pieux solitaires de l'Egypte avaient coutume d'opérer des guérisons par le même moyen.

Sulpice Sévère atteste les mêmes choses de S. Martin ; et

S. Jérôme, de S. Hilarion ; Théodoret, de plusieurs chrétiens. S. Chrysostôme, *Hom.* 33, *in c.* 9. *Matth.*, parle publiquement des guérisons miraculeuses opérées par l'onction de l'huile sainte, reçue avec foi. ***Norunt qui cum fide oleo peruncti, a morbis liberati sunt.***

On trouve le récit d'effets semblables dans ceux qui ont écrit les vies des Saints, comme dans S. Bernard, ***in vitâ S. Malachiæ***, *c.* 24 ; dans Jacques de Vitry, ***vie de Ste Marie d'Oignies***, *l. II*, *c.* 12 ; et Surius, 23 *Junii.* ***et in vitâ S. Lidwinæ***, 7 *april.* ; Nic. Denis, ***in Gemma Prædicantium, tract.*** 2. *p.* 2. etc. Dans le Bréviaire Romain, 13 ***novembre***, où il est dit que S. Didace guérissait un grand nombre de malades par l'onction de l'huile sacrée : ***oleo ægros inungens, signo Crucis impresso, multorum morbos mirabiliter Sanavit.*** Aujourd'hui même, on rapporte qu'à Tours un grand nombre de malades sont guéris de la même manière. Plusieurs fois nous avons vu se produire sous nos yeux et devant tout le monde les mêmes effets de guérison.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE QUATRIÈME

Les œuvres miraculeuses du Christ.
Destruction du règne universel de Satan.

CHAPITRE III.

MIRACLES DU CHRIST SUR LA MER.

CHAPITRE IV.

LIVRE CINQUIÈME

Institutions Divines du Christ.

TITRE Ier.

De ce qui concerne le Nouveau-Testament.

CHAPITRE Ier.

INSTITUTION DE LA LOI NOUVELLE. ABOLITION DE L'ANCIENNE.

PROPHÉTIES, INTERPRÉTATIONS, TRADITIONS.	ACCOMPLISSEMENT ÉVANGÉLIQUE, TRADITIONS DES CHRÉTIENS, DES JUIFS, DES PAIENS.
La Loi ou l'Alliance ancienne sera abolie, lorsque le Messie,	L'Alliance ou la Loi de Jésus a été le terme de l'Ancienne.

TITRE II.

Des moyens communicateurs de la Grâce Divine sous le Nouveau Testament.

CHAPITRE II.

DE L'INSTITUTION DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE III.

INSTITUTION D'UN NOUVEAU BAPTÊME. — EFFICACITÉ DE CE BAPTÊME ET DES AUTRES SACREMENTS DE LA LOI NOUVELLE

TITRE III.

Par quel moyen spécial le S. Esprit se communiquera aux hommes.

CHAPITRE IV.

INSTITUTION DESTINÉE A CONFÉRER AUX FIDÈLES LA PLÉNITUDE DU SAINT-ESPRIT ET DE SES DONS.

TITRE IV.

De l'institution de l'Eucharistie.

CHAPITRE V.

DU MYSTÉRIEUX BANQUET DE LA VIE ETERNELLE.

CHAPITRE VI.

SACERDOCE ET SACRIFICE DU CHRIST.

TITRE V.

Du moyen divin par lequel s'obtiendra la rémission des péchés.

CHAPITRE VII.

INSTITUTION DE LA PÉNITENCE.

TITRE VI.

Du moyen divin, par lequel, sous la loi du Christ, il sera pourvu au soulagement corporel et spirituel des malades.

CHAPITE VIII

INSTITUTION DE L'ONCTION DES INFIRMES